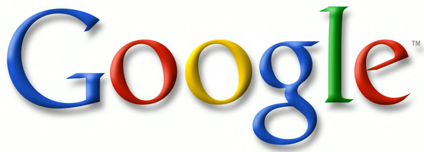




Histoire de la Réforme, de la ligue et du règne de Henri IV

Baptiste-Honore-Raymond Capefigue




TRÉSOR
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV

PAR

M. Capefigue

En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.
ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

5

BRUXELLES
WOUTERS ET Ce, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE D'ASSAUT, 8

1844

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV



HENRI IV

HISTOIRE

RÉFORME

[illegible]

ET DU RÈGNE DE HENRI IV

[illegible]

> [illegible] des
> [illegible] ous
> [illegible] ses.
> [illegible] *me.*

BRUXELLES

WOUTERS ET Ce, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1844





HENRI IV.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV

PAR

M. Capefigue

> En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.
>
> ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

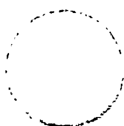
5

BRUXELLES

WOUTERS ET Ce, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1844



CHAPITRE LXXXVII.

MOUVEMENTS DE LA LIGUE EN PROVINCE. — SIÉGE DE ROUEN. — OPÉRATIONS DU DUC DE PARME.

La ligue dans la Bretagne. — Le duc de Mercœur. — La ligue dans le Languedoc. — Le duc de Joyeuse. — La ligue dans le Lyonnais et la Bourgogne. — Le duc de Nemours. — Provence. — Le duc de Savoie. — La Normandie. — Rouen. — Siége par Henri IV. — Actes des Rouennais. — Le duc de Parme les délivre. — — Reconnaissance populaire.

1590—1592

Dans les crises de la monarchie, toutes les fois qu'un mouvement se développait avec quelque énergie, il y avait tendance à reconstituer la vieille nationalité provinciale : que ce mouvement vînt des villes ou des barons, il avait le même esprit ; on se détachait du centre pour se grouper en provinces indépendantes, circonscriptions mieux en rapport d'habitudes, de langage avec chaque origine de peuples et d'invasions. Les ligues de cités, quoique dominées par l'unité catholique, avaient produit un résultat de morcellement ; de grandes familles qui possédaient les gouvernements héréditaires, de vastes fiefs, des droits de protection et de vieilles origines, s'étaient déclarées affranchies de toute obéissance. Il y avait des parlements particuliers pour la justice et l'administration ; des cours des comptes, aides, finances. On n'avait besoin de l'autorité royale que pour conserver une suzeraineté politique dont les liens étaient si faibles encore.

Cette démolition du principe d'unité avait commencé par la Bretagne ; sa position jetée loin des mœurs et de la langue des autres provinces, l'isolement des villes, ce territoire de grands fiefs et de haute famille, favorisaient cette existence à part, cette vie d'indépendance

féodale. Là il y avait un peuple encore vierge, dans un pays coupé de vieux châteaux crénelés, de forêts séculaires, fécondes en aventures de chevalerie et en souvenirs de romans; Morgane n'y avait-elle pas laissé toute l'épopée de sa puissante magie!

La ligue s'était largement organisée dans la fervente Bretagne; le duc de Mercœur, de la famille de Lorraine, en avait secondé l'impulsion; l'ascendant qu'il exerçait sur les masses s'était accru par la faveur qu'il accordait au projet d'une fière noblesse de reconstituer l'indépendance provinciale de la vieille Bretagne avec les grandes villes de Rennes, Nantes, Ploërmel, décorées de leurs municipes antiques. La position du duc de Mercœur lui rendait urgents les secours de l'Espagne; des bords de la Loire, Henri de Béarn, dans ses marches rapides, pouvait envahir la Bretagne. A l'origine de la ligue, le duc de Mercœur appelait l'appui de Philippe II. Le 16 juillet 1590, il écrivait: « Je suis infiniment aise de la bonne espérance que le sieur de Tornabonni nous donne des régiments d'Espagne; s'ils viennent durant cette belle saison, je m'assure que avec l'ayde de Dieu je les employeray si bien que leur maistre recevra contentement, et que je gagneray ses bonnes grâces autant et plus que nul des autres qui sont en ceste cause. Mandez à Tornabonni que six mille hommes seront bien nécessaires en ceste province, afin que je puisse reconquérir tout le pays du Maine où j'ay d'assez bonnes intelligences; mandez-luy aussi que s'il avoit moyen d'avoir quelques chevaux, que cela m'accommoderoit de beaucoup, car je n'en ay plus [1]. »

Le roi d'Espagne accorda des secours d'hommes et d'argent. Les troupes espagnoles sous les ordres de don Juan de Laguila, entrèrent en Bretagne; et le 1er décembre 1590, le duc de Mercœur écrivait à Philippe II: « Sire; le secours qu'il a plu à vostre majesté m'envoyer pour ayder aux catholiques de cette province est tel, qu'il rend beaucoup de contentement à tous, pour l'espérance qu'ils ont que par l'assistance d'iceluy, les affaires iront bien et la religion catholique y sera assurée. » Cependant le duc de Mercœur faisait observer que les maladies avaient diminué de beaucoup ces forces; pour obliger les ennemis, il fallait les battre furieusement, pourquoi il était néces-

[1] Archives de Simancas, cot. B, 65. Cette lettre est adressée à la duchesse de Mercœur.

saire d'avoir des munitions et un peu d'artillerie, « il seroit donc bien requis qu'il plust à vostre majesté m'ayder. Et nettoyant bientôt ceste province, comme j'espère faire, par la grâce de Dieu, et l'appuy qu'il plaira à vostre majesté me donner, l'on pourra tirer des commodités non-seulement pour la conserver, mais aussi pour employer au service de l'Espagne dans l'entreprise d'Angleterre ou autre, ainsi qu'elle voudra commander, tant pour lever des gens de pied et de cheval que pour armer des navires. J'ay donné charge à ce porteur de vous faire entendre particulièrement toutes les affaires qui se passent par deçà et les nécessités qui y sont, afin qu'il vous plaise me secourir, conformément à la promesse que vostre majesté m'a faicte, et le tout sera employé pour la manutention de la religion catholique et le service du magnanime roy d'Espagne [1]. »

Le duc de Mercœur avait raison de prévoir ce soulèvement des provinces d'Anjou et du Maine. L'envoyé auprès des braves Bretons, don Mendo de Ledesma, écrit à Philippe II : « Pierre de La Gonnière, député des provinces d'Anjou et du Maine, et le sieur de Bois-Dauphin, gouverneur d'icelles, annoncent que lesdictes provinces et gouverneurs recognoissent pour cejourd'huy qu'il n'y a roy en France, ni autre seigneur que vostre majesté, sous la protection de laquelle s'est conservé jusqu'à présent ce qui reste de pays catholiques audict royaume. Ils viennent à vostre royale majesté, comme à leur unique protecteur et seigneur, la supplient en toute humilité de leur faire grâce et faveur de secourir ces deux provinces, tyrannisées par l'ennemy, de deux mille soldats espagnols à pied et deux cents chevaux, lesquels, avec autres mille soldats de pied dudict pays, et trois cents chevaux que ledict gouverneur pourra mettre en campagne, formera le tout une armée suffisante, suivant la disposition desdictes provinces, pour les réduire au service de Dieu et de vostre majesté ; laquelle aura aussi pour nécessité de les vouloir secourir de quelque artillerie et munitions [2]. »

Le mouvement de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine se liait à la vaste province du Languedoc, à cette vieille patrie des Albigeois

[1] Archives de Simancas, cot. B 65. Les papiers concernant les affaires de Bretagne (huit ou dix paquets) renferment les négociations entre le duc de Mercœur, Philippe et son envoyé dans cette province. L'envoyé en Bretagne était don Mendo de Ledesma ; don Juan de Laguila commandait les troupes.

[2] Archives de Simancas, cot B 71[18].

où l'hérésie avait été si fortement réprimée au treizième siècle. Les catholiques avaient pris les armes sous le duc de Joyeuse, de cette famille de nobles favoris, dont le chef avait été couvert de colliers d'or, de pourpoints d'une blanche soie et du cordon de l'ordre pendant sur sa jeune poitrine. Joyeuse, alors à Toulouse, écrivait aussi à Philippe II : « Sire, j'ay vu, par la lettre de vostre majesté, comme il lui plaist d'avoir égard à ce que je luy ay si souvent demandé, pour le bien commun de tous les catholiques de cette province de Languedoc, laquelle ne peut guère davantage subsister, s'il ne plaist à vostre majesté nous continuer le secours qu'elle nous a si bien commencé et duquel elle nous donne quelque espérance ; car les affaires y sont en tel estat, maintenant que M. de Montmorency, voyant que je ne puis tenir plus longuement mon armée en pied, faute de moyens, assemble tous ses amis et lève de grandes forces pour exécuter ses mauvais desseins contre les pauvres catholiques de ce sainct party, et nous menace d'une grande ruine ; à quoy je vois bien qu'il n'est pas en nostre pouvoir de remédier sans l'appuy, la faveur et le secours qu'un chascun s'attend de vostre majesté ; ce qui me fait la supplier très-humblement et de toute l'affection que je puis, de nous vouloir estre favorable et nous secourir en ceste si triste nécessité. J'ay tousjours faict ce qui m'a été possible pour résister jusqu'ici avec le peu de moyens que j'ay eu ; mais je prévois bien qu'à la longue l'ennemy prendra un grand avantage sur nous, si nous demeurons si foibles[1]. »

Partout dans ces provinces étaient répandus les agents de l'Espagne, parmi ces nombreux couvents, affiliation sainte qui embrassait la catholicité. Un pauvre frère Basile, capucin, était en correspondance avec le grand roi et son secrétaire don Juan d'Idiaquez ; il lui donnait des avis sur les affaires du Languedoc, sur la manière de se conduire pour le triomphe de la cause commune. Ce frère Basile voyait les duc et cardinal de Joyeuse, le marquis de Villars et tous les chefs catholiques du midi ; il avertissait la cour d'Espagne des conférences qu'il avait eues avec eux, et surveillait ceux-là mêmes qui étaient en rapport actif avec Philippe II[2]. La Gascogne agissait plus nettement dans les intérêts catholiques ; elle adressa à son royal protecteur un mémoire pour demander aide et secours[3].

[1] Archives de Simancas, cot. B 73[6]. — Le 2 septembre 1592, le duc de Joyeuse à Philippe II.

[2] *Ibid.*, cot. B 67[22]. — [3] *Ibid.*, cot. B 66[8].

« La province de Gascogne sçachant que sa très-catholique et très-chrestienne majesté a laissé ses propres Estats de Flandre, pour secourir sans aucun service et mérite précédent tout le général de la France, et que le proverbe dict qu'aux grandes portes frappent les grands vents, et qu'aux grands Estats se présentent les grandes affaires; elle a véritáblement honte d'importuner sa majesté. Ladicte province luy envoye, avec son congé, desclarer son oppression et calamité. Il plaira à sa majesté entendre l'utilité qui peut provenir de son secours, pour l'honneur de Dieu et son service particulier. Il est certain que sans iceluy secours, la province de Guienne pour l'heure présente estant destituée de moyens, sera contraincte, à son très-grand regret, de faire trêve et composition, et recognoistre pour roy le Béarnois, comme les trois armées qu'elle a sur les bras, de Matignon, d'Épernon et de Béarn l'en sollicitent ; promettant à la noblesse, aux villes et au peuple toute oubliance du passé et tout favorable traitement. Et si ce malheur arrivait, il est certain que le peuple, travaillé par si longues guerres et appauvri par faute de commerce, ayant gousté la douceur de la paix, ne voudra, pour quelque occasion qui se présente, retourner à faire guerre ; ce que cognoissant Henry de Bourbon, il taschera de faire comme Henry VIII[e] d'Angleterre ; il advancera d'honneurs et de gouvernements et d'estats de justice les plus affamés loups qu'il pourra, afin d'avoir bientost exterminé les pauvres brebis catholiques; et pour faire perdre les chiens qui les desfendent, il donnera les esveschés pour récompense aux gens de guerre, afin qu'ayant chassé les prélats et ecclésiastiques, il ne se fasse plus mention de la religion catholique ; et les frontières de France, possédées par l'hérésie, infecteront les subjects de sa majesté catholique, comme le voisinage d'Allemagne a perdu les François qui sont aujourd'huy en erreur. » En réponse à cette lettre, le roi d'Espagne envoya des secours au duc de Joyeuse en Languedoc; quelques régiments passèrent les Pyrénées et prirent garnison à Toulouse et Montpellier [1].

Dans le Lyonnais et la Bourgogne le duc de Nemours obtenait le même résultat au profit de la ligue. Jamais la sainte ville de Lyon ne s'était démentie un moment de ses sympathies et de ses croyances ; elle était toute pour le catholicisme et la digne association : elle en avait hautement arboré les couleurs ; et pour imiter la ville de Paris,

[1] Archives de Simancas, cot. B 67.

ses consuls et échevins écrivaient au roi d'Espagne, leur protecteur : « La bonté de vostre majesté nous faict prendre la hardiesse de lui faire représenter par le sieur de Pellissier, une partie de nos affaires et l'insuffisance des moyens de conserver ceste ville tant importante à la saincte union des catholiques, en laquelle nous sommes les premiers volontairement entrés après le massacre des princes à Blois, et depuis, par la grace de Dieu, maintenus jusqu'ici contre toutes les entreprises que les ennemis ont bravées sur nous ; pour rompre lesquelles nous avons appelé quatre compagnies de Suisses, auxquelles nous avons fié la garde de nos portes. Le dedans de la ville est gardé par les naturels habitans qui font guest jour et nuict d'un grand courage, encore que cela leur apporte une très-forte despense et incommodité indicible, qu'il faict qu'il nous est impossible de pouvoir lever sur eux un seul denier pour la solde desdictes quatre compagnies, outre quelques françoises, tant de pied que de cheval, qui sont à la suite de l'armée de monseigneur de Nemours. Cela, sire, nous a donné occasion de recourir à vostre libéralité ; et le supplier très-humblement qu'ayant esgard à l'importance de ceste ville convoitée par les ennemis, sur toutes autres de la France après Paris, il luy plaise de nous impartir quelques petites sommes de deniers par chascun mois, pour employer à la solde desdictes compagnies, tant françoises que suisses. Ce secours augmentera, en général, les grandes obligations que ce royaume vous a pour avoir esté conservé en la religion catholique par vostre aide et secours [1]. »

Et en Provence quelle ferveur et quel zèle ! parlement, cités municipales, Aix, Marseille, Arles, tout se réunissait pour la conservation de la foi. Elle venait cette grande province de recevoir un secours effectif du duc de Savoie et des Espagnols, auxiliaires de la sainte ligue. Le duc de Savoie était entré dans Aix, appelé par le parlement ; Marseille voyait ses braves galères unir aux couleurs du duc ses longues flammes, ses banderolles à croix. Quelques gentilshommes sous la conduite du sire de Village, avaient voulu crier *fueros los Savoyards*. Mais le peuple, sous son premier consul Casaulx, avait salué le prince, défenseur de sa croyance et de ses libertés municipales. Comme dans la commune de Paris, toutes les rigueurs furent

[1] Le 22 février 1592. Les consuls, eschevins de la ville de Lyon au roi d'Espagne. — Archives de Simancas, B 73[66].

dirigées contre les huguenots et les *bigarras*, tiers parti qu'on signalait ainsi dans le patois de Provence. Cependant quelques différends s'élevèrent entre le consul Casaulx et le duc de Savoie sur les priviléges de la ville; les Marseillais n'auraient jamais souffert qu'une garnison oppressive entrât dans les murs de leur république municipale, et lorsque, par surprise, le parti des gentilshommes se fut emparé du monastère de Saint-Victor, Casaulx fit pointer des canons contre ses hautes murailles, car la ville voulait elle-même défendre ses droits et sa foi religieuse. En 1591 une transaction difficile réunit les esprits dans la cause commune du catholicisme.

La possession de la Normandie était plus disputée et la ligue y régnait moins en souveraine. Cette province était alors le théâtre de la guerre; Henri de Navarre avait établi là le centre de ses opérations militaires. La Normandie nourrissait Paris de ses richesses; Rouen était toute sympathique d'opinion avec l'hôtel de Grève; c'était en quelque sorte le même peuple. Il était rare que le mouvement qui éclatait dans une de ces cités ne retentît pas profondément dans l'autre. Henri de Navarre sentait la nécessité de s'emparer de la seconde capitale de la ligue; et après avoir fourragé quelques temps dans les environs de Mantes et de Lisieux, il se présenta tout à coup devant Rouen, confié alors à Villars (Brancas), gentilhomme provençal, bon ligueur et capitaine de gens d'armes. Le Béarnais avait réuni ses auxiliaires anglais, ses lansquenets d'Allemagne, sa brave chevalerie; il pouvait tenter un coup de main. Néanmoins pour éviter un siége, il écrivit à ses amés et féaux les maire, échevins et habitants de la ville de Rouen : « Encore que vous ayez pu cognoistre, par le succès de mes affaires, ma bonne et saincte intention de traiter tous mes subjects comme un bon père de famille, ce néanmoins persuadé par le roy d'Espagne (qui me veut priver de ma légitime succession), que je veux abolir la religion catholique, vous continuez tousjours en vostre rebellion, encore que j'aye fait par actes le contraire dans les villes soumises en mon obéissance; de quoy j'aye bien voulu vous advertir afin que, secouant le joug des Espagnols, qui vous rendroient à jamais misérables, vous recognoissiez vostre roy légitime; autrement si vous me contraignez d'employer la force, il n'est pas en mon pouvoir d'empescher que la ville ne soit pillée. Le secours du duc de Parme que vous attendez ne vous servira guère, car il ne pourra aller jusqu'à vous sans une bataille, et les ligueurs se souviennent de

celle d'Ivry. Au camp de Vernon. 1er décembre 1591. HENRI. »

Quand les échevins reçurent, en conseil de ville, ces propositions, tous s'écrièrent : « Est-ce que le Béarnois se mocque de nous ; est-ce qu'on ne cognoist pas ses déportemens? Croit-il que nous avons oublié la prise d'Estampes et de Louviers, où furent faicts de si cruels carnages, et de Vendosme, où il fit décoller monsieur de la Maille-Bernard, et pendre un cordelier, docteur de Sorbonne, nommé M. Gessé? Aux ongles nous cognoissons le lion. Nous n'avons rien à faire d'un tel hoste. Il nous reproche de servir l'estranger ; est-ce que luy-mesme ne remplit-il pas le royaume d'Allemands et d'Anglois, lesquels, outre l'hérésie, sont ennemis conjurés du royaume de France? Allez donc, M. l'hesrault, porter nostre résolution de mourir plutost que de recognoistre l'hérétique pour roy de France [1]. »

La défense des catholiques dans Rouen fut admirable comme l'avait été celle de Paris : « Les habitans, voyant l'effort de l'hérétique, se résolurent à une ferme défense, et encore qu'ils fussent pourvus de braves chefs de guerre, considérant que la force humaine n'est rien sans la grace divine, firent notables et solennelles processions, entre autres, une vraiment magnifique et générale le jour de la Conception de Nostre-Dame. On y vit les bourgeois de la ville sous l'estendard du crucifix, pieds nuds, chascun un flambeau de deux livres en la main ; grand nombre de petits enfans qui chantoient les lithanies, et puis les saincts reliquaires de sainct Romain, de sainct Godard, de sainct Ouen et de sainct Cande. Jean Dadræus faisait de longues prédications, il montroit fort doctement les raisons qui empeschent de recevoir un hérétique pour roy de France : un jour fit lever la main au peuple de plustost mourir que de recognoistre Henry de Bourbon, hérétique, relaps, pour tel déclaré et condamné par les papes Sixte V et Grégoire XIV. Pendant ce temps le Béarnois attaquoit vigoureusement la porte Sainct-Hilaire; mais les habitans étoient tous sous les armes, résolus de s'ensevelir sous les ruines de la cité, et ce brave M. de Villars, à la teste des bons bourgeois, faisoit de fréquentes sorties, notamment une par la porte Cauchoise qui fut meurtrière aux hérétiques [2]. »

[1] Discours du siége de Rouen, valeureusement soutenu contre le roy de Navarre en l'an 1591-1592.

[2] « Discours du siége de Rouen, valeureusement soutenu contre le roy de Navarre en l'année 1591 et 1592. »

La sûreté et les subsistances de Paris dépendaient de Rouen. Les membres de l'union le sentaient bien ; comment lutter avec de simples troupes de bourgeoisie contre Henri de Navarre à la tête de la chevalerie huguenote ? Le duc de Mayenne s'était rendu en toute hâte auprès du duc de Parme dans les Pays-Bas, pour appeler de nouveaux secours. Il lui avait exposé les besoins de la ligue, la nécessité de transiger avec le Béarnais, si Rouen n'était pas secouru comme l'avait été Paris. Le duc de Parme fit de nombreuses difficultés ; il voulait faire acheter ses services ; il n'avait pas été content de la reconnaissance des Parisiens après les avoir délivrés du grand danger du blocus et de la famine ; quel sort allait être réservé aux intérêts de l'Espagne ; élirait-on l'infante dans les états ? ferait-on quelques concessions au roi Philippe II ? Le duc de Mayenne promit beaucoup, montra l'importance, avant toute chose, de ne pas subir la domination du Béarnais, résultat inévitable si l'on ne délivrait Rouen. Farnèse se décida à une seconde campagne, et les braves soldats espagnols saisirent leurs piques et arquebuses. L'armée wallone traversa de nouveau la Picardie avec cet ordre admirable qui avait si bien réussi lors de la première pointe sur Paris.

Il est facile de juger, par les lettres du duc de Parme, tous les mouvements qui précèdent ou suivent cette campagne des Espagnols en Normandie. Alors la famille de Guise, et le jeune fils du Machabée s'étaient rendus dans les Pays-Bas. De Landrecy, le 18 décembre 1591, le duc de Parme écrivait au roi d'Espagne : « Estant le duc de Guise en icelle ville où il vint voir sa mère, il voulut s'approcher de Valenciennes, d'où il me trouva party ; il fut honoré et servi par mon fils comme il estoit raisonnable, et il me l'amena icy le mesme jour que j'y arrivai, où nous nous sommes vus et avons parlé en général. Je l'ai caressé le mieux que j'ay pu, pour l'envoyer content et satisfaict. Il me semble de bonne façon et avoir avec soy quelque noblesse qui, pour la conformité et ressemblance d'entre luy et son oncle, pourra nous ayder beaucoup. Je ne sçaurois dire combien j'ay de regret de voir les choses de ce royaume et celles de l'union en particulier dans la confusion où elles sont ; ne pouvant entretenir les uns ny les autres, ny subvenir à Mayenne, ny aux François qu'on pourra avoir. J'en crains les désordres et desbandemens ; Dieu y pourvoira, car Mayenne et les François sont desgoustés par faute de ne pouvoir et n'avoir moyen de leur subvenir ; et selon ce que mande

don Diego de Ibarra, encore qu'il soit dû peu de chose aux Allemands, il semble qu'ils se veulent mutiner ; et c'est à croire que ne donnant aucune satisfaction au régiment de don Alonzo de Idiaquez, il suivra le chemin des autres, et les Wallons par ces exemples ne seront meilleurs. Et si cela nous advient en pays estranger et en une saison et affaires si importantes, vostre majesté considérera quel préjudice et dommage ce seroit [1]. »

Le 20 décembre le duc de Parme écrivait encore au roi : « J'ai reçu le paquet de vostre majesté du 6 et 24 du passé : j'ay esté fort affligé de voir venir ceste despesche sans aucune prompte provision d'argent ; car estant vostre majesté si bien et clairement advertie de nos misères et de ce qu'il nous faut pour l'entretènement des gens de guerre de cet estat et de la France tant des vostres que de ceux de Mayenne, je ne sçais ce qu'il en sera de nous et comment nous pourrons faire le royal service de vostre majesté en aucun lieu, puisque le tout sera exposé au bénéfice de la fortune, en une saison et affaires qui devroient estre bien différentes de ce qui est ; de sorte que je ne sçais que dire, sinon que nous recommander à Nostre-Seigneur et en ses miracles, car autrement, il n'y a apparence, je ne dis pas d'obtenir ce que l'on prétend, mais encore de nul bons succès [2]. »

Ce fut le 15 janvier 1592 que le premier mouvement des Espagnols commença à s'effectuer sur les frontières ; le duc de Parme s'empresse de l'écrire à Philippe II : « Sire ; je partis de Landrecy samedy dernier, et vins loger sur les limites de France ; et pour ce qu'il me falloit passer bien près de Guise, où estoient pour lors la duchesse et le duc son fils, il me sembla qu'en passant je luy devois aller baiser les mains pour sçavoir quelle seroit son intention sur les affaires de ce royaume, ce que je fis ; et à ce que je pus comprendre, par les propos de madame qui me furent confirmés par l'évesque de Plaisance qui estoit avec elle, je cognus bien qu'elle ny son fils n'estoient aucunement contens du duc de Mayenne, se plaignant à moy du peu de compte qu'il avoit d'eux, disant qu'il ne faisoit son devoir à leur égard et qu'il prendroit plutost le chemin d'amoindrir que d'advancer l'auctorité du duc de Guise ; ayant la mère et le fils, d'après mon opinion, la prétention du premier grade de ce royaume. J'ay

[1] MSS Dupuy, vol. XLIV, fol. 90. — Toutes ces dépêches ne se trouvent pas dans les archives de Simancas ; les MSS Dupuy remplissent la lacune.

[2] MSS Dupuy, vol. XLIV, fol. 96, verso.

respondu à madame ce qui me semble propre pour le service de vostre majesté, luy disant que son fils seroit tousjours respecté et honoré comme il méritoit de ceux qui estoient icy pour le service de vostre majesté. Au moyen de quoy elle sembla apaisée. Sur le tard arriva le duc de Mayenne pour voir madame, se trouver avec moy et traicter ce qu'il faudroit faire sur les choses plus pressées, et me semble que je l'ay trouvé plus retenu en ses paroles et avec plus d'ombrage et de soupçons qu'il n'avoit accoutumé, n'estant satisfaict de l'argent qui luy a esté baillé de la part de vostre majesté, et encore moins de la distribution qu'on en a faicte selon vos commandemens, se plaignant de don Diego d'Ibarra, et en particulier de ce qu'il l'avoit suivi ceste dernière fois à Paris, le voulant persuader de procéder avec douceur contre ceux qui avoient pendu le premier président et les conseillers. Je voulus excuser don Diego, lui disant qu'il ne falloit s'esmerveiller si ledict don Diego avoit voulu sauver la vie à ces gens-là, attendu qu'ils estoient catholiques et recognus de longue main fort zélés et affectionnés à nostre party, surtout pour le bruict qui lors couroit qu'on osteroit l'auctorité des autres catholiques ; mais puisque suivant sa résolution il avoit passé outre en l'exécution, il ne devoit nullement douter de notre appuy. Et d'autant que j'ay bien cognu qu'il n'a faute de soupçon que don Diego fust cause et n'eust quelque participation en ceste affaire, je tascheray à luy oster de la teste. Quelques jours après je me vis avec ledict duc en intention de calmer son humeur et sa résolution ; estant d'advis que c'estoit ce qu'il convenoit de faire au royal service de vostre majesté ; et il entra en mille plaintes tant pour le regard de l'argent que pour le faict de don Diego. Enfin nous entrasmes sur la matière principale de la convocation des estats, et sur le surplus de l'eslection et déclaration d'un souverain catholique, luy rappelant l'instruction de vostre majesté touchant la sérénissime infante ; à quoi il dit qu'il la serviroit comme il estoit obligé ; mais qu'il estoit nécessaire de gagner plusieurs gentilshommes pour parvenir à ceste fin, me voulant faire entendre que sans cela, l'assemblée des estats seroit de nul profit ; monstrant par là qu'il avoit peur de les réunir sitost, ce qui est bien loin du langage qu'il nous a autrefois tenu, quand il prétendoit bien souvent nous estonner par le moyen de ladicte assemblée ; de sorte que pour dire vray, il me semble qu'il prend le chemin de reculer en ce qu'il pourra sur ces affaires. »

Cependant l'armée espagnole marchait [1] au secours de Rouen qui jetait de temps à autre ses braves défenseurs dans de périlleuses sorties. Le siége continuait avec persévérance, et les catholiques redoublaient de zèle, en face de cette troupe huguenote et royaliste qui menaçait ses murailles. La population des halles, des métiers, les bouchers, tisserands, les clercs des écoles, tous couraient aux remparts, maniaient l'arquebuse ou la coulevrine. S'il y avait des traîtres, des hommes malintentionnés qui songeassent à Henri de Navarre, ils étaient dénoncés par le peuple, frappés par le parlement. « Vu par la cour, toutes les chambres assemblées, la requeste présentée par le procureur général du roy, contenant qu'à l'occasion du siége mis devant ceste ville par Henry de Bourbon, prétendu roy de Navarre, aucuns malaffectionnés estant en icelle, ne séduisent le peuple, quelques-uns se sont essayés de faire ces jours passés, pour, sous ombre de paix, mettre la ville sous la domination de l'hérétique, qui est la plus grande misère et calamité qui sçust advenir en ce royaume ; la cour faict très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque estat, dignité et condition qu'elles soient, sans nul excepter, de favoriser en aucune sorte et manière que ce soit le parti dudict Henry de Bourbon, mais s'en désister incontinent, à peine d'estre pendus et estranglés. Ordonne ladicte cour, que monition générale sera octroyée audict procureur général *nemine dempto*, pour informer contre tous ceux qui favoriseront ledict Henry de Bourbon et ses adhérens. Et d'autant que les conjurations apportent le plus souvent la ruine totale des villes où telles trahisons se commettent, est ordonné que par les places publiques de ceste ville et principaux carrefours d'icelle, seront plantées potences pour y punir ceux qui seront sy malheureux que d'attenter contre leur patrie; et à ceux qui descouvriront lesdictes trahisons, encore qu'ils fussent complices, veut ladicte cour leur deslict leur estre pardonné, et outre ce, leur estre payé la somme de deux mille escus à prendre sur l'hostel de ville. Le serment de l'union faict le 22 janvier 1589, et confirmé par plusieurs arrests, sera renouvelé de mois en mois en l'assemblée

[1] Archives de Simancas, A 57[4][1]. — 30 mai 1592. — Philippe II à don Diego de Ibarra : « J'ay appris avec satisfaction la nouvelle que vous me donnez sur mon neveu le duc de Parme, qui marche de nouveau au secours de Rouen, ainsi que ceste ville paroist en avoir besoin encore. Il la deslivrera, je l'espère, et obtiendra sans doute bien d'autres succès, dont vous m'informerez à temps. »

générale, qui, pour cet effect, se fera en l'abbaye de Sainct-Ouen de ceste ville. Est enjoinct aux habitans de l'observer inviolablement de poinct en poinct selon sa forme et teneur, à peine de la vie, sans aucune espérance de grace. Enjoinct très-expressément à tous les habitans d'obéir au sieur de Villars, lieutenant de monseigneur Henry de Lorraine, en tout ce qui leur sera par luy commandé pour la conservation de ceste ville; comme aussy les soldats entretenus par ladicte ville seront tenus d'obéir promptement aux mandemens dudict sieur, à peine de la vie [1]. »

Et qui aurait osé affronter les arrêts de la cour! qui aurait osé parler du Béarnais au milieu de ce peuple qui défendait si vaillamment ses murailles contre les gentilshommes et les bandes d'étrangers pillards! Henri de Navarre laissa un corps de troupes sous le maréchal de Biron, devant Rouen, et, à la tête d'une nombreuse cavalerie, il courut harceler l'habile et prudent Farnèse, qui s'avançait en bataille, des frontières de Flandre. A Aumale, la mêlée fut chaude; les arquebuses et coulevrines retentirent; Henri de Navarre s'aventura, comme il faisait toujours, avec sa témérité de gentilhomme, jusqu'au milieu des avant-postes ennemis; il en revint blessé, échappant à peine aux *regimientos* espagnols, aux braves lances wallones. Le 9 février, le duc de Mayenne annonçait des succès au légat : « J'ai eu advis, par un trompette des ennemis, que dans l'escarmouche à Aumale, le roy de Navarre avoit reçu un coup de pistolet au-dessous de sa cuirasse, qui lui avoit tout froissé le costé, et en gardoit la chambre; de façon, monsieur, que cet effect a beaucoup accru le courage des nostres, qui n'ont autre désir que d'entrer en un combat général avec les ennemis, auquel son altesse et moy sommes très-résolus, et espérons que Dieu nous fera la grace de maintenir sa cause et sa saincte religion, comme c'est le seul but auquel nous visons. Nous continuons de marcher en avant, pour la deslivrance des assiégés qui montrent beaucoup de devoir et de ferme persévérance. Et je me promets, avec l'aide de Dieu, que dans peu de jours nous les mettrons hors de peines, dont je ne manquerai de vous donner incontinent advis. Je vous supplierai en outre, monsieur, de vouloir exciter nos desputés à ne se poinct ennuyer de la longueur; et qu'ils considèrent

[1] 7 janvier 1592. Arrêt de la cour de parlement de Rouen, contre Henri de Bourbon, prétendu roy de Navarre, ses fauteurs et adhérens. — Regist. du parlement.

que cet exploit de Rouen nous est de telle conséquence et à toute la chrestienté que jusqu'à ce que Dieu nous en ait donné l'heureuse fin que nous en espérons; nous ne pouvons embrasser autre résolution quelconque; mais, après cela, qu'ils ne doutent point que je ne fasse l'ouverture en l'assemblée selon que je leur ay mandé, et j'essayerai de les secourir de quelques moyens par la première commodité qui se présentera pour leur aider à supporter la despense qu'il leur convient faire [1]. » Et le 26 février il ajoutait : « Nous partons tous demain pour nous advancer, et ne serons plus esloignés de Rouen que de six petites lieues et fort proches des ennemis. Je ne faudrai de vous donner advis de ce qui se passera entre nous et eux, et Dieu nous fasse la grace que le succès en soit à sa gloire et au bien de l'Église [2]. »

L'armée catholique continuait en effet sa marche sur Rouen; l'avant-garde obéissait au duc de Guise, à MM. de La Châtre et Vitry : la batalle était conduite par Farnèse, le duc de Mayenne et le duc Hercule, neveu du pape Grégoire XIV; le duc d'Aumale était à la tête de l'arrière-garde. Les Suisses et l'artillerie sous les ordres des sieurs de Bassompierre et de La Motte. Deux moyens se présentaient pour la délivrance de Rouen; l'un d'attaquer en face l'armée du Béarnais, arquebuse pour arquebuse, coulevrine pour coulevrine; l'autre de se rendre maître de la petite ville de Caudebec, de la plus haute importance par les magasins qu'elle contenait. Ce dernier parti fut adopté et exécuté avec une grande habileté. Le duc de Parme y reçut une blessure dangereuse.

La prise de Caudebec compromettait la position de Henri IV. L'armée espagnole était si menaçante, ses *regimientos* si nombreux, que le Béarnais demandait partout des secours. Alors il écrivait à M. de Beauvoir, son ambassabeur à Londres auprès d'Élisabeth, en lui donnant quelques détails sur les opérations militaires devant Rouen : « Continuez, mon amy, l'instance que je vous ay mandé faire auprès de la royne madame ma bonne sœur, qu'il luy plaise faire accélérer le secours dont je l'ay supplié me vouloir assister, et si tout ne pouvoit estre promptement assemblée, dès qu'il y auroit mille hommes prests, qu'elle les voulust faire passer, et faire suivre le reste

[1] MSS de Mesme, vol. in-fol., tome VIII, n° 898 1/2.
[2] *Ibid.*

jusqu'à quatre mille hommes que je luy ay demandés; car ayant à forcer les ennemis en lieu et assiette qui les avantage beaucoup, il importe que je sois si fort que j'en puisse sûrement venir à bout, comme j'espère que Dieu m'en fera la grace, avec la bonne aide de ladicte dame, laquelle elle ne me sçauroit jamais despartir plus à propos. »

P. S. (De la main du roi.) « Le duc de Parme a esté blessé d'une arquebusade ou une mire, devant Caudebec, qui luy fut rendu avant-hier par composition; et néanmoins il ne laisse pour sa blessure de comparoistre aux affaires [1]. »

Menacé dans toutes ses positions, le maréchal de Biron leva le siége de Rouen le 22 février, sur le midi, contre le gré de ses soldats, qui, disaient-ils, « aimoient mieux mourir que de se retirer après les rigueurs de l'hyver qu'ils n'avoient pas enduré pour lascher le pied. » Le roi de Navarre était allé à Dieppe avec une partie de l'armée hérétique, tandis que les Anglais se retranchaient à Arques. Quelle joie dans Rouen pour cette bonne délivrance! « Messieurs du parlement, suivis de tous les habitans, allèrent le jour mesme à Nostre-Dame rendre grace à Dieu d'une telle nouvelle, et après le *Te Deum* chanté, furent faicts feux de joie aux places publiques, et toute l'artillerie de la ville tirée en signe d'allégresse [2]. »

A l'imitation de la bonne ville de Paris, après la délivrance, les maire et échevins écrivirent au duc de Parme, leur sauveur, et chef des braves Espagnols: « Monseigneur, ayant plu à Dieu, par sa bonté et miséricorde infinie, nous deslivrer de la furie des hérétiques, qui s'attribuoient déjà la domination et partageoient entre eux les maisons des citoyens; de sorte que nous estions resduicts à l'extresmité; et ce qui nous y engouffroit plus avant, estoient les menées que quelques-uns des nostres pratiquoient pour nous assujettir à l'hérétique, sous ombre de paix; joinct que l'armée hérétique croissoit de jour à autre, tant d'estrangers que de François (si François doivent estre appelés ceux qui, par une desloyale perfidie plus que punique, se sont unis avec l'hérétique pour égorger les catholiques); mais comme nous estions en ces événements, après avoir invoqué l'aide de Dieu et jeté dehors ceux qui nous pouvoient nuire, et nous estant

[1] MSS de Baluze, vol. in-fol., cot. 9675, E.

[2] « Discours du siége de Rouen, valeureusement soutenu contre le roy de Navarre en l'an 1591-1592. »

unis d'un ferme lien pour la desfense de nos autels, de nos femmes et enfans, nous reçusmes inopinément les lettres de sa majesté catholique, joinctes à celles de vostre altesse et de monseigneur le duc Mayenne, par lesquelles nous fusmes assurés du secours de l'armée catholique, qui s'acheminoit en ces quartiers ; ce qui encouragea tellement le peuple, que nous nous résolusmes d'attendre l'effect de vos promesses, sans que le dégast de l'hérétique a faict ès environs de ceste ville nous ait pu induire à traiter avec luy en quelque sorte que ce soit, encore que ses conditions fussent fort advantageuses. Mais comme c'est la coustume de l'hérétique de beaucoup promettre, et quand il est maistre, se mocquer de ceux qui se sont laissés abuser par ses promesses, Dieu nous a faict ceste grace d'avoir esté fermes et constans à maintenir ce que nous avons si solemnellement juré, en rémunération de quoi ce bon Dieu, père de miséricorde, nous a faict sentir sa paternelle providence par le secours de l'armée conduicte par vostre altesse, qui a préservé ceste ville de la rage des hérétiques, et sauvé par ce moyen ce royaume, dont elle est principal membre, de la persécution cruelle de l'hérésie. De sorte qu'après Dieu nous vous recognoissons, avec nos princes, sauveurs, libérateurs et protecteurs, non-seulement de ceste ville, mais de tout le royaume de France, pour le salut duquel nous prions Dieu le pourvoir d'un roy vraiment très-chrestien, qui vous honore selon vos mérites de tant de bons offices qu'avez faicts à la France [1].» Le duc de Parme ne négligeait pas ces bons rapports avec les villes municipales ; il savait toute la force, toute la puissance des états ; le peuple était pour lui ; ne fallait-il pas songer à l'élection de l'infante ? à ménager les conseillers et échevins ? La position de l'armée espagnole, après la délivrance de Rouen, aurait été critique, si le duc de Parme ne s'était assuré un pont sur la Seine ; ces ponts étaient rares ; plusieurs au contraire facilitaient les abords de Paris. Appuyé sur la grande cité, on pouvait effectuer ce passage à l'abri des murailles, de leurs pièces d'artillerie, des braves bourgeois armés. Les priviléges municipaux étaient alors d'une telle force, qu'aucun homme de bataille ne pouvait pénétrer dans une ville fermée sans l'avis des conseillers, magistrats et chefs de quartiers, nobles gardiens des chartes. Le 15 mai 1592, Farnèse

[1] 21 février 1592. « Lettre des maire, eschevins et habitans de Rouen à monseigneur Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance. »

écrivait aux échevins de Paris : « Messieurs, je ne doute que n'ayez entendu ce qui s'est passé au désassiégement de la ville de Rouen, et comme après s'estre retiré l'ennemi, M. le duc de Mayenne et moy avons, nonobstant ma blessure, pris la ville de Caudebec, pour donner plus de commodité à ceux dudict Rouen de se ravitailler ; et ayant ledict ennemi rallié ses forces et venu nous trouver, nous l'avons attendu huict jours sans qu'il ait osé nous combattre ; et ne pouvant plus maintenir l'armée, nous avons trouvé meilleur, attendu qu'il se renforçoit tous les jours, et nous ne le pouvant faire, de dresser un pont sur la rivière, et nous passer par deçà ; ce qui a si heureusement succédé, que sommes passés jusques en ce lieu avec ladicte armée, et mondict sieur duc de Mayenne demeure en la ville de Rouen pour l'assurance d'icelle et pour ce qu'il est très-nécessaire d'un peu rafraischir nos gens qui ont tant pasti, attendant quelques autres forces que nous avons faict lever. Nous vous en avons bien voulu advertir, et que sa majesté ne veut abandonner ceste cause saincte ni nous, afin que continuez et persévérez à vous comporter comme avez si bien faict jusqu'à présent ; et s'il est besoin de passer par vostre ville, nous faire donner passage ou barques pour faire un pont sur la Seine, comme nous sera plus commode ; et assurez-vous de nostre amitié et de l'affection que nous avons à vostre propre bien [1]. » Et que le duc de Parme avait bien compris les bons habitants de Paris ! Comment auraient-ils refusé passage à l'armée catholique et libératrice qui venait de sauver une cité alliée !

« Le lundy 18ᵉ may, il y eut assemblée faicte en l'hôtel de ville au petit bureau, pour adviser aux moyens de faire la réception et frais de l'entrée en ceste ville [2] de MM. les prince de Parme et duc de Guise. La compagnie a esté d'avis qu'il estoit très-nécessaire d'aller cejourd'huy à la porte de Bussy, par où doivent entrer lesdicts seigneurs et leur faire la réception qui leur est due, et de là, les accompagner jusques ès maisons où ils descendront comme princes, qui le méritent s'il y en a au monde. Qu'il ne faut que lesdicts sieurs prévost des marchands et eschevins ne prennent autre habit que le noir qu'ils portent ordinairement par la ville; et appelleront avec eux les quarte-

[1] MSS de Mesme, intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, in-fol., tome III, nº 8777/₄, fol. 38.

[2] Jusqu'à présent on avait toujours écrit que le passage avait été refusé au duc de Parme. Voici une pièce officielle qui constate le contraire.

niers et quelques bourgeois de chascun quartier pour les y accompagner. Et à une heure de relevée, lesdicts sieurs s'acheminèrent pour aller à ladicte porte de Bussy; mais furent advertis à mi-chemin que les princes estoient jà arrivés, et qu'ils estoient descendus de cheval à l'hostel de Nemours, où estoit Madame, qu'ils saluèrent. Et y furent lesdicts sieurs prévost des marchands et eschevins; et y avoit du monde innombrable, tant en la cour qu'en la chambre de ladicte dame, pour la foule qui y alloit de toute part de la ville, pour voir ledict seigneur, et principalement le seigneur duc de Guise, parce qu'il y avoit longtemps qu'il n'avoit esté en ceste ville. Au sortir, lesdicts sieurs furent dans l'église Nostre-Dame pour remercier Dieu, et de là allèrent chascun en leurs maisons. Il est bien vrai que ledict seigneur duc de Guise n'y entra jusques après soupé, et soupa avec Mme de Montpensier sa tante. Et le mardy 19e du présent mois, lesdicts sieurs prévost des marchands et eschevins, et le sieur Morin, procureur de la ville, se mirent en coche et furent au chasteau de Meudon, où estoit le duc de Parme, pour lui faire la réception et donner quelques présens au nom de la ville; lequel seigneur ils trouvèrent sur le chemin de Gentilly, et luy fut faict par M. le prévost une petite harangue, à laquelle il fit response fort honnestement, et remercia la ville de ce qu'elle lui faisoit beaucoup d'honneur. Et le 20e on distribua les présens à MM. les duc de Guise, prince de Parme et deux de ses neveux, au sieur de Plaisance, Saint-Paul, de Rosne, et plusieurs grands seigneurs qui avoient accompagné lesdicts princes[1]. »

Ce fut encore un notable résultat obtenu par la tactique du duc de Parme; Rouen était délivré comme Paris, et cela sans presque aucune perte. Farnèse épuisait en courses de montagnes et de plaines, toute la cavalerie du Béarnais; et lui, restait inexpugnable avec ses bons régiments, ses batailles de lances couvertes de chariots; partout où l'Espagnol se portait en masse le but militaire était atteint. Une des grandes villes catholiques était sauvée; Henri de Navarre obligé de s'éloigner. Puis, comme les Pays-Bas avaient besoin de l'armée espagnole, le duc de Parme, harcelé par la gentilhommerie, qui croyait le retenir en son pouvoir, opéra cette retraite merveilleuse à la vue du Béarnais, « lequel ne s'en étant pas douté, ne put opposer

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 319 v° à 322. — Le lundi 9e novembre 1592 « fut eslu pour prévost M. Luillier, et pour les deux eschevins à remplacer, MM. Neret et Pichonnat. » — XIII, fol. 387 verso à 393 verso.

aucune résistance. » Farnèse passe la Seine, côtoie Paris, et se rend en Flandre sans coup férir. La mort l'enleva bientôt au commandement suprême des provinces confiées à son habileté et à son courage.

CHAPITRE LXXXVIII.

RELATIONS DIPLOMATIQUES. — MOUVEMENTS MILITAIRES DU CAMP DE HENRI IV.

Élisabeth d'Angleterre. — Réaction contre les catholiques. — Expédition contre Philippe II. — Le comte d'Essex. — La flotte de Dracke en Espagne. — Don Antonio de Portugal. — Pays-Bas. — Suède. — Danemarck. — Le sultan. — Suisse. — Hollande. — Allemagne. — Bulletin officiel de l'armée de Henri de Navarre. — Combat de Beaumont en Lorraine; de Villemur en Languedoc.

1588—1592

Les mouvements de la chevalerie calviniste étaient particulièrement secondés par les troupes auxiliaires. Jamais Henri de Navarre n'aurait pu, avec ses seules forces, conquérir une à une les provinces du royaume de France, étroitement liguées. Que pouvait-il, noble et pauvre enfant de race, contre cette population active des communes, défendant ses croyances sur le champ de bataille, aux éclats des coulevrines et arquebuses? Il se vidait sur la terre de France une vaste querelle : le catholicisme et la réforme s'étaient personnifiés dans Philippe II et Élisabeth. C'était une guerre d'influence entre l'Espagne et l'Angleterre. Les Anglais ne pouvaient souffrir l'occupation simultanée de la France et des Pays-Bas par une puissance rivale. Une flotte et des hommes de débarquement partis d'Anvers et de La Rochelle, c'en était fait de Londres et de ses barons. On se souvenait de l'effroi qu'avait produit l'apparition de l'*armada*, et lorsque la tempête eut dispersé cet immense armement, toute la préoccupation d'Élisabeth dut être d'empêcher le triomphe du catholicisme en France et en Angleterre, c'est-à-dire, l'établissement haut et durable du pouvoir de Philippe II.

Lorsqu'on pénétra profondément dans la conjuration de Marie

Stuart, lorsqu'il s'agit d'examiner les éléments de succès sur lesquels le roi d'Espagne comptait pour les victoires de son *armada*, il fut reconnu que le parti catholique en Angleterre, lié d'opinion et d'intérêt avec Philippe II, favorisait ses desseins. Ce fut le premier mobile de la nouvelle persécution contre les papistes. La vieille reine Élisabeth pouvait être fanatique de sa croyance; mais il y avait au fond de cette ardeur persévérante, de ces mesures de confiscation, de ces verdicts de mort contre les dissidents, une nécessité politique; le catholicisme était le signe visible d'une conjuration en Angleterre, comme la réforme l'avait été en France; les halles de Paris eussent brûlé un huguenot avec autant d'ardeur et de joie qu'on égorgeait les papistes dans les rues de Londres. C'était là l'expression de deux factions en armes. Mais en France l'avénement de Henri IV devint un principe de transaction. Rien de semblable ne se passa en Angleterre; et voilà pourquoi la religion romaine y fut constamment persécutée comme une opinion dangereuse et manaçante [1].

Cette situation bien comprise d'Élisabeth et de son conseil dirigé par Burleigh, entraîna l'Angleterre à la double mesure d'une alliance plus intime avec Henri de Navarre et d'une attaque régulière contre l'Espagne. Il était évident que si le Béarnais triomphait et avec lui la doctrine réformatrice, la puissance de l'Espagne était frappée au cœur; la France échappait d'abord à son système. Rien de plus facile que de favoriser les Pays-Bas dans leur projet d'indépendance. La Hollande était déjà organisée en État libre; tous les électeurs réformés de l'Allemagne, se détachant de l'unité catholique, secouaient la pesante couronne de Charlemagne. Ceci opérait un changement complet dans la situation politique de l'Europe. Si la ligue au contraire parvenait à ses fins, si une infante était saluée reine de France, tôt ou tard une révolution devenait imminente pour l'Angleterre. Philippe II pouvait diriger des escadres tout à la fois des ports de Bretagne, de la Normandie et de l'Escaut, sur la Tamise, où le parti catholique d'Irlande et d'Angleterre seconderait cette révolution.

Attaquer directement l'Espagne, la presser dans ce premier moment d'embarras qui succéda à la défaite de l'*armada*, parut un bon projet au conseil d'Élisabeth, et surtout au jeune et brillant comte d'Essex, enfant de gloire, à l'époque héroïque où les favoris mouraient

[1] Voyez Strype, III, 169, 240, 419; IV, 39. — Bridgewater, 375.

l'épée au poing à vingt ans ! Le jeune homme échappa des bras de la vieille reine pour courir à bord des navires de Dracke, le marinier intrépide ; loup de mer qui revenait à chaque course, un navire à plein bord chargé de doublons [1].

Il y avait alors en Angleterre deux hommes qui pouvaient servir d'instrument aux projets d'Élisabeth contre la Péninsule : don Antonio, prieur de Crato, bâtard de la couronne de Portugal, et qui l'avait disputée lors de la conquête par Philippe II ; et plus tard, Antonio Perez, secrétaire du roi d'Espagne ; Perez avait cherché un refuge pour se soustraire au châtiment d'une trahison. Dracke prit à son bord le prieur de Crato ; vingt-deux mille Anglais débarquèrent à La Corogne. Mais quelle sympathie pouvaient-ils trouver sur cette terre ! il n'y avait pas deux croyances en présence. Le cardinal Albert défendit tout le littoral de l'Espagne. Le sort de l'*armada* frappa la flotte anglaise ; elle fut dispersée par la tempête, et rentra en désordre dans Plymouth [2]. Le conseil d'Élisabeth ne renonça point aux projets de soulever l'Espagne, d'attaquer le catholicisme au cœur même ; il envoya des agents pour provoquer les débris de la nation des Mores vaincus et dispersés. En Catalogne, à Valence, dans la Biscaye, c'étaient les anciens *fueros*, les vieilles libertés que la reine invoquait. Une dépêche d'un agent secret à Philippe II, indique toutes les trames de l'Angleterre dans les provinces d'Espagne, on y préparait des soulèvements. Philippe écrit de sa main au bas de la dépêche : « Ceci est grave ; qu'on s'en informe sur-le-champ et qu'on sévisse avec toute rigueur [3]. »

Henri de Béarn n'était pas seulement aidé des forces militaires de l'Angleterre et de ses subsides ; sa diplomatie était habile à se procurer partout des auxiliaires. Au siége de Rouen, il parut jusque dans la Seine une flotte hollandaise pour seconder les opérations de l'armée assiégeante. La Hollande commençait à jouer un rôle dans les mouvements de l'Europe ; elle s'était constituée elle-même ; elle avait proclamé son gouvernement, et alors ce gouvernement se produisait au dehors par des alliances. En même temps Henri favorisait la rébellion morale qui se produisait dans les Pays-Bas catholiques, déclarant qu'ils voulaient être gouvernés par leurs propres lois et leur propre ma-

[1] MURDIN, 934.
[2] Voyez CAMDEN, 601-605. — STOW, 751, 756. — STRYPE, IV, 8 ; et Birch, I, 58.
[3] Archives de Simancas. Je donnerai plus tard le texte de cette dépêche.

gistrat, tandis que l'archiduc Ernest, sous l'influence de l'Espagne, venait de leur imposer garnison de troupes wallones et de lansquenets, les restes des vieilles bandes de Naples et de la Catalogne. Le Danemarck, la Suède étaient aussi dans l'alliance de Henri IV au nom de la réformation. Le Béarnais avait député auprès de ces deux cours des ambassadeurs spéciaux; et c'est peut-être un des traits de l'habileté de Henri IV, que ce choix de négociateurs actifs, allant sur tous les points de l'Europe remuer les inimitiés contre l'Espagne, objet de toutes les haines, parce qu'elle était le principe d'une grande résistance au mouvement des idées et des nouveautés politiques.

J'ai déjà parlé de l'alliance intime qui s'était formée entre Henri de Béarn et le sultan Amurat. Dans cette année 1592, Henri accrédita auprès du chef des infidèles un nouvel ambassadeur, Savary de Brèves, neveu de Savary-Lancosme, qui venait de mourir à Constantinople. Savary était porteur de pleins pouvoirs; et comme la puissance de l'Espagne était antipathique au développement de la grandeur de l'islamisme, Henri IV cherchait à profiter de ces rivalités contre Philippe II : il écrivait à Amurat : « Très-haut, très-puissant, très-excellent, très-magnanime et invincible prince le grand empereur des musulmans, sultan Amurat, en qui tout honneur et vertu abondent, nostre très-cher et parfaict amy; nous avons faict entendre à vostre hautesse l'intention que nous eusmes, dès nostre avènement à ceste couronne, d'avoir un ambassadeur vers elle pour confirmer de nostre part l'immuable volonté qui nous accompagnera jusqu'au tombeau, de persévérer en l'amitié et bonne intelligence contractées depuis longtemps entre les grands empereurs et les roys de France, mesme la restreindre et corroborer davantage, si faire se peut. Le roy d'Espagne continue ses entreprises contre nous, pour usurper ceste couronne sous le manteau et faux prétexte de religion. Nous avons esté advertis qu'il a envoyé vers vostre hautesse un ambassadeur pour entrer en quelque traicté, qui n'est en effect que pour s'acquérir du repos de la part d'icelle, et rendre ses armes et moyens plus libres contre nous à l'usurpation de ceste mienne couronne; et encore que nous soyons assurés de vostre sincère et parfaicte amitié, nous avons bien voulu vous advertir des machinations dudict Espagnol, et vous demander le bon secours et appuy qui se doict entre vrays alliés et anciens confédérés [1]. HENRY. »

[1] FONTANIEU, portefeuilles nos 436, 437, 438.

L'ambassadeur réussit complétement. L'histoire de ces négociations existe encore [1], et les résultats furent favorables au développement du pouvoir de Henri IV. Le sultan soudoyait la révolte des musulmans d'Espagne, de ces braves Mores qui n'avaient rien abdiqué, ni leurs mœurs, ni leurs croyances, culte sacré qu'ils conservaient dans leurs villages dispersés. Les flottes barbaresques menacèrent les côtes d'Espagne; elles inquiétaient la tête vieillie de Philippe II. A chacune de ses victoires, à la nouvelle du plus petit de ses progrès, Henri IV se hâtait d'en écrire à son allié de Constantinople, pour appeler des secours et fortifier les liens des traités. Amurat suivait les campagnes du Béarnais et multipliait les conseils. Dans un long firman, expédié par ambassade, il lui disait : « Nous avons reçu vostre lettre, dans laquelle vous nous annoncez que vous estiez sur le point d'estre recognu vray roy de France; ceste nouvelle nous resjouit beaucoup. Tous les rois de France qui ont régné avant vous ont esté nos amis, et nous les siens, et de tout temps ils nous ont montré grande affection, et nous de mesme. Vostre ambassadeur qui est ici nous a baisé les pieds, et nous l'avons reçu et escouté de bonne grace. Il nous a dict que vous estiez roy de France, recognu de tous, et que vous n'aviez des empeschemens que du costé de l'Espagnol, avec lequel se sont joincts et mis quelques-uns de vos principaux vassaux, qui vous font la guerre jour et nuict; il nous a prié de vous aider et assister; ce que nous ferons bien volontiers si vous estes vraiment roy de France, et si les Espagnols s'y opposent; et de nostre part nous enverrons nostre armée de mer aux pays de la domination de l'Espagnol. Vostre ambassadeur sera toujours bien reçu de nous, et je crois que nous serons toujours bons amis. Advertissez-nous promptement des empeschemens que vous donnera l'Espagnol, et ceux qui sont avec luy, afin que nous ayons subject de nous préparer à vous assister, et à les disperser. — Constantinople, dans le temps du caresme [2]. » Le sultan fit plus encore; il mit ses flottes, sous pavillon musulman, à la disposition de Henri IV; et nous verrons plus tard que ses capitans-badchis menacèrent Marseille, si elle n'abaissait ses enseignes municipales devant le royal étendard.

Dans la campagne de Normandie, Henri IV eut encore le secours

[1] Voyez la correspondance du sieur de Brèves; elle existe parmi les MSS du roi; 3 vol. in-fol. Gaillard en a donné des notices exactes.

[2] La copie est aux archives de Simancas, cot. B 78[127].

des Suisses réformés, et des lansquenets d'Allemagne, troupes mercenaires, sans moralité, et qui couraient là comme les *condottieri* d'Italie au moyen âge. Cependant il faut le dire, quoique d'une commune nation, presque tous agissaient sous l'impulsion de leurs principes religieux. La confédération territoriale était alors si faible en face de la foi religieuse! Les Suisses des cantons catholiques ne serraient point encore la main aux Suisses des cantons protestants, et les lansquenets des électorats réformés ne déchargeaient pas leurs arquebuses sur les sujets d'un prince huguenot : la croyance, c'était la patrie!

Henri de Navarre était resté le maître de tout le plat pays de Normandie; le duc de Parme avait atteint son but : la délivrance de Rouen; mais la chevalerie du Béarnais, les Anglais auxiliaires sillonnaient en tous sens la plaine, et cette prise de possession d'une belle province était proclamée par les parlementaires comme une signalée victoire : « Monsieur, écrivait Miraumont à M. de Praslin, il me semble que je me ferois tort si je ne vous faisois part des bonnes nouvelles reçues de sa majesté. L'Espagnol est en vau-de-route : ceux de Paris ont refusé le passage au prince de Parme dans leur ville [1]. On lui faict un pont au-dessus de la Bastille, mais nous doutons qu'il veuille passer à Charenton. C'est à ce coup qu'il luy faut empescher le passage pour ne plus revenir. Faictes part de ces nouvelles à chascun, et incitez tout le monde à un si bel effect. — *P. S.* Confirmations viennent de toutes parts que toute l'armée des rebelles est en déroute, leur infanterie et artillerie abandonnées. Le roy poursuit la victoire, et les bons serviteurs de sa majesté accourent de toutes parts [2]. »

Et le président Du Blanc-Mesnil ajoutait à M. d'Inteville : « Monsieur, depuis ma dernière lettre, j'ai reçu nouvelles du roy, qui confirment tout ce que je vous ai envoyé. Et outre cela, on m'a apporté certaines nouvelles d'une grande défaicte qui fut exécutée dimanche dernier, 10 mai : sur les cinq heures du matin, le roy est monté à cheval avec le baron de Biron et plusieurs autres chefs et seigneurs, accompagnés de quatre mille chevaux tant français qu'allemands, puis les Anglais, Flamands et un régiment de Suisses, avec quelques gens

[1] J'ai déjà dit que ce fait n'était pas exact.
[2] Nogent-sur-Seine, 20 mai 1592. — Lettre du sieur de Miraumont au sieur de Praslin MSS de Mesme.

de pied français, et a donné droit au quartier de l'ennemi avec trois pièces de campagne et une couleuvrine. Il a si bien faict que tout aussitost que sa majesté arriva, elle enleva un quartier où il y avoit vingt-deux cornettes logées, lesquelles ont esté contrainctes de desloger sans trompette ; ils y ont perdu tous leurs chevaux et bagages. Il a esté tué plus de cinq cents hommes signalés, et plusieurs sont prisonniers. Il s'est faict un bon butin, et y a plus de deux mille chevaux pris. Les soldats ont gagné force argent : tout le bagage des ennemis est perdu. On tient qu'il y a de leurs chefs morts, mais on ne sçait encore qui. M. de Mayenne s'est sauvé de vitesse à pied dans les bois, où ils se sont tous retirés, ce qui estonne fort leur armée, avec la blessure du duc de Parme. Ces nouvelles sont du mesme jour de l'effect. Par les premiers messagers, on nous mandera les particularités, dont je vous ferai part [1]. »

Tout cela était bien exagéré ; il fallait favoriser l'impulsion des esprits et préparer la puissance morale du parti de transaction. Il existe encore un bulletin tout entier écrit de la main du roi de Navarre sur ses opérations militaires de Normandie : « Du 28 avril. Sa majesté, continuant son dessein de combattre le duc de Parme, usa de grande diligence pour approcher son armée, et se trouva proche d'icelle lorsqu'on l'estimoit encore bien loin. Sa majesté se logea proche d'Yvetot, où estoient les ducs de Mayenne et de Guise, qui se retirèrent en grande diligence, et en furent tués cinq ou six cents sur la place. On a pris prisonniers le jeune baron de La Chastre, le gouverneur de Dreux, le chevalier Freton, et quarante-cinq autres. En mesme temps furent envoyés quatorze vaisseaux avec la grande galéasse de Rouen, chargés de vivre et de munitions, qui furent combattus par les Hollandais, partie pris et partie mis à fond ; et tous lesdicts vivres et munitions demeurés. Il s'est perdu seulement un vaisseau desdicts Hollandois. — Du 1er mai. Sa majesté parti de Varicarville pour enlever un autre logis des ennemis, lesquels estoient advertis et préparés. Et sortirent au-devant bien douze cents hommes de pied et quatre cents chevaux, qui furent si heureusement combattus qu'il en demeura six ou sept cents sur la place, et plusieurs prisonniers. Et de ceux de sa majesté il y en eut cinq de tués, et dix-huict ou vingt blessés. — Du 5 may. Sa majesté ayant recognu

[1] Lettre de M. le président Du Blanc-Mesnil à M. d'Inteville, MSS de Mesme.

que l'intention des ennemis estoit de se retirer et refuser le combat, essaya de les presser si près et leur serrer les passages, tant pour les vivres que pour leur retraite, qu'il en pust avoir la raison. Ils estoient resserrés dans leur camp retranché et fortifié, sans en vouloir sortir, encore qu'ils fussent invités par toute raison de guerre. Ils avoient faict un fort dans lequel estoient mille Espagnols et mille Wallons; Sa majesté a attaqué ledict fort; la plupart de ceux qui estoient dedans sont demeurés, et ne s'en sauva que bien peu, qui de vitesse ont rejoinct le gros de l'armée : de ceux de sa majesté il n'est demeuré que trois soldats tués et blessés. — Du 10 may. Le roy a continué de faire tous les jours quelque attaque à ses ennemis, et les a observés et serrés de si près qu'ils n'ont sçu enfin échapper. Après avoir recognu l'assiette de leur camp, sa majesté fit donner, dès cinq heures du matin, dans un quartier desdicts ennemis, où estoient logés vingt-deux cornettes de cavalerie, qui se sont trouvées si estonnées qu'elles ont esté desfaictes sans aucune résistance. Il y a grand nombre de morts et de prisonniers, et plus de deux mille chevaux gagnés avec leurs bagages. Le reste de l'armée en a pris tel effroy, qu'ils se sont retirés en toute diligence, fuyant vers Paris, laissant leur artillerie, bagage et équipage. On estime que depuis ce dernier retour, le duc de Parme a perdu de six à sept mille hommes [1]. »

Les moindres succès étaient ainsi célébrés dans les camps, exaltés par des publications qui relevaient les espérances royalistes. On se battait en braves partisans, en bons chevaliers; mais on n'avait aucune ville forte pour appuyer ses mouvements, aucune cité populeuse et de ressource; on courait entre Paris et Rouen sans tenir ni l'une ni l'autre de ces grandes municipalités. Supposez un éclatant succès aux armées catholiques, que seraient devenus la chevalerie du midi et les étrangers à sa suite, dans des provinces où les populations prenaient les armes au son du double tocsin de l'hôtel de ville et de la cathédrale?

De toutes parts on était aux prises. En Lorraine, le brave duc de Bouillon remportait un avantage sur les catholiques conduits par le sieur d'Amblize, grand maréchal de la province, « lequel s'estoit venu loger ès villages circonvoisins de Beaumont, petite villette peu forte

[1] « Bulletin des victoires qu'il a plu à Dieu envoyer au roy ès mois de may 1592. »

de murailles et fossés, avec un gros d'armée de huict cents chevaux, deux mille hommes de pied, et quelques petites pièces. » Le duc de Bouillon, sur ces avis, rassemble en diligence toutes les forces dont il pouvait disposer, « et jugea estre besoin pour le service du roi de hasarder quelques combats aux ennemis, estimant que Dieu le rendroit victorieux. » Après plusieurs charges de part et d'autre, on entendit les canonnades qui se tiraient furieusement; c'était le sieur d'Amblize qui, renforcé par ses lansquenets, cherchait à gagner une montagne dont le sieur de Bouillon voulait se rendre maître, « lequel fit de suite avancer les sieurs de La Perrière, Andiran et Pouilly, auxquels se vint joindre le sieur de Lopes, arrivant avec sa troupe. Là fut faicte la charge générale, telle que la cavalerie ennemie fut mise en déroute, n'ayant pu se sauver comme elle espéroit. L'artillerie est demeurée, toutes leurs cornettes et enseignes prises; plus de sept cents morts sur la place, entre lesquels est ledict sieur d'Amblize, et le reste est prisonnier, où il y a plusieurs capitaines. M. le mareschal de Bouillon a esté blessé de deux coups d'espée, l'un au visage sous l'œil droit, et l'autre au petit ventre, mais favorablement, graces à Dieu [1]. »

Et à Villemur, que devenaient les entreprises de Joyeuse! Rien d'étonnant que les catholiques fussent battus devant une ville zélée réformatrice. « Depuis longtemps M. de Joyeuse avoit Villemur pour object de son principal dessein, et pour en faciliter l'issue, il se campe devant, le dixième de septembre. Le sieur de Desme, capitaine de grande valeur et générosité, se jette, sans hésiter, dans Villemur avec un bon nombre d'arquebusiers. Tandis que M. de Joyeuse s'estoit avancé pied à pied et avoit dressé une batterie de huict pièces de canon et deux couleuvrines, les plus pratiqués et mieux discourrans sur le faict de la militie, présagèrent qu'un mesme jour mettroit fin au siége de Villemur et à la prospérité de M. de Joyeuse, et que la fortune (qui jusqu'à présent l'avoit si doucement œilladé) ne tarderoit pas à lui faire sentir les effects de sa bizarre inconstance. » En effet, malgré la vaillance du brave Joyeuse, « lequel déployant toute sa suffisance au mestier de la guerre, montra un haut courage et un bien grand bon sens, » après des assauts réitérés sans aucun succès,

[1] « Discours de la desfaicte des Lorrains devant Beaumont, le 14 octobre 1592, par M. le mareschal de Bouillon. »

les assiégés firent une sortie inopinée et tombèrent à l'improviste sur les troupes catholiques. Le duc de Joyeuse, voyant son armée dispersée, fit sonner la retraite ; « mais ceste retraite lui fut si mal assurée, que les siens se croyant poursuivis par l'armée victorieuse, s'enfuirent à l'estourdie et se précipitèrent dans le Tarn. Le pont qu'il avoit basti estant coupé, causa la mort de presque tous ses gens d'armes. » Joyeuse, au désespoir, ne put survivre à une si triste défaite ; on le vit, se débattant au milieu de deux soldats qui voulaient le retenir, se précipiter dans le fleuve à la face de l'ennemi vainqueur, qui le poursuivait à outrance. « Vers la fin d'octobre, le corps de M. de Joyeuse a esté tiré de l'eau et porté à Villemur pour y estre enterré ; et le Tarn se vit pendant un long espace tout plein et jonché des testes et des corps de ceux qui avoient eu recours à un élément si maupiteux [1]. »

Joyeuse, brave compagnon d'armes, qui mourait là de désespoir, se trouvait dans ce pays du Languedoc à peu près en la même situation que Henri de Béarn dans le centre de la France ; il avait à lutter avec les cités ferventes huguenotes de Montauban, Castres, avec les paysans des Cévennes. Sa marche était lente, ses moyens arrêtés. Au reste, tous ces mouvements militaires étaient encore sans résultats décisifs, et les esprits commençaient à se fatiguer. Quand rien n'indique la fin d'une lutte entre des opinions vivaces, la puissance d'un tiers parti s'accroît et se fortifie. La cause en est simple : c'est que lorsqu'on ne voit pas une issue probable dans le triomphe des opinions tranchées, on en recherche une dans le parti des transactions et des sentiments mitoyens. La force morale passe là.

[1] Le vray et entier discours du siége de Villemur, et de la desfaicte de M. de Joyeuse. » (Brochure.)

CHAPITRE LXXXIX.

DÉMARCHES DE L'ESPAGNE POUR L'ÉLECTION D'UN ROI.

États de Reims. — Sans résultats. — L'Espagne presse pour la convocation des états réguliers. — Mouvement de troupes. — Garnison espagnole et napolitaine à Paris. — Correspondance de Philippe II pour dominer les états. — Arrivée des députés. — Corruptions.

1592

La pensée dominante de Philippe II était la convocation des états du royaume. Il avait cette conviction profonde que le catholicisme étant la base de cette société, les députés qu'elle enverrait à la grande assemblée y apporteraient des dispositions favorables à l'unité d'une couronne posée sur la tête de l'infante et d'un roi type de la pensée religieuse. D'ailleurs les sacrifices d'argent étaient tout préparés, pour seconder un si haut intérêt; on en avait déjà beaucoup dépensé pour le soutien de la ligue : ce n'était pas au moment où l'on touchait le but qu'il fallait s'arrêter.

Le duc de Mayenne, et surtout le bureau municipal de Paris, ne pressaient pas l'élection d'un roi, événement qui limiterait dans d'étroites bornes le pouvoir qu'ils exerçaient sur les cités liguées. Un simulacre d'états avait été réuni à Reims, mais sans résultat, quoique Philippe II y eût délégué le duc de Feria. Les députés arrivaient lentement à Paris; et pour rehausser leur zèle, le roi d'Espagne leur envoyait une nouvelle lettre gracieuse et continuait les pouvoirs à son ambassadeur. Cette lettre était à peu près dans les mêmes termes que la précédente; tant Philippe II paraissait préoccupé du vaste objet de la délibération! « Nos révérends, illustres, magnifiques et

bien-aimés ; je désire tant le bien de la chrestienté et en particulier de ce royaume, que voyant de quelle importance est la résolution qu'on traite pour le bon establissement des affaires d'iceluy, je veux que chascun sçache ce qui a esté cy-devant procuré de ma part et quelle assistance j'ay donnée et donne encore à présent. Je ne me suis néanmoins contenté de tout cela ; j'ai voulu, en outre, desléguer par devers vous un personnage de telle qualité qu'est le duc de Feria, pour s'y trouver en mon nom, et de ma part faire instance que les estats ne se dissolvent qu'on n'aye au préalable résolu le point principal des affaires, qui est l'eslection d'un roy ; lequel soit autant catholique que le requiert le temps où nous sommes, à ce que par son moyen le royaume de France soit restitué en son ancien estre et derechef serve d'exemple à la chrestienté. Or, puisque je fais en ceci ce qu'on a vu et qu'on voit, la raison veut que ne laissiez par delà escouler l'occasion et opportunité, et par ce moyen j'aye le contentement de tout ce que je mérite à l'égard de vostre royaume, en recevant une satisfaction, laquelle, quoyqu'elle vise purement à vostre bien, j'estimeray néanmoins estre fort grande pour moy-mesme. Et pour autant j'ay voulu vous admonester tous ensemble, vous qui marchez pour le service de Dieu, de faire voir maintenant et montrer par effect tout ne de quoy vous avez jusqu'à présent faict profession, attendu que ce sçauriez rien faire qui soit plus digne d'une si noble et si digne assemblée, comme plus particulièrement vous dira le duc de Feria auquel je m'en remets [1]. De Madrid, le 2 janvier. MOI LE ROI. »

[1] 2 janvier 1593. — Lettre du roi Philippe aux révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés députés des états généraux de France. Voici le texte en espagnol : « Muy Reverendissimos, Illustrissimos, Magnificos y bien amados nuestros; deseo tanto el bien de la christiandad y el particolar desse reyno, que viendo quanto conviene para todo el buen assiente que se tratta, de tomar en las causes del aunque es notorio al mundo lo que antes se ha procura dode de mi parte y se ha assistido, e assiste para ello no me he contendado, sin ambiar tambien ahora persona de la qualidad y partes que es el duque de Feria, para que se halle en mi nombre a insistir de my parte en que se no desvoluan los estados, sin la resolution que conviene y que esta sea de eleccion de un rey tan catholico, como pide el tiempo para que el reyno de Francia se restituya a su antigua fe y exemplar Christiandad, y pues ago esto tras lo de mas que se ha vista y vee, razon sera que alla se poye approvechar della occasion y que a my se me pague todo lo que meresco a esse reyno en darme satisfaccion tan in beneficio vuestro que aunque lo espuramente, la tendre io muy grande dello y por esso os he querido amenestar a todos yuntos que ahora mostreis los que veis has el servicio de Dios todo lo que haveis professado hazer por el hasta aqui que sara tan

Les états de Reims n'avaient été qu'un simulacre; on y était seulement convenu d'un point, à savoir : que l'assemblée se tiendrait à Paris, où quelques députés étaient déjà arrivés. Le duc de Mayenne avait promis cette réunion solennelle, si longtemps retardée, sous différents prétextes de batailles ou d'un défaut d'argent. Il était en cela secondé par les parlementaires qui poussaient à un arrangement avec Henri IV, lequel aurait évité la bruyante expression d'une assemblée d'états catholiques. Philippe II se croyait joué : voulait-on exploiter son argent sans lui donner satisfaction? « Don Diego de Ibarra et J. B. Taxis, écrit le roi; j'ay reçu vos lettres concernant la grande négociation dont il s'agit; j'y retrouve vostre zèle du bien, et vous engage à continuer avec la confiance que je mets en vous [1]. Il est facile de voir qu'il existe peu d'empressement à assembler les états généraux. On peut mesme soupçonner que la conduicte tortueuse que l'on tient par rapport à l'eslection de l'infante n'a d'autre but que de s'emparer de nostre argent, de retarder les estats et d'arriver à leurs fins [2]. Ceste considération doict nous engager à ne pas nous commettre avant que la négociation soit dépouillée de toute incertitude et les estats généraux bien dessinés. Il faut croire que les desputés ecclésiastiques et ceux des bonnes villes, comme on les appelle en France [3], et en général tous ceux intéressés à la justice et à la tranquillité, seront plus faciles à gagner et à moins de frais. Il faut s'en servir pour modérer les prétentions de la noblesse qui porte en général fort haut son ambition; de manière à ce que les uns servant de contre-poids aux autres, on puisse négocier plus aisément avec tous [4]. On dict encore, et j'ay lieu de le soupçonner, que le

proprio y digno de un tan grand ayuntamento, como mas particolarmente os dira el duque de Feria a qui en me remito. — De Madrid, à 2 de henero 1593. Io el Rey. » — MSS de Baluze, vol. in-folio, cot. 9675 E.

[1] Archives de Simancas, cot. A 57[198], 25 mars 1592. — 12 août 1592, Philippe écrivait à don Diego de Ibarra, après un succès obtenu par le prince de Béarn : « Il faut prévenir l'effet moral produit par ce succès; empescher la réussite des nesgociations de paix qu'il pourroit faciliter : disposez de 100 mille écus à cet effect; ne mesnagez rien, ni argent, ni peine. »

[2] « Que la platica de que dan muestra en lo de la infanta con los rodeos por donde la llevan sea con fin de aprovecharse del dinero de aca y de alargar los estados y yr en caminando sus intentos. »

[3] « Como gente llana. »

[4] « Y se podra con los unos hazer contrapeso a los otros y negociar mas con todos. »

duc de Mayenne aspire à la première place de l'Estat ; rien ne sçauroit nous convaincre davantage de sa mauvaise foy à l'esgard des droicts de l'infante que les raisons spécieuses dont il colore et ses retards et ses intentions ultérieures, car il est clair qu'il ne peut arriver au throsne sans léser nos intérests, puisqu'il est marié ; tandis que ceux qui ne le sont pas, comme son nepveu, par exemple, offrent deux chances de succès pour une ; ce que ne présente pas l'oncle. Faictes bien sentir ces raisons aux membres des estats. Il paroist d'ailleurs que l'oncle et le nepveu ne sont poinct d'accord quant à leurs prétentions respectives ; sçachez tirer party de ceste division [1] ; il faut pour cela les maintenir dans des dispositions telles à nostre esgard, que l'un ignorant nos relations avec l'autre, ils en viennent à leur insçu à faire ma volonté [2].

» Ayez la plus grande attention dans toute ceste négociation, et de quelque manière qu'elle tourne, de nous faire assurer les villes de Béarn qui confinent l'Espagne. Telle a esté la capitulation convenue avec le cardinal de Bourbon et plus tard avec ceux de la ligue, qui m'offrirent clairement ces provinces. Or il est juste qu'ayant rempli mes engagemens, ils accomplissent les leurs. Mentionnez également d'autres clauses favorables contenues dans ces capitulations, telles que la navigation et la sûreté des Indes [3].

» Don Diego, ajoute-t-il dans une autre dépêche, vous vous entendrez avec mon nepveu pour la répartition de deux cent mille escus nécessaires à gagner les voix au moment des estats; vous devez par ce moyen atteindre un bon résultat, c'est-à-dire obtenir de ces gens-là la promesse de vous servir, en leur donnant parole de la rescompense promise un an après l'effect obtenu [4].

» Jean Baptiste de Taxis ; ce zèle que vous déployez pour mon fils et moy, c'est en faveur de l'infante qu'il faudroit plustost l'employer ; en faveur de l'infante qui seroit un lien entre les deux couronnes ; de l'infante dont les droicts sont mieux establis que ceux de

[1] « Y se procure sacar provecho desto. »

[2] Il y avait : *la volonté de sa majesté*. Philippe II l'a effacé en écrivant en marge : ce mot est inutile ; je crois qu'il ne convient pas de dire *de sa majesté*, il faudra le supprimer : (*non esta bien decir du su magestad como lo creo, y sera menester mudarlo.*) On peut remarquer ici cette locution habituelle et modeste de Philippe II : c'est toujours, *je crois, je pense :* (*yo creo, como lo creo.*)

[3] Archives de Simancas, cot. A 57[139].

[4] *Ibid.*, cot. A 57[498]. Philippe à J. B. Taxis, 30 mai 1592.

tous les autres potentats ou princes. D'ailleurs, que ceux qui traictent de ceste affaire à Paris ne s'imaginent pas que nous allons nous laisser entraver sans cesse et donner nostre argent pour establir leur cause. Efforcez-vous tousjours à repousser le prince de Béarn ; à remémorer ses anciennes pratiques, ses esdicts contre l'Église et ses chefs ; dictes que c'est là un poinct arresté entre sa sainteté et moy [1]. C'est un malheureux contre-temps que ceste nécessité où se trouve le duc de Parme mon nepveu d'aller aux eaux de Spa pour réparer sa santé deslabrée, circonstance, comme je l'ay dict, bien triste, et par le vuide que va laisser sa place vacante, et par la rapidité avec laquelle les ennemys vont en profiter sans doute. Il ne faut cependant poinct fléchir devant cet irréparable accident ; il faut soutenir et nostre resputation et celle des bons catholiques, et entraver par tous les moyens en vostre pouvoir, les projets et entreprises des hérétiques [2]. C'est avec une confiance d'autant plus grande que je vous adresse ces instructions, que vostre zèle et vostre intelligence [3] peuvent seuls nous soutenir, au moment où mon nepveu vient de nous faire faucte.

» Il ne faut pas perdre de vue les négociations [4] continuelles du prince de Béarn pour la paix. Remarquez bien que ses succès derniers ont pu luy en faciliter les voyes. Cependant je crois qu'en mettant tous vos soins à faire persévérer les catholiques dans ceste route de salut, comme il leur importe, vous parviendrez à les destourner d'une affaire de dupes. Après cela, pour donner des encouragemens au duc de Mayenne, pour ne pas luy laisser penser que je fais desfaut en présence des besoins de nostre saincte cause ; enfin pour imprimer de la chaleur aux paroles [5], faictes distribuer la somme de cent mille escus, notamment au profit dudict duc. Préparez-en la distribution de manière que tous ces gens-là ne soient pas tousjours à attendre de l'argent de cet endroict où tousjours on en donne [6]. Je félicite le duc de Guise de la noble persévérance qu'il monstre ; je ne sçaurois mieux la recognoistre qu'en vous donnant l'ordre de faire compter de ma

[1] Archives de Simancas, cot. A 57[216]. J. B. Taxis, 12 août 1592.

[2] « Embaraçar lo que se pueda los intentos de los hereses per los mendios que mejor pudieres. »

[3] « Vuestra sabidaria. »

[4] « Platicas. »

[5] « Para dar calor a las palabras. »

[6] « Donde tanto se ha dado. »

part cinq mille escus par moi à celuy qui si jeune a sçu se monstrer si ferme en toute circonstance [1]. »

Pour seconder le mouvement politique des états, Philippe II promit aussi des secours d'hommes. Des régiments espagnols et napolitains durent occuper Paris, que la gentilhommerie de Navarre menaçait à chaque moment. Les bourgeois étaient fatigués ; les seize quarteniers, le bureau de ville même appelaient une aide des troupes régulières pour défendre leurs hautes murailles. On avait fait beaucoup d'efforts ; pourrait-on les renouveler encore ? Les quarteniers partageaient les sentiments de Philippe II sur la nécessité de tenir les états généraux afin d'élire un roi ; et pour favoriser les prétentions de l'Espagne n'était-il pas nécessaire d'avoir quelques régiments à la dévotion des bons partisans de madame l'infante ? Telle était l'opinion des halles, des confréries, des métiers ; tous avaient salué l'intervention de l'Espagne. Quand le duc de Parme avait marché sur Rouen, n'avait-on pas fait prières et processions à Sainte-Geneviève [2] ? n'avait-on pas porté le reliquaire du glorieux martyr Saint-Denis [3] ; et en Notre-Dame n'y avait-il pas stations et actions de grâce pour les bonnes victoires des Espagnols, et la délivrance de Rouen, la cité confédérée [4] ?

[1] « Por conservarse tal en todo caso. » Tous ces mots sont ajoutés de la propre main du roi d'Espagne.

[2] « M. de Neuilly, colonel ; nous avons advisé faire prières à Dieu, et processions le jour de jeudi prochain au matin, partir de l'hostel de ceste ville et aller à Saincte-Geneviève, afin qu'il plaise à la bonté divine assister nos chefs d'armées pour la prompte deslivrance de Rouen, vous priant à ceste cause de nous venir trouver à huict heures du matin au plus tard avec les capitaines et lieutenans de vostre quartier, pour nous accompagner en ceste procession. » 10 février 1592. — Pareil mandement aux autres colonels, quarteniers, dixainiers et conseillers de ville. — Reg. de l'hôtel de ville, XIII, fol. 284, verso.

[3] « M. Le Lièvres ; ayant eu advis que les armées estoient sur le point de se joindre pour le secours de Rouen, nous avons désiré conjoindre avec leurs forces les prières d'un chascun, et à ceste fin résolu faire demain une procession sortant de l'église paroissiale de Sainct-Jehan pour aller en l'église de Sainct-Denis du Pas et de La Chartre, en laquelle procession sera porté le reliquaire du chef dudit glorieux martyr Sainct-Denis ; vous priant nous y accompagner avec MM. les capitaines, lieutenans et enseignes de vostre colonelle. » 21 avril 1592. — Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 310 verso.

[4] « Monsieur de Santeuil, colonel ; ayant plu à Dieu par sa bonté deslivrer la ville de Rouen du siége, duquel de longtemps estoit environnée et pressée par les ennemis, nous avons estimé qu'il estoit de nostre devoir de luy en rendre graces, ainsi qu'avons advisé faire cejourd'huy, incontinent après vespres en l'église Nostre-

« Sire, écrivaient les seize quarteniers au roi d'Espagne ; le repos de la France consiste à avoir promptement un roy, lequel, avant tout, soit agréable à sa majesté catholique, et tellement lié avec elle que il se puisse dire une mesme chose. Si la maison de Bourbon ne s'en fust esloignée par l'hérésie et l'assistance favorable qu'elle a faict journellement à l'hérétique, pour abolir et ruiner du tout la religion catholique, c'estoit un assuré et prompt remède de repos. Iceux exclus, faut regarder les princes qui ont droit sur ceste couronne, laquelle, attendu ce que dessus, est dévolue au droit d'eslection : M. le duc de Mayenne ; on ne lui peut oster que la religion et l'Estat ne lui doivent beaucoup ; mais sa majesté n'en peut faire un gendre, ce qui est nécessaire pour la guérison des maux de la France. — M. le duc de Lorraine pourroit suppléer à ce défaut, car il est veuf ; mais il a des enfants qui pourroient un jour estre un fort object de grandes guerres. — La personne de M. le duc de Guise descendu du roy Louis XII[e], et duquel la mémoire est fort plausible en la France, car il fut appelé le père du peuple, est pour tenir un grand lieu à l'endroit de l'universel. Tellement que s'il se trouvoit quelques moyens pour contenter M. de Mayenne, et qu'il voulust favoriser tant soit peu monsieur son nepveu, les affaires seroient fort aisées et faciles ; parce que mondict sieur de Mayenne ayant partie des gens de guerre à sa desvotion ; d'autre part, grande partie desdicts gens de guerre de la noblesse, la pluspart des peuples et bonnes bonnes villes se souvenant du sang de feu M. de Guise injustement espandu pour la cause de la religion et conservation de l'Estat, seroient fort disposés à favoriser l'accroissement de M. de Guise son fils, deslivré miraculeusement en ce temps si misérable pour la consolation des catholiques et espérance de leur triomphe. Quant à prendre le titre de roy ne se peut faire comme anciennement par l'armée prestorienne, car il faut que l'on tienne en ce faict une forme d'estats qui consistent des trois ordres de la France. Sur toute chose, faut, en attendant, conserver Paris comme la ville capitale, et en laquelle réside le principal siége de la religion et de la resputation de l'Estat ; car si elle estoit perdue, il se feroit une merveilleuse altération ès autres villes qui accoutumé de suivre en toute chose l'exemple de ladicte ville de Paris. Pour ceste

Dame ; vous priant de vous rendre en l'hostel de ceste ville à trois heures après midy pour nous accompagner en ladicte action de graces. » 28[e] avril 1592. — Reg. de l'hôtel de ville, XIII, fol. 311, verso.

cause, faut promptement renforcer la garnison d'estrangers, laquelle s'est desjà fort dissipée, soit par mort ou autrement. Seroit bon d'adviser s'il ne seroit pas plus expédient et salutaire que ladicte garnison fust composée toute d'Espagnols naturels seulement, pour eviter la contention qui peut survenir entre soldats de diverses nations : non pas que jusqu'ici et les uns et les autres ne se soient bien comportés modestement. Tout cela despend de la volonté de sa majesté catholique, laquelle devroit desjà avoir esté remerciée par une desputation de gens d'honneur à cet effect choisis par la ville de Paris, pour luy rendre grace de tant de bienfaits, libéralités et obligations desquelles Paris luy est redevable et aux siens ; car il est certain que sans l'armée du roy catholique, sans les aumosnes et bons advis du sieur Mendoça son ambassadeur, Paris n'avoit plus de religion, de vie, de biens, d'honneurs ; bref, Paris n'étoit plus Paris. Et partant, ne faut si longtemps estre en ceste ingratitude que de ne luy en aller rendre grace, et le supplier de vouloir continuer ses bonnes volontés envers ladicte ville, chose que l'on doit espérer que sadicte majesté fera, ayant montré qu'elle n'a rien en l'ame que secourir et subvenir à la religion affligée et aux vrais catholiques oppressés, n'ayant subject aucun d'ambition, luy ayant Dieu donné plus de grandeur en la terre que nul autre depuis Adam. Il ne se peut avec raison passer par oubliance le bien que ladicte ville a reçu de l'assistance de la garnison espagnole depuis le siége levé, ayant par leur moyen esté garantie des infinies entreprises que les ennemis de Dieu ont faictes sur ladicte ville, lesquelles, à la fin, l'eussent ruinée et perdue sans les gens de guerre de sadicte majesté. C'est pourquoy il la faut honorablement remercier, afin qu'elle recognoisse que nous sentons et cognoissons tant d'obligations [1]. »

Cette garnison espagnole tant sollicitée par le peuple de Paris et son conseil de ville, pour la défense des priviléges de la cité, Philippe la promettait dans une autre de ses dépêches : « J. B. de Taxis ; j'envoye, ainsi qu'on l'a demandé, le secours dont a besoin le party catholique à Paris ; le duc de Mayenne, après de tels engagemens, ne reculera pas probablement devant la convocation des estats. Vous me ferez sçavoir si cinq mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux sont suffisans pour assurer le calme, la liberté aux deslibé-

[1] Archives de Simancas, cot. B 71[32]. Lettre des seize de la ville de Paris.

rations desdicts estats [1]. C'est pour le moment tout ce que l'on a pu distraire des régimens, dont on renouvellera les cadres au moyen de recrues levées en Allemagne. De telle sorte qu'avec ceste diversion de forces, celles que j'ay d'un autre costé, et enfin l'armée de Mayenne, nous puissions obtenir le double but de contenir l'ennemy et d'obtenir un prompt succès aux estats. Dictes bien au duc de Mayenne quel service il me rendra à moy personnellement [2] en hastant l'issue de ceste affaire; ajoutez que l'argent ne luy manquera pas [3]; qu'il lui sera envoyé spécialement de Milan : les sommes sont prestes, si je vois que les choses marchent vers l'exécution que je désire [4]. Je vous ay laissé le maistre de disposer encore d'une somme de 200,000 escus pour nous rendre favorables les François récalcitrans [5], ou pour distribuer à ceux qui rendront quelques services importans, mais seulement après le service rendu. L'expérience ayant prouvé que l'on obtient plus par l'espoir de la récompense promise que par le payement anticipé [6]. »

Jointe à ces dépêches, était la note exacte de ce que coûtait un régiment espagnol en France. Ce régiment devait se composer de 3,000 hommes, divisés en 15 compagnies avec leur mestre de camp, 8 hallebardiers, 14 capitaines, 15 alfarezes ou porte-drapeaux, 15 sergents, 120 chefs d'escouade ou caporaux, 371 porte-mousquets, juge et gens de justice, le capellan major ou aumônier, 600 arquebusiers, 2,000 piquiers et corselets, 30 tambours, 15 fifres; et cette dépense s'élevait à 12,154 écus [7].

[1] « Y se aseguren los estados y resuelva en ellos libremente lo que conviene. »

[2] « El servicio que hara a me. »

[3] « Que no falta aca cuydado de que aya dinero para ello.

[4] « Si se ve que se camina a la execucion. »

[5] « Malcontentos. »

[6] « Por la experiencià que se tiene de que se haze mas con la esperanza de le premio, que con la entrega anticipada. » (De la main de Philippe II.)

[7] Maître de camp, 80 écus; huit hallebardiers, 32; quatorze capitaines, 560; quinze porte-drapeaux (*alferezes*), à 12 écus chacun, 180; quinze sergents à 5 écus chacun, 75; cent vingt caporaux (*cabos de escuadas*), à 3 écus chacun, 360; trois cent soixante-quinze mousquetaires à 3 écus comptant chacun (à raison de vingt-cinq par compagnie), 1125; pour les augmentations ordinaires à 30 écus par compagnie, 450; pour la solde du sergent-major * (sergente-mayor), 40; pour deux

* Ce grade correspondait à celui de lieutenant colonel. Dans ces dernières années seulement on a abandonné la dénomination de *sergent-major*, en Espagne, pour prendre celle de *teniente-colonel*.

Don Diego de Ibarra envoyait également à Philippe II la note détaillée de ce que coûterait un régiment français au service de l'Espagne ; mestre de camp, sergent-major, maréchal de logis, aumônier, chirurgien, prévôt avec archers, capitaines, lieutenants, 20 tambours, 10 fourriers, 40 caporaux, 40 lances, 120 mousquets, 300 piquiers, 410 arquebusiers [1]. « Ce seroit, ajoutoit Ibarra, à 5,344 escus que monteroit la solde mensuelle d'un resgiment d'infanterie françoise, à raison de 60 plaças l'escu. De manière que 10 resgimens ainsi formés cousteraient 53,440 escus. Mais la valeur des escus estant réduicte à 56 plaças chascun, cela élèveroit ceste solde à 56,252 escus, 36 plaças. Maintenant voicy ce que cousteroit par mois une compagnie de 50 lances françoises comme elles sont

adjudants à 15 écus chacun, 30 ; pour un juge et avec lui les gens de justice qu'il est obligé de payer, 48 ; le capitaine de compagnie avec sergents, 45 : aumônier supérieur (capellan mayor), 25 ; chirurgien-major, 15 ; un fourrier-major, 15 ; un tambour-major, 12 ; plus la solde des trois mille soldats dudit régiment, y compris les officiers, s'élève à 12,164 écus ainsi répartis : pour la solde de six cents arquebusiers, en trois compagnies, ainsi que doit les avoir le régiment, à raison de 4 écus chacun, 2,400 ; pour la paye ordinaire de 2,000 soldats des douze compagnies de piques à 3 écus chacun, 7,200 ; pour les arquebusiers compris dans ces compagnies de piques, 800 ; pour les augmentations de solde des corselets des compagnies de piques, à raison de quarante corselets par chaque cent soldats, 960 ; plus, pour trente tambours, quinze fifres et quinze capellans secondaires, tous à trois écus chacun, 180 ; plus, pour les gratifications accordées à quelques soldats, en dehors du reste du régiment, 624.

La solde et dépense d'un régiment espagnol, ainsi composé, seront donc de 15,256 écus.

[1] Pour la solde du mestre de camp, 100 écus (telle est la solde qu'on leur donne en France) ; pour le sergent-major du régiment, 50 ; pour un maréchal des logis, 30 ; un aumônier, 20 ; un chirurgien, 15 ; un prévôt avec ses archers, 66 écus 40 plaças ; pour neuf capitaines à 37 écus 40 plaças chacun *, 339 ; pour dix lieutenants, y compris celui de la compagnie du mestre de camp, à 21 écus 40 plaças chacun, 216 écus 40 plaças ; pour dix porte-drapeaux à 16 40, 166 40 ; pour vingt sergents (deux par compagnie), à 10 écus chacun, 200 ; pour vingt tambours à 5 écus chacun (deux par compagnie), 100 ; pour dix fifres à 5 écus chacun, 50 ; pour dix fourriers, *idem*, 50 ; pour quarante caporaux à 8 écus 20 plaças chacun (quatre par compagnie), 333 20 ; pour quarante lances (quatre par compagnie), à 6 écus chacun, 240 ; pour cent vingt mousquetaires à 6 écus 4 plaças chacun (douze par compagnie), 800 ; pour trois cent piquiers (trente par compagnie), à 4 écus chacun, 1,200 ; pour quatre cent dix arquebusiers (quarante et un par compagnie), à 3 écus 20 plaças chacun, 1,366 40.

* Monnaie de ce temps qui n'a plus de cours : elle valait deux liards de notre monnaie.

On compte toujours un capitaine de moins que le nombre des compagnies, parce que la compagnie du mestre de camp avait seule un capitaine spécial et attitré.

payées aujourd'huy en France. Pour le capitaine, 50 escus; son lieutenant 30: le porte-étendard, 20; mareschal des logis 15; 46 soldats à 10 escus chascun, 575 escus, lesquels estant resduits à 56 plaças par escu, font 615 escus 15 plaças. De manière que quarante compagnies de lances, c'est-à-dire 2,000 chevaux cousteroient 24,210 escus 30 plaças. Quant aux 1,000 arquebusiers à cheval, il seroit difficile de bien préciser à quoy monteroit leur solde; approximativement on peut l'esvaluer au même taux que celle des compagnies de lances, c'est-à-dire à 12,105 escus 15 plaças. De sorte que le couste de ceste cavalerie s'élèveroit, pour 2,000 chevaux et 1,000 arquebusiers, à 36,315 escus 45 plaças. En reportant les despenses de l'infanterie de 10,000 hommes à 56,252 escus 36 plaças, la despense totale de ce corps d'armée de 13,000 hommes seroit par mois de 92,568 escus 24 plaças. » Ces renseignements avaient été demandés par Philippe II à son ambassadeur à Paris; le roi, ayant le projet de solder lui-même des régiments français, s'enquérait avant tout de la dépense. Lorsque le duc de Parme d'un côté, et le duc de Mayenne de l'autre, marchaient contre Henri IV, ces deux corps, appelée la *grande* et la *petite armée*, coûtaient par mois 261,000 écus à Philippe II.

Toutes les troupes espagnoles furent reçues à Paris avec un sentiment de joie populaire et de fêtes publiques. Les pieux habitants portaient eux-mêmes les vivres, faisaient des collectes pour les blessés [1], augmentaient la solde par des dons volontaires. On pressait la main de ces vieux arquebusiers; on supportait la pesante cuirasse de ces hommes noircis de poudre et du soleil de Naples ou de l'Andalousie,

[1] Pendant le séjour des troupes espagnoles à Paris, il y eut quelques cérémonies, des usages populaires qui excitèrent l'émotion des Parisiens. « Le vendredy, jour et fête de saint Job, les Wallons firent une mascarade de la patience de Job; allant et se promenant par les rues de Paris avec tout plein de gens à moitié nuds, qui avoient les bras sanglans et le corps peint, accompagnant avec des violons un homme monté sur un asne à reculons, qui représentoit le bonhomme Job, lequel tenant la queue de l'asne d'une main, en donnant la bénédiction aux passans, et avoit à ses costés un diable et une femme derrière qui se moquoient de lui. Et combien que cette farce fust à la mode de leur pays, et assez plaisante pour amuser des badauds passant, si fust-elle mal reçue de ceste populace parisienne, tellement que par-dessus le pont Nostre-Dame le peuple s'émut et commença à crier après eux, disant qu'il les falloit jeter dans l'eau, et que cela estoit faict en dérision de la religion, pour l'amour de l'asne qui donnoit la bénédictien de sa queue. » — La Ligue, 1593, in-fol., par M. de L'Étoile. Bibliothèque Royale (salle des imprimés). Ceux qui ont visité l'Espagne retrouveront quelque chose de semblable dans les processions municipales pour la Fête-Dieu, où paraissaient *los gigantos* et *los ninos*.

de ces braves gardes wallones qui venaient défendre les murs de Paris. Les envoyés de Philippe II virent tout d'un coup leur crédit augmenter. Aussi le roi d'Espagne formula mieux ses prétentions. « Don Diego de Ibarra; si j'en crois ce qu'assure le duc de Mayenne, les estats devroient estre assemblés; soyez bien au courant de ce qui s'y passe; que rien ne se fasse sans que vous n'y ayez participé, et advertissez-moy de tout. Vous aurez vu sans doute les prétentions écrites de la main du duc de Mayenne. Vous aurez jugé combien elles sont différentes des premières. J'ay faict sçavoir mes résolutions à ce subject; mais elles ne doivent estre cognues par le duc de Mayenne que le jour ou la veille de l'assemblée des estats, de peur que mescontent de ma response, il n'y puise de nouveaux motifs pour différer la convocation de l'assemblée [1]. »

« Don Diego, quant aux gouvernemens et provinces que le président Jeannin, estant en Espagne, a demandés au nom du duc de Mayenne, il est impossible d'accorder la Normandie. C'est là une concession trop grande, que ne fera aucun des roys qui prendra la couronne: ceste province seroit dangereuse dans d'autres mains que celles du souverain. Je consens à ce qu'il soit donné au duc deux cent mille francs de rente, et le duché de Bourgogne en garantie; de plus, je luy promets deux cent mille ducats payables dans deux ans sur mes propres revenus. Je trouve juste que le nouveau roy paye les dettes que le duc de Mayenne a contractées durant le temps qu'il a esté à la teste des catholiques [2]. MOI LE ROI. »

« Duc de Feria; je prévois l'objection que l'on pourroit faire aux estats généraux: sçavoir que si l'infante estoit recognue royne, les deux couronnes de France et d'Espagne pourroient estre réunies sur la teste de ceste princesse. Mon intention est que ces deux couronnes soient après sa mort divisées entre ses enfans; tel est l'avantage du royaume de France, avantage que je fais assez sentir en repoussant mon eslection, en faveur de ma fille aisnée [3]. »

[1] Archives de Simancas, cot. A, 57[408], 6 décembre 1592.

[2] *Ibid.*, cot. A, 57[409]. Philippe au même. — 6 décembre 1592.

[3] *Ibid.*, cot. A, 57[446], 7 décembre 1592. — Confidence faite de la part de sa majesté catholique par Jérôme de Torrellas au cardinal de Joyeuse. Elle consiste à dire que le cardinal doit faire prévaloir dans les estats généraux de France la reconnaissance de l'élection de l'infante, avec réserve du choix du mari à elle et au roi son père.

Tous ces mouvements diplomatiques précédaient la convocation des états, qui se réunissaient lentement à Paris en face des troupes espagnoles [1]. Les états répondraient-ils aux volontés de Philippe II? proclameraient-ils l'infante reine et *propriétaire* du royaume de France, ainsi que le demandaient les dépêches du roi d'Espagne, ou adopteraient-ils les projets du tiers parti? suivraient-ils cet entraînement général vers les idées de transactions, caractère dominant de la grosse bourgeoisie, dont les parlementaires se proclamaient les organes auprès de Henri IV?

[1] J'ai trouvé dans les registres de l'hôtel de ville les deux pièces suivantes, qui se rapportent à la convocation des états : « Monsieur le colonel; nous vous prions vous trouver mercredy matin en l'hostel de ville pour nous accompagner à aller à l'archeveschê saluer M. le légat, et assister au service et cérémonies qui se feront en l'église de Paris. » 4e janvier 1593. — Regist. de l'hôtel de ville, fol. 400. — « Monsieur André Canaye, quartenier, appelez quatre personnes de vostre quartier, savoir : deux officiers et deux des plus notables bourgeois, et vous trouvez jeudy prochain, à une heure après midi, en la grande salle de l'hostel de ville, pour procéder à la confirmation de la desputation pour l'assemblée des estats. » 13e janvier 1593. — Pareil mandement aux seize quarteniers, aux conseillers et colonels. — Regist. de l'hôtel de ville, XIII, fol. 402 verso.

CHAPITRE XC.

PREMIÈRE ÉPOQUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1593.

Composition des états. — Suspension de l'union. — Souveraineté reconnue par tous les partis. — Première question. — Quel sera le roi de France?

Janvier 1593

La souveraineté des états était ainsi admise, comme base fondamentale de toute organisation politique en France. Ligueurs, villes de l'union, gentilshommes, bourgeois catholiques, Philippe II, le duc de Savoie, l'empereur d'Allemagne, tous, excepté le prince de Béarn, proclamaient comme un principe irrévocable le droit absolu des députés élus dans les trois ordres, pour choisir un roi et placer sur sa tête la grande couronne de la ligue catholique. Ces états-généraux, réunion de clergé, noblesse et bourgeoisie, parlements, cours des aides, finances, bailliages, sénéchaussées, avaient été convoqués par le duc de Mayenne en sa qualité de lieutenant général du royaume; des lettres envoyées aux baillis, prévôts, gens de tous les états, exprimaient le but de l'assemblée: « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France: à tous présens et à venir, salut. L'observation perpétuelle et inviolable de la religion et piété en ce royaume a esté ce qui l'a faict fleurir si longtemps pardessus tous autres de la chrestienté, et qui a faict décorer nos roys de très-chrestiens et premiers enfans de l'Église. Depuis, l'hérésie s'est glissée si avant dans le royaume que les catholiques même se sont, par un exemple prodigieux et nouveau, armés les uns contre les autres, et séparés, au lieu de se joindre ensemble pour desfendre leur religion. Nous les avons faict prier souvente fois de vouloir entrer en

conférence avec nous, comme nous offrons de le faire avec eux ; nous leur avons desclaré et au roy de Navarre mesme que s'il deslaissoit son erreur et se réconcilioit à l'Église, à nostre sainct-père et au sainct-siége, nous apporterions très-volontiers nostre obéissance et tout ce qui despendroit de nous pour faire finir nos misères ; à quoy, comme chascun sçait, il a respondu qu'il ne vouloit estre forcé par ses subjects ; il a adjouté qu'il se feroit instruire par un concile libre et général, comme s'il falloit des conciles pour une erreur tant de fois condamnée et resprouvée ! Nous devons recognoistre que Dieu est grandement courroucé contre ce pauvre et désolé royaume, et qu'il nous veut encore chastier pour nos péchés. Les hérétiques nous reprochent les secours du roy catholique qu'ils voyent à regret ; ils nous tiendroient pour meilleurs François si nous en voulions passer ; à quoy nous nous contenterons de leur respondre que la religion en très-grand péril dans ce royaume a eu besoin de trouver appuy. En implorant le secours du grand roy, il n'a rien requis de nous, et n'avons faict de nostre costé aucun traicté avec qui que ce soit à la diminution de la grandeur et majesté de l'Estat. Nous nous supplions donc les catholiques qui favorisent et assistent l'hérésie, de se séparer d'avec ladicte hérésie et les hérétiques, de bien considérer que demeurant contraires les uns aux autres, nous ne pouvons prendre aucun remède. Nous les supplions de le faire promptement, de se remettre devant les yeux que la religion doict passer par-dessus tous autres respects et considérations. Nous leur donnons advis que pour y procéder de nostre part avec plus de maturité de conseil, nous avons prié les princes, pairs de France, preslats, seigneurs et desputés des parlemens, villes et communautés de ce party, de se vouloir trouver en la ville de Paris le 17e jour du mois prochain, pour ensemble choisir sans passions le remède que nous jugerons en nos consciences devoir estre le plus utile pour la conservation de la religion et de l'Estat. Auquel lieu s'il leur plaist d'envoyer quelques-uns de leur part pour y faire ouverture qui puisse servir à un si grand bien, il y auront toute sûreté, seront ouys avec attention et désir de leur donner contentement. Ce que s'ils veulent entreprendre de bonne affection, l'espoir d'un prochain repos sera certain ; et nous tous assurés que les catholiques assemblés, contre les hérétiques leurs anciens ennemys qu'ils ont accoutumé de vaincre, en auroient bientost la fin [1]. »

[1] Collection des estats généraux, tome XV, pages 253 et suiv.

L'acte de convocation émané du duc de Mayenne était une manière de formuler les opinions de la bourgeoisie. On se gardait de rompre absolument avec Henri de Navarre : pourquoi ne se faisait-il pas catholique? voilà le grief que les parlementaires lui reprochaient; il l'avait refusé jusqu'ici; qui sait? plus tard, mieux éclairé peut-être, il viendrait au parti bourgeois. C'était un bon choix que le Béarnais catholique et sans conditions. Sur tous ces points les états avaient une mission immense; ils allaient fixer la loi fondamentale, par rapport à la succession de la couronne, et, de plus, solennellement proclamer le principe religieux. Aussi toutes les provinces avaient mis un soin particulier à préparer leurs cahiers; toutes avaient député de fervents catholiques; mais les élections s'étant faites sous l'influence du parti modéré, alors uni au duc de Mayenne, les états arrivèrent en majorité pour les idées de transactions et de paix publique.

Philippe II attachait le plus haut intérêt à cette convocation immédiate des états; Ibarra, l'un de ses ambassadeurs, se hâta d'écrire encore à son souverain sur les premières impressions qu'elle avait produites dans les esprits : « Les estats seront assemblés certainement pour le 17 de ce mois. Nous aurons soin d'avoir des conférences antérieures, avant l'entrée en deslibération, avec les ducs de Lorraine, de Guise et de Mayenne. L'archevesque de Lyon s'y prépare un grand rôle; il penche visiblement pour le cardinal de Bourbon (le jeune). Si de Rome il ne nous arrive point quelque secours sur ce point, cela pourroit mal tourner pour nous [1]. Il paroist que la ferme intention du duc de Mayenne, est d'adjourner l'eslection jusqu'à ce qu'on le choisisse; le duc de Feria est en mesure pour le faire désister de ce projet. La personne qui vient icy au nom du duc de savoye cherche à lier des négociations pour que l'on fiance par mariage les enfans de l'infante et ceux du duc de Mayenne; en attendant, le duc de Savoye seroit eslu, et se flatteroit d'obtenir assistance et assentiment de vostre majesté. Ce qui est très-malheureux, c'est que le légat ne paroist avoir d'aussi précises instructions que nous le pourrions désirer pour l'exclusion des princes du sang. J'envoye en mesme temps à vostre majesté une desclaration aux estats par le duc de Mayenne. J'apprendray également au roi la perte de sainct-Valery et de quelques autres

[1] « Si de Roma no se remedia se puede hazer mal por nosotros. »

chasteaux dans lesquels la garnison wallonne s'est rendue à de bonnes conditions : cela est sans importance [1]. »

Le duc de Feria ajoutait : « J'ay escrit il y a quelques jours à don Juan de Idiaquez pour luy parler de la nécessité que nous aurions d'avoir à présent une bonne somme de deniers afin de gagner des voix. Et en ayant communiqué avec J. B. de Taxis, il m'a monstré l'ordre de vostre majesté pour disposer de deux cent mille escus payables dans un an ; mais il seroit beaucoup mieux que ceste somme arrivast de suicte, plusieurs ayant maintenant la volonté de recevoir des présens en argent comptant, et il seroit à craindre plus tard qu'ils n'exigeassent des rescompenses d'une autre nature [2]. » — « Les desputés arrivent, continuait don Diego et Ibarra, mais assez lentement ; ceux de Guyenne, de Languedoc et de Périgord manquent encore. On dit même que ceux de Bourgogne ne sont pas investis du pouvoir d'élire un roy ; ce qui seroit un nouvel embarras. On peut desmesler, à travers tout cela, que le duc de Mayenne tient à se faire confirmer et continuer la lieutenance du royaume. Dès lors je crains que ceux qui déjà nous estoient gagnés ne regardent comme inutile de se présenter.

« J'ay escrit à vostre majesté ce que l'on avoit résolu aux estats, avec l'approbation du légat, relativement à une demande qu'ont faicte les catholiques qui suivent le parti ennemi. C'estoit pour qu'on ne les desservist pas auprès de sa sainctеté. Il vient de paroistre un petit livre en forme d'advertissemens [3], que l'on donne aux desputés des estats, sur ce qu'ils doivent faire. Il est trop volumineux pour que je l'envoye dans une despesche. Ce livre paroist pencher pour l'eslection du duc de Savoye, bien qu'il ne soit pas positivement nommé et que l'on ne sçache pas au juste ce que machine en cachette l'ambassadeur de ce prince. J'ay déjà signalé ces menées à vostre majesté dans une lettre particulière [4]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B, 75^2.

[2] Philippe écrit encore : J'ai vu ; il faut profiter avec habileté de tout cela : (*visto; es menester de aprovecharse de todo esto*). 26 janvier 1593.

[3] « En forma de advertimientos. »

[4] « Nous avons vu icy, ajoute la dépêche, le duc d'Elbeuf ; il n'est point encore libéré, et sa fille est touejours en ostage dans les mains des gens du prince de Béarn, qui ne veut la relascher que lorsque la rançon de son père sera entièrement payée. Le duc d'Elbeuf se recommande donc encore à la générosité de vostre majesté ; il me paroist d'ailleurs un loyal chevalier (*buen cavallero*) et très-affectionné au service de vostre majesté, ainsi que me l'a escrit don Mendo de Ledesma. »

Les trois chambres qui composaient la grande assemblée étaient dominées par le parti modéré, mais fervent catholique. Partout alors où s'était réunie une expression sincère du pays s'était aussi produit l'esprit de nationalité, un désir d'en finir avec les guerres civiles qui désolaient la patrie. Les états généraux étaient décidés à une transaction définitive. La composition des bureaux se personnifia spécialement dans le tiers état; les députés Marteau, Depilles et Cordier furent chargés de la direction de l'assemblée politique. La présence des états suspendait le conseil de l'union, espèce de gouvernement provisoire qui déposait ses pouvoirs. Les députés réunissant tous les droits, exerçaient la plénitude de la souveraineté sur le plus fondamental des intérêts sociaux : l'élection d'un roi au milieu des éléments disparates et des prétentions diverses. Toutes les nuances du parti catholique reconnaissaient également ce droit : les huguenots seuls et quelques fractions du parti royaliste dévouées à Henri IV leur opposaient l'hérédité, principe qui, ne pouvant s'accorder avec l'élection déférée aux états, appelait invariablement le Béarnais à la couronne.

Les députés des provinces arrivaient lentement à travers mille empêchements de route, quelquefois arrêtés par les soudards de Henri de Navarre; et lorsqu'ils étaient trop tièdes et politiques, emprisonnés par les partisans de la sainte union. Ils venaient tous avec des sentiments modérés et la ferme intention de calmer les troubles qui depuis si longues années agitaient le royaume. Les grandes crises avaient fatigué la majorité du pays; la classe bourgeoise plus calme reprenait son ascendant; il se manifesta dans les états un besoin de transiger. Les fervents catholiques s'effrayaient déjà de cette tendance conciliatrice. « Tenez-vous fermes, disait un de leurs pamphlets. Ne vous séparez jamais que n'ayez pris ensemble une résolution salutaire au bien de la religion et de cet Estat. Jamais un grand et excellent ouvrage ne s'exécute précipitamment, il y faut garder des circonstances, des cérémonies et un ordre nécessaires pour l'amener à ses perfections, et ne faut qu'une petite faute bien souvent pour tout gaster, qui seroit un grand inconvénient en l'affaire qui se présente. Nostre Estat est monarchique; le peuple, ayant secoué le joug d'un roy tyran et refusant d'obéir à un roy hérétique, n'a point désiré l'estat populaire ou aristocratique, mais a toujours requis et demandé un prince souverain. Croyez, messieurs, que l'issue de vostre assemblée

doit estre l'eslection d'un roy catholique, et si vous le faictes, vous en aurez un grand honneur, et les gens de bien auront ce qu'ils désirent. Si au contraire vous ne le faictes, vous establissez le roy de Navarre, et ruinez la religion, l'Église, la noblesse, le peuple et tout l'Estat. Si par après, pour desfendre nostre religion et nostre roy, il nous faut continuer la guerre, il y faudra pourvoir par bons moyens; aussi bien est-ce folie d'espérer paix et repos entre personnes de diverses religions, encore moins de penser que de bons catholiques puissent jamais aimer ni obéir de bon cœur à un roy hérétique; et comment aimeroient-ils celuy qu'ils tiennent pour ennemy de Dieu [1] ? »

Les catholiques n'avaient pourtant point à désespérer des états généraux. La pensée des députés n'allait pas jusqu'à lutter avec le peuple des villes; ils avaient garde de rompre hautement avec l'Espagne, la puissante protectrice de la ligue et de la foi. « Sire, écrivait Ibarra à Philippe II, voici le moment où nous allons profiter des instructions de vostre majesté dans les estats généraux, lesquels estant assemblés, jettent un grand découragement chez les partisans du prince de Béarn, et ravivent au contraire l'ardeur des bons catholiques. La première séance a esté assez insignifiante. Le duc de Mayenne a faict une proposition relative à la desfense de Paris; le cardinal de Sens lui a respondu, et tous deux ont parlé avec convenance des hautes obligations que le royaume de France avoit à vostre majesté. Cela est de bon début. Il n'y avoit point encore un grand nombre de desputés; mais ils arriveront tous sous peu de jours, car ce qui les a retenus jusqu'à présent, c'est le doute que les estats fussent réellement assemblés. J'ai les meilleures espérances [2] qu'avant la fin de ceste session nous aurons faict adopter une résolution qui nous sera favorable. M. de Rosne m'a dict que le duc de Mayenne luy avoit faict part des intrigues et des projets de l'archevesque de Lyon. Ce ne seroit rien moins que de placer la couronne sur la teste du duc de Savoye, par la raison, ajoute-t-il, que c'est de tous les princes estrangers le seul qui convienne, et *parce qu'il seroit indifférent à vostre majesté que ce fust l'infante dona Catherina ou l'infante dona Isabel qui devinst royne*; *que c'estoit d'ailleurs ce que pourroit cer-*

[1] Avertissement à MM. les députés des états, assemblés en la ville de Paris au mois de janvier 1593. — Portefeuilles Fontanieu, nos 414-415.

[2] « Granda esperança tengo. »

tifier le duc de Savoye luy-mesme [1]; que cela seroit fort advantageux pour le duc de Mayenne qui marieroit son fils aisné avec la fille du duc de Savoye, et sa fille aisnée avec le fils aisné du mesme prince. J'ai respondu à de Rosne qu'il falloit croire que si pareille chose estoit, vostre majesté en auroit informé le duc de Savoye; or, que jusqu'à ce moment on ne pouvoit rien advancer de pareil. M. de Rosne m'a dict encore que l'intention de vostre majesté estoit, assure-t-on, de donner ou de troquer le Piémont et la Savoye contre les Estats de Flandre qui conviendroient très-bien à la France. Rosne m'a ensuite donné l'assurance de m'informer de tout ce qu'il apprendroit de nouveau. Il est possible que cet homme me trompe plus tard [2], mais pour le moment c'est celuy qui paroist le mieux intentionné pour nous [3].

Les états s'ouvrirent avec solennité [4]. Après la vérification natu-

[1] Ces lignes ont été soulignées dans la dépêche espagnole par Philippe II lui-même, qui a écrit en marge : *Ea hombre ! menester sera de desenganar las desto ; pues es muy contrario de la verdad.* Que signifie cela ! il faut se hâter de les détromper ; car ceci est entièrement contraire à la vérité.

[2] « Puede ser que este hombre me engane. »

[3] Archives de Simancas, cot. B, 78[178], 28 janvier 1593. — Don D. Ibarra à Philippe.

[4] Le légat publia un bref et divers mandements pour des stations et des jeûnes à l'occasion des états : « Philippe, par la grâce de Dieu, cardinal de Plaisance, légat au royaume de France, à tout le clergé et peuple de Paris nos bien-aimés en Jésus-Christ, salut et apostolique bénédiction : nous entendons d'heure à autre, à nostre grand contentement, de quelle affection sont continuées les prières pour éloigner l'ire de Dieu ; ce que nous devons faire en tous temps, mais principalement en cette saincte quarantaine, destinée par l'ordonnance des apostres au sacrifice de nos corps par le jeusne, de nos ames par l'oraison, et de nos biens par l'aumosne. A la persévérance desquels exercices désirant de nostre part vous enflammer de plus en plus, et faire qu'à vos œuvres pies soient encore joinctes les visites des lieux saincts et desvotes églises ; nous avons bien voulu despartir à ceux qui durant ce sainct temps visiteront desvotement chascun d'iceux au jour qui lui sera assigné, les indulgences mentionnées à la fin du catalogue. Recevez donc ces spirituelles graces d'une affection vraiment chrestienne à la gloire de Dieu, et expiation de vos fautes passées ; et vous souvenez, en faisant lesdictes visites, de prier Dieu pour l'accroissement et manutention de nostre saincte foy et religion catholique, apostolique et romaine, pour la conversion des pescheurs et extirpation des hérétiques ; pour le salut et prospérité de nostre saint père. Priez pour le rétablissement de ce pauvre royaume, et qu'à cet effect il plaise à Dieu lui donner bientost un roy très-chrestien, et selon son cœur. » 27 février 1593.

S'ensuivent les stations données et octroyées aux églises de Paris pour tout le temps de la quarantaine : « le mercredi des cendres aux Pénitentes ; le premier dimanche de carême à Sainct-Landry ; le second à Sainct-Severin, le troisième à Sainct-Benoist ; le jeudi, jour de l'Annonciation-Notre-Dame, aux religieuses de l'Ave-Maria ;

relle et légale des pouvoirs et la division par chambre, les députés de la bourgeoisie eurent à s'occuper de deux questions fondamentales, à savoir : quel roi serait choisi et quel principe on proclamerait comme base constitutive de la société. Ces questions étaient difficiles ; il s'agissait d'un immense intérêt au milieu des prétentions diverses, et du trouble violent de doctrines et d'opinions jeté dans le pays.

Le duc de Feria reçut ordre non-seulement de gagner individuellement des suffrages, mais encore de reconnaître hautement le droit d'élection par les états, principe qui se rattachait intimement au choix d'un roi catholique pour le royaume de France. En pleine séance, le duc de Feria fit entendre de longues harangues ; il mit successivement sous les yeux des états les grands services rendus par le roi son maître à la couronne, depuis son mariage avec Élisabeth, fille du roi Henri IIe : « Il n'y a personne qui ne sçache que pendant le règne de François IIe, aussitost que la nécessité se présenta, le roy catholique luy envoya d'Espagne de grandes armées sous la conduite du duc Carvajale ; à Charles IXe il desputa de Flandre le comte d'Aremberg avec grand nombre de gens de cheval, et en autre temps le comte de Mansfeld, conduisant plusieurs troupes tant de cavalerie que d'infanterie. Tous ont faict la guerre en France avec autant de zèle et de valeur que si c'eust esté pour leur propre maison et patrie ; chose qui vous est tellement notoire qu'il n'est besoin d'en discourir plus amplement. Mais, puis-je dire, je ne sçais vraiment ce qu'on pourroit trouver de plus grand, de plus généreux ou de plus louable en un roy catholique parmy tant et de si grandes injures qu'il a reçues de vos roys. Plus tard, le traité d'union fut accordé, quoyqu'il apportast grande charge à mon roy ; vous en avez la copie, lisez ce qui y est couché, vous n'y trouverez rien qui ne sente sa piété, rien qui puisse estre repris de gens de bien et zélateurs de leur religion. Sa majesté catholique a voulu pourvoir de bonne heure à vos affaires, de peur

et y a indulgence de plénière rémission pour ceux qui auront reçu le précieux corps de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et pour ceux qui autrement les visiteront, dix ans de pardon et indulgence ; le quatrième dimanche à Saint-Germain le Vieil ; le dimanche de la Passion à Sainct-Cosme ; le dimanche des Rameaux à Sainct-Jacques de la Boucherie ; le jour de Pasque à l'Hostel-Dieu : ceux qui visiteront ces églises gagneront par jour sept ans de pardon et indulgence. Ceux qui en faisant lesdites stations et visites passeront dans quelques cimetières, et y diront un *requiem aeternum*, etc., avec un *Pater* et un *Ave*, gagneront sept ans d'indulgence. » — *La Ligue*, 1593, in-fol. Biblioth. Royale (salle des imprimés).

que vous ne vinssiez à vous perdre et ruiner de fond en comble; elle a foncé grandes sommes de deniers, et vostre roy a esté contrainct de se tourner du party de la religion. Depuis, il a fallu derechef fournir argent, et enfin on est entré en guerre ouverte. Le très-vaillant capitaine Alexandre Farnèse a deslivré des mains de l'ennemy cette noble cité de Paris, sur le poinct qu'elle se voyoit jà perdue : autant en a esté faict à Rouen. Le roy catholique, pour vous donner secours, a laissé ses affaires propres à son grand préjudice et désavantage; il a tousjours eu par devers vous ses serviteurs pour vous ayder et secourir; il y a encore maintenant des gens de guerre qui exposent leur vie pour vostre délivrance, la solde desquels excède jà six millions d'or, sans que mon roy s'en soit prévalu d'aucune commodité; il n'a cessé de penser et adviser par quel autre moyen il pourroit vous donner ayde et secours, et enfin (qui est le principal) il a faict tout devoir et instance pour la convocation et assemblée de ces très-célèbres estats : il a sollicité nos saincts-pères de vous chérir et espouser vostre cause, et m'a envoyé à vous pour vous assister en tout et partout. Lesquels offices et courtoisies semblent estre si beaux, si magnifiques, si asseurés, si signalés que je ne sçais si la France ou autre royaume quelconque en a jamais expérimenté de semblable en son extresme nécessité. Nostre roy catholique estime que vostre conservation et salut consiste en ce que par vous soit eslu et desclaré un roy tellement zélé à la religion, que il ait aussi le moyen et puissance de mettre ordre à vos affaires, de vous desfendre, conserver et garantir de vos ennemis; et bientost on verra l'Estat revenu à son ancienne beauté et splendeur. Mon roy toutefois vous prie en premier lieu, et sur toutes choses, d'effectuer et accomplir le tout sans deslai et retardement, lequel ne pourroit faillir d'estre accompagné de très-grand danger; et pour vous oster toute occasion de deslayer et prolonger les affaires, promet, selon son ancienne amitié, de vous continuer le mesme ayde et secours, voire plus grand s'il est de besoin [1]. »

[1] « Harangue faicte en l'assemblée générale des trois estats de France, le second d'avril, par le très-illustre et très-excellent duc de Feria, au nom du roy catholique, pour l'eslection d'un roy très-chrestien. » 1593. — On trouve ensuite : *Propositions du duc de Feria aux états*, 1re *proposition :* « Sa majesté, désirante de voir assurer le faict de la religion en France, et l'Estat réintégré et resduict à sa primitive splendeur, ayant pensé aux moyens pour y parvenir, n'en treuve qu'un seul : il plut à Dieu de lui donner de la feue royne Isabeau sa femme, fille aisnée du roy Henry second, d'heureuse mémoire, madame l'infante Isabelle, sa fille aisnée. Il n'a plu à

Ces paroles étaient de nature à attirer bien des suffrages. Les catholiques pouvaient-ils oublier tout ce qu'ils devaient au roi d'Espagne? N'était-ce pas Philippe II qui avait pris si vivement leur cause? Si Paris avait été préservé du pillage et de l'hérésie, à qui le devait-on? Il y avait à peine deux années que ce mobile aurait entraîné les états; les motifs de l'Espagne auraient été appréciés et applaudis; mais les députés commençaient alors à être dominés par l'esprit modéré des parlementaires et de la bourgeoisie; leurs vœux étaient la paix. Pouvait-on l'avoir, cette paix, en se donnant à l'Espagne, en présence de l'armée de gentilshommes dévoués à Henri IV, si brave et si souvent victorieuse?

Après le duc de Feria, le nonce du pape parla longuement aux états. Quelle puissance n'exerçait pas ce vigoureux cardinal de Plaisance, si dévoué à l'unité catholique? C'était le véritable roi du bas peuple, qui se réunissait en son bel hôtel, rue de la Plâtrière [1], pour le saluer tous les matins et solliciter sa bénédiction : « Les hérétiques cherchent à vous distraire entièrement, dit-il, de la desvotion et obéissance que comme vrays enfans de l'Église vous avez tousjours très-religieusement rendue au souverain chef d'icelle et au saint-siége apostolique. Quelle apparence y a-t-il de penser que le chef de l'Église chrestienne veuille aucunement aider ou consentir à la ruine et dissipation de ceste très-chrestienne couronne? Quel bien en pourroit-il espérer et quel malheur n'en devroit-il craindre? Tous les papes n'ont-ils pas presté bon et assuré secours aux très-chrestiens roys de France? Il est impossible de voir jamais la France jouissante

Dieu de conserver en vie aucun légitime héritier masle dudict roy Henry second, et par ainsi il est tout clair que selon droict de nature divin et commun, madame l'infante est légitime royne de ce royaume. Sa majesté dict que l'on joigne à ce l'eslection, s'il est besoin, et que l'on desclare sadicte fille pour royne de ce royaume. Ceste princesse est, Dieu en soit loué, pleine de zèle et d'ardeur à l'endroit de la religion, honneste, vertueuse, tout ce qui se peut désirer, et, à l'exemple du roy son père, très-adonnée à toute raison et justice, et d'un naturel si bénin, qu'il ne faut douter d'en recevoir toute amitié, faveur et graces. Il reste donc à regarder, messieurs, si l'expédient vous plaist, car me voicy tout prest, avec ces autres personnes, ministres du roy, pour traiter au nom de sa majesté des conditions et en venir à une conclusion. Sa majesté fournira une bonne armée de seize mille hommes de pied et quatre mille chevaux, laquelle sera entretenue deux ans entiers, la faisant rafraischir de temps à autres de nouvelles, avec grandes sommes de deniers. » Cette proposition fut appuyée par un notable discours de J. B. Taxis, qui s'efforça de prouver la légitimité des prétentions de la sérénissime infante. — FONTANIEU, portefeuille nos 422-423.

[1] Aujourd'hui Jean-Jacques Rousseau.

d'une paix et tranquillité assurée, ni d'aucune autre prospérité, tandis qu'elle gémira sous le tyrannique joug d'un hérétique. Nous sommes, à la vérité, très-aises de voir que le crime de recognoistre pour roy d'un royaume très-chrestien un hérétique, relaps et obstiné vous semble trop atroce et énorme pour vous en confesser coupables ; il est temps que descouvriez hardiment ce que vous avez dans le cœur, et s'il n'y a rien que de catholique, prononciez librement que vous ne désirez rien tant que de vous voir tous réunis sous l'obéissance d'un roy de nom et d'effet très-chrestien et vray catholique. C'est prudence d'avoir telle pensée, c'est magnanimité d'en poursuivre l'effect, et faire l'un et l'autre est une vertu parfaicte de tout point [1]. »

La harangue du légat était toute dans la pensée de l'exclusion de Henri de Béarn ; elle appuyait les intérêts de l'Espagne, confondus avec le catholicisme. Porter une infante sur le trône, proclamer le concile de Trente comme loi fondamentale, tel était le but des instructions de Rome. L'élection d'Isabelle n'était pas sans difficultés ; il n'en était pas de même de la grande loi du concile ; les états ne demandaient qu'à en faire la concession, car leur penchant conciliateur n'affaiblissait en rien cette effervescence religieuse qui les dominait. Au reste, toutes ces discussions aux états n'étaient qu'une manière de cacher les intrigues réelles. Les paroles du duc de Feria et de Taxis n'étaient elles-mêmes qu'une expression officielle des intentions de l'Espagne et du pape. Toutes les affaires pour l'élection se faisaient en sous main, et se déterminaient par d'autres mobiles que les discours publiquement proférés.

Les négociations s'engagèrent dès l'origine pour l'infante, qui, avec le consentement des états, deviendrait la femme de l'archiduc Ernest, frère de l'empereur. Dans une instruction envoyée au duc de Feria, celui-ci dut exposer les raisons pour lesquelles le roi catholique ne pouvait donner sa fille qu'à un prince de son sang. « Sa majesté n'avait qu'un fils unique encore jeune, qui ne pouvait se marier de longtemps ; de plus, une fois marié, on ne sait pas si Dieu lui accordera des enfants, faute desquels la sérénissime infante est seule héritière de l'Espagne et de tous les royaumes, terres et seigneuries qui en dépendent. — Sa majesté catholique est issue de la maison

[1] « Exhortation de monseigneur l'illustrissime cardinal de Plaisance, légat de nostre saint-père le pape Clément VIII. » 1593.

d'Autriche, si haute et si puissante et si digne d'être conservée pour le bien de la chrétienté. Ensuite, ne fallait-il pas, autant que possible, maintenir la pureté du sang entre les princes souverains? Cela fortifie l'amour et l'obéissance des sujets, qui est une des considérations de laquelle sa majesté ne peut se départir ni se désister sans donner un grand dégoût et faire naître des dangers qui entraîneraient des inconvénients notables. Le roi catholique voulait donner sa fille à l'archiduc Ernest, vu qu'il était prince bon catholique et d'une vie si religieuse et exemplaire, qu'elle peut servir de modèle; il est vaillant, aimable, d'un abord facile; aimant les gens d'honneur, naturellement généreux, homme d'un âge mûr, assez versé dans les lettres et qui sait diverses langues, et l'on ne doit pas douter que bientôt il ne se fasse à vos mœurs et coutumes à votre grand contentement [1]. En somme, il faut dire aux états que comme il n'y a pas princesse au monde qui puisse mieux convenir que la sérénissime infante, il nous paraît que difficilement on trouvera un prince qui la puisse mieux aider et assister que l'archiduc Ernest, de manière qu'en faisant plaisir au roi catholique, ils feront ce qui convient le mieux à leurs intérêts [2]. »

Les états se réunirent sur cette première proposition des envoyés d'Espagne; ils trouvaient des motifs pour la discuter. D'abord la loi salique n'excluait-elle pas les femmes? et l'infante pouvait-elle être élue? puis, la qualité d'étranger ne s'appliquait-elle pas sans contestation à l'archiduc Ernest? N'y avait-il pas assez de princes français, de braves et dignes champions du catholicisme pour les donner en épousailles à madame l'infante? Était-ce morgue de la maison d'Espagne? mais elle pouvait à peine aller de pair avec les Mayenne, les Guise et les Bourbon. Il lui convenait bien d'avoir de la fierté, au moment où elle sollicitait des états la couronne de France! C'est avec tout ce parlage bourgeois que les députés repoussaient quelques-unes des prétentions de Philippe II, protecteur du peuple et des seize quartiers de Paris.

[1] « Es valeroso, amigable, facil en la comunicacion, amador de hombres honrados, liberal de su natural, hombre de edad madura, que no ignora las letras y que sabe diversas lenguas e no se deve dudar que en breve no se acomode a vuestros condiciones y costumbres muy a contentamiento vuestro.

[2] « Razones que mueven al rey catholico a no poder casar la serma infanta su hija mayor con ninguno otro que con un principe de su sangre. » — Archives de Simancas, cot. B, 75[13].

Le légat, qui avait si vivement favorisé l'élection de l'infante, se plaignit avec aigreur aux états de ces hésitations : toujours des retards, toujours des faux-fuyants ! « Messieurs, nous attendions de vous toute autre réponse que celle que vous avez baillée hier. Si la proposition que vous avez faicte ne nous plaisoit, il eust esté à propos, ce nous semble, qu'il vous eust plu nous en faire une autre. A quoy sert-il de nous faire des demandes sur une femme si n'en voulez point, et estre si fort attachés à vostre loy salique que n'en voulez desmordre aucunement? Ce sont des pertes de temps très-dangereuses; il se faut haster à faire un roy catholique; le danger de la religion n'est pressé que par trop; et croyez que le prince de Béarn, par sa feintise, vous en ôtera les moyens si vous tardez beaucoup. Or, pour tousjours y apporter de nostre part ce que nous pouvons, nous venons proposer un autre moyen en rien contredisant à vos lois qu'appelez fondamentales. Élisez pour roy, s'il vous plaist, l'archiduc Ernest, premier frère de l'empereur. Le roy catholique l'aydera et assistera tout ainsi et par les mesmes moyens qu'il a offerts pour l'infante; ce que l'on promettra pour luy sera inviolablement gardé comme si ce fust pour elle; et afin qu'en puissiez demeurer tant plus assurés, il se contentera de la marier avec luy. Il y a diverses raisons qui vous doivent convier à ce party. Premièrement il est prince très-catholique et zélé de la religion; il vous peut apporter des commodités non petites de son propre cru; si vous luy faictes cet honneur que de l'eslire, outre le secours du roy, il amènera quelques bonnes troupes siennes propres, comme facilement il peut par le moyen de ses parens ou amis. Vous me direz qu'il n'est pas né en France : je vous l'avoue; mais aussi n'est-il contre vos lois et coustumes d'avoir pour roy un Allemand. Vous avez eu des roys qui ne sont venus d'autre part : lisez quelques histoires que mesme les François ont escrites, vous trouverez que l'archiduc de sa première tige est françois, et que par Marie, dernière duchesse de Bourgogne, il en a une assez fraische et bonne partie; d'ailleurs, vous trouverez qu'il n'est chose nouvelle que les royaumes, ès nécessités urgentes, se sont servis des estrangers, et s'en sont fort bien trouvés. Bref, messieurs, nous ne voyons ny ne saurions comprendre quel autre prince de par le monde vous peut tomber plus à propos que l'archiduc, vous priant d'y vouloir penser et résoudre : et nous en faire response sans aucun deslay [1]. »

[1] Collection des états généraux, tome XV, page 308.

Les états, toujours dominés par le parti parlementaire et national, ne firent point attention à cette lettre si singulièrement impérative; ils répondirent nettement aux ambassadeurs d'Espagne et au légat : « Messieurs; sur la proposition que vous nous avez faicte de la part de sa majesté catholique d'eslire et desclarer pour roy l'archiduc Ernest, nous aurions désiré donner une response conforme à vos désirs, par rapport aux grandes obligations que nous avons à sadicte majesté à laquelle nous devons, après Dieu, la conservation de la religion et nostre salut, comme aussi nous avons esté bien informés des hautes qualités dudict archiduc, digne et capable en tous points de commander un si puissant royaume comme est celuy de France. Cependant nous vous supplions de prendre en bonne part si nous vous représentons que nos lois et coustumes nous empeschent de recognoistre et nommer un roy qui ne seroit pas de nostre nation ; le naturel des François s'y oppose. Si nous adoptions ce conseil, nous renforcerions nos ennemis, car il destruiroit plustost nostre cause qu'il ne la fortifieroit : ce qui est loin des intentions de sa majesté catholique ; elle ne veut approuver que des résolutions qui puissent ruiner les hérétiques et conserver la religion en ce royaume. Si sadicte majesté catholique veut avoir pour agréable l'eslection d'un de nos princes pour estre roy, lequel seroit donné en mariage à l'infante sa fille, nous luy aurons une infinie obligation, et nous pourrions, par le moyen de ce remède, mettre fin à nos misères en conservant la religion et l'Estat ; chose qui seroit bien difficile si le contentement des François de tenir un prince de leur nation, n'est pas soutenu par l'auctorité, protection et forces de sa majesté. Si la volonté de sa majesté est telle que vous autres, messieurs, ayez charge et pouvoir de traiter, nous desputerons des personnages de bonne volonté pour conférer avec vous, de nostre part, et prendre ensemble les moyens et conditions pour terminer ceste bonne œuvre. Et nous ferons cognoistre dans nos rapports que nous ne désirons rien tant que de donner contentement et satisfaction à sa majesté [1]. » L'élection de l'archiduc étant ainsi repoussée, malgré les vives instances du roi d'Espagne et du légat, c'était un échec pour le parti de la sainte union ; ce parti avait été si cruellement affaibli par les dernières mesures du duc de Mayenne ! Ses forces municipales étaient éteintes ; les parlementaires triom-

[1] Archives de Simancas, cot. B, 75[47].

phaient, et la grosse bourgeoisie avait ses intérêts, ses instincts pour le roi de Navarre converti au catholicisme, grande négociation prête à s'entamer [1].

Le duc de Savoie aurait-il plus de faveur? Dans toutes les phases de la sainte union, il lui avait prêté ses forces : le duc, intime allié de l'Espagne, époux d'une infante, était une des pures expressions du parti catholique ; pourquoi ne se tournait-on pas vers lui? Le même motif de la loi salique et de l'indignité des étrangers, fit repousser le duc de Savoie. A vrai dire, il n'existait donc plus de chances que pour les deux combinaisons suivantes : 1° l'infante mariée à un prince français ; 2° un prince français, soit dans l'ordre de succession, et alors le Béarnais ; soit par élection, et alors un fils de la maison de Lorraine, Guise ou Mayenne.

Le tiers parti parlementaire entourait un autre candidat de son choix. La première élection du vieux cardinal de Bourbon avait eu ses plus intimes applaudissements ; ne pourrait-on pas saluer roi son neveu le cardinal de Vendôme, alors cardinal de Bourbon? n'avait-il pas le même droit, puisque le Béarnais ne s'était pas encore converti? Les hommes du parlement trouvaient là un moyen de tout concilier, l'hérédité et la foi catholique ; c'était une transition pour arriver à Henri de Navarre, s'il abjurait enfin l'hérésie. Le cardinal de Bourbon s'était lui-même posé comme le chef de ces consciences mitoyennes, qui n'osaient aller à un parti tranché. Les gros bourgeois, timides, intéressés, voulaient élever un prince qui ne les compromît avec personne, pas même avec l'Espagne, laquelle n'avait rien à opposer à cette combinaison d'un Bourbon cardinal ; ne l'avait-elle pas déjà une fois approuvée dans le vieux oncle de Henri IV?

[1] Voir le chapitre 92 pour les conférences de Surènes.

CHAPITRE XCI.

NOUVELLES INTRIGUES POUR L'ÉLECTION D'UN ROI. — DÉPÊCHES DES AMBASSADEURS.

Dépêches d'Ibarra à Philippe II. — Le duc de Mayenne à l'ambassadeur à Rome. — Instruction. — Dépêche du duc de Feria. — De l'envoyé de Savoie. — Portrait des personnages en scène. — Le duc de Mayenne et les ambassadeurs espagnols. — Décision sur l'infante. — Traité avec le duc de Mayenne.

1593

Pour bien comprendre toutes les intrigues qui allaient se développer, il est bon de mettre au jour les dépêches des ambassadeurs espagnols, des envoyés de Savoie et de toute la famille de Lorraine, documents où les plus intimes pensées des partis sont révélées. Ces dépêches ne ménageaient personne ; les ambassadeurs observaient à Paris, étudiaient toutes les dispositions pour se préparer toutes les chances ; ils devaient compte à leur cour de leurs veilles, des faits qu'ils avaient appris, du mouvement des opinions qui secondaient leurs intérêts ou les contrariaient. Chaque jour de nouvelles lettres étaient envoyées par les trois agents actifs de l'Espagne à Philippe II.

« Entre le duc de Mayenne et son neveu de Guise, écrivait don Diego d'Ibarra, il y a peu de conformité, et l'oncle en a de grandes jalousies ; et encore que de ma part j'aye faict ce que j'ay pu pour les persuader à une bonne intelligence, il ne m'a pas esté possible. S'il est vray que Mayenne ne procède avec la vérité et sincérité qu'il doit, je crois qu'il ne sera pas mal à propos de luy entretenir ce contre-poids. L'on dict, pour chose certaine, que sa saincteté a faict cardinal l'évesque de Plaisance, légat en ce royaume. C'est un homme fort entendu et qui monstre toujours avoir grand désir de servir vostre

majesté. Si l'affaire passe en avant, il accomplira et aydèra beaucoup à la brièveté de l'assemblée des estats, car il a tousjours esté de nostre advis. Il est partisan du duc de Guise, et par conséquent non trop confident à son oncle. Les recognoissances et offices qu'on luy fera de la part de vostre majesté pourront beaucoup avec luy, car il a des prétentions et peu de biens [1]. »

Quelques jours après il ajoutait : « Il y a eu hier une assemblée du président Jeannin (délégué du duc de Mayenne) et M. de La Chastre avec Richardot et moy sur les matières d'eslection qu'on a commencé de traicter : et on y a introduict M. de La Chastre pour assurer le duc de Guise qu'on ne traicte aucune chose à son préjudice ; car les suspicions sont fort vives parmy eux. Ils se sont arrestés en l'eslection de Mme l'infante, en proposant toujours l'affaire pour difficile, et pour le remède, l'argent. Outre ce qu'il faudra satisfaire à chascun de ceux qu'ils appellent princes et avec quelques dons de vous, la première chose qu'ils mettent en avant est que vostre majesté s'oblige de l'assister avec quatre millions par an pour les deux premières années de sa royauté, lesquels entreront en France en argent, pour estre despendus par les officiers ordinaires du royaume en la forme qu'on a usé quand il y avoit un roy. Que madame l'infante vienne en brief, et que dedans peu de temps elle ayt à se marier avec l'advis des princes et officiers de la couronne ; et sur ce propos se laissèrent dire que ce seroit en se conformant à vostre volonté, ce que j'ay eu du plaisir à ouyr. Que les capitaineries, offices, gouvernemens et garnisons des places ne pourront estre tenus par estrangers ; et ce qu'ils voudront pour le moins en cecy, sera que l'on observe tout ce que les roys passés ont promis et gardé. Une grosse somme d'argent dès à présent pour gagner les personnes qui sont avec le prince de Béarn, et entretenir celles qui suivent nostre party. Le faict des estats est tousjours mis pour un accessoire ; ils disent qu'ils passeront par ce qui sera arresté avec les princes [2]. »

La méfiance de l'Espagne pour le duc de Mayenne, cette faveur qu'elle portait au duc de Guise jusqu'à ce point de ne pas le repousser pour époux de l'infante, excitaient du mécontentement dans l'esprit du fier cadet de la maison de Lorraine. Pourquoi ne le choisirait-on pas

[1] MSS Dupuy, vol. XLIV, fol. 99, verso.
[2] *Ibid.*, fol. 103.

pour roi? n'avait-il pas rendu plus de services à la sainte cause que ce rejeton à peine né de la branche aînée de sa race? et d'ailleurs l'Espagne avait-elle tenu ses engagements? où étaient ces forces, ces moyens dont elle faisait un si grand appareil? Le duc de Mayenne s'en exprime dans une dépêche chiffrée adressée au commandeur de Dyon, ambassadeur de la ligue auprès du pape. « Vous sçaurez, monsieur, que sur tant d'assurances que l'on m'avoit données que nous serions, sur l'occasion de l'assemblée des estats, assistés des forces et moyens que nous pouvons désirer, pour faire en peu de temps de grands progrès, j'en avois conçu des espérances si certaines que je puis dire n'avoir séjourné à Paris qu'en l'attente de leurs effects. Il faut que j'advoue que je me suis trouvé bien esloigné et desçu de ce que l'on m'avoit promis, quand j'ay vu le duc de Feria et Taxis; tant plus en l'espace de quinze jours, je les ay pressés de s'ouvrir à moy de ce que leur maistre vouloit et pouvoit faire pour nous ayder à sortir des misères, tant moins en ay-je pu avoir de lumières; je crains bien fort que leur dessein et leur pouvoir ne respondent aucunement au besoin ny à la nécessité de nos affaires. Je vous ay touché le faict d'argent; ils n'ont voulu fournir plus de dix-huict mille escus par mois pour toutes choses; jugez si cela a esté suffisant pour payer et entretenir les forces et donner quelques moyens à mes amis. Maintenant vous parlerai-je de l'armée? Quel grand effort pouvons-nous entreprendre avec environ quatre mille hommes de pied et cinq à six cents chevaux qui encore diminuent tous les jours et seront resduicts à néant ou à un fort petit nombre avant que nous commencions d'attaquer quelque chose? Quant aux forces de sa sainctеté, il n'y a pas plus de mille hommes. J'ay prié le légat de faire une despesche à sa sainctеté pour luy faire trouver bon qu'au lieu de ce qui manque du nombre d'hommes promis, l'on fist icy une levée de douze cents François pour les compléter. Ce secours par ce moyen seroit de plus grande considération; il vous sera facile, à mon advis, de la porter à ceste résolution, car la despense n'en sera pas plus grande. »

Le duc de Mayenne voyait avec répugnance l'élection de l'infante, parce que, déjà marié lui-même, il ne pouvait partager la couronne avec elle; il écrivait bien au roi d'Espagne qu'il le seconderait efficacement, car là était la source des bons doublons et des subsides; mais dans l'intimité, le duc de Mayenne travaillait pour lui-même. Il ne peut le dissimuler dans des instructions préparées pour Rosne, qu'il

allait envoyer auprès du pape. Ces instructions pouvaient ainsi se résumer : « Créer des difficultés pour toute autre eslection que la mienne ; et si cette dernière est accordée, promettre à sa majesté catholique la cession de la Provence et une autre province de France à sa convenance, en laissant entendre pourtant que ce sera la Picardie ; céder encore Blavet en Bretagne à sa majesté, à la condition qu'elle s'obligera à secourir cette province quand besoin sera ; de plus les places d'Ardes, Calais, Bologne et Châtelet, lesquelles quatre sont en ce moment au pouvoir des ennemis. Accorder dans Rome la préséance à l'ambassadeur de sa majesté catholique, ainsi que cela a eu lieu jusqu'à ce jour, sur l'ambassadeur françois. Avec cela, sa majesté fournira un secours de douze mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, tous payés par elle ; dans les douze mille fantassins, six mille seront auxiliaires et les six autres au service et serment de France ; sa sainteté fournira en outre l'argent pour le payement de quatre mille Suisses dans le même but. On donnera à M. de Guise à sa satisfaction la province de Guyenne, comme lui demande la Bourgogne et la Champagne en simple suzeraineté pour son frère. Si on ne peut s'accorder sur cette eslection ainsi présentée, il faudra se tourner vers les propositions faictes à l'égard de l'infante et de M. de Guise ; mais alors on exigera six cent mille écus comptans ou bien assurés, et tous les autres articles dont il a été question en cette hypothèse. Le sainct-père seroit la caution de ce mariage [1] et le garant de ces bénéfices promis. Alors il faudra demander trois mille onces d'or pour que le duc puisse dégager la Bourgogne de ceste somme, et aussitost après ces conditions remplies, l'armée entrera, et aura lieu l'eslection de l'infante avec le duc de Guise [2]. »

Toutes ces intrigues petites, étroites, ces vues intéressées qui retentissaient dans le public, ce morcellement du territoire, avançaient les affaires de Henri le Béarnais. Tandis que ses compétiteurs se partageaient la France, se disputant un sceptre en mille pièces, le roi de Navarre actif, habile surtout, attirait à lui toutes les convictions incertaines, multipliant à tous les promesses, conquérant les villes une à une, en achetant d'autres par de l'argent et des dignités. Henri était en rapport avec tous, n'avait de répugnance pour personne, alors

[1] « Seria fiador S. S. del casamiento. »
[2] Archives de Simancas, cot. B, 78[16].

que les opinions extrêmes préféraient s'exposer à une ruine complète plutôt que de céder sur un point de discipline ou de doctrine religieuse. Une dépêche de l'envoyé de Savoie donne une juste idée de ces mouvements des partis et du caractère des personnages dans cette vaste scène d'intrigues qui se croisent et se neutralisent.

« Ce seroit chose trop longue de discourir de toutes les humeurs des parties intéressées aux affaires de la France, dit l'envoyé ; pour ce, je traicteray seulement des princes les plus nécessaires. Le Navarrois de religion calviniste, si aucune y en a, a grand désir de se maintenir par les calvinistes en opinion de grand observateur de religion ; toutefois il a eschappé souvent, et croit toutes choses d'une autre façon. Pour l'intérest il ne changera pas de religion, et s'il le faict, il sera d'accord avec les siens, et feindra. Il est courageux et soldat, mais sans discipline militaire, plutôt comme chef de soudards et bannis que comme général d'une armée. Il est libéral, agréable, un peu moqueur et gausseur ; faict profession de bon François, grand amateur de la noblesse ; et encore qu'il monstre d'oublier les injures, mais en effect il en a bien souvenance. Il est adonné surtout au plaisir de la chair ; mais cela ne l'affectionne pas, et trouve moyen de le conjoindre avec les armes. — Mayenne est tenu pour un soldat à l'espagnole, non pas à la françoise ; il est posé et calme, sans arrest et exécution. En cela il n'est pas Espagnol. Il est très-grand ennemy de la peine et des nécessités, et de son naturel très-induict au repos et à ses plaisirs. — Conty, le premier de la maison de Bourbon après le Navarrois, est quasy inhabile, sourd, mal parlant et demy fol. — Le cardinal de Vendosme, à présent de Bourbon, est tenu pour pire que le Navarrois, encore plus avec l'instruction de Bellesano son maistre et du cardinal de Lenoncourt, homme au jugement de tous tenu pour athéiste. — Le comte de Soissons est dict un très-gracieux et assez religieux prince, mais pauvre et malcontent. — De Guise, je ne sçay qu'en dire, parce que je suis ignorant. — De Nemours, vostre altesse le cognoist mieux que moy. Je diray seulement de luy qu'il faict profession de grands sentimens, et par conséquent ennemy des estrangers, principalement des Espagnols, et qui a des desseins, par le moyen du gouvernement de Lyon, sur le Dauphiné et la Provence. — Nevers est homme qui présume beaucoup de soy comme vieil Italien ; croit qu'il devoit estre arbitre de toutes les affaires de France, et n'ayant jamais esté employé, reste desgousté, ayant demeuré un

long temps en suspend ; finalement, quand il a vu Paris à sa dernière nécessité, pour en estre gouverneur s'en vint au camp de l'ennemy, mais Dieu l'en chastia si bien que, de là à deux jours, Paris fut deslivré ; et luy, en la mesme armée navarroise, pour moquerie, estoit appelé gouverneur de Paris[1]. »

Il fallait cependant arriver à une fin, et les catholiques ardents devaient s'entendre, pour empêcher tout mouvement qui porterait le roi de Navarre à la couronne, car sa conversion ne serait que *feintise*, comme le disait l'envoyé de Savoie ; les états seuls pouvaient décider la question ; et comment allaient-ils la résoudre ? se prononceraient-ils pour l'infante d'Espagne ? adopteraient-ils un terme moyen ? Le duc de Feria écrivait à Philippe II : « Les estats généraux désirent prendre une résolution ; et l'on m'a dict qu'ils proposeront la sérénissime infante mariée avec un prince françois. Le duc de Mayenne abhorre ce moyen plus que toutes les choses du monde, et particulièrement par rapport au duc de Guise, son nepveu, lequel pendant sa destention avoit cessé tout rapport avec son oncle, et l'on m'assure qu'il préféreroit livrer la couronne au Grand Turc, avant de consentir à l'eslection d'un roy de sa nation, excepté toutefois luy-mesme. Tous les François détestent grandement le seul nom d'estranger, quoique quelques hommes sages cognoissent que le seigneur archiduc Ernest est le seul roy qui pourra restaurer la justice et le bon gouvernement dans le royaume, ce que l'on ne peut attendre d'aucun des autres[2]. »

Le même jour nouvelle dépêche du duc de Feria à Philippe II : « J'ai parlé au duc d'Aumale, et il s'est offert franchement de sacrifier sa fortune et sa vie pour le service de vostre majesté et de la sérénissime infante ; c'est à mon advis l'homme le plus sincère entre tous les autres. Le duc d'Elbeuf parle de la mesme manière ; on ne peut pas faire grand cas de ses paroles ; il est sans expérience et il n'est pas homme de pouvoir ni de conseil. Le marquis de Rosne est venu avec les ducs, mais je n'ay pu conférer avec luy, quoyque plusieurs fois je luy aye parlé sur nos desseins ainsi que J. B. Taxis. C'est l'amy intime du duc de Mayenne, et il suivra toujours sa fortune. L'archevesque

[1] MSS de Colbert, in-fol., maroq. rouge doré, vol. XVIII, page 314.

[2] Archives de Simancas, cot. B 75^{28} à ^{30}. — « La generalidad aborrece mucho el nombre de estrangero aunque algun hombres cuerdos conocen que elsenor archiduque Hernesto es solo el rey que podra restaurar la justicia y el buen govierno deste reyno, loqual no se puede esperar de ninguno de los otros. »

de Lyon nous aidera, ne seroit-ce que pour avoir le chapeau de cardinal, chose qu'il désire extresmement [1]. Le président Jeannin est l'homme qui s'est montré le moins affectionné au service de vostre majesté [2]. Depuis que je traite icy, il n'a cherché à me voir une seule fois. Villars, qui a reçu les pouvoirs de la ville de Rouen, dict qu'on ne peut rien attendre si on n'effectue pas ce que l'on a promis ; c'est un homme si effronté [3] qu'il est bien nécessaire que vostre majesté soit prévenue de ceste réponse, afin de juger ce qu'elle doit faire. La cause de tout ceci est dans l'irrésolution avec laquelle procède le duc de Mayenne [4]. »

L'obstacle était donc toujours ce duc de Mayenne, indolent, intéressé. N'y avait-il nul moyen d'arriver jusqu'à lui et de le faire changer d'avis? L'Espagne n'avait-elle pas en ses ressources un mobile pour le rattacher à ses opinions, afin de proclamer les droits de l'infante? Ce mobile fut trouvé : « Le duc de Mayenne vient d'appeler J. B. Taxis et Diego de Ibarra (se hâte d'écrire le duc de Feria), et leur a dict qu'il accepteroit volontiers l'eslection de la sérénissime infante avec un prince françois, et qu'aussitost on pourroit en arrester les conditions ; quant à luy, il ne pouvoit rendre obéissance et soumission que lorsque ladicte infante sera entrée dans le royaume, mariée avec ce prince françois, et luy, entretenu dans sa charge de lieutenant général, comme il est à présent. Ledict duc de Mayenne nous fit part du désir qu'il avoit d'une entrevue avec nous chez le légat. J'y suis allé accompagné des principaux ministres de vostre majesté, et là, en présence des cardinaux, des princes et ambassadeurs, des ducs de Lorraine et de Mercœur, il se resjouit beaucoup de l'honneur que vostre majesté faisoit à la maison de Lorraine en choisissant dans son sein l'époux de la sérénissime infante ; et les ducs qui estoient présens, le cardinal de Sens et les ambassadeurs des princes absens dirent tous qu'ils acceptoient la proposition faicte par vostre majesté de donner l'infante à un prince françois ; cependant il estoit nécessaire de garder le secret. Tous ont juré de l'observer d'une manière inviolable, et pour ceste raison la response ne sera pas donnée par les estats ; on

[1] « Para aver un capelo, cosa que el sumamente desea. »

[2] « El presidente Jeannin es el hombre que menos se ha mostrado aficionado al servicio de vuestra magestad. »

[3] « Apoderado. »

[4] Archives de Simancas, cot. B. 75^{26} à ^{80}.

retardera la décision jusqu'à l'arrivée du premier des deux envoyés extraordinaires que vostre majesté va expédier, lequel fournira un mémoire de vos conditions. Voyant que ceste affaire traisneroit en longueur, je ne me suis pas contenté de ce moyen ; j'ay insisté pour que les estats me donnassent eux-mesmes la response; mais le duc de Mayenne n'a point approuvé ceste manière d'agir. Tout ce retard ne peut servir qu'à favoriser la cause hérétique du prince de Béarn [1]. »

Il n'y avait jamais rien de net, rien de précis dans la conduite du duc de Mayenne ; il se tournait à droite et à gauche, cherchant partout ses intérêts. L'Espagne avait voulu dominer les états généraux ; elle n'y avait point réussi. Il y a des temps où les choses en viennent à ce point que la corruption elle-même est impuissante : le duc de Mayenne exprimait mieux la majorité ; son parti était plus français ; et ce ne fut que lorsque le prince fit quelques démarches pour se rapprocher de l'Espagne que les états adoptèrent, et encore dans un sens vague, l'une des propositions du duc de Feria. En effet, quelques jours après, la réponse solennelle et officielle des états fut donnée dans le sens de l'alliance : « M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France, et les princes ici assemblés, ayant pris conseil des officiers de la couronne, des principaux seigneurs et gens du conseil d'Estat, sont d'advis que l'on doit dire à M. le duc de Feria et autres ministres d'Espagne, que les estats tiendront tousjours à très-grand honneur et obligations infinies s'il plaist à sa majesté de donner la sérénissime infante sa fille à un prince françois, sous les conditions qui seront trouvées justes et raisonnables, comme lesdicts estats l'ont ci-devant faict entendre et baillé par escrit. Mais sur la proposition qui a esté faicte auxdicts estats par M. le duc de Feria et autres ministres du roy d'Espagne de créer présentement et establir une royauté, lesdicts estats estiment qu'il seroit non-seulement hors de propos, mais encore périlleux pour la religion et pour l'Estat de faire ceste eslection et desclaration en un temps où nous sommes peu fortifiés et d'hommes et de moyens. Mais continuant en la volonté qu'ils ont ci-devant déclarée à sadicte majesté de luy donner tout le contentement qu'ils pourront aux justes et légitimes conditions, ils se réservent d'en deslibérer plus avant lorsqu'ils verront une armée preste, par le moyen

[1] Archives de Simancas, cot. B 75[49] à [52].

de laquelle leurs deslibérations et résolutions pourront estre sousteues et exécutées. Et cependant supplient très-humblement sadicte majesté catholique, en la personne de ses ministres, de faire préparer et advancer les forces desquelles elle prétend nous faire secourir [1]. »

Les états subordonnaient ainsi leur concours à l'appui que l'Espagne leur prêterait. Les bourgeois, les parlementaires, les députés des états pris dans ces trois opinions ne repoussaient pas absolument l'infante; seulement ils voulaient que cette combinaison fût appuyée de forces suffisantes pour vaincre la chevalerie huguenote. Le duc de Mayenne avait depuis modifié ses opinions; autant il était opposé à l'Espagne dans le principe, autant il semblait alors s'en rapprocher. Ce changement dans les opinions du duc de Mayenne pourrait être expliqué par une dépêche de l'ambassadeur de Savoie au duc son maître. « Les desmarches et prétentions de M. de Mayenne ont fort altéré les affaires. Je dirai donc à vostre altesse qu'avant que le duc de Feria arrivast en ceste ville, lorsqu'il estoit à Soissons avec ledict duc de Mayenne, ils entrèrent en capitulation de ce que ledict sieur de Mayenne voudroit avoir du roy d'Espagne afin de le faire parvenir à son dessein pour l'infante. Le traité en fut faict pour la somme de six cent mille escus payables à certains termes, dont le duc toucha lors en pur don, comme m'a dict le duc de Feria, tant comptant qu'en assignations, la somme de cent quarante mille escus, et se fit lors une promesse signée par eux par laquelle, outre la somme susdicte, ledict sieur de Mayenne s'estoit faict promettre que on l'acquitteroit des dettes qu'il disoit avoir faictes pour le soulagement de ce parti, lesquelles donneroit par desclaration, outre qu'on lui promettoit cent mille escus de rente en France. A ceste heure que l'on a voulu venir à la résolution en faveur de l'infante et du duc de Guise, il a faict donner par desclaration plus de deux cent mille escus de dettes, prétendant, suivant ladicte promesse, huit cent mille escus tant en comptant que en bonnes assignations, et le gouvernement de Champagne pour son fils, outre les cent mille escus de rente. En sus de tout cela, il demande la continuation pendant deux années à venir de dix mille escus le mois qu'il a jusqu'ici reçu de pension. L'offre que l'on lui a faicte a esté de lui faire payer cent mille escus six mois après

[1] Réponse des états aux propositions du duc de Feria. — MSS Fontanieu, année 1593.

que l'Infante seroit arrivée, et autant autres six mois après; et pour le regard des six cent mille restant, de lui en donner bonnes assignations sur les plus clairs deniers du duché de Bourgogne. Et pour le regard du surplus, le duc de Guise s'offre de lui remettre la principauté de Joinville que l'on lui faict valoir cinquante mille escus de rente, et le surplus jusqu'aux cent mille escus de rente, à prendre sur le revenu de Champagne, lui présentant au lieu du gouvernemen de Champagne celui de Normandie. Le cardinal de Plaisance faict tout ce qu'il peut pour accommoder les affaires; mais ledict de Mayenne le tient pour partial, et croit que pour le gagner on luy a donné espérance de le faire parvenir à estre un jour pape. L'on a continué de consulter et conférer tous les jours, et finalement la résolution de M. de Mayenne a esté qu'il estoit content de signer avec les autres officiers de la couronne une promesse qui sera tenue secrète de nommer et choisir pour roy et royne des François M. de Guise et l'infante, quand ils verront assurances suffisantes pour le mariage proposé, et des forces et moyens pour pouvoir résister à l'ennemy, et faire ladicte résolution et nomination dès à présent. Dans la vérité, ledict duc de Mayenne est tant enflé d'ambition qu'il ne consentira jamais que l'on vienne à choisir un roy autre que luy; il est ennemy de tous ceux qui veulent en nommer autre; encore qu'il dise de faire ladicte promesse par escrit, j'ay opinion qu'il ne le fera jamais. Madame de Mayenne ne s'est pu tenir de me dire qu'il ne consentira jamais que le duc de Guise ait la couronne [1]. »

Il a été difficile de peindre et d'exactement dessiner toutes ces prétentions qui s'élevaient alors dans les états généraux ou en dehors pour proclamer un successeur à Charles X : tout était intrigue, et la force municipale commençait à être hors de question. Quand il s'était agi du catholicisme, haute et grande question sociale, d'une lutte franche et décidée contre la réforme, alors les halles, les métiers, le peuple en un mot, s'était montré, avait jeté son bras nerveux dans la lutte. Mais ici tout se résumait en manœuvres sourdes et intéressées; on se disputait les lambeaux de territoire; on stipulait de l'argent, des pensions pour soi, pour sa famille. Ce n'était pas pour soutenir de si petites choses que s'étaient armées les confréries; elles marchaient pour de plus vastes intérêts. Dans cette décadence de la grande cause

[1] MSS de Mesmes, tome XI, in-fol., cot. $^{8931}/_{11}$.

municipale et catholique, les parlementaires pouvaient s'élever à une certaine puissance, préparer une transaction définitive; ils laissaient les ambassadeurs se quereller, le duc de Mayenne disputer quelques questions d'intérêts privés, et les esprits modérés sous les deux tentes, engageaient des conférences particulières pour arriver à une solution désirable dans la tourmente publique.

CHAPITRE XCII.

SECONDE ÉPOQUE DES ÉTATS. — RAPPROCHEMENT DES DEUX OPINIONS MODÉRÉE ET CATHOLIQUE. — CONFÉRENCES DE SURÈNE.

Situation du tiers parti. — Offres des royalistes. — Indication des conférences. — Séances à Surène. — Trêve. — Le roi sera-t-il catholique? — Résultat des conférences. — Pamphlets contre les arrangements. — Correspondance du duc de Feria et d'Ibarra sur les députés à Surène.

1593

Dans ces hésitations des états pour l'élection d'un roi, les deux expressions du parti modéré cherchèrent à se voir, à s'aboucher, indépendamment de leurs extrémités belliqueuses. A mesure que le tiers parti politique et négociateur grandissait, il était naturel qu'il voulût faire prévaloir son importance : les royalistes vivaient sous la tente de Henri de Navarre, en opposition avec les huguenots austères; les parlementaires, au milieu de Paris, au sein de la bourgeoisie, et en opposition avec les ligueurs ardents. Comme après tant d'épreuves les sentiments devenaient plus calmes et plus réfléchis, le tiers parti faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il eut enfin, sous l'influence des états de Paris, ses conférences régulières, moyen en quelque sorte de convenir des faits d'ordre et de paix publique qu'il cherchait à faire triompher dans les crises de la patrie[1].

[1] « Sire Adrien Danes, quartenier; trouvez-vous avec vos cinquanteniers et dixainiers demain matin en l'hostel de ceste ville pour nous accompagner en la procession qui se fera, en laquelle sera porté le chef de monsieur Sainct-Denis de l'église Saincte-Croix, en celle de Sainct-Denis de La Chartre, où sera dict et célébré le service divin, pour prier Dieu d'assister les desputés partis pour conférer avec les ennemis. 27e avril 1593. » — Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 414, verso.

Les propositions de rapprochement vinrent des catholiques sous la tente de Henri de Navarre, qui étaient violemment entraînés à en finir, parce qu'ils craignaient l'excommunication et les foudres romaines. Depuis leur réunion à l'armée des huguenots et cette obéissance qu'ils accordaient à un prince hérétique, les royalistes étaient tout inquiets de leurs rapports avec Rome. Ils ne voulaient point renoncer à leur croyance, fouler aux pieds l'idole du pape, comme les ministres calvinistes et la brave chevalerie du Béarn; et pourtant, sous un prince réformé, ne combattaient-ils pas les catholiques? ne marchaient-ils pas contre la sainte association?

Dans ces circonstances, le marquis de Pisany (Saint-Goard) eut mission de se rendre auprès du pape en leur nom pour « baiser les pieds de sa saincteté et luy présenter ses lettres de créance, se congratuler avec luy de sa promotion et eslection au pontificat, laquelle apportera à ce royaume beaucoup de contentement et repos. Sainct-Goard devoit expliquer les causes qui avoient donné aux susnommés subjects de tenir le parti de sa majesté : que lors du décès du défunct roy, celuy qui règne maintenant tenoit le lieu de la seconde personne en leur armée, lequel estant accompagné de beaucoup de qualités dignes de roy, ils ont estimé ne luy pouvoir desnier le droit que Dieu luy avoit donné, sans offenser leurs consciences. Qu'auparavant l'avoir eslu, le roy auroit promis, desclaré, juré et protesté de maintenir la religion catholique, garder et conserver les ecclésiastiques en leurs prérogatives, dignités et honneurs, laquelle desclaration et promesse auroit esté enregistrée en tous ses parlemens. Et qu'à présent, pour obvier aux ruines et pertes de ce royaume qui se commettent sous le prétexte de religion, ils ont unanimement supplié sadicte majesté de trouver bon d'estre instruit de la religion catholique, à quoi il auroit faict response comme il a tousjours faict par cy-devant qu'il estoit docile et prest à recevoir ladicte instruction; ce qui estoit un préjugé à l'encontre des huguenots et une grande espérance pour les catholiques[1]. »

Cette instruction était signée spécialement par le duc de Nevers, le garde des sceaux Chiverny, Charles de Montmorency, François d'O et Revol, chefs des royalistes unis à Henri de Navarre. Le marquis de Pisany avait eu jusqu'alors peu de succès ; il fallait se décider

[1] Carton Fontanieu. Ann. 1592.

à un parti, si l'on ne voulait encourir la foudroyante excommunication. Les royalistes écrivirent longuement aux modérés de la sainte ligue, pour solliciter des conférences intimes, afin de se rapprocher, en posant un terme aux crises politiques. « Les princes, prélats, officiers de la couronne et autres seigneurs catholiques, ont tousjours eu pour principal point la conservation de la religion catholique, et se sont d'autant roidis avec leurs armes et moyens, en la desfense de la couronne sous l'obéissance de sa majesté quand ils ont vu entrer en ce royaume les estrangers envieux de la grandeur de ceste monarchie et de l'honneur et gloire du nom françois, car il est trop évident qu'ils ne tendent qu'à le dissiper. Tous les bons François, zélateurs, doivent donc y obvier de tous leurs pouvoirs ; le vray moyen seroit une bonne réconciliation entre ceux que le malheur tient ainsi divisés et armés à la destruction des uns et des autres : car sur ce fondement la religion catholique seroit restaurée, les églises conservées, le clergé maintenu en ses dignités et biens, la noblesse reprendroit sa force et vigueur pour la desfense et repos du royaume; les villes se remettroient de leurs pertes, par le restablissement du commerce et des arts ; les champs se remettront en leur culture; Dieu seroit servi et le peuple jouiroit d'un assuré repos. A ceste cause lesdicts princes et autres seigneurs, au nom de tous et avec le congé de sa majesté, ont voulu par cet escrit, signifier au sieur duc de Mayenne et autres personnes assemblées en la ville de Paris, que s'ils veulent entrer en conférence et communications des moyens propres pour assoupir les troubles, et desputer quelques bons et dignes personnages pour s'assembler en tel lieu qui pourra estre choisi entre Paris et Sainct-Denis ils y en enverront et feront trouver de leur part pour recevoir et apporter toutes bonnes ouvertures. Ils s'assurent que les moyens se trouveront pour parvenir à ce bien, protestant devant Dieu et les hommes que si ce moyen est rejeté, la coulpe du mal qui en adviendra ne pourra ny devra justement estre imputée qu'à ceux qui par tels refus seront notoirement recognus en estre la seule cause. Faict à Chartres. 25 janvier 1593 [1]. »

Après quelques hésitations, les députés des états acceptèrent l'offre de ces conférences [2]. Il y avait alors tendance aux arrangements; on

[1] MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, in-fol., tome III, n° 8777/1, fol. 86.

[2] Les princes et seigneurs catholiques qui sont encore à présent en ceste ville de

voulut en finir avec la guerre civile. Il y a des temps où cette impatience se montre partout, ressort de tous les faits; vainement voudrait-on alors courir encore aux batailles; la paix est dans les opinions, et la puissance de la modération triomphe. La paisible bourgeoisie reste maîtresse du pays.

Saint-Denis, puis Surène, furent les lieux indiqués pour ce règlement des intérêts du tiers parti. Les deux premières séances se passèrent en débats sans intérêt. Dans la troisième on arrêta une trêve de dix jours à quatre lieues de circonférence. Les principaux députés de la sainte union étaient l'archevêque de Lyon, l'évêque d'Avranches, l'abbé de Saint-Vincent de Laon, André de Brancas, chevalier, lieutenant général de Normandie; le comte de Belin, gouverneur et lieutenant général de la vicomté et prévôté de Paris; Jeannin, président au parlement de Dijon; J. de Portalier, baron de Talme, député de la noblesse de Bourgogne; Louis de Montigny, député de la noblesse de Bretagne; le sieur de Montolin, député du comté de Champagne; Le Maistre, président au parlement de Paris; Bernard avocat au parlement de Dijon, député de Bourgogne; Honoré Du Laurens, conseiller et avocat général au parlement de Provence. On leur adjoignit le duc de Villeroy, alors absent. Leur pouvoir consistait à comparaître, au nom des princes et états de l'union, aux conférences, ouïr les ouvertures et propositions du parti contraire, y répondre selon leur prudence,

Chartres ont, avec nouvelle permission de sa majesté, voulu faire entendre par cest escript, à l'assemblée de Paris, que dans le 15e jour du mois prochain, ils leur feront plus particulière desclaration de ce qui dépend d'eux pour l'acheminement et résolution de la conférence tant en ce qui touche les sûretés que autres choses qui y écherront. Pendant lequel temps, s'il plaisoit auxdicts seigneurs qui sont en ladicte assemblée d'advertir lesdicts princes des noms ou de la qualité et nombre des personnes qu'ils voudront à ceste fin desputer, cela ayderait à avancer d'autant plus la conclusion, laquelle Dieu veuille par sa grace adresser au seul but de la conservation de la religion catholique et de l'Estat. — 29 mars 1593. — Réponse. Messieurs, par vos dernières lettres, vous demandez que nos conférences soient remises jusqu'au 15 de ce mois. Nous eussions plutost désiré de l'avancer, tant nous l'estimons nécessaire pour le bien commun des catholiques; mais, puisqu'il ne se peut faire autrement, nous attendrons vostre commodité et le temps qu'avez pris, pourvu que ce soit sans plus différer. Nous desputerons douze personnes d'honneur et de qualité, qui ont de l'intégrité, du jugement aux affaires, et sont très-désireux de voir la religion catholique, apostolique et romaine, en sûreté et le royaume en repos. Vous aviez choisi le lieu pour la conférence entre ceste ville et Sainct-Denis, et nous l'avons accepté, ou tel autre qu'aurez plus agréable. Ne languissons plus, messieurs, en l'attente. — MSS de Mesmes, *ibid.*

et faire d'eux-mêmes telles propositions et ouvertures qu'ils jugeraient utiles à la réunion des catholiques, à la conservation de l'église catholique, apostolique et romaine ; pour, lesdits moyens discourus et discutés, en faire le rapport à l'assemblée des états de l'union, qui prendraient sur le tout la mesure la plus utile et convenable. Les députés des seigneurs attachés à Henri IV étaient l'archevêque de Bourges, MM. de Chiverny, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pontcarré, de Thou, Revol, tous conseillers au conseil d'État, auxquels on adjoignit le seigneur de Vic, gouverneur de Saint-Denis [1].

La quatrième séance fut ouverte par l'archevêque de Bourges, expression d'une petite fraction du clergé qui n'avait point adopté la ligue. Il exposa l'état misérable de la France ; la paix seule pouvait effacer les traces des discordes civiles. Alors l'archevêque de Lyon, au nom de la sainte ligue, répondit : « De nostre part, nous n'apportons aucune passion ; mais une pure et sincère volonté de trouver quelque bon et salutaire conseil à la conservation de la religion catholique et de l'Estat ; nous désirons, au prix de nostre sang, transmettre sûre et entière à la postérité une religion si chèrement conservée par nos pères. » Arrivant au moyen de guérir les plaies publiques, il posa en fait que l'hérésie en était la source ; à elle seule il fallait attribuer le saccagement des temples, la démolition des autels, la misère des villes : « La paix, les catholiques la demandent, pourvu que ce soit la paix de Dieu et de l'Église, cette paix pour laquelle Jésus-Christ est venu séparer le père d'avec le fils, et commander de quitter biens, parents et alliances [2]. Pour jeter les fondements d'une heureuse et solide paix, il faut que les catholiques soient unis, pour maintenir la religion et combattre l'hérésie. »

L'archevêque de Bourges répliqua : « Si vous n'establissez pour base de la paix l'obéissance au roy et prince souverain, c'est en vain

[1] 4 mai 1593. — *Collection des états généraux,* tome XV, page 412.

[2] *Le duc d'Aumale au comte de Mansfeld.* — « La conférence avec les catholiques contraires continue tousjours, et n'en faut rien appréhender de préjudiciable au serment que nous avons faict à la conservation de nostre religion et le très-humble respect que nous devons à sa majesté catholique. — Bien vous dirois-je que sans argent et forces il sera malaisé de rendre nos desputés et ceste ville disposés à ce que vous et moy désirons ; car la nécessité est si grande parmi eux, qu'ils n'ont rien d'agréable que ce qui les retirera de leur misère, qui est telle que ceux qui la voient ne la peuvent imaginer. — Archives de Simancas, cot. B 77 [143].

que vous parlerez de sauver la religion ; ce roy ne peut être que celuy donné de Dieu et de la nature, et qui a des droits par l'ordre de succession et les lois anciennes du royaume, étant issu de tige royale et de la famille de sainct Louis. Au reste, je ne vous présente point un roy idolâtre; il ne suit pas non plus la loy de Mahomet; il est chrestien, il croit en un mesme Dieu, en une mesme foy, en un mesme symbole; il est seulement séparé par quelques erreurs touchant les sacremens, desquelles il sera facile de le retirer après l'avoir recognu. S'il n'est pas tel qu'on le désire, il faut tascher de le rendre tel ; employez vous donc tous à ce bon œuvre, je vous en conjure par communs vœux et intercessions. On a bonne occasion d'espérer ce qu'on demande de luy ; il l'a promis plusieurs fois, et notamment à son avénement à la couronne [1]. »

« En effect, répliqua monseigneur de Lyon, la paix et prospérité des Estats dépendent principalement de l'obéissance au prince et de la concorde des subjects ; mais ceste concorde ne peut exister s'il y a diversité de religion ; l'expérience des trente années passées l'a assez démontré. Tous les jours nous désirons recognoistre un roy et chef souverain ; c'est le vœu de toutes les provinces ; il faut que ce roy soit prince très-chrestien de nom et d'effect, digne de la piété de ses ancestres. Recognoistre et avouer un hérétique pour roy dans ce royaume très-chrestien, l'amé de l'Église, l'ancien ennemy des hérésies, c'est chose contraire à tout droit divin et humain, aux canons ecclésiastiques, aux conciles généraux, aux lois primitives et fondamentales de cet Estat. » M. de Lyon invoqua l'autorité du concile de Latran, lequel concile imposait à tous les princes le serment d'exterminer les hérétiques, d'en purger leurs royaumes, terres et juridictions ; autrement ils étaient excommuniés, et leurs sujets absous du serment de fidélité et obéissance. Ce concile avait été adopté par toute la chrétienté, notamment en France ; le serment que les rois prêtaient à leur sacre était tiré mot à mot dudit concile.

L'archevêque de Bourges, infatigable, prit de nouveau la parole :

[1] C'est vers le milieu de ces conférences de Surène que commence le fragment inédit d'un journal de Paris trouvé chez Pithou, et déposé aux archives judiciaires du royaume. Ce journal va du 17 mai au 6 novembre 1593. M. de Monmerqué, qui a bien voulu m'en communiquer une copie, l'attribue à un bourgeois de Paris. Je ne partage pas l'opinion du magistrat, à qui l'histoire nationale doit tant de précieuses découvertes ; je crois que ce journal est d'un parlementaire. C'est moins le récit des caquetages de rue qu'une notice exacte de tout ce qui se passe dans les corps judiciaires de Paris.

« L'Escriture ne recommande rien tant que l'obéissance due aux roys et princes souverains ; elle est pleine d'exemples du respect que les prophètes et les anciens chrestiens leur portoient. On ne lit pas que les anciens prophètes se soient opposés et rebellés à leurs roys, mais les honoroient, les assistoient et estoient de leur conseil. Néron, Domitien, Dioclétien étoient tyrans et persécuteurs de l'Église ; toutefois, ils n'ont jamais perdu leur auctorité ni l'obéissance de leurs peuples ; Constance, Julien l'Apostat, Valens, Zénon, Anastase, Héraclius, Constantin IV et V, étoient hérétiques, néanmoins jamais l'obéissance ne leur a esté desniée. A l'égard des lois fondamentales, je réponds que ny les estats du royaume, ny le roy même n'ont pu violer la loy de succession de cette couronne qui est perpétuelle, et ne peuvent oster ce que la nature et la loy ont acquis [1]. »

En entendant ce discours de l'orateur du tiers parti, l'archevêque de Lyon s'écria : « Nous n'avons jamais presté serment de fidélité au roy de Navarre. Au contraire, nous avons juré solennellement de ne le recognoistre jamais. Six papes, Grégoire XIII et XIV, Sixte V, Urbain VII, Innocent IX et Clément VIII, ont expressément défendu de lui obéir. » Les députés parlementaires, vivement émus, s'étant retirés pour la réponse à faire, l'archevêque de Bourges répliqua : « Dans les sainctes Escritures chascun trouve des argumens en faveur de ses opinions ; mais le vrai sens est dans les prédications de Jésus-Christ et de ses apostres : il faut craindre Dieu, honorer le roy ; toute ame est subjecte aux puissances ordonnées de Dieu ; agir autrement, c'est résister aux volontés du Créateur, et être perturbateur du repos et tranquillité publics. Au demeurant, le roy est un prince grand, généreux, dans la vigueur de l'âge, capable non-seulement de gouverner le royaume, mais de le défendre contre les estrangers, et de se rendre redoutable à ses voisins, ce qui sera d'un grand appuy pour la défense de l'Église. Messieurs, compter sur le secours et promesse du roy d'Espagne, c'est s'appuyer *parieti inclinato et materiæ depulsæ* [1]. »

Dans la sixième séance, tenue le 10 mai, l'archevêque de Bourges pria tous les députés de s'expliquer aussi franchement que lui. « Nostre intention peut facilement s'interpréter, répondit l'archevêque de

[1] *Collection des états généraux*, tome XV, page 419.

[1] Mai 1593. — *Collection des états généraux*, tome XV, page 456.

Lyon; nous n'avons eu qu'un but en entreprenant ceste conférence, c'est la réunion de tous les catholiques, assurer la religion et conserver l'Estat; en tout, nous conformer à l'advis de nostre sainct-père.—Mais, dit l'archevêque de Bourges, que répondez-vous sur la conversion du roy? ne voulez-vous pas nous aider à le faire catholique? Plust à Dieu, monseigneur, qu'il fust bon catholique, et que nostre sainct-père en fust bien satisfaict [1] ! »

L'archevêque de Bourges ouvrit la septième séance par un discours dans lequel il exposa de nouveau que le principal moyen de pacifier le royaume était la reconnaissance d'un roi : « Nous vous avons dict que nous n'en cognoissions autre selon Dieu et l'ancienne observance du royaume, qu'en la personne du roy appelé à la couronne par ordre successif, qui est sans controverse et lequel ne nous avez nié. Vous arguez seulement le défaut de qualité religieuse que nous désirons comme vous pour réunir les cœurs et les volontés de ses subjects, en un même corps d'Estat sous son obéissance. Eh bien! Henry de Navarre est décidé à prendre à l'égard de la religion les moyens que ses principaux serviteurs lui ont conseillés. Sçavez-vous que le roi vient d'adresser une ambassade au pape pour obtenir la mainlevée des excommunications prononcées contre lui, et qu'il a convoqué à Mantes un bon nombre d'évêques et autres prélats et docteurs catholiques, pour être instruit et se bien résoudre avec eux de tous les points concernant la religion catholique [2] ? »

L'archevêque de Lyon, dans la huitième séance, lut le rapport de ce qui s'était passé à la précédente; puis, abordant les ouvertures faites par les catholiques modérés, il dit, à l'égard de la conversion, que personne ne la rejetait; c'était même la plus courte voie pour terminer les maux de l'État. Mais la plupart, et principalement l'ordre de l'Église, tiennent cette offre pour fort suspecte et que cette conversion était plutôt un coup d'État que de religion. Une maladie si invétérée ne pouvait se guérir qu'avec une rare et extraordinaire grâce et miracle spécial de Dieu. « L'hérésie est hypocrite; elle dissimule quelque temps pour arriver à son but; nous avons l'exemple d'un roy et d'une royne d'Angleterre; Henri VIIIe et Élisabeth. Le meilleur conseil et expédient à suivre est de laisser le jugement de cette conversion au

[1] 10 mai 1593. — *Collection des états généraux*, tome XV, page 478.
[2] 17 mai 1593. — *Ibid.*, page 484.

pape, véritable soleil de la foy, qui sçaura bien fondre le mensonge s'il y en a ; au surplus, messieurs, les bons catholiques conféreront entre eux, et vous sera donnée bientost ample réponse [1]. »

Le 5 juin, à l'ouverture de la neuvième séance, l'archevêque de Lyon s'excusa d'avoir tant tardé à répondre ; « Vous nous avez parlé de la conversion du roy de Navarre ; il est à désirer qu'elle soit vraie et sans fiction ; mais on a lieu de croire que c'est chose feinte et suspecte ; la foy s'annonce par des œuvres ; s'il avoit vraiment le repentir, il blasmeroit et détesteroit publiquement son erreur. Au reste, il ne nous appartient pas d'approuver ou d'improuver ladicte conversion ; nous en laissons le jugement à nostre sainct-père le pape, qui seul à auctorité d'y pourvoir. — La conversion du roy, répondit l'archevêque de Bourges, amènera sûrement un grand nombre de subjects à son imitation ; le roy y veut procéder bientost et si solennellement, que toute la chrestienté cognoistra son intention et sincérité ; il a deslibéré de se retirer à sa sainctеté, et désire lui donner toute satisfaction, rendre tout respect et soumission, et prêter l'obédience comme les roys ses prédécesseurs. »

L'archevêque de Lyon s'écria que tout ce qui avait été dit sur la conversion du roi de Navarre n'était que raison humaine et considérations d'État, « et ces raisons ne sont moyens capables de recevoir la grace de Dieu. Nous trouvons bon l'offre qu'on faict de rendre à sa sainctеté le respect et soumission qui luy appartient ; mais il faut que ce soit par une vraie humilité chrestienne et obéissance filiale. On doit remettre entièrement la conversion à son jugement, et sans conditions, car ce seroit un schisme dangereux et pernicieux. »

Il y eut de longues discussions concernant le temporel : « Ceste couronne ne dépend que de Dieu seul, répétait monseigneur de Lyon ; au reste, le pasteur de l'église universelle doit avoir la cognoissance de ceste affaire ; il n'y a que sa sainctеté qui puisse apporter remède. —Que ferons-nous donc, répliqua l'archevêque de Bourges ? joignez-vous avec nous ; prions nostre sainct-père qu'il fasse ce bien à la France ; M. de Mayenne peut beaucoup nous aider, agissons de concert. »

Tout se résumait en pourparlers. On apercevait que les catholiques ligués n'avaient pas confiance en la conversion de Henri de Navarre,

[1] 20 mai 1593. — *Collection des états généraux*, tome XV, page 497.

acte immense pour réunir les esprits. N'avait-il pas déjà secoué le saint joug de l'Église? et cette croyance qu'il avait ainsi trahie, ne pouvait-il pas l'abandonner une seconde fois? Le 11 juin eut lieu la dixième et dernière réunion; on était convenu de ne plus procéder que par écrit; dès lors l'archevêque de Bourges remit à l'assemblée un écrit signé de lui et de MM. Chiverny, Bellièvre, de Schomberg, Camus, de Thou et Revol, dans lequel on résumait tous les débats qui avaient eu lieu dans les précédentes conférences, et on répondait aux objections présentées par les députés de l'union [1]. On y faisait d'immenses concessions; les royalistes proposaient la soumission au pape; la conversion de Henri IV, sans autre condition que la reconnaissance de ses droits héréditaires à la couronne.

On s'était vu; on s'était entendu sur bien des points. Quelles que fussent les nuances sur les articles particuliers, était arrivée cette conclusion inévitable que s'il n'y avait pas possibilité d'admettre au trône ni la famille de Lorraine, ni l'infante d'Espagne, il fallait un roi catholique à une nation ardente dans sa foi; d'où la conclusion naturelle que la conversion de Henri de Navarre était la nécessité de son avénement. Ainsi, pour bien juger la position, il fallait se placer au milieu de la société alors fatiguée de luttes. Il y avait quelques années que le tiers parti formait une exception; maintenant il était la force, parce que la lassitude et un profond besoin de paix se faisaient sentir. Henri de Navarre avait-il encore à hésiter? Si la majorité n'était plus à la ligue, elle n'était pas venue aux huguenots; l'union des deux fractions catholiques se détachant des extrémités formait un imposant parti. Henri de Navarre devait, en se rangeant sous sa bannière, profiter de l'opinion bourgeoise, dominer la puissance parlementaire : et pour cela il fallait se rattacher au catholicisme.

Les résultats de modération que devaient préparer les conférences de Surène n'étaient pas de nature à plaire aux opinions extrêmes, à la ligue des villes, aux associations communales et religieuses. Dans la crainte qu'il n'en avînt un accommodement, capable de nuire à l'autorité municipale et catholique de Paris, ou que les conférences n'exerçassent une action sur les esprits lassés, les seize quarteniers, tous les hommes influents sur le peuple, firent paraître une protestation, déclaration et désaveu contre l'accord et les articles de la con-

[1] 11 juin 1593. — *Collection des états généraux*, tome XV, page 533.

férence requise par ceux du parti du roi de Navarre : « Le salut des catholiques, disait-on dans ce pamphlet, ne despend de la volonté d'un hérétique et de ses adhérens. Au contraire, c'est le moyen de ruiner leur cause. C'est l'ordinaire des hérétiques et de leurs adhérens d'user des peaux de lion et de renard, afin que, manquant l'une, ils ayent recours à l'autre. Protestent les catholiques que si par-dessus leurs remonstrances, telle conférence se faict, et que par le moyen d'icelle leur cause en soit indubitablement retardée ou empirée, de demander, comme pour lors, vengeance à Dieu de tels inconvéniens et de toutes les misères du peuple ; désavouant ladicte conférence comme inutile, non nécessaire, dangereuse, importante, scandaleuse et desfendue. Sommant au surplus MM. les desputés des estats, sans s'arrester à ceste conférence, ny à la corruption du conseil, d'instamment passer outre en l'exécution de leur charge, dépendant d'un seul point qui est d'eslire et nommer un roy qui ne soit et n'ait esté hérétique, fauteur ny adhérent ; mais catholique puissant et débonnaire pour conserver la religion et maintenir l'Estat, sous le bon plaisir de sa saincteté et du roy catholique; suivant la résolution faicte en l'assemblée générale tenue en ceste ville de Paris au mois de juin 1592. Ceci a été affiché par les carrefours de la ville de Paris, le 25e jour d'avril 1593[1]. »

Et puis, que de présages interprétés contre cette maudite conférence, bâtarde union des traîtres politiques ! « La fille du curé de Sainct-Jacques, mariée à un procureur de la ligue, accoucha de deux enfans, l'un vivant, bien composé ; l'autre, mort, est un monstre estrangement difforme. M. Le Cousturier l'anatomisa, et remarqua que ce monstre avoit une teste plate et pelue, grosse comme un œuf de poule. Ceste teste estoit joincte au corps entre deux espaules, sans col, et il n'y avoit apparence d'yeux ; toutefois se trouvoient deux ampoules comme deux petites cerises ; au nez n'y avoit qu'une narine ; la bouche faicte comme le bec d'un canard ; il n'y avoit point d'oreilles ; la partie qu'on appelle poictrine estoit derrière entre les espaules, et n'y avoit aucun bras ; toutefois sur l'espaule sénestre y avoit apparence de main mal formée. On ne trouva dans le corps ny cœur, ny poumons, ny foye, ny aucun intestin. » Et aussitôt un

[1] Cette déclaration fut envoyée imprimée par l'ambassadeur Taxis à Philippe II, qui a entouré d'une ligne toutes les phrases citées ; derrière cette espèce d'accolade se trouve un B (*Bien* ou *Bueno* probablement).

pamphlet parut contenant la claire interprétation de ce que dessus : « Ceste femme, c'est la France qui a engendré deux enfans que depuis elle a tousjours nourris ; l'un, qui est l'enfant dédié à Dieu, qui représente le corps des vrais catholiques de l'union saincte ; l'autre, c'est l'enfant dédié au diable, qui représente le corps des hérétiques, schismatiques, politiques et leurs fauteurs. Tous ensemble font le corps de la synagogue de Satan, représenté par le monstre susdict, la difformité duquel se trouve estre en leur chef le Béarnois, qui est en sa vie et mœurs difforme et monstrueux. En ce chef des hérétiques, schismatiques et politiques ne se trouve aucun œil ; partant sont aveugles, et comme tels cheminent en ténèbres. La beauté de la teste de l'homme est une belle bouche au lieu de laquelle ce monstre avoit un bec de canard, qui représente les politiques fauteurs des hérétiques, lesquels, comme le canard qui vient boire à la belle eau claire, aussitost va fourrer son bec dans la bourbe ; ainsi font les politiques qui viennent avec nous dans nostre église, en la sacrée messe et presdication du sainct Évangile, et aussitost qu'ils en sont sortis retournent barboter en la race boueuse, les désirant ou l'un d'eux pour leur roy. Ce corps n'a aucun bras qui signifie le Béarnois, chef des hérétiques, estre sans noblesse et sans justice, car la noblesse et justice sont représentées par le bras qui porte le glaive. Ceste main, que l'on voit sortir d'une espaule, est la main vengeresse de Dieu qui destruira par feu les hérétiques, politiques et leurs fauteurs. Ce monstre n'a point de cœur, c'est-à-dire qu'entre les hérétiques n'y a aucun cœur propre à estre agréable à Dieu, qui demande un cœur contrit, humilié, plein d'espérance et charité chrestienne. Le cœur des hérétiques, politiques, est endurci, souillé de tout vice et péchés, fier, arrogant, rejetant toute créance chrestienne. Voilà les imperfections qui sont en ce monstre mort, qui nous représente au vif les imperfections qui sont au corps de la synagogue d'erreur, l'unique espouse de Satan, qui a pour chef en ce pauvre royaume de France, le Béarnois, comme les hérétiques d'Angleterre ont pour chef ceste chienne de Jézabel, royne dudict Angleterre[1]. »

Philippe II était non moins inquiet que les fervents ligueurs de Paris des résultats des conférences de Surène, principe d'une transaction désirée. Quand Ibarra sut que les états généraux allaient s'oc-

[1] MSS Dupuy, vol. DCCLXX, fol. 215.

cuper de ces conférences, il se hâta d'indiquer à son maître ce qu'on pouvait craindre ou espérer des députés catholiques délégués à Surène[1]. « J'envoye à vostre majesté les noms des desputés des estats généraux qui vont aux conférences provoquées par les catholiques attachés au parti du Béarnois.—*Pour le clergé.*—1° L'archevesque de Lyon. Il a promis de bien aller[2], et nous saurons s'il tient parole. — 2° L'évesque d'Avranches. On avoit désigné d'abord l'évesque de Senlis, qui nous estoit plus desvoué[3]; mais il a craint de se mettre dans les mains de l'ennemi. — 3° L'abbé Sainct-Vincent. On espéroit que le curé Boucher seroit choisi ; c'est un de nos zélés partisans, très-ferme dans le service de vostre majesté ; mais celui-ci n'est pas mauvais[4]. — *Pour la noblesse.* — 4° Le baron de Talme, desputé de Bourgogne. Les desputés de Bourgogne sont suspects en général et soumis à l'influence du duc de Mayenne. Ce desputé-ci entre autres n'est pas bon[5]. — 5° M. de Montigny, desputé de Bretagne. Il paroist des meilleurs et des plus sûrs, mais....[6]. — 6° M. de Montolin, desputé de Troyes. Il passe pour bon. — *Pour le tiers estat.* — 7° M. Bernard, desputé de Bourgogne. C'est un homme de science et de grande fortune ; on le dit bon catholique ; c'est lui pourtant que le duc de Mayenne a désiré.—8° M. le président Le Maistre, desputé de Paris. On n'a pas grande confiance en lui[7]. — 9° M. Du Laurens, desputé de Provence. Il est des mieux intentionnés, et montre du zèle pour le service de vostre majesté.—*Pour le duc de Mayenne et son conseil.* — 10° Le président Jeannin. Il suffit de savoir qu'il est desvoué au duc de Mayenne. — 11° L'admiral Villars. Il cherchera tousjours à soutenir le parti qui luy offrira le plus de bénéfice[8]. — 12° M. de Belin, gouverneur de Paris. Personne peu sûre et affectionnée à l'autre parti. Voicy ceux que le prince de Béarn doit envoyer à la conférence : M. de La Curt, premier président de Rouen; le colonel Schomberg ; M. de Bellièvre, homme de lettres distingué, qui jusqu'à ce jour avoit esté neutre ; de Thou ; l'évesque du Mans ;

[1] Archives de Simancas, cot. B 78[184]. — Don D. de Ibarra à Philippe II.
[2] « Andar bien. »
[3] « Era mucho mejor sujeto. »
[4] « Pero este no es malo. »
[5] « Este en particolar no es bueno. »
[6] « Parece de los mas seguros y mejores, pero... »
[7] « No se tiene mucha satisfaccion del. »
[8] « Tinara a lo que entendiera la piede ser de mas provecho. »

l'évesque de Bourges ; l'évesque de Nantes ; M. de Chiverny, qui estoit garde du scel de Henry III[1]. » Sur tous ces députés, l'ambassadeur n'ajoute aucune note, aucun jugement diplomatique : Philippe II s'en étonne dans ses observations. Ce qu'il lui importait de savoir, c'était l'esprit de la fraction catholique qui vivait sous les tentes de Henri de Bourbon. Il connaissait les hommes de la ligue, les zélés défenseurs des intérêts populaires ; mais le tiers parti, comment ne pas dire ses desseins, ses intentions, l'esprit et les croyances de chacun de ses députés ?

Des conférences de Surène datent la naissance, le progrès et les développements d'un clergé national, moins soumis à la hiérarchie romaine, à la tête duquel s'était placé l'archevêque de Bourges. L'Église gallicane, transformation territoriale du principe universel et catholique, tiers parti religieux, se montra de nouveau après la haute tentative du catholicisme souverain par la ligue. Tous ceux des prélats qui n'osèrent adopter la réforme, telle qu'elle s'était produite dans le grand siècle de Luther, se rattachèrent à cette idée d'une Église avec des garanties locales, à ce système mixte d'une double souveraineté pontificale et royale sur la hiérarchie des clercs ; moyen de s'entendre avec le pouvoir et de conserver les honneurs, les bénéfices et les propriétés ecclésiastiques.

[1] En face de tous ces noms le roi d'Espagne écrit : *Como ! no se dize mas de todos estos que mas importeria de saber.* — Comment ! ne dit-on rien de plus précis sur tous ceux-là qu'il m'importerait de connaître surtout ! !

CHAPITRE XCIII.

MOUVEMENT D'INQUIÉTUDE DES CALVINISTES. — CONVERSION DE HENRI IV.

Plaintes des ministres calvinistes sur la conduite de Henri IV. — Lettres du ministre Spina. — De Duplessis-Mornay. — Requête des calvinistes. — Les pauvres Albigeois. — Préparatifs de la conversion. — Engagements envers les calvinistes. — Motifs de la conversion. — Procès-verbal à Saint-Denis. — Acte d'abjuration. — Profession de foi. — Lettre au pape. — Explication diplomatique sur l'abjuration adressée à Élisabeth ; sa réponse. — Protestation du légat.

1593

J'ai dit les actives démarches qui avaient été faites par Henri de Navarre pour s'attacher le parti catholique. Prince habile, il ne s'était pas seulement contenté d'une déclaration qui assurait à tout jamais le libre exercice de la foi romaine; il avait encore manifesté le désir de s'instruire de ses miracles, de ses dogmes, de ses merveilleuses légendes ; il avait offert de se soumettre au concile général, comme à un arbitre suprême, en matière de foi ; Henri envoyait une ambassade spéciale à Rome, auprès du pape Grégoire ; puis auprès de Clément, afin de parfaitement convenir d'avance des résultats de son abjuration. Pourrait-il dès lors compter sur l'appui des pontifes ? M. d'Ossat et l'évêque de Paris, Gondi, esprits de tiers parti, s'étaient chargés de cette mission, car Henri était hérétique, relaps ; et comment dès lors obtenir son absolution ? L'Espagne, qui avait repris son ascendant à Rome, devait traverser toutes les tentatives et empêcher les résultats politiques de ce retour du roi de Navarre aux lois générales de la vieille société, acte immense d'avenir.

Il y avait longtemps que le parti calviniste s'inquiétait des démarches du noble chef qu'il avait choisi, et de ses rapports intimes

avec les catholiques. Dès que la brave chevalerie huguenote l'avait vu se rapprocher des parlementaires et du tiers parti, elle avait jugé que le roi de Navarre, sans conviction profonde, sans véritable conscience religieuse, adopterait cette idolâtrie romaine contre laquelle toute la réforme avait saisi les armes. Ce prince tout de chair, adonné au vin, aux femmes, roi de débauche et de plaisir, nouveau Salomon, n'allait-il pas suivre l'impulsion de ses intérêts, le parti qui conviendrait le mieux à son repos et à sa plaisance? Ingrat pour les siens, parjure envers cette brave et noble chevalerie qui seule avait servi ses premières armes et salué son drapeau, Henri allait-il passer à cette église, fille d'antechrist, qui avait couvert de boue ses images, et flétri sa personne de l'excommunication?

Ainsi raisonnaient les ministres austères; ils s'en exprimaient même sans aucun ménagement. Le sévère ministre Spina écrivait à Henri IV : « Sire, c'est la meilleure et plus saine partie de vos pauvres subjects qui parle maintenant à vous et se plaint à vous de vous-mesme. Dieu a retiré partie de ses bénédictions de dessus vous, et il n'accompagne plus vos armées de ses faveurs; vostre changement est cause de ces changements, car qui s'esloigne de Dieu, Dieu s'esloigne de luy. Sire, ce sont des paroles que vous ne pouvez mespriser sans mespriser vostre ame et vostre Estat. Ce sont les trophées de vostre victoire d'Ivry qui vous ont haussé le courage; c'est environ ce temps-là que vostre fortune commença à ravaller. Auparavant vous recognoissiez Dieu pour auteur de vos victoires, et luy en rendiez sacrifices et louanges; mais on a vu depuis que enflé de tant de succès et vous voyant devant la ville capitale de vostre royaume accompagné de tous les princes du sang et de la plus belle noblesse, vous commençastes à vous appuyer sur les bras de la chair et desdaigner vos anciens serviteurs, desquels vous avez tiré autrefois le sang et la substance; vous vous mistes plus que jamais à rechercher les femmes, vous laissant emporter aux vanités et voluptés. Dieu qui vous aimoit ne vous laissa pas porter bien loin ce péché, car le honteux lèvement du siége de Paris en fut la punition. Hélas! nous faudra-t-il donc dire de vous ce que l'Escriture saincte dict des mauvais princes : « Dieu donne des roys en sa fureur! » Salomon, le plus sage et plus accompli prince qui fut oncques et qui néanmoins à leur induction se fit païen et idolastre! Il faut destester les vicieux, affectionner les gens de bien, chastier les meschans et recognoistre

les bons. Si vous n'aimez rien moins que ceux qui ont couru vostre fortune et qui vous ont apporté sur leurs espaules de deçà la rivière de Loire, et permettez que leur condition soit pire que sous les desfuncts roys vos prédécesseurs, les esloignant de toute charge et dignités, sera-ce pas aux ligueurs un subject de rire? sera-ce pas aux bons catholiques un subject de croire que quand ils vous auront presté l'espaule pour monter sur le throsne de la royauté, vous leur donnerez du pied au cul comme aux autres? Car se pourroit-on promettre autre chose d'un homme qui à tous propos quitte ses vieilles amitiés pour de nouvelles, qui va si souvent au change de ses affection? Sire; nostre premier grief est de voir Dieu si mal servi; quel reproche, quel opprobre de voir un roy de religion resformée et en mœurs si difformes! Vous promettez aux catholiques romains de conserver leur religion, et vous n'avez point soin de la vostre. Quel désir avez-vous monstré pour que la paix fust remise en l'Église? qui avez-vous mis en besogne pour cet effect? Pardonnez-nous, sire, si nous prenons la liberté de vous dire la vérité; la longueur de la maladie et la violence de nostre mal nous font perdre patience. Le peuple est chargé de tailles insupportables et trois fois plus grandes que ne levoient vos prédécesseurs. Il me reste un scrupule, savoir: si caresser vos ennemis, ceux qui vous ont trahi tant de fois, ceux qui cherchent vostre mort et la ruine de vostre Estat, et au contraire gourmander et desdaigner ceux qui ployent volontairement sous le joug de vostre obéissance, ceux qui sacrifient leurs jours pour vostre conservation; si, dis-je, ce sont les effects d'une vraye générosité de cœur; j'avois toujours ouy dire que le propre d'un grand cœur c'est de faire tout le contraire de ce que vous faictes: craignez vos ennemis, vous voilà mesprisé; mesprisez vos amis, vous estes odieux. Je ne veux pas par le récit de nos desfaucts ramentevoir tous nos malheurs; à peine avons-nous du temps pour nous plaindre de ceux qui nous arrivent tous les jours; je ne veux pas vous enseigner l'art de régner; mais, sire, un sommeil vous a assoupi; il est plus que temps de vous resveiller; si c'est une erreur, chassez-en le nuage et prenez lumière et instruction de ceux qui peuvent vous donner conseil fidèle et salutaire. David avoit failli lourdement; il vous a laissé le patron de sa repentance en sept ou huict de ses psaumes! Mon encre est destrempée de mes pleurs et mon papier est lavé de mes larmes et puis desséché du vent de mes soupirs auxquels, pour faire fin, j'ad-

jouteray ce souhaict du plus profond de mes entrailles : que nostre Dieu veuille amender vos desfauts, accroistre vos vertus et vous remplir de toutes ses bénédictions tant spirituelles que temporelles au bien de cet Estat, à la paix de vos subjects et à la ruine de vos ennemis! Ainsi soit-il[1]. »

Les ministres avaient raison d'exhaler ainsi leurs plaintes : pour qui étaient désormais les grâces et les faveurs ? qui avait les amitiés du roi ? ces catholiques qui naguère poursuivaient les cornettes blanches et fleurdelisées de Henri de Navarre. On savait d'ailleurs que la volonté de Henri était de changer de croyance, de secouer la réforme en adoptant la foi romaine : on avait donc combattu pour un ingrat, un impie, un apostat; tels étaient les murmures du camp. Partout arrivaient des plaintes et des requêtes. Où le roi voulait-il conduire ceux qui l'avaient élevé sur le pavois? Non-seulement les ministres du saint Évangile faisaient entendre leurs douleurs austères; mais encore les amis, les confidents du Béarnais. Tous rappelaient à sa mémoire les assemblées belliqueuses qui se réunissaient pour la défense commune de leur foi, aux époques de persécution, et par là les calvinistes semblaient menacer le roi de se choisir un autre protecteur.

Sire, écrivait Mornay à Henri, roi de Navarre : « Je vous supplie croire que rien ne se traicte en nostre assemblée contre vostre service. On ne parle point de faire la guerre ; il n'y a point dessein de servir à l'ambition des grands ny à l'avarice des gouverneurs. Le but de toutes les églises qui parlent ici par les desputés très-bien auctorisés à cet effect, n'est autre que leur conservation ; chose fort saincte et légitime, mais laquelle se rend tous les jours plus difficile par l'artifice de nos ennemys qui vous animent contre nous, se faisant fort de nous donner tant de traverses qu'enfin ils nous fassent perdre patience. Cela pourtant ne nous esmeut nullement de sortir des bornes de nostre devoir. Nous nous tenons aux voies douces ; nous abhorrons le contraire ; nous ne désirons autre protecteur que vous. C'est à vous de retenir tousjours ceste qualité en nostre endroict, nous desfendant contre ceux qui nous veulent du mal, et nous establissant en tel repos d'esprit que nous n'ayons plus à songer à subsister. Le mal croist tous les jours, on ne nous tient en France que comme la lie du peuple ;

[1] Bibliothèque Royale, MSS de Colbert, n° 11.

nous y vivons sans crédit, intéressés en l'exercice de nostre religion, en la justice et en ce qui est de nostre sûreté. Ces griefs ne sont en une province seule, mais en toutes, et ont tellement touché le cœur de tous en même temps qu'on se résout de s'appuyer pour se tenir debout, sans attendre l'espoir de s'eslever quand on sera par terre. Je vous représenteray encore en moindres mots ce à quoy on s'est résolu : c'est que tout ainsi qu'on veut jusqu'à la mort persister en l'obéissance qu'on vous doit, vivre en paix et ne chercher la guerre en façon quelconque, aussi s'est-on résolu de subir plustost mille guerres et mille morts que de relascher un seul point de ce qui est absolument nécessaire à la conservation générale des églises. Je crois que vous ne condamnerez point un si sainct désir, pour lequel effectuer vous avez souffert tant de peines autrefois et couru tant de hasards avec nous[1]. »

Les calvinistes prenaient ainsi leurs précautions ; ils se réunissaient en assemblée pour se préparer à saisir les armes. Leur langage était jusqu'ici digne, modéré ; ils n'abdiquaient pas le protectorat du roi leur vieil ami ; ils ne repoussaient pas cette bonne épée du Béarnais qui les avait guidés aux champs de la victoire ; mais ils craignaient l'avenir ! Henri de Navarre allait cesser de leur appartenir. Sous quelle loi le calvinisme se placerait-il désormais ? Le roi comprenait tout le danger de ce mouvement du parti réformateur dans son armée ; là étaient ses serviteurs zélés, les hommes sur lesquels il pouvait compter. Le calvinisme était le principe de son pouvoir, le fondement de ses alliances, la force de ses batailles, le point autour duquel se ralliait un grand parti. Il venait d'en éprouver toute la puissance ; car par cela seul qu'il était huguenot, tous les pauvres Vaudois des vallées de Lucerne, Pérouse, Saint-Martin se reconnaissaient ses sujets ; et leur première épître reposait tout entière sur la ferveur de la foi réformée, dont Henri IV s'était posé le chef[2].

[1] Lettre de Duplessis-Mornay, écrite à Henri IV, sur une assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, 1593. — MSS de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 78.

[2] Lettre au roi, des habitants des vallées de Lucerne, Pérouse et Saint-Martin, étant de la religion prétendue réformée, qui se reconnaissent pour sujets du roi. — Biblioth. du Roi, MSS de Dupuy, vol. CCCCXLI. — « Sire, ce grand Dieu qui faict régner les rois a mis le plus beau sceptre de l'Europe ez mains de vostre majesté. Un temps étoit qu'à peine un tout seul l'eust-il espéré, ou bien eust semblé plustost songer que prophétiser. Mais ce Dieu régnant faict tout ce qu'il veut au ciel et en terre. C'est luy, sire, qui vous a rendu maistre et seigneur de la Gaule cisalpine. La

« Sa majesté, advertie que quelques ministres parloient en leurs presches de sa conversion, fit appeler les seigneurs de ladicte religion et les ministres qui estoient en la cour, et furent assemblés par trois fois devant luy. M. le mareschal de Bouillon se trouva aux deux premières, et le roy leur ayant annoncé la résolution qu'il avoit prise de se convertir, le ministre La Faye luy dict assez timidement : Sire, nous sommes grandement desplaisans de vous voir arracher avec violence du sein de nos églises ; ne permettez point, s'il vous plaist, qu'un tel scandale nous advienne. Le roy luy respondit : Si je suivois vostre advis, il n'y auroit plus ni roys ni royaume dans peu de temps en France ; je désire de donner la paix à tous mes subjects et le repos à mon ame ; advisez entre vous ce qui est de besoin pour vostre sûreté, et vous assurez cependant que je seray tousjours prest à vous donner toutes sortes de contentement [1]. »

Ces paroles étaient bien dures pour de vieux et fidèles compagnons d'armes : que signifiaient ces menaces, donner la paix à tous ses sujets? Le roi ingrat ne se souvenait plus des services. N'allait-on

Transalpine sera aussi vostre quand il dira le mot, ou seulement qu'il veuille. Le marquisat de Saluces s'en reviendra à vous et Milan encore. Ces vallées, Lucerne, Pérouse et Sainct-Martin sont déjà il y a un an vostres, et servent à vostre dauphiné de bastions et murailles que le souverain ouvrier a bâtis de ses mains. Murailles, dis-je, murées jusqu'au ciel! C'est beaucoup : mais n'y a-t-il autre chose? Voire, sire; car avec ces murailles de Dieu, cornues et très-hautes, vous aurez conjoinctement des murailles et forteresses toutes vives. Ce sont vos peuples, sire, qui logent les entrailles de ces vallées, garnisons de nature imprenable, peuples, dis-je, surnommés Vaudois et renommés par l'antiquité, consacrés maintenant et à jamais au service de vostre grandeur. Ils ont faict déjà oblation de leurs biens à vostre majesté. Ils ont sacrifié au service d'icelle leurs propres corps et vies. Ils ont voué eux et leurs enfans pour vivre et mourir sous vostre couronne. En un mot, sire, les voilà tous vostres. Ils vous recognoissent pour leur roy et souverain seigneur depuis le grand jusqu'au petit. La fidélité par eux jurée ez mains de monseig. Lesdiguières vous demeurera, sire, inviolable, et esprouverez ces peuples les plus obéissans de vos subjects. Si supplient très-humblement vostre majesté, sire, tous ces peuples unanimement, les recognoistre pour vos peuples et les avoir en vostre sauvegarde et protection, comme vostre majesté leur a promis en parole de roi. Sur quoi reposons et avons nostre plus grande confiance, après Dieu, lequel nous supplions de vous couronner de sa grace et vous faire régner un jour au ciel comme il vous a fait régner sur la terre, à sa gloire. » Du Villar, au val Lucerne, le . ... septembre 1593, — De vostre majesté, très-fidèles subjects et serviteurs, les peuples des vallées de Lucerne, Pérouse et Saint-Martin, qui sont à la religion réformée, et en leurs noms, Digame, ministre de la parole de Dieu, au Villar, mais natif de Gascogne.

[1] MSS de Celbert, vol. XIV, fol. 89, verso.

concéder qu'un simple édit de tolérance, comme au temps des persécutions sous Charles IV et Henri III? avait-on pris les armes pour un si misérable résultat? Avait-on fait un roi pour le voir s'engloutir dans le papisme? Et cette protection qu'on promettait, en quoi consisterait-elle? Dans leurs nouvelles requêtes, les calvinistes conservaient les formes du plus profond respect: « Sire, vos bien obéissans subjects de la religion réformée remercient Dieu et vous aussi de ce que leurs ennemis qui vous ont séparé d'eux, quant à la profession extérieure de la religion, n'ont pu encore vous dérober la sincère affection de laquelle leurs députés leur ont rendu un nouveau et surabondant tesmoignage. Aussi est-il malaisé, voire du tout impossible, d'effacer sitost de vostre mémoire ceux que le sentiment d'une mesme religion, la société de mesmes périls et persécutions, la joye commune de mesme deslivrance, et la longue expérience de tant de services fidèles y ont gravés avec un style de diamant; le souvenir de ces choses vous suit et vous accompagne partout: il interrompt vos plus importantes affaires, vos plaisirs plus ardens, vostre dormir plus profond, pour vous représenter comme en un tableau vous-mesme à vous-mesme; non pas tel que vous estes aujourd'huy, mais tel que vous estiez lorsque, poursuivi à outrance des plus grands princes de l'Europe, vous alliez conduisant au port de salut ce petit vaisseau contre lequel les tempestes et orages s'étoient eslevés. Nos ennemys veulent faire servir vostre auctorité pour instrument de notre ruine; hé! que nostre misère et nostre mort fust la borne de leurs mauvais desseins, nous nous exposerions encore au feu de leurs persécutions tyranniques et à la rage des Sainct-Barthélemy sanglantes. Mais quoy! ils nous frappent pour blesser Jésus-Christ; ils tentent de dissiper ses églises, de bannir son royaume de vostre royaume, de fermer la bouche à tous ceux qui l'invoquent en esprit et en vérité: les laisserons-nous faire? demeurerons-nous les bras croisés? ne nous opposerons-nous point à eux? Si ferons, sire, car nous fascherions Dieu, en mesprisant les moyens qu'il nous a donnés pour conserver la pureté de son service. Nous vous adjurons au nom de Dieu de travailler de vostre costé à empescher l'effect de leurs injustes deslibérations, de vous roidir contre leurs mauvais conseils, de dissiper leurs meschantes pensées, de ruiner leurs machinations et entreprises; et nous travaillerons pour vous y ayder. Vostre douceur, vostre modestie les rend audacieux; nostre longue et extresme patience les

provoque à entreprendre contre nous. S'ils ne vous obéissent, s'ils ne s'accommodent à la paix que vous désirez, s'ils continuent à affecter l'inégalité, mère de toute confusion, nous tascherons de faire en sorte que l'appréhension du péril leur apprenne la modestie et l'équité que vostre desbonnaireté et nostre patience ne leur ont encore pu apprendre. Nous leur ferons pratiquer la loi commune; nous leur demanderons œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. S'ils bannissent Jésus-Christ de vos villes où ils sont les plus forts, nous bannirons leurs idoles de celles où nous sommes en force; s'ils nous proscrivent, nous les proscrirons; nous leur rendrons en tout la pareille; nous leur ferons ce qu'ils nous feront; tels moyens sont justes à ceux auxquels ils sont nécessaires, et légitimes à ceux qui n'ont point d'autres ressources et d'autres desfenses humaines. En cela, ils ne se pourront plaindre que d'eux, car ils commencent le désordre. Nous opposerons au prétexte de vostre auctorité qu'ils allégueront contre nous, vostre bonne volonté envers nous. S'ils se vantent de vous avoir, pour s'estre emparés de vostre corps, nous nous vanterons d'avoir vostre esprit qui, estant libre, se range tousjours de nostre costés et est tousjours avec nous. Les romanisques feront la guerre à l'Évangile, c'est-à-dire la coignée s'eslèvera contre celuy qui la tient; les hommes s'armeront contre le Dieu des armées, contre le Tout-Puissant; le tout contre le rien; les soldats de l'antechrist contre ceux de Jésus-Christ. Le combat est sans hasard; la victoire nous est assurée. Nous disons avec le prophète: « Si l'Éternel n'eust point esté pour nous lorsque les hommes se sont eslevés contre nous, ils nous eussent engloutis tous vivans. » Sire, vous pouvez représenter à ceux qui se promettent si bon marché de nous, combien l'expérience de vos prédécesseurs les doit esloigner de leur espérance. La pluspart de l'Europe avoit conjuré la ruine d'une poignée de fidèles sans dignités, sans retraite, sans argent, sans amis et sans forces, sans aucuns moyens pour se desfendre. Le pape aiguisoit les cousteaux des princes, et le roy d'Espagne leur forgeoit des cuirasses de ses doublons; les Suisses fournissoient leurs régimens, les ducs de Lorraine et de Bar leurs trahisons et oppressions. Qu'en est-il advenu ? Dieu a soufflé sur eux comme poussière. Que devons-nous conclure de ces miraculeuses assistances de Dieu ? Non, non, il n'en faut pas faire la petite bouche; si nos ennemis recommencent, s'ils veulent encore faire la guerre à Jésus-Christ, il chassera ceste fois les ténèbres papales de tout le

royaume; voilà comment nous sommes intimidés des menaces de nos adversaires; voilà les issues que nous espérons de la guerre qu'ils nous feront. Partant, nous vous supplions très-humblement de répugner à leur audace, de leur remontrer leur vanité et leurs folies, de leur commander de laisser régner Jésus-Christ doucement et paisiblement en vostre royaume, de peur qu'il ne se courrouce, que sa colère ne s'embrase. Qu'ils n'espèrent plus de patience de nous. Si vous ne les retenez, si vous ne nous faictes justice d'eux, nous aurons recours à Dieu qui nous la fera immédiatement[1]. »

Les termes respectueux et un peu déclamatoires de la requête des calvinistes cachaient à peine la ferme résolution de prendre les armes, de se chercher un chef au cas où Henri de Navarre, ce vieux fils des batailles calvinistes, ne protégerait plus les intérêts de la réforme. Ces menaces de révolte effrayaient le Béarnais, invariablement décidé alors à la conversion au catholicisme. Que voulait-on? la tolérance; on l'aurait la plus large, la plus absolue. Craignait-on les catholiques? mais sous la tente du roi on avait vécu avec eux, on avait fraternisé sous la cornette blanche. Ce fut afin de rassurer les esprits que les princes et officiers catholiques, unis au roi de Navarre, signèrent la charte suivante: « Nous, princes et officiers de la couronne et autres seigneurs du conseil du roy, voulant oster à ceux de la religion dicte resformée toute occasion de doubter qu'au traicté qui se faict à présent à Suresnes, soit accordé chose au presjudice de ladicte religion resformée et de ce qui leur avoit esté accordé par les édicts des desfuncts roys, attendant la résolution qui pourrait estre prise pour le restablissement et entretènement du repos de ce royaume, avec l'advis des princes, seigneurs et autres notables personnages tant de l'une que de l'autre religion que sa majesté a advisé assembler en ceste ville de Mantes le 20e juillet; promettons tous par la permission de sadicte majesté, qu'en attendant ladicte résolution, il ne sera rien faict et passé en ladicte assemblée par les desputés de nostre part, au presjudice de la bonne union et amitié qui est entre lesdicts catholiques qui recognoissent sa majesté et ceux de ladicte religion. Promettons aussi advertir les desputés estant à Suresnes de nos présentes résolutions et promesses par nous faictes comme jugées né-

[1] Requête au roi par ceux de la religion, 1593. — MSS de Colbert, vol. XXXI, registre en parchemin.

[2] FONTANIEU, portefeuilles, ann. 1593.

cessaires pour esviter toute altercation entre les bons subjets de sa majesté. — François d'Orléans, Charles de Montmorency, Roger de Bellegarde, François Chabot, de Biron, Gaspard de Schomberg et Jean de Levis. » C'était là une simple déclaration de confraternité d'armes, une promesse de tolérance religieuse. Était-ce assez pour rassurer les ardens hugnenots, quand ils voyaient surtout le roi si disposer à adopter la religion catholique? Que deviendraient-ils avec un prince sur lequel ils ne pouvaient compter et qui s'agenouillait devant le pape?

En face de ces plaintes, Henri IV, toujours entouré par le parti parlementaire et la bourgeoisie, pénétré de la nécessité de l'abjuration afin d'opérer la soumission de la ligue, écrivait à toutes les cours du royaume: « Monsieur le président; ne voulant laisser aucun scrupule à mes bons subjects catholiques sur ce que j'ay de long temps et plusieurs fois protesté en ce qui touche la religion, que j'estois et suis net de toute opiniastreté et prest à recevoir instructions sur les différends qui sont cause de schisme en l'Église; et afin que pour le regard de ceux qui maintiennent ce royaume en troubles, il soit tout clair que autre chose les y pousse que le zèle duquel ils se servent à la ruine qu'ils ont jurée de ceste couronne; j'ay voulu prendre le temps et loisir à présent, nonobstant que autres affaires pressées ne pourroient encore dispenser de vacquer à ladicte instruction, ayant, pour ce faire, advisé d'appeler un nombre de preslats et docteurs catholiques près de moy en ceste ville au 15[e] jour de juillet prochain, très-disposé à recevoir et suivre ce que par bons renseignemens l'on me fera cognoistre appartenir à la vraye piété et religion; de quoy je vous ay bien voulu advertir, et par un mesme moyen vous dire que voulant aussi profiter de ce jour pour regarder et pourvoir aux autres affaires de ce royaume, j'ay aussi résolu d'assembler à ceste fin le plus grand nombre que faire se pourra de princes, seigneurs et autres notables personnages, afin d'apporter et contribuer chascun à ce que sa capacité et devoir commun au bien public luy suggéreront, et d'autant que j'entends que vous soyez de ce nombre, je vous prie ne faillir de vous rendre en ceste dicte ville pour mettre la main à un si bon œuvre et si nécessaire[1]. »

Et le même jour il écrivait également de Mantes à M. l'évêque de Chartres: « Le regret que je porte des misères où ce royaume est

[1] MSS de Baluze, vol. in-fol., cot. 9675 E.

constitué par l'ambition d'aucuns qui, sous le faux prétexte de la religion duquel ils se couvrent, ont enveloppé et tiennent lié avec eux en ceste guerre le peuple ignorant leurs mauvaises intentions ; et le désir que j'ay de recognoistre envers mes bons subjects catholiques la fidélité et affection qu'ils m'ont tesmoignées, et continuent encore chascun jour à mon service par tous les moyens qui peuvent despendre de moy ; m'ont faict résoudre, pour ne leur donner aucun scrupule, s'il est possible, à cause de la diversité de ma religion en l'obéissance qu'ils me rendent, de recevoir au plustost instructions sur le différend dont procède le schisme qui est en l'Église, comme j'ay tousjours faict cognoistre et desclaré que je ne la refuserois ; et n'eusse tant tardé, sans les empeschemens notoires qui m'y ont esté continuellement donnés. J'ay advisé d'appeler un nombre de preslats et docteurs catholiques; vous estes l'un de ceux desquels j'ay ceste bonne opinion. A ceste cause, je vous prie de vous rendre en ceste ville près de moy dans le 15ᵉ jour de juillet où je mande aussi à aucuns autres de vostre profession se trouver en mesme temps, pour tous ensemble rendre à l'effect les offices despendant de vostre devoir et vocation. Vous assurant que vous me trouverez disposé et docile à tout ce que doibt un roy très-chrestien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le service de Dieu et la manutention de sa vraye église [1]. »

Cette instruction religieuse, sollicitée par Henri IV, eut lieu tout à la fois à Chartres et à Mantes, tandis qu'une suspension d'armes mettait un terme aux opérations belliqueuses. La cérémonie de l'abjuration s'annonça en toutes ses pompes à Saint-Denis : « Le dimanche, entre huict et neuf heures du matin, lorsque le roy sortit pour aller en la vieille abbaye, les princes, officiers de la couronne et autres gens de la noblesse formoient un nombre de mille et plus, marchant tous devant luy [2]; les Suisses de la garde avec le tambour battant, à la teste desquels, suivant l'institution ancienne, marchoit le prévost

[1] MSS de Colbert, cot. n° 11. — Henri IV au duc de Nevers (de sa main). 14 juillet 1593, de Saint-Denis. « Mon cousin ; pour ce que le temps approche auquel j'ai assigné mon instruction, à laquelle je suis plus résolu que jamais, je vous prie, suivant ce que je vous ai escrit, vous haster de me venir trouver et amener avec vous tous ceux de vos quartiers auxquels j'ay mandé mon intention, afin qu'ils ayent à se rendre en l'assemblée que je fais faire en ce lieu, où il y a desjà un bon nombre de prélats. Hastez-vous donc, je vous en prie, afin de n'avoir le regret que vous auriez si vous n'y aviez assisté. » MSS Béthune, vol. cot. 9114, fol. 12.

[2] « Environ six heures du soir dudict jour 22ᵉ juillet, jour de la Magdelaine, le

de l'hostel, assisté d'un lieutenant de robe courte et de plus de cinquante archers revestus de leurs hocquetons. Les rues par lesquelles sa majesté devoit passer furent toutes tendues et tapissées et le chemin tout couvert d'herbes et de fleurs. Sa majesté estoit vestue d'un habit de satin blanc, chausses et pourpoint avec le long bas de soie blanche et souliers blancs, revestue d'un manteau noir et chapeau de mesme couleur. Arrivé qu'il fut au grand portail de la dicte église, estoit assis en une chaise le sieur archevesque de Bourges, revestu de son habit d'archevesque, et demanda au roy : « Qui estes? » lequel respondit : « Je suis le roy. — Que demandez-vous? — Je demande à estre reçu en l'église catholique et romaine. » Le sieur de Bourges ajouta : « Le voulez-vous? — Oui, je le veux et le désire. » Lors ledict sieur de Bourges luy présenta un livre, et à l'instant sa majesté se mit à genoux, et, teste nue avec beaucoup de tesmoignage d'un cœur contrit, fit sa profession. La desvotion fut remarquée très-grande en sa majesté, laquelle pendant la consécration et élévation de l'eucharistie eut perpétuellement les mains jointes, les yeux adorant l'eucharistie, ayant frappé sa poitrine trois fois tant à l'élévation de l'eucharistie que du calice. La messe finie, fit faire sa majesté largesses au peuple de quatre cents escus en grands blancs, et après avoir esté reconduite par les mesmes gardes qui l'avoient menée, fit faire l'aumosne de trois mille pains et trois mille sols par la ville [1]. »

Henri de Navarre désirait imprimer de la grande solennité à cette réconciliation avec l'église catholique; il était hérétique, relaps. S'il n'y avait autour de lui de hauts prélats, des gentilshommes catholiques, des bourgeois dévoués, la ligue ne nierait-elle pas sa conversion? Il fallait parler aux esprits et créer à la royauté nouvelle un parti du clergé; opposer la foi orthodoxe à la foi orthodoxe, diviser ainsi complétement l'opposition religieuse et politique de la sainte union. Voilà ce qui explique les grandes discussions de doctrines, les longues conférences de Mantes et de Saint-Denis sur la conversion. Il était à craindre que si toutes les formalités légales n'étaient remplies, les membres ardents de la sainte union n'attaquassent la régularité de la belle et grande cérémonie. Il faut se reporter à l'époque de la toute-

roy arriva à Sainct-Denis avec grande resjouissance de tous les assistans et grands cris de *vive le roy;* même s'y trouvèrent plusieurs habitans de Paris faisant et criant comme les autres. » *Journal manuscrit d'un parlementaire.*

[1] FONTANIEU, portefeuilles, nos 416-417.

puissance catholique : quand la société était pleine de croyances, un acte de foi était comme le symbole politique de la royauté, comme la constitution qui la rattachait aux formes sociales. Pour donner un incontestable caractère à l'abjuration royale, Henri écrivit de sa main à plusieurs des curés de Paris les plus modérés, afin qu'ils répandissent cette bonne nouvelle dans leurs paroisses et vinssent l'instruire des véritables dogmes [1].

Le clergé de Saint-Denis, l'archevêque de Bourges, cette portion de la hiérarchie ecclésiastique qui s'était attachée à la fortune de Henri IV, consigna dans une longue charte toutes les moindres démarches du roi pour son abjuration. On constata comment la conversion s'était faite, les miracles que la foi avait opérés dans le cœur du Béarnais, toutes choses qu'on voulait justifier à la cour de Rome. « L'an mil cinq cent quatre-vingt-treize, le jeudi vingt-deuxième jour du mois de juillet, suivant la convocation des preslats et docteurs catholiques indiquée par le roy en la ville de Mantes, continuée en celle de Saint-Denis pour, par leurs bons enseignemens, estre esclairci les difficultés qui le tenoient séparé de l'église catholique, apostolique et romaine ; sont comparus en l'abbaye de ladicte ville, en l'hostel de monseigneur illustrissime prince et révérendissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen et primat de Normandie : très-révérend père en Dieu monseigneur Regnaut, patriarche, archevesque de Bourges, primat d'Aquitaine, grand aumosnier de France ; Philippe Dubosc, évesque de Nantes ; Louis, évesque de Séez ; Descombleaux, évesque de Maillejais ; Nicolas de Thou, évesque de Chartres ; Claude, évesque du Mans ; René de Daillon, nommé à l'évesché de Bayeux ; Jacques David Du Perron, nommé à l'évesché d'Évreux ; Louis Séguier, doyen de l'église cathédrale de Paris ; Jean de La Voluctr, abbé de la couronne ; Vincent Got, archidiacre et chanoine d'Avranches ; Émard de Chavignac, curé de Sainct-Sulpice-lèz-Paris, docteur en

[1] « M. Benoist ; dès l'heure que j'ai eu la volonté de penser à ma conversion, j'ay jeté l'œil sur vous pour estre l'un de ceux duquel j'auray l'assistance fort agréable en ceste occasion. Advisez donc au moyen de me venir trouver et me donner à Dieu, afin que j'y apporte ce qui despendra de mon auctorité. Cependant que j'aye part en vos prières, et vous assurez de ma bonne volonté en vostre endroict. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, M. Benoist, en sa saincte et digne garde. » Escrit à Mantes, le 5e jour de juin 1593, HENRY ; et plus bas, Potier. — MSS du *Journal parlementaire de* 1593, déjà cité. — Les curés qui reçurent de semblables lettres furent ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Médéric.

théologie ; frère Nicolas Esselin, et Jean Gobelin, religieux de l'abbaye de Sainct-Denis, docteurs en théologie ; frère Olivier Béranger, religieux de l'ordre de Sainct-Dominique ; Antoine Chauveau, curé de l'église de Sainct-Gervais, et Claude Morenne, curé de Sainct-Médéric[1] ; maistre Claude Gouyne, docteur en droit canon, doyen et chanoine en l'église cathédrale de Beauvais ; tous lesquels, après avoir conféré de l'occasion pour laquelle ils estoient mandés, advisèrent qu'ils ne pouvoient pour lors prendre résolution, et qu'il estoit nécessaire de parler premièrement à sa majesté, et entendre plus particulièrement ce qu'elle désiroit d'eux et de la façon qu'il luy plairoit tenir pour son instruction. Le soir, estant sa majesté arrivée, ils se présentèrent en sa chambre, auxquels elle fit entendre vouloir, premièrement que parler à toute la compagnie, commencer à conférer avec trois ou quatre d'entre eux ; et commanda que l'archevesque de Bourges, les évesques de Nantes et du Mans, et Du Perron nommé à Évreux, se trouvassent le lendemain sur les dix heures à son lever. Le lendemain vingt-troisième, sur les trois heures après midi, tous les preslats s'assemblèrent, et monseigneur l'archevesque de Bourges fit rapport de ce qui s'estoit passé le matin au cabinet du roy entre sa majesté, luy et les autres évesques ; et estant entrée sur les sept ou huict heures, après avoir faict sortir toutes autres personnes, leur avoit dict que dès son avénement à la couronne, à la prière de ses bons et loyaux subjects de tous ordres, il avoit résolu et promis recevoir instruction pour se réunir à l'église catholique, apostolique et romaine, et ne l'ayant pu faire sitost, pour les continuelles guerres et traverses que luy ont données ses ennemis ; touché de compassion de la misère et calamité de son peuple, cognoissant aussi que plusieurs excellens personnages en doctrine et piété contredisoient aux opinions qui le tenoient séparé de l'Église, esclairé et inspiré de l'esprit de Dieu, il avoit désiré avec sûreté de sa conscience pouvoir contenter sesdicts subjects. Pour cet effect, seroit entré en discours par diverses fois avec plusieurs hommes doctes catholiques, lesquels luy avoient assuré que l'église catholique, apostolique et romaine estoit la vraie église, à laquelle appartenoit l'interprétation des sainctes Escritures ; et se seroit résolu se réunir en

[1] « Le vendredy 11e dudict mois de juillet, ouï le bruict par la ville de Paris, que M. Benoist, docteur en théologie et curé de Sainct-Eustache, et M. Morenne, curé de Sainct-Médéric, invités pour l'instruction du roy, étoient allés à Sainct-Denis ; ce qui se trouva vray. » (*Journal manuscrit d'un parlementaire.*)

ladicte église et recevoir instruction. A ceste fin, auroit convoqué une assemblée de prélats et personnes ecclésiastiques, pendant le temps de laquelle convocation, certains personnages catholiques et doctes l'avoient instruit touchant quelques-uns des points, nommément du sacrement de l'eucharistie, duquel il estoit presque entièrement instruit; mais qu'il désiroit en estre plus à plein enseigné, comme aussi des autres points dont il n'estoit assez esclairci. Sur quoi estant entrés en conférences, ils auroient demeuré cinq heures, et sans intermission parlé et rendu raison à sa majesté des principaux points controversés; et sa majesté auroit faict démonstration d'estre contente et satisfaite, et leur auroit desclaré qu'elle se trouvoit amplement instruite et assurée en sa conscience, et partant ne vouloit plus différer et désiroit d'estre reçue dès dimanche en l'église, aller à la messe et avoir l'absolution nécessaire. Et pour ce, leur ordonna de dresser la profession de foy telle qu'ils estimeroient qu'il la faudroit faire, et luy apporter dès le soir pour la voir. Sur ce rapport, fut advisé entre lesdicts sieurs, deslibérer et résoudre entre eux touchant l'absolution de sa majesté; si sans attendre mandement du sainct siége, elle se pouvoit donner, de quelle façon on y procéderoit, ou bien si l'on renverroit le tout à sa saincteté. Et comme lesdicts sieurs deslibéroient, sa majesté envoya demander si ladicte profession de foy estoit faicte et dressée, laquelle ayant esté lue en pleine compagnie, fut approuvée et portée par lesdicts archevesques de Bourges et trois autres nommés à sa majesté; lesquels de retour rapportèrent que sa majesté l'avoit lue tout du long. Et l'assemblée continuant la deslibération, après plusieurs raisons desbattues de costé et d'austre; enfin pour plusieurs grandes considérations, mesmement pour la nécessité du temps, le péril de mort auquel est sa majesté à cause de la guerre, et qu'elle ne peut aller ni envoyer commodément à Rome; enfin pour ne laisser une si belle occasion de la réunion d'un si grand prince à l'Église, fut arresté que l'absolution de l'excommunication luy seroit donnée par monseigneur l'archevesque de Bourges, selon la forme contenue au pontifical, à la charge que sa majesté enverra vers nostre sainct-père le pape, sitost que commodément faire se pourra, pour le recognoistre et promettre obéir aux mandemens justes et raisonnables de l'Église. Et le vingt-quatrième dudict mois, s'estant lesdits prélats et autres ecclésiastiques assemblés en la chambre dudict cardinal et de là allés tous ensemble trouver sa majesté, au-

roient esté introduits dans son cabinet, et là leur avoit desclaré que parce qu'il n'avoit voulu conférer qu'avec trois ou quatre d'entre eux, n'estoit qu'elle ne les estimast tous très-dignes, mais parce que en plus grande compagnie il eust esté mal aisé d'esviter quelque confusion ; et fit de nouveau ladicte desclaration qu'il avoit faicte le jour précédent, adjoutant qu'il avoit esté instruit et satisfaict des principaux doubtes auxquels il estoit ; partant vouloit vivre et mourir en l'union de l'église catholique, apostolique et romaine, assubjectir sa foy et créance en la doctrine qui est enseignée en icelle, et qu'on ne devoit trouver estrange si jusqu'ici il en avoit faict difficulté, ayant pris nourriture et instructions du contraire, de laquelle il ne s'estoit voulu légèrement despartir, le salut de son ame luy estant plus cher que toute autre chose, et s'il n'eust pensé estre de son salut de faire ce qu'il faict, il ne le feroit pour quatre royaumes. Il désiroit se présenter demain en l'église pour y estre reçu. Ce qu'entendu par lesdicts prélats et ecclésiastiques, ils en auroient rendu graces à Dieu, loué et gratifié sa majesté de ceste bonne volonté. Et le dimanche vingt-cinq dudict mois, sur les neuf heures du matin, sont comparus en ladicte église tous les preslats, ecclésiastiques et abbés susnommés, et outre, M. Henry de Magnon, évesque de Digne ; Charles Miron, évesque d'Angers ; Jean Touchard, abbé de Bellozane, et maistre René Benoist, docteur en théologie, curé de Sainct-Eustache, à Paris ; tous lesquels comparans, comme aussi les religieux, sous-prieurs du couvent de ladicte abbaye, se seroient acheminés en ordre et avec la croix aux portes de ladicte église, où estant mesdicts sieurs les prélats revestus d'habits pontificaux, se seroit rendu et présenté aux portes d'icelle église, très-haut et très-puissant prince Henry, roy de France et de Navarre, accompagné de plusieurs grands princes, seigneurs et officiers de la couronne et autres gentilshommes en grand nombre convoqués par sa majesté, ses gardes suisses et autres gardes du corps, tant écossais que français, marchant devant luy ; et ayant sa majesté la teste nue et descouverte et mis les deux genoux en terre, auroit requis l'absolution de ladicte excommunication, et à cet effect abjuré toute erreur et hérésie contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, ensemble faict profession de la foy selon icelle église, et baillé la promesse de son obéissance au sainct-siége et à nostre sainct-père, signée de sa main. Soudain les prières et oraisons accoustumées estant faictes, auroit esté absous de

ladicte excommunication par ledict sieur archevesque de Bourges, remis et réintégré à la participation des sacremens d'icelle église, et de là conduict au grand autel, monseigneur le cardinal de Bourbon l'accompagnant et les prélats et autres allant devant. Et s'estant sa majesté mise à genoux devant ledict grand autel, après avoir faict sa prière, auroit de nouveau réitéré sa profession de foy, et s'estant levée aurait baisé l'autel, et à l'instant auroient esté rendues graces à Dieu et le cantique *Te Deum* chanté, pendant lequel ledict seigneur roy s'est retiré en un oratoire préparé derrière le grand autel où il auroit esté reçu au sainct sacrement de pénitence. Après ladicte confession, s'est retourné au siége qui luy estoit préparé devant le grand autel, pour ouyr la grand'messe du Sainct-Esprit, qui auroit esté célébrée pontificalement par monseigneur l'évesque de Nantes, pendant laquelle sa majesté s'est comportée fort dévostement et révéremment; laquelle finie, sa majesté se seroit retirée en la mesme compagnie en son palais et logis, et après le disner auroit assisté à la prédication faicte par l'archevesque de Bourges, et après la prédication, aux vespres dictes dans le chœur de ladicte abbaye [1]. »

Dans ce formulaire d'abjuration on avait cherché à éluder la plupart des difficultés sérieuses. Il y avait excommunication par le pape, et un simple archevêque prononçait l'absolution! Henri de Navarre était hérétique, relaps, et il suffisait d'une contrition sans pénitence pontificale pour l'absoudre! C'était le renversement de toute la hiérarchie ecclésiastique. On prenait pour prétexte, le danger de mort, par suite des chances de batailles; mais ce danger n'existait-il pas depuis longtemps pour le Béarnais, sans qu'il manifestât le désir de se convertir? Le véritable motif, c'était donc une transaction politique, mobile purementterrestre pour gagner une couronne; et cela pouvait-il justifier la précipitation apportée à cet acte immense? car alors le principe religieux étant encore le principe social, adopter une formule de croyance c'était se soumettre à une charte, à une constitution politique.

Au reste, le texte de cette abjuration était une renonciation abso-

[1] MSS de Colbert, pièces originales, in-fol. M. R. D., tome I, page 234. Ajoutez à tous ces détails les faits et les pièces rapportés dans la vie du cardinal Du Perron, un des grands négociateurs. — Paris, Debure, 1768, in-8°. Il y a une copie fautive du procès-verbal de la conversion dans les pièces de l'histoire de Toulouse par Lafaille.

lue à la foi calviniste, à ce drapeau qui avait armé une brave et noble gentilhommerie ; Henri de Navarre reconnaissait et confessait tous et un chacun des articles contenus au symbole de la foi, duquel use la sainte église romaine : « Je recognois la saincte église catholique, apostolique et romaine, mère, et supérieure de toutes les églises ; promets et jure la vraye obédience, ainsi que l'ont rendue les roys de France nos prédécesseurs au sainct-père de Rome, successeur de sainct Pierre, chef des apostres et vicaire de Jésus-Christ. J'approuve sans aucun doute et fais profession de tout ce qui a été décis et terminé, et déclaré par les saincts canons et conciles généraux, et rejette, réprouve et anathématise tout ce qui leur est contraire et toutes hérésies condamnées, rejetées et anathématisées par l'Église. En ceste foy catholique, hors laquelle il n'y a point de salut et nul ne se peut sauver, et dont je fais présentement profession, je promets, moyennant la grâce de Dieu, persister entièrement et inviolablement jusqu'au dernier soupir de ma vie [1]. » Dans les idées du temps, c'était ici abdiquer les lois d'un parti pour passer à un autre.

A peine cette conversion était accomplie, que Henri IV se hâta d'en tirer les fruits : pourquoi avait-il reconnu et salué la foi romaine? dans quel but abaissait-il sa tête devant la vieille société ? Pour consolider son ascendant, pour grouper autour de lui les villes de la ligue, pour jeter la confusion et le désordre parmi les puissances qui résistaient à sa couronne ; il écrivit donc à toutes les cités, afin de leur annoncer cette grande nouvelle : quel obstacle pouvait s'opposer encore à son autorité royale? Henri était roi de naissance et catholique. « Nos amés et féaux, disait-il, suivant la promesse que nous fismes à nostre advénement à ceste couronne, et la convocation par nous faicte des prélats et docteurs de nostre royaume, pour entendre à nostre instruction par nous tant desirée et tant de fois interrompue par les artifices de nos ennemis ; enfin nous avons, Dieu mercy, conféré avec lesdicts prélats des points sur lesquels nous désirions estre esclaircis, et après la grace qu'il a plu à Dieu nous faire, par l'inspiration de son Sainct-Esprit, que nous avons recherché de tous nos vœux et de tout nostre cœur pour nostre salut ; et satisfaict par les preuves que lesdicts prélats et docteurs nous ont rendues, par les es-

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 43, verso. — Profession de foi faite par Henri IV lors de son absolution. — Ce n'est qu'une longue paraphrase du symbole des apôtres. — MSS de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 39, verso.

crits des apostres, des saincts Pères et docteurs reçus en l'Église; recognoissant l'église catholique, apostolique et romaine estre la vraye église de Dieu, pleine de vérité, et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et sommes résolu d'y vivre et mourir, dont nous vous avons bien voulu advertir, pour vous resjouir d'une si agréable nouvelle, et confondre par nos actions les bruits que nos ennemis ont faict courir jusqu'à ceste heure, que la promesse que nous avions cy-devant faicte estoit seulement pour abuser nos bons subjects et les entretenir d'une vaine espérance, sans aucune volonté de la mettre à exécution. De quoy désirons qu'il soict rendu grace à Dieu par processions et prières publiques [1]. HENRI. »

En même temps le roi écrivait au pape son acte de soumission et d'obédience. De Rome devait venir sa force, car toute la puissance de la ligue résultait de son union avec le pontife : « Très-sainct-père; je me suis volontiers soumis le dimanche 25e juillet; j'ai ouy la messe et joinct mes prières à celles des autres bons catholiques, comme incorporé en ladicte Église, avec ferme intention de persévérer toute ma vie et de rendre l'obéissance et le respect dus à vostre saincteté et au sainct-siége, ainsi qu'ont faict les roys très-chrestiens mes prédécesseurs. Et m'assurant, très-sainct-père, que vostre sainctеté ressentira la joie de ceste action qui convient au lieu où il a plu à Dieu de la constituer, j'ay bien voulu (attendant que sur ce je lui rende plus ample devoir, comme dans peu de jours je desputeray à cet effect vers elle une ambassade solemnelle et de personnages de bonne et grande qualité) lui donner, par ce peu de lignes, ce premier tesmoignage de ma desvotion filiale envers elle. La suppliant très-affectueusement l'avoir agréable et recevoir d'aussi bonne part comme elle procède, d'un cœur très-sincère et plein d'affection [2]. »

Il avait bien raison le roi d'envoyer une ambassade à Rome. Henri IV voulait obtenir la pacification du royaume par sa conversion, et il venait d'apprendre la publication qu'avait faite le cardinal légat contre la validité des actes de Saint-Denis. Le cardinal de Plaisance, en effet, avait aperçu la portée politique de l'abjuration royale; s'il n'en atténuait l'effet moral, c'en était fait de la ligue. Henri de

[1] MSS de Béthune, n° 9114, fol. 91. 25 juillet 1593. — Voyez aussi « Lettres closes du roy, envoyées à ses cours de parlement touchant sa conversion. » Paris, P. L'Huillier.

[2] MSS de Mesmes, in-fol., tome XII, n° 8931/1.

Navarre était catholique; que pouvait-on désormais lui opposer? Alors avec cette autorité populaire que possédait l'image vivante de la grande figure papale, le légat éleva la voix dans un monitoire solennel [1], et le placard suivant fut affiché dans toutes les villes de l'union : « Philippe, par la grace de Dieu, prestre, cardinal de Plaisance, du titre de Sainct-Onuphre, légat latéral de nostre sainct-père le pape Clément VIII, et du sainct-siége apostolique au royaume de France; à tous les catholiques du mesme royaume, salut en Nostre-Seigneur. Nous avons entendu que Henry de Bourbon, soy-disant roy de France et de Navarre, a faict assembler quelques prélats et autres personnes ecclésiastiques de son party en la ville de Sainct-Denis, où il a encore invité quelques-uns du party catholique; et ce, principalement sous le semblant et prétexte vouloir estre par eux absous de l'excommunication dont il a esté nommément lié par le sainct-siége apostolique. Et d'autant que ceux-là notamment qui ont le jugement plus imbécile pourroient, par ce moyen, estre induicts à quelque erreur, nous avons pensé estre du devoir de nostre charge d'admonester tous et chascun les catholiques, afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance, que, puisque le pape, d'heureuse mémoire, Sixte V, a nommément desclaré ledict Henri de Bourbon hérétique, relaps et impénitent, chef, fauteur et défenseur manifeste des hérétiques, et comme tel avoit damnablement encouru les sentences, censures et peines ordonnées par les sacrés canons et constitutions apostoliques; il appartient à nostre sainct-père, privativement à tous autres, de cognoistre et juger de ceste affaire. Et par conséquent, tout ce que par lesdicts preslats ou autres personnes ecclésiastiques de quelque condition, dignité, estat et prééminence qu'ils puissent estre, sera sur ce faict attenté ou négocié, sera du tout nul et de nul effect et valeur; et que le mesme Henry de Bourbon, en vertu de l'absolution qui par aventure luy sera donnée de faict par ceux qui n'ont aucun pouvoir de ce faire, ne pourra ny devra en aucune manière estre resputé absous, ni ceux qui par après le favoriseront en quelque façon que ce soit, moins subjects qu'auparavant aux peines et censures establies contre les fauteurs d'hérétiques. Ex-

[1] On se justifiait dans le clergé de Paris d'avoir assisté à l'abjuration comme d'un crime. Voyez Épistre envoyée par M. le curé de Saint-Médéric aux catholiques de Paris, 1593, in-8° (rare). Claude Morenne, curé de Saint-Médéric, à Jacques Jullian Leu et Saint-Gilles. — Paris, in-8° (très-rare).

hortons le plus qu'il nous est possible tous vrais catholiques qui jusqu'à présent sont demeurés fermes en la desfense et manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, de ne se laisser décevoir en chose principalement de si grande importance, et qui regarde non-seulement l'intérest de ce royaume de France, mais aussi de toute la chrestienté. Et quant à ceux qui jusqu'ici ont suivi et favorisé ledict Henry de Bourbon, nous les admonestons par l'intime miséricorde de Dieu, de ne vouloir accumuler erreur sur erreur, et de ne se rendre plus désormais auteurs de nouveaux schismes, desquels ils devraient plustost s'estre retirés, cessant de favoriser l'hérétique. Finalement, pour le regard des ecclésiastiques du party des catholiques que nous avons entendu avoir esté invités par ledict Henry de Bourbon, encore que nous estimions qu'aucun d'eux ne se transportera en ceste ville-là qui est de l'obéissance de l'hérétique; toutefois nous avons pensé estre de nostre devoir les advertir de ce que dessus, et leur desfendons expressément, selon l'auctorité qu'il a plu au sainct-siége nous despartir, qu'aucun d'eux n'ait à se transporter en tel conventicule; que si aucuns osent contrevenir à ceste défense en assistant à iceluy ou à ce qui s'y fera, nous leur faisons sçavoir qu'ils s'exposeront, ce faisant, au danger d'encourir sentence d'excommunication, avec privation des bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'ils pourroient obtenir [1]. »

Indépendamment de cette publication émanée de l'autorité puissante du légat, toutes les chaires de Paris retentirent de violentes déclamations contre l'abjuration de Henri de Navarre. Il y eut neuf sermons prononcés à Saint-Merry par maître Jean Boucher sur « la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn; » et maître Jean Boucher avait pris pour texte l'Évangile du jour: *Attendite à falsis prophetis*, « séparez-vous des faux prophètes. » Et chers frères, cette conversion n'était-elle pas en tout nulle? L'excommunication n'a-t-elle pas atteint ce chien pourri de Béarnais? Et quel pouvoir avait M. l'archevêque de Bourges pour absoudre un relaps! Voilà le faux prophète dont il faut s'éloigner. A quoi peut-on comparer la race des hypocrites? cherchez-le: elle ne se trouvera que dans ce qui est immonde et abominable! Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! vous n'estes

[1] MSS de Mesmes, in-fol. vol. cot. 8777/₂.

que bastons de ronce qui croissez dans la boue, qui n'avez aucune racine ! Oh ! les meschans, les pervers hypocrites, animaux tachetés et mouchetés de diverses bigarrures ; autruches grossières et pesantes ; cygnes blancs par dehors, mais dont la chair est noire et dure ; vous estes des paons au beau plumage, mais avez pieds de larrons, teste de serpens et voix de diable. Vous estes les aspics qui se coulent et tuent sans faire douleur ; vous estes singes qui contrefaictes l'homme pour tout perdre et gaster, comme ce singe d'Antioche qui, dansant sur le théastre habillé en belle demoiselle, perdit toute sa contenance pour ramasser les noix qu'on lui jetoit ! Et combien ne sont pas damnés, archidamnés les autechrist hypocrites qui se sont tapis dessous l'abri d'une feincte dévotion ou abjuration, et ainsi ont servi d'instrument au diable ! Voyez Hérode, qui vouloit surprendre et faire mourir Jésus-Christ sous le prétexte de le venir adorer ; et Julien l'Apostat, qui contrefit le chrestien, voire se fit moine et raser la teste, jusqu'à ce que parvenu à l'empire, une fois bien arssuré et en force, il osta les droits, honneurs et immunités des gens d'Église et confisqua leurs revenus : il y a plus de mille peintures de pareils hypocrites et favoris du diable : Hennerick, roy des Vandales, fit démonstrations de catholique pour pacifier son royaume ; une fois paisible, usa de toute cruauté, jusqu'à fermer les églises et bannir les évesques. Combien ne sont pas coupables ceux qui favorisent pareilles transformations, qui heurtent leurs testes contre la dureté du rocher, à ceux qui sont les auteurs d'un schisme. Peut-on les appeler évesques ? Sainct Cyprien ne dit-il pas, dans son épistre LII[e], que celui qui ne garde l'unité d'esprit et la conjonction de paix et se sépare de la société des prestres, celui-là ne peut estre ny avoir la puissance et l'honneur des évesques ? Ils commettent deux fautes énormes, impardonnables : l'une de se séparer de l'union de l'Église, l'autre de désobéir aux supérieurs ; car l'église de Rome est seule souveraine ; c'est là qu'est établi le siége de Dieu sur les nations et les royaumes, comme il est dict dans Jérémie ; seule elle a l'auctorité pour juger de la conversion vraie ou fausse, et ne faict rien à ce propos, qu'on soit évesques, archevesque, primat ou patriarche [1] ! »

[1] MSS Dupuy, vol. DLIX. — « Sermons de Jean Boucher, docteur en théologie, docteur de Sainct-Benoist. Paris, Chandret, 1594. — Douay, jouxte la copie de Paris, 1594, in-8°. — On trouve aussi cinq sermons du P. Ponthoise, théologal de Poitiers, l'an 1593. Paris, 1594, in-8° (rare).

Ces saintes paroles de maître Jean Boucher retentissaient parmi le peuple. Jamais puissance plus grande que cette prédication de paroisse où se pressait la multitude ardente confondue au pied des autels, agenouillée devant la croix bénite ou le saint de la confrérie.

Néanmoins l'effet de la conversion était produit. Il n'y avait plus d'obstacle sérieux dans le sein du parti catholique contre Henri IV. L'abjuration faisait arriver le roi dans le système social ; et dès lors toutes les opinions ardentes qui s'agitaient en dehors n'étaient plus qu'une difficulté à vaincre par le temps et l'habileté. Si sous ce rapport la position de Henri de Navarre était singulièrement améliorée, elle l'engageait dans un nouveau mouvement politique qui brisait ses vieilles alliances, qui compromettait ses anciens intérêts, à l'extérieur surtout ; car ses traités étaient tous particulièrement fondés sur une communauté de principes religieux. Qu'allaient devenir ses alliances avec les Suisses, l'Allemagne, le Danemarck, la Suède et l'Angleterre qui l'avaient si puissamment secondé ? Il suffit de suivre l'ambassade de Bongars en Allemagne pour comprendre toute l'importance des rapports de Henri de Navarre avec les princes réformés, le palatin du Rhin, le grand-duc de Bade, l'électeur de Saxe, les républiques municipales de Strasbourg, Cologne, Hambourg, Lubeck ; et ces rapports, allait-on les briser tout d'un coup [1] ?

Quelques jours après son abjuration, Henri IV envoya auprès d'Élisabeth, sa vieille alliée, le sieur Morlans, chargé de lui faire part de sa situation. « Il devoit représenter l'estat misérable du royaume lorsque sa majesté estoit parvenue à la couronne ; les forces que l'Espagnol avoit en France et les intrigues qu'il conduisoit pour l'eslection d'un roi à sa desvotion et de sa propre famille. Il avoit fallu chercher des remèdes à un danger aussi imminent. C'est alors que furent proposées des ouvertures avec les princes et seigneurs catholiques. On jugea à propos d'y adhérer, car aux extresmes maladies les remèdes ne doivent estre rejetés. Brief, sa majesté s'estoit vue obligée de faire sa conversion. Elle supplioit ladicte dame royne d'Angleterre de prendre en bonne part ce qui a esté tenu jusqu'à présent ; et croire que sa majesté ne fera jamais rien où elle n'ait tout le regard qui se peut à la sûreté, repos et contentement de ceux de la religion à qui

[1] Toutes les pièces des ambassades de Bongars en Allemagne sont recueillies dans deux volumes manuscrits. Biblioth. Royale, fonds nouveau, in-fol.

elle doit sa conservation comme elle en a reçu fidèle service. Et pour ce que sa majesté a entendu qu'on a voulu donner quelque ombrage à ladicte dame que sa majesté s'accommodoit par ses traités non-seulement avec ses subjects, mais avec le roy d'Espagne à son préjudice, ledict sieur de Morlans lui dira et assurera qu'il n'a encore ouvert aucun propos de traicté avec ledict roy, qui au contraire, par ses actions, faict bien voir que sa volonté en est aliénée. Si quelque chose en est mise en avant, sa majesté n'y entendra en aucune sorte, et respondra seulement qu'elle ne peut rien advancer sans la volonté de ladicte dame royne avec laquelle elle est particulièrement liée. La suppliant semblablement conserver sa majesté en ses bonnes graces, la favoriser tousjours de son amitié, et d'autant que les ennemys de sa majesté dressent plus grands efforts contre elle, luy vouloir estre d'autant plus favorable et continuer son bon service [1]. »

Quand Élisabeth eut connaissance des projets de Henri IV, le noble protecteur des huguenots, elle ne se tint plus de dépit et de colère. Les dépôts manuscrits conservent encore la lettre autographe qu'elle écrivit en réponse aux dépêches du roi : « Ah! quelles douleurs! et quels regrets et quels gémissemens j'ay sentis en mon ame par le son de telles nouvelles que Morlans m'a contées! Mon Dieu! est-il possible qu'aucun mondain respect dût effacer la terreur que la crainte divine menace! Pouvons-nous, par raison même, attendre bonne sequelle d'actes si iniques? — Celui qui vous a maintenu et conservé par sa merci, pouvez-vous imaginer qu'il vous permist aller seul au plus grand besoin? Or, cela est dangereux de mal faire pour en espérer du bien : encore espérois-je que plus saine inspiration vous adviendra. Cependant je ne cesserai de vous mettre au premier rang de mes desvotions, pour que les mains d'Ésaü ne gastent les bénédictions de Jacob. Et où vous me promettez toute amitié et fidélité, je confesse l'avoir chèrement mérité, et ne m'en repentiray, pourvu que ne changiez de père (autrement ne seray pour vous que sœur bastarde de par le père); car j'aimeray tousjours mieux le naturel que l'adopt; je désire que Dieu vous guide au droict chemin et meilleur sentier. Vostre très-assurée sœur, sire, à la vieille mode; avec la nouvelle je n'ay que faire. Élisabeth [2]. » La reine exagérait l'expression religieuse de sa dou-

[1] Fait à Saint-Denis, juillet 1593. MSS de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XIX, page 127 verso.

[2] Bibl. du Roi, MSS de Colbert, in-fol. — M. R. D. vol. coté 16, fol. 329.

leur, parce qu'elle sentait la portée de l'abjuration de Henri de Navarre, acte politique qui dénaturait les principes de l'alliance, et bouleversait l'équilibre des relations d'État à État en Europe. Plus tard Élisabeth se calma par l'assurance qu'elle reçut du Béarnais, qu'au fond de sa conscience la réforme avait encore tout son pouvoir. Indifférent d'ailleurs sur les croyances, Henri de Navarre se moquait et se gaussait de sa propre abjuration. « J'arrivai hier soir de bonheur, escrivait-il à sa belle maîtresse, et fus importuné de Dieu garde jusqu'à mon coucher. Nous croyons la trêve, et qu'elle se doit conclure aujourd'hui; pour moi, je suis à l'endroict des ligueurs, de l'ordre de Sainct-Thomas. Je commence ce matin à parler aux évesques, outre ceux que je vous mandois hier. Pour escorte je vous envoie soixante arquebusiers, qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain, retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera demain *que je ferai le saut périlleux*. A l'heure que je vous escris, j'ai cent importuns sur les espaules qui me feront haïr Sainct-Denis comme vous faictes Mantes. Bon jour, mon cœur; venez demain de bonne heure car il me semble qu'il y a desjà un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maistresse [1]. »

Ce fut donc moins l'inspiration de Dieu, la parole des évêques et des prêtres qui amenèrent l'abjuration de Henri que de sérieuses réflexions sur sa position politique. Quand l'assemblée catholique de Surène eut dénombré ses forces, il fallut vite aller à elle. Le Béarnais craignait une défection des seigneurs qui s'étaient unis à lui depuis la mort de Henri III; il s'était maintenu par eux; il les avait ménagés: il devait leur donner aujourd'hui le pouvoir, car ils étaient la force; les huguenots ne devenaient plus que des auxiliaires. Dès lors Henri de Navarre se résolut à sa conversion; il ne s'agissait que de choisir un moment opportun pour ne pas trop profondément blesser les huguenots; et surtout il fallait les préparer à ce brusque changement dans la croyance de leur chef. Henri accomplit tout avec une grande habileté politique; sans briser ses alliances à l'extérieur, il fit une immense concession à la vieille société catholique. Il se posa roi de France avec les conditions de durée et de force.

[1] 23e juillet 1593. — Henri IV à la marquise de Mousseaux, *Mémoires de M. de L'Estoile*, MSS cot. P, n° 30 *Supplément franç.* 1425/5.

CHAPITRE XCIV.

TROISIÈME ÉPOQUE DES ÉTATS. — SITUATION DE PARIS. — PRÉTENDANTS A LA COURONNE DE FRANCE. — TRIOMPHE DE LA LOI SALIQUE.

Le peuple de Paris. — Résultat de la trêve. — Actes de la municipalité. — Tergiversations des états. — Intrigues. — Action du parlement. — Proclamation de la loi salique. — Suspension des états. — Adoption du concile de Trente.

1593

Au milieu de ces tendances diverses des états généraux, de ces délais interminables dont chaque intrigue était accompagnée, l'opinion catholique et ligueuse de Paris s'appauvrissait. De braves chefs avaient été pendus à Montfaucon ; d'autres s'exilaient volontairement. La majorité des seize quarteniers était encore dévouée aux halles et aux confréries, aux immunités municipales ; mais son action se trouvait complétement neutralisée par la grande influence bourgeoise et parlementaire. Les trêves qui venaient d'être conclues ou prolongées avaient atténué quelques-unes des préventions que les partis conservaient les uns envers les autres. Bien des gentilshommes du camp de Henri de Navarre venaient jusqu'aux portes de Paris, y entraient librement au moyen de passe-ports ; et à leur tour les bourgeois allaient à Saint-Denis visiter les tentes de Henri, qui multipliait les témoignages d'amitié et de familiarité royales envers ces habitants de Paris, grande cité qu'il convoitait déjà comme sa bonne ville. Les visites devinrent si fréquentes qu'on fut à la fin obligé de les défendre à moins d'autorisation spéciale.

Le duc de Mayenne ne voulait pas se livrer pieds et poings liés au Béarnais. La capitale de la ligue n'en était pas réduite à se rendre

sans conditions ; ne savait-on pas la finesse de Henri de Navarre, les alertes de guerre, toutes les ruses qu'il avait employées pour surprendre Paris durant le siége? Aussi les chefs ne négligeaient-ils aucun moyen de garde et de sûreté. On publia au son de trompe, sur toutes les places et carrefours, un ordre sévère de police militaire : « Département et lieux où seront trouvés les princes et seigneurs aux alarmes et occasions qui se présenteront : Monseigneur le duc de Guise se tiendra et se promènera dans la ville ayant M. Langlois, eschevin, avec luy, et donnera l'ordre par toute la ville par delà l'eau. Monseigneur le duc d'Aumale prendra la charge du rempart depuis la porte Sainct-Antoine jusqu'à celle Sainct-Denis ; M. le mareschal de Rosne le rempart depuis la porte Sainct-Denis jusqu'à la porte Neuve ; M. le mareschal de Sainct-Paul se rendra au bastion de l'Arsenal, à la teste de la rivière jusqu'en Grève, avec M. Devaux, eschevin. M. de La Bourdaisière se tiendra dans l'Arsenal. — Deçà l'eau : M. de Mayenne se promènera par toute la ville, comme il verra nécessaire, ayant le sieur Pichonnat, eschevin, avec luy ; M. le mareschal de La Chastre pourvoiera au palais en la cité et aux deux Chastelets ; M. de Chazeul se rendra en la Tournelle et prendra charge de la muraille jusqu'à la porte Sainct-Marceau ; M. de Toire se rendra depuis la porte Sainct-Marceau jusques à celle de Sainct-Michel ; le prévost des marchands se trouvera en l'hostel de ville ; le gouverneur où il advisera estre nécessaire ; M. le procureur de ville assistera M. le gouverneur, s'il est besoin. » Juillet 1593 [1].

Après ces précautions toutes militaires pour que la ville ne fût point surprise, on publia également un nouvel ordre pour la police de la cité. « Règlement que monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France, a ordonné estre observé en ceste ville de Paris pendant la trêve générale : Desfenses sont faictes à toutes personnes, de quelque parti et qualité qu'il soit, de tenir aucun propos scandaleux au désavantage de l'union des catholiques, ny user de paroles insolentes qui puissent esmouvoir à sédition, sur peine d'amende arbitraire et punition corporelle. Sont aussi faictes desfenses à toutes personnes du parti contraire d'entrer en ceste ville sans permission ou passe-port, à peine d'estre retenu comme prisonnier de guerre. Ceux qui entreront en vertu de permis-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 422

sion, seront tenus laisser leurs arquebuses et pistolets au capitaine de la porte, qui ne les rendra sinon au sortir; et seront iceux forains tenus desclarer leurs noms et le lieu où ils iront loger. Les hosteliers seront tenus porter chascun jour à l'eschevin du quartier, les noms, surnoms et qualités de leurs hostes, et pareillement les bourgeois qui retireront en leurs maisons leurs amis ou autres, feront le semblable, sur peine de forte amende. Avant d'entrer, on visitera les chariots, charrettes aux barrières, afin d'obvier aux surprises. Les capitaines qui entreront en garde le matin feront faire la découverte aux environs avant que d'abattre le pont-levis et ouvrir les grandes portes. Les bourgeois et habitans de la ville qui voudront sortir pour leurs affaires seront tenus en advertir leurs capitaines et prendre passe-port des prévost des marchands et eschevins, lequel contiendra les lieux où ils voudront aller, et laisseront personnes pour aller aux gardes et satisfaire aux charges ordinaires comme les autres bourgeois[1]. »

Toutes ces précautions étaient prises, tandis que les états généraux continuaient avec une lenteur réfléchie leurs délibérations politiques. Dès l'origine de ces états, on a vu que la question qui avait préoccupé tous les esprits était celle de la succession à la couronne. C'était là le profit matériel de toutes les intrigues. La souveraineté de la France, ce vieux et noble trône, valait bien la peine que d'actives ambitions s'agitassent pour l'obtenir. Je répète que deux partis existaient bien distincts sur cette question de la succession à la couronne : 1° le parti français, mais ligueur, qui repoussait tout accommodement avec Henri de Navarre; celui-là se portait tout à la fois sur le duc de Mayenne et l'héritier de Guise; il aurait également adopté l'un ou l'autre de ces princes pour roi de la monarchie. Avec eux on ne sortait d'aucune loi fondamentale. Ils étaient Français, mâles et catholiques; 2° le parti de la sainte union, tellement pénétré de l'alliance intime avec l'Espagne, qu'il eût tout sacrifié au protecteur du catholicisme, au prince qui d'ailleurs jetait à pleines mains les doublons pour arriver à sa grande pensée. Cette dernière intrigue éprouva plusieurs transformations. Dans l'origine, je l'ai dit déjà, le roi d'Espagne, se tenant au principe pur de l'élection, aurait voulu porter toutes les voix des états sur le prince Ernest d'Autriche auquel il aurait donné l'infante; et par là sa politique restreignait le centre

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 426, verso.

de l'unité européenne dans sa famille. Cette combinaison n'ayant pu réussir, Philippe II avait un moment songé à l'élection du duc de Savoie, qui, époux d'une infante, préparait à l'Espagne la même sécurité ; enfin, échouant encore dans ce double projet, il se contentait de l'élection de l'infante, sous la condition d'épouser un prince français, et par condition secrète, le duc de Guise [1].

Avant d'arriver à ce résultat, il y avait eu bien des aigreurs, bien des disputes entre les ambassadeurs espagnols et l'aîné de la famille de Lorraine. Dans une entrevue avec le duc de Mayenne, le duc de Feria, don Bernardino de Mendoça, Juan Baptista de Taxis et Ibarra, soutinrent tous quatre que le fait seul de l'hérésie enlevait tous droits à l'hérédité : les Bourbons étant hérétiques, ne pouvaient occuper le trône. Une fois les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et la couronne de France revient de droit à la fille du puissant roi catholique, nièce de vos derniers monarques ; voulez-vous admettre le mode d'élection ? l'infante sera élue, ne serait-ce que par reconnaissance ; où en serait la France, où en seriez-vous sans les secours du roi d'Espagne notre maître ?

Le duc de Mayenne montrait de l'hésitation, retardant de tous ses moyens une réponse : « Croyez-vous, leur dit-il un jour, que les Français presteront volontiers l'oreille à l'abolition de la loy salique ; vous ne réussirez jamais. Il vous faudroit une armée nombreuse, des monceaux d'or ; sans cela le seul soupçon de vos desseins rangera la plupart des desputés du côté du roy de Navarre. Nous sçavons, reprit don Bernardino de Mendoça, que les estats non-seulement accepte-

[1] « On ne sauroit remédier à la fiction continue du prince de Béarn que par l'élection d'une royauté catholique, qui à l'instant puisse couper queue à ce venin. Sa majesté, nonobstant qu'elle se voit destombée de vos bonnes graces, et que ne luy ayez donné aucun particulier contentement, préférant le service de Dieu à toute autre chose, dict et déclare : que moyennant que incontinent vous fassiez roy propriétaire de ceste couronne, et *in solidum*, comme l'on dict, la sérénissime infante sa fille Isabelle, et d'entre les princes françois, y compris toute la maison de Lorraine, celuy que sa majesté voudra choisir, il sera tenu de la marier avec luy. Pour le regard des secours, il offre le mesme qu'il a faict par le passé. Par cecy sa majesté aura faict tout ce que humainement elle peut pour empescher la ruine en ce royaume et les inconvéniens qui en pourront survenir à toute la chrestienté. Et où l'expédient ne vous fust agréable, il s'en descharge devant Dieu et les hommes, et en laisse la coulpe à ceux qui en auront esté cause. Nous vous prions, messieurs, qu'il vous plaise résoudre sur ce faict promptement, et nous en faire entendre vostre volonté. » — Proposition de l'envoyé espagnol Ibarra. MSS Fontanieu, ann. 1593.

ront l'infante ; mais encore c'est eux qui la demanderont au roy son père ; vous seul, M. de Mayenne, vous y opposez [1]. Au reste, ajouta-t-il, nous vous montrerons que nous n'avons pas besoin de vous. — Je ne vous redoute pas, répliqua le duc de Mayenne ; sans mon concours, jamais personne ne réussira ! — Vous vous trompez, s'écria le duc de Feria, nous n'avons qu'à vous oster le commandement de l'armée, le donner au duc de Guise, et vous restez un personnage sans pouvoir aucun. — Mais avec un seul mot, répliqua vivement le duc de Mayenne, je vais vous faire expulser du royaume ; je puis faire soulever la France contre vous. Je ne suis point icy soumis à vos caprices ; je n'ai aucune loy à recevoir de vous ; votre manière d'agir est pour moy un moyen de m'esloigner de vous. »

Les ambassadeurs espagnols accusaient le duc de Mayenne de s'entendre avec le prince de Béarn, de recevoir de toutes mains, et de trahir la cause catholique qu'il fallait décidément confier au duc de Guise [2]. Le duc de Mayenne flétrissait à son tour le duc de Feria et Taxis d'accusations de toute espèce ; c'étaient des hommes vaniteux, à double face, intrigants de nature, capables de perdre la cause catholique. Les choses en vinrent à ce point que le duc de Mayenne jeta son gant de défi aux ambassadeurs espagnols [3].

Ces différends étaient connus des bourgeois de Paris, qui commençaient à se fatiguer des violences de la guerre ; les états ne résolvaient rien de positif, laissaient tout en suspens ; où allait-on avec ces interminables disputes ? La chevalerie royaliste dévastait la province ; l'Espagne ne fournissait pas de forces suffisantes pour délivrer le territoire. Le tiers parti grandissait de toutes ces hésitations, de ce besoin de paix publique qui animait toutes les classes. D'ailleurs, le revenu municipal était épuisé, les chefs du peuple frappés par le coup

[1] Le paquet coté B, 82 aux archives de Simancas est composé en entier de gros mémoires écrits en français, en espagnol et en latin, pour établir les droits de l'infante Isabelle au trône de France.

[2] Nous voilà dominés dans Paris (*son reados en Paris*) par ce duc de Mayenne réuni aux catholiques ; il a même resserré ses liaisons avec les ennemis des catholiques, et enlevé à son neveu ses derniers amis au moyen de présens (*con davidas*). Il a bien voulu nous faire entendre que tout cela lui venait de l'argent qu'il avait reçu de vostre majesté en août et septembre ; mais il paraît certain qu'il a reçu jusqu'à 30,000 écus de la main et du consentement du prince de Béarn. Il le nie effrontément ; mais, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne manque pas d'argent (*la verdad es que no le falte dinero*). Archives de Simancas, B, 82.

[3] Je donnerai plus tard cette curieuse et chevaleresque correspondance.

d'État contre les seize. Le cri de trêve et de paix se faisait entendre parmi la bourgeoisie ; Mayenne la protégeait hautement. Le duc de Feria écrivait à Philippe II : « Mayenne nous a représenté, à D. Diego et à moi, qu'il convenoit de prolonger la trêve de trois mois, en ajoutant une foule de prétextes à ses raisons. Il estoit forcé, disoit-il, d'envoyer à Rome et en Espagne pour savoir positivement la volonté de sa majesté et de sa sainctelé quant à l'élection d'un roy et au mariage royal proposé; enfin, quant à sa gratification particulière, il m'a dict qu'il ne pouvoit se contenter de moins que ce qui est mentionné sur sa note [1]. « Dans un temps si court, a-t-il ajouté, que feront les forces que vous annoncez, en supposant qu'elles arrivent ? — Un temps si court !... ai-je interrompu ; mais ignorez-vous le temps depuis lequel vous leurrez sa majesté catholique de l'assurance d'eslire un roy ? Oubliez-vous les despenses effrayantes que luy coustent et ceste guerre et vos gratifications qui vous arrivent régulièrement de Flandre ? Avez-vous donc perdu la mémoire de ceste armée qui est descendue en Normandie au temps, au jour marqué, et qui pour cela a cousté le double [2] ? »

Ce fut dans ces circonstances que les parlementaires crurent indispensable de prendre position et de relever la grande cour, dominée jusqu'alors par l'esprit de la ligue. Cette cour avait jalousie des états généraux ; pourquoi ne se prononcerait-on pas à l'encontre de leurs incertitudes ? n'était-ce pas au parlement à proclamer les principes ? On n'y avait pas songé plus tôt, parce que la force municipale dominait toutes les résistances ; mais cette force étant alors affaiblie, rien n'empêchait la magistrature de suivre sa ligne avec assurance. L'acte qui proclama la loi salique ne fut point une de ces mesures réfléchies que les corps politiques préparent d'avance ; elle arriva spontanément, comme elles se manifestent presque toujours dans les crises, lorsque l'opinion pousse les esprits réunis à un parti décisif. Alors il suffit à un homme de prendre la parole pour entraîner une majorité qui ne se fait pas, mais que les événements ont faite toute seule. C'est ainsi qu'un corps politique le plus faible, le plus incertain, peut être conduit aux mesures les plus violentes et les plus prononcées.

« Le 23e jour de juin 1593, M. de Marillac, lors conseiller en la cour

[1] « No pudiendo contentarse con menos de lo pedido en su papel. »

[2] « Tan grande exercito que para juntarle al tiempo offrecido havia costado al doble. » — Archives de Simancas, cot. B, 78[121].

de parlement, seconde chambre des enquêtes, estant au bureau de ladicte chambre, représenta à ladicte compagnie que l'on traitoit en l'assemblée des estats plusieurs choses de grande conséquence qui sembloient obliger la compagnie d'ouvrir les yeux pour adviser à ce qu'il seroit bon de faire. Il représenta que l'on proposoit d'eslire un roy, et que le parlement s'y devoit opposer, déduisant cela plus au long ; et enfin il conclut qu'il seroit à propos de desputer deux de chaque compagnie pour aller tous ensemble en la grande chambre deslibérer sur cela. Ce discours estonna la plus grande part de ceux de la compagnie, non qu'ils ne l'approuvassent grandement tous, mais une partie par crainte qui estoit grande, d'autant que le danger n'estoit pas moindre que de la vie, et partie par opinion que cela ne serviroit de rien. Ledict sieur de Marillac insistoit toujours, disant qu'ils estoient obligés de faire quelque chose en une affaire si importante ; qu'ils estoient officiers de la couronne, et qu'ils devoient au moins arrêter quelque acte qui servist à la postérité pour tesmoigner qu'ils n'avoient point approuvé ce qui se faisoit par violence. Enfin on accorda de desputer quelqu'un avec luy, qui fut un des conseillers de la mesme chambre, M. de Soulfourt. La première chambre desputa MM. Fayes et Le Prestre. Le vendredy 25 juin, lendemain de la Sainct-Jean, les chambres furent assemblées ; et comme l'on commençoit à deslibérer, arriva en la cour M. le président Vetus, envoyé par M. de Mayenne, qui pria de remettre l'assemblée à lundy, car le dimanche prochain il concluroit la trêve. Et le lundy 28, le parlement s'assembla, et au lieu de parler de la trêve, de laquelle seulement M. de Mayenne pensoit que l'on dust traiter, on s'arresta principalement sur la nomination d'un roy dont on parloit aux estats. La cour manda les gens du roy qui, ayant entendu le subject de l'assemblée, prirent, par la bouche de M. Molé, faisant lors la charge de procureur général, leurs conclusions fort généreuses et convenables au subject : « Voyez les principes! magistrats très-ornés, s'écria Édouard Molé ; je ne disputerai pas si le royaume de France appartient à Isabelle, à Claudia ou bien à Marguerite ; mais je vous exhorterai à conserver intègre la loi salique, corroborée par la vétusté et par tant de siècles ! Vous, hommes, choisissez un homme ; saluez un roy et non une royne, et sauvez par vostre courage la France, depuis si longtemps affectée de tant de maladies [1]. » Et sur icelles, la cour

[1] Voici un fragment du discours d'Édouard Molé : « Non facilè dijudicatur amor

deslibérant, s'en ensuivit l'arrest qui fut rendu. Les opinions portèrent non à remontrer, mais à casser tout ce qui se faisoit aux estats contre la loy salique et les lois fondamentales du royaume ; et comme l'on vit le cours et consentement des opinions, quelqu'un interrompant, proposa qu'il estoit bon d'envoyer à l'heure mesme demander audience à M. de Mayenne, afin que l'arrest qui interviendroit pust estre exécuté auparavant que l'on sçust ce qu'il contenoit : ce qui fut approuvé, et à l'instant on envoya vers M. de Mayenne qui donna l'heure entre onze et douze pour ceste audience. Ainsi la deslibération fut parachevée et l'arrest conclu tel qu'il est publié, et M. le président Le Maistre, desputé pour l'aller faire entendre à M. de Mayenne avec quelques conseillers. Sur le point de partir, il vint un gentilhomme de la part dudict sieur de Mayenne, prier la compagnie de remettre l'audience à une heure après midy [1]. Cela estonna un peu la compagnie, craignant que l'on voulust esluder l'action ; mais il fallut faire bonne mine : ainsi chascun se retira pour aller disner à la haste. Incontinent après, M. le président Le Maistre et vingt conseillers, entre lesquels estoit le sieur de Marillac, se ren-

verus et fictus, nisi incidat aliquod ejusmodi tempus, ut quasi aurum igne, sic fidelis benivolentia insigni periculo perspici possit. Quod a legatis Hispaniæ actum est, id jam jam eorum, regisque catholici animum facilè probabit, credo. Id omne studium, operam, auxiliares copias, ingens auri pondus, et pollicitus est, et præstitit : idque non aliovorsum à se fieri, quàm ut et disciplina ecclesiastica, et respublica gallicana nullum detrimentum pateretur, pluribus litteris et mandatis credit imperavit. At nunc in regno decernendo filia sua rationem haberi postulat. Videte, principes, vosque viri ornatissimi, ut qui exteros toties à servitute liberastis, ope, consilio, juvistis, vobis adsitis ipsi, prudentiamque vestram, in rebus vestris, in vestrâ salute tuendâ ne desiderari sinatis. Cæterum, quod propositis non respondeo, in promptu causa est. Contra negantem principia non esse disputandum, jamdudum in animum induxi meum. Itaque regnum Galliæ, an Isabellæ, an Claudiæ, liberis, an Margaritæ potius debeatur non disceptabo : sed vos adhortabor, ut legem salicam, tot annorum vetustate corroboratam, tot judiciis confirmatam servetis integram ; vos viri, virum ; regem, non reginam habete præ oculis, et Galliam innumeris vexatam morbis virtute vestrâ liberate brevi. » — Biblioth. Royale ; MSS. *Mémoires* de L'Estoile, cot. P, n° 30 ; supplément franç. 1425/[6], fol. 130. — Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'agit pas des mémoires imprimés.

[1] « Pendant que mesdicts sieurs de la cour estoient assemblés, M. de Belin vint au palais, du costé des buvettes, et demanda à parler à M. le président Le Maistre, et Damours conseiller. Ils vinrent parler à luy auxdictes buvettes, et il leur dict que M. de Mayenne désiroit parler à eux après midy, ce qu'ils rapportèrent au corps de la compagnie, qui desputa encore M. de Fleury pour les accompagner. » — *Journal inédit d'un parlementaire*, du 17 mai au 6 novembre 1593.

dirent au palais, et de là partirent à pied, passant sur le quay des Augustins, pour aller trouver mondict sieur de Mayenne ; et le trouvèrent accompagné de peu de personnes (entre lesquelles estoient M. l'archevesque de Lyon et M. de Rosne). M. le président Le Maistre, après avoir quelque peu discouru des droits de la couronne et de l'intérest de ce qui se traitoit, de l'ordre qui s'estoit passé au parlement, ce que contenoit la résolution prise, il finit son discours en ces mots : « Et partant, monsieur, la cour m'a donné charge de vous dire qu'elle a cassé et casse tout ce qui se faict et se fera cy-après en l'assemblée des estats, contre la loi salique et les lois fondamentales du royaume. » M. de Mayenne se montra estonné de ce langage et de ceste manière de parler ; il respondit peu de paroles, disant : « Vous vous fussiez bien passés de donner un arrest de si grande importance sans m'en communiquer. » Et aussitost la compagnie se retira. Et depuis, M. de Mayenne prit occasion de conférer avec le président Le Maistre et quelques conseillers ; mais il ne put trouver ny accommodement, ny les fléchir. Ledict sieur de Mayenne se résolut de casser cet arrest ; il n'osa l'entreprendre [1], le voyant appuyé de tant de gens de qualité, et sçachant la compagnie tellement affermie qu'ils avoient tous faict serment de perdre plustost la vie que de se despartir de leur arrest [2]. »

Le texte de cet arrêt nous a été conservé ; longtemps les vieux parlementaires le gardèrent dans les annales de leur famille, comme un

[1] « Le vendredy matin, 2 juillet, environ les sept heures, les desputés de la cour virent M. de Mayenne, qui leur dict qu'il estoit fort marry que l'arrest eust esté faict sans luy en communiquer ; mais que puisque c'en étoit, n'y ayant plus de remède, il les prioit de ne procéder plus en telle sorte. M. de Neuilly rapporta le tout à la cour ; l'arrêt fût enregistré. » — *Journal d'un parlementaire*, du 17 mai au 6 novembre 1593.

[2] MSS de Colbert, pièces originales in-fol. M. R. D. vol. cot. 1, fol. 220. — Dans les registres du parlement, le mercredi 30 juin 1593, on lit : « Le discours de M. Le Maistre achevé, le sieur duc de Mayenne nous respondit qu'un chascun avoit pu voir comme depuis le gouvernement de l'Estat par luy, il s'estoit employé à la manutention de la religion catholique : on pouvoit s'assurer de luy qu'il ne feroit rien contre la religion catholique ny contre l'Estat ; il eust désiré que pour le rang qu'il tient en France et pour l'importance de la chose, la cour, auparavant que de donner son arrest, luy en eust faict parler. Pour ce qui regardoit l'establissement proposé de l'infante d'Espagne, il feroit ce qu'il estimeroit à propos ; mais qu'il pouvoit assurer la cour qu'il ne feroit rien au préjudice de sa conscience, pour l'intérest de la religion, de son honneur et resputation, et de la profession qu'il faisoit d'estre bon François, et de ne souffrir une domination estrangère. »

titre d'honneur et de dévouement envers la royauté, qu'ils avaient pourtant contribué à proscrire. Dans les grandes crises, les individus s'attribuent toujours des résultats qui se sont faits tout seuls, par la marche naturelle des choses. L'arrêt fut le premier mouvement légal de l'opinion, et dans l'histoire des révolutions, même turbulentes, l'acte législatif qui les consacre est une force pour le présent et l'avenir, car il régularise le cri désordonné des masses : « Sur la remontrance cy-devant faicte, disait le parlement, par le procureur du roy, et la matière mise en deslibération, la cour, toutes les chambres assemblées, n'ayant comme elle n'a jamais eu autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine en l'Estat et couronne de France sous la protection d'un roy très-chrestien, catholique et françois, a ordonné et ordonne que remontrances seront faictes cette après-disnée par M. le président Le Maistre, assisté d'un bon nombre de ladicte cour, à M. de Mayenne, lieutenant de l'Estat et couronne de France, en la présence des princes et grands officiers, estant de présent à Paris, à ce que aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses estrangers, que les lois fondamentales de ce royaume soient gardées, et les arrêts donnés par ladicte cour pour la déclaration d'un roi catholique et françois soient exécutés ; et qu'il ait à employer l'auctorité qui luy est commise, pour empescher que sous le prétexte de la religion, le throsne ne soit transféré en mains estrangères contre les lois du royaume, et pour venir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, dans l'extresme nécessité duquel il est rendu ; et néanmoins dès à présent a desclaré et desclare tous faicts accomplis et qui se feront cy-après pour l'establissement d'un prince ou princesse estrangère nul et de nul effect et valeur, comme faicts au préjudice de la loy salique et autres loys fondamentales du royaume de France [1]. »

Le parlement, qui avait si puissamment secondé la ligue à l'origine, se trouvait ainsi engagé dans une voie de transaction ; il s'était associé au mouvement religieux et bourgeois ; il s'en retirait avec cette bourgeoisie mécontente. Par son arrêt le parti de l'Espagne était complétement écarté, car l'infante se trouvait sous le coup de

[1] 28 juin 1593. — Arrêt donné en la cour de parlement de Paris ; Bibliothèque Royale, rec. de pièces in-8°, cot. $^{119'}/_{26}$. pièce 7.

deux incapacités : d'abord la loi salique ; puis sa qualité d'étrangère. Toute la question allait s'agiter entre la maison de Lorraine et celle de Bourbon. C'est ainsi du moins que l'interprétaient les parlementaires, car ils ne voulaient point rompre avec le duc de Mayenne, dont ils reconnaissaient et saluaient le titre de lieutenant général du royaume. Il y avait bien une fraction du parlement d'intelligence avec Henri IV ; mais les deux autres étaient aussi dessinées ; la première pour le duc de Mayenne ; la seconde pour le cardinal de Bourbon, tête royale improvisée par le tiers parti. L'arrêt laissait toutes les prétentions en suspens.

Cette décision subite du parlement avait surpris les états généraux, s'avançant avec lenteur à leur but de temporiser avec les événements, pour tirer de la crise une élection nationale. Quand ils virent que le parlement s'était si nettement prononcé, la plupart des députés réclamèrent une suspension des états, afin de seconder, par l'absence du pouvoir électeur, le triomphe de l'hérédité, en faveur de Henri IV. Il y eut donc interruption de séances ; mais dans celle qui termina leurs travaux, voulant hautement rendre hommage à la puissance catholique, expression de la société, ils proclamèrent encore une fois le serment à la ligue, et la souveraineté du concile de Trente. « En ceste assemblée, M. le duc de Mayenne fit une belle et éloquente proposition, assura les estats de la sincérité de ses intentions, qui ne tendoient jamais à autre but qu'à l'advancement de l'honneur de Dieu et au salut de ce royaume. Il trouvoit bon, puisque, pour plusieurs grandes considérations, on ne pouvoit prendre si promptement une résolution des principales affaires, de licencier quelques desputés pour informer au vray les provinces de tout ce qui s'estoit passé, pourvu que le corps des estats demeurast en son entier ; il exhortoit à continuer tous en bonne union et concorde, si on vouloit voir réussir les communs désirs à quelque bon effect ; et jugeoit très à propos de renouveler le serment qui avoit esté dressé, adjoustant le contentement qu'il recevoit de la résolution desdicts estats sur la publication du sainct concile de Trente. Et après avoir fini, commanda au secrétaire de faire la lecture à haute voix de la forme du serment : « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France, les princes, pairs et officiers de la couronne, et les desputés des provinces, faisant et représentant le corps des estats généraux de France, assemblés à Paris pour

adviser aux moyens de desfendre et conserver la religion catholique, apostolique et romaine, et remettre ce royaume tant affligé en son ancienne dignité et splendeur, promettons et jurons de demeurer unis ensemble pour un si bon et sainct effect, et de ne consentir jamais, pour quelque accident et péril qui puisse arriver, qu'aucune chose soit faicte à l'advantage de l'hérésie et au préjudice de nostre religion, pour la desfense de laquelle nous promettons aussi d'obéir aux saincts décrets et ordonnances de nostre sainct-père et du sainct-siége, sans jamais nous en despartir [1]. »

« Pour remédier à toutes les misères et calamités introduictes en ce royaume par l'hérésie, nous ne trouvons remède plus présent et efficace qu'en l'observation du sainct concile universel de Trente, lequel a si sainctement desterminé ce que les vrais catholiques doivent fermement croire, et resfuté si vertueusement toutes les erreurs que ce misérable siècle avait produictes, qu'on y recognoist une manifeste assistance de la grace du Sainct-Esprit : à ces causes disons, statuons et ordonnons que ledict sainct sacré concile universel de Trente sera reçu, publié et observé purement et simplement en tous lieux et endroicts de ce royaume, comme présentement en corps d'estats généraux de France, nous le recevons et publions. Et pour ce, exhortons tous archevesques, évesques et prélats, enjoignons à tous autres ecclésiastiques d'observer et faire observer, chacun en ce qui dépend de soy, les décrets et constitutions dudict concile. Prions toutes cours souveraines, et mandons à tous autres juges, tant ecclésiastiques que séculiers, de quelque condition et qualité qu'ils soient, de le faire publier et garder en tout son contenu, selon sa forme et teneur, et sans restrictions ni modifications quelconques [2]. »

La conduite des états généraux, dont l'action était ainsi suspendue, ne doit pas être appréciée par le petit nombre d'actes émanés de cette assemblée des provinces. Les pouvoirs sont souvent utiles à une cause, moins par ce qu'ils font que par ce qu'ils empêchent de faire. On a jugé sévèrement les états de 1593, parce qu'ils ne conclurent rien ; mais n'est-ce point à eux qu'on doit toutes les résistances passives aux intrigues qui se croisaient pour l'élection d'un roi ? Ils

[1] Serment prêté par les princes, seigneurs et députés. — Collection des états généraux, 1593.

[2] Déclaration sur la publication du concile de Trente. — Collection des états généraux, 1593.

ne suivirent pas l'engouement général des populations ligueuses, voulant proclamer Ernest d'Autriche, le duc de Savoie et l'infante. Aux exigences impérieuses, ils opposèrent un système qui, en concédant quelque chose, aboutissait néanmoins à refuser le concours nécessaire à l'élection immédiate d'un souverain étranger. S'ils avaient brusquement repoussé les prétentions de l'Espagne, s'ils avaient heurté la puissante intervention du roi catholique, ils auraient déterminé une crise; en temporisant, ils l'évitèrent. Peut-on oublier qu'on leur doit les conférences de Surène, la trêve qui en fut la suite, le rapprochement des partis, l'utile fusion des opinions dans le besoin généralement senti de la paix publique?

CHAPITRE XCV.

CARICATURES. — PAMPHLETS. — ÉCRITS POLITIQUES.

L'opinion publique. — Esprit des caricatures. — Contre le légat, le duc de Feria. — Le duc de Mayenne. — Madame de Montpensier. — Les Seize. — Satire Ménippée. — Tableau burlesque des états. — Des princes ligueurs. — Harangues moqueuses. — Placards pour Henri IV.

1593

La conversion de Henri IV avançait grandement la question politique ; mais les mouvements qui décident de la destinée des empires ne se prononcent avec énergie qu'alors qu'ils sont secondés par l'opinion publique. Dans la durée des temps, il arrive des situations où la ruine d'un système est dans l'air. Quand ces temps éclatent, les gouvernements ont beau redoubler d'habileté, chaque accident est un danger, chaque tête d'homme un obstacle ; l'heure a sonné ; tout marche à la destruction. Depuis que le duc de Mayenne, chef de la bourgeoisie, avait frappé son coup d'État contre les chefs populaires des quartiers de Paris, il s'était fait un revirement d'opinion publique, surtout dans la petite bourgeoisie, si ligueuse il y avait seulement une année ! On appelait la fin de la crise. Les disputes entre les prétendants à la couronne, ces hésitations des états, tout jetait du ridicule sur la marche du conseil de l'union et des chefs, qui ne savaient pas s'entendre eux-mêmes dans les périls de la cause catholique.

Les parlementaires, gens d'esprit et d'étude, avaient très-bien saisi ce retour d'opinion publique. Le seizième siècle était l'époque de la caricature et des pamphlets : Luther, l'école allemande et genevoise, plus récemment l'école de Hollande et de Flandre, avaient popularisé ces jets d'une mordante colère qui allaient droit à l'intel-

ligence des multitudes. On s'emparait des ridicules d'un homme ou d'une chose; puis on les jetait en pâture à la foule moqueuse. Il y avait dans cette population du seizième siècle un besoin de farces, de folies, de mascarades burlesques, un mélange de religion et de débauche. On chantait les filles d'amour et les saintes confréries; on retraçait des images vivantes pour inspirer les douleurs, la pitié ou le mépris. Jamais la caricature n'avait été plus spirituelle; elle se manifeste dans toutes les émotions, les croyances de l'époque : c'est le diable qui souffle à d'Épernon les mauvais conseils contre les catholiques; c'est le diable encore qui entraîne aux enfers huguenots et politiques. Les intentions, les rôles, les ridicules sont parfaitement reproduits, et prennent une couleur, une vie remarquables sous la main de l'artiste[1].

Les parlementaires s'emparèrent de cette arme puissante, dès qu'elle fut dans l'opinion et qu'elle leur fut favorable. Paris fut inondé de pamphlets, de caricatures et de saisissantes inspirations. On représentait le duc de Feria sous la forme d'une grosse poule, coiffée d'un énorme bonnet rouge avec plumet, portant sur le dos une longe *escoubette* (balais), et tenant entre ses pattes de devant une petite chouette (sans doute l'infante). Il est en conférence avec monseigneur le légat, beau coq à longues plumes, accoutré d'un camail rouge et armé d'une arbalète au bout de laquelle se trouve un petit poisson, pour représenter l'hameçon de saint Pierre, qui retirait beaux deniers plutôt que les âmes de l'abîme du purgatoire[2].

« Le 1er août 1591, contre la muraille de la porte Sainct-Innocent par laquelle on entre aux halles, on trouva peinte une droslerie en laquelle le duc de Mayenne estoit représenté avec de grands cizeaux qu'on appelle des forces, qui estoient au-dessus de luy; après lesquels il suoit fort et travailloit pour les avoir; mais il n'y pouvoit atteindre. Et y avoit un escrit au-dessus en grosses lettres : *Je ne puis avoir mes forces*[3].

» Au logis de Marc-Antoine, au faubourg Sainct-Germain des Prés, fut trouvée peinte contre une muraille une femme monstrant

[1] Voyez le curieux recueil intitulé : LA LIGUE, 1593. — Bibliothèque Royale, salle des imprimés.

[2] *La Ligue*, 1593, in-fol. (recueil de caricatures). Biblioth. Royale, salle des imprimés.

[3] *Ibid.*

sa nature descouverte, et un grand mulet auprès, qui avec son grand bat vouloit monter dessus. A la teste de la femme y avoit escrit : Mme de Montpensier, et au-dessus du mulet : monseigneur le légat[1]. » Quand Henri IV eut pris Chartres, les parlementaires racontaient, pour atténuer le crédit populaire des ligueurs, que le jour de mercredi-saint, le prédicateur de la Sainte-Chapelle, à Paris, engagea son âme au diable devant toute l'assistance au cas que le Béarnais entrât dans Chartres, « pour ce, dict-il, qu'il a faict Dieu cocu et a couché avec nostre mère l'église, l'appela chien, hérétique, fils de putain, athée et tyran[2] ; » et pourtant le Béarnais était entré dans Chartres. Ensuite « on avoit trouvé un monstre marin et beste incognue[3], laquelle nul homme peut cognoistre, tuée et recouvrée par grand labeur et combat en une rivière d'eau douce de six pieds de profondeur, pesant cinq cents livres, neuf pieds de long ; » et ce monstre quel était-il, si ce n'est la ligue ? « puis, un hareng de couleur rouge comme un brasier, jetant comme des flammes de son corps avec des caractères et certaines lettres marquées de l'un et de l'autre costé du dos, fut pris à la pesche du hareng en mer. » Quel était-il encore, si ce n'est le symbole de cette association séditieuse soufflant le feu de la discorde dans tout le peuple?

Des vers et épigrammes, des huitains et dizains circulaient par les rues ; on affichait « que les seize[4] avoient pris possession des piliers sis à Montfaucon ; mais il n'y en avoit que seize ; si par hasard ils estoient davantage ! ce seroit bien dommage et le subject d'un grand différend. Mais, ô merveille ! le gibet n'étoit-il pas faict à deux estages ? et entre le haut et le bas, il pourroit en porter trente-deux ! Et vous, messieurs les Espagnols, ils sont beaux et blonds vos doublons ; demi-Mores que vous êtes ; faites-en chercher encore dans vos jaunes sablons ; ou bien retournez-vous-en basanés, car Paris vous renvoie avec

[1] *La Ligue*, 1593, in-fol. Biblioth. Royale, salle des imprimés.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4]
Les Seize ont jà pris possession
Des seize piliers de Montfaucon :
Pourvu aussi qu'ils ne soient davantage ;
S'ainsi estoit, seroit grand dommage,
Et en danger d'un différend entre eux :
Non, non, le gibet est fait à deux estages ;
Il en tiendra, haut et bas, trente-deux.

cent pieds de nez [1]. Ce n'est pas l'embarras, vous nous promettez grandement, et vous tenez peu vos promesses : pour vous découvrir il faut être fièrement retors ; vous êtes des pipeurs; prenez bien garde à vous ; quand le ciel cessera de nous envoyer la grêle, il vous écrasera si vous nous avez faict entre-crever les yeux, nous vous balafrerons à vous tous le visage [2]. Braves docteurs de la ligue, par votre union folle, du manteau de la religion vous faites une cape à l'espagnole [3]. Et toi, prédicateur Boucher, flambeau de la guerre civile et porte-enseigne des méchans, si tu n'es évesque des villes, tu seras évesque des champs [4]. Toi, avocat d'Orléans, si tu voulois te pendre, ce seroit bonne action : si tu veux sauver quelque chose de ton bien, jette-toi à l'eau, tu gagneras ta corde [5]. Et que signifie cette double croix que

[1] *Aux Espagnols, sur leurs doublons.*

O qu'ils sont et beaux et blonds
Vos doublons !
Faictes-en chercher encore,
Demi-More
Parmi vos jaunes sablons;
Ou bien vous en retournez,
Basanés ;
Paris, qui n'est vostre proie,
Vous renvoy
Avec cent pieds de nez.

[2] *Aux Espagnols.*

Espagnols, Espagnols, vous nous promettez fort,
Et ne nous tenez rien de toutes vos promesses :
Vous estes des matois, vous avez des finesses
Que pour les descouvrir il faut bien estre accort.
Vous avez de long-temps tous juré nostre mort ;
Nous ne nous firons plus à toutes vos caresses :
Vous désirez nourrir parmi nous le discord,
Et pour nous animer vous louez nos prouesses...
Vous estes des pipeurs, prenez bien garde à vous ;
Quand le ciel sera saoul de pleuvoir dessus nous,
Il versera sur vous sa gresle et son orage,
Et nous serons la gresle et l'orage des cieux :
Si vous nous avez faict entre-crever les yeux,
Nous vous écraserons à vous tous le visage.

[3] *Des docteurs de l'union.*

Les docteurs de feinte union
Pensent, par leur doctrine folle,
Du manteau de religion
Faire une cape à l'espagnole.

[4] *Au prêcheur Boucher.*

Flambeau de la guerre civile,
Et porte-enseigne des meschans,
Si tu n'es évesque de ville,
Tu seras évesque des champs.

[5] *A l'avocat d'Orléans.*

Si pendre tu voulois, tu ne ferois que bien,
Puisqu'on ne peut avoir de toi miséricorde :
Mais si tu veux sauver quelque peu de ton bien,
Va te jeter à l'eau, tu gagneras ta corde.

portent messieurs les ligueurs? C'est qu'en la ligue on crucifie Jésus encore une fois [1]. Dieu nous garde de vous, ligueurs! Car, sans croire à Dieu et à son Fils, vous mangez les reliques et avalez le crucifix [2]. Vous avez rasé et uni la France, et voilà pourquoi on vous nomme l'union [3]; il faut que chacun trouve ce qui lui appartient: Paris a ses douze quarteniers; il y a à Montfaucon seize piliers, chacun a ainsi son bénéfice [4]. Il ne reste plus que douze des seize, car les quatre premiers ont été perchés comme ramiers [5]. Vous faictes vœu, bons Parisiens, d'un navire d'argent à Notre-Dame; mais l'on ne s'acquitte d'un vœu que lorsqu'on est sur le rivage. Quel est l'insensé qui veut le payer estant au fort de la tempête [6]? Deux se disputent la couronne; ils en perdent l'appétit: l'un pour avoir trop grosse tête, l'autre pour avoir nez trop petit [7]. »

Le plus mordant de ces pamphlets, fut celui qui est parvenu jus-

[1] *Sur les doubles croix de la ligue.*

Mais dictes-moi que signifie
Que les ligueurs ont double croix?
C'est qu'en la ligue on crucifie
Jésus-Christ encore une fois.

[2] *D'où sont dits les zélés de l'union.*

Dieu garde messieurs les catholiques
Sans croire à Dieu ni à son fils,
Qui avez mangé les reliques
Et avalé le crucifix.
On pense que c'est pour vos zèles
Que l'on vous nomme les zélés:
Mais vous avez ce nom des ailes
Parce que bien vous volez.

[3] L'esprit malin qui vous manie
Sous couleur de religion,
La France a rasé et unie:
De là est dicte l'union.

[4] *Sur Montfaucon et les seize.*

A chascun le sien, c'est justice;
A Paris seize quarteniers.
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chascun son bénéfice.

[5] *Sur la penderie de quatre des seize.*

Le pauvre Paris tant endure
Qu'impossible est que plus il dure;
Pensez-y bien, si vous voulez,
On y pend déjà les zélés.
De seize ils sont réduicts à douze,
Et faut que le reste se houze,
Pour après les quatre premiers
Estre perchés comme ramiers.

[6] *Sur le vœu d'un navire d'argent fait à Notre-Dame de Lorette par le prévôt Marteau.*

Faire aux saincts quelques vœux en péril de naufrage,
Et puis s'en acquitter quand on est au rivage,
C'est chose bien louable, et blasmer ne la veux:
Mais qui est l'insensé qui veut payer ses vœux
Estant encor en mer au fort de la tempeste?
Thevet ne vit jamais une si grosse beste.

[7] *De deux qui briguent la royauté.*

Deux ont mis le royaume en queste,
Mais ils en perdront l'appétit;
L'un pour avoir trop grosse teste,
Et l'autre le nez trop petit.

qu'à nous sous le titre de : *Satire Menippée* ou *de la vertu du catholicon d'Espagne et de la tenue des estats de Paris* ; œuvre complète, collection plutôt qu'unité d'ouvrage, préparée par les parlementaires[1].
« Vous ne sçavez pas les vertus du catholicon d'Espagne, sans doute ? Pendant qu'on faisoit les préparatifs et eschafauds au Louvre, et qu'on attendoit les desputés de toute part qui de mois en mois se rendoient à petit bruict, il y avoit en la cour dudict Louvre deux charlatans, l'un espagnol et l'autre lorrain, qu'il faisoit merveilleusement bon voir vanter leur drogue et jouer tout le long du jour. Le charlatan espagnol étoit fort plaisant ; à son eschafaud estoit attachée une grande peau de parchemin escrite en plusieurs langues, scellée de cinq ou six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or, portant ces mots : « Lettres du pouvoir de l'Espagnol et des effects miraculeux de sa drogue appelée *higuiero*. »

« Maintenant, servez d'espion au camp, aux tranchées, à la chambre du roy et en ses conseils, mais qu'on vous cognoisse pour tel, pourvu qu'ayez pris dès le matin un grain de *higuiero*, quiconque vous taxera sera estimé huguenot ; soyez recognu pour pensionnaire d'Espagne, trahissez, désunissez les princes ; pourvu qu'ayez un grain de catholicon en la bouche, on vous embrassera. N'ayez point de religion, mocquez-vous à gogo des prestres et mangez de la chair en caresme en despit du pape, il ne vous faudra autre absolution qu'un peu de catholicon. Voulez-vous bientost estre cardinal ? frottez une corne de votre bonnet de *higuiero*, il deviendra rouge et serez faict cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde. Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy, couvert d'une vieille serviette et dessus une tirelire d'un costé, et une boîte de l'autre, pleine aussi de catholicon dont toutefois il desbitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingrédient plus nécessaire qui est l'or. »

Cette curieuse publication donnait l'abrégé des états de Paris tiré des Mémoires de Mlle de Lalande, des secrètes confabulations d'elle et du petit Commolet. « Après la procession, où l'on vit maistre Pelletier, curé de Sainct-Jacques, habillé de violet, la couronne et la barbe faicte de frais, une brigantine sur le dos, avec l'espée et le poignard,

[1] On a souvent commenté la satire *Menippée ;* la plus curieuse des éditions est celle de Ratisbonne, 1726, 3 vol. in-8°.

une hallebarde sur l'espaule gauche, qui suoit et haletoit pour mettre chascun en rang, marchoient trois petits moinetons et novices, cinquante ou soixante religieux et six capucins ayant un morion en teste et au-dessus une plume de coq. Entré dans la salle des estats, on admiroit l'arrangement et les peintures historiées des tapisseries; l'une d'elles contenoit le portraict fort bien tiré de son long de M. le lieutenant général (Mayenne), habillé en Hercule *gallicus*, tenant en sa main des brides sans nombre, auxquelles estoient enchevestrées des veaux, aussi sans nombre. Au-dessus de sa teste comme en une nue, y avoit une nymphe qui avoit un escriteau portant ces mots : *Gardez-vous de faire le veau.* Et par la bouche dudict sieur lieutenant, en sortoit un autre où estoient escricts ces mots : *Je le ferai.* Après que l'assemblée fut entrée bien avant dedans la grande salle, la place fut assignée à chascun. « M. le lieutenant de l'Estat et couronne de France, crioit un héraut, montez là-haut en ce throsne royal, en la place de vostre maistre; M. le duc de Guise, mettez-vous tout le fin premier pour ce coup sans préjudice de vos droits avenirs; Mme de Montpensier, mettez-vous sous vostre neveu; M. le primat de Lyon, laissez làvostre sœur et venez icy prendre votre rang. »

« Le bruit et la mauvaise odeur passés, M. le lieutenant commença à parler en ceste façon : « Messieurs, vous serez tous tesmoins que depuis que j'ay pris les armes pour la saincte ligue, j'ay tousjours eu ma conservation en telle recommandation, que j'ay préféré de très-bon cœur mon intérest particulier à la cause de celuy qui sçaura bien se venger de ses ennemis. Par nostre bonne diligence nous avons faict que ce royaume, qui n'estoit qu'un voluptueux jardin, est devenu un grand et simple cimetière universel, plein de force belles croix peintes, bières, potences et gibets. Arrivé donc que je fus en ceste ville, après avoir envoyé guérir la ville d'Orléans de trop d'aise et interdire le commerce de Loire, j'en voulus faire autant en ceste ville. Et bien m'en prit, en quoi Mme ma mère, ma sœur, ma femme, et la cousine d'Aumale m'assistèrent fort catholiquement; et n'eusmes autre plus grand soin et sollicitude qu'à soulager et descharger tous les desvots habitans de la pesanteur de leurs bourses. Messieurs, il n'est en la puissance d'aucun de pardonner à un hérétique relaps, et le pape mesme ne sauroit lui donner l'absolution, fust-ce à l'article de la mort; et si le pape s'en vouloit mesler, nous le ferions excommunier luymesme par notre mère la Sorbonne, qui sçait plus de latin et boit

plus catholiquement que le consistoire de Rome. C'est donc sur quoy il nous faut principalement insister par quels moyens nous empescherons la paix et rendrons la guerre immortelle en France. Tant qu'il y aura de ceste race Bourbonnienne, jamais ni moy ni les miens ne régnerons sans querelle; c'est pourquoy vous ne devez douter que je feray tout ce que je pourrai pour m'en desfaire. Pour le moins une chose me console, c'est que si les ennemis tiennent Sainct-Denis où les rois sont enterrés, nous en tenons les joyaux, reliques et ornemens royaux qui sont fricassés pour eux, par mon frère de Nemours qui a faict fondre la couronne. Messieurs, nous avons un ennemy qui ne dort pas et qui use plus de bottes que de souliers; vous y donnerez ordre, et vous vous garderez des escrouelles et de tomber du haut mal si vous pouvez. »

« Alors plusieurs entonnèrent : *ô crux ave, spes unica*, etc. Quelques-uns de l'assemblée le trouvèrent mauvais. Toutefois chascun chanta. Le bransle fini, le sort tomba à M. le cardinal de Pellevé, lequel se levant sur ses pieds comme une oie, fit de très-profondes révérences : « Messieurs, s'écria-t-il, je suis à vostre commandement, pourvu que, comme bons catholiques, vous vous soumettiez aux archicatholiques princes lorrains et supercatholiques espagnols qui aiment tant la France et désirent tant le salut de vos ames qu'ils en perdent la leur, dont c'est grand'pitié, et vous prie y adviser de bonne heure. Je vous servirai de père confesseur et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne catholique et faire les Lorrains en Espagnols ses héritiers, comme je vous en prie tous en général et en particulier : vous assurant, après M. le légat, que vos âmes ne passeront point par le feu de purgatoire, estant assez purgées par les feux que nous avons allumés ès quatre coins et au milieu de ce royaume. Quant à l'eslection d'un roy, je donne ma voix au marquis des Chaussous; il n'est pas cognu; mais bon catholique, apostôlique et romain, je le vous recommande et moy de mesme. — Parlons des nécessités et oppressions du clergé, ajouta M. l'évesque de Lyon qui a grande réputation d'éloquence; vous y adviserez, s'il vous plaist; pour mon regard, je mettrai peine que ma marmite ne soit renversée. Chascun advisera à se pourvoir si bon lui semble; et de ma part je ne désire point la paix, que premièrement je ne sois cardinal, comme on m'a promis et comme je l'ai bien mérité. Courage, mes amis, exposez vos vies et ce qui vous reste de biens pour M. le lieutenant et pour

ceux de sa maison; ce sont bons princes et bons catholiques et qui vous aiment tout plein. Demanderiez-vous un plus beau roy et plus gros et plus gras qu'il est? c'est, par sainct Jacques, une belle pièce de chair, et n'en sçauriez trouver un qui le pèse. Quant à vous, MM. les ecclésiastiques, à la vérité j'y perds mon latin, et vois bien que si la guerre dure, il y aura beaucoup de pauvres prestres; aussi vostre salaire n'est pas en ce monde, mais en l'autre où une très-grande troupe attend ceux qui pastiront et mourront pour la saincte ligue. »

« Le sieur archevesque ayant fini avec grande esmotion de corps et de voix, il demande permission tout bas à Mme de Montpensier de se retirer pour changer de chemise. MM. Rose, de Rieux, d'Avray firent des harangues merveilleuses, l'un sous son roquet et camail portatif, l'autre en se mettant la main à la gorge qui lui démangeait. En me retirant sur le soir, j'entendis qu'en la première session des estats on avait mis en deslibération de quel bois on se chaufferoit le caresme suivant, et sur quel pied l'union marcheroit. J'ai aussi sçu depuis que le résultat du conseil portoit qu'on feroit plusieurs caresmes en l'an; on y fit aussi desfense de vendre des œufs de couleur après Pasques: fut aux femmes enjoinct de porter des hausse-plis sans craindre le babil des sages-femmes; on murmura aussi que les carrosses seroient censurés et les mulets bannis de Paris. Quelques-uns dirent que si le roy de Navarre se faisoit catholique, il falloit que M. le lieutenant général se fist huguenot. Quant à l'élection d'un roy tout neuf, elle ne fut pas sans dispute, parce que les uns proposoient qu'il valoit mieux entrer en respublique comme les anciens Gaulois; les autres demandoient la démocratie anarchique; les autres l'oligarchie athénienne. Aucuns parlèrent d'un dictateur perpétuel: il y a quelque apparence qu'ils parleront d'avoir un roy. Voilà à peu près ce que j'ai pu apprendre et que je puis rapporter de ce qui se passa aux estats de Paris. On dit que le primat de Lyon ne dort ni jour ni nuict pour esclore un escrit qui fera poser les armes à tout le monde. Nous verrons en peu de temps ce que sera. »

Il y avait de l'esprit dans ce pamphlet, des applications ingénieuses, des personnalités vives contre les hommes qui avaient présidé aux états : on se moquait de leurs lenteurs, des choix qu'ils avaient faits, de la politique qu'ils avaient suivi. Les parlementaires se gaussaient des ambassadeurs espagnols, du légat, de Mme de Montpensier, si profondément ligueuse, de M. de Mayenne, grosse pièce de chair, de la

maison de Lorraine avec ses ambitieuses temporisations; toutefois ce pamphlet ne donne des états qu'une peinture fausse et ridicule. Comme tout gouvernement qui ne pose pas des résultats saillants et prompts, la ligue s'était usée. Il n'y a rien qui tue un parti comme l'incertitude, les états n'avaient rien décidé, négociaient pour tout et sur tout; abandonnés de l'opinion extrême des catholiques, ils ne s'étaient pas complétement rattachés aux parlementaires, et c'est ce qui les perdit. Pourtant, je le répète, ils amenèrent le grand point de la réconciliation des opinions modérées; ils avaient préparé la fusion des catholiques des deux camps dans les conférences de Surène; ensuite la trêve qui précéda la paix. C'étaient des services; une assemblée qui représente réellement un pays, tend toujours au triomphe des principes, à l'ordre et à l'intérêt de la société.

A mesure que les difficultés s'accroissaient pour la ligue, le tiers parti devenait plus hardi; c'est le mouvement naturel des opinions; et le 28 octobre 1593, il fit afficher par les rues de Paris une longue proclamation au profit de Henri IV qu'il appelait à la couronne: « Depuis la mort de Henri III jusques à la conversion de vostre roy, disoit-il, les armes des catholiques semblent aucunement justes; mais à présent qu'il a pris la religion de ses prédécesseurs, sans laquelle il luy estoit difficile, voire impossible de régner, est-il très-malaisé et plus impossible de l'en empescher, soit que le pape l'admette ou non. S'il le reçoit, qui le refusera? s'il fait le contraire, qui peut s'opposer, persévérant en la religion catholique, à ce qu'il soit recognu et obéi et qu'il ne s'accroisse de jour en jour? Sera-ce le mariage de la fille d'Espagne? il ne s'y faut pas attendre; sera-ce le secours des estrangers? il est trop pesant et pour eux et pour vous; seront-ce les princes qu'on appelle catholiques? ils sont trop foibles et enveloppés ès filets de l'ambition et de l'avarice dont il n'est besoin de vous faire long discours. En ceste part, mes bons amis, est le grand mal qui vous presse, et d'où il vous faut eschapper, s'il est possible. Je trouve un seul remède: vous vous dictes tous François et catholiques; monstrez par effect que vous l'estes. Vostre ville est la capitale et l'exemple du royaume; unissez-vous tous ensemble, et qu'il n'y ait plus de divisions; quittez vos inimitiés publiques et particulières; ostez de vos cœurs tout désir de vengeance; cessez de vous injurier et surnommer; secouez le joug insupportable de tant de petits princes; qu'en pouvez-vous espérer? Recognoissez (comme je vous exhorte) celuy qui vous

est donné de Dieu pour roy, et lequel auparavant vous avez confessé le pouvoir estre, embrassant vostre religion comme il a faict, en laquelle tant de princes, seigneurs et peuple infini l'ont suivy, lesquels sçauront et pourront tousjours vous y maintenir et conserver. Et en ce faisant vous jouirez de la tranquillité qu'ont eue vos pères. Dieu vous en fasse la grace[1]. »

Alors on commençait à placarder en tous les carrefours les caricatures extravagantes de la ligue : une belle estampe coloriée représente sa pauvreté et ses lamentations. Une femme hideuse, toute déguenillée, est gisante au pied des murs de Paris ; derrière elle se trouve un diable tout vert, jouant sur le violon l'air : *Vous reviendrez en nos enfers*. Madame la ligue s'écrie piteusement « qu'elle avoit voulu joindre les fleurs de lys à un sceptre estranger ; Dieu avoit abattu son dessein : qu'alloit-elle faire chétive? où alloit-elle se retirer? étoit-ce sur l'espagnole rive? elle n'avoit plus de palais ; son sceptre estoit le baston que portoient les gueux. Adieu, ô France, je t'ay trop affligée[2]. » Et l'on distribuait aussi le portrait de la ligue infernale, grande religieuse avec la teste couronnée de serpents, d'aspics et vipères, à double visage, deux griffes énormes au lieu de pieds : « elle avoit les yeux sanglans, la cervelle creuse, la bouche écumante ; elle avoit le

[1] *La Ligue*, 1593, par l'Estoile, in-fol. Biblioth. Royale (salle des imprimés).

[2] J'ai voulu (mais le ciel a ruiné mes menées)
Joindre les fleurs de lys à un sceptre estranger ;
J'ay encontre leur roy les villes mutinées ;
Enfin, enfin le ciel, d'une force divine,
Quand plus je te tenois, t'a mise en liberté !

Que désormais ferois-je ? où irois-je, chétive ?
Pour les maux que j'ay faicts il me convient cacher.
Dois-je me retirer sur l'espagnole rive,
Ou dans quelque désert, ou sous quelque rocher ?

Je n'ay plus de palais, je n'ay qu'un tas d'ordure
Où je gis languissante avec de vils habits ;
Une escuelle de bois j'ay pour toute vaisselle ;
J'ay pour sceptre un baston tel que portent les gueux.

Après tant de larcins et tant de pilleries,
Je me vois indigente et trespasser de faim ;
Le huguenot de Dieu punit mes voleries.

Je m'en vais aux enfers ; mais que je sois jugée,
Je vous feray sçavoir quel sera mon arrest.
Adieu, ô France, adieu, je t'ay trop affligée ;
Je sçais que ma présence à bon droict te desplaist.

cœur d'acier, le corps d'une diablesse, la langue de sorcière et l'habit d'une abbesse [1]. »

A-t-on besoin de dire l'impression profonde que faisaient de telles publications sur les esprits ? Les parlementaires les multipliaient dans leurs réunions secrètes. Il n'était pas de magistrat, de savant politique qui ne polît son épigramme latine, ou qui ne lançât son dizain, sa larmoyante satire en ce bon vieux français qui plaisait tant à Pasquier. Quand un pouvoir s'affaiblit, qu'il perd de son ascendant moral et de sa puissance sur les esprits, tous les coups portent pour hâter sa ruine. La caricature moqueuse, le pamphlet léger ne peuvent atteindre une autorité d'énergie et de grandeur ; c'est une piqûre à un colosse ; mais dans les derniers jours d'un pouvoir débile, chaque coup est mortel ; et la ligue en était là !

[1] C'est le portrait d'une religieuse
Ayant les yeux sanglans et la cervelle creuse,
Deux faces en un corps, visant de tous costés
Pour mieux dissimuler ses grandes cruautés :
La ligue a de surplus les deux pieds griffonnés
Pour aller et venir vers les plus obstinés ;
Elle a le cœur d'acier, le corps d'une diablesse,
La langue de sorcière, et l'habit d'une abbesse.

RÉSUMÉ.

ÉPOQUE DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL ET CATHOLIQUE DE PARIS.

1588—1593

Le gouvernement municipal et catholique de Paris eut cinq ans de durée, et je viens d'en suivre l'histoire pleine d'émotions et de vie. Au moment où finit cette partie du grand drame populaire des confréries et des halles, la restauration de Henri IV se prépare. On pourrait dire qu'elle est faite ; car un mouvement politique est accompli, lorsqu'il est dans l'opinion et que tous les bons esprits le désirent. A la fin de 1593, après la conversion du roi de Navarre, la ligue, n'ayant plus de motif sérieux aux yeux des bourgeois, dut aller de décadence en décadence jusqu'à sa grande ruine. L'entrée de Henri IV à Paris fut un fait inévitable. La question n'était plus alors catholique, mais espagnole ; le mouvement vaste et tout religieux qui s'opposait au triomphe du Béarnais s'était transformé en une intrigue, et l'intrigue tomba devant les intérêts de la société.

En examinant de près les différentes phases de la révolution populaire dont je viens de retracer tous les détails, on apercevra diverses nuances qui marquent sa durée. Après les barricades, toutes les classes de la population prennent part au mouvement. Un grand enthousiasme salue l'expulsion du roi, l'organisation d'un large système municipal. La bourgeoisie tout entière partage les sentiments des halles ; l'hôtel de ville agit, gouverne, arme ses citoyens, défend ses remparts ; les quarteniers convoquent le peuple qui remue les bonnes arquebuses, les longues coulevrines au service de sa religion et de la cité.

Dans la seconde période, la bourgeoisie se fatigue ; cette énergie d'un moment se calme devant les intérêts. Les bourgeois avaient fait

une émeute ; ils n'avaient pas voulu une révolution. Les parlementaires, associés d'abord au mouvement populaire, se placent en tête de cette opinion mixte. Ici commencent les démarches du tiers parti, que les catholiques considèrent comme une trahison. De là, les mesures fortes et sanglantes des seize quarteniers, expression de la ferveur et du dévouement de la multitude : c'est la période démocratique de la ligue. Le peuple est maître de toute l'autorité : il l'exerce avec ses violences. Il y a dès lors des résistances énergiques, une guerre de courage et de fanatisme.

Le duc de Mayenne, qui s'était posé en tête du parti bourgeois et parlementaire, vient au secours de la classe moyenne ; il prépare, avec l'appui de ses hommes d'armes, une sorte de contre-révolution au profit des esprits modérés, des classes de transaction, contre le peuple ardent. Plusieurs des seize quarteniers sont livrés au bourreau. Le conseil municipal choisit d'autres chefs ; il passe lui-même sous l'empire des idées de modération. La ligue existe encore ; les villes restent unies par des liens puissants ; mais le peuple est hors de question ; il est gouverné et ne gouverne plus.

Les états généraux de 1593 viennent atténuer l'énergie du mouvement de la ligue. Les députés, fervents catholiques, arrivent avec le désir de mettre un terme aux tourmentes du beau royaume de France ; ils n'ont aucune prédilection pour Henri de Navarre, ils n'ont pas de répugnances invincibles. Ils ne lui demandent plus qu'une adhésion absolue aux lois générales et constitutives de la société, et Henri IV défère à ce vœu des députés par son abjuration.

Le parti calviniste joue un rôle de fidélité et de dévouement sous la tente de son vieux chef le Béarnais. Il a désormais pour appui presque la moitié de l'Europe qui, adoptant ses opinions, défend sa cause. Les doctrines huguenotes trouvent peu de sympathies en France ; le principe du *libre examen*, puissant levier de liberté et de civilisation, n'est point compris par ces confréries municipales, habituées à la vie toute matérielle et locale de la commune.

C'est toujours l'action d'un principe philosophique trop avancé, tourmentant l'existence actuelle des populations, leur croyance de vierges dorées, de légendes pieuses, de saintes histoires qui se liaient à leur berceau [1], à la cathédrale de leur affection, à la cloche de leur

[1] Je ferai l'histoire des doctrines catholique et réformatrice dans le 6e et dernier volume.

hôtel de ville. Quand donc j'ai décrit avec quelque chaleur cette résistance de la société catholique, je n'ai point, vieux ligueur, saisi l'arquebuse pour la défendre contre la marche de la réforme, grand fait du seizième siècle; j'ai seulement cherché à rendre, dans sa bruyante et douloureuse énergie, cette ligue des villes catholiques, protégeant leur liberté et leur croyance, comme les vieux Romains défendaient l'autel de la patrie, leurs fêtes riantes, leurs libations d'encens, de vins et de fleurs, contre l'austère prédication chrétienne, qui remuait le cirque, les temples, le Capitole et les divinités brillantes de l'Olympe.

La ligue, dans ses derniers jours, perdit de sa grandeur primitive; les hommes qui la dominèrent firent de la petitesse avec la force populaire, et ce n'est point ainsi que voulaient la conduire ou la combattre les deux hautes têtes du système catholique et huguenot, Philippe II et Élisabeth. La ligue était pour le roi d'Espagne le principe de toute une politique universelle. La France s'abaissant sous la domination de Philippe et d'un sceptre de famille, les Pays-Bas et la Hollande se replaçaient d'eux-mêmes sous la couronne espagnole; les flottes du grand roi ceignaient Londres de leurs myriades de voiles, et soulevaient les ferments catholiques en Angleterre et en Écosse. Élisabeth connaissait toute la portée de cette vaste conception de Philippe II; elle préparait partout des obstacles, et les alliances de la *pauvre vieille*, comme elle le répète dans ses dépêches, tendaient à opérer le morcellement de la monarchie espagnole par la triple ligne des Pyrénées, de la France et de l'Italie. A cette fin elle se servait du principe huguenot.

Henri IV, l'expression de l'indifférentisme religieux, se posa comme une transaction entre ces deux systèmes; il n'abandonna point, par son abjuration, l'alliance anglaise, pas plus que ses amitiés pour sa brave chevalerie huguenote. Dans la paix de Vervins, il ménagea tout à la fois l'Angleterre et l'Espagne. Henri est en politique ce qu'il fut en matière religieuse, indifférent pour les personnes, oublieux des services, se plaçant entre les systèmes pour s'en créer un à lui seul, dans ses intérêts personnels et dans ceux de la couronne qu'il posait sur sa tête.

L'activité de Philippe II fut déjouée dans toute cette affaire de la ligue, parce qu'il ne sut rien faire d'une manière décisive, parce que ses agents étaient plutôt hommes à petite habileté, à intrigues de per-

sonnes qu'à grand mouvement d'opinions et de choses. Ils agirent avec trop de turbulence, se croisant les uns les autres, mécontentant les princes, dépensant des monceaux de doublons que l'insatiable avidité des hauts vassaux de France dévorait sans résultats pour la question agitée entre les deux croyances.

Ce qui manque surtout dans cette révolution, comme dans la plupart des mouvements populaires, c'est un caractère d'homme fortement trempé qui s'empare de l'énergie des masses pour créer quelque grande chose. Prenez un à un tous ces princes de Lorraine; courageux de cœur, tout multitude de sentiments, ils s'arrêtent au moment d'agir, quand il s'agit de jeter la couronne sur leur large front. Le duc de Mayenne, haut posé, est sans décision; épais de corps et d'esprit, usant aux batailles toutes ses forces morales, il n'est plus rien qu'un esprit mitoyen au milieu de deux partis, mécontentant l'un et l'autre, sans se prononcer pour Henri IV, seule ressource qui restait à l'opinion bourgeoise et modérée. Le légat offre cette volonté de fer que rien n'arrête, parce qu'elle était le résultat d'une mission de conscience, conviction profonde et religieuse de la haute destinée du catholicisme. Qu'importaient les obstacles, les malheurs des batailles, le triomphe passager des huguenots devant la pensée éternelle? Le Béarnais est l'homme supérieur, parce qu'il est véritablement dans son rôle; il ménage tout, fait des concessions sur tout, et reste maître d'un terrain que personne ne sait défendre. Il n'y avait plus qu'un dénoûment possible, la reconnaissance haute et formelle de Henri IV : elle s'opéra par le mouvement naturel des choses; elle était accomplie six mois avant l'entrée à Paris de la brave gentilhommerie, victorieuse sous la cornette blanche!

LETTRE

SUR

L'ADMINISTRATION POLITIQUE DE HENRI IV.

J'ai à raconter les derniers jours de la ligue ; la ruine de cette vaste association provinciale et catholique, de ce gouvernement des municipalités, des confréries, des congrégations saintes et populaires. La lutte est à sa fin ; le principe de l'hérédité monarchique et de la prééminence des gentilshommes va triompher. Il n'y a plus dans la ligue cette effervescence des masses, ce dévouement des grands jours du siége de Paris et des processions municipales : le principe s'affaiblit ; Henri IV vient d'adhérer à la société catholique par sa conversion ; il sollicite à Rome, et il est près d'obtenir son absolution religieuse. Autour de lui se groupent les parlementaires dévoués, la haute bourgeoisie, timide et pressée de repos ; une fraction du peuple qui n'en peut plus de la vexation des hommes d'armes et des batailles civiles. Que trouve-t-il en face ? Non plus ce grand parti populaire, ce gouvernement énergique des seize, alors proscrits par la couardise des classes intermédiaires, mais un pêle-mêle d'intérêts égoïstes et brouillons, personnifié dans ce duc de Mayenne, homme tout de chair et d'ambition, se posant comme l'héritier du principe de la ligue, voulant la couronne et n'osant rien pour l'obtenir.

Je considère le duc de Mayenne comme le plus pitoyable caractère de cette époque. Le parti populaire l'inquiète et l'importune ; il s'en débarrasse, et prête main-forte au parlement et à la bourgeoisie, qui veulent reprendre l'autorité, passée dans les mains énergiques des

confréries. Une fois ce parlement et ces bourgeois maîtres du pouvoir, Mayenne s'alarme encore de la tendance inévitable vers la restauration de Henri IV ; il brise avec ce mouvement d'opinion, et veut retourner au parti populaire ; celui-ci a ses souvenirs et ses répugnances, et peut-il oublier que c'est Mayenne qui a fait pendre au haut des tours du palais les braves quarteniers qui défendirent Paris lors du siége ? Les méfiances s'accroissent : Mayenne, qui n'ose confier Paris à un chef militaire du peuple, le donne à M. de Cossé-Brissac, et M. de Cossé-Brissac ouvre les portes de Paris à Henri IV.

Il y eut ici un peu de la faute de tout le monde. Quand une cause marche à sa décadence, les moindres accidents deviennent des dangers pour elle : la ligue en était là. Il aurait fallu une tête ferme et puissante, et déjà la vieillesse commençait à glacer cette grande figure de Philippe II, qui du fond de San-Lorenzo avait dirigé la pensée de l'association catholique. Le roi d'Espagne manqua de la prévoyance habile qui sait choisir les instruments de ses desseins et les met en rapport avec les besoins de la situation. Les trois ambassadeurs qu'il avait à Paris n'étaient point à la hauteur de leur tâche ; tous étaient hommes à petits moyens, à intrigues diplomatiques plutôt qu'à conceptions vastes et à résolutions décisives ; préoccupés de leurs querelles avec le duc de Mayenne, ils ne secondèrent pas assez efficacement le mouvement de la multitude ; ils ne firent de la cause catholique qu'un accident pour le triomphe des droits de l'infante, tandis que l'élection de l'infante ne pouvait être qu'une conséquence du principe, et non le principe même. Le duc de Feria est un caractère actif, un esprit subtil et vigilant, toujours entraîné par le sentiment de son importance personnelle et par cet orgueil castillan qui blessait les instruments de la ligue, spécialement la grande famille de Lorraine et les parlementaires. J. B. Taxis est plus conciliant ; il s'entend même assez bien avec le duc de Mayenne, et sa mission auprès de lui n'aboutit pas, comme celle du duc de Feria, à un duel chevaleresque ; mais Taxis n'est qu'un agent secondaire ; sans moyens pour agir, il dépend du duc de Feria, et n'ose rien prendre sur sa propre détermination. Ibarra est le plus actif de tous. Commandant des forces militaires, il veille avec une admirable puissance d'esprit à tous les besoins d'une situation délicate ; Ibarra n'a sous lui que quelques régiments napolitains ou wallons, et Paris lui est confié ; il est là en face de toutes les intrigues, sous les ordres de M. de Brissac qui trahit, du

parlement qui proscrit les étrangers, de la garde bourgeoise qui est fatiguée des Espagnols. Ibarra brave tous les dangers ; il sent qu'il n'est pas assez fort pour empêcher la catastrophe ; il la prévoit, et son admirable dépêche à Philippe II sur la surprise de Paris par Henri IV, témoigne de cette activité infructueuse en présence de la trahison.

Dans ce perpétuel conflit d'intérêts, Henri IV devait triompher. Il était alors à la tête du parti huguenot, puissante chevalerie, de tous les gentilshommes royalistes et fidèles sous Biron. Il était appelé par les arrêts du parlement, appuyé sur son abjuration de Saint-Denis et les vœux de la classe bourgeoise. La trahison de M. de Brissac fut amenée par la force des choses : dans les guerres civiles, il est des époques où tout le monde veut en finir ; si le gouverneur de Paris n'eût pas livré la ville, un autre accident l'aurait donnée à Henri IV. Le parti énergique étant désarmé et sans influence dans les affaires publiques, la garnison espagnole étant insuffisante, la bourgeoisie devait appeler nécessairement une restauration. Comme elle redoute le pouvoir des basses classes, et qu'elle ne peut pas tenir longtemps l'autorité sans mettre partout de la faiblesse et des tracasseries, elle se tourne naturellement vers un principe protecteur, et ce principe, c'est l'autorité forte et incontestable d'une hérédité de race. Du jour où les seize quarteniers furent proscrits, l'avénement de Henri IV devint inévitable.

C'est de cet instant que commencent les soucis de la royauté. Tant qu'on est aux champs de guerre, on se bat loyalement contre l'ennemi qui est en face. On n'avait pas le temps de songer aux intrigues quand les balles espagnoles sifflaient dans les panaches flottants. Mais voici Henri IV et sa chevalerie à Paris. L'entrée du Béarnais n'excite aucun enthousiasme ; elle se fait de nuit, au milieu des gardes et des parlementaires cherchant vainement à provoquer quelques acclamations publiques. Le lendemain il y a un peu plus d'entraînement ; Henri manifeste sa catholicité, et s'agenouille à Notre-Dame ; que va-t-il faire de l'autorité ? Quelle sera la direction de son pouvoir ? Le voilà accablé sous mille obstacles, aura-t-il la force de les surmonter ?

Il faut pacifier les provinces. Paris n'a point tout donné à Henri IV ; la Provence, la Bretagne, une portion de la Bourgogne, toute la Guyenne jusqu'à Toulouse, et de Toulouse jusqu'à la Loire, tout est organisé en affiliations catholiques ; Rouen même, la cité populeuse,

l'associée municipale de Paris, n'a cessé d'arborer les couleurs de la ligue. A côté de ces associations se touvent de nombreuses armées espagnoles, toutes disposées à les soutenir. Si quelques gentilshommes ne repoussent point l'écharpe blanche que leur offre Henri IV, le peuple est profondément ligueur et défend ses républiques d'hôtel de ville, aussi bien à Marseille qu'à Toulouse, aussi bien à Toulouse qu'à Rouen.

Et quelles sont les forces de Henri IV ? Des opinions désunies, hautaines, chacune avec leurs exigences particulières. Au moment de la victoire, je l'ai souvent dit, ce qui importune le plus, ce sont les amis et non les ennemis ; car les uns sont insatiables de récompenses pour le service qu'ils vous ont rendu, et les autres, foulés à terre, ne peuvent plus vous nuire. A l'extérieur, comment justifier auprès d'Élisabeth et des princes protestants d'Allemagne, des Suisses et de Genève, la conversion de Henri IV ? et à l'intérieur, comment les huguenot spouvaient-ils appuyer et défendre un prince apostat ? Je ne parle point ici encore des royalistes de Biron qui avaient droit d'être impérieux parce qu'ils offraient leur fidélité constante.

Quels sont les moyens qu'emploie Henri IV pour pacifier le royaume agité ? Avec une pénétration profonde, il voit d'abord que le parti catholique c'est la société ; société vieillie si l'on veut, mais forte encore de sa constitution formidable, de ses éléments d'action et d'énergie populaire. Ce parti règne dans la majorité des provinces ; il est sous l'influence de chefs puissants, de grandes races qui naguère prétendaient à la couronne ; Henri IV n'hésite pas. Dans les temps de tourmente et d'effervescence publique, la corruption est un moyen impuissant, parce que l'âme vivement agitée s'exalte avec désintéressement pour le soutien d'une grande cause. Les époques sanglantes ne sont jamais des époques avilies ; on est trop occupé de sa vie et de ses passions pour songer à une position ambitieuse ; mais au temps d'affaissement et de décadence, alors les marchés arrivent ; chacun avise à sa fortune. Le roi comprit cette situation des esprits ; et voilà pourquoi il acheta une à une les provinces et les consciences, les hautes têtes ligueuses et les grandes cités. Une fois le marché fait, Henri IV put compter sur la foi des gentilshommes qui s'étaient compromis.

La politique de l'avénement fut toute catholique ; il y eut quelques proscriptions commandées par les circonstances et le mouvement naturel de la restauration. Après l'attentat de Châtel, les fidèles de

Henri IV voulurent épurer le parti ligueur ; les jésuites furent renvoyés, la prédication interdite ; cela n'eut qu'un terme. Un gouvernement a besoin de se fondre et de se mêler avec la société, s'il veut se maintenir, et ceci explique toutes les concessions que fit Henri IV au parti social, c'est-à-dire au catholicisme.

Les deux éléments qui avaient fondé la restauration de Henri, les royalistes de Biron et les huguenots de Condé, de Bouillon, de Mornay et de Sully, furent mécontents de cette conduite. Quand on examinera de près le procès de Biron, à mesure qu'on touchera les faits révélés par les pièces contemporaines, on se convaincra de cette vérité : c'est que l'ingratitude de Henri IV envers l'ami de sa cause, cette froide et cruelle persévérance qui demande au parlement une tête couverte des lauriers d'Arques, d'Ivri, est motivée par une pensée de sûreté politique. Les gentilshommes royalistes, qui avaient servi Henri IV aux jours de ses malheurs, s'indignaient de se voir oubliés et méconnus par le prince qu'ils avaient élevé sur le pavois ; leurs nobles épées avaient protégé les droits de la famille du Béarn, et maintenant ils se croyaient sacrifiés à ceux-là mêmes qui avaient combattu Henri IV! D'Épernon commandait en Provence, et on lui arrache sa province pour la donner à Guise, le fils et l'expression de la sainte ligue ; Biron avait conquis la Bourgogne, et on veut la rendre à Mayenne ; Brissac, ligueur jusqu'à la prise de Paris, obtient la Bretagne ; on dépouille encore Biron du titre de grand amiral pour le donner à Villars, ligueur acharné qui livre Rouen en désespoir de cause. Ces poitrines de gentilshommes, si souvent exposées aux balles d'arquebuses pour Henri de Navarre, ne devaient-elles pas palpiter d'indignation en voyant ce renversement de toutes les idées de loyauté et de fidélité de race ? La conjuration du maréchal de Biron fut en quelque sorte l'expression de ces mécontentements armés ; il fallut frapper haut et fort ; Henri IV s'y résigna avec cette froideur politique qui ne connut point de pardon, car le duc de Biron ne voulut point faire des aveux avilissants qui eussent perdu la gentilhommerie. Ce chef avait traité avec l'étranger, dit-on ; mais à cette époque quel était l'homme ou le parti qui ne traitait pas avec l'étranger ? Le principe territorial n'existait point dans son énergie ; Henri IV, pour avoir sa couronne, marchait avec les Anglais d'Élisabeth, les reîtres d'Allemagne, les Suisses et les Genevois ; la ligue appelait les Espagnols et les Savoyards : c'était coutume de se mouvoir

par le principe religieux en dehors de la terre. La patrie du ciel n'avait point encore cédé à la patrie du sol. Les liaisons de Biron avec la Savoie ne furent point les motifs réels de ce jugement implacable. Henri IV avait besoin de donner une leçon au parti royaliste qui l'avait élevé et qui devenait impérieux ; il l'effraya, en frappant son chef si près du cœur royal.

Henri ne put pas agir aussi librement à l'égard des huguenots, militairement organisés. Les royalistes s'étaient disséminés comme parti, à l'avénement du Béarnais ; les huguenots restèrent en armes, parce qu'ils se réunissaient autour d'un principe commun qui était leur force. Les calvinistes avaient des liaisons avec toute l'Europe réformée ; Henri IV les trahissant, ils auraient pu se grouper autour d'un autre chef, le prince de Condé ou le duc de Bouillon. C'est ce que le roi craignait ; et voilà pourquoi il travailla si assidûment à la rédaction de l'édit de Nantes, grande charte du parti réformateur en France. La masse des huguenots fut satisfaite ; il ne resta plus en dehors que quelques mécontentements féodaux qui éclatèrent avec la conspiration du duc de Bouillon : ils furent réprimés par la prise de Sedan et la confiscation instantanée du duché-pairie.

Quant aux parlementaires et à la bourgeoisie, ils furent un peu désenchantés de leur enthousiasme pour Henri IV. L'administration du roi fut travailleuse, pleine de sollicitude pour la prospérité publique ; mais elle n'eut point de résultats populaires. Les partis étaient vivaces encore ; l'oubli du passé ne fut pas tellement complet que les ligueurs ne dussent être inquiets du nouveau règne. Il suffit de parcourir les registres et les monuments du temps pour se convaincre de combien d'attentats la vie de Henri IV fut menacée. Tout murmurait, les halles, les métiers, la judicature même, qui avait cru voir dans l'avénement du Béarnais le retour de l'âge d'or des lois et des franchises. Henri fut plutôt le roi des gentilshommes que le roi du peuple : il avait un mépris militaire et chevaleresque pour les bourgeois et les hommes de robe ; enfant des armes et de la conquête, il ne pouvait souffrir les remontrances de la bourgeoisie et des parlements qui venaient s'interposer entre lui, ses projets et ses plaisirs. C'était le prince féodal, vainqueur de la commune, le brave et digne Gascon des temps du Prince noir et de la domination anglaise dans la Guienne ; et plus d'une fois il invoqua les souvenirs des gonfanons, mi-parti de Gascogne et d'Angleterre, pour appeler l'alliance d'Éli-

sabeth. Toutes ses distractions se ressentent de l'époque chevaleresque ; son code est cruel quand il s'agit de protéger les forêts séculaires, ces hauts taillis où le cerf fuyait devant la meute haletante des seigneurs hauts terriens ; il insulte jusqu'à la fustigation et aux outrages, des procureurs et des gens de judicature qui avaient refusé de céder à ses gentilshommes les mets de leur dîner. Vainement les bourgeois remontrent-ils pour leurs priviléges, lorsqu'ils voient s'élever de petites bastilles à chaque coin des portes de Paris pour la sûreté de la royauté chancelante : Henri IV repousse leurs plaintes avec un ton gascon et goguenard qui couvre de mépris les souvenirs de l'hôtel de ville, du beffroi municipal et des confréries ligueuses.

C'est dans les relations extérieures que Henri IV conserve une immense supériorité. Jamais prince ne posa mieux que lui la question européenne et ne la suivit avec une plus infatigable activité. Les registres de ses négociations, que j'ai compulsés, page à page, confirment la haute opinion que la postérité a conservée de lui ; quelle sagacité dans le choix des hommes ! quelle réunion d'envoyés à têtes plus sérieuses, plus promptes à concevoir, plus persévérantes à exécuter ! Les noms du duc de Nevers, de Villeroy, Bellièvre, Sillery, d'Ossat, Duperron, Bongars, Sancy, Savary de Brèves se mêleront éternellement aux actes de la paix de Vervins, à l'absolution de Henri IV, grande affaire du temps, à la pacification des provinces et à l'édit de Nantes. C'est à Henri IV qu'il faut reporter la lutte systématique contre la maison d'Autriche, ces essais de guerre contre la monarchie universelle de Charles-Quint et de Philippe II. La mort vint l'enlever à un mouvement militaire que sa royale pensée légua à Richelieu.

On s'apercevra dans la dernière partie de ce travail que j'ai puisé à des sources nouvelles qui n'ont point été explorées dans mes premiers volumes. Le règne de Henri IV sort du mouvement général de la ligue, et doit être étudié par des documents spéciaux. Les manuscrits de Béthune et Colbert sont riches pour l'histoire des négociations avec l'étranger : c'est une belle collection de dépêches, de pièces autographes dans lesquelles il faut également chercher la vie intime de Henri IV, la pensée de ses œuvres, la cause de ses soucis. Je ne sache rien en Europe de comparable aux manuscrits de Béthune, tout composés de pièces originales de la main du roi ou revêtues de sa signature : lettres, instructions aux ambassadeurs, tout s'y trouve

réuni. C'est dans cette double collection Colbert et Béthune, et dans les vieux fonds Dupuy, les manuscrits de Saint-Germain, Saint-Victor, Notre-Dame, les cabinets de Gagnières et de la bibliothèque de Cangé que j'ai ramassé les documents nouveaux du règne de Henri IV. J'ai également recueilli à Florence quelques pièces essentielles sur Marie de Médicis, et j'ai dû, dans un récent voyage, comparer les archives du Vatican aux documents si remarquables des archives de Simancas.

J'achève maintenant ma tâche, œuvre de patience et de recherches laborieuses. J'ai pensé qu'en histoire les opinions passaient, et qu'il ne restait pour les générations de l'avenir que les pièces authentiques, sorte de bulletin officiel des idées et des passions d'un autre âge. Voilà ce qui explique l'abondance des matériaux que l'on trouve dans cet ouvrage. Établissant d'ailleurs un système nouveau qui heurte et brise toutes les opinions antérieures, j'ai dû ne procéder qu'avec des pièces contemporaines et des témoignages incontestables; j'ai voulu tout voir par moi-même, et les lieux que je décris, et le fond de la pensée de chacun des gouvernements qui agitèrent la France sous la ligue. Les premières pages de ce livre furent conçues au sortir du monastère de San-Lorenzo, dans cet Escurial où je pénétrais les traces profondes de la pensée catholique de Philippe II ; j'écris ces dernières lignes en face de l'église de Saint-Pierre de Rome, aux pieds de cette coupole de marbre et d'or, de ce Vatican, immense expression de la société du moyen âge que la réforme ébranla si profondément.

Rome, 3 octobre 1834.

CHAPITRE XCVI.

SITUATION DES PROVINCES. — DÉCADENCE DE LA LIGUE.

Fédération des cités. — Secours mutuels des provinces. — Lyonnais. — Guienne. — Languedoc. — Provence. — Picardie. — Bretagne. — Efforts du parti de la ligue.

1593—1594.

L'époque de la plus haute puissance de la ligue avait vu s'établir sur de fortes bases un système fédératif de provinces et de cités s'unissant pour leur défense mutuelle. La France, jusque-là morcelée par le territoire, avec ses grandes divisions, ses communes et ses nombreuses capitales, s'était tout à coup centralisée autour d'un principe religieux, drapeau d'une même opinion, patrie morale d'une génération pieuse. Aucun sacrifice n'avait coûté : les hommes, les trésors municipaux avaient été mis à la disposition du conseil de l'union. Quand les jours de danger avaient éclaté, chaque ville avait payé de sa personne, et avait envoyé ses bonnes troupes sous les bannières de la ligue; des Provençaux étaient accourus aux murs de Paris; les catholiques de la Loire s'étaient montrés sur les rives de la Durance. Une chanson contemporaine, composée par un enfant de Lyon venu au siége de Pontoise, raconta ce que firent les ligueurs du Rhône dans les environs de Paris. « Les Lyonnois montrèrent en toute sorte une assurance brave et forte ; ils repoussèrent l'ennemi et surent l'atteindre avec hardiesse ; jamais le cœur ne leur faillit, et la bande *lyonnoise* voulut mourir pour défendre Pontoise. » Quant à celui qui faisait la

chanson, « ce estoit un brave enfant de Lyon qui commandoit dedans Pontoise une de ces fortes bandes [1]. »

Lyon pourtant voyait l'ascendant moral de la ligue s'affaiblir; la même contre-révolution municipale qui avait éclaté à Paris contre les seize quarteniers s'était opérée dans la grande ville du Rhône. La bourgeoisie avait pris la supériorité sur le peuple ; de là, ce désir de transiger et d'en finir qui dominait les actes du corps municipal. Les événements de Paris, le changement d'esprit public, le mouvement bourgeois qui partout conquérait la prépondérance, avaient affaibli les lieus intimes de l'union catholique dans les provinces. Comme pour compliquer le mouvement provincial, la discorde venait d'éclater à Lyon entre la fraction des gentilshommes dévoués à la ligue, sous la conduite du duc de Nemours, et les bourgeois de l'hôtel de ville. La bourgeoisie avait triomphé, et le duc de Nemours, de la grande noblesse ligueuse, avait été jeté dans le château de Pierre-Cise, sorte de bastille municipale. Quand les échevins de Paris apprirent la captivité du duc de Nemours, noble champion qui avait défendu leurs murailles dans les périls du dernier siége, ils écrivirent à la ville de Lyon : « Messieurs, nous mériterions d'estre tenus, entre tous les magistrats et gens d'honneur de nostre parti, pour les plus lasches et ingrats de nostre siècle, si nous ne reconnoissions, toute nostre vie, l'obligation que nous avons tout entière après Dieu, à monseigneur le duc de Nemours, de la conservation de nostre ville, de nos vies et moyens, nous ayant, comme il a fait l'espace de cinq mois entiers, gouvernés et conservés pendant que nous avons esté assiégés des ennemis, où ce bon prince hasarda avec nous

[1] Mais surtout racontez je crois
Ce que firent les Lyonnois,
Qui monstrèrent en toute sorte
Une assurance brave et forte.

Ils repoussèrent bien souvent
L'ennemi, lorsque plus avant
Pensant s'approcher pour combattre,
Hardis ils le venoient abattre.

L'on ne voyoit les cœurs faillir,
Soit pour défendre et assaillir,
Aux Lyonnois lesquels sans cesse
Combattoient avec adresse.

. . . .
. . . .
Voulant la bande lyonnoise
Mourir pour défendre Pontoise.

Celuy qui a fait la chanson
Est un des enfans de Lyon,
Qui commandoit dedans Pontoise
A une bande lyonnoise.

« Chanson nouvelle où est décrite la vertu et valeur des Lyonnois en la défense de Pontoise; sur le chant : *Estendu parmi les fleurs.* » Lyon, 1593.

jusques à son propre sang et à sa vie, pressé comme nous d'une extresme famine, y ayant plus pasti et enduré que en autre siége; nous ayant traités comme il a fait pendant ce temps aussi humainement qu'un père pourroit traiter ses plus chers enfans, sans avoir esté reconnu ni récompensé de nous, du moindre présent, pour le peu de moyens qui nous estoient restés. C'est pourquoi, messieurs, ayant entendu comme les choses s'estoient passées en vostre ville, le 18ᵉ jour du mois dernier, cela nous a fort affligés, et a été cause de vous escrire la présente, pour vous supplier bien humblement en général et en particulier, et de tous nos cœurs, de remettre mondit seigneur en sa liberté, et qu'il n'ait occasion à l'avenir de se plaindre de vous d'une plus longue détention. Nous espérons, avec l'aide de Dieu, que avec le temps vous connoistrez de plus en plus l'innocence, bonté et vertu de ce bon prince, et qu'il n'a jamais rien eu en l'ame que la conservation de nostre religion, du peuple catholique et de ce pauvre misérable Estat, et de vous particulièrement. Il ne nous faut pas, messieurs, s'il vous plaît, désunir maintenant les uns les autres, ni périr au port après une si longue et périlleuse navigation; nous approchons de l'endroit où fortune a planté les bornes de nos travaux; tenons-nous fermes et ne nous laschons pas mal à propos. Espérant que ferez quelque chose à la prière de vos confrères et serviteurs, nous supplions la bonté divine de vous tenir, messieurs, en sa protection et sauvegarde [1]. » Les Lyonnais se calmèrent, en effet, à la bonne recommandation des échevins de Paris; M. de Nemours sortit de Pierre-Cise; mais les dissensions entre les bourgeois et les chevaliers se continuèrent vigoureusement.

En s'étendant du côté de la Provence, la lutte était plus violemment engagée entre le duc d'Épernon et le comte de Carces; l'un, expression de la royauté de Henri IV; l'autre, chef du parti catholique, et gouverneur de Provence pour la sainte union. Brave et zélé commandant, le comte de Carces voyait bien que c'en était fait de sa cause; d'Épernon arrivait avec une nombreuse et forte chevalerie; le comte appela les secours de l'Espagne; il avait donc député M. de Vervins, inquisiteur général de la sainte foi en toute la légation d'Avignon. Arrivé à l'Escurial, l'inquisiteur adressa un long mémoire à sa majesté catholique. Il en résulte que les villes de Marseille, Aix et

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 435.

Arles donnaient de grandes inquiétudes, à cause des intelligences qu'elles entretenaient avec les hérétiques, car le duc d'Épernon faisait forte guerre dans ce pays au nom de Henri IV. Le comte de Carces demandait quatre mille arquebusiers et mille chevaux au roi d'Espagne. Les secours devaient être fournis sans délai, le danger étant si pressant [1].

Ces demandes d'auxiliaires arrivaient de tout côté au roi catholique, aussi bien des villes que des provinces ; le péril était commun. La république municipale de Marseille, ses consuls et échevins écrivaient aussi à Philippe II leur protecteur : « Sire, depuis que Dieu le créateur a voulu visiter ce royaume de France, et par conséquent ce pays de Provence par le fléau des guerres intestines occasionnées par l'hérésie, ceste ville de Marseille, en ses desportemens et actions, a esté tellement zélée à se conserver sous la saincte foy catholique, apostolique et romaine, estat royal et couronne de France, que les ennemis conjurés d'icelle, nonobstant tous leurs artifices et entreprises, n'ont tant soit pu brescher sa foy, sa religion et fidélité unanimement jurée en la saincte cause. Ceste sienne constance et fermeté luy a préparé tant d'embusches et alarmes par les ennemis de Dieu, que sans son ayde et assistance estoit impossible de y pouvoir parer. Et entre autres, lundy dernier 12e de ce mois, estant venu le duc d'Espernon avec toutes ses forces à l'entour de nos murailles, sur la pointe du jour, et attaqué une porte avec un pétard, auroit icelle forcée ; mais voulant continuer son damnable dessein, à la seconde porte qui faict entrée et issue de la ville, Dieu s'y seroit opposé ayant esvaporé le second pétard, en sorte que n'ayant rien advancé et ayant esté vivement repoussé, se seroit retiré avec grand honte et confusion ; et tout ainsi que nostre soin et pensement ne gist que de nous conserver bons catholiques et François, attendant du ciel la création d'un roy très-chrestien, tout de mesme que à l'opposite nostre ennemy

[1] Le duc de Feria à Philippe II, 15 février 1593. — « Sire, le comte de Carces, qui est placé en qualité de gouverneur du parti catholique en Provence, a fait représenter au duc de Mayenne la nécessité où il se trouve de recevoir des secours pécuniaires, qui le mettent à même de maintenir Marseille et les lieux environnans dans le parti de la ligue. Le duc de Mayenne m'a fait part de cette demande, en me priant de la soumettre à votre majesté. Je pense qu'avec 20 mille escus on pourroit réparer le mal, et éviter que ces pays ne prestassent l'oreille aux propositions des ennemis. Ce résultat m'a paru d'une telle importance que j'ai cru pouvoir en entretenir votre majesté » — Archives de Simancas, cot. B 75.

ne tasche jour et nuict et ne s'estudie que à nostre totale ruine et perdition, présupposant, moyennant quelques forces que il a jetées dans nostre terroir, nous priver de tous moyens, pour à ceste prochaine récolte pouvoir recueillir nos fruicts et nos grains. » Les consuls demandaient au roi d'Espagne du blé de ses royaumes de Sicile, ensemble l'assistance de deux galères pour pouvoir résister plus facilement par mer et par terre aux ennemis. « Nous supplierons d'abondant vostre majesté autant qu'il nous est possible, ne trouver estrange si avec telle hardiesse et assurance nous nous adressons à icelle, sçachant que pour la conservation de ceste ville tant catholique et fidèle à son prince et roy très-chrestien qu'il plaira à Dieu nous donner, elle nous prestera sa main favorable, ainsi qu'il luy a plu faire par cy-devant, avec très-grande affection et amitié, dont nous en demeurerons à jamais obligés et redevables. Les consuls gouverneurs de Marseille, Carles de Casault, François Gas, Gaspard Seguin [1]. »

Et cet envoi de galères, ces secours de forces et d'argent n'étaient pas seulement sollicités auprès de Philippe II ; les dignes consuls de Marseille s'adressaient également au pape. « Très-saint-père ; encore que l'injure du temps et pernicieuse saison, qui fait présentement agiter l'universel de la France d'une cruelle et intestine guerre, ait produit une infinité de malheurs et prodigieuses calamités ès villes et cités importantes du royaume ; cependant la ville de Marseille, guidée de l'esprit de Dieu, n'a jamais changé, ni tant soit peu altéré de son ancienne foi et religion chrestienne, et de l'entière obéissance qu'elle doit au roy très-chrestien, son naturel et légitime prince, nonobstant tous orages et tempestes survenus en ce temps, rempli de vicieuses passions. En attendant qu'il plaise au souverain roy des roys nous establir de sa providence un roy très-chrestien de nom et de faict, qui heureusement fasse revivre le royaume à son ancienne splendeur, il est requis, très-saint-père, de rechercher tous moyens de secours humains propres à nostre aide, à l'encontre des incursions que les ennemis de ceste ville et de tous les bons catholiques taschent d'exercer journellement. Ce qui est faict par mandement du sieur d'Épernon, qui se disant commander de la part des hérétiques en Provence, pour le roy de Navarre leur chef, a mis sus une sienne galère à Toulon, et encore une autre qu'il a obtenue du sieur de Mont-

[1] Archives de Simancas, cot. B $75^{208}/_{17}$.

morency, tenant mesme parti hérétique ; si bien qu'il semble de tout impossible nous pouvoir préserver des futurs dommages et accidens que l'on prévoit. Nous n'avons trouvé rien mieux et plus expédient que de recourir au très-sainct souverain pontife, chef de l'église de Dieu, et père de nostre salut ; suppliant vostre sainteté envoyer de deçà à nostre secours deux de ses galères, accommodées et équipées, que nous entretiendrons ici à nos despens pour quelques mois de ce prochain esté ; et les envoyer s'il lui plaist au plus tost comme nous lui en faisons très-humble et instante prière ; ce nous sera propice remède, et vrai moyen pour rembarrer les ennemis de Dieu et de son église, et pour recouvrer par mer provision de blés et grains nécessaires à ceste ville. Ce sera un office faict en si opportune saison que nous en aurons à tout jamais mémorable et estroite obligation [1]. »

Une supplique à peu près semblable à celles des villes ligueuses de Provence, est adressée par les états de Languedoc à Philippe II. C'est le cardinal de Joyeuse qui écrit au roy que les catholiques (noblesse et clergé) étaient harassés de pertes et de fatigues. Montmorency les menaçait là comme d'Épernon les poursuivait en Provence. Le cardinal sollicitait les secours du roi d'Espagne, leur protecteur ; « le priant de continuer sa bonne et paternelle affection aux braves gentilshommes et villes, particulièrement pour leurs pertes de terre et d'argent. » Il résulte de l'examen de cette longue correspondance, que le duc de Joyeuse et le cardinal son frère cherchaient, par tous les moyens possibles, à attirer sur eux la bienveillance de Philippe II, qui ne répondait pas toujours exactement à leurs nombreuses dépêches. Ils allaient jusqu'à l'informer des intrigues de famille les plus indifférentes. Ainsi, à une longue lettre où le duc de Joyeuse cherche à démontrer de quelle importance serait la présence de son frère, le cardinal aux états généraux, à cette lettre grave est jointe la note suivante : « Le duc de Montmorency s'est marié nouvellement avec une jeune femme, fille d'un gentilhomme du Vivarais, appelé le sieur Desportes ; elle-mesme; belle veuve d'un gentilhomme de Daulphiné, nommé le sieur Vachères, qui mourut dernièrement en Piémont où il estoit allé avec Lesdiguières. Il a aussi accordé le mariage de sa seconde fille avec son nepveu le duc de Ventadour, fils de sa sœur, qui est jeune et amoureux seigneur, n'ayant que sa mère, et

[1] MSS Dupuy, vol. CLV.

qui a en fonds de terre trente-cinq mille escus de rente, ou revenu bien venant en sa bonne bourse tous les ans, oultre grande somme de deniers que feu son père (grand mesnager) tenoit aux banques à profit à Lyon et à Venise [1]. »

Alors le marquis de Villars, commandant pour la ligue en Guienne, demandait que Philippe lui fît passer le plus de troupes que l'on pourrait distraire de l'armée d'Aragon. Bordeaux, Cahors, et Blaye surtout, que le maréchal de Matignon tenait étroitement bloquée avec les Anglais, avaient aussi besoin de secours. Pour résister au mouvement combiné des hérétiques d'Élisabeth et de Henri de Navarre, le gouverneur de Bayonne, M. de La Hilaire, et le commandant de la citadelle, M. de Lamalde, proposaient de rendre à Philippe II ces deux places d'importance, moyennant une somme de soixante mille écus comptant, et leurs femmes et enfants mis en sûreté. Sur cette dépêche, expédiée par le duc de Feria à son souverain, on voit écrit en marge de la main de Philippe : « J'ay vu ceste relation que Feria appelle avec raison large [2] ; je n'ay rien à adjouster aux justes observations de cet ambassadeur. Le meilleur seroit, en effet, si l'on se décide à envoyer des secours, qu'ils ne soient (quant à ceux en argent surtout) confiés qu'à une personne sûre [3], afin que, comme desjà cela est arrivé, nostre argent ne soit pas perdu [4]. Ceste affaire de Bayonne est bonne [5]. »

Discutant la nécessité des secours espagnols pour la ligue de France, le conseil de l'union en Guienne, sous les ordres de Villars, proposa de les faire entrer par la Navarre, attendu que Bayonne tenait pour Henri IV. A la fin de ce plan on trouve tracé, de la main du secrétaire d'État, l'itinéraire des troupes espagnoles par les divers défilés de Roncevaux : « Le passage de Roncevaux (Roncesvalles) jusqu'à Sainct-Jean-pied-de-Port, dure deux lieues, pays désert. Le chemin est aisé néanmoins pour la cavalerie jusqu'à Mauléon de Soule, qui dure cinq lieues ; ce pays est peuplé et fournit assez de foin, avoine, peu de vin et force cidre. De Mauléon à Navarreux, il n'y a que deux lieues, assez bon pays également. Le passage de Ochogavie en Navarre, jusqu'à Larraux, dure cinq lieues, pays désert ; puis, jusqu'à Lorron,

[1] Archives de Simancas, cot. B 78[44].

[2] « Larga. »

[3] « A buena persona. »

[4] « Para no disperdiciar dinero. »

[5] « Esta bien la platica de Bayona. »

quatre lieues ; le tout assez peuplé et assez fourni de vivres : chemin peu commode pour la cavalerie. Le passage de Yzabe en Navarre jusqu'à Saincte-Grâce en Soule, dure quatre lieues, durant lesquelles on ne rencontre qu'une taverne pour refuge ; chemin très-difficile pour la cavalerie. De Saincte-Grâce il faut descendre à Lic, et de Lic à Mauléon tout est peuplé. Le passage de Sailhien en Aragon, jusqu'à Gabas en Béarn, dure quatre lieues ; il n'y a qu'une taverne pour toute retraite, chemin peu aisé pour la cavalerie. Le passage de Venasquez [1] en Aragon jusqu'à Bagnères de Luchon en France, dure six lieues ; il n'y a que deux hospices sur la route, pays assez favorable à la cavalerie [2]. »

Les deux provinces qui paraissaient alors le plus incontestablement acquises à la ligue étaient la Bretagne et la Picardie. La première, par sa position solitaire, sa vive foi, l'actif courage du duc de Mercœur, l'appui d'une nombreuse armée espagnole, était en dehors de toutes ces craintes de contre-révolution mixte et politique ; elle était province indépendante et souveraine. Toutefois une division grave jetait du désordre dans l'administration et les moyens de guerre. En Bretagne, Philippe II prétendait pour l'infante à un droit spécial de propriété sur ce duché ; les capitaines des bandes espagnoles, s'appuyant de ce droit, donnaient à leurs démarches un caractère impératif de commandement. Le duc de Mercœur s'en plaignait dans son intime correspondance avec Philippe II : « Sire, sont arrivés depuis quelques jours à Blavet deux mille Espagnols, lesquels je ne pouvois penser estre destinés au secours de ce pays, vu que vostre majesté ne m'en avoit mandé aucune chose. Les ennemis sont entrés en soupçon et desfiance que ce fust une infraction de tresve, et les amis ont en crainte que ce sujet fust pris par l'ennemi pour jeter nouvelles forces en la province, et y fixer la guerre. Et pour moi, sire, je vous supplie très-humblement trouver bon que lorsqu'il vous plaira envoyer des soldats en ce pays, je ne sois tant mesprisé que je n'en sois adverti. C'est chose qui est accoutumée à l'égard de ceux qui ont les charges et gouvernements en ce royaume. J'ai pensé estre de mon devoir de lui

[1] Archives de Simancas, cot. B 78[84].

[2] Il y avait là : le passage de Venasquez *en Catalogne ;* ce papier, qui a passé sous les yeux de Philippe II, contient une correction de sa main, pour que l'on indique ce passage de France en Aragon, et non en Catalogne : *No es sin en Aragon,* a-t-il écrit en marge.

représenter comme chose importante à son service que les forces qu'elle a de présent en ce pays sont suffisantes avec celles qui sont nées en la province pour la desfendre et entreprendre sur les ennemis ; et qu'affoiblie par une longue guerre, elle n'en peut porter davantage. Et s'il eust esté nécessaire d'y en avoir, j'eusse pris la hardiesse d'en supplier vostre majesté, laquelle me faisant l'honneur d'examiner mes actions, n'eust eu moins de créance en moi qu'en ceux qui lui donnoient autre advis. Et puisque vostre majesté a jugé nécessaire d'envoyer secours, ce me sera accroissement d'honneur et moyen de faire quelques beaux effets contre les ennemis ; mais je la supplie très-humblement qu'en l'autorité et charge que j'ai, il lui plaise commander aux seigneurs don Juan Laguila et à ses capitaines de m'obéir en ce que la raison de la guerre présentera, et que je sois reconnu. Et priez de mesme le seigneur don Juan de ne se montrer si difficile à l'exécution des choses nécessaires. J'ai eu ce malheur depuis six mois de n'avoir eu aucune despesche de vostre majesté, qui me fait la supplier très-humblement de me vouloir donner response aussi favorable, comme par mes services j'ai essayé de le mériter [1]. »

Puis le duc de Mercœur envoyait à Philippe II un agent spécial, avec charge d'expliquer bien au long sa conduite. L'agent était porteur d'une instruction sur les vieux services du brave duc envers le roi d'Espagne : « Aux estats généraux de la France, assemblés à Paris, n'avoit-il pas embrassé de toute affection les propositions faites par les ministres de sa majesté, et essayé, par tous moyens à lui possibles, qu'elle reçust le contentement qu'elle en désiroit? Ayant à cela disposé de telle façon des desputés de la Bretagne, qu'il n'y a autre de toutes les provinces du royaume qui aye apporté plus de bonne volonté, sincérité et ardeur aux affaires qui se sont présentées auxdits estats pour le service de sa majesté, qu'ils ont fait, comme elle aura pu entendre par sesdits ministres. Que s'il eut plu à Dieu permettre que l'eslection d'un roy très-chrestien et de la sérénissime infante, fust sorti à effet, comme le désiroient les plus gens de bien d'entre les catholiques, outre que la France se fust ressentie de ce bonheur, et ne se fust réduite en un abyme de misère comme elle se voit à présent, le duc de Mercœur est celui qui en eust reçu plus d'aise et de contentement ; n'y ayant chose au monde que plus il a souhaitée et désirée. Reconnoissant que de ladicte eslection dépend (après l'aide

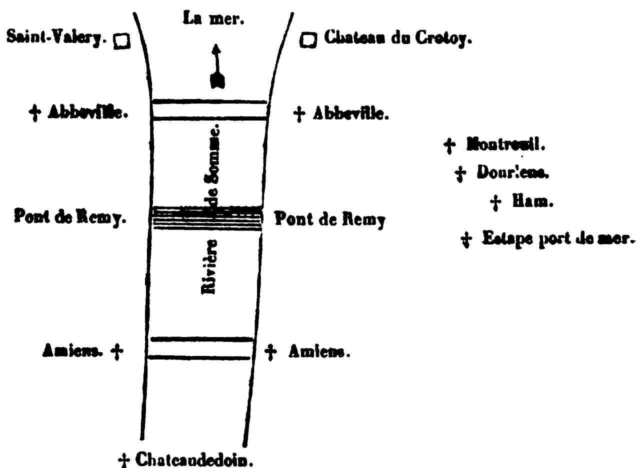
[1] Archives de Simancas, cot. B 74[344].

de Dieu) l'entière défense de la religion, conservation du royaume de France et la fin de nos calamités. Au moyen de quoi, il désireroit voir reprendre le cours de ladicte election, et y apporter de sa part tout ce qu'on peut espérer d'un prince catholique et vrai serviteur de sa majesté [1]. »

La Picardie, convoitée par l'Espagne, était également protégée par ses troupes. D'une enjambée, les braves bandes wallones pouvaient sortir des Pays-Bas, marcher sur Amiens et Abbeville sous l'influence alors du duc d'Aumale, très-dévoué à Philippe II. Il existe, dans les archives de Simancas, un plan original de la main du duc d'Aumale, où il décrit géographiquement toutes les villes de la province, leur zèle et leur dévouement. Le duc indique les cités sur lesquelles on peut le plus compter, les capitaines fidèles, la résistance qu'ils peuvent opposer : il garantissait leur service, et au besoin il aurait offert de les remplacer par des garnisons espagnoles. Depuis Amiens jusqu'à Saint-Valery, tout reconnaissait le roi d'Espagne comme un grand et généreux protecteur ; les catholiques se montraient fervents; on prendrait chaudement la défense des intérêts de la ligue ; les capitaines étaient à sa disposition, en leur assurant quelque pension et aide[2], et pour cela on s'adressait encore à la générosité de Philippe II.

[1] Archives de Simancas, cot. B 74[47].

[2] « Situation et plan des villes de Picardie qui tiennent pour le parti de l'union, de la main du duc d'Aumale :



» Tous les gouverneurs des villes citées sont à ma disposition ; mais il est besoin

La ligue prenait ainsi en province le même esprit que dans ces derniers temps à Paris. Le parti catholique ne se sentait plus assez puissant pour agir seul ; il appelait l'Espagne à l'aide de la cause religieuse menacée. Partout les braves gentilshommes de Henri IV, les huguenots, le tiers parti poursuivaient les forces de l'union ; à qui donc pouvaient-elles recourir, si ce n'est au protecteur naturel, à ce roi d'Espagne, qui déjà avait fait tant de sacrifices pour la foi ? En résumant le mouvement provincial, on pouvait juger qu'il s'affaiblissait sur tous les points. Il y avait encore quelques éclairs de zèle et de ferveur catholique ; mais ce mouvement n'était plus unanime, n'avait plus rien de cette énergie qui avait signalé l'origine de la fédération municipale.

de les aider de quelque pension. Le sieur de Bellenglise est maréchal de camp de la province ; Sauval commande la cavalerie, 500 chevaux ; Gribova, l'infanterie ; ce sont mes serviteurs. En leur donnant quelque ayde, il ne faut pas douter qu'ils ne soient très-affectionnés. »

CHAPITRE XCVII.

TENDANCE MUNICIPALE DE PARIS VERS LA PAIX.

Agrandissement du parti bourgeois et conciliateur. — Conférences chez l'abbé de Sainte-Geneviève. — Séparation du duc de Mayenne d'avec la bourgeoisie. — Son rapprochement avec le parti populaire. — Situation de ce parti. — Méfiances de Mayenne. — Gouvernement du duc de Brissac. — Plan du maréchal de Rosne pour la défense de Paris.

1593—1594

Le duc de Mayenne, en se plaçant à la tête du parti bourgeois et mitoyen, n'avait jamais travaillé sincèrement pour Henri de Navarre. Son opposition à la violence des halles ou à l'élection de l'infante n'avait été déterminée que par le désir profondément senti de ceindre à son front la grande couronne de France. Le duc de Mayenne se croyait appelé à une royauté bourgeoise et catholique, et cela explique ses murmures, à l'occasion des dernières mesures du parlement. Au reste, ces mesures ne le frappaient pas immédiatement ; elles n'étaient dirigées que contre les femmes et les étrangers, ce qui ne pouvait atteindre les Guise. La connaissance des intrigues qui partout se manifestaient, avait depuis mis Mayenne sur la voie du but définitif des parlementaires, la restauration inévitable de l'ancien chef des huguenots, Henri de Navarre.

Le pouvoir du conseil de l'union avait été suspendu par la présence des états généraux ; mais l'autorité municipale, la juridiction des quarteniers, colonels, dizeniers coexistaient avec la puissance politique de la grande assemblée. J'ai dit la révolution qui, sous l'influence du duc de Mayenne, avait fait passer les fonctions de l'hôtel de ville, la direction de la cité, des mains du peuple de Paris à la bonne

bourgeoisie plus dévouée à l'ordre et aux idées de modération ; cette influence des bourgeois s'était depuis accrue, si bien que la plupart des colonels de quartiers étaient alors revêtus de la toge parlementaire.

Ainsi maîtresse des forces publiques, la bourgeoisie voulut donner sa propre impulsion aux affaires municipales, et par là diriger le mouvement politique du royaume. L'ardeur des saintes confréries soutenue par les régiments napolitains, les Espagnols et les Flamands, ne permettait point encore une expression publique et hautement avouée du plan définitif des parlementaires. La bourgeoisie se montrait même extérieurement ligueuse et dévouée aux formes catholiques ; mais dans les conférences intimes, elle cherchait secrètement les moyens de tout pacifier, en faisant sa soumission à Henri de Navarre. Que pouvait-on lui opposer? le Béarnais n'était-il pas catholique, réconcilié avec l'Église par l'absolution ? Les conférences pour préparer la transaction politique, se tenaient spécialement chez l'abbé de Sainte-Geneviève, membre du clergé dévoué de Henri IV. Là, les notables bourgeois et principaux habitants se réunissaient pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre; la délibération la plus importante porta : « que les anciens colonels des quartiers rentreroient dans le droit, usurpé par les seize, de commander chacun en leur quartier. » Le parti espagnol reçut ici un grand échec ; car sur seize de ses colonels, treize se déclarèrent ouvertement contre les projets de Philippe II.

La tendance de la bourgeoisie était donc bien connue ; elle cherchait la restauration de Henri IV, roi de France et de Navarre ; elle tâchait d'agir sur le peuple à cette fin. Quand les députés partirent pour solliciter la trêve, elle ameuta quelques hommes de la halle ; des groupes assez nombreux s'étaient rassemblés en la place de Grève, et là ils poussèrent des cris de paix : « Nous voulons le repos, disoit-on de toute part. » Le duc de Mayenne se rendit en l'hôtel de ville, et du haut du balcon il promit d'y travailler activement. En même temps il rendit une ordonnance dans le but d'empêcher les assemblées particulières au-dessus de six personnes [1].

Ces démonstrations avaient peu d'influence, au milieu des confréries ardentes, de la populace, des métiers, tous dévoués à la ligue

[1] *Journal de Henri IV*, ad ann. 1594.

bataillease. Le duc de Mayenne savait le crédit récent de la bourgeoisie. Quand il avait rompu avec l'Espagne, quand il avait agi auprès du parlement pour combattre le parti de l'infante, c'est qu'il avait cru que ces résolutions tourneraient à son profit ; il s'imaginait désormais être maître du mouvement, et lui donner l'impulsion. La bourgeoisie lui avait échappé ; jugeant que la paix et l'ordre ne pouvaient venir que d'un arrangement avec Henri de Navarre, elle s'était mise sous l'aile du parti parlementaire et négociateur. Pouvait-on en douter encore d'après les mesures décisives que venait d'arrêter le parlement de Paris? Ce corps prenait de la hardiesse, alors que l'opinion bourgeoise se prononçait. Il venait de rendre un nouvel arrêt au profit de Henri IV : « Sur la remontrance faicte par le procureur général du roi, comme suivant l'ancienne et louable loi salique, de tout temps observée en ce royaume, nouvellement confirmée, par arrest de ladite cour, la couronne soit à présent tombée par ligne masculine à Henry de Bourbon, roi de Navarre, par le décès du roi dernier décédé [1], auquel néanmoins les estats et communautés du royaume se seroient opposés, et lui auroient dénié l'obéissance, sous couleur qu'il avoit encouru la censure d'excommunication par les bulles des saincts-pères Grégoire XIII et Sixte V, pour avoir fait profession de la nouvelle religion, et d'autant qu'il auroit plu à Dieu toucher ledict seigneur roy, et le ramener au giron de l'église catholique par la profession publique et notoire qu'il a faicte au mois de juillet dernier, en l'église de Sainct-Denis en France. Suivant cette déclaration, il auroit député un prince notable avec plusieurs évesques pour requérir de nostre sainct-père Clément VIII, présentement régnant, l'absolution desdictes censures, et le reconnoître chef de l'Église. Toutefois par les pratiques d'un prince étranger, ennemi de cette couronne, l'on tient en longueur ladicte absolution, qui ne peut et ne doit estre déniée au moindre chrestien reconnoissant sa faute, et revenant au giron de l'Église. Cependant cette guerre civile, tant dommageable à tous les François, s'entretient par le royaume, et en cette ville mesme capitale de Paris, tant désolée de maux passés, et en laquelle chaque habitant reconnoist, le fait de la religion estant osté, que la paix est facile et nécessaire par l'obéissance prestée à nostre seigneur roy Henri IV[e], nostre souverain légitime. Sur quoi

[1] Registre du parlement, 3 janvier 1594.

toutes les chambres assemblées, la matière mise en délibération, ladicte cour a ordonné et ordonne que M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat, sera supplié par l'un des présidens et six conseillers de pourvoir dans un mois, ou plus tost, si faire se peut, à un bon repos, et traiter une ferme et stable paix en ce royaume[1]. Ladite cour, qui est la cour de paix, et qui a par-dessus toutes la conservation de cette couronne et la justice en main, a enjoint à tous ordres, estats et personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de reconnoistre ledict roy et souverain seigneur, et le servir envers et contre tous, comme ils sont naturellement tenus, sous peine de confiscation de corps et de biens[2]. »

Le duc de Mayenne n'ayant tenu compte de l'arrêt, quelques jours après nouvelle injonction parlementaire : « La cour, ayant vu le mespris que le duc de Mayenne a faict d'elle sur les remontrances qu'elle lui a faictes, a ordonné mettre par escrit autres remontrances qui luy seroient envoyées par le procureur général du roy. Ladicte cour, d'un commun accord, a protesté de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol et de ceux qui le voudroient introduire en France; ordonne que les garnisons estrangères sortiront de la ville de Paris, et desclare son intention estre d'empescher de tout son pouvoir que le sieur de Beslin abandonne ladicte ville, ni aucun bourgeois d'icelle, et plustost sortir tous ensemble avec ledict sieur de Beslin. A enjoint au prévost des marchands de faire assemblée de ville, pour adviser à ce qui est nécessaire, et se joindre à la cour pour l'exécution de cet arrest[3]. »

Il y avait donc lutte active, décidée entre le parlement et le lieutenant général du royaume. Dans cette position, le duc de Mayenne, pour échapper à la restauration de Henri de Navarre, préparée par la bourgeoisie, tenta un rapprochement avec le parti populaire que ce même duc avait frappé avec tant d'énergie. Mais ce parti pouvait-il avoir confiance en celui qui avait proscrit ses chefs bien-aimés, Senault et Leclerc? Pouvait-il donner de la force au duc de Mayenne,

[1] J'ai compulsé ce texte sur les deux copies de Baluze et de Colbert ; les registres originaux du parlement de la ligue sont incomplets.

[2] Extrait des registres du parlement, 3 janvier 1594. — MSS de Baluze, vol. in-fol. cot. 8675 E.

[3] « Arrest de la cour de parlement de Paris, sur les desportemens du duc de Mayenne, lieutenant général, etc. »

l'homme naguère du parlement, et qui avait élevé lui-même cette classe bourgeoise dont il voulait plus tard secouer le joug importun? Pouvait-il rendre ce qu'il avait ôté, et toutes les démarches du duc de Mayenne seraient-elles pourtant repoussées?

Le parti populaire, en se rapprochant du lieutenant général, demanda des gages : d'abord la dissolution du parloir aux gros bourgeois, qui se tenait chez l'abbé de Sainte-Geneviève et la poursuite régulière contre les fauteurs de restauration[1] : ceci fut accordé. Mais le gouvernement de la Bastille était une garantie; on l'avait ôté au brave Bussy-Leclerc, au fils chéri des halles et des métiers; on le rendit à un nouvel élu du peuple; on l'enleva à la garde de ces bourgeois qui trahissaient la cité, au profit du Béarnais et de la gentilhommerie. Toutes les prédications populaires attaquèrent encore le maudit roi de Navarre; Boucher, curé de Saint-Benoît, continua ses sermons contre les fauteurs hypocrites, misérables complices de Bourbon; et ces sentiments, fortement applaudis des métiers, disent assez quelle était alors la nature et la puissance des opinions de la multitude.

Il existe sur ces temps difficiles des nouvelles à la main, écrites jour par jour, évidemment par un parlementaire, homme du tiers parti, partisan de toute transaction au profit de Henri IV : « 25 novembre. — Les dix-sept mestiers estant pressés par leur communauté, vouloient faire leur remontrance verbalement au sieur de Mayenne, et les lui bailler par escrit. Le prévost des marchands fit tous ses efforts, par ses belles paroles et harangues, de les empescher, mais de lui laisser la charge de ce faire. Le mesme jour le conseiller Marillac, tombant en discours en pleine rue avec le secrétaire Desportes sur le fait de la misère et calamité du temps, lui dit tout haut, voyant que sa réponse ne tendoit à ce qu'il espéroit d'apprendre : « Vous avez beau faire des desseins, mais ils seront plus difficiles à exécuter que l'on ne pense; car bien que tous les Espagnols et garnison que l'on pourroit mettre dans la ville, se tiendroient par la main sur les rem-

[1] « Il est enjoint aux sieurs Pigneron, colonel, Delaistre et Pierre Guillain, maîtres des œuvres de la ville, eux transporter présentement en l'abbaye Sainte-Geneviève, pour faire perquisition des armes qui se trouveront en ladite abbaye; et de ce qu'ils en trouveront, s'en saisir et les porter à la ville; ensemble pour voir s'il n'y a aucune mine et autres terres remuées pour faire entreprise en ladite ville. » — 23e juillet 1593, Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 421, verso.

parts, elle n'est pas tellement dépourvue de gens de bien qu'on ne puisse donner entrée au roy de Navarre et à tous ses serviteurs, et si on prétend s'y opposer, on trouvera à qui parler. »

« Ledict jour, l'abbé de Sainte-Geneviève venant voir ledict duc de Mayenne, le trouva dans la galerie de son logis, en compagnie de MM[mes] de Nemours et de Montpensier, sur de grands et hauts discours, ainsi que le témoignoient leurs gestes ; et il fut entendu que lesdictes dames contrarioient fort ledict duc, disant qu'il avisast à ce qu'il devoit faire, et qu'elles sortiroient plutost que de permettre ou consentir d'être Espagnoles. « Je quitterai plutost la France, ajouta M[me] de Nemours, que de subir pareille indignité. » Sur ce propos, le duc de Mayenne apercevant ledict abbé, l'appela et lui demanda son avis sur cela, et sur ce qui se délibéroit dans la ville. L'abbé lui répondit : « Prenez-bien garde, M. le duc, avant de rien exécuter de semblable à ce que l'on disoit en ville, qui estoit de renforcer la garnison de trois ou quatre mille estrangers. Non-seulement moi, mais plus de cent des meilleures maisons de Paris s'en iront. » Ce qu'entendant, le duc lui coupa son discours, et le pria de le venir trouver aujourd'hui. Ce matin le duc de Mayenne s'est rendu à la cour, où il a exposé sa venue en douze paroles : « Je me suis présenté au milieu de vous, a-t-il dit, pour aviser sur les moyens propres aux soulagemens et à la conservation de la ville et de l'Estat. Le seul et plus prompt remède me paraist estre d'assembler les députés. » Il ne distinguoit ni le lieu, ni la cause, ni la manière dont ils devoient estre tenus ; mais il n'en fut pas moins congratulé par le président d'Acqueville de l'intention qu'il apportoit au bien de l'Estat. Le conseiller d'Orléans répondit au duc : « Combien de choses exécrables ont esté commises depuis la prise des armes par des gens du tout indignes ! Ce sont gens aveuglés, ou capables de se rendre exécuteurs de la subversion et ruine entière de cette belle couronne, plutost que d'obéir à ceux qui en sont les vrais tuteurs et plus assurés pilliers. Dois-je le dire? c'est aussi certains corps, tels que la cour du parlement, que je veux désigner, du parlement ayant la furie et passion des seize, ainsi que l'on appelle en cette ville. N'est-il pas parmi eux gens assez téméraires qui ont osé escrire au roi d'Espagne que cette couronne estoit à sa disposition pour l'en rendre, ou tel que bon lui sembleroit possesseur ! Cette délibération pernicieuse peut avoir la plus mortelle influence sur les bons François, et tendroit à faire réussir

les intrigues en faveur de celui qui, de tout temps, a esté ennemi de cette mesme couronne. » Le duc de Mayenne ne s'estoit point attendu à une pareille tournure de discours ; il auroit bien voulu n'estre point entré, et sans alonger la discussion, il se leva et se retira avec une contenance démonstrative de mécontentement; et bien il fit, car peut-estre eust-il entendu plus mal encore pour ses desseins. Depuis, tous les mestiers et les quartiers se sont assemblés en particulier pour dresser leurs remontrances, qu'ils devoient porter à l'assemblée générale, remise au mercredy suivant, à cause des festes. De seize quartiers, treize ont signé et se sont trouvés d'accord d'envoyer des députés vers le roy. Chacun commence à en parler librement, et à se plaindre des tyrannies passées, jusqu'à ces mots : « Nous nous sommes bien barricadés contre notre roy légitime, qui nous avoit si favorablement traités que nous ne connoissions pas notre bonheur et l'aise où nous estions ; nous le saurons bien faire à plus juste occasion contre ceux qui ne sont point nos roys, et qui nous ont fait et nous font tous les jours endurer tant de misères et de déshonneurs, qu'il ne nous reste plus que des cris épouvantables. » On dit que le duc de Mayenne fait assembler les garnisons d'ici autour, pour les introduire dans la ville, et faire mardy sa harangue les armes à la main. Mais la prudence du roy, la justice de sa cause et l'impiété de ces traistres, rompra, s'il plaist à Dieu, leurs desseins espagnols, si pernicieux au repos de ce pauvre peuple tant affligé par leur félonne ambition ! »

On voit donc, par la tournure que prenaient les opinions parlementaires, la nécessité pour le duc de Mayenne de se rapprocher du parti ligueur. La condition imposée au lieutenant général était dure : donner le gouvernement de Paris à la ligue, et enlever aux gros bourgeois l'élection des colonels et quarteniers pour la rendre au peuple ! Le duc de Mayenne ne s'opposait point à de nouvelles élections, à faire passer dans les mains de l'union les forces de la cité ; mais donner le gouvernement de Paris, c'était se mettre encore une fois dans le mouvement qui avait fini par l'exécution des quatre chefs des halles. Beslin, l'homme du parlement, gouvernait la ville depuis la contre-révolution bourgeoise ; le duc de Mayenne le sacrifia sur les plaintes publiques, qui l'accusaient d'être fauteur de la paix avec Henri IV. On demanda au lieutenant général un gouverneur dans le sens de la ligue ; et comme il était harcelé par les chefs des halles, il quitta Paris pour solliciter un surcroît de troupes espagnoles et se

rapprocher de Philippe II, dont il avait pourtant compromis la cause. En abandonnant Paris, le duc de Mayenne confia le gouvernement de la cité à un des gentilshommes attachés à sa maison, à Charles de Cossé-Brissac.

Brissac avait donné des gages à la ligue et à l'Espagne même [1]; mais il avait des sympathies pour la noblesse qui presque entière s'était rangée sous le Béarnais; au moment où tout penchait pour le parti de Henri de Navarre, n'était-ce pas une faute de livrer Paris à la discrétion d'un gentilhomme si puissamment tenté de traiter avec la noblesse royaliste? Des avis étaient arrivés de mille parts au duc de Mayenne sur le danger de se confier à Brissac; il ne les écouta pas. Il se trouvait alors dans la position des hommes politiques qui, ne sachant pas prendre un parti, se jettent dans les résolutions mitoyennes, lesquelles perdent leur cause. En choisissant un homme populaire pour gouverner Paris, le duc de Mayenne aurait empêché la reddition de la ville; il préféra un de ses fidèles, et les fidèles, aux jours du péril, passent souvent où est la victoire. On verra que ce traître Brissac livra la bonne cité de Paris à la gentilhommerie béarnaise. Bussy-Leclerc, violent et tout peuple, ne l'eût pas fait. Dans les crises il n'y a souvent que les hommes à excès qui sauvent les causes, parce qu'ils savent les sceller avec du sang. Brissac donna la ville de Paris à son roi héréditaire; il sacrifia les privilèges et prérogatives immenses de la municipalité de Paris à ses propres intérêts, à une fidélité de race, à la vieille loyauté féodale.

Les têtes de résolution et d'énergie n'avaient point approuvé ce choix. Elles appelaient au gouvernement le maréchal de Rosne, capacité militaire, chef de bataille de la ligue, qui développa un vaste plan de défense pour Paris. « Sur la proposition faite par le révérendissime cardinal légat, M. le duc de Feria et autres ministres de sa majesté catholique, il fut convenu d'envoyer querir le maréchal de Rosne pour lui donner charge de la garde de Paris avec son gouvernement de l'Isle-de-France; » Don Diego de Ibarra lui ayant écrit pour

[1] Brissac écrivait le 20 mars 1593 à M. Du Faing : « Faites entendre à sa majesté catholique que je loue Dieu qu'elle puisse maintenant connoistre que tant que j'ai esté près le duc de Mayenne il ne s'est jamais fait de conférences ouvertes avec les ennemis de la religion et fauteurs du Béarnois, m'estant toujours opposé aux propositions qui s'en sont faites; et je ne manquerai jamais au très-humble service que j'ai voué à sadicte majesté. » — Archives de Simancas, cot. B 77[184].

savoir sa volonté, il répondit « qu'il préféroit le commandement des villes frontières où il estoit; mais que cependant il mettroit toujours le service public devant son intérêt particulier, et que si le seigneur Ibarra estoit d'accord avec le légat et les autres ministres de sa majesté catholique, il vouloit bien venir à Paris, mais qu'il y serviroit aux conditions suivantes, afin de n'y avoir pas les bras croisés : premièrement, on remettra 3,500 soldats de pied étrangers de toutes les nations; 500 hommes de pied françois et cent chevaux ; attelage de six canons, et poudre et balles pour tirer quatre mille coups. Ernando de Séville, marchand espagnol, me respondra (continuait la dépêche de M. de Rosne) de la paye des gens de guerre, et si l'on ne peut donner la paye entière pour ceste heure, que la demi-paye soit au moins donnée tous les mois, et un pain par jour à chaque soldat, du poids de vingt onces, lequel sera rabattu sur leur paye. Pour cet effet, on achètera trois cents muids de blé, qui seront mis en un magasin exprès. Tous les six mois on payera leurs descomptes aux soldats. M. de Mayenne fera en outre remettre la Bastille en mes mains. De plus, en arrivant, j'aurai le pouvoir d'oster tous les principaux qui me seront suspects, et seront reconnus politiques, en leur scellant passe-port de se retirer dans vingt-quatre heures. Je donnerai l'ordre à toutes les personnes, excepté aux artisans, de se fournir de blé et vin pour six mois, à peine que si dans huit jours cela n'est pas fait, je ferai sortir ceux qui n'auront exécuté mon ordre. Je ferai encore une ordonnance, à peine de la vie, d'avoir aucune communication avec les ennemis et de ne nommer le roy de Navarre jamais que le prince de Béarn, et sur la mesme peine de ne faire ni ne dire rien en sa faveur. Huit jours durant à mon entrée en ville, je ne refuserai aucun passe-port à ceux qui voudront en sortir. Et quant aux gardes, je ferai murer toutes les portes, excepté quatre, savoir : deux de chaque costé de la rivière. Je mettrai bonne garnison dans la Bastille, au Louvre, au petit et grand Chastelet, dans le palais et sur les porteaux desdictes quatre portes. Devant mon logis, il y aura un corps de garde de 400 hommes d'ordinaire, et deux canons avec les chevaux auprès pour les tirer, afin que s'il venoit quelque esmotion ou surprise, je puisse empescher les barricades. A chaque quartier, je ferai un ordre qu'on me tienne prestes quelques quantités de pioches, pelles, hoyaux, serpes et coisgnées pour s'en servir au besoin, de même que bon nombre de sacs et barriques. Aussi dans le cas où nostre armée ou celle de sa majesté

catholique feroit quelque progrès en Normandie, Picardie, Isle-de-France ou Champagne, le Béarnois sera obligé d'aller au secours avec les siens, ou par diversion d'attaquer une autre place. Pour lors je tirerai 3,000 hommes de la ville, avec tout l'attirail d'artillerie, et irai attaquer Corbeil, Saint-Denis, le fort de Gornay ou Meaux ; et ces places estant bien reconnues, il ne faudra pas plus de dix jours pour les prendre : tout cela peut se faire dans un an. Et ainsi Paris retourneroit en estat de pouvoir subsister ; et l'on pourroit diminuer la garnison de moitié [1]. »

Ces mesures d'énergie, qui seules pouvaient sauver la ligue dans la crise qui la menaçait, étaient vivement approuvées par le légat, le duc de Feria, Juan-Baptista Taxis, tous ceux qui constituaient la tête de la grande association catholique ; mais le duc de Mayenne craignait de se livrer trop au parti espagnol et populaire. Il voulait bien que Paris ne fût point traîtreusement abandonné à Henri IV par la bourgeoisie ; toutefois ces violences, ces proscriptions contre le parlement répugnaient à son caractère modéré, à l'attitude mitoyenne qu'il cherchait à conserver dans le mouvement politique. D'ailleurs la tendance des esprits n'était plus à ces compressions par la force brutale, à cette domination militaire que le maréchal de Rosne voulait établir. Il est des époques où les armes ne domptent plus rien ; avec elles on tente un coup de main ; on n'établit pas un gouvernement.

[1] Archives de Simancas, cot. B 85[16]. — Janvier 1594.

CHAPITRE XCVIII.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE DE L'ESPAGNE.

Situation des Espagnols à Paris. — Dépêches de Taxis. — Du duc de Feria. — D'Ibarra. — Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II. — Du duc d'Aumale. — De Guise. — Rapport d'un agent d'Espagne auprès de Henri IV. — Diplomatie de Henri. — Ses projets sur l'Espagne.

1593—1594

Tous les actes du parlement et de la bourgeoisie de Paris étaient dirigés spécialement contre le parti espagnol. Si la cour avait proclamé la loi salique, si les états avaient tant hésité sur le choix de l'infante, si des tentatives même avaient été faites dans l'objet d'expulser de Paris la garnison étrangère, n'était-ce pas pour se débarrasser de cette influence de Philippe II, qui importunait le tiers parti dans ses intentions de paix publique? Trois *regimentos* occupaient les postes principaux de la capitale sur les deux rives de la Seine; leurs forces n'étaient pas suffisantes pour comprimer les compagnies bourgeoises. Le bas peuple était pour l'Espagne; de fréquentes distributions d'argent et de vivres, l'ardeur catholique, les derniers ferments de la ligue, secondaient l'impatiente activité des trois envoyés de Philippe II : le duc de Feria, ambassadeur à titre; Taxis, homme d'action et de surveillance auprès du duc de Mayenne; Ibarra, commandant les forces militaires, lesquelles agissaient sous ses ordres les plus immédiats, au nom du roi catholique.

Tandis que les intrigues parlementaires s'agitaient à Paris, les envoyés espagnols tenaient leur cour bien informée des moindres accidents. « Le prince de Béarn, écrivait Taxis à Philippe II, commence à faire descendre son armée des environs de Dreux jusqu'ici, et le

duc de Mayenne, dans l'impatience de porter remède à ce fâcheux événement, a provoqué une réunion dans l'assemblée du légat, afin de prendre une décision par rapport à l'élection d'un roi selon vos ordres. On distinguoit dans ceste assemblée le cardinal légat et celui de Pellevé; les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, l'archevesque de Lyon, La Chastre, Rosne et Sainct-Pol, qui avoient esté appelés un ou deux jours auparavant par le duc de Guise, et voici ce qui s'y passa : Le légat dit avec beaucoup de fermeté que sa présence estoit à ceste seule fin de faire nommer un roy catholique, et que dans le cas où l'on demanderoit une trêve, il avoit ordre exprès de n'y pas consentir. Ni la crainte de l'arrivée du prince de Béarn, ni les dangers de sa personne, ne pourroient le faire détourner de sa résolution; dans le cas où il ne parviendroit pas à empescher la conclusion de la trêve, il partiroit sur-le-champ. Le sujet des délibérations fut dès lors l'élection d'un roi, et chacun apporta ainsi son advis : le duc de Guise, comme partie dans la question, ne se prononça pas; le duc d'Aumale, pour lui et pour le duc d'Elbeuf absent, parla avec grande résolution, disant qu'il falloit faire un roy promptement; l'archevesque de Lyon se rangea à ce dernier advis; seulement il s'en écartoit en ce point, qu'il vouloit qu'on attendît, pour l'élection, l'arrivée de nouvelles forces; La Chastre nageoit entre deux eaux; Sainct-Pol, Rosne et le cardinal de Pellevé, qui fut le dernier à parler, en appuyant merveilleusement son opinion, conclurent tous à l'élection d'un roy sur-le-champ. Le duc de Feria demanda au duc de Mayenne s'il exigeoit qu'on lui montrast les pouvoirs et les instructions secrètes que nous avons reçues de vostre majesté, dans lesquelles vous nous donniez l'ordre de ne mettre à exécution nos promesses, qu'autant que le duc lui-mesme auroit rempli les siennes. Le duc de Feria en prit mesme occasion pour ajouter que nos secours ne se renouvelleroient plus jusqu'à nouvel ordre, non pas que nous refusions de porter assistance à ceux qui restoient fermes dans le parti, mais seulement à ceux qui s'en écartoient. Rien ne fit effet sur lui; les menaces du légat et les nostres tombèrent à plat [1].

» Les bons conseils des Parisiens furent également inutiles; il en fut de même de toutes les persuasions que chacun chercha à lui présenter selon les circonstances, et dans l'intérest de sa famille; le duc

[1] « Las amenaças del legado y nuestras cayeron en seco. »

de Mayenne resta inébranlable, ferme, dur comme un marbre[1]; l'assemblée se sépara sans autre résultat que la délibération sur le parti à prendre par rapport à la marche de l'armée ennemie que le duc de Mayenne avoit engagée à s'avancer. Après toutes les précautions prises, et tous les secours donnés au duc de Mayenne pour la dernière sûreté de la ville, nous avons appris que le jour de Sainct-Jacques, le prince de Béarn, s'avançant jusques sur Sainct-Denis, assisté de plusieurs évesques, a entendu publiquement la messe. Ceci se raconte diversement, et je m'en réfère à ce que vous dira le duc de Feria, comme se rapprochant davantage de la vérité : on dit que le prince de Béarn va en adviser Rome promptement, et qu'il va envoyer une ambassade solennelle. Les estats ayant résolu d'admettre le concile de Trente, on le publiera un de ces jours; cette publication, à mon advis, est suffisante pour combattre l'effet produit par l'arrêt du parlement contre tout souverain étranger, jusqu'à ce qu'il y ait de plus grandes chances pour son élection[2]. »

Quelques jours après, le duc de Feria exprimait encore mieux ses craintes à Philippe II. L'ambassadeur espagnol nourrissait des méfiances profondes contre le duc de Mayenne; il ne voulait point croire au retour de l'aîné des Lorrains vers les opinions et les intérêts populaires; il continuait même à le dénoncer auprès du roi son maître : « Depuis que je n'ai escrit à vostre majesté, tout ce qui s'est passé a été conforme à ce que je soupçonnois des desseins du duc de Mayenne : ce duc a fait rassembler bon nombre de bourgeois de cette ville, lesquels, aidés des politiques favorisés ouvertement par ce duc, pourront estre supérieurs à la garnison de vostre majesté et aux bons catholiques de cette ville : il prend pour prétexte que je cherche à user de violence avec lui, et par cette raison il veut les prévenir. J'ai discouru longuement de ces propos avec le légat, lequel m'a dict que le duc de Mayenne estoit profondément blessé des menaces qu'on faisoit contre lui. Il a promis de ne rien entreprendre jusqu'à ce que ces propos fussent pleinement éclaircis; il a ajouté que s'il arrivoit à sa connoissance qu'il fust vrai que l'on conspirast contre sa personne, il feroit un éclat qui étonneroit tout le monde. Cependant il ne pourroit pas croire à une chose si odieuse, en mesme temps qu'à la jus-

[1] « Estuvose el de Umena fixo, firme y duro como un marmol. »
[2] Archives de Simancas, cot. B, 77[14]. — 1[er] août 1593.

tice et à la piété dont vostre majesté est le modèle; que d'ailleurs nous n'oserions prendre une pareille résolution sans les ordres exprès de vostre majesté. Le légat m'a engagé à me disculper des soupçons qui planent sur mon compte, disant au duc de Mayenne que je n'estois point venu pour les affaires de la guerre, mais seulement pour traiter des négociations; et afin de lui donner satisfaction, je sortirois de Paris quand il le désireroit. Je répliquai de suite que jamais je ne ferois de pareilles desmarches, qui d'ailleurs ne convenoient pas à mon caractère, et qu'il estoit tout à fait hors de raison que j'allasse lui offrir de sortir de Paris à sa volonté; si j'avois à le faire, je n'irois pas l'en prévenir. Il me répondit que le duc de Mayenne n'avoit aucune malheureuse intention, car il avoit assuré qu'en aucune manière il se mettra en rapport avec le prince de Béarn, sans en avoir parlé à sa saincteté, et sans son autorisation. Ces paroles de remettre la cause au pape, est le moyen dont se sert habituellement le duc de Mayenne, et le légat s'en contente [1]. Le duc de Mayenne ne sauroit déguiser son ambition, puisqu'il a avoué à Rosne qu'il avoit les yeux constamment fixés sur la couronne, et qu'il estoit dans l'intention de ne la céder à personne. Rosne me dit qu'il cherche à l'en désabuser, lui démonstrant l'impossibilité d'arriver à ses fins, et même de maintenir les choses dans l'estat où elles se trouvent; enfin le danger imminent qu'il y auroit à traiter avec le prince de Béarn. L'amiral de Villars est à Rouen, jusqu'aux premiers jours de juin; on n'a pu obtenir de lui, comme j'ai escrit à vostre majesté, aucune satisfaction, et cela se conçoit, puisque toutes ses affections estoient tournées vers le jeune cardinal de Bourbon, en faveur duquel il avoit ourdi quelques trames pour lui mettre la couronne sur la tête; mais il paroist que le cardinal n'a montré la résolution et le courage que M. de Villars attendoit de lui. De sorte que celui-ci venant à lui manquer, il se trouve tout aussi malheureux du costé du prince de Béarn, qui ne consent à lui conserver ni sa place, ni son titre. En conséquence, il nous a fait entendre qu'il désireroit traiter pour servir vostre majesté dans toutes les affaires concernant le royaume de France; et ces négociations doivent estre présentées de sa part par l'abbé de Tiron, son intime ami [2]. »

Ce sont toujours les menées du duc de Mayenne qui paraissaient

[1] « Esto de remitir la causa al Papa es estilo deque el duque de Umena usa ordinariamente, y el legado se paga desto. »

[2] Archives de Simancas, cot. B, 75[172],[176]. — Octobre 1593.

ainsi préoccuper les ambassadeurs espagnols ; Philippe II lui avait accordé des subsides, mais dans quel dessein ? pour que le duc de Mayenne servît les intérêts de l'infante ; et au lieu de tenir sa promesse, le chef de la famille de Lorraine travaillait pour lui-même, cherchait à fortifier son pari. « Le 24 du mois passé (écrit Ibarra, commandant des forces militaires), nous nous sommes rendus à la maison du légat : nous y trouvasmes déjà le cardinal de Sens, Rosne, ornaboni et plusieurs autres, qui se trouvoient lors de la première assemblée. Puis, vinrent l'un après l'autre le duc de Guise et le duc de Mayenne : on estoit silencieux et embarrassé en général. Enfin le duc de Feria dit au duc de Mayenne qu'il lui paroissoit inutile d'envoyer, comme il l'avoit dit, à Rome et en Espagne pour cognoistre les intentions de sa majesté catholique et de sa sainctetė ; que nous, ambassadeurs de vostre majesté, et le légat pour sa sainctetė, nous pouvions répondre pertinemment ; qu'il estoit incroyable, malgré les promesses et les serments écrits, qu'il y eust eu encore une trêve, et cela dans la saison la plus favorable aux catholiques... Là-dessus, le duc de Mayenne interrompant avec arrogance, dit : « Mais je crois que son éminence le légat veut parler aussi des mesmes affaires : » en effet, a repris le légat, « je ne pourrois parler mieux, ni autrement que M. le duc de Feria ; car je maintiens pour très-certain et très-juste tout ce qu'il a dit ; j'ajouterai que lorsque sa sainteté m'a délégué, c'estoit pour que je fusse et l'instrument et l'expression de sa volonté. Tout ce que l'on fait est évidemment pour gagner du temps ; sa sainteté a fait savoir déjà plusieurs fois que l'unique désir qu'elle avoit, et à la fois le seul remède qu'elle voyoit aux malheurs de ce royaume, c'estoit d'élire un roy catholique [1]. Donc, jusqu'à ce que des difficultés nouvelles ou plus réelles soient élevées, je me crois la faculté, en vertu de mes pouvoirs, de résoudre la question. » Le duc de Mayenne ne répondit rien ; en mesme temps le cardinal de Sens ajouta quelques mots, dictés par le même esprit. Quant au duc de Guise, qui se tenoit esloigné du centre de l'assemblée : « Je n'ai rien à dire ici, s'écria-t-il, et je suivrai les advis des ministres de sa majesté catholique [2]. On se retira fort mécontent, et sans avoir rien conclu. A Melun, on a mis à mort dernièrement, avec beaucoup de

[1] « Que era su fin et su propuesto. »

[2] « El de Guisa dize que no savia que diria alli, que seguiria lo que los ministros de vuestra majestad le dixiessen. »

cruauté [1], un jeune garçon de la chambre de la reine de Béarn ; on l'a convaincu de l'intention qu'il avoit d'assassiner le mari de cette princesse. Ce malheureux jeune homme n'a rien avoué, si ce n'est qu'il y avoit soixante conjurés dans la mesme résolution que lui, et cela on l'a appris par un théatin italien, auquel il s'estoit confessé [2]. »

Les accusations multipliées que les envoyés espagnols jetaient contre le duc de Mayenne, avaient imposé à ce prince la nécessité d'une justification. Non-seulement Mayenne avait engagé une correspondance intime avec Philippe II ; mais des agents spéciaux avaient charge de se rendre à Madrid pour expliquer les actes du chef de la grande famille de Lorraine. Les instructions du sieur de Cisoyne, conservées aux archives de Simancas, exposent nettement les opinions et les desseins du duc de Mayenne : « Après avoir baisé très-humblement les mains de sa majesté, le sieur de Cisoyne lui dira, pour le regard de la trêve qui a esté arrestée avec ceux du parti contraire, que monseigneur de Mayenne y a esté porté, et se peut encore dire forcé non-seulement par le commun advis et instance très-grande de tous les gens de bien, et des plus entiers et affectionnés à ce parti, mais encore d'une extresme nécessité. Parce que, recognoissant, et eux avec mon dict seigneur, l'entière et inévitable ruine et désolation de ce royaume, ils auroient tous, d'une commune voix, jugé n'y avoir autre moyen, ni expédient plus présent que celui de ladicte trêve, pour pouvoir maintenir les meilleures villes de l'union, et mesme conserver celle de Paris, qui se voyoit remplie de plusieurs factions ; toutes lesquelles, villes pour l'extrémité où elles estoient et sont encore réduites, et pressées du désespoir d'une intolérable condition, ne demandoient que le seul sujet de la conversion du roy de Navarre pour le recognoistre et se jeter entre ses bras, comme elles eussent indubitablement fait, si on n'eust donné ce peu de relasche à leurs longues misères, en attendant d'autres effets de la bonté de Dieu et de la singulière piété de sa majesté catholique envers ce royaume. Que mondict seigneur sait bien que ceste résolution, encore qu'elle n'ait esté fondée que sur des raisons très-pressantes et les considérations ci-dessus alléguées, n'a pas entièrement

[1] « Han justiciado con gran crueldad. »
[2] Archives de Simancas, cot. B, 77[181]. — 6 novembre 1593.

satisfait ni contenté toutes sortes d'esprits, principalement ceux qui, pour ne vouloir suivre le droit chemin qu'il faut tenir pour assurer la religion, ont voulu mesurer et précipiter toute chose selon leurs passions, sans avoir égard au grand mal qui pouvoit advenir si l'on eust embrassé l'exécution de leurs violens conseils, lesquels n'ont servi d'autres choses que de sujets de calomnier les saintes et sincères intentions de sa majesté catholique, et condamner les bons et pieux offices qu'elle a rendus à cette sainte cause, l'accuser et blasmer d'ambition, au lieu de la gloire et louange qui lui est justement due. C'est pourquoi il suppliera très-humblement le roi, de la part de mondict seigneur, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui lui pourroit estre dit, escrit et représenté de ses actions, si ce ne sont choses qui conviennent à l'intégrité qu'il y a gardée et observée sans s'en estre jamais desparti. Il la suppliera encore très-humblement de ne se vouloir offenser, s'il lui proteste au nom de mondict seigneur que le plus grand regret qu'il aye c'est que les ministres du roi d'Espagne soient cause d'avoir altéré la bonne et vraie intelligence qui se devoit garder et faire recognoistre entre eux et lui pour le bien des affaires ; ne pouvant, pour la qualité avec laquelle il a plu à Dieu le faire naistre, passer cela sans en témoigner un vif ressentiment. D'autant qu'il ne pensoit pas avoir si peu de part ès bonnes graces de sa majesté, ni de créance et mérite en ce parti, pour les grands et utiles labeurs qu'il y a rendus, qu'il ne dust estre autrement reconnu d'eux, et qu'ils ne dussent prendre plus de confiance de lui qu'ils n'ont fait, de quoi les gens d'honneur qui ont assisté mondict seigneur se sont tellement scandalisés et offensés, que la plus grande partie d'eux a jugé que ce parti ne pouvoit pas longuement subsister en cet estat, et qu'au lieu d'espérer une prompte issue des communes misères, nous ne devons attendre que nostre ruine certaine [1]. »

Le duc de Mayenne semble tenir surtout à se disculper aux yeux du roi d'Espagne. Il sentait que là était sa force ! Les soupçons des ambassadeurs à Paris l'importunaient ; il savait qu'il était en butte à toutes leurs accusations ; sans subsides pouvait-il espérer un succès à sa cause ? « J'ai bien reconnu depuis trois mois, écrivait-il à Philippe II, que quelque grand malheur s'est opposé et contredit à la

[1] Instructions du duc de Mayenne au sieur de Cisoyne. — Archives de Simancas, cot. B, 78[88].

volonté que j'ai toujours eue d'envoyer devers vostre majesté quelque personnage d'honneur pour lui donner compte de tout ce qui est intervenu aux affaires de cette cause dès l'ouverture de l'assemblée générale de nos estats, jusques à la résolution de la trêve que nous avons faite avec ceux du parti contraire ; deux personnes que j'envoyois à vostre majesté ont esté atteintes de maladies de langueur, qui ont retardé jusqu'à présent leur départ. Mon beau-fils de Montpesat est parti depuis deux jours : je lui ai fait voir clair en tout ce qui est nécessaire de représenter à vostre majesté sur nos occurrences, desquelles il est parti depuis deux jours si particulièrement instruit que je me promets qu'il ne se pourra rien ajouter à ce qu'il en dira fidèlement à vostre majesté, s'il lui plaist de l'honorer de sa favorable audience, que je me promets de sa bonté ne lui sera déniée. Je désirerois que le discours qu'il lui fera sur l'estat des affaires, qui se peut dire plus déplorable qu'heureux, fust tel qu'en chaque point vostre majesté en pust ressentir quelque satisfaction ; mais comme elles déclinent plutost qu'elles ne prospèrent, par le peu de bonne correspondance, voire assez mauvaise intelligence de ceux qui devroient mettre à part toute passion pour le bien général et le particulier service de vostre majesté, desquels respects je ne me suis jamais éloigné. J'ai bien opinion que ce qu'elle en apprendra lui apportera moins de contentement que je ne voudrois. Et d'autant, sire, que je ne fais point de doute qu'en tout ce qui est succédé l'on ne rejette beaucoup de choses sur moi, pour n'avoir voulu approuver toutes sortes d'opinions, et que d'ailleurs l'on ne vous presse de prendre une entière résolution sur les affaires de deçà ; je supplie très-humblement vostre majesté, sans laisser circonvenir ni préoccuper sa grande prudence, d'en différer son jugement jusqu'à ce que mondict beau-fils se soit rendu auprès d'elle, et qu'il lui ait plu me faire cet honneur de l'ouïr en sa charge, qui lui justifiera si clairement la sincérité de mes déportemens, que je veux croire que les mauvaises impressions qu'on lui en pourroit avoir fait prendre donneront bien à mon intégrité, et à la vérité qui ne se peut jamais confondre. J'attendrai donc par son retour en bonne dévotion ses commandemens, desquels elle ne peut honorer serviteur qu'elle ait plus disposé de les recevoir et d'y obéir [1]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B, 75[165]. — 1er novembre 1593.

Cette famille de Lorraine, elle-même si divisée dans les questions de la couronne, se gardait d'une séparation absolue avec Philippe II. Là étaient les forces militaires, les subsides de guerre, les bons doublons qui venaient relever le zèle affaibli. Le duc de Mayenne cherchait à conserver ses rapports avec le roi d'Espagne. Ses répugnances n'étaient que pour le duc de Feria, dont les hauteurs l'offensaient profondément. Le parti espagnol avait de vieux griefs contre Mayenne; le duc de Feria avait plusieurs fois écrit sur ses menées ; et depuis sa séparation avec les parlementaires, ne travaillait-il pas pour placer la couronne sur sa propre tête? Il n'en était pas de même du duc de Guise, l'enfant chéri de la ligue ; pour celui-là jamais plainte n'était parvenue au roi d'Espagne. Toutes les dépêches des ambassadeurs parlaient de son dévouement à la sainte ligue et aux intérêts espagnols. Le jeune prince était en correspondance directe avec le roi catholique. Quand on lui proposa le mariage avec l'infante, le duc de Guise n'eut pas assez d'expressions pour témoigner de sa reconnaissance. « Sire, écrivait-il, après les funestes accidents qui ont attiré toutes les misères que nous ressentons en ce royaume, ayant jeté les yeux sur la favorable assistance qu'il a plu à vostre majesté faire paroistre pour la conservation de nostre saincte religion et de cet Estat, j'ai porté avec patience les liens de ma prison, avec l'espérance de la grace que Dieu ne desnie jamais à ceux qui ont recours à sa divine bonté, et en ayant ressenti les effets par l'heureuse évasion que j'entrepris sous une si certaine conduite, j'estimai estre de mon devoir de commencer mes premières actions par le vœu de soumission et obéissance que je dois à vostre majesté, et me rendre en cela vrai successeur de mon père, qui n'a douté de signaler de son sang les preuves de sa fidélité. Et ayant dès lors dépesché monseigneur l'évesque d'Avranches pour témoigner à vostre majesté ce que moi-mesme j'eusse désiré, je puis avec juste raison avoir infinies obligations de la réception dont il a esté honoré à mon occasion, et reconnoistre la gracieuse expédition qu'il en rapporta. J'ai depuis réglé le plus curieusement qu'il m'a esté possible tous mes vœux et desseins à l'observation de vos commandemens , et de tout ce que j'ai estimé estre agréable à vostre majesté, m'y sentant maintenant attaché d'un lien perdurable et indissoluble par l'honneur que je reçois de la bouche de M. le duc de Feria. Et puisqu'il a plu à vostre bonté me déférer le mérite et faveur d'une grace si haute, j'oserai, sire, en remercier très-humblement

vostre majesté, espérant, avec l'assistance de ceste supresme puissance que j'ai toujours invoquée, me rendre digne de l'honneur de vos bonnes graces, et acquérir par signalés services ce que mon défaut particulier ne pourroit desnier. Et afin que vostre majesté puisse avec plus de confiance et de certitude prendre créance de tout ce qui s'est passé en ceste célèbre assemblée sur la proposition d'une royauté que tous les gens de biens recognoissent très-nécessaire pour la conservation de nostre religion et de cet Estat, je me remettrai entièrement sur ce que ledict sieur duc de Feria et les ambassadeurs de vostre majesté ui len représenteront, m'estant abstenu par leur advis et conseil d'envoyer vers elle un personnage de qualité [1] pour faire cet office de vive voix, et me contenterai de confirmer et renouveler à vostre majesté le témoignage de la fidélité et obéissance que j'employerai éternellement avec ma vie à l'exécution de ses commandemens. »

Il y avait dans le langage du jeune prince quelque chose de plus chaudement dévoué à la cause espagnole. Ce n'étaient pas des plaintes et des récriminations contre les ambassadeurs du roi catholique, mais une entière obéissance à ce qu'ils désiraient. Le duc de Mayenne murmurait; Guise offrait ses services et sa vie au roi d'Espagne: c'était un cœur neuf, un enthousiasme de jeune homme que les agents de Philippe II pouvaient exploiter. Le duc d'Aumale ne parlait pas une langue différente. « Sire, j'ai su de M. le comte Charles de Mansfeld comme il a plu à vostre majesté d'avoir agréable le témoignage que je me suis évertué de rendre de mon affection en l'assemblée des estats généraux de Paris, ce qui redouble le désir que j'ai eu toujours d'en faire voir des preuves plus claires et évidentes à vostre majesté, par les effects de quelque bon et signalé service, en quoi, sire, je me suis du tout résolu et déterminé de n'épargner mon sang ni ma vie jusques au dernier soupir, et d'employer pour ceste occasion tout ce que j'ai d'amis et de moyens, sans en rien réserver; j'espère, sire, de l'aide et de la grace de Dieu (à qui l'ingratitude déplaît sur toute chose) qu'il favorisera en cela mes intentions, et crois fermement que si je procédois autrement après avoir reçu tant de bénéfices de vostre majesté, j'encourrois son indignation. Je la supplie donc très-humblement de vouloir faire estat très-certain de mon fidèle service, et de celui des principaux gouverneurs et gentilshommes

[1] Archives de Simancas, cot. B, 75[69]. — 4 août 1593.

catholiques de ceste province, lesquels se sont trouvés avec moi en ceste armée, et ont juré et promis devant M. le comte Charles de Mansfeld de ne jamais recognoistre le roi de Navarre, quoi qu'il puisse arriver, et de ne se despartir du serment de l'union qu'ils ont ci-devant fait; je puis, sire, respondre de cela à vostre majesté pour eux, ainsi que je fais très-volontiers, les cognoissant de longue main, et si particulièrement que je l'ose affirmer qu'il ne s'en verra jamais un Guise despartir de ce ferme propos. Ils ont fait dresser un mémoire, lequel sera réputé à vostre majesté pour ce qui concerne la sûreté et desfense de leur gouvernement, à quoi je la supplie très-humblement de vouloir estre favorable, et de nous commander après cela ce qu'il y aura à faire pour l'advancement de ceste cause et pour son service particulier; en quoi elle nous trouvera toujours prompt et très-disposé de nous employer avec la mesme dévotion dont je supplie le Créateur de donner à vostre majesté, sire, l'heureux accomplissement de ses généreux et louables desseins et un los perdurable. Du camp de Origny [1]. »

Toute cette famille de Guise entrait ainsi avec plus ou moins de dévouement individuel dans les intérêts espagnols; elle en multipliait les témoignages; car à chaque circonstance importante elle s'adressait au prince, qu'elle appelait son protecteur. Philippe II n'avait de confiance qu'envers le jeune duc de Guise; les haines qui séparaient Mayenne des ambassadeurs espagnols à Paris, étaient exploitées à chaque dépêche. Le roi ne paraissant se fier qu'à ses agents, leur nombre était très-multiplié, et il en existait jusque sous la tente de Henri de Navarre. Un de leurs plus curieux documents existe encore dans les archives de Simancas. La dépêche du capitaine Castillo Gaspardo présente sous les formes les plus piquantes les relations qu'il a eues avec le Béarnais, dont il était chargé de surveiller les actions. « J'ai eu beaucoup de rapports d'amitié et de galanterie [2] avec plusieurs cavaliers et dames de France, ayant servi dans ce pays comme sergent-major (lieutenant-colonel) dans le régiment d'infanterie de M. de Luz. Parmi les connoissances que j'eus l'occasion de faire dans mes garnisons ou mes logemens [3], je citerai particulièrement M[me] de La Guesles, femme d'un secrétaire d'Estat du prince de Béarn, qui ne

[1] Archives de Simancas, cot. B, 77[178]. — 20 août 1593.
[2] « Amistades y galanterias. »
[3] « O casas de alojamiento. »

le quitte pas. Ceste dame, dans l'intention de garder mieux sa maison de campagne, située aux environs de Meaux, étoit venue y demeurer avec tous ses enfans. Elle me fit prier d'y venir moi-mesme habiter, afin d'estre ainsi tout à fait à l'abri des incursions et exigences des soldats de mon régiment cantonné aux environs. Je m'y rendis en effet, et j'en fis un tel éloge que bientost je reçus la visite de don Diego de Ibarra avec les mestres de camps don Antonio de Çuniga et de Luis de Velasco. Don Diego de Ibarra me conseilla aussitost de me mettre dans les bonnes graces de ceste dame, pour sçavoir par son intermédiaire quelque secret du prince : « Ne nesgligez rien, me dit-il, ni amabilité, ni cadeaux, ainsi que cela se pratique en France [1]. Je compris toute l'importance de cet advis, ainsi qu'on le verra plus bas. J'avois esté parfaitement [2] agréable à ceste dame, et au moment de partir de sa maison, elle voulut me faire présent d'une belle chaisne en or ; saisissant alors ceste occasion, je la pris par la main, et la menant dans mon appartement, je lui montrai l'argent et les joyaux que je possédois [3], et j'ajoutai : « Ce n'est point par intérest que l'on sert les personnes comme vous ; gardez vostre chaisne ; un cadeau moins riche me seroit plus agréable peut-être ; et d'ailleurs c'est à moi à vous offrir de disposer de tout ce que vous voyez là devant, soit en bijoux, soit en argent : ce sera pour moi un grand bonheur [4].... » Elle demeura toute charmée de mon procédé, et s'empressa de l'écrire à son mari : celui-ci en parla dans l'armée du prince de Béarn, qui, toujours aux aguets des choses nouvelles [5], désira me voir. Dans l'intervalle, ayant reçu l'ordre du duc de Mayenne d'aller secourir Péronne avec deux cents soldats, je partis promptement, et vestu à la légère pour faire plus promptement les quarante lieues de chemin qui me séparoient de ceste ville ; mais ayant reçu l'ordre d'y demeurer quelques jours, j'eus besoin de mes vestemens ; et pour me les procurer, il falloit un passe-port du Béarnois. Je m'adressai à Mme de La Guesles, dont la protection estoit sûre, et j'obtins de ses démarches, faites avec le

[1] « Sera menester de ser agradable, aunque fuese non duvidas, que es los que mas se usa en Francia. »

[2] « Assolutamente. »

[3] « La hize entrar en mi aposento donde li mostrò dineros y otras joyas que yo tenia. »

[4] « Que seria para mi mucha mio. »

[5] « Que quiere ver siempre mierà. »

plus grand zèle, tout ce que je demandois; elle accompagna mesme son service d'une lettre fort courtoise[1] que j'ai avec moi[2]. En ce moment j'étois revenu à Pontoise, où je fis cognoissance d'un cavalier appelé de Mouchy[3], appartenant au parti du prince de Béarn; il avoit un passe-port du duc de Mayenne, parce qu'il voyageoit pour des négociations. Je lui demandois s'il cognoissoit un certain *Antonio Perez*, autrefois secrétaire du roy d'Espagne, et aujourd'huy auprès du prince de Béarn. Il me dict que ouy. Comment, repris-je, le prince de Béarn peut-il se servir d'un traître pareil? quel avantage, quelle espérance peut-il avoir d'un homme qui a si mal servi sa patrie et son roy?

» Vous avez raison, reprit Mouchy, je voudrois bien de ma main le jeter au fond d'un puits. » Saisissant ceste occasion favorable, je prends Mouchy par le bras et lui dict : « Mille écus pour vous, si vous consentez à tuer ce traître, et deux mille si vous nous le livrez vivant.—Estes-vous bien sûr de pouvoir payer cette somme? reprend Mouchy. Eh bien, j'y songerai. » Puis il monte à cheval, et me dict adieu, en partant au galop et en riant très-fort. Je n'ai pas trop de confiance en ce Mouchy, mais j'en ay néanmoins averti le duc de Feria. Peu après j'eus à retourner à ma garnison, et comme je pensois, pour ma plus grande sûreté, avoir besoin d'un passe-port du prince de Béarn, j'en demandai un au secrétaire de La Guesles, prétextant que j'avois besoin d'aller voir quelques amis en différens lieux. Il me remit, avec ce passe-port, une lettre où sa femme me donnoit de ses nouvelles, et me disoit qu'ils comptoient bien estre dans le nombre de ces amis que j'avois à visiter, et qu'ils m'attendoient à Mantes. Ayant communiqué cette lettre aux ministres de sa majesté catholique, ils me donnèrent un congé pour y aller, en me recommandant bien de tascher de découvrir les projets de l'ennemi par le moyen de ce secrétaire, et prenant un trompette avec moy, je partis. En passant à Saint-Denis et à Meulan, je fus parfaitement reçu par les gouverneurs de ces places, où des ordres du secrétaire avoient été donnés. Arrivé chez luy, il descendit jusqu'au bas de l'escalier pour me recevoir[4]. Puis, me faisant monter à son appartement, j'y trouvai sa

[1] « Muy cortesa. »
[2] « Que aqui tengo. »
[3] « Muxi. »
[4] « Y baxo a la escalera a recivir me. »

femme, qui me reçut également avec beaucoup de caresses [1]. Le secrétaire prenant alors la porole : « J'ay un service à vous demander, dit-il. — Très-volontiers, je vous le rendrai, repris-je, s'il est en mon pouvoir, sans trahir mon honneur ; » et alors ce gros homme m'embrasse [2], et en me disant qu'il veut me mener voir souper le prince de Béarn le jour mesme. En effet, le soir même nous allasmes, et par la complaisance des officiers de service je fus assez bien placé pour le voir très-bien. Le repas achevé, le prince de Béarn s'avançant vers moi avec affabilité : « Soyez le bien venu, me dit-il [3]; il y a plusieurs jours que je désirois vous voir par toutes les choses avantageuses que mon secrétaire m'a dictes de vous. » Et comme on se retiroit, le Béarnois me pria de l'accompagner. Arrivé dans ses appartemens, il me prend la main, et me dit encore : « Tout ce que mon secrétaire m'a dit de vous me confirme dans la confiance que vous m'inspirez. Voici ce dont il s'agit : j'ay envoyé dernièrement en Angleterre Antonio Perez, que vous cognoissez assurément, pôur solliciter des secours de la royne Élisabeth. Il m'a affirmé de plus qu'on pourroit lever facilement 20,000 Mores du royaume de Valence, qui se porteroient de là sur l'Aragon, et produiroient ainsi une diversion assez puissante pour que le roy d'Espagne rappelât ses troupes d'icy et nous laissast en repos. » Je fis l'observation que ce projet me paroissoit hasardé, et cela pour en savoir davantage ; et pour lors appelant don Martin de La Nuza, qui étoit là tout près, il le questionna en espagnol sur ce projet, que celui-ci développa , comme à peu près arrêté. « Je vous parle en espagnol, avoit dict le prince de Béarn, parce que le capitaine là présent n'entend pas bien le françois, c'est d'ailleurs un homme sûr devant lequel nous pouvons discourir librement. Deux mille Gascons doivent en outre descendre par les Pyrénées sur Saragosse. — Mais où sont les armes pour toutes ces troupes? repris-je vivement. — Dans Bordeaux et sous la garde du maréchal de Matignon, me répondit le prince de Béarn. » Puis tirant un papier plié du fond de sa poche [4], il me faict voir plusieurs noms, parmi lesquels le maréchal de Matignon, chargé de l'entreprise ; don Martin de La Nuza, Godefroy Bardaxi, etc. ; et à chaque nom il me demandoit si je

[1] « Que me recibe tan bien con muchas caricias. »
[2] « Y a esto gros hombre me abrazò. »
[3] « Me dixò que fuese bien venido. »
[4] « De fundo de la faltriquera. »

les cognoissois ; je respondois que ouy. Puis revenant à Godefroi : « Celui-ci est à Fraga, ajouta-t-il.—Sur la route de Saragosse à Barcelone ?—Précisément. — Mais la place n'est pas assez forte, continuai-je, pour voir s'il étoit bien instruit. — C'est vrai, reprit-il, mais sa position est excellente. » Et je vis qu'il n'ignoroit rien. Et don Martin s'étant retiré, il me développa ses résolutions avec talent [1]. « Le prince de Béarn a-t-il des intelligences en Espagne ? demandai-je au secrétaire. — Ouy, respondit-il, à Séville, à Barcelone, à Madrid; dans cette dernière ville est le commandant de l'artillerie, appelé Pétarque, qui doit nous servir efficacement. » A peu de jours de là, le secrétaire vint me dire que décidément le roy de Navarre me chargeoit d'aller en Aragon pour voir si les forces du roy d'Espagne estoient aussi foibles que le disoit don Martin de La Nuza. — Mais à qui devrai-je m'adresser là-bas ? observai-je. — On vous donnera les noms de tous ceux avec lesquels vous devez entrer en relation, me respondit M. de La Guesles. Puis, ayant témoigné la crainte d'être jugé et condamné comme traître si je partois ainsi sans prendre congé du duc de Feria et du duc de Mayenne, le prince de Béarn me fit dire que je pouvois passer par Paris. Et le soir mesme de mon départ, ayant soupé joyeusement avec beaucoup d'officiers françois, don Martin de La Nuza me prenant à part : « Allez, me dit-il dans ces mesmes paroles; le roy d'Espagne va payer toutes ces injustices et meschancetés envers nous. » Je revins à Paris escorté d'un trompette et avec un passe-port du prince de Béarn. A Paris, je communiquai au duc de Feria tout ce que je dis icy, et il fit partir en mesme temps que moi un courrier, afin, disoit-il, que si l'un de nous étoit pris ou arrêté, car le Béarnois pouvoit revenir sur sa résolution envers moy, sa majesté fust tousjours prévenue. Dès lors, m'estant embarqué avec promptitude au Havre de Grace, je suis arrivé à Saint-Sébastien, d'où, avec toute la vitesse possible, je me suis rendu à la cour de vostre majesté [2]. »

Ce rapport ayant été aussitôt communiqué par le secrétaire don Idiaques à Philippe II, le roi écrivit en marge de sa grosse et indéchiffrable écriture : « J'ay vu dans le moment le rapport que l'on m'a remis ; je ne l'ay que trop vu, si tout cela est vrai [3]. J'ay fait diffé-

[1] « Con mucha sciencia. »
[2] « Donde con la presteza que me ha sido possible he venido a la corte de V. M. »
[3] « Hai harto que ver si es verdad todo aquello alli es. »

rentes marques aux endroits importants de ce rappor, et sur lesquels ils faut prendre des informations promptes et précises. Employez pour cela des hommes fidèles et adroits[1]. Il faudroit tascher de se saisir d'Antonio Perez en Galice ; il auroit bien des révélations à nous faire, dans la crainte du supplice. Tout cela est dict icy à la haste ; nous parlerons plus posément de cette affaire grave [2]. Le conseiller don Juan Idiaques prendra les premières mesures [3]. »

On voit, d'après le texte de cette dépêche, que le mouvement espagnol s'arrête et se met déjà sur la défensive. Ce n'est plus cette cause active, puissante, attaquant avec hardiesse en France le principe de l'hérédité de race ; le Béarnais a pris l'initiative, et menace l'Espagne sur son propre territoire. Comme la vieille reine Élisabeth, Henri va fouiller jusqu'aux entrailles des opinions et des intérêts dans la Péninsule ; il réveille le ressentiment profond de la race moresque contre ses conquérants ; il a des agents dans l'Aragon, la Catalogne, les provinces frontières des Pyrénées et du Béarn pour rappeler l'ancienne indépendance et les *fueros* populaires. L'attitude politique de Henri IV et de l'Espagne s'est donc sensiblement modifiée : le système du Béarnais devient tout à fait agressif. Il veut porter le désordre et la guerre dans la Péninsule ; il répond à la ligue espagnole à Paris par des projets d'indépendance provinciale en Espagne, et ces projets avaient alors du retentissement !

[1] « Hombres fideles y bien industriados. »

[2] « Hablaremos mas a la larga desta importante platica. »

[3] Mémoires du capitaine Castillo Gaspardo sur ses relations avec le prince de Béarn, et des moyens qu'il a employés pour se les procurer. — Archives de Simancas, col. B, 83[9].

CHAPITRE XCIX.

LE CAMP DU BÉARNAIS. — NÉGOCIATIONS A ROME. — LE SACRE. — SURPRISE DE PARIS PAR HENRI IV.

Zèle catholique de Henri de Navarre. — Rapports avec le pape. — Négociation du duc de Nevers. — Déclaration royale. — Sacre de Henri IV. — Plaintes des huguenots. — Rupture de la trêve. — Reddition de Meaux. — Pamphlets. — Rapports avec Brissac. — Trahison dans le bureau de la ville de Paris. — Entrée des huguenots et royalistes. — Surprise de la ville. — Charte concédée. — Situation de Paris après l'entrée de Henri IV.

1593—1594

C'était alors un brillant et bel équipage que les tentes du Béarnais victorieux, autant par les armes que par l'habileté des négociations. La trêve durait encore, et ce relâche à la rude vie des camps, Henri IV l'employait à suivre deux grandes affaires : 1° la reconnaissance de sa royauté par le pape, sanction catholique de ses droits, 2° la transaction parlementaire qui devait lui livrer Paris, tête de la ligue municipale des cités.

Immédiatement après l'abjuration, on a vu l'empressement de Henri IV à députer vers Rome des hommes habiles et dévoués, dans le dessein d'offrir sa soumission filiale au pontife. Cet acte était le complément nécessaire de sa conversion. A l'époque de la grande puissance catholique, se séparer de Rome c'était rompre avec la société même, avec le principe qui dominait les peuples. La réforme avait sans doute créé un droit tout nouveau, une souveraineté civile et indépendante; mais dès l'instant que Henri saluait l'unité catholique par sa conversion, il devait chercher sa force vers le chef et l'arbitre des hautes destinées de l'Église. Philippe II, à son tour, devait lutter contre l'influence de Henri IV à Rome, et empêcher

cette réconciliation, dont le résultat était la couronne monarchique posée sur la tête du Béarnais.

Le pape qui portait alors la tiare d'or, était Clément VIII, humble prêtre, qui, agenouillé le jour de son intronisation, s'écria, dans son vif amour pour l'Église : « O mon Dieu, ôtez-moi la vie si mon élection ne doit pas être utile à votre saint nom ! » Clément s'était vivement prononcé dans la question catholique, et la ligue avait eu son plein assentiment. L'ambassadeur envoyé à Rome par Henri IV fut ce duc de Nevers, toujours chargé des missions difficiles qui touchaient aux intérêts complexes de la couronne et de l'Église. Il était porteur de lettres autographes pour le pape et le sacré collége. « Messieurs, disait le roi aux cardinaux, j'ay dès longtemps faict entendre, par plusieurs offices et protestations, que je ne voulois demeurer opiniastre en la créance en laquelle j'avois esté nourri au faict de la religion ; mais serois tousjours prêt à m'en despartir en me faisant voir que je fusse en erreur, dont ayant tousjours désiré de m'éclaircir par moyens légitimes, j'en suis venu plusieurs fois en conférence et communication particulière avec aucuns personnages ecclésiastiques recommandés de piété et bonne doctrine, qui ont esté à ma suite pour administrer aux princes et mes autres serviteurs bons et catholiques, le service divin, qui y a tousjours esté célébré selon l'église catholique, apostolique et romaine en toute vénération et liberté ; et finalement j'ay en ce mois de juillet dernier faict assembler un nombre de prélats et autres personnages ecclésiastiques doctes, en la saincte faculté de théologie, pour l'instruction et bon enseignement, desquels ayant cognu que l'église catholique, apostolique et romaine est la vraie église pleine de vérités, je m'y suis tout aussitost rendu par la grace de Dieu et inspiration qui luy a plu de me donner, et j'ay esté reçu par lesdicts prélats dans l'église abbatiale de Sainct-Denys par les formes qu'ils ont jugé estre convenables, et avec réservation de ce qui appartient à nostre sainct-père le pape et au sainct-siége, comme je m'y suis volontairement soumis. Et pour m'acquitter de ce devoir, ne pouvant aller le faire en personne, j'ay voulu y satisfaire par personnage de bonne et grande qualité, ayant faict eslection de mon cousin le duc de Nevers, prince qui m'appartient de proximité de sang, et recommandé de tant d'autres grandes et bonnes qualités, mesme de singulière piété et affection à la religion catholique. Et pour d'autant mieux tesmoigner, messieurs, l'observance à laquelle

je veux vivre et mourir envers le sainct-siége, il vous donnera communication de la commission qu'il a de moy, vous priant de la favoriser de vos bons conseils, advis et intercessions envers sa sainctcté, à ce que son bon plaisir soit de se rendre d'autant plus exorable à mes justes supplications, sur la foy et assurance que je lui donne d'une entière persévérance de ma part en ladicte religion catholique et perpétuelle dévotion envers le sainct-siége, pour le bien et service duquel ma propre vie et mes moyens ne seront épargnés, s'il en est besoin [1]. »

La mission de M. de Nevers était destinée à convaincre le pape : « que le droit d'hérédité était plus légitime aux yeux de Dieu et des hommes que toutes ces élections populaires et religieuses ; » d'où résultait la pleine et entière justification de l'avénement de Henri IV. « Pour élire un roy, disait l'ambassadeur, ainsi que sa sainctcté paroist en avoir le project, il faut une assemblée légitime des états du royaume, non convoquée par un homme sans pouvoir, comme le duc de Mayenne, dont l'auctorité n'est fondée que *sur la glace d'une nuit* [2]. Il faut que l'assemblée soit générale, et elle ne le peut estre. Suivant les lois du royaume, il ne peut estre question d'élection tant qu'il y a un prince capable de la branche régnante. Il y a en France beaucoup de princes catholiques ; la couronne appartient au plus proche ; toute élection seroit nulle sans cela. Le pape voudroit-il renverser la constitution fondamentale de la France en faveur de l'infante ou d'un prince étranger ? Si l'on soutient que les princes du sang royal sont hérétiques, il faut les entendre avant de les condamner. L'élection étant mal faicte, dans quelle combustion mettroit-on le royaume ! M. de Mayenne prétend que la couronne est due à son âge et à ses longs services. Le duc de Guise y prétend comme l'aisné de sa maison. Le duc de Nemours y aspire comme ayant sauvé la capitale. M. de Lorraine, comme chef, veut estre préféré aux autres princes de sa maison. Le roy d'Espagne y songe pour lui ou pour sa fille, à laquelle il veut donner un mari qu'il fera roy, s'il n'en peut sortir autrement. Enfin M. de Mercœur ne veut estre le subject ni du duc de Guise ni du duc de Mayenne, de sorte que voilà le royaume divisé en autant de factions ; et c'est ce que l'Espagne désire. La grandeur à laquelle

[1] MSS de Mesmes, tome XIII, in-fol., cot. $^{8921}/_{14}$.
[2] Ces mots sont soulignés, et font allusion sans doute à une circonstance qui favorisa la prise de pouvoir de M. le duc de Mayenne.

l'Espagne veut s'élever sera l'assujettissement de tous les princes d'Italie, et du pape lui-mesme. La guerre continuera, la religion s'anéantira au milieu des troubles. Que de malheurs! que de sang répandu! que de crimes! Le pape est le pasteur commun; voudroit-il s'exposer au reproche de la perte entière de son troupeau? sa saincteté ne doit point craindre de mécontenter le roy d'Espagne; s'il s'offense, elle a de bons moyens pour le contenir; la France pacifiée ne deviendra-t-elle pas sa ressource et son bras droit? Si elle consent à la ruiner, c'est assujettir le sainct-siége à la tyrannie espagnole. »

Tandis que la négociation avec le saint-siége continuait sans espérance d'un résultat immédiat et décisif, le roi ne cessait de rendre témoignage de son zèle catholique envers l'Église, et il écrivait au pape dans les termes de la soumission la plus absolue [1]. Une des plus grandes difficultés qu'on opposa au duc de Nevers, dès les premiers moments de sa négociation, fut qu'il n'était chargé que d'assurer l'obédience de Henri IV, sans avouer qu'il avait besoin de l'absolution pontificale. Le roi était toujours hérétique relaps aux yeux du pape, qui ne tenait pas compte de l'absolution donnée en France par des évêques sans pouvoirs, cette absolution étant un cas réservé au saint-siége. « Comment, dit le pape, absoudrai-je un prince qui se dict catholique et qui garde auprès de lui en si scandaleuse faveur M. de Bouillon? — Il est vrai, répondit M. de Nevers, que M. de Bouillon

[1] 25 novembre 1593. — Lettre de Henri IV au pape Clément VIII. — Bibliothèque du Roi, MSS de Mesmes, introductions aux Mémoires sur la Ligue, in-fol. tome XIV, n° $^{8931}/_{18}$. « Très-sainct père, après qu'il a plu à Dieu nous appeler à la communion de la saincte église apostolique et romaine, et la protestation que nous avons faicte d'y vivre et d'y mourir, rien ne nous peut être une plus grande consolation que de la voir autorisée et approuvée de la bénesdiction de vostre saincteté. — Dont désirant de nous acquitter avec tout l'honneur et respect envers vostre saincteté, ainsi qu'il lui appartient, nous avons choisi la personne de nostre très-cher et bien-aimé cousin, le duc de Nevers, pour l'espérance que nous avons en ses vertueuses et excellentes qualités, et singulière desvotion à la religion catholique. L'eslection et la charge qui lui sont commises seront d'autant plus agréables à vostre saincteté que l'un des principaux points de ladicte charge est de prester à vostre saincteté et au sainct-siége apostolique en nostre nom, l'obédience que nous lui devons comme roi de France très-chrestien, qui ne désire moins imiter l'exemple des rois nos prédécesseurs, et mesriter le titre et rang de premier fils de l'Église par nos actions, qu'ils ont esté fougueux de l'acquérir et conserver. A ceste cause, très-sainct père, nous supplions très-affectueusement vostre saincteté que le bon plaisir d'icelle soit accepter et recevoir cet office et devoir qui lui sera rendu de nostre part par nostre cousin, avec les soumissions dues et accoutumées. »

est reçu à la cour du roy ; mais vostre saincteté peut estre assurée que rien ne s'y détermine par ses conseils. Ah ! j'en conjure vostre saincteté, s'écria M. de Nevers en se prosternant aux pieds du pape, les yeux remplis de larmes, accordez à mon maistre l'absolution *in foro conscientiæ ;* vostre saincteté a esté trompée sur la bonne foy et la sincère affection du roy pour le sainct-siége : tout mensonge est indigne de son grand cœur. » — Le pape ayant fait relever l'ambassadeur, répliqua : « Mais, si je ne me trompe, cette demande n'est à autre fin, une fois accordée, qu'à se passer ensuite de moy pour régner. — Je ne nie pas que mon maistre ne soit assez puissant pour ne tenir sa couronne de personne ; mais, continua M. de Nevers, telle n'est point son intention. — J'en doute quant à présent, s'écria le pape. — Ah ! vostre saincteté ne refusera pas le plus sûr, le plus précieux gage que je puisse lui en offrir : qu'elle daigne accepter mon fils unique en ostage. — Le cas seroit embarrassant, et un pareil ostage difficile à punir en cas de manquement de parole. — Mais enfin qu'exige vostre saincteté du roy mon maistre qui la puisse rassurer ? — Ce n'est point à moy à conduire un relaps pour le ramener à l'Église, avec laquelle, suivant les canons et les théologues, je ne peux en conscience le réconcilier. — Que vostre saincteté daigne au moins entendre l'évesque du Mans et les docteurs que j'ay amenés. — Me veut-on soumettre à une dispute ? dit le pape en colère. Ils ne paroistront devant moy, avant de s'estre présentés devant le chef de l'inquisition, au moins devant celuy de la congrégation de France (le cardinal d'Aragon). Si je n'ay point faict justice de l'évesque et des théologiens, vous, M. de Nevers, devez m'en sçavoir gré, puisque ce n'est qu'en vostre considération personnelle que je l'ay faict. » A ce propos, le duc de Nevers répliqua avec fermeté : « vostre saincteté n'a pu prétendre porter jusque-là son auctorité. L'évesque du Mans et les docteurs partagent avec moy les fonctions de l'ambassade ; ils sont ambassadeurs de mesme que moy, et comme leur chef, je ne leur permettrai jamais d'abandonner ce titre, pas plus que je ne le quitterai moy mesme. J'ay en main des pouvoirs suffisans ; les voilà. Si j'ay souffert jusqu'icy les humiliations auxquelles j'ay esté réduit, à mon tour je puis dire que c'est dans l'intérest de la paix et du bien général. Qu'est-ce que le légat de vostre saincteté ? est-ce bien le ministre du sainct-siége, ou plustost celuy du roy d'Espagne ? Quelle révoltante partialité est la sienne envers les Espagnols, à nostre préjudice ? »

M. de Nevers s'était levé en parlant ainsi ; son rôle avait changé ; il n'était plus là suppliant et soumis. Le pape demeura un instant surpris ; cette fermeté en imposa ; il chercha à justifier son légat du mieux qu'il lui fut possible : « Dans tout ce que j'ay cru devoir faire, ajouta-t-il, il n'y a rien de personnel envers M. de Nevers, pour lequel je conserve une si profonde estime, et auquel, en toute occasion, je donnerai les marques de mon affection particulière. »

Le duc de Nevers se retira désespéré du mauvais succès de sa négociation, et prit congé de sa sainteté, en disant qu'il voulait au plus tôt retourner en France. Le pape Clément chercha de nouveau à l'adoucir, en promettant de lire le mémoire que le duc lui avait remis ; ce qui signifiait indirectement que celui-ci pouvait demeurer à Rome jusqu'à nouvel ordre. Peu de jours après il reçut un billet écrit en italien : « On avertit le duc de Nevers que le parti qu'il a pris dans l'audience dernière, de donner ses demandes par écrit au pape, a eu le plus grand succès. Les cardinaux en ayant esté instruits, en ont provoqué la lecture en plein consistoire [1]. » Le sacré collége commençait à se séparer du pape dans cette question de la France, et tôt ou tard les cardinaux devaient l'emporter dans la balance, sur les intérêts de l'Espagne vivement défendus par son ambassadeur.

Henri de Navarre s'était décidé à embrasser le parti et les croyances catholiques, par la conviction profonde que là seulement était la force et la nationalité de la France. Comme on pouvait douter que sa conversion fût sincère et définitive, le roi multipliait les actes et les témoignages de sa piété. Si les prédicateurs annonçaient que le Béarnais était hérétique relaps, et n'avait pu se réconcilier avec l'Église, Henri déclarait en réponse que, Dieu merci, il avait conféré, avec des prélats et docteurs assemblés, des points sur lesquels il désirait être

[1] Audience donnée par le pape à M. de Nevers, le 5 décembre 1593. — Bibliothèque du Roi, MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol. tome XIV, n° ^{893}'/$_{16}$. Dans la première audience que le duc de Nevers eut du pape, le soir même de son arrivée à Rome, il le supplia de ne pas limiter son séjour à Rome à dix jours; le pape répondit qu'il y penserait. Sa sainteté ajouta qu'elle ne pouvait même accorder l'absolution au roi *in foro conscientiæ*. Le duc ne répondit rien à ce propos; mais il assura qu'il était venu pour faire connaître au saint-père jusqu'à quel point on lui en avait imposé, et qu'il demandait une audience publique, dans laquelle, en présence du sacré collége, il pût confondre l'imposture des agents de la ligue et des Espagnols. — Le pape ne voulut pas l'accorder, mais le remit à une plus longue, qu'il indiqua pour le mardi suivant.

éclairci : « et après la grace qu'il a plu à Dieu nous faire par l'inspiration de son Sainct-Esprit que nous avons recherchée par tous nos vœux et de tout nostre cœur pour nostre salut, et satisfait par les preuves qu'iceux prélats et docteurs nous ont rendues dans les escrits des apostres, des saints Pères et docteurs reçus en l'Église, recognoissant l'église catholique, apostolique et romaine estre la vraie église de Dieu, pleine de vérité et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et nous sommes résolu d'y vivre et mourir [1]. » Henri ne s'occupait donc qu'à constater d'une manière authentique et persévérante la sincérité de ses démarches pour une haute réconciliation avec l'Église ; or, cette église appelait, comme caractère inviolable de toute royauté, le sacre des monarques légitimes. Le sacre était alors l'image vivante, la marque politique de la légitimité royale. Reims et sa vieille basilique étant au pouvoir des ligueurs, on ne pouvait oindre de l'huile sainte la tête de Henri IV. On avait procédé à l'abjuration sans la volonté de Rome. On fit un sacre en dehors de Reims, à Chartres, sur un autre autel, sans aucun des hauts pairs de France. Les clercs de Saint-Denis et de Mantes tinrent lieu des grandes figures épiscopales. La ligue eut beau jeu d'attaquer ces imitations des cérémonies royales, comme elle avait pris en mépris l'abjuration [2]. On lit dans un pamphlet court et piquant, que composa Louis d'Orléans, sous le titre *du Banquet d'Arètes :* « que les ecclésiastiques qui avaient assisté à la prétendue conversion et au sacre, méritaient d'être atta-

[1] « Desclaration du roy à ses parlemens, touchant son changement de religion. » 25 juillet 1593. — FONTANIEU, portefeuille, vol. CCCCXVII. — MSS de Colbert, vol. cot. 14, fol. 106.

[2] « Promesse faicte par Henri IV aux évesques et églises de son royaume entre les mains de l'évesque de Chartres, le 27e février 1594, avec le serment faict à ses sujets audict jour de son sacre.

« Je vous promets et octroie que je vous conserverai vos privilèges canoniques, comme aussi vos églises, et que je vous donnerai de bonnes lois, et ferai justice, et vous desfendrai, Dieu aidant, selon mon pouvoir, ainsi qu'un roy en son royaume doit faire par droit et raison, à l'endroit des évesques et de leurs églises. Je promets au nom de Jésus-Christ ces choses aux chrestiens à moi sujets; premièrement, je mettrai peine que le peuple chrestien vive paisiblement avec l'église de Dieu ; outre je tascherai faire qu'en toutes vocations cessent rapines et iniquités ; je commanderai qu'en tous jugemens l'esquité et miséricorde aient lieu, à celle fin que Dieu clément et miséricordieux fasse miséricorde à moi et à vous ; je tascherai à mon pouvoir en bonne foi de chasser de ma jurisdiction et terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Église, promettant par serment de garder tout ce qui a esté dit. » — MSS de Colbert, vol. cot. 11.

chés en Grève comme fagots, depuis le pied jusqu'au haut de l'arbre de la Saint-Jean; que Henri l'hérétique devait être mis dedans le panier où l'on met les chats, et que cela ferait un sacrifice délectable au ciel et agréable à la terre [1]. »

Les témoignages multipliés que la politique de Henri de Navarre donnait à la foi romaine devaient naturellement exciter la profonde indignation des braves compagnons de batailles qui avaient suivi sa triste et jeune fortune du Béarn. Ces huguenots, qui déposaient sous son aile les intérêts du prêche et de l'austère croyance de Calvin, pouvaient-ils voir sans une émotion vivement sentie ces fréquentations de Henri avec les évêques, les prêtres, les clercs, ceux que les ministres réformés traitaient de serviteurs de Baal, d'adorateurs du veau d'or? Henri n'était en rapport qu'avec les catholiques; ses amitiés ne s'adressaient qu'à eux; il multipliait ses caresses profanes, tandis que les soldats qui, sans pain, sans solde, couverts de haillons, les chausses percées, avaient servi une cause sans espoir, étaient délaissés pour des hommes qui avaient combattu la cornette blanche et le prêche. « Sire, écrivait encore Mornay, j'ay pensé que j'étois obligé par le droit de nature qui m'a rendu vostre subject, et plus, par la dévotion que ceux de la religion ont au service de vostre majesté, de luy donner avis des craintes et défiances esquelles ils sont que les orages ne viennent fondre sur leur teste par les occasions qu'ils voient naistre tous les jours. Ils disent donc, sire, que vostre majesté doit se souvenir d'eux par la continuation de leurs services, dont ils ne rapportent aujourd'huy, sinon pour l'advenir, une très-juste crainte, et pour le passé une trop juste douleur. Ils disent toutefois qu'ils ne demandoient pas, par leurs requestes, que la loy de l'Estat fust changée à leur profit ou de quelque prince estranger, comme ceux de la ligue, aussi peu que le prince naturel changeast de religion à leur appétit, comme les catholiques romains qui suivent vostre majesté, et moins encore que l'Estat fust déchiré et mis en pièces pour contenter l'ambition de peu de gens, aux despens du public et le vostre, comme il s'agit aujourd'huy; mais seulement de pouvoir pos-

[1] Pour entendre ce langage, il faut savoir qu'il y avait autrefois quelques villes du royaume où le maire et les eschevins fesoient mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats, et les brûloient dans le feu de joie la veille de la Saint-Jean. Cette bizarre coutume, dont l'origine n'est pas connue, subsistoit mesme dans Paris, et n'y a esté abolie qu'au commencement du règne de Louis XIV.

séder leurs consciences en paix et leur vie en sûreté. Ils se plaignent que les justes requestes à eux accordées par tant d'édicts des rois vos prédécesseurs, et sur vos demandes, n'ont pu estre écoutées sous vostre règne, duquel ils auroient dû mieux espérer, et sous lequel aussi, certes, sans l'affection qu'ils avoient à vostre grandeur, ils eussent pu justement et utilement pratiquer les voies qu'ils auroient esté contraincts de tenir sous les feu rois. Mais que n'eussent-ils attendu et espéré de celuy que Dieu avoit, pour la protection de son Église, amené à la succession de ce royaume; et que pouvoient-ils moins demander que liberté et vie ceux qui exposent leur sang librement pour vous! Vous avez changé de religion, sire, en un instant. Le vulgaire dict là-dessus (car il ne voit pas plus avant) : Si c'est de franche volonté, qu'attendons-nous plus de son affection? ou si c'est par contrainte, attendons-en moins ou n'en attendons que mal, car nostre bien n'est plus en sa puissance. Certes, sire, les plus advisés estiment qu'il est impossible que vostre majesté oublie les graces qu'elle a reçues de Dieu, qui l'a tirée par voie extraordinaire du fond des montagnes pour l'amener à cet estat; et aussi pour les services qu'elle a reçus de ceux de la religion en ses adversités extresmes, croyant, au contraire, que si une fois le jour vous vous souvenez de vous-mesme, il est malaisé que toute l'année vous ne vous ressouveniez et de vostre conscience envers Dieu, et de vostre ancienne affection envers vos serviteurs; et ils discourent, sire, si vostre majesté, au milieu de ses prospérités, nous a méconnus, si lorsque Dieu l'avoit auctorisée de si belles victoires, il ne tient compte de nous remettre au moins en liberté. Du bien au mal il y a un effort, il faut quelque saut; d'un mal à un autre il n'y a que plain-pied : on y va si doucement, pour énorme qu'il soit, qu'on ne l'aperçoit point. Voyez, sire, par quels degrés on vous a mené à la messe. On vous disoit : Vous désirez la réformation, nous la voulons; nous sommes pleins d'abus, entrez seulement dedans, vous les repurgerez. Or, avant que d'y entrer, on vous oblige aux plus grossiers, aux moins tenables. On vous disoit encore : sire, donnez ce contentement à vostre peuple, vous en aurez ce que vous voudrez, tant peu de messes qu'il vous plaira, pourvu que l'on vous y voye, un voile entre deux si vous voulez! On vous a faict jurer contre vostre propre conscience, et abjurer, en termes les plus précis, les moins soutenables, ce qu'ils n'eussent pas requis d'un juif ny d'un Turc. Les plus fins vous

faisoient croire que c'estoit le vray moyen d'avoir raison du pape, luy oster toute l'auctorité en vostre estat; cela faict, vous assembleriez un concile national: voyez s'ils y ont bien pourvu. Ils vous font jurer comme article de foy l'auctorité du pape : que deviennent donc vos parlemens et leurs arrêts? Sire, au premier jour le pape vous envoyera l'espée; il vous imposera loi de faire la guerre aux hérétiques, et sous ce mot comprendra les plus purs chrestiens, les plus loyaux François, la plus saine partie de vos subjects: cet arrest vous semblera dur de prime face; il effrayera vostre bon naturel; mais on a assez de moyens pour le vous adoucir! Le presche est déjà exilé de vostre cour, afin de l'en bannir de vostre maison; car qui y viendra pour vivre ou vous y servir sans servir Dieu, exilé de vos armées, et conséquemment des charges et honneurs? car quel homme y pourra subsister en danger tous les jours d'estre tué, d'estre blessé, sans espoir de consolation, sans assurance seulement de sépulture? Que vostre majesté juge s'il est raisonnable qu'ils soient tenus en ce royaume pour juifs au rang des capons, au lieu du rang honorable que les mérites de leurs devanciers leur ont laissé, que les services mesmes faicts à vostre majesté leur devroient avoir acquis. Et combien, disoient-ils là-dessus, nous estoit-il plus favorable de vivre sous la trêve du feu roy, ennemi toutefois de nostre profession? Il consentoit l'exercice de nostre religion en son armée et en sa cour, consentoit les ministres estre entretenus de ses propres deniers, nous baillant force villes pour retraite. A tout cela vos bons serviteurs ne savent que respondre. Naguère ils respondoient qu'on attendist le temps, et le temps est perdu; les affaires sont pourries en moisissant. Ils ne peuvent cacher que leurs esprits agités passent de l'espoir du bien en l'attente du mal, de la longue et mémorable patience en la recherche du remède. Et vous, sire (nous le savons bien), n'en estes pas sans alarmes; vous ne prendriez pas plaisir de voir s'élever un protecteur de nostre loi; vous seriez jaloux s'ils s'adressoient à autres qu'à vous. Sire, voulez-vous bien leur oster l'envie d'un protecteur? ostez-en la nécessité; soyez-le vous-mesme; continuez sur eux ce premier soin, ceste première affection: quand ils cognoistront que vous aurez soin d'eux, ils n'en auront point d'eux-mesmes. Vous savez ce qui leur nuit, ce qui leur duist; les requestes que vous présentiez pour eux aux roys vos prédécesseurs, pour leur liberté et pour leur sûreté, rapportez-le à vous-mesme; elles n'ont point depuis ce temps rabattu de leurs

droitures ; ils les ont comblés depuis de bons services, et doivent avoir gagné et accru en vostre endroit[1]. »

Ces plaintes justes, cette expression d'une douleur qui se résumait en la continuelle menace d'un protectorat opposé à la royauté, parcouraient les tentes huguenotes, parmi ces fiers montagnards qui formaient encore la meilleure partie de l'armée de Henri IV. Ce prince comblait d'amitiés Mornay, le duc de Bouillon ; il voulait, en s'attachant la tête, attirer auprès de lui le parti tout entier ; mais sa préoccupation n'était pas là ; ses démarches politiques n'avaient en vue que la destruction de la ligue ; il ne cherchait qu'à se rattacher au principe de la société religieuse du moyen âge.

Il avait bien raison de procéder avec cette intelligence. De tout côté le parti modéré des catholiques ouvrait des négociations avec Henri de Navarre ; la bourgeoisie se prononçait en sa faveur et se séparait de la ligue lentement, mais avec zèle. Dans ces circonstances heureuses, Henri crut utile à ses intérêts, tout en protestant de sa foi, de briser hautement la trêve qui avait été conclue avec les états et le conseil de l'union des villes. Les événements lui étaient favorables ; il en profitait. La guerre n'avait plus rien de populaire à Paris ; il fallait donc frapper fort pour constater qu'elle serait inévitable tant qu'on n'aurait pas proclamé le Béarnais.

Dans l'acte de cette rupture Henri déclarait que les ennemis conjurés de cet État, loin d'observer la trêve, s'étaient toujours licenciés et en plusieurs lieux avaient vécu pendant la trêve comme pendant la guerre : « Maintenant nous sommes sur la fin du cinquième mois qu'a duré la trêve sans qu'il y ait aucun advancement à la fin pour laquelle elle avoit esté faicte ; ils nous font rechercher d'une nouvelle prolongation de trois mois ; mais loin d'apporter des idées de paix, ils s'en montrent plus éloignés que jamais ; les advis nous viennent tous les jours qu'ils hastent et pressent les forces estrangères qui leur sont promises ; il y en a déjà une grande quantité de prestes, et si près de la frontière, qu'en deux jours elles peuvent entrer dans le royaume. Ainsi nous avons recognu que pendant que nos désirs sont à la paix, eux au contraire se préparent pour une nouvelle guerre ; nous avons résolu de ne leur accorder plus aucune prolongation de trêve, ce qui

[1] Advis du sieur Duplessis-Mornay au roi Henri IV, 1593. — MSS de Colbert, vol. cot. 11.

nous contraint recommencer à leur faire la guerre ; nous protestons que c'est avec un extrême regret qu'il nous faut en venir à ceste extrémité ; mais ce renouvellement de guerre fera pour le moins la distinction certaine de ceux d'entre eux qui ont esté tenus en ce parti par le seul zèle de religion, ou des autres qui s'en sont servi seulement de prétexte pour couvrir leur malice et desloyauté : nous exhortons tous princes, prélats, seigneurs, gentilshommes et autres, généralement tous nosdicts subjects qui se sont ci-devant séparés de nous, et les conjurons au nom de Dieu, par leur devoir envers nous et leur patrie, à leurs familles et fortunes, de se despartir de toutes ligues et associations tant dedans que dehors ce royaume, faites au préjudice de nostre service, et se réunir à nous comme bons et fidèles subjects de leur roy et prince naturel ; et pour ce faire leur accordons un mois après la publication de ces présentes[1]. »

[1] « Desclaration du roy sur la fin de la trêve. » Voici un autre texte de cette déclaration : « Henri par la grâce de Dieu, etc., nous recognoissons qu'après le repos esternel, nous ne pouvons désirer de Dieu de plus grande grace que celle qu'il nous a faicte de nous donner la résolution de recevoir l'instruction en la religion catholique, apostolique et romaine, et d'en faire après la profession que nous en avons faicte pour y vivre et mourir, ainsi que l'ont faict nos prédécesseurs ; de quoi nous ressentons en nostre ame un tel contentement que nous en bénissons incessamment le Très-Haut. Mais pendant ce temps, et tandis que nostre bonté leur accordoit un trop long repos, quelle a esté la mauvaise foi de nos ennemis ? M. de Mayenne en a profité pour rassembler de nouvelles forces, et me disputer la couronne mesme depuis nostre conversion à la foi catholique. Tandis que ce dernier négocioit avec nous la seconde prorogation de la trêve, par le ministère de MM. de Villeroy et Jeannin, des lettres ont esté interceptées. Elles nous apprennent que la fureur des principaux chefs des rebelles et des Espagnols n'a fait que redoubler depuis nostre abjuration. En secret et en présence du légat n'ont-ils pas renouvelé le serment de ne jamais recognoistre nos droits au trosne ? Leur inquiétude a redoublé par le soin que j'ai eu d'envoyer auprès de sa sainteté M. de Nevers, et souvent par l'accueil favorable que celui-ci a reçu du sainct-père, tandis qu'ils s'étoient flattés de se conserver l'amitié du sainct-siége, en publiant qu'ils acceptoient purement et simplement le concile de Trente. Sans les accuser précisément de l'attentat commis dans l'intervalle de la trêve, par un furieux * contre nostre personne, ne peut-on pas croire que ce crime soit l'effet de leur rage ? Or, le sang qui va se respandre s'élèvera de nouveau contre eux, et ils porteront la responsabilité des malheurs qui désolèrent le royaume. Mais nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour adoucir le sort de nos subjects ; nous leur tendrons les bras et accorderons une amnistie entière, rétablissement dans tous leurs biens et honneurs ou dignités à ceux qui, dans le mois de cette publication, abandonneront le parti de la ligue, et qui nous prestant serment de fidélité, voudront chercher, auprès de leur roy, un asile et un refuge. » — 27 décembre 1593. Biblio-

* Barrière.

A peine cette déclaration était-elle promulguée dans les camps et sous les murailles de Paris, qu'un courrier apporta au roi la bonne nouvelle de la soumission de Meaux et des hommes d'armes qui tenaient garnison sous M. de Vitry. Meaux était une position importante. Son marché, fortifié dupuis le moyen âge, était comme une place de sûreté, un point militaire pour conduire les armées royales dans la Normandie; d'ailleurs, la proximité de cette ville avec Paris devait singulièrement influer sur les destinées de la grande ville. Meaux fut vendue par M. de Vitry à Henri IV [1]. Déjà commençait ce système de corruption habile, qui détachait par des pensions et des honneurs tous les

thèque du Roi, MSS de Mesmes, introduction, Mémoires sur la ligue, in-fol. tome XII, n° $^{8931}/_{18}$.

[1] 1er janvier 1594. Biblioth. du Roi, MSS de Mesmes, int. Mémoires sur la ligue, in-fol. tome XVI, n° $^{8931}/_{17}$. — Pièce pour la reddition de Meaux.

Lettre de M. de Rosne à M. de Vitry, après la reddition de Meaux.

« Monsieur, puisque vous m'avez dissimulé par vos lettres la révolte de Meaux, et la perte de mes canons, je vous dirai s'il vous reste quelque conscience, que me renvoyerez par ce porteur la promesse que vous aurez de moi de 1,300 escus, vous assurant que je ferai ce que je pourrai pour amener de quoi avoir mon canon. Toute la crainte que j'ai c'est que vous ne le fassiez. Je crois que je n'ai que faire de vous donner le conseil que vous vous y enfermiez, m'assurant que vous céderiez ceste ambition à quelque bon huguenot bien réformé. Vous avez tort de vouloir mal aux Espagnols : à l'heure qu'il est j'ai reçu la nouvelle des Pays-Bas pour aller au-devant de l'armée, dans laquelle je servirai de capitaine des guides. Tout meschant ribaud que vous estes, je ne laisserai à m'employer à vous remettre au bon chemin dont vous vous estes desvoyé. Tenez-moi en vos bonnes graces, comme celui qui est, monsieur, vostre très-humble cousin à vous faire service, *Signé* : Rosne. »

Réponse de M. de Vitry.

« Monsieur, présentement je viens de recevoir vostre lettre, qui n'est pas le plus grand contentement que j'ai, mais bien de voir le roy en ceste place, lui estant justement acquise. Et quant à ce que vous me mandez que je vous renvoye vostre cédule, puisque me promettez de venir me voir, je la garderai jusqu'à ce temps-là ; et, s'il vous plaist, comme bon parent que vous estes, me faire prester 50,000 escus à ce prix-là, je vous en ferai rente au denier douze, pour le peu d'espérance que j'ai, que ni les Espagnols ni les François espagnolisés m'en puissent faire sortir. Croyez donc, monsieur, que j'aurai assez d'ambition pour vous y attendre, et tesmoigner à tous les usurpateurs de la couronne que si j'ai donné quatre coups pour la ligue, j'espère à présent faire miracle. Je n'ai jamais compris comment M. de Mayenne s'est voulu jeter dans les bras de ces gens-là, plutost que dans ceux de son roy naturel, bien que je sache, monsieur, que ce ne sera jamais de vostre conseil qu'il le fera. Je ne vous en dirai davantage, par l'espérance que j'ai que nous vous irons voir avec ceste belle armée dont vous nous menacez, qui ne sera pas à Chelles, mais à l'arbre de Guise, et en ceste vérité je vous dirai que pour vostre particulier je serai toujours, monsieur, vostre serviteur et cousin, *Signé* : Vitry. »

partisans de la ligue un à un, lorsqu'ils tenaient une place de guerre ou une armée : dans les crises politiques cet exemple est contagieux. Quand un chef a traité à de bonnes conditions, d'autres viennent traiter après lui. Chacun court à la fortune d'un nouveau parti, parce que là sont les récompenses et les chances de l'avenir. Un petit nombre d'âmes fortes s'attachent à une cause perdue et la défendent à ses derniers jours ; alors les fidèles se comptent ! Le bureau de la ville de Meaux s'étant décidé à ouvrir les portes de la cité, les maire et échevins s'empressèrent d'écrire aux magistrats et bourgeois de Paris : C'était dans cet échange de conseils que les municipalités s'exhortaient les unes les autres à quitter le parti de la ligue et à saluer la puissance de Henri IV : « Messieurs, tant que nous avons estimé que nostre religion catholique et romaine couroit fortune, il n'y en a point de tous ceux de l'union qui se soient monstrés plus prompts et affectionnés que nous en tout ce qui a esté nécessaire pour ceste guerre. Vous en estes les meilleurs témoins, et avez vu ce qu'avons faict après la bataille de Senlis et la journée d'Ivry ; tellement qu'avec vérité nous pouvons dire que nostre ville a importé entièrement de la conservation de Paris ; toutes les pertes et ruines, nous les avons supportées avec joye et allégresse, tant que nous avons vu qu'il estoit question d'obéir à un roy de religion contraire à la nostre. Mais depuis qu'il a plu à Dieu de faire descendre son Sainct-Esprit sur ce prince, petit-fils de sainct Louis, nous avons estimé que nos armes seroient aussi injuste scomme elles nous sembloient sainctes et justes auparavant, ne pouvant approuver aucune des inventions espagnoles auxquelles on a recours pour blasphémer contre cette grande merveille qu'il a plu à Dieu faire à la France et à la chrestienté, n'y ayant personne de sain jugement qui ne voye clairement que c'estoit le seul moyen de terminer ces misères extrêmes, qui autrement eussent sans doute plus duré que nous et nos enfans. Si jamais peuple a eu occasion de mettre fin à une guerre civile, nous l'avons maintenant, la seule raison de la nostre cessant du tout aujourd'huy. Pour nostre regard, messieurs, nous rendons graces immortelles à Dieu de ce qu'il luy a plu convertir nostre roy à son église, et nous en l'obéissance de sa majesté très-chrestienne, nous délivrant en un moment de la grande et juste appréhension de perdre nostre liberté. Ce qui sera cause que nous eslèverons nos enfans de meilleur courage, sçachant qu'ils vivront et mourront François, et

qu'ils combattront un jour les ennemis de la couronne en la présence de leur roy. Nous vous plaignons seulement et lamentons votre misérable condition de ce qu'encore que vous voyez le bien aussi clairement que nous, néanmoins, par faute de courage, vous n'osez vous mettre en liberté et en vostre devoir tout ensemble, d'autant que vous imaginez toujours que l'un de vos seize bourreaux vous attache à une potence : jamais homme courageux ne vendit sa liberté ; quiconque s'est donné à l'Espagnol a faict assez cognoistre qu'il n'a point de cœur : si vous le voulez encore plus clairement voir, criez avec nous : *Vive le roy*, et vous serez en un instant deslivrés de toute servitude ; par vostre exemple vous mettrez la France en repos et en son ancienne gloire, plus redoutable à ses ennemis qu'elle ne fut jamais ; vous changerez en un moment le comble de misères, d'afflictions et de nécessités auxquelles vous estes réduits, avec la richesse, l'abondance et la félicité qui avoient accoutumé d'estre en vostre ville, lorsqu'elle estoit aimée et chérie de son roy. Tout ce qu'il y a de précieux et d'excellent s'y apportera non-seulement de tous les endroits du royaume, mais aussi des pays étrangers. Ce grand parlement, ceste chambre des comptes, ceste université, ceste cour royale, vous seront restitués au mesme instant que vous recognoistrez vostre roy ; et au lieu que vous n'avez autre pensée qu'à pourvoir à la famine qui vous va consumant petit à petit, ne vivant plus, mais languissans, misérables et mourans chaque jour, vous verrez incontinent croistre vos commodités particulières, et les publiques à merveille[1]. »

Ces invitations à quitter les intérêts de la ligue étaient fréquentes alors ; on les faisait circuler de ville en ville, et l'impression les multipliait comme des pamphlets. Autant la grosse bourgeoisie, les parlementaires étaient la tête basse, il y avait quelques années, lors de la grande révolte du peuple catholique, autant après, ils avaient le caquet haut et le front superbe, pour me servir de l'expression des prédicateurs. On attaquait la ligue avec esprit et moquerie ; depuis la *Satire Menippée*, il n'était plus qu'exhortations pour l'abandonner et prendre le parti du roi légitime. On publiait certain discours « par lequel il est montré qu'il n'est pas loisible aux subjects de mesdire de leur roy, et encore moins prendre les armes contre sa majesté, ou

[1] « Desclaration de la ville de Meaux à messieurs les prévost des marchands, eschevins et bourgeois de Paris. » 1594.

attenter à icelle pour quelque occasion ou prétexte que ce soit. » Et on répandait à profusion « l'advis et abjuration d'un notable gentilhomme de la ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladicte ligue et s'en est présentement desparti. »

Et pourtant, le conseil municipal de Paris, sous l'action du lieutetenant général du royaume, semblait redoubler de zèle pour la bonne garde et tuition de la ville menacée; on prenait des précautions contre les assemblées de bourgeoisie et les conciliabules qui pouvaient favoriser le parti du Béarnais. « De par M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France : Il est enjoinct et très-expressément ordonné à toute personne du parti contraire, de quelque estat, qualité, condition qu'elles soient estant en ceste ville de Paris, d'en sortir cejourd'huy dedans une heure après midy pour tout délai, quelque permission ou passe-port qu'elles puissent avoir pour y demeurer et séjourner. Et défenses sont aussi faictes à tous bourgeois et habitans de ceste ville et fauxbourgs de s'assembler ès places publiques, galerie des Merciers, grande salle du palais et autres endroicts, en plus grand nombre de cinq ou six, ny de se provoquer les uns les autres par injures ou propos tendant à séditions ou au mépris de ce parti, en quelque façon que ce soit, sur peine de la vie.—15e janvier 1594[1]. »

« Sire Guillaume Guercier, quartenier; trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin en l'hostel de ceste ville avec quatre notables bourgeois de vostre quartier, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera en l'église Nostre-Dame de Paris, pour rendre graces à Dieu de l'entreprise descouverte faicte par les ennemis, sous couleur d'amener des farines en ceste ville. Et n'y faictes faute. — 18e janvier 1594 [2]. »

« Il est enjoinct au premier sergent de la ville ou autre sur ce requis, de se transporter ès maisons particulières qui luy seront montrées, et en icelles faire exacte recherche de tous les meubles, papiers et autres, appartenant à aucuns des absens et tenant le party contraire, et de tout, faire description et inventaire, suivant le mandement de monseigneur de Mayenne; mandons et enjoignons aux capitaines des quartiers de prester main-forte.—24 janvier 1594. »

Les mesures de confiscation se multipliaient contre tous ceux qui

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 450, verso.
[2] *Ibid.*, fol. 451, verso.

tenaient le parti de Henri de Navarre : les formules en subsistent encore. « Il est enjoinct à M. Robert Moisan, substitut du procureur du roy, accompagné de l'un des sergens sur ce requis, se transporter en la maison de....., en laquelle ils saisiront les meubles appartenant à......, absent, et tenant le party contraire ; et d'iceux faire bon et loyal inventaire et description.—1er février 1594 [1]. »

« M. le curé de l'église et paroisse Sainct-Jean ; nous vous avons cy-devant envoyé mandement afin d'exhorter et admonester vos paroissiens que chacun d'eux, selon sa puissance et pouvoir, eust à mettre entre vos mains quelques deniers pour employer au grand navire d'argent voué par ceste ville à Nostre-Dame de Lorette, pour lui rendre actions de graces de la conservation de ceste ville ; c'est pourquoy nous vous prions de rechef d'exhorter et admonester demain, jour de la Chandeleur, vosdicts paroissiens, de mettre en vos mains quelque partie de leurs moyens, pour ce qu'il est impossible autrement le parfaire ni envoyer dedans le jour de Pasques prochain.— 1er février 1594 [2]. »

« De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris ; capitaine Marchant, trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin, à l'hostel de ceste ville avec tous ceux de vostre monstre, armés de cuirasses, arquebuses, mousquets, hallebardes et autres armes desfensives, pour assister à la procession générale qui se fera de la descente de la châsse de madame saincte Geneviève ; et ceux de vostre nombre qui ne s'y trouveront, nous les condamnons dès à présent en dix escus d'amende chacun. — 16e mars 1594. »

« M. le président de Neuilly ; nous vous prions, suivant le commandement à nous faict par M. le maréchal de Brissac, gouverneur de ceste ville, de faire un corps de garde en vostre colonnelle au lieu que adviserez le plus commode, qui sera composé de dix hommes de chascune de vos dizaines, des mieux armés, auxquels commandera tel capitaine que adviserez estre bon et capable ; et pour empescher et esviter qu'il ne vienne quelque surprise pendant la procession générale qui se fera demain en l'église Saincte-Geneviève, à laquelle nous vous prions, vos capitaines, lieutenans et enseignes, venir nous accompagner ; et par mesme moyen, nous vous prions qu'il demeure un des

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 453, verso et 455, ibid.
[2] *Ibid*. fol. 455.

chefs en chascune des dixaines de vostredict quartier pour commander au cas qu'il advienne quelque émotion durant ladicte procession.— 16e mars 1594 [1]. »

C'était là, en quelque sorte, les derniers actes du gouvernement municipal de Paris, de cette organisation populaire et puissante, qui avait dominé la cité dans les jours d'orages. J'abandonne son histoire avec un serrement de cœur, car elle fut le dernier éclat de la liberté catholique. La commune politique et religieuse de Paris eut ses violences, ses proscriptions; mais elle se défendit avec un admirable courage, et parvint à son but, car elle força le roi à adopter la pensée et la foi catholique. Quand ce résultat fut atteint, elle ne fut plus qu'une organisation tumultueuse sans objet; elle tomba, parce qu'elle n'était qu'une minorité d'opinion au milieu d'une société qui voulait en finir avec la guerre civile.

Partout les négociations s'ouvraient; la trahison secondait les efforts des royalistes. Ils avaient des relations avec les bourgeois ou gentilshommes qui vendaient les villes qu'on leur avait confiées, afin d'en retirer des avantages particuliers. Dès cette époque [2], on voit le dé-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 457.

[2] 4 janvier 1594. Bibliothèque du Roi, MSS de Baluze, vol. in-fol., cot. 9675 E.

Lettre interceptée de M. de Mayenne à M. de Montpesat, étant en Espagne.

« Je vous ai faict plusieurs despesches fort amples, esquelles vous verrez tout l'estat de nos affaires; celle-ci les vous représentera encore empirées, n'y ayant jour qui ne nous apporte quelque inconvénient par la disposition que nos peuples ont pris de repos, et la foiblesse toute notoire qui paroist de nostre costé. Je soutiens et arreste néanmoins ce torrent avec le plus de courage et résolution que je puis, n'oubliant aucune sorte de raison et de persuasion, envers surtout les gouverneurs La Chastre, Villars et Allancourt, lesquels nous apporteroient une ruine inévitable. Il faut donc que nous voyons de vostre costé une résolution accompagnée de très-grandes forces et sommes de deniers. Il ne faut plus de promesses ni de délais; un médiocre secours ne servira que d'augmenter le désespoir des nostres; le mal est violent et pressant : dans peu de jours le roy de Navarre aura une armée de vingt mille hommes; et comment ferons-nous alors si non-seulement nous ne pouvons lui faire quitter la campagne, mais s'il peut lui-même assiéger nos places principales. Sans ma présence à Paris, ce renouvellement de guerre eust esté perdu par les grandes factions qui y sont pour le roy de Navarre. Je les dissipe à grand'peine, par le peu de secours et surtout les contradictions des ministres du roy d'Espagne, qui pleins d'imprudence et d'opiniastreté résistent à mes meilleurs avis, de telle sorte que me mettant, moi, en désespoir, et les affaires en ruine, je me porterais d'un autre costé, si je n'estois retenu par la religion et l'affection que j'ai au service de sa majesté catholique. Dites-lui tout cela à elle-même, afin d'en tenir une dernière résolution, que vous me ferez cognoistre en toute diligence. Ajoutez qu'il n'est

sespoir du duc de Mayenne, prévoyant la fin de la ligue, en face de la négociation qui s'engageait pour la bonne ville de Paris, avec quelques échevins de la bourgeoisie et M. de Brissac. L'exemple de Lyon, puis de Meaux, était là, et donnait forte tentation à la gentilhommerie. M. de Mayenne exprimait sa douleur sur sa position difficile au milieu de Paris, où la faction du roi de Navarre était déjà si grande ! Il se plaignait surtout de n'être pas loyalement secondé par les ambassadeurs du roi d'Espagne, alors tout à fait opposés au parti mitoyen d'un simple changement de dynastie au profit de la race de Lorraine.

Je rappelle que le duc de Mayenne, avant de quitter Paris, avait confié le gouvernement de la ville à un gentilhomme de la ligue, M. de Cossé-Brissac, qui dès longtemps avait donné des gages à l'Espagne et au lieutenant général du royaume. Henri de Navarre, toujours pénétré de l'importance d'avoir Paris, s'était mis immédiatement en rapport avec le gouverneur par ses familles de gentilshommes. La cause de la ligue étant si fortement menacée, il n'avait pas été difficile d'entraîner Brissac à la trahison ; on s'entendit entre quelques parlementaires des deux camps ; Cossé demanda le titre de maréchal de France, 300 mille livres d'argent et une pension de 30,000 écus sa vie durant. Tout cela fut convenu et scellé d'une promesse royale.

Brissac, stipulant ainsi ses avantages particuliers, trahissait le duc de Mayenne et la ligue; mais alors de telles résolutions n'étaient point marquées au sceau de l'impopularité; la bourgeoisie, décidée pour la restauration de Henri IV, encourageait Brissac. Le parlement s'était hautement prononcé contre le duc de Mayenne. Quelques membres du conseil municipal se lièrent entièrement à la cause du roi de Navarre. Partout de l'argent avait été distribué ; il s'agissait de conquérir

plus en ma puissance de compatir avec ses ministres, et souffrir les indignités qu'ils me font, et principalement le duc de Feria. Et si sa majesté ne leur commande de vivre autrement avec moi, et se gouverner par mon advis et conduite, je serai contraint de quitter son service. Il faut qu'il se fie à moi, et croye que j'ai plus de cognoissance et de pouvoir pour le servir que tout autre ; et que tous les moyens qu'il tentera sans moi ne réussiroient pas. Ce que vous m'avez dit du frère Martin m'a mis en grande perplexité. Toutefois je cognois l'humeur de l'homme, et je sais qu'en plusieurs autres affaires il a avancé, par son indiscrétion, des paroles contraires à la volonté de son maistre. Vous estes sur les lieux ; faictes-moi le plaisir de vous en éclaircir ; vous comprenez de quelle importance cela est, et, m'aimant comme vous le faites, je m'asseure que n'y oublierez rien. De Paris, 15 janv. 1594. »

Paris, la grande ville : rien ne fut épargné. Le projet était simple : s'emparer d'une ou deux portes, les livrer à une troupe de gentilshommes royalistes; puis, la nuit, favoriser l'entrée de Henri, qu'on proclamerait le lendemain roi de France et de Navarre. L'important était de tenir toutes ces négociations secrètes, de ne pas donner l'éveil aux halles, et on y parvint avec bonheur.

On n'avait à craindre que quelques débris de la grande association du peuple : la ligue, soutenue d'une garnison de huit à neuf cents arquebusiers et archers napolitains, espagnols ou wallons; les compagnies bourgeoises étaient très-dévouées aux opinions parlementaires; mais la majorité de ce qui appartenait aux métiers tenait pour la ligue; tout ce qui était, au contraire, haut bourgeois, capitaine de ville, penchait vers la transaction. Il faut même répéter que depuis l'exécution de ses braves chefs, ce peuple était un peu découragé, et l'on ne retrouvait pas cette ardeur de combats qui avait marqué son existence à l'origine de la ligue. On entendait encore des prédicateurs en chaire, excitant la multitude à défendre la sainte union ; mais ces vives paroles n'avaient pas le même retentissement. Les chefs n'existaient plus pour organiser l'ensemble de la cité; il y avait division dans les esprits; l'heure d'une transaction avait sonné.

La négociation avec le conseil municipal s'ouvrit par Forçais, sergent de la ville, les échevins Néret, Langlois et le prévôt Lhuilier, ils stipulèrent pour tous, la noblesse et des récompenses d'argent. Je dirai, à l'honneur de ceux qui livraient ainsi la cité, qu'ils n'en abandonnèrent pas absolument les intérêts municipaux. Il fut convenu qu'une ordonnance ou charte royale porterait : « qu'il ne se ferait aucun autre exercice que de la religion catholique, apostolique et romaine, dans la ville et faubourgs de Paris, et dix lieues aux environs; ladite ville serait remise, réintégrée, restituée en tous les anciens privilèges, droits, concessions, octrois, franchises, libertés et immunités qui lui avaient été accordés par les rois. La mémoire de tout ce qui s'est passé en la ville de Paris et ès environs lors de la réduction et depuis le commencement des troubles sera éteinte et assoupie, tant en la prise des armes, entreprises des villes, forcemens d'icelles, châteaux, maisons et forteresses, prise de toute espèce de deniers, et généralement tous autres actes d'hostilités ; les arrêts, commissions, décrets, sentences, jugemens, contrats donnés entre personnes du même parti en la prévôté et vicomté, sortiront leur effet ; on ne fera aucune re-

cherche des exécutions à mort faites par autorité de justice ou par droit de guerre. Pour le regard de saisies faites sur les biens, héritages, rentes et revenus desdits habitans, tous ceux qui feront soumission en seront quittes, et lesdites saisies demeureront nulles; tous les habitans qui sortiront de la ville sous passe-port royal, pour se retirer en autres lieux, jouiront de leurs biens, sans qu'ils y soient troublés ni molestés. »

Il ne s'agissait plus que d'exécuter l'entreprise en silence sans éveiller les soupçons du peuple. Depuis les trêves accordées entre la ville et le roi de Navarre, les communications entre les deux armées étaient entières et libres : on se voyait à Meaux, à Saint-Denis ; les négociations pouvaient se conduire sans qu'elles fussent remarquées des halles et des magistrats qui défendaient leurs intérêts. Le 21 mars, dans la soirée, Brissac assemble les colonels et capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands ; ils règlent ensemble les dispositions de l'entreprise : tout avait été conduit de longue main et se trouvait prêt pour l'exécution. Le 22 mars, à deux heures du matin, c'est-à-dire au milieu de profondes ténèbres, les troupes royales se présentèrent aux portes de Paris ; Brissac va les reconnaître en personne, et les introduit lui-même dans l'enceinte de la grande cité ; là elles se forment en bataille et se rendent successivement maîtresses des places et des points les plus importants. Un corps de garde espagnol essaya la résistance, il fut entièrement massacré. Ces dispositions prises, Henri, à la tête de sa noblesse, pénétra dans la ville. « Ledict jour, au temps de l'équinoxe printanier, lorsque le soleil estoit au premier degré du signe d'Aries, à la première heure du jour, le roy, vraiment martial, accompagné de ses troupes, qui estoient composées d'environ quatre mille hommes tant de cheval que de pied, vint de Sainct-Denis aux environs de Paris, et luy fut rapporté que les portes, Neuve, Sainct-Honoré et Sainct-Denis estoient ouvertes ; que à la première estoit le sieur comte de Brissac et le sieur Forçais, sergent-major de la ville ; à la seconde, estoit l'eschevin Néret avec ses enfans, et à la troisième, le sieur Langlois, et furent ces trois portes en mesme temps livrées à sa majesté, qui entra glorieusement en la ville par la mesme porte, par laquelle six ans auparavant, le 13 may 1588, lendemain des barricades, on avoit vu tristement sortir son prédécesseur. Et le roy estant entré donna son escharpe blanche au sieur de Brissac qu'il honora en l'accolant du titre de mareschal de France, et reçut les clefs des portes

qui luy furent présentées par le sieur Lhuillier, prévost des marchands, et s'assura de toutes les places fortes en moins de deux heures, hormis de la Bastille, qui, cinq jours après, fut rendue par composition ; et cette réduction fut faicte sans aucun désordre, sans aucun pillage, sans meurtre ny effusion de sang, fors de vingt-cinq ou trente lansquenets, qui estant près la porte Neuve lors de ceste entrée, firent contenance de vouloir résister et furent incontinent taillés en pièces ou jetés en l'eau. Ceux qui conduisirent les troupes dont se servit sa majesté pour l'exécution de ceste entreprise, estoient les sieurs mareschaux de Retz et de Matignon, le comte de Torigny, le grand escuyer, le marquis de Cueuvre, le comte de Sainct-Pol, le baron de Solignac, les sieurs de Sainct-Luc, d'Humières, de Vitry, d'O, de Vic, de Belin', Des Acres, de Sancy, de Marsilly, de Harancourt, de Boudeville, d'Édouville, de Sainct-Angel, de Rollet, de Bellangreville, de Trigny, de Favas, de Marin et de Manican, avec le colonel des Suisses de Heild et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes [1]. »

Le conseil de ville consigna aussi dans ses registres toutes les circonstances de l'entrée de Henri IV à Paris : « L'an de grace 1594, le mardy 22[e] jour de mars, sur les cinq heures du matin, MM. les prévost des marchands et eschevins de ceste ville de Paris, désirant faire cognoistre au roy nostre souverain seigneur, l'obéissance que son peuple vouloit luy porter et continuer, luy firent ouverture des portes de ceste ville pour le recevoir et les autres seigneurs de sa cour ; et pour cet effet, M. Lhuillier, prévost des marchands, assisté de M. le comte de Brissac, se trouvèrent à la porte Neuve pour recevoir sa majesté; et par icelle entra en ceste ville, et fut menée et conduicte en son chasteau du Louvre ; M. Langlois, l'un des eschevins, à la porte de Sainct-Denis ; et M. Néret, aussi eschevin, à la porte Sainct-Honoré. Et furent lesdictes portes ouvertes si secrètement (combien qu'elles eussent esté terrassées les jours précédens), que l'armée de sa majesté entra en ceste ville auparavant que la garnison espagnole qui y estoit lors en fust advertie. Et après que sadicte majesté eut séjourné par quelque peu de temps en sondict chastel du Louvre, elle alla rendre graces à Dieu en l'église Nostre-Dame de Paris, accompagnée desdicts sieurs Lhuillier, Langlois et Néret, estant les autres eschevins en

[1] Réduction miraculeuse de Paris, sous l'obéissance du roi très-chrétien Henri IV, et comme sa majesté y entra par la porte Neuve, le mardi 22 mars 1594.

l'hostel de ladicte ville pour rassurer le reste du peuple. Et par toutes les rues où sa majesté passa, tant en allant en ladicte église (en laquelle fut chanté le cantique *Te Deum laudamus*), qu'en revenant, tout le peuple ne fit que acclamations et applaudissemens de joye, de l'heureuse réduction de ceste ville en l'obéissance de sa majesté, laquelle réduction fut si douce et si gracieuse et avec tant de contentement, que nul des bourgeois ne se trouva offensé en sa personne ny en ses biens, et toute la journée se passa en action de graces de tant de félicités inespérées ; et le soir furent faicts feux de joye en signe d'allégresse et resjouissance ; et furent envoyés mandemens pour aller faire la révérence au roy. — Sire Guillaume Guercier, quartenier ; trouvez-vous demain huit heures du matin, en l'hostel de la villo, pour nous accompagner à aller trouver le roy pour lui faire la révérence. Et n'y faictes faute. 22e mars 1594[1]. »

La relation officielle du conseil municipal de Paris cherchait à déguiser les faits, à transformer en une réception d'enthousiasme, une trahison de nuit : ce n'était pas une entrée publique, excitant les joyeux transports, telle que la peinture l'a depuis reproduite ; mais une sorte de surprise militaire amenée par une transaction municipale. Dans des gravures publiées quelques jours après l'événement, et qui devaient naturellement se ressentir des véritables impressions de la victoire, on représente Henri de Navarre armé de toutes pièces, la dague au côté ; il est entouré d'une mer de têtes pressées sous le casque. Les lansquenets ont la pique en main ou l'arquebuse sur l'épaule ; à droite et à gauche marchent en éclaireurs, de vieux arquebusiers, à l'œil farouche, au teint basané ; ils font feu sur des habitants qui fuient ou se précipitent dans la rivière. Il n'y a point foule de peuple, mais des hommes d'armes qui se rangent autour de leur chef, et le protégent dans son entrée toute guerrière [2].

La trahison de Brissac et des échevins excita des rumeurs populaires dans la ville de Paris. Il y eut trois opinions sur leur compte : d'abord la masse du peuple, les halles qui les appelèrent vendeurs de villes, mauvais Judas, lesquels pour de l'argent avaient abandonné leur foi comme Judas avait livré Jésus ; les gentilshommes royalistes, au service du roi de Navarre, qui virent là un retour de Brissac aux

[1] Registres de l'hôtel de ville, XIV, fol. 1.

[2] Voyez les gravures dans la grande collection de la *Bibliothèque Royale*. La peinture originale qui en diffère peu est à l'arsenal.

lois de l'obéissance et de la fidélité féodale, un trait de loyauté de race et de blason. Enfin les politiques du parlement et de la bourgeoisie jugèrent que l'avénement du roi de Navarre était le seul moyen d'en finir avec les crises municipales qui agitaient le royaume; et ceux-ci avaient raison. Après que le duc de Mayenne eut frappé le grand parti populaire, pour modérer le mouvement catholique et révolutionnaire, ce mouvement abâtardi devait aboutir à la restauration royale. Il n'y avait de salut que là, et l'avénement de Henri IV fut la suite des mesures violentes contre les chefs de la sainte union; car lorsqu'on ne veut pas des conséquences d'une révolution, on est forcé de retourner au principe tutélaire qui seul protége l'ordre et la paix des cités.

CHAPITRE C.

MOUVEMENT MILITAIRE DES ESPAGNOLS. — DÉPÊCHES SUR LA REDDITION DE PARIS.

Rapport des envoyés espagnols sur les forces de la ligue dans les provinces. — Dépêche de don Diego d'Ibarra sur l'entrée de Henri IV à Paris. — Du duc de Feria. — De J. B. Taxis. — Sauf-conduit des Espagnols. — Départ de la garnison de Paris.

1594

Henri de Navarre, maître de Paris, prenait possession du Louvre : que devenait dès lors la cause espagnole et catholique de Philippe II? où se réfugiaient les braves arquebusiers wallons et napolitains, naguère salués du peuple? où allait désormais se poser le siége de la ligue? Pouvait-on compter encore sur l'esprit et l'appui des provinces? Fallait-il désespérer de la cause pour laquelle on s'était armé? Quelle était la situation de don Diego d'Ibarra, du duc de Feria, de Taxis, qui naguère gouvernaient tout, et dirigeaient les forces municipales?

Il y avait longtemps que les envoyés espagnols surveillaient avec inquiétude le mouvement qui se prononçait pour Henri IV. Un rapport spécial sur l'état des provinces unies en la sainte ligue, demandé par Philippe II, se trouve encore aux archives de Simancas; cette dépêche indique l'état de désespoir et de désordre où se trouvaient les principaux éléments de l'union catholique depuis la prise de Meaux. « Tout est compromis actuellement ; Meaux s'est rendu, écrit l'agent secret ; M. de Mayenne ayant eu advis que le sieur de Vitry traitoit avec l'ennemi, l'envoya querir à Paris, où luy ayant faict sçavoir l'advis qu'il en avoit, celuy-cy respondit avec tranquillité : « Je vous donne ma parole, par tous les sermens recevables entre gens d'hon-

neur, que jamais je n'ay pensé à pareil dessein ; et si je nourrissais une semblable idée, je le ferois encore avec honneur, remettant entre vos mains tout ce que j'en ay reçu [1]. » Mais c'étoient là des paroles douces [2], car, peu de jours après, ayant faict sortir de Meaux, avec des lettres contrefaictes du duc de Mayenne, ceux qu'il croyoit le plus opposés à ses desseins, il dict au reste du peuple ce que bon lui sembla. A quelques jours de là, M. de La Chastre se trouvant aussi à Paris, M. de Mayenne l'appela en pleine assemblée [3], du conseil de messeigneurs le légat, du duc de Feria et autres ministres de vostre majesté. La Chastre n'estoit pas moins soupçonné que Vitry. Malgré le grand bruit que fit M. de La Chastre sur le tort que l'on avoit de soupçonner sa fidélité, M. de Mayenne, qui déjà avoit esté trompé par Vitry, son beau-fils, l'eust faict arrester ; mais M. de Guise, qui l'aimoit beaucoup, intercéda malheureusement pour luy. En effet, estant arrivé à Orléans, M. de La Chastre s'empressa de conclure une trêve, pour s'attirer, par cet acte de douceur, les bonnes graces des habitans. M. de Mayenne en estant instruit, luy en escrivit de vifs reproches ; mais l'autre, sans doute pour se moquer, luy respondit que c'estoit pour faciliter les vendanges. On vit bientost sa fourberie, car, moyennant soixante mille escus et la promesse du baston de maréchal de France, le gouvernement d'Orléans et celuy de la province de Berri pour son fils, il rendit la ville. Ensuite, le premier, il parcourut les rues, en criant *Vive le roi* [4] ! Il donna à tous ceux qui vouloient, la permission de se retirer ailleurs, avec un passe-port de luy. Il s'en trouva plus de quatre mille. — Une des conditions de la capitulation porte que le prince de Béarn ne pourra entrer dans Orléans qu'avec cent chevaux pendant un an.

» Bien que M. de Villeroy, le père du gouverneur de Pontoise, se soit retiré en sa maison, la ville est restée à la sainte ligue, et la preuve, c'est qu'elle a donné passage à quatre cents chevaux qui alloient rejoindre M. de Mayenne. Celui-cy estoit vers Landrecies avec douze mille hommes environ, lorsque don Diego d'Ibarra et J. B. Taxis allèrent le trouver. On m'a dict qu'il fut tellement embarrassé de les recevoir convenablement, que pour trouver trois mille

[1] « Remittendo lo todo que abia recivido. »
[2] « Oradas palabras. »
[3] « En la junta. »
[4] « Con la criada viva el rey. »

escus il fut forcé de prendre chez Gamin [1] et autres marchands, des étoffes à fort haut prix, lesquelles il revendit de suite après, n'en retirant que le tiers. M. de Guise, de La Ferté-Milon qu'il étoit allé secourir, est revenu à Sens, distant de 25 lieues de Paris. Il y fait bastir une citadelle à la prière des bons catholiques; ceux-cy craignent les politiques, qui se multiplient dans le royaume; car au premier passage du duc, ils avaient eu assez de pouvoir [2] pour le faire demeurer longtemps aux portes de la ville sans luy vouloir ouvrir, d'où il fut enfin emmené par son oncle, qui rallia, en passant, tout ce qu'il pouvoit de troupes françoises. Le prince de Béarn les poursuit de près. M. de Villars, gouverneur de Rouen et du Havre de Grâce, a bien escrit ses protestations de fidélité au duc de Mayenne, mais il n'y faut pas compter beaucoup. Il est au pouvoir de deux personnes ennemies fort influentes, et vostre majesté en jugera comme moi [3] quand je lui dirai que ce sont un prêtre et une femme. Celle-ci est madame de Cimié qui le possède entièrement, avec laquelle il vit maritalement et qu'il entretient [4]. Elle est très-affectionnée au prince de Béarn et sœur de Vitry. Il est à craindre que ceste fréquentation habituelle ne l'escarte de son devoir. La seconde personne est l'abbé Tiron, titulaire de beaucoup de bénéfices, car il possède, je crois, dix mille escus de revenus. Mais s'il apprenoit quelques succès dans nos affaires, il fera comme les autres de son estat, il demeurera ferme et desvoué serviteur.

» A Arles, les politiques ont fait mettre deux catholiques en prison, et fait crier *Vive le roy* par la ville; mais le lendemain, à l'exhortation d'un prédicateur nommé Levigier, ils ont esté chassés par le peuple. Deux consuls politiques ont esté pendus avec quelques-uns de leurs partisans, et la ville est aujourd'hui plus sûre que jamais. Les habitans de Marseille sont sortis avec de l'artillerie pour battre la tour de Bouc [5], port de mer à cinq lieues de la ville. M. de Carces s'en est emparé. Les chefs marseillois qui ont conduit l'entreprise estoient MM. le comte de Suze, de Saint-Roumans, gentilhomme

[1] Il y a dans le texte : *de Gamin y otros mercadores*. C'est sans doute un marchand ou un juif renommé.

[2] « Estan tan poderosos. »

[3] « Y como yo lo dira vuestra magestad. »

[4] « Que entretiene y tiene como muxer. »

[5] « Torre de Buques. »

provençal, et Alexandre Vitelles, commandant dans Berres pour son altesse de Savoye. Lyon a fait tresve avec le marquis de Sainct-Surlin jusqu'au 4 may, moyennant quinze mille escus que les habitans lui ont donnés. Toulouse est plus que jamais assurée au service de vostre majesté, comme l'indique l'arrest de la cour de son parlement. Poitiers, dont M. d'Elbeuf est gouverneur, est toujours en notre pouvoir par la présence de d'Aultan qui y est fort aimé, et assuré de la noblesse du pays et du peuple. Nulle place importante en Guienne n'a esté perdue, Dieu merci, par le marquis de Villars. Montluc s'est révolté avec ses amis, mais si vostre majesté le jugeoit convenable, le marquis me mande qu'il auroit raison de cette folle entreprise [1], en lui permettant de faire seulement venir à son service les lansquenets qui sont dans le Roussillon. Il promet de faire avec eux quelque chose dont sa majesté sera plus satisfaicte que de les voir inutiles ou dangereux pillards dans ladicte province [2]. »

Cette dépêche était écrite quelques jours avant l'entrée de Henri IV à Paris ; elle semblait prévoir cet événement décisif : Paris était, en effet, au pouvoir du Béarnais ; les Espagnols avaient quitté la ville. A peine don Diego d'Ibarra, commandant la garnison capitulée, avait atteint Laon, qu'il s'empresse d'écrire au roi son maître la plus importante et la plus curieuse des relations : « Sire, vostre majesté aura vu, par la lettre que je luy ay adressée le 21 de ce mois, que j'avois fixé toute mon attention sur ces renforts de troupes au service du prince de Béarn, lesquelles se montroient dans les environs de Paris. En ayant prévenu le comte de Brissac, celui-cy me respondit qu'il n'y avoit rien à craindre sur ce point, que je pouvois venir luy parler moi-mesme si je le désirois. Pour une affaire aussi importante, je n'y manquai pas : « J'ay reçu ce matin, me dit le comte en m'apercevant, une lettre du duc de Mayenne, qui m'apprend que le duc de Guise s'avance sur Paris avec de l'infanterie, par la route de Senlis : il a en outre deux cents chevaux et une forte somme d'argent pour la solde de la garnison françoise. J'ay envoyé à leur rencontre [3] deux régimens françois sous les ordres du

[1] « Stulta empresa. »

[2] Cette pièce est écrite en espagnol et sans signature, et est jointe, dans les archives, à une longue lettre de Montpesat. Elle est de quelque chargé d'affaires de Philippe II en Guienne, puisque Montpesat y était alors. Elle a été écrite un peu avant la prise de Paris. — Archives de Simancas, cot. B 81[109].

[3] « Que avia embiado a recevirlos. »

commandant Jacques : c'est là sans doute la cause de ce mouvement d'infanterie dans les environs. Soyez sans inquiétude [1]. » Cependant comme je vis qu'il n'avoit montré la prétendue lettre du duc de Mayenne ny au duc de Feria, ny au légat, ny à moy-mesme ; comme il avoit tenu la porte Neuve ouverte tout le jour précédent, sous le prétexte bannal de la commodité des militaires et des bourgeois ; enfin, comme il avoit fait placer deux cents Allemands de garde à cette porte, je crus ne devoir pas me rendre à ces apparences de sécurité. Aussitost je fis prévenir le duc de Feria et le légat de ce qui se passoit ; j'avertis également les commandans militaires des troupes de vostre majesté, et quelques bons catholiques que je rencontrai, de faire vigilante garde. Pour moy, depuis dix heures du soir jusqu'à trois heures du matin [2], j'allois et venois de la porte Sainct-Honoré à la porte Sainct-Anthoine. Bientost je m'avançai vers la porte Neuve : et que vostre majesté juge de ma surprise, quand je la trouvai gardée par quinze ou vingt bourgeois seulement [3]. C'estoit vers le matin : tout à coup, assez loin de moy, je vis passer le gouverneur, suivi de plusieurs gentilshommes à cheval portant des torches, puis les deux cents Allemands et beaucoup de François. Je leur envoyai dire de quelle manière la porte Neuve estoit gardée, et s'ils désiroient que j'y fisse placer des troupes espagnoles. Le comte de Brissac me fit respondre que c'estoit par négligence sans doute [4] que l'on n'y avoit pas encore placé les Allemands ; mais qu'il les avoit avec luy, et qu'il alloit rester là en personne [5]. Vers les trois heures, quelques-uns de ceux qui estoient de ronde avec moy entendirent dehors un certain bruict d'armes et de soldats, bien que peu de troupes dussent estre dans la campagne aux environs. Je jugeai à propos alors d'envoyer cent gardes wallones vers la porte Sainct-Denis, en leur recommandant, si elles rencontroient le gouverneur M. de Brissac, de se partager en deux troupes et de faire semblant d'estre de ronde ; puis, de s'introduire dans le corps de garde des Espagnols pour le renforcer, et parer ainsi à tout futur événement. Je courus ensuite à la maison du duc de Feria pour voir dans quel estat se trouvoit sa garde, qui estoit com-

[1] « Anda sin pena. »
[2] « Y yo delas 10 de la noche hasta las 3 de la manana. »
[3] « Con solos 15 o 20 burgeses de guardia. »
[4] « Que avia avido descuydo. »
[5] « Y que estaria alli en personna. »

posée de Napolitains. Là je hastai le départ de la ronde qui avoit esté ordonnée la veille pour le matin. Il estoit quatre heures, lorsque, en passant près de la muraille, j'entendis un grand bruict vers la porte Sainct-Denis ; j'ordonnai au commandant Legoretta de s'y porter ou d'y envoyer un capitaine avec cinquante soldats. Celui-cy me fit respondre qu'il se passoit sans doute quelque chose d'extraordinaire sur ce point ; que cinquante hommes ne suffiroient pas pour repousser les gardes nombreuses qui l'occupoient ; que déjà deux fois elles avoient empesché les rondes espagnoles de passer, en disant que puisque les François gardoient ce poste, les Espagnols n'avoient point de ronde à y faire [1]. Au moment où je me rendois au quartier le plus voisin pour chercher des renforts, je rencontre un sergent napolitain tout effaré [2] qui me dict : « Le prince de Béarn est maistre de la porte Neuve avec six cents hommes ; trois mille hommes le suivent avec de l'artillerie ; c'est le gouverneur et les François qu'il a avec luy qui ont livré l'entrée ; la garde du duc de Feria a esté égorgée. Cependant je cherche tous les moyens pour arriver jusqu'au duc, afin de nous joindre à luy ; mais déjà tous les postes, toutes les avenues estoient occupés par l'ennemy ; c'estoit comme par enchantement [3]. Deux pièces d'artillerie, la bouche tournée vers la ville, estoient près de la muraille, gardées par des soldats ennemis. Vainement encore je cherchai à faire avertir les Napolitains qui estoient de l'autre costé de la rivière de venir nous joindre ; tous les wallons que je leur expédiai furent pris ou tués, car la porte Sainct-Denis étant également occupée, toute communication devenoit impossible. J'essayai encore de faire avertir le capitaine qui estoit à ceste dernière porte, de se retirer avec son monde vers nostre quartier ; j'avois résolu de m'y desfendre, quoique nostre petit nombre et les communications interceptées rendissent la lutte impossible. Sur ces entrefaites arriva un cavalier qui m'apportoit, de la part du comte de Brissac, la nouvelle de la paix conclue avec le duc de Mayenne, qui cédoit Paris au prince de Béarn [4]. Le gouverneur m'engageoit à ne point tenter une résistance inutile.

[1] « Que ja dos vezes avian impedido a la ronda española que passase, diziendo que los Franceses guardavan aquel puesto y no avian los Españoles que rondarlos. »

[2] « Espantado. »

[3] « Como encantamiento. »

[4] « Y que avia dado aquella villa al prince de Bearne. »

A ce message succédèrent instantanément deux autres cavaliers du prince de Béarn, avec une lettre qu'il m'adressoit, et dont la copie est cy-joincte [1]. Je ne voulus point la recevoir. Ces deux officiers, après m'en avoir manifesté leur estonnement, me dirent de vive voix ce qu'elle contenoit : « Je ne suis icy, ainsi que les soldats de sa majesté catholique, ay-je respondu, que pour le service de la saincte union : si c'est elle et le gouverneur qui ont rendu la ville au prince de Béarn, nous ne saurions l'empescher ; mais il nous faut, avant tout, recevoir des nouvelles et des communications du duc de Feria. Jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce que nous partions, si cela est ainsi résolu, nous resterons dans nos quartiers avec armes et bagages ; j'y engage ma parole. »

« Le comte de Brissac et d'autres personnes vinrent me confirmer ces rapports, que je ne pouvois vérifier, et s'entendre avec moy pour l'instant du départ. On me fit mesme demander que les troupes de vostre majesté, en sortant, ne portassent point leurs mèches allumées. J'envoyai aussitost le capitaine Scipion Buencacio, qui fit observer, en mon nom, qu'une pareille exigence n'étoit point conforme aux promesses faictes : le prince de Béarn prenant la parole : « Eh bien, je ne m'oppose pas, dit-il, à ce que les Italiens portent leurs mèches, car je les tiens pour amis; mais quant aux Espagnols, je le défends : je sçais qu'ils ne désirent que le mal de la France [2]. » Scipion respondit avec fermeté à ces accusations ; et le prince de Béarn s'estant retiré, le capitaine, s'adressant à Montluc : « Le prince de Béarn peut se dispenser, dit-il, de voir défiler les Espagnols, puisqu'il ne les croit pas sûrs ; l'occasion ne luy a pas manqué cependant, et ne luy manquera pas, sans doute encore, de les voir et de les

[1] Archives de Simancas, cot. B 79[123].

Copie du sauf-conduit du prince de Béarn à don Diego de Ibarra.

« Seigneur don Diego de Ibarra ; Dieu ayant permis que beaucoup de mes subjects soient rentrés dans l'obéissance qu'ils me doivent, comme présentement mon cousin le maréchal de Brissac, ma cour de parlement, le prévost des marchands, eschevins, bourgeois et habitans de ma bonne ville de Paris ont faict, j'ay bien voulu, à leur prière, vous donner et aux troupes étrangères qui sont en madicte ville, sauf-conduit et escorte pour vous retirer avec vos drapeaux, armes et bagages, en tel lieu de sûreté que vous aviserez. Ce que je leur ay promis sur l'assurance qu'ils m'ont donnée que vous ne vous rendrez indignes de ceste grace par aucune opposition. Et sur ce, sieur don Diego de Ibarra, je prie Dieu qu'il vous ait en saincte garde. Ce fait à . . . le . . . jour de mars 1594. HENRY. »

[2] « Perque los Espanoles, savia que le querian mal de la Francia. »

cognoistre [1]. » Mais comme nous ne pouvions perdre nostre temps en dispute, ayant enfin reçu des communications du duc de Feria, nous arrestasmes le départ pour deux heures de relevée. L'ordre de marche fut ainsi donné : les Napolitains se portèrent en avant-garde à la porte Sainct-Denis ; au corps de bataille les Espagnols, le duc de Feria et moy ; enfin, en arrière-garde, les troupes wallones. Nous sortismes enseignes déployées, tambours battans, et sans avoir l'air de désespérer de nostre cause [2]. Bien que le prince de Béarn se fust placé à une fenestre de la porte Sainct-Denis, l'ordre fut donné de ne le pas saluer avec les étendards. Ainsi que doict l'avoir escrit le duc de Feria, des commissaires nous accompagnèrent tant que nous fusmes sur les terres des ennemis. Mieux instruit aujourd'huy, je sçais que les Allemands n'ont point trahi ; ils furent trompés. Les premières sentinelles de ceste nation qui se trouvoient en avant de la porte Sainct-Denis, voulurent faire résistance en recognoissant l'ennemi ; mais il leur en cousta la vie. Ce qui m'étonne le plus dans tout cecy [3], c'est que deux portes ayent pu estre livrées aux ennemis, et qu'ils ayent pu eux-mesmes s'introduire dans la ville en si grand nombre, sans qu'on entendist aucun retentissement d'armes, aucun tumulte, et surtout sans qu'il se soit trouvé là un seul catholique armé [4].

» Le prince de Béarn escrivit également au légat à peu près dans les mesmes termes qu'à moy, luy offrant de le faire partir avec les mesmes facilités et en mesme temps que nous. Le légat fit respondre qu'il luy estoit impossible de partir aussi promptement ; et malgré l'observation que je luy adressai sur l'inconvenance de rester ainsi à la cour du prince de Béarn, bien que ce ne fust que pour peu de jours, il persista, en disant qu'il estoit dans l'impossibilité de faire autrement. Depuis je n'ay reçu de luy aucune nouvelle [5]. Le duc de Feria s'est hasté d'arriver à la frontière pour se réunir et s'entendre avec le comte Charles de Mansfeld, afin de porter le plus prompt remède aux derniers événemens. Nous avons appris depuis que la bastille du milieu du bois de Vincennes tenoit encore ferme. Le comman-

[1] « Que avia visto la gente otras vezes y no le falteria ocasion de bolverla a ver. »
[2] « Y vagase sin dexar nuestra causa. »
[3] « Lo mas que este acidente me admiro. »
[4] « Ni un solo catholico armado. »
[5] « Despues no he sabido del. »

dant m'a faict dire qu'il se défendroit pendant un mois, mais qu'après ce temps ses vivres seroient épuisés.

» Nous avons vu hier le duc de Mayenne ; il a paru profondément affecté de la perte de Paris. Il s'est défendu de toute participation à un accommodement avec le Béarnais, mais comme nous l'avons vu changer d'attitude et fléchir à chaque événement nouveau, il est bien à craindre que ce dernier échec ne vienne encore l'affaiblir dans ses résolutions. Nous luy avons dict, pour le raffermir, que son armée, réunie à celle du comte Charles, s'élèveroit à douze mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux ; que l'on pouvoit encore avec cela regagner Paris. Jusqu'à présent on ne cognoist rien des intentions de l'ennemi sur les trois dépesches de vostre majesté qui ont esté saisies. Le duc de Mayenne sort de chez le duc de Feria, et vient de nous dire qu'il avoit instruit vostre majesté de ses intentions, et qu'elle se tenoit pour fort satisfaicte. Ayent vainement cherché à le faire expliquer, le duc de Feira et moy luy avons donné les meilleurs conseils que nous avons pu ; nous l'avons engagé à agir réellement, à laisser tous ces vains discours, toutes ces négociations comme inutiles ou plustost préjudiciables à la cause ; nous luy avons rappelé qu'il fut un temps où il se montroit plus zélé et plus ardent... L'avons-nous persuadé ? je ne veux pas l'affirmer ; cependant je prie Dieu de me tromper [1]. »

Ibarra avait été l'homme actif, le chef militaire ; on ne pouvait l'accuser d'avoir manqué d'énergie ; l'événement l'avait surpris ; partout où le danger s'était montré, partout don Diego s'était porté en toute hâte. Il avait fallu la duplicité du comte de Brissac pour tromper l'intelligent capitaine des vieux arquebusiers. Qu'avait donc fait le duc de Feria, le négociateur ? avait-il été plus habile et mieux inspiré ? La surprise de Paris l'avait frappé tout aussi bien que don Diego : il se hâtait d'adresser une autre dépêche à Philippe II son maître : « Sire, le 20 de ce mois j'ay escrit à vostre majesté, en luy faisant part de ce qui se passoit autour de moi, et de la crainte que j'éprouvois de voir d'un moment à l'autre tomber la ville dans les mains de l'ennemi. Ce que je prévoyois est arrivé le 22 à 4 heures du matin. Il est clair aujourd'hui que ce coup a été concerté entre

[1] « Pero quiero Dios que me engane. » Laon, 28 mars 1594. — Don Diego de Ibarra à Philippe II, roi d'Espagne. Archives de Simances, cot. B 79[133].

M. de Belin qui, comme vostre majesté le sçait, avoit esté gouverneur de Paris, Sainct-Quentin qui servoit dans les gardes wallones en garnison à Paris, enfin le comte de Brissac, gouverneur de la ville, lequel, par l'intermédiaire de M. de Sainct-Luc, son parent, s'est entendu avec le Béarnois. Dans la seule conférence qui eut lieu, il fut convenu que ce seroit le 22 mars au matin. Pour oster tout soupçon, le gouverneur avoit fait ouvrir toute la journée précédente la porte Neuve. Un sous-lieutenant des Napolitains[1], qui étoit de garde dans mon hôtel, m'en avertit vers les sept heures du soir, en rejetant cette faute sur le compte du gouverneur. Aussitost j'envoie à ce dernier ce même sous-lieutenant, afin qu'on remédiast promptement au danger. M. de Brissac me fait répondre que cela n'avoit aucun inconvénient; que ce n'étoit que pour la commodité des troupes et des bourgeois qui alloient et venoient pour leur service et leurs travaux, et que d'ailleurs les soldats de garde à cette porte étoient préveaus de veiller avec soin. — De son côté, don Diego de Ibarra, en ayant parlé au gouverneur, celui-ci lui répondit qu'il avoit reçu dans la matinée une lettre du duc de Mayenne, qui lui annonçoit l'arrivée, par la route de Senlis, du duc de Guise avec quelque infanterie, deux cents chevaux et de l'argent pour la solde de la garnison françoise; qu'il avoit envoyé deux régimens françois à la rencontre du duc, et que ce devoit être là la cause de cette réunion de troupes que l'on entendoit dans les faubourgs[2]. Don Diego de Ibarra, qui ne pouvoit se contenter de raisons si peu rassurantes, m'en donna avis; puis, se tenant sur pied toute la nuit, il allait s'informant de ce qui se passoit, et faisoit prévenir les troupes espagnoles de rester éveillées et sous les armes dans leurs quartiers, afin de se porter plus promptement où il seroit nécessaire[3]. Vers le matin, le comte de Brissac, ayant fait lui-même la ronde, ouvrit deux portes au prince de Béarn[4], et plaça à ces portes toutes ses troupes, qui consistoient en deux mille cinq cents hommes d'infanterie et treize cents chevaux. Il s'empara ensuite de toutes les avenues et postes principaux de Paris sans éprouver

[1] « Un alferez de los Napolitanos. »

[2] « Y que esta devia de ser la causa de averse juntado alguna gente que se oyia en los faburgos. »

[3] « Que estuviesen con cuydado y alerta en sus quarteles, para acudir a' donde mas fuese necessario. »

[4] « Abrio dos puertas al principe de Bearne. »

la moindre résistance ; car le gouverneur et les politiques avoient assuré aux catholiques qu'ils veilleroient assidûment. Au moment où Brissac ouvrit les portes, on remarquoit à côté de lui le prévost des marchands et quelques eschevins : quant à la garnison appartenant au duc de Mayenne, elle étoit sous l'obéissance du gouverneur, et marchoit d'après sa volonté : les troupes de vostre majesté, au moyen de ces machinations tortueuses des ennemis du dedans et du dehors, n'avoient pu être réunies ; les soldats de chaque nation se trouvoient fort éloignés les uns des autres et divisés par escadrons ; les Napolitains, entre autres, campoient de l'autre costé de la rivière, où étoit situé leur quartier, et d'ailleurs les rues qui auroient permis la communication entre elles avoient été occupées par l'ennemi : je n'étois moi-même gardé que par cinquante Napolitains, et dans mon hôtel, qui touchoit à la porte par où entroit le Béarnois. Aussitost que ce prince eut pénétré dans la ville, il envoya ces paroles à don Diego de Ibarra, qui étoit dans le quartier des Espagnols : « Je suis entré dans Paris par la volonté des habitans [1] qui m'ont appelé comme leur roy [2]. La paix est faicte avec le duc de Mayenne ; et moi Henry, roy de France, je vous le fais sçavoir : il est inutile d'opposer aucune résistance, car je ne veux faire la guerre à personne, et ne demande que ce qui m'appartient [3]. Tous les estrangers qui sont dans la ville sont libres de partir ; ils seront à l'abri pendant leur sortie de toute injure et de toute vexation. » En même temps deux cavaliers remettoient à don Diego de Ibarra une lettre du prince de Béarn qui lui promettoit toute sûreté pour sa retraite. Dans ces entrefaites, j'envoyai mon sous-lieutenant au comte de Brissac qui, sans l'entendre, le fit approcher du Béarnois. Alors ce prince répéta à mon envoyé ce qu'il avoit fait dire à Ibarra : « La paix est faicte, dict-il ; j'ay esté appelé à Paris par le gouverneur, le parlement, le prévost des marchands et les eschevins. Comme roy, je ne demande poinct la guerre, mais la paix. Assurez à l'ambassadeur que ny luy, ny ceux de sa nation, n'esprouveront aucune vengeance, aucune insulte : il peut sortir librement ; je luy en donne ma parole. » On offrit alors à l'*alferez* (au sous-lieutenant) la lettre que l'on avoit envoyée à don

[1] « Con voluntad de los avitantes. »
[2] « Que le avian llamado como a su rey. »
[3] « Ni hazia mas de apoderarse de lo que era suyo. »

Diego de Ibarra, mais que celui-ci n'avoit pas voulu prendre. J'en joins ici la copie.

« Cependant je me trouvois isolé avec mes cinquante hommes de garde, et dans l'impossibilité de me réunir à don Diego de Ibarra : que pouvois-je faire, voyant que tout étoit perdu [1] ? J'acceptai les conditions que l'on m'imposoit, de respondre sur ma parole qu'aucun des soldats de vostre majesté, alors dans la ville, ne chercheroit à se desfendre et ne quitteroit son poste. Ma response ayant esté reçue, le Béarnois m'envoya le mareschal de Matignon qui, après m'avoir répété les assurances données ci-dessus, me pria, de la part de son roy (je répète les paroles qu'il m'adressa [2]), de sortir de Paris dans le plus bref délai possible avec les troupes de vostre majesté. « Si vous ne le pouvez pas vous-mesme, ajouta le mareschal, il vous est loisible de demeurer de vostre personne, jusqu'à ce que vos dispositions soient faictes ; vous y serez en sûreté comme dans une ville d'Espagne. — Je partirai avec les troupes espagnoles, ai-je aussitost respondu ; nous ne sommes venus à Paris que pour secourir les habitans, et sur leur demande ; nous en sortirons le plus promptement que nous pourrons, puisque leur volonté paroist changée, mais il est nécessaire pour cela que nous communiquions avec don Diego de Ibarra et les commandans militaires. » En ce moment arriva don Diego avec lequel nous arrestasmes l'ordre du despart, et l'on fit respondre au Béarnois que nous sortirions ce jour-là sans faute [3], et que l'on eust à nous envoyer le *laissez-passer* escrit de la main du prince de Béarn. Après avoir eschangé quelques paroles de courtoisie [4], j'expédiai l'ordre de se mettre en route aux troupes de vostre majesté, soit dans leurs quartiers, soit dans leurs corps de garde. Depuis le matin, elles estoient restées en bataille, enseignes déployées, dans le plus bel ordre possible ; le prince de Béarn nous envoya encore des passe-ports pour nous et nos biens, enfin un abbé et un commissaire pour nous accompagner et nous faire donner des vivres dans tout le pays sous sa domination. Quant à la permission que je lui avois demandée de passer par Breteuil, il s'en excusa, en disant qu'il ne pouvait pas laisser réunir dans ceste ville un si grand nombre de troupes espagnoles, et que d'ail-

[1] « Viende como todo estava perdido. »
[2] « Que par esta palabra lo dico. »
[3] « Que saldriamos aquel dià sin falta. »
[4] « Aviendo passado otras palabras de cortesià. »

lors il demandoit à me voir avant de partir [1]. Toutes les troupes françoises estant rangées en bataille, nous sortismes donc à deux heures de relevée en rangs serrés, enseignes déployées et tambours battans. Les Italiens estoient en teste ; tout de suite après venoient les Espagnols, au milieu desquels j'estois à cheval avec tous les sujets de vostre majesté. Les gardes wallones marchoient autour de moi. Le prince de Béarn estoit à une fenêtre, sur la porte Sainct-Denis par laquelle nous sortismes. Il estoit habillé en gris clair, avec un chapeau noir surmonté d'une grande plume blanche ; nos estendards qui, ainsi que je l'ai dit, marchoient desployés, ne lui rendirent aucun honneur en passant [2]. Ce jour-là nous allasmes à un petit endroit appelé Blanmenin, à trois lieues de Paris. Pendant les trois jours suivans, nous avons marché sur les terres des ennemis sans éprouver le moindre désagrément. Les commissaires privent congé de moi à trois lieues de Laon, à un village appelé Filen. De là je suis allé voir le duc de Mayenne qui a paru profondément affecté de ce qui s'estoit passé à Paris. Nous sommes convenus de choisir La Fère pour nostre centre d'opérations ; c'est une ville très-forte ; la plus grande partie des troupes de vostre majesté y a esté envoyée ; elle se trouve à cinq lieues d'ici. Le légat avoit bonne envie de sortir de Paris, mais il a craint d'aventurer sa fortune, chose à laquelle les ecclésiastiques tiennent plus que les séculiers. Puisqu'il en est ici question, j'ai abandonné une grande portion de mon avoir à Paris ; j'ai bien laissé là quelqu'un qui doit me le faire parvenir, mais je n'en conserve pas une espérance bien grande. Au reste, les enseignes et les soldats de vostre majesté sont sortis de Paris avec la resputation honorable qu'ils avoient méritée. MM. de Sainct-Luc et de Vitry sont venus me demander, de la part du prince de Béarn, que je leur laissasse le capitaine Sainct-Quentin. Je leur ai respondu que cet officier estoit au service de vostre majesté, que je ne pouvois le leur abandonner, mais qu'ils estoient maistres de le garder, comme ils l'avoient fait. Laon, 28 mars 1594 [3]. »

Le troisième envoyé, Taxis, n'était point à Paris lors de la prise de la capitale ligueuse ; il avait suivi le duc de Mayenne à Bruxelles alors

[1] « Queria ver me antes que saliese. »

[2] « No hizieron ninguna cortesia. »

[3] Le duc de Feria à Philippe II, sur l'entrée du prince de Béarn à Paris, et la sortie du duc de Feria avec les troupes de sa majesté catholique. Laon, 28 mars 1594. — Archives de Simancas, cot. B 78[bis].

que le chef de l'union allait se concerter avec l'archiduc en Belgique. Sa dépêche a ceci de curieux qu'elle donne l'impression profonde que fit cet événement sur l'esprit du lieutenant général du royaume : « Sire, j'ay informé vostre majesté des motifs qui m'avoient engagé à accompagner le duc de Mayenne lorsqu'il quitta Paris. Déjà suspect, par sa tendance à un accommodement, je craignois qu'il n'allast chercher des soutiens et des imitateurs dans les villes voisines et parmi ses amis. Mon voyage d'ailleurs fut concerté avec le duc de Feria et don Diego Ibarra, qui approuvèrent mon projet. Le 27 de ce mois, l'archiduc me dit : « Je suis fatigué de ces lenteurs, de ces tergiversations[1] des princes françois; je veux seul entreprendre de soutenir le parti, jusqu'à ce que je reçoive une response de sa majesté catholique. » Ceste résolution du comte Charles luy fut inspirée par la communication que je luy donnai de graves nouvelles. En effect, dans ceste mesme nuict du 27, j'avois reçu l'advis que le prince de Béarn étoit entré à Paris ; ce bruit se confirma dans la journée suivante. Cet événement a eu lieu le 22 et par l'entremise du gouverneur de Brissac, suivant la croyance générale[2]. Le prince de Béarn, dans lequel on regrette de trouver la courtoisie d'un chevalier, puisqu'il est tousjours hérétique au fond du cœur, a laissé loyalement sortir de la ville[3] les troupes et les ministres de vostre majesté. Ce départ s'est fait fièrement[4] et de la manière qu'il convenoit aux armes de vostre majesté. Toute la garnison s'est retirée avec ses étendards déployés et ses tambours en teste. Le Béarnois, paroissant se méfier de nos soldats, avoit exigé que les mèches[5] fussent éteintes : cecy avoit donné de l'inquiétude à vos ministres, qui avoient d'ailleurs pris leurs mesures. On est parti en bataille et comme faisant retraite devant un ennemi supérieur en nombre. On dit que le légat seul a demandé à rester, pour ses affaires particulières. Je ne sçais rien de plus circonstancié sur ce grand événement. Le séjour du légat me paroist ce qu'il y a de plus dangereux ; car cédant à la douceur des manières[6] et à l'appast des choses terrestres, il pourroit bien estre séduit par le Béarnois, qui ne

[1] « Rodeadas platicas. »
[2] « Segun suena generale. »
[3] « Ha dexado cortesiamente salir. »
[4] « Arrogantamente. »
[5] « Mechas incendidas. »
[6] « A las blanduras. »

faict faute ny de l'un ny de l'autre. S'il étoit nécessaire d'instruire vostre majesté des affaires avant ce dernier événement, combien cela devient-il plus indispensable aujourd'hui que le Béarnois est à Paris ? D'un autre costé, je supplie vostre majesté de m'informer le plus tôt possible de tout ce qu'elle aura résolu, soit qu'elle veuille continuer les hostilités, soit qu'elle veuille recourir à un autre moyen [1], pour éviter qu'une guerre réelle nous tombe sur les bras [2]. Telle est la solution, claire, courte et précise [3], que je sollicite de vostre majesté. Après cela, je doute que Paris soit tout à fait perdu : car il ne tardera pas à se repentir de ce qu'il a fait [4]. L'archiduc ayant envoyé la nouvelle de cet événement au duc de Mayenne, celui-ci est entré dans un violent accès de colère : « Je n'en continuerai pas moins la guerre, s'est-il escrié. » Aussitost il m'a fait demander si vostre majesté tiendroit toujours sa parole, par rapport au secours promis. — Mais c'est un feu follet [5] qui s'éteindra bientôt. — Quant à Rosne, je serai plus assuré de sa résolution ; il m'a fait savoir d'ailleurs de la part des ducs d'Aumale, de Guise, de Saint-Pol et de l'amiral Villars, que la prise de Paris ne changeoit rien à leur zèle pour le service de vostre majesté, à laquelle ils sont dévoués comme auparavant [6].

» Un bruit a couru que le Béarnois avoit surpris Paris avec le consentement tacite du duc de Mayenne ; ceci seroit au moins en contradiction avec les bons escus que Henry a donnés à Brissac comme au principal auteur de son succès. [7] Je sais bien que le duc n'auroit pas mieux demandé que d'entrer en accommodement avec le prince de Béarn ; mais il ne l'eust jamais fait, je crois, sans l'intervention de sa sainteté et de vostre majesté. Quelle que soit la pensée que l'on ait à cet égard, j'ai jugé cependant qu'il étoit prudent de dire toujours que le duc de Mayenne est fort éloigné de se jeter dans les bras du Béarnois [8] ; c'est une opinion qu'il convient, dans tous les cas, d'entretenir [9].

[1] « Si queria continuar la guerra o bien tomar otro expediente. »

[2] « Para evitar que nos caye en braços una guerra real. »

[3] « Breve, clara y abierta. »

[4] « No me parece que la perdida de Paris tiene, porque arrepentirarse de lo que haziese. »

[5] « Fuego fatuo. » — [6] « Que quedaran constantes como antes. »

[7] « Lo cual tiene contradicion de los muchos Os que el Bearnes dio a Brissac como a principal autor. »

[8] « Que no se echara en braços de Bearnes. »

[9] « Es opinion que conviene siempre entretener. »

» J'ai reçu dernièrement une réponse de vostre majesté à mes lettres du mois de janvier dernier ; mais cette dépesche m'est parvenue décachetée [1]. Toutes celles qui ont passé par Lyon ont été également perdues. Il devient indispensable de prendre d'autres moyens pour que nous puissions à temps, et avec tout le zèle qui nous anime, apprendre les ordres les ordres de vostre majesté et les faire exécuter [2]. »

En lisant attentivement les dépêches des trois agents espagnols, on aperçoit qu'il domine dans toutes un besoin de se justifier du grand événement qui brisait, en un seul coup, toutes les espérances de la ligue. La prise de Paris privait la sainte union d'un centre commun, du point militaire et politique qui étendait ses forces sur toutes les provinces. Dans l'organisation communale du seizième siècle, chacune de ces provinces avait sans doute sa propre capitale, vénérable de son antiquité et de ses priviléges, avec parlement, cathédrale, official, cour des comptes et des aides ; mais Paris était depuis deux siècles la résidence des rois, le siége de la belle et mellifiante université, de la sacro-sainte Sorbonne ; là était les nombreux prédicateurs, les paroisses zélées, les corporations armées de plusieurs milliers de bras : où désormais le conseil de l'union pourrait-il se rallier ? quelle ville donnerait l'impulsion et le mouvement à la puissante force catholique ?

[1] « He recevido aqui abierta. »

[2] J. B. de Taxis à Philippe II. Bruxelles, 30 mars 1594. — Archives de Simancas, cot. B 79[16].

CHAPITRE CI.

PREMIERS ACTES DE L'AVÉNEMENT DE HENRI IV.

Henri IV roi de France. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Translation du parlement à Paris. — Réorganisation du conseil municipal. — Actes de la Sorbonne. — Pamphlets contre la ligue. — Mouvement parlementaire et bourgeois. — Mesures d'exil. — Actes contre les prédications.

1594

Henri IV, maître de la bonne ville de Paris, se montra le lendemain au peuple, dans une cérémonie catholique, le *Te Deum*, à Notre-Dame, au milieu de la multitude qui se pressait au pied des vieilles tours. Le roi avait alors quarante et un ans; les fatigues de la guerre avaient encore basané son teint du Béarn et des montagnes; sa barbe était épaisse et crépue; ses cheveux blanchis sous son casque d'acier surmonté de quelques plumes flottantes; il avait de petits yeux brillants, cachés sous des joues saillantes; un nez long et crochu, pendant sur de fortes moustaches grises; son menton et sa bouche sentaient déjà la vieillesse au milieu de la vie. Il portait sa cuirasse de guerre sur son coursier, caparaçonné de fer, comme en un jour de bataille; ses gardes brisaient la foule silencieuse à son passage. On se rappelait l'entrée des huguenots à Paris, lors de la paix de 1572, quand ils traversèrent les rues avec ce même roi de Navarre leur chef, et les *nopces vermeilles* du 24 août. Plus d'un des membres populaires de la sainte union dut remuer dans sa tête l'idée de la Saint-Barthélemy, de ces vêpres siciliennes qui avaient délivré la bonne ville de Paris. « Le roy passant devant les Innocens et estant arresté avec sa troupe, fut vu un homme à la fenestre d'une maison

qui faict le coing, lequel, teste couverte, regarda longtemps sa majesté sans faire seulement semblant de la saluer. Enfin un pastissier de devant Sainct-Severin fut bien si imprudent et hardi jusqu'à dire que ce jour il estoit entré des chiens à Paris. Deux bourgeois, l'un maçon, l'autre boulanger, déclarèrent qu'ils étoient résolus à mourir, mais avant il tueroient le roy [1]. »

Pourtant Henri de Navarre, qui était resté, lors de ses noces, sur le parvis de Notre-Dame, pour ne point faire acte d'idolâtrie, s'agenouillait maintenant dans le sanctuaire de l'église bénite, de la grande cathédrale du peuple; il chantait à pleine voix le *Te Deum* avec les choristes, l'évêque et les prêtres rassemblés [2]; on avait eu soin de faire précéder sa visite à la Vierge par la publication de l'acte d'amnistie et des priviléges que le roi échangeait contre la liberté de la ville. Les bourgeois agitaient leurs mains, cherchaient à réveiller l'enthousiasme de la population des halles, étonnée, abattue, mais sans amour pour le prince qui allait régner sur elle; le peuple considérait toujours son roi comme le chef d'une occupation militaire obtenue par surprise et dont on pouvait plus tard se débarrasser.

L'hôtel de ville de Paris manifesta sa joie pour la bonne réception et accueil qu'il obtint de Henri IV en ses salles du Louvre : « Mercredi 23e dudict mois, MM. les prévost des marchands et eschevins vestus de leurs robes mi-partie, et M. Guillaume Morin exerçant l'office de procureur du roy, vestu d'une robe d'escarlate, assisté de MM. les conseillers, cinquanteniers, dixainiers, et grand nombre de bourgeois, furent trouver sa majesté au chastel du Louvre, pour le remercier de la clémence et douceur de laquelle il avoit usé envers ses subjects, et lui présenter quelques confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire blanche. En arrivant audict Louvre, eurent advis

[1] *Journal du règne de Henri IV*, ad ann. 1594.

[2] Des gravures démontrent « comme le roy alla incontinent à l'église de Nostre-Dame rendre graces solemnelles à Dieu de ceste admirable réduction de la capitale de son royaume; comme sa majesté, le mesme jour, estant à la porte Sainct-Denis, vit sortir hors de Paris les garnisons estrangères que le roy d'Espagne y entretenoit. »

Et au bas du portrait de Henri IV on lisait :

Voicy le preux Henry, des Espagnols vainqueur,
Qui deux sceptres puissans maintient d'une main forte;
C'est ce roy qui pour signe au front la gloire porte,
La clémence dans l'âme, et la prouesse au cœur.

que sa majesté n'estoit encore habillée, laquelle toutefois advertie de leur venue, les fict entrer jusque dans le cabinet où lesdicts sieurs se prosternèrent à genoux, et commença ledict prévost à rendre graces à sa majesté de sa bienveillance, douceur et clémence, en donnant assurance de tout le peuple en son obéissance, et les regrets que aucun d'eux avoient que plus tost ceste journée ne fust advenue. Ce faict, lui présenta les confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire qu'il reçut fort joyeusement, disant en ces mesmes mots : Hier je reçus vos cœurs, aujourd'huy je reçois vos confitures ; et adjoutant à cette récréation, disant que oncques il n'avoit reçu un plus grand contentement que celui de la journée précédente, l'un d'avoir entré en sa bonne ville de Paris, et d'y avoir trouvé son peuple si affectionné en son endroit ; l'autre d'avoir trouvé tant d'obéissance en sa gendarmerie, s'informant humainement à toute l'assistance si aucun avoit esté molesté ; en conséquence de ce, il leur feroit augmenter leur paye. Le surplus de la journée se passa à dresser l'armée pour délivrer la Bastille où le seigneur Dubourg estoit avec quelques soldats, lequel tiroit plusieurs coups de canon sur les habitans de ceste ville, de manière que l'on fut contraint de loger l'armée ès environs de ladicte Bastille pour icelle assiéger. Enfin ledict sieur Dubourg entra en quelque conférence et rendit la place le dimanche ensuivant[1]. »

Tous les actes de l'hôtel de ville furent ensuite intitulés du nom du roi et faits d'après ses volontés. Le personnel de la grande municipalité de Paris fut reconstitué de manière à ce que les ordres royaux obtinssent partout obéissance ; on ne put désormais se réunir que d'après le commandement exprès de sa majesté. « Sire Guillaume Guercier, quartenier ; trouvez-vous aujourd'huy quatre heures de relevée en l'hostel de ceste ville, pour entendre ce qui est la volonté du roy ; et n'y faictes fautes. 28ᵉ mars 1594. Et sur les quatre heures, M. d'O, assisté de MM. Miron et Desène, procéda au rétablissement du corps de la prévosté des marchands et eschevins de la ville, suivant les lettres patentes de sa majesté en présence desdicts sieurs prévost des marchands, eschevins, conseillers, quarteniers et dixainiers, ainsi qu'ils avoient esté mandés. Et fut presté ès mains dudict sieur d'O, le serment de fidélité au roy : « Nous prévost des marchands, eschevins et conseillers de l'hostel de ville de Paris, greffier, procureur et autres

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIV, fol. 2, verso.

officiers d'icelle, qui, par cy-devant, avons esté contraints de nous assembler audict hostel de ville, combien que par lettres patentes sa majesté ait interdict et desfendu aucune assemblée audict hostel de ville; néanmoins ayant plu au roy en sa bonté et clémence nous vouloir conserver en nos biens, charges et estats, jurons et attestons devant Dieu et sur les saincts Évangiles, que nous recognoissons de cœur et d'affection pour notre roy et prince naturel et légitime Henri IV, roy de France et de Navarre à présent régnant; promettons à sa majesté, sur nos vies et honneurs, de lui garder la foi et loyauté avec toute révérence et parfaite obéissance. Et pour la conservation de son Estat et couronne, mesme de cette ville de Paris, sous son autorité et commandement, exposer nos vies et biens. Promettons en outre de n'avoir jamais communication, pratiques ni intelligences avec ceux qui se sont eslevés en armes contre sa majesté, et tous autres qui pourroient s'eslever cy-après, que nous desclarons ennemis de l'Estat et les nostres en particulier, renonçant à toutes ligues, sermens et associations que nous pourrions avoir cy-devant faicts, à l'occasion de la malice du temps, recognoissant en toute humilité avoir reçu à graces spéciales, la bonté et clémence de laquelle il a plu à sa majesté d'user envers nous; de quoi nous lui rondons graces très-humbles, suppliant le créateur de toute nostre affection, de nous le conserver longuement et heureusement, et lui donner victoire sur ses ennemis[1]. »

A son tour, le roi Henri IV, pour constater sa grande adhésion aux mystères catholiques, s'associait aux processions et belles cérémonies qui sillonnaient Paris en tous sens : « Messieurs les prévost des marchands et eschevins eurent advis que sa majesté désiroit le lendemain, 29e dudict mois, jour et octave de la réduction, faire une

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIV, fol. 3, verso et 6 verso. L'acte original de ce serment, signé par soixante-six principaux bourgeois et habitans, existe encore, Bibliothèque Royale, manuscrit en 10 volumes, intitulé : *Recueils historiques*, tome III, fol. 285; *Recueil de Thoisy*. Les signataires furent MM. Dreux, Coqueley, J. de Saint-André, P. Leber, F. Vincent, L. Bordeleu, de Serre, de Lugerye, B. Grangier, A. Poty, Doulceur, Courtin, Cheingelin, Ruelle, Morot, C. Huart, Poulain, Chévry, Gillet, A. Lefebvre, M. Soupart, G. Virot, N. Luycho, M. de Laporte, Labbé, F. Anier, de Borne, Fourneau, Ragot, Bordelet, L. Bigot, Davolle, L'Hostelier, Deschamps, P. Cognet, J. Mondoucet, J. Hardy, Gomain, L. Vuar, Dumoulin, Laffichard, Léomant, Denis, J. Jauvelat, G. Milon, P. Froissiez, J. Deni, Pain, Ballin, J. Lauvin, J. de Crest, Cléet, Roberge, J. Haussy, Petit, Maillet, Bonneau, A. Ferrières, Nicolas Valet, Jacquet, F. Fourrier, Vimoys, J. Sobrun, Gossey, J. Hennyque.

procession en ceste ville, fort solennelle, pour rendre graces à Dieu, et à ceste fin furent expédiés mandemens : — M. Fenellet, colouel ; plaise vous trouver demain sept heures du matin en l'hostel de ceste ville, pour nous assister et accompagner à la procession générale qui se fera ledict jour, où seront portées les sainctes reliques, et en laquelle le roy assistera. 28e mars 1594 [1]. »

En sortant de Notre-Dame, Henri IV, roi de France et de Navarre, fit le premier acte de sa puissance : il fondit le parlement de Tours dans celui de Paris. Les parlementaires lui avaient rendu trop de services pour que le roi n'oubliât pas leur conduite durant la ligue ; Henri avait d'ailleurs tant besoin du parlement, qui commandait pleine obéissance envers le seigneur roi, et se montrait d'autant plus servile qu'il s'était autrefois plus étroitement uni au mouvement municipal ; tendance réactionnaire de tous les corps politiques compromis, et qui ont besoin de se faire pardonner. Henri disait dans son édit : « Nous avons jugé estre très-requis et nécessaire pour le bien de nostre service et du repos public, afin qu'une si bonne ville ne demeurast sans l'exercice de la justice souveraine pour la conservation des bons et chastiment des mauvais, que les conseillers et autres officiers de nostre cour de parlement qui ont obtenu provision des rois nos prédécesseurs soient remis et réintégrés en l'exercice de leur charge, ayant jugé lesdicts conseillers dignes de ceste grace et faveur pour la vertu et constance qu'ils ont monstrées en plusieurs choses, et mesmement en la résolution qu'ils prirent de faire l'arrest qu'ils publièrent et soutinrent vertueusement au mois de juillet dernier contre ceux qui s'efforçoient de troubler et rompre l'ordre de la succession légitime de ce royaume ; et pour cet effect avons osté et levé l'interdiction faicte aux dicts conseillers tant par ledict feu roy que par nous. Voulant qu'iceux se trouvant maintenant en un bien grand notable nombre, après qu'ils auront faict le serment requis, soient restablis et remis en l'exercice de leur charge, pour en jouir aux mesmes honneurs, prérogatives, droits, pouvoirs, priviléges et prééminences dont ils jouissoient auparavant lesdictes interdictions [2]. » Cette restauration remit les choses telles qu'elles étaient avant la ligue : « MM. de Haqueville, Chartier, Molé, Hottoman sont re-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIV, fol. 8.
[2] 27 mars 1594. Reg. du parlement, vol. RR, fol. 7. — Fontanon, IV, 741.

tournés en leurs anciennes charges; M. Le Maistre a esté créé septième président au parlement; comme aussi M. Du Vair, conseiller, et Langlois, advocat, ont esté faicts maistres des requestes de l'hostel du roy, et M. Lhuillier, maistre des comptes et prévost des marchands y a esté créé neuvième président; le tout en vertu de nouveaux esdicts. Et comme toutes choses se sont passées par une clémence admirable du roy, aussi n'a-t-il permis que l'on ait affligé aucun en son corps ou bien, quelque esprit de sédition qu'on lui imputast, comme il advient fort souvent qu'en tels inespérés changemens on preste plusieurs charités à un et autre; mais a voulu que tous les signalés ligueurs du parlement, au lieu d'espouser une prison close, eussent les champs pour prison, ou, pour mieux dire, la clef des champs [1]. » Ce remaniement de quelques-uns des offices du parlement de Paris était fait dans la vue de contenter les parlementaires de Tours, qui imposaient leur fidélité. Ce qui fatigue un gouvernement naissant, ce sont plutôt ses amis que ses ennemis; ils deviennent impérieux, menaçants. Parce qu'ils ont rendu des services dans le passé, ils croient que l'avenir leur appartient. Henri IV mit un terme aux récriminations des magistrats fidèles; le parlement de Paris l'aidait dans les actes de son pouvoir; celui de Tours lui devenait importun et presque inutile: « Ceux de Tours, aimait à dire le roi, ont faict leurs affaires, ceux de Paris font les miennes. » Et quel corps plus obéissant et plus réactionnaire le roi pouvait-il désirer que le parlement de Paris! Quel zèle ne déployait-il pas! que n'aurait-il pas proscrit et flétri de ses arrêts! Il fallait bien se faire pardonner l'époque de dévouement à la ligue. On allait même déterrer les vieux actes, frapper de réaction les jugements d'une autre époque: « Sur ce que le procureur général du roy a remontré à la cour qu'il est tombé entre ses mains un arrest donné en ladicte cour pendant les derniers troubles, par le narré duquel est faict mention d'un roy qu'ils appellent Charles X, supposé par la malice, au préjudice de la loy salique fondamentale de ce royaume et de l'auctorité du roy, auquel la couronne appartient légitimement: il y a plusieurs intitulations d'arrests du nom dudict prétendu roy, requeroit lesdicts mots de Charles X estre rayés et biffés. La matière sur ce mise en délibération, la cour a ordonné que ces mots: *Charles* X seront rayés et ostés tant

[1] EST. PASQUIER, liv. XVI, lettre 3.

des minutes des arrests et registres d'icelle que des expéditions en forme par extrait qui ont esté délivrés aux parties, ensemble les inscriptions du mesme nom, tant desdicts arrests, commissions, que lettres obtenues en chancellerie, et a faict inhibitions et desfenses à tous juges, huissiers ou sergens d'exécuter lesdicts mandemens sous pareille inscription, sur peine de crime de lèse-majesté [1]. » Charles X avait été pourtant le roi parlementaire, le prince du tiers parti : plus d'un membre qui lançait la proscription contre le souvenir de cette royauté revêtue de la pourpre romaine, l'avait naguère proclamée comme la plus heureuse, la plus sainte combinaison ; mais que ne frappe-t-on pas pour expier le passé ! à quoi les corps ne sont-ils pas disposés quand ils veulent acheter leur grâce d'un pouvoir nouveau !

Henri IV modifia par une autre ordonnance la composition du conseil municipal. La ligue avait là ses représentants, on ne pouvait laisser à la tête de la cité les plus zélés partisans des Guise. Le conseil municipal s'épura lui-même, ou, pour parler plus exactement, le roi manda qu'on eût à exclure du bureau tous ceux dont les opinions n'étaient pas compatibles avec l'esprit et la durée de la restauration. Enfin, comme complément aux conditions de sûreté et de popularité, il fut négocié auprès de la Sorbonne une déclaration tout à fait opposée à celle qu'elle avait publiée naguère contre Henri de Navarre : le roi avait beaucoup caressé ces ardents docteurs. Quand ils vinrent le voir, au lieu de récriminer sur le passé, Henri les appela *messieurs nos maîtres* ; « il discuta longtemps avec eux, protestant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, sans jamais se départir de la foi de l'Église qu'il avait embrassée. » Aussi la Sorbonne, épurée et reconnaissante, prépara une déclaration nouvelle : elle était longuement motivée « sur le texte et précepte du prince des apostres en sa première épistre, chapitre second, où il commande craindre Dieu, honorer le roy et nous rendre subjets pour l'honneur que devons à Dieu, soit au roy, comme souverain, soit aux gouverneurs et magistrats, comme envoyés de lui pour la vengeance des malfaicteurs et louange des bons ; le seigneur roy Henry IV[e] est légitime et vray roy très-chrestien, seigneur naturel et héritier des royaumes de France et de Navarre, selon les lois fondamentales d'iceux. Et puisque, comme dict sainct Paul, treizième aux Romains ;

[1] Extrait des registres du parlement. 3 décembre 1594.

Nulle puissance ne vient d'ailleurs que de Dieu, il s'ensuit que tous ceux qui résistent à la puissance de sa majesté respugnent à l'ordonnance de Dieu et s'acquièrent damnation. Partant, nous, recteurs et doyens, théologiens, décrétistes, etc., avons faict et juré de cœur et de bouche au roy très-chrestien Henry IV avec toute submission, révérence et hommage de le recognoistre nostre seigneur et prince temporel, souverain héritier légitime et unique; lui promettons à jamais fidèle service, et nous et tous bons chrestiens devons employer nos assidues oraisons et prières, actions de graces publiques et particulières pour la santé et prospérité du roy nostredict seigneur, les princes de son sang et tous ceux constitués sous son auctorité. Par ce moyen, renonçons à toutes ligues et prétendues unions, tant dedans que dehors le royaume, et confirmons ce que dessus, mettant l'un après l'autre la main sur les saincts Évangiles [1]. » C'était ici un acte d'un immense effet sur le peuple. La mellifiante université déclarait que le serment d'obéissance était dû au roi très-chrétien Henri IV; la grande autorité catholique se prononçait ainsi hautement; et il fallut que les ligueurs accusassent la Sorbonne de complicité pour atténuer l'effet de cette déclaration des docteurs.

Enfin on répandit partout des pamphlets contre la ligue et le système renversé par la restauration de Henri IV; malheur aux vaincus! Les caricatures, les libelles s'emparèrent de la sainte union pour la combattre avec une vivacité toute nouvelle. Dans le pourparler du Manant et du Maheutre on voyait la ligue sous les traits d'une pauvre femme un bâton à la main, s'acheminant hors de Paris : « Quelle femme est-ce là ? s'écriait le Maheutre. — C'est la Ligue, répondait le Manant ; elle va hors de Paris pour perdre Soissons. — Vient-elle des enfers pour nous ensorceler ? Que dénotent ces chiens dont elle est suivie ? — C'est qu'elle est pleine d'envie et qu'elle s'efforce de mordre alors mesme qu'elle rit [2]. » Il n'y eut pas assez d'odes, de

[1] 22 avril 1594. « Acte public, et serment de l'obéissance rendue, jurée et signée au roy très-chrestien Henry IV, par MM. les recteurs, docteurs et supposts de l'université de Paris. »

[2] Dis-moi, quelle femme est-ce là ?

LE MANANT.

Cette femme est la ligue cruelle
Qui, pour perdre Soissons, hors de Paris s'en va.

sonnets, de quatrains, de stances et couplets à l'éloge du Béarnais, productions latines ou françaises, dans lesquelles se complaisaient les parlementaires. Il existe encore des gravures contemporaines où Henri IV est reproduit sous les traits de tous les héros de la Fable. Jean Leclerc, rue Saint-Jean de Latran, à la Salamandre, vendait une grande image démontrant la délivrance de la France par le Persée français : comme Andromède, la France avait été sacrifiée, mais le monstre qui la gardait entre ses dents avait senti combien le bras de Persée était fort : « France, demeure-lui fidèle, et ne crois plus à ceux qui ont rogné l'or de ton diadème [1]. » Les parlementaires et les bourgeois voulaient populariser le nom et le règne de Henri IV parmi cette multitude de Paris, si fortement attachée à la sainte union catholique. Ce qu'ils répétaient sans cesse dans les pamphlets, c'est que le roi légitime négociait à Rome ; c'est qu'il allait être absous par le pape, et quel obstacle pouvait-il y avoir alors au règne paisible du bon souverain ?

Telles étaient les mesures d'opinion ; Henri IV se hâta de prendre des précautions militaires pour s'assurer la paisible possession de la cité. La Bastille n'avait point subi la trahison de Brissac ; elle était aux mains d'un brave et digne gentilhomme du nom de Dubourg. Quand il avait vu la cornette blanche arborée sur Paris, il avait tiré le canon sur la ville ; il ceignit l'écharpe noire en signe de deuil et de défense meurtrière : enfin, manquant de vivres, il fut obligé de se

LE MAHEUTRE.

Elle est autre qu'une autre, et crois voir à sa mine
Qu'elle vient des enfers pour nous ensorceler.
Que dénotent ces chiens desquels elle est suivie ?
Je crois qu'elle s'en paist quand la faim la saisit.

LE MANANT.

C'est pour ce qu'ainsi qu'eux elle est pleine d'envie,
Et qu'elle tasche à mordre à l'heure qu'elle rit.

LE MAHEUTRE.

Va, adieu, mon ami, achève tes affaires ;
Crains beaucoup les ligueurs, et n'aye point peur de nous.

[1] Le monstre qui gardoit entre ses dents sa mort,
Sentit combien le bras de Persée estoit fort,
Comme fit l'Espagnol de Henry quatrième ;
France, sois-luy fidèle, et ne te laisse plus
Attacher de doublons ; et ne crois aux abus
De ceux qui ont rogné l'or de ton diadème.

rendre : « Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de ceste place, montrant par là sa générosité et valeur. « Étant sollicité de reconnaître le roi, et que c'était un bon prince, répondit « qu'il n'en doutoit point; mais qu'il estoit serviteur de Mayenne, auquel il avoit donné sa foy. Au reste, que c'estoit un traistre que Brissac, et que pour luy maintenir il le combattroit entre quatre piques en présence du roy, et luy mangeroit le cœur du ventre; que la première chose qu'il feroit estant sorti, ce seroit de l'appeler au combat, et qu'il luy envoyeroit un trompette, et pour le moins luy feroit perdre l'honneur, s'il ne luy faisoit perdre la vie [1]. » La ville était donc tout entière dans les mains de Henri IV; il n'y avait plus ni soldats espagnols, ni compagnies ligueuses de gentilshommes; l'occupation de la Bastille et des postes d'importance faisait partout reconnaître l'autorité du roi.

Une fois maître des positions fortifiées, Henri commença une série de mesures de rigueur; déjà on avait suscité un choc militaire à l'entrée de Henri IV, et l'on avait dagué une partie des ardents ligueurs. Un ordre de police prescrivit l'exil à tous ceux qui avaient pris une part active à la sainte union. Quelques-uns des chefs n'avaient pas attendu cet ordre et avaient quitté Paris. La liste officielle de ces proscriptions existe encore; l'on y verra figurer beaucoup de noms de métiers, des hommes tout à fait populaires, mêlés aux clercs et aux prédicateurs : les curés de la Magdelaine, de Sainct-Leu, Sainct-Barthélemy, Sainct-Pierre aux Bœufs, Sainct-Cosme, Sainct-André des Arcs et Sainct-Benoist; Bérault, chanoine de Notre-Dame; Oudineau et son frère; de Hare, conseiller; Deroy, passementier; Badran le jeune, mesnager; Chavreau, procureur; Delestre, chaussetier; Godon, haulmier; Passard, teinturier. Du quartier du sieur Carret : MM. Guillaume Tise, le prieur des carmes, Viney Routier, Orneo; un espicier jambe de bois; Poteau, fripier; Larmer, huissier; Garlin, procureur. Du quartier du sieur Huot : MM. Sénault, de Paulmer, Nicolas, le curé de Sainct-Jacques, Gallopin, Boive et son fils, La Bruyère le père, Du Rublé, capitaine; Boran, médecin; Rolland, Lesellier, passementier; Russay, Leleu. Du quartier du sieur Lambert : MM. Joly, Josset, Michel, sergent; Barrin, commissaire; Nicoles Desgranges, secrétaire; Jean Laurens,

[1] *Journal de Henri IV*. 1594.

Rirye, maistre des comptes ; de Vany, Jacques, commissaire ; Salvancy, Chevalier, greffier : Durand, procureur ; Hennequin président ; Thomas, receveur des aides ; Nicolas-Thomas Delestre, clerc du capitaine ; Lebrun l'aîné, Martin Merüer. Du quartier du sieur Du Tertre : MM. Olivier, Le Besançon, Lenormand, Tuault, héritier de Dufour ; le commissaire Senault. Du quartier du sieur Canaye : MM. Labruyère, lieutenant particulier ; Le Bel, conseiller au Chastelet ; Pointeau, Dufresnois, Lallemend, conseiller ; Nal, bedeau ; Ducosson, avocat ; Isonnard Capel, Jean Lenfant. Du quartier du sieur Bourgeois : MM. Lebouc, drapier ; Gourlin, Gaillardet, Delanoue, chirurgien ; Machan, conseiller ; Rolland l'aîné, Sainc-thyon, capitaine ; Dan le jeune, sergent ; Martin, sergent ; Rabiot et son gendre. Du quartier du sieur de Roux : MM. le curé de Sainct-Germain de L'Auxerrois, Chassebran, commissaire ; Lelièvre, huissier. Du quartier du sieur Leconte : MM. d'Orléans, Jean Dubois, Legresle, avocat ; Hoquinquau, commis de Rolland ; Le Breton, procureur ; un apothicaire ; Lefèvre sieur de Saincthyon, Le Bachus, secrétaire du sieur d'Aumale. Du quartier du sieur Lebordon : MM. Michel, procureur au Chastelet ; le président de Neuilly, Trigallot, Mouger et son frère, Loison, procureur ; Dangis, peintre. Du quartier du sieur Parfait : MM. Lablur, notaire ; Lebruverau, commissaire ; Relamus. Du quartier du sieur Deanet : MM. Drappus, Cons, capitaine ; Drouard, sergent. Du quartier du sieur Le Goys : lui-même. Du quartier du sieur Dechailly : MM. Lemercier, Lepeuple, Lerèche, de Courcelles, capitaine ; Le Baston, conseiller ; Taconus, Girard, capitaine, Choulier, Fresneau, Nicolas, procureur ; Le Bidault, sergent ; Renomat, couvreur ; Suballe, sergent ; père Bernard, jésuite. Les quarteniers avertiront les dessus nommés de l'intention du roy, qui est qu'ils s'absenteront pour un temps de ceste ville, et que si aucun d'eux se veulent retirer par devers le duc de Mayenne, leur sera baillé passe-port ; et ceux qui voudront faire le serment avec les soumissions seront conservés en leurs biens et offices, et pourront eux retirer ès maisons particulières hors la cité, ou en quelque ville où il n'y ayt garnison entretenue par sa majesté, et leur seront deslivrés passe-port ou sauvegarde nécessaire. Et à ceste fin feront les quarteniers le procès-verbal de la déclaration des dessus nommés [1]. » La proscription était au fond douce ; il s'agissait d'un

[1] Noms de ceux qui sortiront de la ville de Paris suivant la volonté du roy. — MSS de Brienne, vol. cot. 200, page 33. 30 mars 1594.

simple exil; on occupait militairement Paris; la ligue y avait encore trop de partisans, pour qu'on lui laissât librement ses chefs et ses orateurs. Tout gouvernement qui naît est souvent obligé à ces actes de violences : comme le sol tremble sous lui, il s'agite pour trouver un point solide et s'y appuyer; tout lui fait ombrage, parce qu'il n'a pas confiance en sa propre force. Au reste, Henri IV voulait une restauration pure de sang ; mais pouvait-il livrer Paris aux ardentes menées des ligueurs, se soumettre aux chances d'une nouvelle révolution ?

Une seconde mesure frappa les prédicateurs qui annonçaient en chaire autre chose que la parole de Dieu ; Henri IV, en entrant dans sa bonne ville, n'avait point osé toucher aux grandes confréries, aux institutions religieuses. Les prédicateurs continuèrent à parler haut dans leurs sermons contre la domination de l'hérétique Henri de Navarre. « Le curé de la Magdeleine ne recommanda point le roi en son sermon; mais, comme si la ville eust tenu pour la ligue, recommanda les bons princes catholiques et ceux qui étoient affligés pour la journée de mardi; d'autres soutenoient qu'on ne pouvoit l'y recognoistre que le pape n'eust passé par là [1], et les prêtres ne vouloient confesser que préalablement ils ne sussent de ceux qui s'y présentoient s'ils avoient été bien aises de la venue du roi à Paris, et ceux qui disoient oui, les renvoyoient et ne vouloient les confesser : les prédicateurs aussi cessèrent, disant tout haut qu'ils ne pouvoient prêcher autrement qu'ils avoient prêché [2]. » Une censure fut mise sur leurs prédications et les plus ardents d'entre eux durent partir pour l'exil.

Ces mesures de rigueur étaient nécessaires afin de remettre l'ordre dans la cité agitée depuis si longues années; Henri avait à peine quatre mille gentilshommes pour contenir l'opinion populaire. L'Espagnol et la sainte union comptaient bien des partisans à Paris; heureusement le roi avait pour lui le parlement, la Sorbonne, les pamphlets et de récentes victoires. Il ne pouvait tout pardonner; il eut cette habileté qui ne proscrit un ennemi puissant qu'alors qu'on ne peut l'avoir comme auxiliaire : il frappa avec discernement; il pardonna avec plus d'intelligence encore : il le devait, car au premier échec,

[1] *Journal de Henri IV*, ann. 1594.
[2] *Ibid.*, ann. 1595.

la couronne de France échappait de ses mains. Henri ne fut pas un roi clément, mais un prince haut politique.

On ne peut dire quelle joie, quel étonnement éprouvait Henri IV en songeant à son entrée inespérée dans sa ville de Paris. Sa conversation spirituelle et gasconne se complaisait en des rapprochements et des jeux de mots qui le lendemain circulaient parmi la bourgeoisie. Comme il se mettait à table pour souper, il dit aux échevins : « Qu'il sentoit bien à ses pieds qui étoient moictes, qu'il s'étoit crotté venant à Paris, mais pour le moins qu'il n'avoit pas perdu ses pas. » M. le chancelier salua le roi en entrant au Louvre : « Dois-je croire, à votre avis, s'écria Henri, que je suis là où je suis? Plus j'y pense, plus je m'en estonne. » Le soir même de son entrée à Paris, Henri IV écrivait à M. de Sourdis, lieutenant général au pays Chartrain et de Perche : « M. de Sourdis, Dieu continuant la bénédiction qu'il lui a plu me despartir contre ceux qui se sont, iniquement et à mon préjudice, voulu saisir de cet Estat, et ayant pitié de la misère que mon pauvre peuple de ma ville de Paris, capitale de mon royaume, a soufferte depuis six ans, a permis que par le bon et signalé service que mon cousin le mareschal de Brissac m'y a, par sa prudence et sage conduite, rendu, j'y sois aujourd'huy entré et m'en sois faict le maistre sans effusion de sang, perte ou dommage d'un des habitans d'icelle en leurs personnes ny biens, que de trois ou quatre qui, pour tesmoignage de leur mauvaise volonté, se sont plutost laisser tuer que d'accepter la clémence qui leur estoit offerte, après avoir premièrement tasché de forcer les gens de guerre que j'y avois desjà faict entrer, et de changer l'affection que tout le peuple et le reste de la ville avoient envers moi, qu'ils tesmoignèrent, les portes ouvertes, par une grande exclamation de vive le roy! avec une joye infinie. Les estrangers sortiront dès cejourd'huy, m'ayant supplié leur permettre, en laissant leurs armes. La Bastille tient encore; mais n'y ayant que sa garnison ordinaire, sans artillerie ny munitions de l'arsenal, j'espère en venir bientost à bout. Cependant, avant de vous donner les particularités, je vous ay bien voulu advertir de ceci, afin que vous en fassiez rendre graces et louanges à Dieu par processions générales et feux de joye, selon l'importance et la conséquence [1]. »

Le roi Henri ajoutait à M. de Nevers : « Mon cousin; le plaisir

[1] 22 mars 1594. — MSS de Colbert, vol. cot. 11.

que je m'assure que vous recevrez de savoir que je suis dans Paris paisible, et tous les estrangers dehors, n'a permis que je vous en aye plus longuement celé la nouvelle, vous ayant bien voulu incontinent despêcher ce porteur exprès pour vous la porter de ma part. Je vous dirai donc, mon cousin, qu'il y a longtemps que la pluspart des habitans, et mesme les principaux, se voyant frustrés de l'opinion en laquelle le duc de Mayenne les avoit tousjours tenus, de faire la paix avec moi, et de l'attente où ils avoient esté que le pape y aideroit, las de la misère qui les pressoit, et assuré que le prétexte de la religion estoit tourné en faction et ambition descouverte, dont la fin pour eux ne pouvoit estre que une entière ruine, se seroient résolus de n'attendre plus leur repos par le moyen dudict duc de Mayenne, mais à prendre d'eux-mesmes les occasions par intelligence avec moy. Le comte de Brissac, qui avoit emporté le gouvernement de la ville sur le sieur de Belin, s'est joint aux mesmes considérations, outre les raisons qu'il y pouvoit avoir de son particulier; et estant le duc de Mayenne finalement party de la ville, il y a quinze jours, l'affaire a esté tellement conduicte, et les choses si bien préparées, tant de ma part que d'eux, avec aussi l'intervention dudict sieur de Belin, qui y avoit encore beaucoup de crédit, que le matin, au poinct du jour, l'on nous a rendus maistres de la porte Neuve, de celle de Sainct-Denis et du Louvre, et, par le moyen de ceux qui sont entrés des premiers, celle de Sainct-Honoré a aussi esté bientost ouverte : avec ceste commodité, nous nous sommes incontinent trouvés si bon nombre de gens tant de cheval que de pied, dans ladicte ville, que nous avons couru toutes les rues sans trouver résistance, car les estrangers se sont seulement contenus armés en leurs quartiers sans rien entreprendre. Pour le regard des habitans, ceux desquels les chefs estoient de l'intelligence, se sont trouvés armés chascun en son quartier pour la favoriser; les autres, sur le poinct de l'exécution, avoient esté advertys de ne bouger de leurs maisons et tenir leurs portes fermées avec assurance qu'il ne leur seroit faict aucun mal ny desplaisir; en quoy l'ordre et obéissance ont esté si bien gardés, qu'il ne s'est vu un seul soldat se desbander ny commettre aucun excès ny violence. Bientost après que j'ay esté entré, j'ay envoyé par des héraults au duc de Feria, à D. Diego et aux troupes de gens de guerre, leur offrir sûreté et passe-port pour se pouvoir retirer vies sauves, pourvu qu'ils ne s'opposassent à mon entreprise. Ce qu'ils ont accepté; ainsy

elle a heureusement succédé sans effusion de sang, si ce n'est de quelque peu de lansquenets qui avoient un corps de garde à la porte Neuve, lesquels se sont faicts tuer pour avoir tiré quelques coups, dont un des nostres est demeuré mort : s'estant toute la ville trouvée entièrement réduicte en moins de deux heures, excepté la Bastille où il y a peu de gens et de munitions, et n'ont guère de vivres; toutefois, pour n'y pas perdre de temps, j'ay envoyé querir de l'artillerie, outre celle qui marchoit avec moi, de sorte que j'espère l'avoir dans peu de jours, d'une façon ou d'autre. Sur les huict heures, voyant toute chose réduicte, je suis allé à l'église de Nostre-Dame ouyr la messe et faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de ses graces, et où s'est trouvé si grande multitude de peuple que la moictié est demeurée hors l'église, et ne se peut dire l'allégresse qu'ils monstroient, criant incessamment : Vive le roy! comme ils faisoient aussi par les rues quand ils me voyoient. Sur les deux heures après midy, le duc de Feria et D. Diego de Ibarra sont partys fort penauds, avec les Espagnols, Napolitains et Wallons, lesquels j'ay voulu voir passer, et pouvoient estre environ *six cents* [1] bons hommes. Je leur ay baillé deux commissaires pour les conduire jusqu'à la frontière, et que Dieu les accompagne. Le cardinal de Plaisance ne s'est encore résolu du jour où il vouloit partyr; le mareschal de Matignon l'est allé voir de ma part pour l'assurer qu'il recevroit toute faveur et plaisir; et il a laissé entendre qu'il me verroit volontiers, dont je ne fuiray pas l'occasion. Voilà, mon cousin, ce que je vous diray de ceste bonne journée, qui est le principal subjet de la présente. Et n'est-ce pas que Dieu montre en cela qu'il veut conserver ceste couronne, et qu'il disposera le reste, qui en est encore séparé, à prendre la mesme bonne résolution? Je l'en prie de tout mon cœur, et qu'il vous ayt, mon cousin, en sa saincte garde. Escrit en ma bonne ville de Paris, ce 22 mars 1594.

» HENRY [2]. »

[1] Il semble que le roi se trompe; comment n'y aurait-il eu que six cents Espagnols ou Italiens dans Paris, quand les lettres des ambassadeurs à Philippe parlent de plusieurs quartiers, postes et corps de garde occupés par eux?

[2] Henri IV à M. de Nevers, 22 mars 1594. — MSS de Mesmes, in-fol., tome XVI, n° 8981/18.

CHAPITRE CII.

GOUVERNEMENT DE LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

Translation du siége de la ligue à Soissons et à Laon. — Situation territoriale de la ligue. — Bretagne. — Provence. — Bourgogne. — Languedoc. — Picardie. — Traités particuliers. — Reddition de Rouen. — Bourges. — Le duc de Mayenne et les Espagnols.

1594—1595

La trahison de Brissac, l'occupation par surprise de la grande cité de Paris était parvenue au duc de Mayenne pendant ses négociations en Flandre. Bientôt arriva une multitude de ligueurs exilés qui confirmèrent la triste nouvelle. C'était une perte sans doute que Paris, sa population, ses halles, ses métiers; mais nombre de provinces n'étaient-elles pas debout pour la sainte union? ne pouvait-on pas établir le siége de la ligue en d'autres villes centrales, telles que Toulouse, ou dans des cités favorablement placées, telles qu'Amiens, Rouen, Marseille? Le duc de Mayenne avait été d'abord froidement reçu dans les Pays-Bas; les Espagnols n'ignoraient pas ses menées contre l'infante, lors des états de 1593 : il fut un moment question de l'arrêter et de lui faire son procès; cette démarche hardie pouvait avoir un fâcheux résultat dans les intérêts de l'Espagne, intimement unis à ceux de la ligue. Mayenne était un utile auxiliaire; l'on décida le gouverneur des Pays-Bas à renouveler les vieilles conventions avec le chef de la maison de Lorraine.

Dans cet objet le siége de la ligue fut placé à Soissons et à Laon, villes fortifiées et en rapport facile avec les troupes espagnoles des Pays-Bas, qui maintenaient la Picardie par Amiens. Puis, venait Rouen avec sa population ardente de catholicisme, tête et capitale de Normandie. La ligue s'étendait dans la Bretagne sous le duc de Mer-

12.

cœur; dans la Guienne, le Languedoc, la Provence, et de la Provence au Lyonnais et à la Bourgogne. Qu'importait après tout, disaient les ligueurs, que Paris fût un moment au pouvoir des huguenots? ce n'était pas la première fois que cette calamité lui était avenue; sa bonne population secouerait au premier jour le pouvoir de Henri de Navarre, comme elle l'avait fait déjà par la Saint-Barthélemy, et tout rentrerait dans l'ordre.

Les forces de la ligue étaient encore bien considérables. La Bretagne venait de recevoir un corps nombreux d'Espagnols et de Flamands; la Provence était occupée par les arquebusiers allobroges et savoyards. Les Espagnols étaient à vingt lieues de Paris du côté de la Picardie; un coup de main pouvait seconder les haines catholiques des halles contre Henri de Navarre et ses adhérents. On avait bien expulsé de Paris les plus ardents ligueurs, mais on n'avait pu exiler le peuple; et celui-ci était prêt à reprendre les armes pour soutenir la sainte maison de Lorraine : ce peuple était assoupli; il n'était point encore déterminé à reconnaître sans condition Henri IV, le vieux chef du parti huguenot.

L'effet produit en province par l'entrée du Béarnais à Paris fut d'abord une espèce d'incrédulité, puis un redoublement de zèle dans quelques villes, et du découragement dans quelques autres. En Guienne, en Languedoc ce fut un motif nouveau d'ardeur et d'entraînement pour la cause catholique. « Monsieur, écrit Pellicier, secrétaire de Montpesat, à don Juan de Idiaques, ministre du roi d'Espagne; j'ai communiqué vostre lettre et celle qui l'accompagne à M. de Montpesat, et, après avoir considéré le contenu en icelle, nous sommes demeurés en opinion que la nouvelle de l'entrée du Béarnois à Paris est un artifice des ennemis pour donner authorité et réputation à leurs affaires. Car est-il aisé de croire que le comte de Brissac, quinze jours après avoir reçu une si grande obligation de monseigneur le duc de Mayenne, et un témoignage si parfaict de la créance qu'il a en luy, que de luy avoir confié le plus précieux gage de toute la France, eust voulu user d'une si grande perfidie que de l'avoir livré entre les mains de l'ennemi, et quand il auroit été si oublieux de son honneur et de son devoir, encore veulx-je croire qu'il ne l'auroit pu, parce qu'en l'institution de ce gouvernement, il n'y a apporté que sa personne, et qu'il luy falloit être assisté des forces qui y étoient tant de la part de sa majesté que de monseigneur le duc de Mayenne; et ensuite

n'a-t-il pas été installé du gré et consentement de MM. les ministres et de M. le légat, lesquels avoient tant d'intérêt à la conservation de la ville, qu'en l'absence du duc de Mayenne, ils n'auroient point voulu y engager, sans une assurance très-claire et très-évidente, leurs personnes et tant de bons subjects et serviteurs que sa majesté y a? Si le comte de Brissac avoit eu la volonté d'effectuer un si pernicieux dessein, il n'a pu s'aider que de ceste partie des habitans tenus pour suspects au parti catholique, je veux dire les *politiques*, lesquels sont abaissés autant qu'il a été possible, les chefs qui les pouvoient mener ayant été mis hors la ville, outre ce que je vous ai mandé par ma précédente, du conseil des seize, qui étant rétabli et s'assemblant trois fois la semaine, lundi, mardi et jeudi, aura veillé, sans doute, sur ses contraires ennemis mortels. Et quand bien même cela auroit réussi, puisque le prince de Béarn a contribué, dit-on, de ses forces pour l'exécution de cette entreprise, comment auroit-il été possible de contenir des gens de guerre françois sans discipline, ni créances, auxquels l'habitude est de pillage et viol, une fois entrés de force dans une ville comme Paris, de la piller et saccager? Comme ayant tant de gens de guerre en garnison qu'ils approchent de cinq mille hommes, tous bons et choisis, ils eussent rendu si peu de combats qu'il n'y en fust mort un seul; outre ce, Paris étant séparé par la rivière sur laquelle il y a deux ponts, lesquels coupés il faut un siége long pour se rendre maître de la part qui ne seroit occupée par les ennemis [1]. »

« Puis, la Bastille tenant bon, ce n'est une place de si peu d'importance qu'elle n'endure au moins douze cents coups de canon, lesquels le prince de Béarn n'a moyen de tirer en peu de jours, et monseigneur le duc de Mayenne estant lors joinct avec l'armée de sa majesté, selon qu'il se peut colliger par le temps qu'il est parti de Paris, pourroient ensemble marcher contre. »

« Monsieur, » ajoute au bas de la même lettre M. de Montpesat; « je mettrai ce mot à celle-ci de M. Pellicier, pour vous supplier que ceste nouvelle tout impossible ne soit point capable d'empescher ou retarder la dépesche que nous désirons de sa majesté. Vous plaira aussi, monsieur, de vouloir estre favorable pour ceste pauvre province de

[1] Cette pièce a été traduite en espagnol pour Philippe II : elle est en français dans l'original. — Il y a au dos (*traducion del frances*); c'est toujours du commencement de 1594. — Archives de Simancas, cot. B 81[13].

Guienne, afin que, tandis qu'il se peut, sa majesté conserve ses pauvres voisins tant affectionnés à leur religion et à son service [1]. »

Et toutes les autorités catholiques de Toulouse prenaient des mesures sévères contre les traîtres qui pourraient imiter la ville de Paris. « De par la cour de parlement et de M. de Joyeuse, gouverneur et lieutenant général au pays de Languedoc, est enjoint à tous estrangers, de quelque estat, condition et qualité qu'ils soyent, de vuider par tout le jour la présente ville *sur peine de la vie*. *Sur mesme peine* est faict inhibition et défense à toutes personnes, de quelque estat et condition qu'elles soyent, de tenir le moindre propos à l'advantage du roy de Navarre et au préjudice de la saincte union, ni autres tendant à troubler l'estat et repos de la présente ville. Est inhibé aussi à toutes personnes faire aucuns enrollemens ni assemblées de nuict ni de jour en armes ou sans armes, sans le sçu ou permission du magistrat. Et aux escoliers faire aucunes assemblées, ni porter armes, sur *mesme peine*, ni aussi porter habits indécens à leur profession : moins aller en aucune façon, soubs quelque prétexte que ce soit, de nuict, sur peine de prison ou autre arbitraire. Est enjoinct au séneschal de Tolose ou son lieutenant, viguier, capitouls et autres magistrats de la présente ville, informer diligemment des contraventions, et procéder contre les contrevenans par supplice exemplaire, et en certifier la cour du devoir qu'ils y auront faict, à peine de suspension de leurs offices, et d'en répondre personnellement.

» Faict à Tolose en parlement, le 29 mars 1594. *Signé :* MOREAU ; et plus bas, DUTILH. Ledict jour ceste présente criée a esté lue et publiée avec les trompettes d'argent par les rues et carrefours de la présente ville de Tolose, par l'un des commissaires de la cour, à l'assistance du greffier criminel d'icelle, des lieutenans du séneschal et capitouls de ladicte ville [2]. »

Aussi l'Espagne faisait-elle prendre les plus intimes renseignements sur les provinces de Guienne et de Languedoc, qui donnaient de si grandes preuves de dévouement aux intérêts de la ligue. « La Guienne contient plusieurs provinces, dit un rapport secret adressé à Philippe II ; celles que l'on rencontre en venant d'Aragon et traversant les Pyrénées, sont le comté de Comminges, Bigorre et Rivière-Verdun. Tout

[1] Tolose, le 19 avril 1594. — Archives de Simancas, cot. B 81[22].

[2] A Tolose, à l'enseigne du nom de Jésus. — Archives de Simancas, cot. B 81[4].

le pays de Comminges est à la desvotion du marquis de Villars qui y tient : Lombez, ville cathédrale, Samatan, Bagnères de Luchon, Lisle, Sainct-Léger de Peyré et Muret. Ceste dernière, à quatre lieues au-dessus de Toulouse, sur la Garonne, est très-favorale pour maintenir celle-ci en obéissance. La province de Bigorre est la conquête du marquis ; elles comprend Tarbes, Bagnères de Bigorre, et Vic de Bigorre. Les autres sont peu de chose.

» Pour Rivière-Verdun, il tient Sainct-Bertrand, Sainct-Beat, Gimont, Mirande d'Astarac, Boulogne, Beaumont-la-Gimone, Verdun et Grenade, laquelle est à trois lieues au-dessous de Toulouse. De sorte qu'avec Grenade et Muret on pourroit dicter des lois à cette capitale de la Gascogne. Le pays de Nebouzan et quelques autres des environs sont également sous les bannières du marquis. Il n'y a là de bonnes villes que Castelnau de Magnouc et Sainct-Gaudens, où il y a notable garnison et forte citadelle. L'Armagnac et la Chalosse se joignent à ces provinces, et nous y avons les villes Dax, métropolitaine et capitale, Aire, Paulle, Marsillac et Vallence. Tout cela comprend un pays de plus de trente lieues en tout sens. Les ennemis y ont fort peu de places et postes importants. Au-dessus du Tarn, et à dix lieues environ de Toulouse, commence le Languedoc, où l'on trouve les provinces qui suivent : le Rouergue, le Quercy et l'Agenois. M. de San-Venza est gouverneur du Rouergue sous M. de Villars, et des villes de la Salvetat, Villeneuve et Espalion-sur-le-Lot. Quant à Rodez, ville capitale, elle ne se maintient dans notre parti, malgré les divisions qui la déchireut, que par la majorité des habitans qui sont bons catholiques. Le sieur Montpesat est gouverneur du Quercy, et y occupoit, pendant sa présence dans ce pays, les villes de Cahors, capitale ; Lauzerte, Moissac, Montagut, Puy-l'Evesque, Montesquieu, Puy-la-Garde et autres. Le sieur de Montluc étoit gouverneur d'Agénois avant sa révolte avec le sieur Castelnau, gouverneur de Marmande. Le marquis y a conservé cependant les villes d'Agen, capitale, Villeneuve, Peyrelau, Montaigu, Aiguillon et quelques autres.

» Le Périgord, qui obéit directement à M. de Montpesat, touche à l'Agénois et au Quercy. Mais depuis la révolte de Périgueux, capitale, et de Sarlat, nous n'y avons plus que Villefranche et Montignac. Telles sont les provinces et villes que M. de Villars a pu conserver. Quant aux forces qu'il a retenues, elles sont assez considérables, mais beaucoup disséminées. Voici les principales compagnies qu'il a sous

ses ordres : sa compagnie de cent hommes d'armes ; celle de son frère, cent hommes d'armes ; celle du sieur de Laux, cent hommes d'armes ; celle du sieur de Savignac, cent hommes d'armes ; celle du sieur de Salern, soixante hommes d'armes ; celle des sieurs de Cère, soixante hommes d'armes ; celle de Foucade, soixante hommes d'armes ; et les chevau-légers des sieurs Causac, Campaigne, Labarthère et Rastignac ; enfin, les gens de pied des sieurs de Bérat, cinq cents hommes d'armes ; de Boutet cinq cents hommes d'armes ; d'Ampiat, cinq cents hommes d'armes ; de Latour, cinq cents hommes d'armes ; de Colves, mille hommes d'armes ; et Puyferrat, mille hommes d'armes. [1] »

Dans cette situation de doute et de résistance où se trouvaient plusieurs provinces, le corps municipal de Paris crut indispensable de tenter une démarche et d'annoncer officiellement aux villes qui tenaient encore pour la ligue, la révolution politique de la capitale. Paris avait eu jusqu'ici une si haute influence sur les destinées de la sainte union, que ses circulaires devaient être écoutées et suivies par le peuple des provinces. Le conseil municipal était changé ; il n'y avait à l'hôtel de ville ni le même esprit, ni la même tendance ; mais en revêtant l'écharpe blanche, les conseillers municipaux avaient gardé le grand scel, la belle effigie, les armoiries de Paris, et ces signes inspiraient respect. « Messieurs ; vous vous souvenez assez du subject qui nous must à nous unir tous ensemble, disaient les échevins, pour la conservation de nostre religion saincte et soulagement de

[1] L'examen du paquet coté B 80 des archives de Simancas m'a montré une correspondance presque journalière de D. Mendo de Ledesma, qui était à Nantes pour le roi d'Espagne. Ce sont toujours des secours qu'il demande pour arrêter les progrès du prince de Béarn en Bretagne. Il annonce les pertes (*las perdidas*) de *Saint-Malo, Poitiers, Angers ;* il écrit combien il a peu de foi à faire sur les commandants des villes de Brest, Poitiers, Rennes, Ancenis. Il dénonce les menées secrètes (*platicas secretas*) du duc de Mercœur, entraîné par les conseils de sa sœur à traiter avec le Béarnais ; enfin la relation faite à sa manière de la prise de Paris. Ce paquet B 80 contient encore une correspondance du général des troupes espagnoles, D. Juan de Laguila, à Philippe II. Ce général était en Bretagne. Il envoie à son souverain jusqu'aux états de solde et d'effectif des troupes sous ses ordres, et ce prince, sans doute par l'importance qu'il y attachait, a enveloppé toute cette correspondance d'une chemise particulière, sur laquelle il a écrit de sa main, si reconnaissable : *Don Juan de Laguila, ano de* 94. Il y a après cela une foule de rapports d'agents secondaires, tels que les capitaines *Pedro de Albisva*, de *Rosas*, *Minuci*, D. *Gaspar de Pereda.* Ce dernier paraît cependant avoir succédé à *D.* de Ledesma à Nantes, d'où il écrit au roi. Il serait alors un principal chargé d'affaires.

nostre patrie. Nos vœux n'ont rien désiré de plus, et si quelques autres secrets desseins se glissoient au cœur de ceux qui nous commandent, Dieu et les hommes savent, et nos propres ruines tesmoignent si nous en estions consentans ; nous les avons supportées avec patience, tant que la cause a duré, désireux néanmoins de la voir finir ; nous avions tousjours les yeux tendus sur le roy ; nos prières à Dieu regardoient sa personne, et songions assez que tout autre but que sa conversion à l'Église ne pouvoit guérir cet estat ; mais ayant esté exaucés par la bonté divine, nous nous trouvasmes entre l'espérance et la crainte : la trêve et la raison sembloient nous conduire à l'un ; la royauté proposée par la fraude des Espagnols, le besoin que nos chefs avoient d'eux, et leurs invétérés desseins à l'invasion du royaume nous faisoient abhorrer l'autre. Néanmoins, les conseils fréquens de ceux de nostre union, le jugement des sages, les avis du parlement, voyant le roy sacré avec les sermens ordinaires, où il a obligé sa personne et son sceptre à tout ce que doivent nos rois ; voyant les prélats, qui font le vray corps de l'église gallicane, nostre propre évesque, nostre primat, nos cardinaux, nous induire à son obéissance ; voyant que la bouche des Espagnols, forcée par la raison et par la nécessité, confessoit qu'un roy françois nous estoit nécessaire, nous nous sommes retournés à Dieu, nous l'avons invoqué, nous avons prié les saincts apostres de France ; l'on a descendu les corps de sainct Marceau et saincte Geneviève, tutélaires et patrons de Paris, les reliques de tous nos saincts ont esté excitées pour les rendre médiateurs de nostre salut ; enfin nous nous adressasmes à M. le mareschal de Brissac, nostre gouverneur, qui, mu de nos mesmes raisons, ayant pénétré en nos dangers encore plus avant que nous, fut tout disposé à nostre salut. Il envoya donc vers sa majesté, pour obtenir de sa royale et toujours paternelle main ce qui nous estoit nécessaire, où il trouva tant de graces, bénignité, de douceur, qu'il ne douta point avec nostre prévost des marchands et aucuns des eschevins, de luy ouvrir les portes et recevoir son armée, qui terrible aux estrangers, gracieuse aux François, fut reçue du peuple sans crainte, avec bénédictions et chants de triomphe, les boutiques ouvertes ; la foule des habitans passoit sans crainte au travers des troupes pour chercher à voir le roy ; l'ayant trouvé une fois, les tourbes innombrables du monde ne le quittèrent plus ; il s'en alla droict à l'église cathédrale ; les cris de respect et de joye alloient jusques au ciel, et les voustes de l'église sembloient

fendre d'allégresse. Nous préconisons la bonté naturelle, incomparable et incroyable du roy, vivant parmi nous comme avec ses vrais et naturels enfans : il nous a restabli le parlement, chambre des comptes ; il a continué tous nos droicts, priviléges, coutumes, avantages, biens et possessions ; il a pardonné à tous, mesme à ceux qui sont atteints d'avoir conspiré contre sa personne. Bref, les louanges et la bonté de ce prince, l'amour qu'on luy porte, les graces dont il est chéri de Dieu sont choses si rares et si désirables d'estre cognues, que nous nous sentirions coupables d'un grand crime si nous ne vous en donnions advis, et ne vous priions, par le propre salut de nostre religion, que ce prince embrasse et veut servir toute sa vie, par l'union naturelle qui s'est gardée entre nous, ne vous laisser asservir par des garnisons, par l'ambition d'autruy ; le roy ne veut que son héritage, y faire louer, honorer et craindre le nom de Dieu, laisser les villes libres. Sur ce, messieurs, faictes comme nous [1]. »

Pour lutter contre les derniers débris de la force populaire et détruire les éléments de la ligue, Henri IV continua sa politique, consistant toujours à gagner individuellement chaque chef de parti, à trouver un traître à l'union dans chaque ville, prêt à accepter des conditions de faveur ou d'argent, et à livrer la cité aux royalistes et aux huguenots. Dans les temps de crise, ces trahisons sont fréquentes, aux jours surtout où la victoire et la fatalité ont prononcé. Alors chacun court vendre sa soumission, se presse pour avoir de meilleurs avantages ; c'est un prix pour qui abandonnera au plus tôt la cause vaincue. La première négociation s'engagea après la capitulation de Paris avec la belle et grande cité de Rouen. L'exemple de Brissac était contagieux ; à Rouen c'était Brancas de Villars qui gouvernait la cité populeuse et si sympathique avec la multitude de Paris. Brancas, franc ligueur, fervent catholique, pouvait-il néanmoins résister aux offres de Henri IV, à la promesse de la dignité d'amiral de France, à douze cent mille livres en bons deniers comptans ? A Lyon les choses s'étaient passées à peu près de la même manière, quelque temps avant la capitulation de Paris.

Il y avait toujours au sein du conseil municipal, parmi les magistrats ou les officiers de ville et des quartiers, des hommes faciles à

[1] Les eschevins de Paris aux villes qui tenoient encore pour la ligue, 1594. Regist. de l'hostel de ville.

séduire. On livrait une porte à l'armée royale, qui surprenait tout à coup les braves défenseurs des priviléges municipaux. Bourges, point central du Berry, vieille cité de féodalité sous Charles VII, arborait également le drapeau blanc fleurdelisé, symbole d'alliance avec le pouvoir de Henri IV ; puis, l'on publiait, en belles lettres moulées, les feux de joie de Lyon, Orléans, Bourges, et autres villes qui s'étaient soumises à l'obéissance du roi [1].

De ville en ville ce mauvais esprit contre l'union catholique se propageait ; on pressentait la fin de la ligue ; on se hâtait de traiter avec le pouvoir nouveau qui accroissait ses forces tandis que l'autre s'en allait. Il devenait de mode parmi la gentilhommerie d'arborer la cocarde blanche et de ceindre l'écharpe de Henri. Des pamphlets célébraient ce retour vers la fidélité royale ; on propageait partout les vertus de ce grand roi : « Considérez combien, depuis sa conversion, vostre parti est affoibli : vostre indignation sans forces sera vaine ; Dieu ne bénira (comme il n'a jamais béni) vos armes rebelles contre un roy tant catholique et rempli de tant rares vertus et perfections, et si vous vous rendez indignes de sa clémence, craignez qu'il ne luy reste trop de forces pour debeller vostre orgueil et cruellement chastier vos félonies ; vous en estes venus à la veille. Ne tardez donc plus à rentrer en vostre devoir, car il y a du péril en vostre demeure. Dieu vous en fasse la grace [2]. » Quelquefois c'était un gentilhomme qui conviait toute la noblesse à joindre le drapeau de Henri [3] ; tantôt un bon bourgeois qui promettait la fin si désirée des guerres civiles et des désolations de provinces, pourvu qu'on se remît sous l'obéissance du très-chrétien et très-catholique roi Henri IV°, légitime souverain ; et toutes ces exhortations étaient entendues ; il était rare qu'il n'y eût chaque semaine une ville, un district qui ne reconnût l'autorité de Henri IV.

Le duc de Mayenne, à l'aspect de tant de défections, renouait plus intimement son alliance avec l'Espagne ; il ne renonçait pas à l'espoir de faire de bonnes conditions avec Henri IV ; mais le meilleur moyen de traiter n'était-il pas de se rendre redoutable ? Se présenter dans la lice, soutenu de grandes forces, c'était tout à la fois conser-

[1] Lyon. 1594.

[2] Voyez Advertissement à la noblesse et ville de Bourgogne tenant le parti de la *feinte* union. Paris, 1594.

[3] Manifeste de M. de Vitry à la noblesse de France. 1594.

ver sa popularité au sein de la ligue et se ménager un traité avec le roi de France, au cas où l'on y serait réduit par la victoire. Pour bien s'expliquer cette situation, il faut connaître avec netteté les intérêts et les démarches diplomatiques de l'Espagne.

CHAPITRE CIII.

L'ESPAGNE ET LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

Division entre le duc de Feria et le duc de Mayenne. — Rapport du duc de Feria au roi Philippe II. — Lettre de défi du duc de Mayenne. — Traité des Espagnols avec les gouverneurs de La Fère et de Ham. — Campagne de Picardie.

1594

Quand une cause subit ses jours mauvais, la plaie qu'elle a le plus à redouter, c'est la division entre ses défenseurs. Les joies de la victoire étouffent souvent les ferments de discorde ; il est rare qu'on se dispute dans une marche en avant ; mais lorsque l'adversité commence avec ses froides réflexions, quand la défection s'annonce et que l'avenir se noircit, alors les partis et les hommes se jettent à pleines mains les récriminations. Dans la défaite, la faute est souvent à la fortune ; la jalousie l'attribue à l'adversaire dont elle a haine : c'est ce qui avint à la ligue. La plus saillante de ces disputes se manifesta entre le duc de Feria, l'expression du parti espagnol, et le duc de Mayenne, modérateur timide, homme des termes moyens et d'ambition personnelle, qui ne secondait pas avec un entier dévouement la cause de Philippe II. On venait d'apprendre la prise de Paris, événement si grave et qu'on attribuait aux fautes du duc de Mayenne : comment expliquer, en effet, cet incroyable abandon du chef de l'armée catholique, quittant Paris quelques jours avant la surprise de la grande cité par l'armée de Henri de Béarn ? N'était-ce pas le duc de Mayenne qui avait choisi Brissac comme gouverneur ? Ne savait-on pas qu'il avait entamé plusieurs négociations avec les royalistes ?

« Sire, écrivait le duc de Feria à Philippe II, j'ay reçu les quatre

lettres de vostre majesté, et soudain les ay envoyées au seigneur archiduc, afin que son altesse respondist à ce que vostre majesté lui escrivoit. L'archiduc me commanda de l'aller trouver incontinent; ce que je fis en toute diligence, et me rendis en ceste ville où je trouvay le duc de Mayenne et le mareschal de Rosne. Le président Jeannin y arriva le mesme jour que moy. Son altesse fit assembler en sa présence le comte de Fuentes, J. B. de Taxis, D. Diego de Ibarra, le président Richardot et moy, et là se lurent les lettres de vostre majesté, et fut discouru des poincts principaux que le duc de Mayenne avoit proposés par le moyen de J. B. de Taxis, de Ibarra et Richardot. Son altesse, désirant sçavoir mon opinion et la manière de négocier avec luy sûrement et le plus avantageusement que nous pourrions, je donnay mon advis, par lequel je n'ay eu autre but que le service de vostre majesté. J'en envoye la copie avec la présente. Tous se conformèrent avec moy, excepté J. B. de Taxis et Richardot, lesquels estimèrent qu'on se devoit fier au duc de Mayenne, et que ce qui se bastiroit sans luy renverseroit. J'ay adverty son altesse de ce que je ferois si je me trouvois ici seul avec le duc de Mayenne. Elle ne veut nullement entendre à ce que nous requérons pour advancer nos affaires, qui est de retenir captif ledict duc. Nous n'avons point faute d'exemples sur ce subject, mesme en la personne du grand empereur, lequel ayant mandé le duc Valentin, le retint, craignant qu'à son retour il ne luy troublast les affaires. Quant au duc de Guise, nous en avions tousjours entendu de bonnes nouvelles, jusqu'à ce que quelques partialistes du duc de Mayenne nous ont rapporté qu'il estoit sur le poinct de prendre l'escharpe blanche; ce que désirant empescher, si faire se pouvoit, j'envoyay Antoine de Frias au lieu où séjournoit le duc. Nous ne savons encore ce qui en sera, tant y a qu'il est sur le poinct de se résoudre [1]. »

A cette lettre était joint l'avis du duc de Feria sur la situation actuelle des intérêts espagnols en France, et surtout une violente diatribe contre le duc de Mayenne : « Je puis dire que jusqu'ici le duc de Mayenne n'a faict chose qui vaille, et a esté plus pernicieux à la religion, sous couleur de la défendre, qu'autre qui en ayt prétendu la ruine. Il n'a jamais eu autre considération que de son profict particulier, sans se soucier du général. Aussi il a perdu toute créance;

[1] Bruxelles, 31 août 1594. — MSS de Colbert, vol. XXXIII, reg. en parchemin.

nul aujourd'huy le regarde de bon œil; nul qui se fie en luy, mesme ses frères; les politiques et faux catholiques comme luy, ne le suivent que sur une espérance qu'il leur donne de faire bientost la paix; les vrays catholiques le tiennent pour ennemy, cognoissant qu'il les a trahis, après l'avoir eslevé au degré d'honneur où il se voit et l'avoir choisi pour leur chef, ne luy manquant que le nom de roy. Il a souillé ses mains sous le manteau de la justice, au sang de ceux qui ont apporté le principal advancement à sa grandeur et qui estoient les plus zélés catholiques de la France; il a livré à l'ennemy les principales places et espargné le Béarnois, au temps où il n'avoit ny armée, ny argent. Ce ne sont poinct soupçons, ce sont choses fort bien avérées. Je ne remarqueray les accidens auxquels il pouvoit remédier, comme à la reddition de Meaux; il laissa perdre Dreux où estoient les meilleurs catholiques de France: la voix commune et publique est que ce fut de son consentement. Quand il rompit l'assemblée des estats, n'estoit-ce poinct pour faire chose plus profitable à l'ennemy qu'à autre quelconque? Une partie, à la vérité, s'estoit licenciée d'elle-mesme; mais ce n'estoit pas assez pour effectuer ses desseins; il se résolut de partir de Paris, et laissa la ville en l'estat que chascun sçait, sans que les prières du légat, les miennes, ny celles des estats, qui tous ensemble protestions du danger auquel il nous laissoit, l'en pussent desmouvoir. Les conseillers avec lesquels il conféra à son despart étoient tous ennemys de la cause catholique, et entre autres le prévost des marchands, qui fut l'un de ceux qui luy cherchèrent argent pour s'en aller; ce qu'il n'eust faict, s'il n'eust bien sçu à quoy devoit réussir le voyage. En toutes ses actions il a toujours faict cognoistre qu'il se défioit grandement des gens de sa majesté, et qu'il se fioit librement en ceux du party contraire. Quand il fut à Amiens, qu'il livra la ville à l'ennemy, le maire d'Amiens luy a soustenu en présence que tout s'estoit faict de son consentement. Si je voulois poursuivre à conter de semblables traicts, j'y serois jusques à la nuict, et peut-estre jusqu'au matin. Enfin il ne cessa jamais d'abaisser la puissance de sa majesté. L'on sçait les paroles qu'il a tenues au duc de Guise, jusques à luy dire: « Quand viendra le temps où nous nous verrons avec une bonne armée contre ces Espagnols! » Et l'expérience nous montre que ayant par cy-devant esté tenu le duc de Guise pour bien constant, sans nous avoir donné la moindre occasion de soupçon, maintenant que leur amitié s'est renouée, il nous donne

beaucoup de subject de desfiance. Quant à l'affection qu'il a à la religion, on la peut cognoistre par les sermens qu'il fit en pleine assemblée, du commencement, et depuis à moy en particulier, se resputer à jamais serviteur de Mme l'infante. De tous ses serments il faict aujourd'huy fort peu de compte disant que là ou il est question d'affaires d'Estat on ne se doibt que bien peu soucier des sermens et promesses; et me souviens qu'à Paris, luy remesmorant ce qu'il m'avoit promis, il me respondict que les temps se changeant, les volontés doivent aussi changer. Une autre fois, estant à La Fère, comme nous disputions ensemble sur ce subject, il me dict « qu'un homme ne pouvoit estre bon chrestien et bon homme d'Estat tout ensemble. » Puisque tels enseignemens ont pris racine en ly, qu'il est de mauvaise conscience envers Dieu, ingrat à sa majesté, en discord et mauvaise intelligence avec ses propres parens, je ne sçais quelle espérance d'amendement nous y pouvons désormais espérer, et lorsque le duc de Guise estoit prisonnier, encore que ce ne fust par sa faute, il ne daigna favoriser sa liberté en façon du monde; en quoy il montroit assez qu'il ne le vouloit poinct ailleurs que là. C'est chose toute certaine et que les petits enfans savent à Paris, qu'il envoya l'archevesque de Lyon pour tramer la prison du duc de Nemours son frère, avec charge de livrer la ville à l'ennemy, ainsy qu'il s'est depuis exécuté. Et pour montrer combien il avoit peu de ressentiment de ce faict, il me vint dire que le deuil qu'il avoit de la prison de son frère luy avoit faict perdre ses cheveux blancs, tant il dissimuloit mal la joye qu'il en avoit! Je suis bien d'advis que pour sûreté nous demandions la ville de Soissons estre deslivrée entre nos mains, en laquelle nous mettrons garnison pour sa majesté, sans y en avoir de françoise [1]. »

Cette lettre, destinée à être tenue secrète, formait une dépêche spéciale adressée à Philippe II; c'était un de ces rapports intimes que multipliaient les ambassadeurs; mais la France était couverte de partis sous la cornette blanche; la lettre tomba dans les mains du Béarnais. Esprit habile pour diviser ses ennemis, Henri s'empressa de la communiquer au duc de Mayenne qui, bouillant de courage, s'adressa à Philippe II: « Sire, j'ay reçu, par les mains des ennemys, la copie, plus l'original d'une lettre et advis du duc de Feria, pleine d'injures et de médisances contre moy, que Henri m'a envoyée, non pour me

[1] MSS de Colbert, vol. XXXIII, reg. en parchemin.

faire plaisir, mais pour m'exciter, et (par la mauvaise volonté qu'on me porte au lieu où je devrois espérer mon appuy) chercher ma sûreté vers eux. Sire, je n'eusse jamais pensé que le désir de se venger de celuy qui oncques ne l'offensa, eust tellement osté audict duc de Feria l'usage de la raison, qu'il eust osé feindre et publier contre moy des calomnies et crimes si peu vraisemblables que le récit seul les fait cognoistre pour impudens. Car l'ambassadeur de vostre majesté se montre ignorant crasseux, vice qui n'est point excusable en personne de sa qualité, honoré d'une grande charge et par un grand roy, et puis meschant, en ce qu'il essaye, contre ce qu'il sçait, de diffamer la resputation d'un prince homme de bien, le peignant comme une ame basse et abjecte. J'aurois bien mal employé mon temps, ma peine et mes périls, si j'avois acquis ceste infamie en ne cherchant que l'honneur. Mais cet homme de peu de bien, qui n'en a point acquis, et auquel on en a peu laissé, ne me le sçauroit ravir, tant le désir de suivre la vertu est descendu en moy par la succession de mes ancestres! Je luy feray donc l'honneur qu'il n'a point mérité, qui sera de le faire mentir avec les armes, de sa personne à la mienne, ce que je supplie très-humblement vostre majesté m'accorder et vouloir excuser ma juste douleur, si je sors hors moy-mesme et du respect que je lui dois, parlant de cet imposteur qui a voulu si meschamment deschirer ma resputation.

» Lorsqu'il fut question de la conversion du roy de Navarre, je promis alors de faire ce que feroient d'autres princes et seigneurs du party : d'y adviser et d'en résoudre aussitost que les forces seroient venues, et cela pour oster tout soupçon de ne point recognoistre le roy de Navarre, après sa conversion, sinon que ce fust par le commandement de nostre sainct-père, condition répétée plusieurs fois en la présence de M. le légat, par moy et plusieurs autres princes. Qu'il me fasse honte si je n'ai esté observateur de mes promesses, attendant ma ruine comme inévitable. Quant à la tresve, j'accorde qu'il n'eust pas esté expédient de la faire ; mais n'ayant aucune force rassemblée, elle estoit nécessaire ; et puis ce n'est pas la tresve qui nous a ruinés, car tant qu'elle a duré personne n'est sorti du party ; mais c'est la fin qui nous a trouvés plus affoiblis encore. Elle fut d'abord de trois mois, puis de deux encore, au bout desquels nos forces devoient estre prestes. Cet espoir nous ayant failli, chascun pensa à son intérest particulier, et songea à gouster les raisons de la paix et de son intérest.

Aucuns y ajoutant aussi que la conférence faicte avec les desputés du roy de Navarre, pour adviser aux moyens de venir à la paix y a servi de beaucoup ; plust à Dieu qu'elle eust esté publique comme il disoit qu'il falloit la faire !

» Suivant d'autres chefs de l'accusation, je suis aussi celui qui ay faict livrer les principales places du party à l'ennemy ; le misérable ! le fourbe aveugle ! Il prétend se justifier ainsi de sa tortueuse et mauvaise conduite. Mais la perte de ces places n'affoiblissoit-elle pas d'autant mon autorité? S'il falloit faire la guerre, j'en devois estre plus tost ruiné ; s'il falloit faire la paix, elle devoit être moins sûre et moins honorable pour moi. Voulez-vous savoir au vray, sire, qui les a perdues? — Notre foiblesse, la mauvaise conduicte d'aucun de vos ministres pour avoir vu diverses choses qui les ont désespérés, et enfin les faicts et persévérance du roy de Navarre qui, avec son espée et ses promesses, leur a faict acheter leur ruine et la nostre. Pour M. de Brissac, combien d'autres ont esté trompés comme moi! Je savois bien qu'il estoit fort avaricieux ; mais pouvois-je entrer en soupçon qu'un gentilhomme de sa qualité, et qui détestoit si bien le party contraire, qu'il montroit mesme horreur de la paix plus qu'un autre, eust jamais voulu commettre une si lâche et si indigne trahison ! C'est pourquoy je m'y laissay aller à luy donner le commandement de Paris, sur le rapport et à la prière de tous les plus affectionnés de la ville qui le demandoient. Avoir failli avec eux tous, et n'avoir pas descouvert une meschanceté qui n'étoit connue que de Dieu seul, est-ce un crime particulier qui ne puisse estre imputé qu'à moy, à la descharge mesme de ce lasche impudent (le duc de Feria), qui veut maintenant qu'on voye qu'il ne sçauroit faillir? — Voicy encore ce qui a eu lieu et dont on ne pouvoit plus prévoir de malheur que par la nomination mesme du comte de Brissac. — Il me demanda, quand je sortis de la ville, des blancs et des souscriptions pour lettres dont on auroit besoin, mais surtout, disoit-il, pour s'assurer de quelques habitans malintentionnés. Je luy en ay laissés desquels il s'est aydé pour exécuter sa trahison. Mais qu'ai-je fait là qui n'ait esté fait par les roys, ou ceux qui ont eu les principales charges sous eux? J'ai eu à me plaindre très-sévèrement également de don Diego d'Ibarra, qui avoit mis en la teste de mon nepveu que c'estoit de sa grandeur à faire bande à part, à ne despendre que d'eux, ministres de vostre majesté ; il le combloit d'espérance, et j'ai eu des preuves, je les montrerai, que ce traistre

Espagnol le poussa à attenter à ma vie, disant que j'estois celuy qui sur tous les autres empeschoit son bien.

» Je finiray encore ma lettre par ceste très-humble prière que j'ay desjà faicte à vostre majesté, de trouver bon que je justifie ma vie et mes actions passées, et fasse mentir le duc de Feria de tout ce qu'il a dict contre mon honneur, par le combat de sa personne à la mienne, que j'accepte dès maintenant en tel lieu et aux telles armes qu'il plaira à vostre majesté ordonner. Bien certainement, sire, j'ai souffert et dissimulé tant qu'il m'a été possible; mais le mal devient insupportable pour estre sensible comme je dois à ce qui touche mon honneur, et être tant assuré de mon innocence que ce n'est pas le désespoir, mais le cri de ma conscience qui me met la provocation à la bouche. — Mettez-y la main, sire; vous êtes sage, mais honoré; il me faut une réparation. D'une autre part, pour nos affaires générales, elles sont en grande souffrance, et ce n'est que par un sublime effort ou une *concession magnanime*, que vostre majesté peut y porter remède; autrement, la raison de se rendre utile passera, et il ne nous restera que le désespoir, la ruine et le repentir. » Ce défi chevaleresque, triste division des jours de disgrâce, eut beaucoup de retentissement, sans avoir de résultats positifs : il ne s'agissait pas d'accepter un défi, de vider une querelle personnelle dans la lice; des intérêts plus graves étaient en jeu. Philippe II intervint pour apaiser les plaintes réciproques des ducs de Feria et de Mayenne. Que pouvait produire un combat en champ clos entre deux têtes puissantes et actives de la ligue? devait-on les perdre l'une et l'autre? n'était-il pas possible de les rapprocher dans l'intérêt du catholicisme et de la sainte union?

Le grand but du duc de Feria était de prendre une position militaire fortifiée, et de reconstituer là le gouvernement de la ligue, sous l'influence absolue de l'Espagne, en écartant toute autre autorité. Dans le mois de juin 1594, deux traités furent conclus par le duc de Feria avec les gouverneurs des villes de La Fère et de Ham, traités qui les plaçaient sous la domination directe de l'Espagne. L'ambassadeur espagnol se hâtait d'en envoyer copie à son souverain, pour adoucir l'effet des mauvaises nouvelles de Paris. Ces conventions étaient une remise pure et simple de ces villes fortifiées au roi d'Espagne : « Moy, Louis de May, seigneur de Gournay, gouverneur de la ville et du chasteau de Ham, recognoissant les grandes obligations que tous les catholiques de la France ont au roy catholique pour les

avoir garantis de l'oppression des hérétiques, et pour éviter de tomber à l'advenir sous leur domination, ne voyant autre moyen plus propre que de se mettre en la protection de sa majesté catholique, comme le premier qui, entre tous ceux de la chrestienté, est reconnu pour protecteur de nostre saincte religion, avons délibéré et résolu de nous jeter entre les mains et protection de sa majesté catholique; et dès à présent je m'y mets donc avec la ville et chasteau de Ham et ses appartenances, artillerie et munitions de guerre qui de présent y sont, le recognoissant pour mon souverain seigneur et roy. »

C'était dans la Picardie qu'allaient désormais se porter les coups de guerre; l'Espagnol paraissait s'y retrancher pour s'y mettre en défense contre la brave gentilhommerie du Béarnais. « Sire, disait le duc de Feria dans une dépêche pressante; déjà par mes lettres du 9, 10 et 11 may dernier, j'ay informé vostre majesté de la situation des affaires; mais ces dépesches ont esté, comme je l'ay appris depuis, longtemps arrestées en Flandre; j'en ay éprouvé la plus vive peine [1], attendu la nécessité où se trouve vostre majesté d'estre tousjours au courant des événemens. Je n'ay point hésité à tout sacrifier pour demeurer à La Fère, par le motif que ceste place est de la plus grande importance, et qu'il faut nous l'assurer à tout prix [2]. D'ailleurs, ainsi que l'archiduc en aura informé vostre majesté, le gouverneur de La Fère, M. de Boles, n'a rien de plus à cœur que de servir vostre cause. Il a paru convenable à l'archiduc de conclure un traité à cet égard. Aussi, depuis, plusieurs écrits ont-ils esté envoyés de part et d'autre; enfin les choses ont esté arrangées de manière que le gouverneur et la ville se soumettent, par serment écrit et juré [3], comme vassaux de vostre majesté. L'archiduc, qui ne néglige rien, a envoyé en mesme temps quelqu'un qui doict occuper sans délay la citadelle et en mettre les fortifications dans le meilleur estat. On laissera en outre 500 Espagnols dans la ville, qui, bien que grande, n'en aura pas moins une garnison suffisante. L'archiduc a pensé également qu'il convenoit de traiter avec M. de Gournay, gouverneur de Ham, par l'intermédiaire du président Jeannin. Celuy-cy s'est contenté d'une somme de cinquante mille escus, au moyen de laquelle il évacueroit la place. Il y avoit là quelques difficultés; le gouverneur de Ham ayant l'air de

[1] « Me ha dado muchissima pena. »
[2] « Por assegurar esta plaça. »
[3] « Por escritura y juramento. »

traiter dans son intérest privé et à l'exclusion du gouverneur de La Fère, de sorte qu'après bien des pourparlers nous avons pensé qu'il convenoit, sous tous les rapports, d'y laisser M. de Gournay, parce qu'il valoit mieux en effect que tout autre. J'en ay faict part à l'archiduc, pour qu'il nous donnast ses ordres. Je regarde comme essentielle l'occupation de ceste dernière place forte, d'abord comme excellente en elle-mesme; de plus comme un point important dans l'attaque de Péronne, et complétant la ligne de desfense qui doibt arrester le Béarnois. Le duc de Mayenne, après avoir passé icy, ainsi que je l'avois escrit, a esté depuis à Laon. Il paroist avoir mis toute sa confiance entre les mains du mareschal de Rosne et de Jeannin. Je pense que vostre majesté aura esté informée qu'avant que le Béarnois y arrivast, 250 Napolitains avoient eu le temps de se jeter dans la ville de Laon. Il ne faut s'en réjouir que médiocrement, car ceste garnison est trop foible; dans un cas d'attaque, ils ne pourront que faire obtenir des conditions moins désavantageuses. L'amiral Villars a eu grande conférence avec Crillon, gouverneur de Honfleur, et Fontaine-Marteau, gouverneur de Neufchastel. Après beaucoup d'hésitations, et se ressouvenant des conditions que vostre majesté luy avoit proposées l'année dernière, l'amiral et son frère, m'a-t-on assuré, ne demandent pas mieux que d'embrasser encore le parti de vostre majesté[1]. Il y a là un de leurs parens nommé Préfosse, qui est catholique et qui s'est entendu de leur part avec l'archiduc sur le moyen de secourir ces places; car elles paroissent à ce prince de la plus haute importance. Peu après j'ay reçu un message par ce Préfosse luy-mesme, qui me demandoit, au nom de Fontaine-Marteau, un secours de 1,200 hommes pour tenter un coup de main sur un chasteau de Rouen, que l'on nomme Porte-Cataline, et qui suffit pour tenir la ville en respect.»

Dans une dépêche subséquente, le duc de Feria continue: «Le 26 du mois passé, le prince de Béarn est venu camper sous les murs de Laon. Emmanuel, fils du duc de Mayenne, et le président Jeannin se trouvoient dans la ville, chaque jour plus resserrée par l'armée ennemie. Le 9 de ce mois, le duc de Mayenne et le comte Charles arrivèrent icy. La veille ils avoient parcouru cinq lieues par une chaleur si grande et avec une telle haste, qu'il périt plus de cinquante soldats espagnols ou napolitains, ce qui a faict dire avec raison que

[1] « Se querian echar en braços de vuestra magestad. »

l'on n'avoit pas trop songé, dans cette marche forcée, à la conservation de nos troupes. Elles séjournèrent ce jour-là et le suivant. Le duc de Mayenne logea chez moi [1]; il ne s'occupa en aucune manière de ses affaires particulières, mais seulement de l'honneur que luy faisoit l'archiduc et de l'ardent désir qu'il avoit de servir vostre majesté; enfin de l'espérance qu'il conservoit de faire esprouver quelque notable eschec au prince de Béarn, quoique sa puissance, a-t-il ajouté, se soit infiniment accrue [2]. Enfin, les troupes partirent le 11, avec elles, quatre-vingts charrettes chargées de bled et d'autres provisions que l'on avoit prises à Ham. L'escorte du convoi ne se composoit que de trois cents cavaliers et cent soixante arquebusiers wallons et allemands; de sorte que l'ennemi ayant fondu sur eux au nombre de quatre cents chevaux et autant de fantassins, sans leur donner le temps de se mettre en desfense, tout fut pris ou mis en fuite, à l'exception de la petite infanterie espagnole qui fit face à l'ennemi, et se retira sur une éminence avec une perte de quelques hommes [3]. Après cet événement, la position de l'armée devint critique, attendu que c'estoit là toute ses ressources en subsistances. Informé de cette position par le comte Charles, nous ramassasmes tout ce que nous pusmes de pain que nous lui fismes passer par le sergent-major [4] du régiment de don Alexandro de Mendoça. Il avoit avec luy cinq cents hommes d'infanterie, et fut assez heureux pour ne pas rencontrer l'ennemi. Cependant la disette des nostres, dans leur camp, allant toujours en augmentant, nous songions icy à tous les moyens pour leur faire parvenir des vivres; et de leur côté, le prince de Béarn et les siens mettoient tout en œuvre pour l'empêcher. Ce fut alors que le comte Charles nous envoya six cent cinquante fantassins et deux cents Espagnols du régiment de don Augustin Mexia avec les capitaines don Pedro de Miranda, Prado et le commissaire [5] Rosino pour escorter les vivres que nous allions leur expédier. Il nous donnoit aussi l'avis que s'ils pouvoient estre ravitaillés pour dix jours, aucun doute que le Béarnois ne levast son camp, par la disette qu'esprouvoit éga-

[1] « Fue mi huesped esto tiempo. »

[2] « Aunque en carescia mucho su potencia. »

[3] « Sino fue la poca infanteria espanola que hizo rostro y se salva en un monte de que faltaron algunos. »

[4] *Sergente major* ou lieutenant-colonel.

[5] « Provededor. »

lement l'armée ennemie. Deux cents chariots de munitions seroient suffisans, ajoutoit l'archiduc. Mais le commissaire Rosino apprenoit une importante nouvelle : l'ennemi avoit posté sur la route et en embuscade deux mille et quelques cents hommes (infanterie et cavalerie) pour attaquer le convoy et l'escorte avant qu'ils n'arrivassent au camp. Or, le comte Charles qui m'en donnoit l'avis, ne m'indiquant pas ce qu'il vouloit qu'on fist, j'étois dans la plus grande perplexité, tant je sentois que le salut de l'armée estoit attaché au succès de ceste expédition. Dans ceste extrémité, je préférai retarder l'envoy de quelques heures, afin de demander au comte Charles ses ordres, sur la nouvelle qu'on luy avoit transmise. En conséquence, je luy envoyai plusieurs exprès [1] afin qu'il prist les mesures qu'exigeoient les circonstances; je joins icy la copie de la lettre pressante que je luy escrivis. Le secrétaire du comte me répondit la lettre également ci-jointe : le conseil de guerre avoit esté assemblé par les ordres de l'archiduc, et le résultat avoit esté que 2,000 hommes envoyés à la rencontre du convoi étoient suffisans; la vérité est cependant, ainsi que le dit plus bas la lettre du secrétaire, qu'il ne me fut envoyé aucune troupe pour se joindre à l'escorte qui sortoit de La Fère. Celle-ci partit en bon ordre; nous y avions ajouté 100 cuirassiers de vostre majesté, de ceux qui estoient aux ordres de Nicolas de Basta. Tout à coup, à l'entrée d'un bois [2], voilà que 3,000 hommes les attaquent avec vigueur. Les Espagnols firent très-bien leur devoir. Le capitaine don Pedro de Miranda resta mort sur la place, et l'on suppose que le capitaine de Prado a subi le même sort, car on n'a plus entendu parler de lui. Nous avons eu 150 Espagnols de tués; les autres sont retournés ici, parmi lesquels beaucoup de blessés et plusieurs qui s'estoient échappés à travers les bois. Nostre cavalerie, trop peu nombreuse, n'a pu opposer aucune résistance. Le comte Charles et le duc de Mayenne apprirent ce désastre, par la joie qu'ils entendirent éclater dans le camp du prince de Béarn et par quelques soldats échappés. La famine se faisoit sentir de plus en plus, deux jours entiers s'étant écoulés sans avoir ni pain ni autres vivres [3] ! enfin les soldats ne s'étoient nourris que de quelques chevaux morts. On se détermina à décamper dans le plus grand secret et dans le meilleur ordre possible. Les Espagnols

[1] « Lacayos. »
[2] « A la entrada de un bosque. »
[3] « Que no avian tenido pan ni otra cosa. »

firent l'arrière-garde ; l'ennemi, averti du départ, s'est alors rué sur eux ; malgré ses charges furieuses de cavalerie, ils n'ont pu être entamés. Le duc de Mayenne prétend que c'est contre son advis que l'on a marché séparément et sans escorter le convoi pour ravitailler Laon. Le comte Charles soutient, au contraire, que le duc avoit faict les plus grandes instances pour marcher au secours de ceste ville, prétendant que Laon alloit tomber au pouvoir de l'ennemy. Depuis que j'ai commencé ceste lettre, le duc de Mayenne est venu me voir, et m'a montré un bref qu'il a reçu du pape ; il m'a de plus assuré que déjà mille divisions se manifestoient dans le parti du Béarnois, et qu'assurément si des forces imposantes venoient à se montrer contre luy, une grande partie de ses auxiliaires désabusés abandonneroient ses cornettes et ses tentes. Je laisse à vostre majesté le soin de juger ce que valent ces paroles [1]. » Ce triste bulletin n'était pas rassurant sur la position des Espagnols en Picardie ; ils étaient en pleine retraite; la victoire s'étant déclarée pour Henri IV et sa noble chevalerie, tout marchait pour le triomphe de sa cause ; tout tendait à la ruine des armes catholiques. Les braves arquebusiers des *regimentos* de Naples, de Sicile, du Portugal ou d'Espagne n'étaient plus en nombre pour opposer une résistance décisive : ils se hâtèrent de se fortifier sur les frontières de la Flandre et des Pays-Bas, lieu de retraite, protégé par un triple rang de citadelles.

Cependant, une nouvelle dépêche du duc de Feria, expliquant tous les avantages de la prise de possession de Ham par l'Espagne, s'efforce d'atténuer le mauvais effet du dernier bulletin : « Le 20 du mois de juin dernier, j'ay escrit de La Fère à vostre majesté l'estat des affaires. Ainsi qu'il convenoit, j'ay abandonné ceste ville peu de jours après, et sans perdre de temps, j'ay conclu (ainsi que l'archiduc l'a escrit à vostre majesté) un traité avec le gouverneur de Ham, M. de Gournay. Le comte Charles est intervenu dans ceste négociation, au moyen de laquelle M. de Gournay se rend vostre vassal, tant qu'il n'y aura pas en France un roy du choix de sa majesté catholique et de sa saincteté. La ville de Ham a un chasteau, et les

[1] Archives de Simancas, cot. B 78[12]. 20 juin 1594. — *Nota*. On a donné en entier cette dépêche sur l'expédition militaire de Laon, pour montrer d'une part dans quels minutieux détails Philippe voulait être instruit des événements ; de l'autre, pour indiquer avec quels soins ses ambassadeurs cherchaient à se disculper de tout fâcheux résultat politique.

fortifications de la cité sont en bon estat ; tout y a esté réparé, et présente un bien autre aspect depuis que vostre majesté ne l'a vu. Quoique j'aye fait tous mes efforts pour demeurer en France le temps possible, j'ay fini par craindre que les issues nous fussent enfin interceptées ; et voyant le duc de Mayenne perdre successivement et son armée et ses villes, j'ay esté forcé de me rendre à Bapaume, en me retirant d'un costé, et le duc de Mayenne se retirant de l'autre à Amiens[1]. Aussitost j'ay faict dire au duc de Mayenne, avec toutes les flatteries possibles[2], que puisque une bonne partie de la ville estoit bien décidée et qu'il vouloit courir le risque d'y exposer sa personne, il devoit se défaire de ceux qui estoient suspects autour de luy : « Je vous les ay signalés déjà, ay-je ajouté ; ce sont des ennemis de la bonne cause et les vostres propres ; il faut changer le maire et plusieurs officiers de la garnison ; à ceste vue, les bons catholiques reprendront courage ; non-seulement le maire s'est desclaré pour le prince de Béarn, mais aussi l'évesque de la ville et vostre capitaine de cavalerie Sesseval. Quelle plus belle occasion de démentir ces bruits, ces soupçons des catholiques sur les infasmes intelligences que l'on vous accuse d'avoir avec le Béarnois[3] ! » Alors le duc de Mayenne a dict qu'on devoit se souvenir de tout ce qu'il avoit faict pour la cause. Admis dans la ville, le duc, pour mieux dissimuler[4], a donné une forte remòntrance publique au maire, qui luy a respondu avec une égale hauteur, qu'il n'avoit jamais rien faict que par son ordre, et qu'il devoit le sçavoir, puisque tout venoit de lui. Peù après, le duc de Mayenne est parti, comme il l'a faict à Paris, en soulevant les réclamations de tous les catholiques. Rosne ne manque pas de bonne volonté ; mais il est dénué de ceste présence d'esprit nécessaire à l'exécution. Aussi, à peu de jours de là, il est entré en négociations avec le prince de Béarn sur la reddition de la ville de Laon, par l'intermédiaire du président Jeannin. La ville devoit se rendre si dans dix jours elle n'étoit pas secourue[5]. »

[1] « Me fue forzozo retirarme a Bapama saliendo io por mi parte y el duque de Umena por otra a Amiens. »

[2] « Con todo encarecimiento possible. »

[3] « Que se devia de alegrar mucho de tener esta ocasion para que los catholicos pudiesen, dementir a lo que le avian infamado de que se entendia con el principe de Bearne. »

[4] « Por dissimular mejor. »

[5] Archives de Simancas, cot. B 79[31]. — 31 août 1594.

Tout perdait de sa grandeur dans la situation nouvelle où la ligue et l'Espagne s'étaient placées. Les dépêches que nous venons de lire sont remplies de petitesses, d'étroites jalousies, de vanités sans avenir. La question catholique et municipale est perdue, car elle dégénère en vaines disputes et en déclamations. Tout se payait à bon prix d'argent ; si Henri IV attirait à lui les chefs de la ligue par ses allèchements, Philippe II achetait les hommes, les places de guerre. Ce n'était plus une royale lice de chevalerie, mais une sorte d'exploitation des plus vils sentimens du cœur. En résultat, la cause espagnole voyait chaque jour ses forces s'évanouir ; peu à peu le territoire de France était évacué. La merveilleuse activité du prince de Béarn conquérait une à une les positions achetées par les doublons ou obtenues par la ruse. La guerre prenait un caractère de nationalité ; les Espagnols allaient être en face des Français ; la ligue était flétrie. C'était désormais une guerre étrangère, sans mélange de discordes civiles.

CHAPITRE CIV.

RÉACTION CONTRE LA LIGUE ET L'ESPAGNE.

Attentat de Jean Châtel. — Expulsion des jésuites. — Réaction parlementaire. — Arrêt contre M. d'Aumale. — Mesures contre les prédicateurs. — Situation diplomatique. — Influence d'Élisabeth. — Déclaration de guerre contre l'Espagne.

1594—1595

Les premiers actes de la restauration de Henri IV avaient été marqués d'un certain caractère de modération ; quelques mesures de police et d'exil avaient seules accompagné l'entrée du Béarnais dans la capitale ; on avait mis de nouveaux subsides ; deux sous sur chaque muid de vin et sur chaque mesure de blé ; le peuple murmurait de ces tristes et inévitables résultats de l'occupation militaire. Quand il apercevait dans les rues de Paris ces huguenots à la tête haute et fière sous M. de Bouillon ; ces Gascons et ces Béarnais qui dévoraient sa substance, celle des églises, les riches prieurés, les impôts sur les halles, sur les denrées, les hanses diverses, les gabelles ; quand il voyait ces hérétiques mépriser les vierges, insulter par leur absence aux processions solennelles de la cité, combien ne devait-il pas sentir la dureté de ce joug des étrangers, qui foulaient de leurs pieds la belle et catholique cité de Paris !

Ensuite, les priviléges de la ville furent méconnus. Plus aucune iberté d'élection ; le roi les brisait par sa volonté, et il choisissait pour cela l'anniversaire de la délivrance municipale, la Saint-Barthélemy ! « Le 24ᵉ jour d'aoust 1594, jour et feste de monsieur sainct Barthélemy, M. d'O donna advis aux prévost des marchands et eschevins des lettres par lui reçues du roy, contenant sa volonté sur l'eslection des

sieurs Le Conte ou de Canaye pour eschevins : M. Canaye avoit obtenu trente-cinq voix, et M. Le Conte vingt-neuf ; cependant le roy escrivit à M. d'O : « M. d'O, pour la difficulté advenue sur l'eslection d'un eschevin, je vous prie que ce soit Le Conte, puisqu'il ne s'est jamais desparti de son devoir et de sa fidélité, et que pour telle considération il fut osté de sa charge avant que le terme en fust expiré, par la violence des barricades. » Et suivant icelles, ledit sieur Le Conte fut mandé en la maison dudict gouverneur et presta le serment d'eschevin ès mains dudict sieur d'O [1]. » Désormais on ne dut plus parler des libres suffrages ; les voix n'étaient plus comptées. Il y avait dans ceux qui accompagnaient le roi, dans les royalistes fervents, un besoin de réaction, une frénésie de poursuites qui ne s'élevaient pas aux habiles tempéraments de Henri IV. Les huguenots et les royalistes avaient haine de ces ligueurs, de ces religieux, de ces curés qui les avaient si indignement traités sous le nom de politiques et d'hérétiques : où voulait donc aboutir le roi Henri avec ses ménagements et ses temporisations? C'est la plaie de toute restauration que cette impatience bruyante des amis, qui ne peuvent et ne veulent s'arrêter. Quand l'autorité est dans leur main, ils l'exercent au service de leur colère, de leurs passions, de leurs peurs ou de leur ressentiment : et maintenant, que l'on suppose un de ces événements qui ébranlent la société, un de ces faits lugubres qui l'empreignent de deuil, alors le parti vainqueur s'en empare pour servir ses vengeances et fortifier sa domination réactionnaire.

Dans cet état des esprits, un attentat fut commis sur la personne du roi : « Le 7e décembre 1594, sur les six à sept heures du soir, le roy très-chrestien Henri IV, roy de France et de Navarre, estant arrivé à Paris, Jean Chastel, natif de Paris, escolier nourri et eslevé au collége des jésuites, âgé de dix-neuf ans, estant entré au Louvre, approcha de sa majesté, et comme elle se baissoit pour embrasser un gentilhomme affectionné à son service, qui luy faisoit la révérence, il luy donna un coup de cousteau dans la bouche qui luy coupa la lèvre d'en haut ; et s'il n'eust rencontré les dents, eust outre-passé ; puis tascha de se sauver, ayant jeté le cousteau par terre ; mais il fut pris par un capitaine des gardes. » Ce crime pouvait être un attentat isolé ; la pensée d'un assassinat sur la personne du roi était familière au

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIV, fol. 83.

peuple ; l'opinion des halles était alors qu'un hérétique non réuni à l'Église se trouvant en dehors du droit commun, c'était œuvre méritoire que de jouer du coutelas pour en débarrasser la ville [1]. Il n'était pas besoin de suggestions privées, d'insinuations religieuses pour armer un bras fanatique ; il cherchait tout seul le cœur du roi pour conquérir une gloire immortelle.

Henri IV n'eut point cette pensée de complicité. Quelques instants après l'attentat, et se jouant de ses périls, Henri écrivait de sa propre main à plusieurs de ses bonnes villes : « Il n'y avoit pas plus d'une heure que nous estions arrivés à Paris, du retour de nostre voyage de Picardie, et estions encore tout bottés, qu'ayant autour de nous nos cousins le prince de Conty, comte de Soissons et comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante des principaux gentilshommes de nostre cour, comme nous recevions les sieurs de Raguy et de Montigny, qui ne nous avoient pas encore salué, un jeune garçon nommé Jean Chastel, fort petit et âgé au plus de dix-neuf ans, s'estant glissé avec la troupe dans la chambre, s'avança sans estre quasi aperçu, et pensant nous donner dans le corps, du cousteau qu'il avoit ; le coup (parce que nous nous étions baissé pour relever les sieurs qui nous saluoient) ne nous a porté que dans la lèvre supérieure du costé droit, et nous a entamé et coupé une dent. Il y a, Dieu merci, si peu de mal, que pour cela nous ne nous mettrons pas au lict de meilleure heure [2]. »

[1] Il fut publié plus de vingt pamphlets pour proclamer que personne n'avait le droit d'attenter à la personne du roi ; témoignage qui prouve que l'opinion contraire était admise et populaire. »

[2] FONTANIEU, portefeuilles, nos 429-430. — On lit dans les registres de l'hôtel de ville : « Le mardy 27e jour de décembre 1594, le roy estant en ceste ville de Paris en la maison de Mme d'Estrée, près Sainct-Honoré, sur les cinq à six heures du soir, fut frappé d'un coup de cousteau en la face par un nommé Jehan Chastel, fils d'un drapier de ceste ville, demeurant vis-à-vis l'une des portes du palais, de quoy on fut beaucoup troublé ; et peu de temps après avoir esté pansé et ayant assurance de sa convalescence, envoya rendre graces à Dieu en l'église Nostre-Dame de Paris de ce qu'il avoit esté préservé d'un si malheureux assassinat. Aussi MM. les prévost des marchands et eschevins se trouvèrent en l'hostel de la ville, où fut expédié mandement aux quarteniers d'icelle ville pour rendre graces à Dieu et faire faire feu de joie, et suivant iceux furent en ladicte église, où fut chanté le cantique de *Te Deum laudamus*. Et d'autant que l'on doutoit que ledict Jehan Chastel eust plusieurs complices, et que tel faict ne pust venir de luy seul, l'on se saisit des principaux officiers du collége de Clermont-Jésuite, où ledict Jehan Chastel avoit faict ses études, et furent menés en la maison de M. Brigard, conseiller en la cour de parlement. M. Le Conte, eschevin, avec grand nombre d'archers, se transportèrent en une autre maison desdicts jésuites, sise rue Sainct-Anthoine, où fut faicte exacte

J'ai dit que toute réaction saisit le premier événement pour le faire servir à ses desseins d'ambition ou de colère. Jean Châtel avait été élevé chez les jésuites ; n'était-ce pas l'ordre des jésuites qui l'avait armé du gros coutelas ? Les fils de Loyola, d'origine espagnole, et les religieux jacobins n'avaient pas fléchi devant Henri victorieux. Quand le roi avait ordonné aux prêcheurs d'annoncer son pouvoir et de justifier son autorité, les deux corporations, fortement liées aux mouvements des halles et à la révolution municipale, n'avaient pas obéi. Dans les secrets de la confession, dans cet échange mystérieux d'aveux, de conseil et de pénitence, les jésuites avaient souvent rappelé les beaux jours du pouvoir catholique de la ligue, alors que les échevins chaperonnés, suivis de tout un peuple, au milieu de l'encens et des fleurs, suivaient les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, et venaient jurer à l'hôtel de ville de conserver le priviléges municipaux, l'élection libre des magistrats ou des prévôts, et la liberté de la chose publique.

L'instruction parlementaire démontrait « que Jean Chastel escolier, avait eu l'intention par plusieurs fois de tuer le roy à la première commodité qui se présenteroit ; depuis huict jours il avoit recommencé à délibérer son entreprise, et environ sur les onze heures du matin pris la résolution de faire ce qu'il a faict, s'estant saisi d'un cousteau chez son père, lequel cousteau avoit esté emporté en son estude, et de là estoit venu disner. Après disner il estoit allé à vespres. Interrogé ce qu'il avoit faict en ce jour et avec qui il avoit communiqué ? dit qu'il s'est levé sur les huict heures du matin et est allé à la messe à Sainct-Laurent. Examiné sur sa qualité et où il avoit faict ses estudes ? a dit que c'estoit aux Jésuites principalement, où il avoit esté trois ans, et à la dernière fois sous le père Jean Guéret ; qu'il avoit vu ledict père vendredy ou samedy précédent, ayant esté mené vers lui par son père pour un cas de conscience. Enquis s'il n'avoit pas esté en la chambre des Méditations où les jésuites introduisoient les plus grands pécheurs qui voyoient en icelle chambre les portraicts de plusieurs diables de diverses figures espouvantables, sous couleur de les réduire en une meilleure vie, pour esbranler leurs esprits et les pousser par telles admonitions à faire quelque grand cas ? a dit qu'il

recherche et perquisition pour voir s'il s'y trouvoit quelque personne cachée ou quelque mémoire et instructions pour descouvrir d'où provenoit le malheureux dessein dudict Chastel. » — Registres de l'hôtel de ville, XIV, fol. 104 verso.

avait esté souvent en ceste chambre des Méditations. Enquis par qui il avoit esté persuadé de tuer le roy? a dit avoir entendu en plusieurs lieux qu'il falloit tenir pour maxime véritable qu'il estoit loisible de tuer le roy. Interrogé si les propos de tuer le roy n'estoient pas ordinaires aux jésuites? respond leur avoir ouy dire qu'il estoit loisible de tuer le roy et qu'il estoit hors de l'Église, et ne lui falloit obéir, ny le tenir pour roy jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le pape [1]. »

Maintenant, si l'on se souvient des répugnances judiciaires et d'université contre les jésuites, combien le parlement ne devait-il pas saisir cette circonstance pour satisfaire ses haines contre cette grande corporation? C'était aussi un des veux de l'université que Pasquier avait si bien exprimé. Les maximes de la ligue avaient été le mobile de l'attentat; mais l'instruction ne fournissait aucune preuve suffisante pour justifier une mesure générale contre les jésuites. On fit de longues visites, des descentes secrètes dans leur collége, et l'on trouva chez le père Jean Guignard un écrit en ces termes : « Si en l'an 1572, au jour Sainct-Barthélemy on eust saigné la veine basilique (royale), nous ne fussions tombés de fièvre en chaud mal, comme nous expérimentions, *quicquid delirant Reges*. Pour avoir pardonné au sang, ils ont mis la France à feu et à sang, *et in caput reciderunt Mala*. Le Néron cruel a esté tué par un Clément, ce moine simulé, despesché par la main d'un vrai moine. Le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sur le nom du tyran défunt estoit celui par lequel on disoit : Vilain Hérode. La couronne de France pouvoit et devoit estre transférée en une autre famille que celle des Bourbons. Le Béarnois, quoique converti à la foi catholique, seroit traité plus doucement qu'il ne méritoit si on luy donnoit la couronne monacale, en quelque couvent bien réformé, pour aller faire pénitence de tant de maux qu'il a faicts à la France ; si on ne le peut desposer sans guerre, qu'on ne le guerroye ; si on ne peut la guerre, qu'on le fasse mourir [2]. »

Ce n'étaient là que les opinions de la ligue, les vieux sentiments sur le régicide qu'avait partagé la majorité des habitants de Paris et qu'ils avaient reproduits en chansons, en pamphlets, en belles images colo-

[1] « Procédure faicte contre Jean Chastel, escolier estudiant au collége des jésuites, pour le parricide par luy attenté sur la personne du roy très-chrestien Henry IV, roy de France et de Navarre. » 1595.

[2] *Mémoires de la ligue*, tome VI, pages 255 et suiv.

riées [1]. Il n'était pas étonnant de les trouver chez les jésuites qui s'en étaient faits la vive et profonde expression. Mais alors Henri IV était vainqueur et régnait souverainement dans Paris ; le parti politique, le parlement, les royalistes prirent prétexte de l'attentat pour frapper un coup de force, une réaction ardente. Un édit du roi du 7 janvier 1595 prononça l'expulsion des jésuites [2], et le parlement condamna Jean Châtel « à avoir la main dextre coupée et à estre tiré et desmembré avec quatre chevaux ; le père Guignard, atteint et convaincu d'avoir escrit plusieurs livres séditieux pour prouver qu'il estoit loisible et permis de tuer le roy Henri IV, sera mené et conduit en la place de Gresve, et pendu et estranglé à une potence qui y sera pour cet effect plantée [3]. »

On ne s'arrêta pas à cette réaction contre la presse ardente et les corporations séditieuses ; le parti politique n'ignorait point les négociations qui se suivaient avec les ducs d'Aumale et de Mayenne ; le roi allait-il encore les combler de dignités, leur ouvrir le trésor, leur donner le commandement des armées? ne fallait-il pas éviter à tout prix que les modérés fissent leur soumission? Les politiques entraînèrent le parlement à des mesures violentes ; un arrêt de colère fut rendu ; il condamnait par contumace Charles de Lorraine, duc d'Aumale, à être traîné sur la claie et écartelé à quatre chevaux, comme coupable de lèse-majesté au premier chef, rebelle et perturbateur du bien public [4]. « Sur ce que le procureur général du roy a remontré à la cour que Charles de Lorraine, duc d'Aumale, auroit persévéré en sa rébellion et continue les intelligences, conjurations, conspirations de longtemps commencées avec les Espagnols anciens ennemis de la France, jusqu'à leur avoir, depuis peu de jours, voulu livrer la ville de Gand ; la cour, pour toutes les entreprises et intelligences d'iceluy avec les Espagnols, a déclaré et déclare ledict Charles de Lorraine indigne de jouir de l'honneur et privilége de pair de France, crimineux de lèse-majesté au premier chef, rébellion et

[1] On publia plusieurs brochures sur l'assassinat du roi. Voyez « Traité de l'origine des anciens assassins, porte-cousteaux, avec quelques exemples de leurs attentats et homicides ès personnes d'aucuns rois, princes et seigneurs de la chrestienté, par Me Denis Le Rey. 1595. »

[2] Registre du parlement de Dijon, le 16 février. — Blanchard, compilation chronologique.

[3] Extrait des registres du parlement, 7 janvier 1595.

[4] MSS de Colbert, in-fol., vol. XXXII.

félonie, perturbateur et ennemi du repos, tranquillité et sûreté publics, l'un des chefs et principaux auteurs de la conspiration faicte contre le roy et son Estat, et pour réparation desdicts crimes, à condamné et condamne ledict Charles de Lorraine à estre traisné sur une claye, depuis les prisons de la Conciergerie du palais jusques à la place de Gresves, et illec tiré à quatre chevaux et démembré en quatre pièces. Ce faict, les quatre membres portés aux quatre principales portes de ceste ville, sa teste fichée au bout d'une pique au haut de la porte Sainct-Denis, si pris et appréhendé peut estre en sa personne, sinon en effigie; et a ordonné et ordonne que les armes et enseignes appropriées particulièrement à la personne dudict Charles de Lorraine, affichées en lieux publics dans ce royaume, terres et seigneuries, et ses pourtraitures, seront rasées et effacées, tous les biens féodaux dudict seront réunis et incorporés au domaine de la couronne, et ses autres biens, tant meubles que immeubles, acquis et confisqués au roy; a aussi déclaré et déclare les enfans dudict Charles de Lorraine, duc d'Aumale, si aucun y a, et sa postérité, ignobles, vilains, roturiers, intestables et infasmes, indignes et incapables de tenir offices, dignités et biens en ce royaume. Le principal manoir, domicile et habitation dudict sera démoli, rasé et abattu, et les fossés comblés; les arbres plantés ès environ dudict chastel, servant à son embellissement et décoration, seront coupés par le milieu, les troncs demeurans pour mémoire perpétuelle de la rébellion, félonie et conspiration dudict Charles de Lorraine [1]. »

Ensuite de cet impitoyable arrêt, de cette rupture avec la ligue modérée, on exigea que Henri IV touchât à l'arche sainte de la prédication. Les prédicateurs les plus ardents étaient en exil; mais l'esprit catholique n'avait cessé de dominer la chaire des grandes paroisses de Paris. Cette chaire retentissait comme la tribune publique, tandis que la presse se formulait en pamphlets; Henri IV réprima l'une et l'autre. Les prédications furent soumises à une censure; un édit spécial en réprima les écarts [2]. Rien ne put s'imprimer à Paris sans une permission de la chancellerie. On fut ainsi maître des deux organes des opinions populaires.

En pleine possession de l'autorité, le parti politique et parlemen-

[1] MSS de Colbert, in-fol., vol. XXXII, reg. en parchemin.

[2] FONTANON, 22 septembre 1595.

taire dut pousser aux hostilités contre l'Espagne, protectrice ardente de la ligue et de cette sainte union avec laquelle le roi était trop décidé à traiter. Henri IV hésita beaucoup pour se résoudre à cet acte de force dont les résultats étaient une guerre avec le plus puissant prince de la chrétienté. Sa pensée était déjà de tenir un milieu dans la balance, et de finir les batailles civiles avant de se jeter dans une guerre étrangère ; il fit venir auprès de lui Antonio Perez, cet ancien secrétaire d'État de Philippe II, et que ce prince voulait faire poignarder pour trahison : « Sieur Antonio Perez, lui écrivait Henri ; je désire infiniment de vous voir et parler à vous, pour affaires qui touchent et importent à mon service ; et j'escris présentement à la royne d'Angleterre, madame et bonne sœur et cousine, pour la prier de vous permettre de faire ce voyage, et à mon bon cousin le comte d'Essex d'y tenir la main, à quoy je m'assure qu'il n'y aura point de difficultés. J'escris aussi pour qu'on vous recueille à vostre passage, et l'on vous donne moyen et sûreté pour me venir trouver, tellement qu'il ne tiendra à vous que ne soyez bientost près de moy, comme il est requis pour le bien de mon service. Quoy attendant, je prie Dieu, sieur Antonio Perez, qu'il vous ait en sa très-saincte et digne garde [1]. »

Élisabeth poussait Henri IV à la guerre ; elle l'accusait surtout de laisser prendre aux Espagnols une position menaçante au nord de la monarchie. Dans l'instruction baillée par la reine d'Angleterre au sieur Roger-Willaumez, son envoyé en France, Élisabeth écrit de sa propre main : « Vous ferez fidèlement entendre au roy combien il nous fasche de le voir tant engagé toujours ès quartiers esloignés, laissant une si grande partie de son Estat à l'invasion des plus grandes forces de ses ennemis, et à l'abandon des victoires et conqueste des Espagnols que son absence de tant plus encourage. Ce qui ne nous est pas petite fascherie, le voyant par ce moyen triompher insolemment. »

Les plaintes d'Élisabeth étaient amères ; Henri IV avait laissé faire de grands progrès aux Espagnols, principalement dans les villes maritimes qui menaçaient la Grande-Bretagne. « Nous ne vismes jamais, dit Élisabeth, l'ennemy si proche d'estre entier possesseur des parties de son royaume, desquelles nous recevons plus d'incommodités, comme nommément en Bretagne où on luy a permis de se fortifier à

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9141, fol. 33.

son aise; et puis, quel advantage nous ont apporté les armées que nous avons envoyées à Paris et à Rouen, puisque nous nous voyons encore importunée de sa demande? ou autrement, si nous refusons, toute la frontière qui nous regarde est en danger imminent; nous sommes certains du danger auquel sont toutes les villes frontières de deçà, et sçavons notamment que Calais est maintenant le plus proche désir de l'Espagnol, comme une place de plus grand renom et plus propre pour interrompre nostre pouvoir au détroict de la mer où ne pouvons endurer de compagnon. Vous lui direz librement que nous sommes contraincte de lui refuser tout support, ayant si grands frais sur les bras, sinon à la charge et condition qu'il soict content de nous assurer sous sa main privée, ou par chiffres ou autrement, que nos forces seront reçues dans la ville de Calais, pour assurer la ville contre les attentats et pratiques. Ce qu'estant accordé privément, nous sommes contente de lui prester nouvelle assistance pour fortifier son armée et la faire mieux subsister contre l'Espagnol en ses quartiers [1]. »

A cette dépêche inquiétante, Henri IV manda le sieur de Loménie pour aller trouver la reine d'Angleterre, et répondre aux articles de l'instruction du sieur Roger-Willaumez, comme s'ensuit : « Que les faveurs que le roy a reçues de sa bonne sœur Élisabeth en ses affaires sont si grandes en son esprit qu'il ne luy reste, pour son contentement, sinon que d'estre continué aux bonnes graces de ladicte dame, et que Dieu lui donne le moyen de se revancher de tant de bons offices et courtoisies. Sera remontré de la part du roy à ladicte dame royne, que c'est à son grand regret qu'il n'a pu entièrement nettoyer les provinces les plus proches de son royaume ; toutefois qu'ayant réduict la Normandie à son obéissance, il n'espère pas moins faire de la Bretagne ; ce qui auroit desjà eu lieu si, après les conquestes et heureux succès du mareschal d'Aumont audict pays, ladicte dame n'eust resvoqué ses forces. Et pour le regard de ce que les ennemys ont gagné sur la frontière de Picardie, sa majesté se promet, avec l'ayde de Dieu et assistance de ses amys, le remettre bientôt en son obéissance, et entreprendre sur le pays de ses ennemys, pourvu que ladicte dame royne veuille envoyer promptement un bon secours à sa majesté, lequel sera employé si utilement que le fruit en sera commun à tous

[1] MSS de Brienne, vol. XXXVII, fol. 5.

deux. Et si ladicte dame parle de Calais, comme elle en avoit chargé le sieur Roger-Willaumez, le sieur de Loménie lui fera cognoistre que sa majesté ne se peut persuader qu'il soict tombé en son esprit de demander ladicte ville de Calais, laquelle le roy aura tant de soin de conserver! Il sera tousjours prest de s'employer en faveur de ladicte dame royne. Et quoique leurs anciennes alliances les obligent assez en une mutuelle correspondance, néanmoins sa majesté jugeant que leur intelligence ne peut estre trop estroictement liée, et qu'il seroit besoin par une conférence de lever les ombrages qui peuvent estre intervenus, trouve bon que ledict sieur de Loménie propose à ladicte dame d'envoyer ses desputés en quelque lieu commode où se trouveront aussi ceux de sa majesté, pour conférer des affaires communes desdicts royaumes, et adviser ce qui est à faire non-seulement pour s'opposer aux desseins de leur ennemy commun, mais pour entreprendre ce qui sera jugé estre à propos pour le bien des deux royaumes. Et d'autant qu'il se passera beaucoup de temps avant que lesdicts desputés s'assemblent et qu'une résolution soict prise, le sieur de Loménie priera instamment ladicte dame d'envoyer ce qu'il luy plaira de ses forces, lesquelles sa majesté employera à ce que ladicte dame jugera le plus utile pour le bien de leurs royaumes; et si ladicte dame est en ceste volonté, le sieur de Loménie fera instance à ce que lesdictes forces soyent envoyées promptement [1]. »

Henri IV éludait donc ainsi la question de la remise de Calais à Élisabeth; il se maintenait dans l'alliance de l'Angleterre sans trop lui sacrifier; Calais était une position militaire importante pour la France. En s'engageant dans une guerre hasardeuse, Henri cherchait à réunir tous les éléments de succès; il fallait sans doute les soldats et les subsides d'Élisabeth pour servir une expédition régulière contre Philippe II; mais cette guerre était tellement dans les intérêts de l'Angleterre, qu'il n'était nécessaire d'aucun sacrifice pour l'y déterminer.

Tout préoccupé de la grandeur et des dangers d'une guerre d'invasion, Henri se tournait encore vers les princes germaniques : « Le sieur de Bongars, résident en Allemagne pour les affaires du roy, traitera avec M. le marquis de Bade pour avoir de lui un régiment de trois mille hommes allemands que ledict marquis a par devers soy,

[1] MSS de Brienne, vol. XXXVII, fol. 1.

pour estre ledict régiment désormais employé en France au service du roy. Il priera ledict marquis au nom du roy, de prester à sa majesté autant que monte un mois de la paye dudict régiment, pour en estre remboursé dans le jour et feste de Pasques prochainement venant. En outre ce, promettra, au nom du roy, que si mondict sieur le marquis est assailli par quelqu'un de ses ennemis, et a besoin dudict régiment, avertissant le roy deux mois d'avance, il le luy renverra accompagné de deux cents chevaux françois soudoyés pour deux mois, si ledict marquis fait savoir au roy qu'il en a besoin. Et par le traité que le sieur de Sancy fera avec M. de Lorraine, sera expressément porté que ledict sieur duc de Lorraine ne favorisera ou portera, en façon que ce soit, les ennemis dudict marquis [1]. »

En même temps Henri IV écrivait à divers capitaines allemands pour les rattacher à sa cause : « Capitaines qui avez esté retenus pour la levée de deux mille cinq cents lansquenets dont devoit estre colonel le comte de Nanteuil : j'ay sçu le bon devoir que vous avez faict de vous préparer à me faire le service que je désirois de vous en ladicte levée, et la promptitude et affection que vous y avez montrée, dont j'ay reçu beaucoup de contentement et vous en ay bien voulu remercier par ceste lettre. Mais parce que pour beaucoup de considérations, j'ay remis à faire ladicte levée (et peut-estre plus grande) jusques à un mois, je vous prie de continuer en ceste bonne volonté jusqu'à ce que l'occasion se présente de vous employer; vous assurant que lors vous ne serez oublié. Et cependant, afin de vous desdommager des despenses que vous avez commencées, je veux que les huit cents escus que vous avez touchés vous demeurent; et outre ce, j'ay commandé au sieur Bongars, résident pour mon service en Allemagne, de présenter à chascun de vous une chaisne d'or laquelle je vous prie de porter pour l'amour de moy, et la recevoir d'aussi bonne affection comme je désire recognoistre la vostre en mon endroict [2]. »

Toutes les fois que la victoire venait couronner ses cornettes blanches, Henri IV envoyait des bulletins en Allemagne pour relever les espérances et ses bonnes affaires dans l'esprit des princes : « M. de Bongars, vous apprendrez par le discours que je vous envoie, quelle a esté ma première rencontre avec le connestable de Castille, lequel en

[1] Mémoires de Bongars, in-fol. MSS Biblioth. Royale, tome II, pièce 14.
[2] *Ibid.*, pièce 31.

dit attendre de nouvelles forces pour me revenir voir; mais si luy et les siens ne font meilleure provision de courage et de bon droict, j'espère encore les mieux estriller la seconde que je n'ai faict la première fois. Cependant je travaille après le chasteau de ceste ville (Dijon) dont j'ay bonne espérance. Cela faict, je n'attendrai ledict connestable, mais le irai chercher où il sera, et le chatouillerai de si près que je le ferai rire s'il est sensible. Le duc de Mayenne est toujours avec luy, et faict encore parler de paix, m'ayant envoyé pour cela le jeune Desportes; je luy ay mandé que s'il vouloit quitter les ennemis de cette couronne et procéder de bonne foi avec moy, qu'il me trouveroit avec les bras ouverts pour l'embrasser, et traiter comme un bon prince doibt faire d'un sujet qui se met en son devoir[1]. »

Aucune force militaire ou diplomatique n'était négligée avant de se décider à une guerre puissante et forte contre Philippe II. J'ai déjà dit quelle avait été la politique de la Porte à l'égard de l'Espagne, son ennemie naturelle. Les sultans s'étaient toujours alliés à la France; ils avaient cherché là un appui depuis François Ier; Henri avait annoncé son avénement à Constantinople. En lui communiquant également la bonne nouvelle de son élévation à l'empire, Mahomet III lui répondait : « Glorieux et magnanime seigneur de la nation de Jésus-Christ, entre les grands le plus grand, eslu médiateur de tous les différends qui surviennent entre la nation chrestienne, et duquel visage pleut toute générale suavité, héritier des signes de majesté, louange et gloire des empereurs de France; que la fin de vos jours soit heureuse. Depuis que nostre scel impérial sera parvenu à vostre majesté, elle aura pour advis que le très-haut et très-renommé sultan Amurat nostre père, trespassa de ceste vie en une meilleure, abandonnant les vanités mondaines pour aller recevoir la miséricorde divine, récompense des bonnes et sainctes œuvres qu'il a faictes durant son vivant, le mérite desquelles l'a eslevé et faict participer à ceste félicité esternelle; maintenant son ame repose avec les bienheureux et n'est plus subjecte à ce corps mortel; et la divine Providence, répartissant les dons aux humains et à chascun selon son mérite, auroit eslu nostre hautesse pour l'administrateur et régent de la plus grande partie du monde. Enfin, l'an mil trois cents de la venue du propheste et le

[1] Mémoires de Bongars, in-fol. MSS Biblioth. Royale, tome II, pièce 43.

27[e] janvier, nous avons esté reçu empereur des musulmans, et nous sommes assis au siége impérial, accompagné de l'heureuse fortune que Dieu donne aux grands empereurs, s'estant icelle fortune faicte nostre compagne. Et pour coutume en semblable esvénement d'en escrire aux grands empereurs et princes qui ont amitié avec nostre florissante Porte, nous avons cru estre convenable de donner advis à vostre majesté de nostre avesnement et élévation à cest empire. Comme la fortune et le bonheur nous auroient conduit et assis au siége impérial du sage Salomon pour y rendre à chascun l'équité et justice, nous avons donc faict eslection de l'un des plus sages et prudens hommes de ceste Porte pour estre porteur de nostre impériale lettre. Dieu veuille qu'elle parvienne ès mains de vostre majesté. Elle luy représentera de bouche nostre félicité et la volonté que nous avons de la conservation de vostre belle amitié, cherchant à faire renouveler les capitulations et juremens qui ont esté entre nos pères [1]. » En réponse à toutes ces avances, Henri chargea son ambassadeur de solliciter l'envoi d'une flotte ottomane dans le détroit de Gibraltar, tandis que les puissances barbaresques attaqueraient les possessions de Philippe II dans la Méditerranée.

Quand toutes ces alliances eurent été bien assurées, Henri IV put se déclarer hautement contre l'Espagne. Son manifeste était net et belliqueux. « Nul n'est ignorant ni dedans, ni dehors ce royaume, que le roy d'Espagne n'ayant pu subjuguer la France par guerre ouverte, a tasché de susciter et fomenter des divisions au royaume, afin de le subjuguer plus facilement. Sa haine et son désir sont venus si advant qu'il n'en a pas seulement consumé grande somme de deniers, employé et perdu ses principales armées; mais sous prétexte de piété, a tenté la fidélité des François envers leur prince naturel et légitime. Ce qu'il a commencé à mettre en train incontinent après le trespas du feu roy François II, et depuis a tousjours continué par divers moyens; ce que notamment il a faict paroistre sur la fin du règne du feu roy Henry III d'heureuse mémoire, en l'an 1585; car alors, sous faux et légers prétextes, il remplit le royaume de feu et de sang, mettant les catholiques en armes les uns contre les autres, et ce, contre le plus religieux prince qui ait jamais esté; dont s'est ensuivi le meurtre lamentable de sa personne, lequel saignera longtemps au cœur de tous

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9401, page 785.

les bons François. Le dict roy d'Espagne use journellement de toutes sortes d'hostilités, continuant d'assaillir les subjects de ce royaume, les prendre, emmener prisonniers, mettre à rançon, tuer et massacrer, mesme d'attenter à la vie de sa majesté par assassinemens, massacres et autres vilains et horribles moyens; faisons entendre à un chascun que ne voulant faillir plus longtemps à nostre devoir et à défendre nos bons subjects, avons arresté, conclu et résolu de faire doresnavant guerre ouverte et par mer et par terre contre le roy d'Espagne, ses subjects, vassaux et pays, pour venger les torts, injures et meffaicts qu'ils ont commis et commettent journellement, ayant ferme fiance en Dieu qu'il bénira et fera prospérer nos armes. A ceste fin, commandons bien expressément à tous subjects, vassaux et serviteurs de faire doresnavant la guerre au dict roy d'Espagne [1]. »

Il y avait ainsi double réaction : la première contre l'Espagne et la ligue, depuis si longtemps soulevées contre l'autorité du roi de Navarre ; la seconde, contre les corporations, les jésuites et les jacobins surtout, qui avaient présidé à l'union politique. Dans les restaurations, l'ardeur la plus difficile à comprimer ce n'est pas celle des ennemis, mais des amis qui veulent tout brusquer et tout risquer, et la guerre étrangère et la guerre civile, pour le triomphe de quelques intérêts ou de quelque passion. Les royalistes de Henri de Béarn étaient impatients de se venger des insultes de la ligue et de son protecteur.

[1] Recueil des Traités de paix, tome II, page 565.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

CHAPITRE XC.

PREMIÈRE ÉPOQUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1593.

Janvier 1593

CHAPITRE XCI.

NOUVELLES INTRIGUES POUR L'ÉLECTION D'UN ROI. — DÉPÊCHES DES AMBASSADEURS.

1593

CHAPITRE XCII.

SECONDE ÉPOQUE DES ÉTATS. — RAPPROCHEMENT DES DEUX OPINIONS MODÉRÉE ET CATHOLIQUE. — CONFÉRENCES DE SURÈNE.

1593

CHAPITRE XCIII.

MOUVEMENT D'INQUIÉTUDE DES CALVINISTES. — CONVERSION DE HENRI IV.

1593

CHAPITRE XCIV.

CHAPITRE XCV.

RÉSUMÉ.

LETTRE.

CHAPITRE XCVI.

CHAPITRE XCVII.

FIN DE LA TABLE.

TRÉSOR
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV

PAR

M. Capefigue

> En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.
>
> ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme*.

6

BRUXELLES
WOUTERS ET Ce, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE D'ASSAUT, 8
1844

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV



HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV

PAR

M. Capefigue

> En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.
>
> ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

6

BRUXELLES

WOUTERS ET Ce, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1844

CHAPITRE CV.

NÉGOCIATIONS A ROME POUR L'ABSOLUTION DE HENRI IV. — ENVOI D'UN LÉGAT.

Les négociateurs d'Ossat et Duperron. — Le pape Clément VIII. — Intrigues de l'Espagne. — Histoire des négociations. — Conditions publiques de la réconciliation. — Conditions secrètes. — Abjuration. — Envoi d'un légat à Paris.

1593—1595

En se décidant à la grande guerre contre l'Espagne, Henri IV avait senti la nécessité de presser les négociations avec Rome. D'après les idées de la ligue, plusieurs fois exposées dans les pamphlets, la conversion de Henri de Navarre n'avait rien de complet ni de définitif, tant que le pape n'avait point absous le royal hérétique, frappé de la haute excommunication de Grégoire XIII. Qu'était-ce que la cérémonie d'abjuration de Saint-Denis pour un prince qui avait déjà une fois abjuré le catholicisme et adopté l'hérésie? Et qu'était-ce qu'un roi qui n'était pas reconnu par notre saint-père le pape? Le conseil de Henri IV sentait toute l'importance de lever ces obstacles; il avait dépêché à Rome d'abord le duc de Nevers, puis d'Ossat, et après lui Duperron, négociateurs à vues conciliatrices, qui avaient présidé aux actes de la conversion de Chartres et de Sainct-Denis. C'étaient deux esprits habiles, habitués aux tempéraments et aux intrigues de la cour de Rome. Ils appartenaient d'opinion aux parlementaires qui, durant la ligue, avaient joué un rôle si actif de transaction.

Les instructions de Duperron avaient été rédigées par le conseil; elles devaient spécialement justifier la conduite de Henri IV auprès du pape, et réveiller en même temps les alliances d'Italie pour la guerre contre l'Espagne, insinuer la possibilité d'un mariage avec une

princesse parente du pontife, et le divorce avec Marguerite de Valois : « M. Duperron, estant arrivé en Italie, prendra son chemin pour aller à Rome par la ville de Florence, où il visitera le grand-duc, auquel, après avoir présenté les lettres et recommandations de sa majesté, et l'avoir assuré de la parfaicte amitié qu'il luy porte, lui dira que le roy recognoist devoir à ses bons et amiables conseils sa première résolution de se faire instruire en la religion catholique, apostolique et romaine. Il priera le grand-duc, sa majesté prévoyant qu'elle en aura besoin, d'intercéder pour elle envers sa saincteté, non pas faute de bon droict, car si jamais cause fut digne d'estre favorisée de la justice de sa saincteté et du sacré collége des cardinaux, celle-cy les surpasse toutes. Il remerciera également beaucoup le grand-duc du bon succès qu'il a déjà procuré, en se chargeant luy-mesme de la dépesche que sa majesté adressoit au cardinal d'Ossat. M. Duperron fera ensuite un discours, bien long et bien pesé, au grand-duc. Après l'exorde, il n'oubliera pas de mentionner que sa majesté est en très-bonne santé, grace à Dieu qui l'a préservée jusqu'à présent des piéges des ennemys, lesquels, foibles et lasches en toute chose, ne cessent journellement de machiner contre sa vie ; de quoy elle faict d'autant moins de compte qu'elle prend cela pour un vray tesmoignage de l'indignation de Dieu qui les pousse à de tels forfaicts. Il luy dira les progrès du mareschal de Biron en Bresse, et que sa majesté a envoyé le sieur Defresne, l'un de ses conseillers et secrétaires d'Estat en Provence, exprès pour y préparer toute chose nécessaire à la venue et au voyage qu'y doibt faire le roy de France. Il verra aussi Mme la grande-duchesse, laquelle il saluera avec les lettres et recommandations de sa majesté, et se conjouira avec elle de sa convalescence. Il escrira d'avance au sieur d'Ossat sa venue, afin que cest envoyé ayant consulté sa saincteté sur ses intentions, M. Duperron sache comment il doibt se loger, se montrer et se conduire. Il arrivera à Rome d'après ces avis ; et là, je luy recommande, après bien des préparations, de dire à sa saincteté que certains bruits, fort méchants, qui sont arrivés aux oreilles de sa majesté, l'ont retenue, non pas au poinct de se mesfier de sa propre cause, mais de l'auctorité et ascendant usurpé à Rome par ses ennemis. C'est ce qui est arrivé envers un prince très-sage et très-digne de foy, M. de Nevers. De sorte que sa majesté avoit avisé, pour ne tomber en pareil inconvénient, d'attendre, et de faire partir M. Duperron, les choses estant esclaircies, tant pour fortifier l'opinion de

sa sainctetésur le respect et la profonde vénération du roi, que pour mieux résister aux conditions et demandes inciviles que ses ennemis pourroient mettre en avant. Sa majesté, ayant donc appris que sa saincteté avoit tout autre intention que celle publiée par les ennemis, elle s'est incontinent résolue de luy faire sçavoir bien particulièrement tout ce qui s'est passé lors de sa bonne et véritable conversion. Secondement, pour supplier sa sainctetė de secourir et honorer sa majesté de sa bénédiction saincte, et absolution paternelle et souveraine pour l'entier repos de son ame et pleine satisfaction de ses subjects. MM. d'Ossat et Duperron se conduiront cependant de telle sorte qu'en demandant l'absolution du sainct-père, il ne soit pas faict tort à celle que sa majesté a reçue des prélats de son royaume, afin que si (contre l'espérance de sa majesté) sa réception et incorporation à l'Église estoit refusée par sa sainctetė, celle desjà octroyée ne pust estre resvoquée en doute, ny impugnée comme à l'adventure, ainsy que le feroient les ennemis. Pour ceste cause, sa majesté a baillé au sieur Duperron deux procurations : l'une pour demander l'absolution purement et simplement ; l'autre, qui faict mention de valider les choses passées, en tant que le besoin seroit, et d'y ajouster, pour plus grande sûreté, l'absolution souveraine du sainct-père. Sa majesté s'en remet à leur prudence et fidélité, d'user de l'un et de l'autre, selon la disposition en laquelle ils trouveront sa sainctetė et les affaires à Rome. [1] »

Henri IV avait mis une sollicitude extrême à obtenir sa complète réconciliation avec Rome. Cet acte seul devait pacifier l'État, calmer les opinions, réconcilier les esprits. Quel catholique pourrait refuser de reconnaître un pouvoir que la puissante autorité du pape aurait proclamé? L'immense tiare reposait toujours sur la tête de Clément VIII, ce pontife qui avait si violemment protesté contre la conversion de Henri IV, faite en dehors des formes régulières de l'Église. Les victoires de Henri, soutenues des habiles ménagements de d'Ossat, avaient modifié cet esprit d'irritation qui se manifestait au Vatican ; le duc de Sessa, ambassadeur de Philippe, n'exerçait plus l'ascendant qu'il avait conquis pendant deux années. Des différends pour Naples et divers territoires contestés avaient séparé le pape Clément de Philippe II : « Les choses sont bien changées à Rome, écri-

[1] Instruction au sieur Duperron, nommé à l'évesché d'Évreux, conseiller en son conseil d'Estat, et son premier aumosnier, allant à Rome par le consentement de sa majesté. Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, n° 8967, fol. 1.

vait à M. de Nevers M. de Loménie, agent de la France. Si vous y reveniez, non-seulement il ne vous seroit pas défendu de voir les cardinaux, mais vous seriez importuné de leurs visites ; la preuve en est que le cardinal de Gondi est écouté, accueilli et honoré, et qu'on l'exhorte les larmes aux yeux de s'entremettre pour la paix. On nie d'avoir donné une exclusion formelle d'absolution, et on n'est plus retenu d'entamer une nouvelle négociation que par la honte d'abandonner la ligue. On s'en remet à la Providence. On vous prie, M. de Nevers, d'avoir pitié d'une foiblesse si fatale à Dieu et à la conservation de la religion, et d'obtenir du roy quelques sacrifices qui soulageront le pape, retenu par le respect humain. Or, M. de Nevers, conjurez le roy d'agir en ce sens ; il est si beau de confondre ses ennemis plutost que de les accabler ! c'est le vray moyen de désespérer l'Espagnol. Philippe II allant mourir, laissera son royaume entre les mains d'un successeur sans esprit ; Henry deviendra le premier monarque du monde, s'il sait profiter de l'ascendant que luy donne ceste occasion. Le pape, dont les yeux se sont ouverts, commence à dire qu'il a esté trompé par son légat, par les Espagnols et par les ligueurs. Il en accuse surtout le duc de Mayenne, et l'on voit qu'il a retenu les principes sur lesquels vous avez négocié avec luy. J'ay profité de ces bonnes dispositions pour parler à sa sainctété avec d'autant plus de force que je luy voyois plus de patience à m'écouter. « Le légat, m'a dict le sainct-père, me peint sans cesse les affaires de France en bon estat, et cependant je crois bien qu'il désespère du succès, car il demande son rappel. Il me prie de luy obtenir un passe-port du roy de Navarre. Ce seroit exposer nos affaires et le légat luy-mesme à un péril trop évident. Qu'il y reste, puisque les choses sont en si bon train qu'il les dict.... » Enfin, j'ay sçu encore de sa sainctété que les jésuites de Lyon ont escrit pour sçavoir ce qu'ils doivent faire depuis la prise de la ville ; il y a apparence que le pape attendra pour leur respondre. Depuis que j'avois commencé ceste lettre, j'ay obtenu une nouvelle audience de sa sainctété, qui m'a chargé de parler au cardinal de Gondi, qui doict mettre les choses en bon train. Il s'agit de l'idée d'une absolution générale pour la France, dans laquelle le roy seroit reconnu catholique [1]. »

[1] Lettre de M. de Loménie à M. de Nevers. Biblioth. du Roi, MSS de Mesmes. Int. Mém. sur la ligue, in-folio, tome XVI, n° $^{7931}/_{17}$.

Dans cet état des affaires, il était difficile à l'Espagne d'empêcher un rapprochement qui saluait la victoire. Philippe II mettait en vain des obstacles à la négociation ; il sentait que la grande objection de la ligue serait entièrement détruite, si Henri IV était réconcilié avec le saint-siége ; le parti catholique serait alors réduit à l'extrémité et ne pourrait plus prêter la main à la guerre. Qu'opposerait-il à la couronne de Henri sanctifiée par l'absolution de Rome? L'ambassadeur, duc de Sessa, reçut l'ordre d'entourer le pape de tous les prestiges, de gagner l'un après l'autre les cardinaux ; et s'il ne pouvait parvenir à ses fins, de déclarer au pontife une guerre éternelle avec l'Espagne, au cas où il admettrait Henri à l'absolution. Ainsi résolu d'intimider le pape de la part de son maître, le duc de Sessa dit avec colère : « Si vostre sainctetė se laissoit aller à la requeste du duc de Nevers, sa majesté catholique affameroit Rome, ne permettant pas qu'il y vienne aucuns pains ni autres commodités de Sicile, Naples, et autres siennes terres ; il fera naistre un schisme en Espagne et autres siens royaumes ; il mettra telles divisions parmi les cardinaux, que cela apporteroit un grand préjudice à vostre sainctetė. Il suscitera l'empereur à redemander Rome et autres villes appartenant à l'empire et mal données au pape par l'empereur Constantin. Enfin, au pis aller, sa majesté catholique feroit la guerre ouverte à vostre sainctetė, comme son père l'a faicte à Paul Farnèse ; il fera assembler un concile général contre vostre sainctetė par le moyen de l'empereur et autres princes d'Allemagne, lesquels luy pourront faire la guerre jusqu'aux portes de Rome par la commodité qu'il leur en donneroit. Au contraire, il convient à vostre sainctetė de laisser plutost ruiner la France que de l'attirer à Rome pour renverser l'estat ecclésiastique. Ce seroit en outre grand avantage pour le sainct-siége si la couronne de France se divisoit, parce qu'estant morcelée en parcelles, vostre sainctetė en seroit mieux obéie et respectée ; car jusqu'à ce jour n'y ayant qu'un seul roy, le corps demeure fort et entier, mesme le clergé qui, jaloux de ses priviléges anciens, ne pourra les débattre aussi vivement, estant divisé en mille parts. Le parlement n'aura pas non plus son aucthorité passée, chaque seigneur voulant avoir le sien, et il en sera de mesme de la Sorbonne qui ira par terre. Et quant aux neveux de vostre sainctetė, que le roy d'Espagne a su vouloir favoriser les affaires de France, sa majesté déclare par ma bouche qu'elle sera leur ennemy mortel et capital, non-seulement

du vivant de leur oncle, mais après sa mort, et leur feroit paroistre que sa puissance est plus grande que celle du roy de Navarre [1]. »

Il faut voir quelles peines, quelles sueurs subirent les envoyés français auprès du pape avant d'arriver au résultat désiré. Plus ce résultat était immense, plus ils mettaient de prix à l'obtenir par leurs communs efforts; la collection de leurs dépêches existe encore : « Monseigneur, écrivait M. d'Ossat au duc de Nevers; celle-cy ne sera que vous donner ceste bonne nouvelle, que nostre sainct-père ayant ces jours passés ouï sur l'affaire du roy les advis de tous les cardinaux en sa chambre, un après l'autre, il a enfin trouvé que plus de trois quarts ont esté d'advis qu'il donnast l'absolution à sa majesté. Depuis, on est convenu des conditions de ladicte absolution, ès quelles ne se trouvera rien contre nostre instruction, et moins contre la dignité du roy ou de la couronne très-chrestienne. Aujourd'hui sa sainctelé a déclaré en plein consistoire à tous les cardinaux réunis qu'il estoit résolu de donner ladicte absolution, et de procéder à l'expédition d'icelle, et nous espérons qu'il la donnera solennellement en public le jour de la nativité de Nostre-Dame qui sera d'icy à neuf jours, et lors nous expédierons un courrier exprès au roy; cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, monseigneur, etc. D'OSSAT [2]. »

« J'ajouterai à la lettre qui vous a esté escrite par M. d'Ossat, dit Duperron, les détails suivans : Sa sainctelé ayant déclaré que son opinion et sa résolution estoient de donner l'absolution au roy, il fut interrompu par quelques cardinaux qui voulurent respliquer et mettre des longueurs; mais le sainct-père leur imposa silence en disant : « J'ay pris mes résolutions en me rendant raison des points et conditions qu'il y avoit de part et d'autre et j'y tiendrai. » Ce qui a tellement abattu les espérances des Espagnols, que nous ne pensons pas qu'ils songent à s'y opposer; et quand ils le feroient, ce sera en vain. Beaucoup de cardinaux ont favorisé l'affaire, mais particulièrement Florence, Cameja-Morosini, Justiniani, Monte, et plus que tous, Toledo; c'est lui seul qui, je pense, a porté, conduit et maintenu l'affaire avec une fermeté et résolution incroyables, et auquel, après le pape, nous devons le plus, dont l'Espagnol est très-irrité contre lui.

[1] Les intimidations qui furent faites au pape par le duc de Sessa. Biblioth. du Roi, MSS de Colbert, vol. XIV, fol. 173.

[2] Lettre du sieur d'Ossat à M. de Nevers. Biblioth. du Roi, MSS de Mesme. Int. Mém. sur la ligue, in-folio, tome XIX, n° $^{3921}/_{29}$.

On croit que ce sera luy qui aura la légation en France, et pour moy, je n'en fais doute, moyennant qu'il veuille, car c'est aujourd'hui le plus confident du pape [1]. »

La lettre autographe des ambassadeurs à Henri IV, annonçant son absolution, a été conservée, et la joie dont elle est tout empreinte montre assez l'importance du résultat obtenu : « C'est aujourd'hui que nous vous envoyons les bonnes nouvelles de vostre absolution, qui, après tant de combats, de traverses et de difficultés, nous a esté donnée ce matin au portail de Sainct-Pierre à la vue et avec l'applaudissement de tout le peuple. Le seigneur Jules Parthery, maistre des coureurs du pape, a voulu donner à vostre majesté les prémices de cet advis par Valerio ; et Baptiste, despesché au mesme temps de nostre part, luy portera la confirmation et les particularités, mais plus tard, car nous avons mieux aimé qu'il prist le plus long chemin pour y arriver plus certainement. Nous prions Dieu, sire, qu'elle apporte les fruits spirituels et temporels à vostre majesté, à son royaume, que tous les gens de bien espèrent et désirent. De Rome, le 17 septembre 1595 [2]. »

Enfin les barrières de l'union de Henri IV avec Rome furent levées. Le pape consentit à le recevoir dans le sein de l'Église ; mais on imposa des conditions dures et nombreuses. Il y eut deux traités, l'un public, l'autre secret. Les conditions du traité secret nous sont révélées par une dépêche du duc de Feria à Philippe II [3] ; dépêche où respire le dépit et l'inquiétude : « Le dimanche 17 septembre, les deux procureurs, agissant au nom du prince de Béarn, abjurèrent publiquement le calvinisme et l'hérésie [4], et firent leur profession de foy suivant l'usage. Les conditions et promesses furent ainsi exprimées : Le prince de Béarn doibt remettre en exercice la religion catholique. Il fera restituer promptement et intégralement les biens et possessions des églises et monastères en France. Avant un an, il fera son possible pour arracher le prince de Condé des opinions hérétiques.

[1] Lettre de M. Duperron au duc de Nevers. Biblioth. du Roi, MSS de Mesmes. Int. Mém. sur la ligue, tome XXI, n° 893/18.

[2] Lettre des ambassadeurs de Henri IV auprès du pape, pour lui annoncer son absolution. Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, n° 8967, fol. 20.

[3] Archives de Simancas, B 84[21]. Conditions au moyen desquelles on accorde l'absolution du prince de Béarn, à Rome. — Le duc de Feria à Philippe II, le 17 septembre 1595.

[4] « Abjuraron publicamente todo el calvinismo y toda la heresia. »

On publiera le concile de Trente en France, et on le suivra dans toutes les circonstances. On ne nommera aux emplois sacerdotaux, aux abbayes ou bénéfices, non-seulement aucun hérétique, mais mesme pas un seul individu entaché de soupçon d'hérésie. Pour mériter la confiance de sa saincteté, le prince de Béarn devra montrer toujours que les catholiques lui sont chers et agréables [1] et en paroles comme en actions [2]. Il maintiendra qu'en France la religion catholique est la religion de l'État. Il protégera les clercs, et s'il s'eslevoit quelque contestation sur leurs propriétés, le prince de Béarn fera en sorte qu'elles leur soyent restituées sans dommage ni procès [3]. Dans chascune des provinces qui obéissent à Henri de Navarre, il sera esdifié un monastère de minimes ou de mendians de femmes ou d'hommes [4]. Il escrira à tous les princes catholiques, en se félicitant de son absolution [5], promettant de persévérer dans la religion catholique. Le prince de Béarn, estant effectivement desclaré relaps d'après la bulle de Sixte V, il sera obligé de répéter en France la cérémonie de son abjuration, avec toutes les promesses et sous toutes les conditions cy-dessus exprimées, en y ajoustant seulement les pénitences qui intéressent son salut [6]. »

Henri IV ne se tint plus de joie quand il reçut la bonne nouvelle de son absolution. Il savait qu'elle allait lui concilier les esprits catholiques, préparer la pacification de ce grand et beau royaume de France, agité par la guerre civile. Que pourraient désormais lui opposer les ligueurs? « Très-sainct-père, écrivait-il, comme je recognois m'estre impossible de remercier vostre sainctelé par escrit, si dignement que m'y oblige le mérite de la grace qu'il luy a plu de me despartir en m'octroyant sa saincte bénédiction et souveraine absolution, je sçais plus mauvais gré aussi à mes ennemys de ce qu'ils me privent de l'honneur et contentement que j'éprouverois maintenant de m'en acquitter en personne, comme je supplie très-humblement vostre sainctelé croire que je ferois volontiers, m'allant jeter à ses pieds pour rendre ma recognoissance de gratitude aussi mémorable que le sera à

[1] « Mostrara siempre que los catholicos le son caros y agradable. »
[2] « En dicho y en hecho. »
[3] « Sin pleyto ni processo. »
[4] Il y a ici en latin : « virorum vel mulierum. »
[5] « Allegrando se de su absolucion. »
[6] « Con otras penitencias saludables. »

la postérité et a esté grande en mon endroict ses largesses et bienveillances : ce que je ressens d'autant plus vivement, que j'ai sçu que vostre béatitude, mûe de compassion envers moy et mon royaume, s'est daignée offrir de s'acheminer pour me faire jouir de ce bonheur. Auquel puisque je ne puis atteindre, je supplie vostre saincteté croire aux graces que je lui rends par la présente, les plus complètes et entières que je puis, du bien dont il lui a plu me secourir, vu le besoin que j'en avois en mon royaume. J'ose luy donner assurance que Dieu sera glorifié en ce bon œuvre, son église restaurée en la France, le sainct-siége honoré et respecté comme il doibt estre, en la personne de vostre béatitude, révérée, chérie, obéie uniquement de moi et des François à perpétuité. Pour arrhes de quoy je présente maintenant à vostre saincteté mon fidèle service, la suppliant me prendre doresnavant en sa protection et avoir agréable que je lui rende compte de mes actions et sois aussi honoré de ses bons conseils et saincts commandemens auxquels je mettray peine de me conformer, et à cela, lui faire paroistre par vrays effetcs, que elle ne m'a honoré du titre de très-chrestien, indignement, car ce sera doresnavant mon principal soin comme ç'a tousjours esté mon intention, de rapporter toutes mes actions à ce but-là et au contentement de vostre saincteté. Je la supplie très-humblement me renvoyer au plus tost le sieur Duperron avec ses commandemens ; et croire le sieur d'Ossat de tout ce qu'il représentera en mon nom, en attendant l'arrivée auprès d'elle de celui que je délibère de dépescher pour luy jurer obédience à l'exemple des rois mes prédécesseurs, ce que je désire d'accomplir d'autant plus solennellement, que je me recognois plus obligé à le faire au contentement de vostre saincteté et du sainct-siége que nul autre. Je prie Dieu, très-sainct-père, qu'il veuille préserver et garder longuement et heureusement vostre saincteté au régime et gouvernement de nostre mère saincte église. Vostre très-dévot et affectionné fils, HENRY [1]. »

Tant l'effet de cette bonne absolution fut grand, que la joie se répandit partout. Il y eut dans la magistrature ordre du parlement de faire prières publiques à cause de l'absolution du roi par le pape. « Ce jour [2] ont esté présentées en la cour les lettres closes du roy,

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8967, fol. 10.

[2] MSS Dupuy, vol. CCCLXXIX. — Extrait des registres du parlement du samedi 2e décembre 1595.

desquelles la teneur s'ensuit : De par le roy ; nos amés et féaux : depuis qu'il a plu à Dieu nous inspirer heureusement à la religion catholique, apostolique et romaine, nous n'avons point eu de plus grand désir que de voir nostre conversion suivie de la bénédiction de nostre très-sainct-père le pape, laquelle nous avons recherchée d'autant plus hardiment, que nous avons cru qu'elle estoit nécessaire pour nostre salut, bien de nostre Estat et tranquillité des consciences de nos subjects, qui n'estoient encore satisfaictes ; et, bien que nos ennemis n'ayant espargné aucunes inventions ny artifices pour traverser ce bon œuvre auprès de sa béatitude, ils y ont si peu profité, que leur injuste poursuite n'a servi que pour manifester davantage leurs ambitieux desseins, et faire paroistre à tout le monde que le manteau de piété duquel ils ont voulu couvrir leurs armes n'a esté qu'un masque pour essayer d'envahir et usurper ce royaume ; car sa saincteté, sans s'arrêter à leurs poursuites, nous a honoré de sa bénédiction pour l'entier repos de nostre ame et la sûreté de nostre Estat, lequel ayant jusqu'ici résisté à ses ennemis, combien en aura-t-il plus de moyens maintenant qu'il est réconcilié avec le sainct-siége apostolique, et fortifié de l'assistance de nostredict sainct-père, de laquelle nous espérons recevoir autant de consolations et d'utilité que les rois mes prédécesseurs en ont tiré par le passé. De quoi nous n'eussions tardé si longuement à vous donner advis, si à nostre retour de Lyon nous ne fussions accourus à ceste frontière pour y arrester les progrès de nos ennemis ; et d'autant que escrivons présentement aux évesques de nostre royaume qu'ils ayent à en faire remercier Dieu dans leurs églises, et aux gouverneurs de nos provinces, que le jour que lesdicts évesques feront les processions, ils ayent à faire tirer l'artillerie, allumer feux de joie, et tesmoigner par toutes autres démonstrations combien nous estimons la bonne grace de sa saincteté. Nous avons bien voulu faire aussi ceste lettre, afin que de vostre part vous contribuiez à ceste action de grace avec tout ce que vous y pourrez apporter pour la rendre célèbre, assistant en corps et en robes rouges à ladicte procession, et tenant la main à ce que chacun s'acquitte dignement de ce devoir ; et vous nous ferez service très-agréable. — 24 novembre 1595. »

Quand le parlement reçut ces lettres, il témoigna toute sa liesse et allégresse : l'absolution du roi par la cour de Rome était un peu son ouvrage. C'était le vœu des parlementaires. Or, « la matière mise

en délibération, la cour a arresté et ordonné que procession générale sera faicte, à laquelle elle assistera en robes rouges et chaperons. A ceste fin, s'assemblera en la grand'chambre du plaidoyer, demain, à sept heures du matin, et ira, ladicte procession, de l'église de Paris à Saincte-Geneviève. Et sur la remontrance de M. le cardinal de Gondi, la cour a arresté que ladicte procession générale sera faicte mercredy à l'heure susdicte. Et tout aussitôt que le roy très-chrestien sut que le cardinal Aldobrandini avoit esté destiné légat en France par le pape Clément, sa majesté en reçut du contentement, usant néanmoins de grandes excuses de ce que dans les montagnes de Savoie et parmi ces remuemens d'armes, elle ne le pouvoit traiter et recevoir comme elle eust bien désiré; et pour ce subject, fut bien aise d'apprendre que le légat venoit accompagné de peu de gens, le nombre desquels estoit néanmoins de cent cinquante personnes. Le légat ayant passé les monts à Lunebourg, rencontra les trompettes que le roy avoit envoyées pour luy faire escorte, et s'estant avancé à Sainct-Michel, il y trouva M. de Barrault, gentilhomme de qualité de la chambre du roy, envoyé par sa majesté pour le servir pendant son voyage. A Montméliar se trouvèrent MM. le duc d'Espernon et de Rosny, surintendant des finances, et M. de Créquy, maistre des eaux. Un peu plus loin et environ à quatre milles de Chambéry, vinrent au-devant de luy MM. le prince de Conty, comte de Soissons et duc de Montpensier, princes du sang, et plusieurs autres, qui pouvoient monter au nombre de huict cents ou mille chevaux. Le roy, ce jour-là, sortit pour aller à la chasse, ou feignit pour le moins de ce faire; mais on tient pour certain qu'il s'estoit retiré en une maison pour voir passer le cardinal. Le lendemain le cardinal envoya le seigneur Léon Strokzi pour baiser les mains au roy et luy demander audience, lequel respondit qu'il vouloit le prévenir et qu'il l'iroit voir sur le soir; ce qu'il fit. Le cardinal le reçut à la porte de son logis, et luy fit une profonde révérence. Sa majesté l'embrassa et le baisa avec grande démonstration d'amitié et de contentement, se resjouissant avec luy de son heureuse arrivée. Sa majesté le traita avec une grande douceur et familiarité. Le jour suivant, le légat alla à la première audience, le roy ayant envoyé un de ses gentilshommes avec quatre de ses carrosses pour l'y conduire; M. Duperron servit d'interprète, parce que le légat, au commencement, n'entendoit pas encore bien la parole du roy, prompte et brusque, et furent bien une heure et demie ensemble.

Pendant que le roy fut à Chambéry, qui fut peu, il fit par deux fois donner le plat au cardinal : ce qu'il fit aussi faire à Lyon tant qu'il y demeura. Ce plat estoit des viandes crues en si grande quantité, qu'il pouvoit suffire pour nourrir tout son train. S'il y avoit manquement de quelque chose, c'estoit récompensé par l'abondance d'autres ; mais les officiers de cuisine en retranchoient quelquefois pour y gagner ; ce qu'estant sçu par les principaux officiers, ils y donnèrent ordres. Monseigneur le cardinal légat consommait 150 livres de bœuf, deux veaux, dix ou douze poulets d'Inde, six ou huit gros chapons, sans compter, pour les jours maigres, deux truites de 25 ou 30 livres chaque, quarante-cinq ou cinquante carpes, brochets, perches, douze merluches salées, 200 œufs et 10 ou 12 livres de beurre [1]. C'est une coutume ancienne que les légats à *latere* fassent leur entrée solemnelle aux villes principales où réside la cour, et particulièrement à Lyon et Paris : c'est pourquoi ledict légat fit son entrée à Lyon, au milieu de deux rangs de mousquetaires. A la porte de la ville on luy avoit préparé un dais porté par douze pages vestus de velours violet, auquel lieu l'archevesque et son clergé s'estoient rendus pour le recevoir. Raconter les particularités du festin royal, ce seroit chose ennuyeuse ; seulement dirois-je que le roy se tournoit souvent vers le légat pour parler à luy ; et sembloit ne se pouvoir saouler de le caresser ; il luy coupoit et servoit les viandes, luy louant les meilleures. Le roy alloit et venoit dans la salle, et peu après retournoit entretenir le légat avec une très-grande démonstration d'affection. Le légat fut visité souvent des princes et seigneurs, mais plus des ducs de Montpensier et d'Espernon que de nul autre. M. de Rosny, bien

[1] Ce rôle est placé à la fin du manuscrit. Les provisions journalières étaient : 45 douzaines de pains, tant gros que petits ; 6 barils de vin pour le commun ; 26 bouteilles pour la table ; 5 moutons, 150 livres de bœuf ou environ, la livre de 16 onces ; 2 veaux, 1 chevreau ou 2, mais pas toujours ; 10 ou 12 poulets d'Inde, quelquefois jusqu'à 20 ; 6 ou 8 gros chapons, 30 ou 36 ordinaires ; 8 ou 10 oiseaux de rivière, 6 ou 19 perdrix, 12 ou 15 grives, 2 douzaines d'alouettes quelquefois ; 6 lapins, 2 ou 4 lièvres quelquefois ; 6 cervelats, 2 langues de bœuf salées, 30 ou 40 œufs, 2 ou 3 livres de sucre, une livre et demie d'épices de toute sorte, un fromage de 4 livres, 2 livres d'olives, 2 livres de câpres, une once de safran, 2 pâtés ; choux, salade, poires, pommes, nèfles, en quantité suffisante. — Pour les jours maigres : 2 truites de 25 ou 30 livres chaque, 10 ou 12 brochets de 8 ou 10 livres ; 30 perches, 9 ou 10 barbeaux, 20 brochets tant gros que moyens, 45 ou 50 carpes ; 12 merluches salées, 35 ou 40 livres d'huile, 10 ou 12 livres de beurre, 200 œufs.

qu'hérétique, le visita plusieurs fois ; il fut pareillement vu par M. de Lesdiguières [1]. »

A Rome, lorsque toutes les conditions eurent été réglées, on admit les deux ambassadeurs à l'abjuration. La cérémonie eut lieu le 1er septembre : le pape, élevé sur un trône brillant, était entouré de tout le sacré collége ; les deux ambassadeurs, vêtus en simples prêtres, furent introduits dans la salle au milieu de ce groupe religieux. Un cardinal lut à haute voix les conditions imposées par la grande église, et les ambassadeurs, au nom du roi, en jurèrent l'observation ; ils firent abjuration de toutes les erreurs contraires à la foi catholique. Ensuite, prosternés aux pieds du saint-père, ils reçurent, comme pénitents publics et en signe d'obéissance absolue, quelques coups de baguette ; et pendant cette cérémonie on avait entonné le chant du *Miserere*. Le pontife debout, lut les prières de réconciliation, ces paroles graves et puissantes qui unissaient le fidèle à la mère commune ; puis, ayant repris sa place, Clément prononça les formules d'absolution, tandis que les voûtes du palais pontifical retentissaient d'un *Te Deum* solennel.

Au temps où nous vivons, on s'explique difficilement ces soumissions, ces respects envers la cour de Rome. Un roi naguère huguenot, vainqueur avec eux et par eux, qui s'abaisse si profondément devant la tiare ! Cependant rien de plus simple, de mieux en rapport avec les besoins et les opinions de la société d'alors. Quand la loi sociale était catholique, quand la pensée populaire était tout entière portée vers Rome, un prince qui n'était pas en communion avec elle, n'inspirait que désaffection et murmures dans cette multitude qui courait aux églises, à la messe, aux processions avec toute la ferveur des premiers âges. Henri IV savait bien que la réconciliation avec Rome, que la présence d'un légat auprès de lui ferait tomber le dernier obstacle à la pacification de son royaume ; il s'attirait le dévouement, les respects du peuple ; il ne laissait plus en dehors que les opinions irréconciliables ; toutes les autres venaient à lui. Cela explique comment le roi reçut le légat du saint-père avec toutes les démonstrations de respect et d'amitié : sous la tente, le légat lui valait des armées. Qui des ligueurs aurait osé combattre le représentant de la grande pensée catholique ? L'envoi d'un légat auprès de Henri IV fut le

[1] MSS Dupuy, vol. CCCLXXIX.

dernier coup porté à la ligue. Je considère, sous ce rapport, le cardinal d'Ossat comme le ministre qui rendit le plus haut service à la couronne de Henri IV ; il la réconcilia avec le système social qui dominait la France. La réforme était un fait, une idée trop avancée pour la multitude, qui avait son Dieu, ses autels et sa foi; le peuple ne comprenait pas une autorité qui ne cherchait pas là son principe et sa force.

CHAPITRE CVI.

TRANSACTION AVEC LA GENTILHOMMERIE DE LA LIGUE. — NOTABLES DE ROUEN.

Négociations de Henri IV avec le duc de Guise. — Le gouvernement de Provence. — Mécontentement du duc d'Épernon. — Son rapprochement avec Philippe II. — Arrangement avec le duc de Mayenne. — Concessions. — Les notables assemblés à Rouen. — Résolutions.

1595

Le conseil de Henri IV avait senti toute la portée politique de l'absolution obtenue à Rome ; dès qu'elle fut accordée, et que le légat se montra à la cour, les négociations s'ouvrirent plus facilement auprès de tous les chefs de parti qui n'avaient point encore traité avec le roi. Que pouvait-on désormais opposer à Henri IV? N'était-il pas admis dans la grande famille des rois par l'autorité du souverain pontife? Ne pouvait-il pas pactiser avec les hauts chefs de la ligue, chose décisive au moment où la guerre était proclamée contre l'Espagne? Si la tête puissante du catholicisme s'était déclarée ouvertement pour Philippe II, à quels dangers n'aurait pas été exposée, durant les hostilités du dehors, la chevalerie qui s'était emparée de Paris par trahison ou par surprise! Les villes auraient encore fermenté sous la main des gentilshommes dont la victoire leur imposait le joug. Tout changeait de face avec l'absolution; les catholiques pouvaient reconnaître le Béarnais, et le fils de Henri de Guise, cet enfant chéri des halles, héritier de sa grande race, fit lui-même des ouvertures pour engager une négociation sérieuse. Dans la crise de guerre elles furent acceptées avec transport.

Des événements décisifs se passaient en Bourgogne; Beaune, et surtout Auxonne, s'étaient soumis à Henri IV, tandis que le conné-

table de Castille accourait en toute hâte du Milanais dans la Franche-Comté espagnole ; il était alors accompagné du duc de Mayenne, qui venait reconquérir ses bonnes villes de Bourgogne. Henri marcha de sa personne contre cette armée liguée ; il n'avait que quinze cents lances ou arquebuses lorsqu'il fut attaqué à Fontaine-Française. Le Béarnais s'y montra une fois encore le brave chef de la gentilhommerie de France ; il se jeta à tort et à travers dans les rangs de l'ennemi, frappa d'estoc et de taille. La bataille y fut drue ; les crinières des chevaux se mêlèrent, et les blancs panaches se teignirent de sang.

Henri écrivait du champ de Fontaine-Française à M. de Nevers : « Mon cousin ; vous verrez par le mémoire que je vous envoye comment nous avons faict repasser la Saone à nos Castillans, plus diligemment qu'ils ne l'avoient passée. En vérité, mon cousin, c'est un coup de Dieu, car ils estoient six contre un, armés et en ordre de combattre, et nous surprirent tellement que nostre seule résolution de charger, assistée de la grace de Dieu, nous a sauvés de leurs mains, et donné ceste victoire qui a esté honorable et sera à mon advis très-utile, car je crois qu'ils ne me viendront pas visiter une autre fois si facilement. Ils se sont retirés ; le champ et leurs morts nous sont demeurés, et encore je confesse que si c'estoit à recommencer, je marchanderois plus d'une fois. Je loue Dieu, mon cousin, et me resjouis avec vous de ce qui en est advenu, et vous prie en faire autant de vostre costé. Nous allons travailler après Dijon, car je ne veux abandonner ceste ville, que je recognois toujours plus importante, que je n'en sois du tout le maistre, pour les inconvéniens qui en pourroient advenir ; mais j'espère en avoir la raison bientost après que j'auray mis ensemble les pièces et munitions pour la battre ; à quoy je ne perdray une seule heure de temps, car il m'ennuye desjà que ceste besogne ne soit achevée pour en reprendre une autre [1]. »

La victoire était sans doute restée au Béarnais ; mais tant d'ennemis étaient près de l'accabler ! L'important, dans la guerre que suivait le roi avec tant de persévérance, c'était de séparer l'Espagne des auxiliaires qui, un à un, la soutenaient en France. Qu'avait de mieux à faire Henri IV que de traiter, à de larges conditions, avec ces grandes et puissantes maisons qui disposaient de la force des pro-

[1] MSS de Mesmes, in-folio, tome XIX, n° $^{8931}/_{30}$.

vinces? C'était une immense conquête de popularité que de rattacher les Guise à la couronne. La première négociation sérieuse et dont le résultat fut le plus immédiat, s'engagea avec le jeune duc de Guise, cet enfant si cher à la ligue, devenu homme depuis. Henri venait d'accorder une trêve générale pour favoriser ces transactions individuelles, sorte d'acheminement vers la paix. C'était pendant ces trêves que le roi pouvait suivre les négociations secrètes avec les chefs divers de l'union catholique ; il se souvenait qu'une suspension d'armes semblable avait précédé de quelques mois seulement la reddition de Paris : « Il y aura bonne et loyale trêve et cessation d'armes par tout le royaume, pays, terres et seigneuries d'iceluy et de la protection de la couronne de France pour l'espace de trois mois : à sçavoir, aux gouverneurs de Lyonnois, Forez et Beaujolois où est de présent sa majesté, et du duché de Bourgogne,' six jours après que ces présens articles seront signés ; dedans lesquels la publication s'en fera aux villes de Lyon, Dijon, Châlons et Seurre : aux gouverneurs de Dauphiné, Provence, l'Isle-de-France, Bourbonnois, Nivernois, Auvergne, Chartres et Orléans, huict jours après la date cy-dessus : aux gouverneurs de Champagne, Picardie, Normandie, Bretagne, Berry, Touraine, Limoges, haute et basse Marche, quinze jours après : et ès-gouverneurs de Guyenne, Languedoc, Poictou, Xaintonge, Angoulmois, Metz et pays Messin, vingt jours après, et finira néanmoins partout à semblable jour. Toutes personnes ecclésiastiques, nobles, habitans des villes et du plat pays, et autres, pourront, durant la présente trêve, recueillir leurs fruicts et revenus pour en jouir en quelque parti qu'elles soient. Les laboureurs pourront en toute liberté faire leurs labourages, charrois et œuvres accoutumées. Chascun pourra librement voyager dans ce royaume sans estre astreint de prendre passe-port ; et néanmoins nul ne pourra entrer ès villes et places du party contraire avec autres armes, les gens de pied, que l'espée, et les gens de cheval, que l'espée, la pistole ou arquebuse, et sans en avoir obtenu la permission par écrit du commandant desdictes places. Les deniers des tailles et taillon des impositions mises sur les marchandises et denrées se lesveront durant lesdicts trois mois, comme ils font de présent, sans pouvoir estre augmentés que par commission expresse de sa majesté. Ne sera permis de se quereller et rechercher par voies de faict, duels et assemblées d'amis, pour différends advenus à cause des présens troubles, soit pour prise de personnes, mai-

sons, bétail ou autres occasions quelconques pendant ladicte trêve. Faict à Lyon, le 23 septembre 1595 [1]. »

Toutes les difficultés ne devaient plus porter dès lors que sur les conditions qui seraient faites à chacun des princes : Henri avait une secrète tendance pour le jeune duc de Guise ; il le savait très-puissant de popularité ; n'était-il pas le fiancé de l'infante, l'objet de toutes les prédilections du peuple de Paris? L'obtenir par une transaction, lui faire saluer la cornette blanche, n'était-ce pas une conquête décisive! Que pouvaient dire désormais les prédicateurs et les halles, puisque l'enfant de Guise lui-même se mêlait à la chevalerie et abandonnait l'union? puis, ce prince commandait à des troupes nombreuses ; il avait en son pouvoir de bonnes forteresses, de hautes tours, de grandes terres ; or, les conditions furent larges : « Le duc de Guise promettoit et juroit sur sa foy et son honneur de remettre en l'obéissance du roy la ville et chasteau de Rheims, ensemble les villes et chasteaux de Guise, Sainct-Dizier, Rocroy, Montcornet, Feismes et principautés de Joinville ; il promettoit en outre, tant pour luy que pour ses frères, de prendre les armes pour le service de sa majesté, et la servir partout où il luy plaira les honorer de ses commandemens, envers tous et contre tous, sans nul excepter, et en toutes occasions qui se présenteront pour son service, renonçant dès ceste heure à toutes ligues et associations qu'ils pourroient avoir faictes dedans et dehors le royaume, avec quelque personne et sous quelque prétexte et occasion que ce soit, dont luy et sesdicts frères bailleront à sa majesté un serment solemnel signé de leurs mains, avec toutes les soumissions que bons et fidèles serviteurs et subjects doivent et sont naturellement obligés de rendre à leur roy légitime et naturel. Sa majesté, inclinant volontiers à telles supplications, n'ayant rien plus à cœur que la réduction de ses bons subjects à son obéissance, mesme de ceux qui luy touchent de si près, reçoit en bonnes graces ledict duc de Guise et ses frères et tous ceux qui sont avec eux et qu'ils ramènent à leur devoir. Outre ce, sa majesté leur accorde et donne encore ce qui s'ensuit : 1° audict duc de Guise, le gouvernement de Provence [2], avec les mesmes droicts, honneurs et charges

[1] Articles accordés par le roi pour la trêve générale du royaume. MSS de Béthune, vol. cot. 9053, fol. 15.

[2] Le chancelier de Chiverny forma opposition aux lettres qui nommaient le duc de Guise gouverneur de Provence. On lit dans ses mémoires : « D'autant que deux

que l'ont cy-devant tenu les autres gouverneurs, mesme du droict d'admirauté et de la qualité d'admiral en la mer du Levant, dont sa majesté luy fera dès maintenant expédier le pouvoir et provision. Plus, quatre cent mille escus payables en quatre années; sçavoir, trois cent mille escus tant pour acquitter les dettes du feu duc de Guise son père, que les siennes particulières, et cent mille escus pour l'estat de grand maistre que ledict duc de Guise prétendoit luy appartenir par don du feu roy. Luy donne aussi, pour l'un de ses frères, les abbayes de Sainct-Denis, de Corbye, Orcan, Sainct-Urbin et Montirande, à la charge de deux mille escus de pension par an que sa majesté a donnés sur l'abbaye de Corbye. Et pour leur fournir moyen de s'entretenir plus dignement à son service, sa majesté donne audict duc de Guise huict mille escus de pension par an, et quatre mille escus au prince de Joinville son frère. Concède aussi le gouvernement de Rheims et la capitainerie de Feismes audict prince de Joinville, et les gouvernemens des villes et chasteaux de Guise, Sainct-Dizier, Rocroy et Montcornet, à ceux qui les ont maintenant. Et quant aux troupes que le duc de Guise amènera à sa majesté, aussitost qu'elle les aura vues, elle pourvoira à l'entretien de celles qu'elle jugera nécessaires pour le bien de son service. Et afin de donner moyen auxdicts duc de Guise et prince de Joinville de venir incontinent trouver sa majesté, elle leur accorde la somme de trente mille escus pour dresser leurs équipages; leur accorde, de plus, l'entretènement de compagnies et gens d'armes, et au duc de Guise une surséance de payer ses dettes à ses créanciers pour une année seulement [1]. »

En examinant le texte de ce traité, on peut s'étonner des vastes concessions que Henri IV vainqueur était obligé de faire à la famille de Guise, à savoir : des gouvernements riches, des abbayes opulentes, des écus d'or, l'entretien des compagnies d'hommes d'armes, une

de la maison de Lorraine prétendoient au comté de Provence pour s'en attribuer la qualité, je fus obligé, comme chancelier de France, de m'opposer à ceste provision dudict gouvernement, pour laquelle le duc de Guise m'en voulut un peu de mal. Néanmoins je ne laissai pas, pour le dû de ma charge, d'en faire une remontrance et protestation publique au roy en plein conseil, comme aussi aux cours de parlement de Paris et d'Aix en Provence, à ce que ceste provision et pouvoir donnés par sa majesté audict sieur de Guise ne pust nuire ny préjudicier aux droits de la couronne. » MSS Dupuy, vol. DXXVII.

[1] MSS de Mesmes, intitulé *Mémoire sur la ligue*, in-fol., tome XVIII, n° 893 1/12.

surséance pour payer ses dettes. Mais quelle force n'apportait pas au parti royal l'adhésion du jeune roi de la ligue? comment pouvait-on jamais payer la soumission de sujet, à celui qui naguère disputait la couronne? Les rapports du duc de Guise avec le parti catholique avaient été trop intimes pour qu'une pareille convention pût être signée, sans au préalable en donner avis au pape : « Très-sainct-père, lui écrit le duc, j'ay estimé ne devoir pas laisser au commun bruict de la renommée de faire sçavoir à vostre sainctеté les causes qui m'ont mû à prendre le service du roy et me ranger sous son obéissance. Je vous supplie très-humblement trouver bon la desclaration que j'ay osé représenter à vostre saincteté, laquelle je désire tousjours rendre juge de mes actions. Elle se souviendra de la perte que j'ay faicte de feu de très-honorable mémoire monsieur mon père, laquelle perte fut encore accompagnée en ma tendre jeunesse d'une rude prison, dont par la grace de Dieu je sortis aussi miraculeusement que heureusement. A ceste sortie, qui estoit à la plus grande chaleur des armes, quand les cartes estoient le plus brouillées en ce royaume, une infinité de seigneurs, communautés de villes, touchés encore de l'affection qu'ils avoient portée à la personne de feu monsieur mon père, me visitèrent, les uns en personne, les autres par lettres et gens de recommandation, qui agitoient mon esprit par divers advis, lesquels advis, tous colligés, se résumoient en deux : l'un, de me tenir de là la rivière de Loire, ralliant sous moy toutes les provinces depuis les Alpes jusques aux monts Pyrénées, à quoy les chefs et gouverneurs desdictes provinces m'y appeloient, consentant à me recognoistre et obéir ; l'autre advis fut, auquel je m'arrestai, le jugeant plus raisonnable, de m'aller jeter entre les bras de M. de Mayenne, mon oncle, et luy rendre le devoir et obéissance qu'un enfant doit porter à son père : le conseil de madame ma mère m'y fortifia. Voilà donc, père-sainct, le premier acheminement que je donnai à mes desseins. En l'assemblée des estats tenus à Paris, vostre saincteté aura bien recognu combien les propositions qui se firent à mon advantage altérèrent les volontés de monsieur mon oncle à mon égard, duquel je ne veux parler qu'en tout honneur et révérence. Toutefois je suis contrainct, représentant mes actions par-devant vostre saincteté, de luy faire voir clairement la vérité et le traitement que j'ay reçu, que j'estime avoir esté l'une des causes qui ont donné plus de couleur à une infinité de personnes de se retirer du parti de la ligue, lorsqu'elles

ont cognu que le chef principal vouloit adapter à sa personne où à celle de ses enfans toute la puissance et grandeur souveraine contre l'opinion commune et générale. Mais il arriva en mesme temps une autre occasion qui toucha bien plus au cœur de tous les François, et principalement de la noblesse, qui a toujours esté le support et le maintien de cet estat et couronne françoise, qui a tellement aimé les rois sous lesquels ils sont nés et accoutumés d'obéir et servir, que incontinent qu'ils virent et recognurent que le roy embrassoit la religion catholique, et qu'il abjuroit celle qu'il avoit tenue si longtemps, et que dans la ville Sainct-Denis, à la face de la grande ville de Paris et de toute ceste assemblée d'estats, il fit toutes choses requises et nécessaires à telles cérémonies, cet acte si sainct et remarquable apporta un si estrange et soudain changement de toute ladicte assemblée, que chacun ne pensa plus qu'à recognoistre le roy et se despartir de tous autres desseins. Et confesserai à vostre saincteté, que dès lors je me sentis touché de ceste mesme affection ; mais retenu du devoir de mes parens, estimant que tous ensemble ils pourroient faire quelque traité honorable et utile à la religion catholique et de nostre maison, j'ay patienté et temporisé jusqu'à ceste heure : n'ayant point recognu aucun advancement aux affaires générales, et aussi peu ès miennes particulières, sollicité de plusieurs de mes amis de penser à mes affaires, et mesme recherché du roy avec beaucoup de graces et faveur, recognoissant que la juste cause de la prise des armes estoit cessée, puisque sa majesté estoit catholique, vivant catholiquement en la mesme façon des prédécesseurs rois. La prise des armes que feu monsieur mon père avoit faicte avec plusieurs autres princes et seigneurs n'ayant esté que pour maintenir la religion catholique et non pour autre ambition, je ne pouvois prendre et suivre une plus juste ni meilleure imitation que la sienne [1]. »

C'était la justification de sa vie qu'exposait le jeune duc de Guise avec une touchante naïveté. Cette vie avait été pure d'intrigues. Adoré du peuple, le fils du grand Henri de Guise eût été élevé sur le trône catholique de France sans les menées de son oncle, le duc de Mayenne. Il avouait alors que la cause avait cessé ; que rien ne justifiait plus la prise des armes, puisque Henri IV avait embrassé le

[1] Fait à Vernon, le 13 décembre 1594. — MSS de Mesmes, in-fol., tome XVIII, n° 8931/18.

catholicisme; et tous ces aveux il les faisait au pape, la source et le principe de toute autorité dans cette vieille société que la ligue avait défendue.

Il avait été habile, sans doute, de placer à la tête du gouvernement de la Provence, pays si ardent du catholicisme, ce duc de Guise que la sainte ligue avait un moment proclamé pour chef; il y avait là toute une pensée de pacification. Mais ce gouvernement de Provence n'était point libre; depuis trois années le duc d'Épernon, expression du tiers parti, y combattait l'opinion ligueuse. La Provence ne lui était-elle pas bien acquise, à lui qui avait gagné ville à ville par les armes? Quand donc le duc d'Épernon eut appris l'injustice du roi à son égard, vieux chef des batailles, il se tourna tout à coup vers l'Espagne. A qui le sacrifiait-on? A un des chefs de la ligue, à un des traîtres populaires qui avait triomphé par les barricades. Quelle avait été la conduite du duc de Guise aux états généraux? N'était-ce pas ce jeune prince qu'on avait voulu faire roi, au préjudice de Henri IV, et fallait-il immoler l'ami de Henri III, le serviteur fidèle de la couronne légitime, le pacificateur de la Provence?

Philippe II avait changé de rôle; depuis la conversion de Henri IV, il n'était plus question du catholicisme; ce n'était plus qu'un prétexte vague, qu'un souvenir populaire; le roi d'Espagne faisait la guerre à la France; c'était son but. Tout ce qui pouvait grandir les éléments de succès, tout ce qui pouvait servir d'auxiliaire était accepté avec empressement; d'Épernon scella de son scel la charte suivante : « Je soussigné, Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, pair et colonel de France, gouverneur, lieutenant général en Provence, Saintonge et Angoumois; promets à sa majesté catholique de faire au prince de Béarn et aux hérétiques et fauteurs d'iceux dans le royaume de France, et de ne traiter, ni résoudre aucun accord ny paix avec eux, sans en avoir la permission de sa majesté catholique, et après luy, du prince Philippe son fils, lesquels me promettront, par mesme moyen, de me tenir et mes amis sous leur protection, et m'assister lorsque j'en aurai besoin. Et de leur costé, ne concluront aucune paix avec le prince de Béarn que je n'y sois compris pour conservation de moy, de mes amis, de nos biens et charges; en foy de quoy j'ai dict et signé la présente, et cacheté du sceau de mes armes, pour observer ce que dessus aux conditions y posées. A Sainct-Maximin, le 10 novembre 1595. »

Cet acte curieux du serment envers la couronne d'Espagne, cette soumission du duc d'Épernon envers une souveraineté nouvelle, avait été précédé d'un traité spécial entre Philippe II et d'Épernon, signé la veille même à Saint-Maximin. « Sa majesté catholique fera fournir dans Gênes, pour le duc d'Épernon, tant poudre que balles, pour tirer deux mille coups de canon, et quatre cents quintaux de poudre à arquebuse. Tous les mois seront fournis, dans la mesme ville de Gênes, douze mille escus pour le duc d'Épernon, à commencer du mois d'aoust dernier. Sa majesté promet en outre au duc d'Épernon de le protéger luy et ses amis, moyennant secours fournis de toute sorte, chaque fois que le duc l'en suppliera. En cas de quelque accord ou paix avec le prince de Béarn, sa majesté promet, en foy et parole de roy, de le comprendre audict traité, et tous ceux qui dépendent de luy, et ne pas permettre qu'audict traité il soit rien accordé au préjudice de luy, de ses amis, ou des charges qu'ils possèdent maintenant. Donnant, sa majesté, six mille arquebusiers dont elle fournira de quoy faire la levée au duc d'Épernon, parmi lesquels deux mille François, puis la cavalerie nécessaire; payant le tout durant le siége, et donnant assistance de galères en nombre suffisant pour boucher les advenues de la mer; promet ledict duc d'Épernon d'assiéger la ville, place et forteresse de Toulon, et il espère s'en saisir avec l'aide de Dieu, et après la prise, de la bailler à la disposition de sa majesté catholique, pour y mettre tel nombre de gens de guerre qu'il luy plaira; et promet aussi sa majesté de nommer un gentilhomme françois pour gouverneur dudict Toulon, et que nul autre que luy (duc d'Épernon) ne commandera l'armée audict siége; que l'on fournira à Bruxelles ou à la plus proche ville de Belgique, et en toute diligence, six mille escus entre les mains de celuy que ledict duc d'Épernon nommera pour subvenir aux besoins de cette place. Cent mille escus seront en outre déposés en dépost à Gênes entre les mains de marchands solvables jusqu'à l'acquittement de toutes les conditions susdictes [1]. »

Par ce traité, le roi d'Espagne acquérait pour auxiliaire un chef de guerre qui possédait la plus vaste autorité. Le duc d'Épernon avait levé son gonfanon sur plus de quarante villes : neuf en Dauphiné; trois dans le pays Messin; cinq villes de Touraine; huit en Angou-

[1] Archives de Simancas, cot. B 83[89].

mois; six en Xaintonge. Pouvoit-il y avoir une plus belle conquête [1]? Mais au temps où ce traité allait à sa fin, Henri IV achetait comme compensation le fier duc de Mayenne, et avec lui toutes les forces des grands gouvernements de Bourgogne et du Lyonnais. Ainsi tout

[1] *État des villes de Provence et d'autres provinces qui reconnaissent l'autorité de monseigneur le duc d'Épernon.*

DU CÔTÉ DE LA MARINE.

Antibes et le fort.
Diot, ville et citadelle.
Cannes ville et château.
Fréjus.
Saint-Tropez, v. et cit.
Hyères, v. et chât.
La tour de Toulon.
Bandol.
Sanary.
La Ciotat.
Cassis, v. et chât.
Marignane, v. et chât.

AU COEUR DE LA PROVENCE.

Sisteron, v. et chât.
Luz, Forcalquier, v. et chât.
Orgon.
Thouart.
Priez, v. et chât.
Beynes.
Moustiers, v. et cit.
Vinou.
Barjols, v. et chât.
Saint-Maximin.
Joucques.
Peyrolles.
Lepuch.
Chagues.
Allein.
Mallemort.
Senas.
Saint-Canat.
Graneson.
Barbantane, v. et chât.
Trinquetaille.
Brignolles, v. et cit.
Castellane, v. et cit.
Draguignan, v. et cit.
Entrevaulx, v. et chât.
Colmars.
Auriol.
Roquevaire-Lemuy.

DAUPHINÉ AU DELA DE LA RIVIÈRE DE L'ISÈRE.

Beaurepaire, v. et cit.
Saint-Vallier, v. et chât.
Romans, v. et cit.

DEÇA DE L'ISÈRE.

Valence, v. et cit.
L'Estoile, v. et chât.
Alaisan, v.
Chabuel.
Moutheliers.
Pierrelate, v. et chât.

PAYS MESSIN.

Metz, v. et cit.
Vry, château fort.
Nery, château fort.

BOULONNAIS.

Boulogne, v. et chât.

TOURAINE.

Beaulieu.
Loches, v. et chât.
Blère.
Comercy.
Amboise, v. et chât.

changeait de nature dans les éléments de la guerre. Les ligueurs continuaient à faire leur soumission, à saluer la bannière de Henri IV; tandis que le tiers parti, les huguenots mécontents des concessions faites à leurs vieux ennemis, cherchaient des garanties à l'étranger; et Philippe II acceptait leurs offres comme naguère il prenait à sa solde les principaux chefs des ligueurs.

On a vu les querelles vives et profondes qui s'étaient élevées entre le duc de Feria et Mayenne; le roi d'Espagne et Taxis s'étaient efforcés de calmer ces ressentiments qui nuisaient tant à la cause commune, la guerre contre Henri de Béarn; néanmoins il en était resté une amertume de cœur, un système de récriminations, et le duc de Mayenne écrivait à Philippe II: « Sire, je n'ai pas voulu perdre l'occasion du voyage que le capitaine Saillans fait présentement vers vostre majesté catholique sur un sujet très-important, sans l'accompagner de cette lettre. Par ce capitaine, que je sais estre très-capable d'affaires, vostre majesté cognoistra qu'elle a esté plus souvent préoccupée qu'avertie fidèlement des événemens; et que si j'avois esté cru en mes conseils et mes intentions secondées, les malheurs et accidens qui sont advenus auroient pu estre empeschés. Que chacun s'en attribue la portion qu'il mérite. Mais mes conseils ont déplu à ceux qui sont cause que les affaires sont réduites en l'état déplorable où nous les voyons. Il y a encore des remèdes, pourvu qu'ils ne soient pas négligés! Et si j'en juge par le passé, j'appréhende tellement des longueurs, et qu'ils ne soient pas apportés à temps que j'en suis au désespoir. Le capitaine Saillans sait le péril qui menace la religion et les Estats mesme de vostre majesté. Je m'en suis confidemment ouvert à lui, et suis certain qu'il ne dissimulera rien par son affection pour tous les deux. Quant à moi, n'étant pas assisté, il y a fort peu

ANGOUMOIS.

Angoulême, v. et cit.
Coignat, v. et chât.
Montberon, v. et chât.
Barbezieux, v. et chât.
Blauzac, v. et chât.
Confollens, v. et chât.
Montmoreau, v. et chât.
Aubeterre.

XAINTONGE.

Xaintes, v. et cit.
Tallemont, v. et cit. (sur mer.)
Mortagne.
Caunat.
Saint-Mégrin.
Boug-sur-Mer, v. et chât.

État envoyé à Philippe vers le mois d'octobre 1594. — Archives de Simancas, cot. B 83[67].

d'apparence que je puisse longtemps durer et subsister; je le ferai cependant autant que l'honneur et le devoir m'y obligeront; mais si, pressé d'extresme nécessité, je cède à la force, je pourrai bien estre desgagé de coulpe devant Dieu et les hommes des accidens que certains de ceux-cy ont laissé arriver, lesquels ils auroient pu empescher. Je choisirai néanmoins le capitaine Saillans pour qu'il assure vostre majesté que je supplie nostre seigneur, sire, etc., etc. [1].

» CHARLES DE LORRAINE, duc de MAYENNE. »

Cette dépêche du duc de Mayenne à Philippe faisait pressentir sa soumission à Henri IV. Il ne voulait point se séparer de la cause commune sans justifier la nécessité de l'acte qu'il préparait. Mayenne avait reçu tant de doublons espagnols! S'il était mécontent, il ne voulait pas se montrer ingrat. Le temps était donc bien choisi pour entamer une négociation royaliste avec l'aîné de la maison de Lorraine; Henri ne se montra point avare de concessions; non-seulement il donna entière amnistie et pardon au duc de Mayenne, mais encore le gouvernement de Bourgogne, lui payant toutes ses dettes de guerre, ses engagements envers les reîtres, indépendamment de six vingt mille écus de gratification [2]. Toutes ces transactions reposaient à peu près sur les mêmes bases. Les princes ligueurs recevaient à titre de gouvernement des provinces qui leur tenaient lieu d'apanages. Ces gouvernements étaient d'immenses souverainetés avec tous les priviléges d'indépendance. On créait ainsi une féodalité nouvelle, plus redoutable peut-être, parce qu'elle était affranchie des devoirs rigoureux et de la loyauté des fiefs envers le suzerain, et qu'elle comprenait les forces municipales des cités liées à l'indépendance des gouvernements sous la ligue.

Henri fut plein de joie du traité qu'il avait conclu avec le duc de Mayenne; il en sentait toute la portée politique. La famille de Lorraine venait à lui, et lui donnait toutes les forces qu'elle apportait naguère au roi d'Espagne. Henri en écrivait au connétable de Montmorency : « Mon compère, puisque j'ai donné la paix à mon cousin le duc de Mayenne, lequel m'a encore depuis peu assuré par ses lettres de sa fidélité et promis de me venir trouver bientôt, il faut luy tenir ce qui luy a esté accordé, afin qu'il ait occasion de s'en louer;

[1] Archives de Simancas, cot. B 83[11].
[2] Registre au parlement, vol. LIII, fol. 181. — FONTANON, tome IV, page 813.

à cette fin, je vous prie envoyer querir les présidens de ma cour de parlement, mes gens en icelle, ceux des comptes et de la cour des aydes, et leur dire de ma part qu'ils vérifient les édicts que j'ay faicts exprès pour satisfaire à ce que j'ay promis audict duc, sans y faire difficulté ny longueur, puisque c'est pour un tel bien, comme je vous prie, mon cousin, leur remontrer, car vous en cognoissez mieux l'importance que nul autre [1]. »

Il s'adressait ainsi à M. de Montmorency pour que le parlement vérifiât les lettres de concession qu'une fois déjà la cour avait repoussée. Les magistrats, gens presque tous du tiers parti, n'approuvaient qu'en murmurant ces ménagements de Henri IV envers les chefs de la ligue catholique. Comme ils n'avaient préparé la restauration, ils ne concevaient pas que les bénéfices passassent à d'autres mains ; et ils avaient même refusé des lettres d'absolution à M. de Mayenne pour la mort de Henri III [2]. Mayenne, brave et loyal gentilhomme, désormais resta fidèle à Henri de Bourbon ; il prit comme garantie de sa loyauté le commandement d'un des grands corps d'armée qui marchaient contre l'Espagnol dans la Picardie.

Cette guerre était alors la préoccupation de Henri IV : mieux que tout autre il connaissait les forces dont l'Espagne pouvait disposer. La Savoie prêtait la main aux vieilles bandes, qui pénétraient tout à la fois en Franche-Comté, Bourgogne, Picardie et Bretagne, où le duc de Mercœur s'était posé comme souverain indépendant : deux ou trois corps d'arquebusiers espagnols et savoyards secondaient en

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9041, fol. 44.

[2] Voici l'absolution à M. de Mayenne pour la mort de Henri III envoyée au parlement : « M. de La Guesle, je veux mettre fin aux affaires de mon cousin le duc de Mayenne, sur l'assurance qu'il m'a donnée de sa foi et bonne volonté à mon service ; et parce que je sais qu'il s'est porté diversement à l'instance qu'il a faicte d'estre deschargé de l'assassinat commis en la personne du feu roy mon frère, duquel il atteste estre innocent, et que je veux me conduire, en ce faict, avec les considérations et respect que je dois porter à la personne et mémoire dudict roy, je vous prie me venir trouver incontinent la présente reçue, et apporter avec vous les charges, informations et procédures faictes en mon parlement concernant ledict faict, pour adviser en mon conseil ce qui sera de faire pour ce regard, et en conférer avec le parlement ; car je veux bien mettre ledict duc en sûreté, mais aussi je ne veux rien faire qui soit contre ma dignité et mon devoir, et moins en ce faict qu'en tous autres, pour l'obligation que j'ay d'en faire la justice, telle que l'énormité de l'acte le requiert. » 14 décembre 1595. MSS de Colbert, pièces origin. in-fol. M. R. D. vol. cot. 1, page 260.

Provence le mouvement de la ligue, qui n'était point près de s'éteindre, car il y était soutenu par l'esprit des populations.

Dans les circonstances difficiles d'une guerre formidable et déclarée contre la grande puissance de l'Espagne, Henri IV crut important de convoquer les notables de la nation. Toutes les fois qu'il s'était agi de la proclamation et du triomphe de ses droits, Henri de Navarre avait toujours invoqué les états généraux, comme le corps politique qui devait les reconnaître et les saluer. C'était un moyen de popularité dont usait le roi, au temps où, simple cadet de race, il gagnait le royaume par ses sueurs de chevalerie. Il fallait bien opposer quelque chose aux états catholiques de Blois et de Paris en 1593. Quand le roi eut touché la couronne, il reconnut l'impossibilité et les dangers d'une réunion régulière des états : la ligue l'avait pu, parce qu'elle était populaire et qu'elle se rattachait aux entrailles du royaume; mais Henri de Bourbon, simple chef des gentilshommes, roi des parlementaires et de la haute bourgeoisie, pouvait-il s'abandonner au peuple des villes, aux électeurs catholiques des bailliages et des sénéchaussées? d'ailleurs, plusieurs provinces étaient encore sous l'occupation des gouverneurs et de la ligue; comment procéder à l'élection des députés, au moment surtout où la popularité de Henri IV n'était rien moins qu'établie? Si l'on avait convoqué les états généraux réguliers, pour se décider à une guerre contre l'Espagne (la haute puissance catholique), peut-être le roi n'eut-il obtenu qu'un vote incertain, même en opposition avec ses droits et ses volontés.

Il fallait pourtant des subsides nouveaux pour suivre la guerre; comme on ne pouvait imposer le peuple, déjà si surchargé, sans un simulacre d'états, le conseil de Henri IV se décida pour une assemblée de notables. Les notables étaient désignés par le conseil, qui choisissait parmi les bourgeois, les clercs et les gentilshommes dévoués; on n'avait pas à craindre qu'ils devinssent un embarras, un obstacle. On les réunit à Rouen, parce que la Normandie était la province la plus soumise, et que Henri IV venait d'y accomplir un voyage, afin de conférer avec M. de Villars, créé grand amiral pour prix de sa trahison envers la ligue.

L'assemblée de Rouen se composa de dix députés du clergé, dix-huit de la noblesse; cinquante autres représentaient la magistrature, les trésoriers et généraux de France, et le tiers-état. Y avait-il quelque ressemblance entre cette étroite représentation et les grands états

généraux du clergé, noblesse et tiers ordre, quand, sur des gradins cramoisis dorés, ils écoutaient le roi, M. le chancelier, leurs bons et dignes orateurs, exposant les doléances des villes, se plaignant des pilleries des gentilshommes, officiers du roi, percepteurs d'impôts, que souvent ils avaient voulu pendre aux piliers des halles? En leur présence. Henri IV s'exprima d'une verte et belle manière: « Si je voulois acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle harangue; mais, messieurs, mon désir me pousse à de plus glorieux titres, qui sont de m'appeler restaurateur et libérateur de cet Estat, pour à quoy parvenir je vous ai assemblés. Vous sçavez que lorsque Dieu m'a appelé à ceste couronne, j'ai trouvé la France non-seulement quasy ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grace divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs, par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de la perte; sauvons-la à ceste heure de la ruine. Je ne vous ay point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ay assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, les suivre; bref, pour me mettre entre vos mains, euvie qui ne prend guère aux roys, aux barbes grises; mais l'amour que je porte à mes subjects et l'extresme envie que j'ay de les soulager me font trouver tout aisé et honorable. »

Henri avait surtout cet abandon de gentilhomme, cette parole d'une loyauté spirituelle, ce semblant de franchise qui multipliaient les dévouements. Il parlait aux notables des misères de son règne. Henri, au champ de guerre, montrait ses chausses percées, sa vieille armure, les tristesses de sa jeune vie. En face des notables de Rouen, il décrit les ruines de son trésor, le désespoir de son administration politique, tandis que le chancelier Chiverny exposait, dans un long discours, les malheurs de la France depuis les guerres civiles, les besoins de deniers pour faire une guerre qui semblait devoir être longue et cruelle.

L'assemblée se divisa en trois classes, présidées, l'une par le duc de Montpensier, la seconde par le duc de Retz, et la troisième par le maréchal de Matignon. On s'occupa de la rédaction des cahiers, qui ne furent présentés que l'année suivante. Les notables demandaient le rétablissement des élections aux évêchés et archevêchés, et en tous cas l'observation de l'ordonnance de Blois[1]. De plus, ils requéraient

[1] « Remontrances à messieurs de l'assemblée tenue à Rouen en 1596, par René Benoist, confesseur du roi. » Rouen, Petit et Moreau, 1596.

qu'il fût pris à l'avenir des informations sur la religion, la vie, les mœurs et la capacité des sujets que le roi élèverait à l'épiscopat. Que pour réformer les abus et déréglements du clergé, on eût à tenir de trois en trois ans des conciles provinciaux; qu'on fît des recherches rigoureuses contre les simoniaques, et que le roi défendît à ses troupes de se loger dans les temples, chapelles et sacristies. La noblesse demandait qu'on prît dans ses rangs, de préférence à tous autres, les sujets qu'il s'agirait d'élever aux charges ecclésiastiques; qu'on n'accordât des lettres d'anoblissement qu'à ceux qui s'en seraient rendus dignes par des services importants. Tous les gentilshommes domiciliés dans les villes conserveraient leurs anciens droits et priviléges, et seraient exempts des fonctions de garde, bans et autres corvées. L'assemblée suppliait le roi, afin de soulager le peuple, de vouloir bien faire examiner l'état de ses finances. Après avoir calculé les revenus du royaume, on trouva qu'ils montaient à neuf millions huit cent mille écus d'or. Pour compléter un revenu de trente millions, on mit un droit d'un sou par livre sur les denrées et marchandises; on proposa la nomination d'un conseil par l'assemblée, qui gérerait la moitié des revenus du royaume; l'autre moitié restant à la disposition du roi [1].

Ces nouveaux subsides étaient destinés à la guerre [2]; les états, imparfaitement composés, se montraient néanmoins nationaux. Leurs remontrances étaient sévères, parce que les misères du pays étaient grandes, et que le pauvre peuple mourait de faim et d'épidémie dans les rues étroites des cités. Mais Henri IV obtenait l'assentiment de l'assemblée pour la guerre avec l'Espagne et la Savoie, campagne difficile, car il lui fallait encore la victoire : attaquée par tous les points, la royauté du Béarnais avait besoin de se montrer avec cette auréole de gloire que les peuples aiment à saluer dans les fondateurs d'une dynastie!

[1] Collection des états généraux, tome XVI, pages 1 et suiv. 4 nov. 1596.

[2] On s'apercevra que je n'ai pas toujours rigoureusement suivi l'ordre des dates; j'ai préféré la marche philosophique des faits et des idées. Ainsi la plupart des événements militaires que je vais raconter sont antérieurs aux notables de Rouen.

CHAPITRE CVII.

OPÉRATIONS MILITAIRES. — PACIFICATION.

Guerre contre l'Espagne et la Savoie. — Campagne de Bourgogne. — Campagne de Picardie. — Succès des Espagnols. — Prise de Cambrai, Calais, Amiens. — Commandement des armées royalistes.

1595—1597

La guerre s'ouvrait sur une vaste échelle. Philippe II s'était attendu au manifeste de Henri de Navarre. Les hostilités éclataient vives et sanglantes comme une conséquence inévitable de l'avénement de la maison de Bourbon. Pour expliquer les motifs qui lui faisaient prendre les armes, le roi d'Espagne publia une réponse au manifeste de Henri; il y exposait l'esprit de sa conduite, toute dans l'intérêt religieux. Puisque le Béarnais lui déclarait la guerre, il acceptait le défi. Le prince qui avait semé le désordre dans les Pays-Bas et la Hollande, pouvait-il se plaindre des rapports de sa majesté catholique avec les peuples et les vassaux de la couronne de France?

Des agents actifs de l'Espagne étaient allés en Savoie pour renouer les liens de la vieille intimité. « Un courrier (dit la dépêche d'un espion) a rapporté que la flotte de l'Inde était arrivée riche de trente-deux millions d'or; le roi d'Espagne en emploiera sept au payement de ses dettes. On envoie de Bourgogne quatre mille hommes d'infanterie en Flandre; on ne sait encore de quels régiments. Le duc de Savoie y vient en personne, parce que M. de Nemours est suspect au roi d'Espagne. « Il est François, dit-on, comme M. de Guise, et M. de Guise a recognu le roy. » Par le même courrier, le connétable a ordre de donner au plus tôt bataille, et après la bataille, de

garder la Savoie avec le plus grand soin : de là dépend la conservation du comté de Bourgogne et de la Flandre. Le projet est ensuite de marcher sur Vienne et sur Lyon. Ce même courrier dit que le roi d'Espagne fait une levée de cinq mille hommes qui viendront avec deux mille qui sont déjà réunis, et escorteront cinq millions d'or. Il vient aussi deux mille Napolitains[1]. »

Les armées combinées devaient opérer simultanément sur plusieurs points. Le théâtre de la guerre était surtout en Picardie, pays admirablement placé pour servir l'invasion. La ligne militaire des espagnols s'étendait à la fois de Ham à Soissons ; ils n'étaient donc qu'à trente lieues de Paris ; l'archiduc Albert, le vaillant comte de Fuentès, le maréchal de Rosne, le plus habile d'eux tous, qui commandaient les vieilles bandes, voulurent la compléter par la possession de Cambrai. A Dourlens il y eut une bataille sanglante, et les Espagnols obtinrent un succès décisif ; Villars, le traître Villars, qui avait vendu Rouen à Henri IV, reconnu par le comte de Fuentès, fut tué à coups d'arquebuse en punition de son méfait. Le siége de Cambrai fut poussé avec vigueur ; la ville et la citadelle se rendirent à des conditions de vie sauve et d'honneur militaire. Tous les événements de cette campagne étaient graves ; Cambrai surtout était une position militaire des plus importantes ; le roi, alors au milieu de la Bourgogne pacifiée[2], en paraissait tout préoccupé. Le 4 septembre, Henri IV écrivait de Lyon à M. de Gesvres : « Outre ce que je vous ai déjà cscrit par plusieurs de mes lettres, croyez pour certain que je serai pour le plus tard dans le 20e de ce mois à Paris ; encore j'espère y cstre plus tost, et pour ne perdre point de temps, je ferai partir mes grands chevaux et mes armes dans quatre jours, et n'en doutez plus ; assurez-en tout le monde. Vous savez que je suis assez entier en telles promesses, estant résolu, à quelque prix que ce soit, de secourir Cambray ou de me perdre ; assurez tous mes serviteurs, afin que ceux qui me voudront faire cognoistre leur bonne volonté en une si importante affaire, me le montrent en cette occasion, ne la pouvant réserver à une autre meilleure[3]. »

[1] Dépêche de Claude Montanano. Cet espion demande de l'argent et paraît avoir peur du métier qu'il fait. MSS de Béthune, 870.

[2] Voyez, sur cette pacification, le curieux pamphlet : « Dialogue fort plaisant entre Henri IV et deux vignerons de Besançon, qui se sont adressés à sa majesté au temps qu'elle étoit dans la Comté, le tout en vers bourguignons. » (Dijon, 1596.)

[3] MSS de Mesmes, in-fol., tome XXI, n° $^{8921}/_{22}$.

La prise de Cambrai produisit un déplorable effet ; la monarchie était en péril ; la gentilhommerie fatiguée s'en revenait dans ses fiefs et castels. Un arrêt du parlement du 12 septembre 1595 enjoignit à tous seigneurs et gentilshommes de s'acheminer en bref délai à l'armée du roi, car il s'agissait de défendre la frontière du beau pays de France[1]. Et Henri IV ajoutait à M. de Bois-Dauphin : « M. de Bois-Dauphin, toutes les nouvelles que je reçois de ma province de Picardie menacent la perte de Cambray, si elle n'est bientost secourue, et je suis résolu de la sauver ou de me perdre. C'est pourquoi je vous prie, sur toute l'affection que vous avez à mon service et la preuve que vous m'en désirez faire, de monter à cheval avec tout ce que vous pourrez assembler de gens de cheval ou de pied, et vous rendre dans la fin de ce mois à Houdan, où vous saurez de mes nouvelles. Ce secours est tel et si important, que j'aurai en perpétuelle mémoire ceux qui m'y assisteront ; car c'est le salut de Cambray, la conservation de ma province de Picardie, et l'honneur et réputation de la France. Hastez-vous donc, et croyez que je ne vous laisserai pas inutile[2]. » Enfin la nouvelle survint de la prise de Cambrai, si redoutée; les Espagnols débordaient sur la Picardie : « Mon cousin, disait encore le roi à M. de Nevers, il m'a fort déplu d'entendre la perte de Cambray, je n'apprends, par vos lettres, aucune nouvelle de la citadelle, ni de ce qu'il s'y pourra faire pour mon service ; s'il y a dans ladicte citadelle des blés pour nourrir deux mille hommes durant deux mois, ils me pourront donner loisir d'aller à eux ; si cela est, je pense qu'il me sera plus aisé de conserver Cambray et de nuire à l'armée de mes ennemis. Sur les advis que vous aurez de ceux qui sont retirés dans la citadelle et sur les desportemens des ennemis, vous pourrez juger, mon cousin, ce qui se pourra entreprendre ; je mène des forces avec moi ; j'en aurai dans peu de jours davantage, lesquelles je suis résolu d'employer et d'entreprendre sur mes ennemis, soit contre leur armée ou sur leur pays. Je serai demain à Beauvais et en partirai le lendemain ; je vous prie de me donner advis incontinent de la résolution que auront prise ceux qui sont dans la citadelle. La royne d'Angleterre me donne espérance de m'envoyer quelques forces. Si je puis assembler lesdictes forces et avoir mes

[1] Fontanieu, portefeuilles, nos 434-435.
[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8851, fol. 8.

Suisses, j'espère les bien employer. J'ai aussi donné ordre de faire amener des poudres. Je vous prie, mon cousin, que j'aye souvent de vos nouvelles[1]. »

Enfin tous les doutes cessèrent, et le 7 octobre on apprit la déplorable capitulation de la citadelle de Cambrai. « La citadelle de Cambray se rendra lundy prochain, 9e jour de ce mois, entre les mains de M. le comte de Fuentès, avec ses artilleries, munitions de guerre et vivres qui s'y trouveront alors. M. le duc de Rethelois, M. le maréchal de Balagny et autres seigneurs, gentilshommes, capitaines, officiers et soldats, de quelque nation qu'ils soient, sortiront et marcheront ensemble, en l'ordre que bon leur semblera, avec leurs enseignes et cornettes déployées, les trompettes sonnantes et les tambours battans, leurs armes, chevaux et autres équipages. Les blessés, malades et prisonniers sortiront francs et quittes, et particulièrement Mme la maréchale de Balagny, ses enfans, ses demoiselles et servantes; les femmes des gentilshommes, capitaines et soldats de la garnison; les domestiques, les personnes ecclésiastiques et autres, de quelque nation qu'ils soient, avec leurs coches, chariots, chevaux, meubles, bagages et équipages. On leur fournira des chariots à ce nécessaire pour les conduire et mener jusques à Sainct-Quentin, Ham et Péronne. Et pour leur sûreté et conduite, son excellence le comte de Fuentès donne sa parole et leur fournira quelques seigneurs principaux à leur choix pour les mener[2]. »

Il n'était donc plus de ressources pour Cambrai! Henri IV déplore cet événement dans une lettre au connétable de Montmorency : « Mon compère; la perte de ma ville de Cambray m'a esté confirmée par lettres de mon cousin le duc de Montpensier; cependant mes gens de guerre défendoient la bresche. Les habitans de la ville donnèrent une porte aux Espagnols, et advertirent mes gens de guerre de se retirer à la citadelle; ce qu'ils firent; mais ne se dict rien encore de leurs bagages et chevaux, ni des malades et blessés, qui me fait craindre qu'il y ait eu quelques désordres. Aucuns ajoutent que la citadelle a commencé à capituler, mais je n'en ai point d'advis certain, et ne laisse pas de m'avancer tant que je puis pour empescher, par ma présence, l'estonnement qu'une telle perte pourroit apporter en ma

[1] MSS de Mesmes, in-fol., tome XXI, no 8931/22.
[2] *Ibid.*

province de Picardie, si ladicte citadelle capitule et se rend[1]. » Et le 12 octobre il ajoutait : « Mon cousin ; encore que j'aye usé de la plus grande diligence qu'il m'a esté possible pour me rendre sur ceste frontière, je n'ai pu y arriver que la ville de Cambray n'ait esté perdue par la trahison des habitans d'icelle, et que ceux qui estoient dans la citadelle n'ayent capitulé n'ayant pu tenir davantage, n'y ayant trouvé du blé que pour huict jours et y manquant toutes les munitions nécessaires, mesme des onguens pour les blessés. Tels défauts ont faict perdre la place, et crois que l'armée de mes ennemis eust faict un plus grand progrès, si le cours de leur bonheur n'eust esté arresté par ma présence, estant l'estonnement si grand par toutes mes villes qui sont sur la frontière qu'elles commençoient à rechercher assurance de mes ennemis, et faisoient difficulté de recevoir les gens de guerre qu'on leur offroit pour leur conservation. Mon armée se fust ainsi incontinent dissipée ; mais mon arrivée a assuré et ramené les esprits des habitans des villes à leur devoir, et ceux de mon armée se voyant fortifiés de ma présence, des forces que j'ai amenées avec moi et de celles qui me doivent joindre dans peu de jours, ont changé leur résolution. Et ne partirai que je n'aye faict quelque effect qui puisse réparer partie des pertes que j'ai esprouvées sur ceste frontière ; pour cet effet, je passerai demain la rivière de Somme avec mon armée, pour aller droit où sera celle de mes ennemis, espérant que Dieu me fera la grace, comme par sa bonté il a tousjours faict, que je ferai cognoistre à mes ennemis la justice de mes armes et la volonté que j'ai de conserver et défendre mes subjects de leur oppression[2]. »

Henri IV, en écrivant si souvent au connétable de Montmorency, le brave chef des gentilshommes, l'homme des batailles et de guerre, voulait un peu rassurer le courage des gens d'armes, qui voyaient la cause royale décliner : les populations ardentes de la Picardie secouaient les garnisons de Henri IV ; elles préféraient l'Espagnol catholique, et qui leur promettait le maintien de leur foi et de leur liberté. Il semblait que tout allait de mal en pis dans cette malheureuse campagne de Picardie. Après Cambrai, la citadelle de Calais fut prise d'assaut ; Calais, qui importait si puissamment à l'alliance de l'Angleterre, et qu'Élisabeth avait demandé en gage, parce qu'elle

[1] MSS de Béthune, n° 9011, fol. 1.
[2] *Ibid.*, fol. 7.

ne la croyait pas en sûreté dans les mains de Henri IV. Le roi l'avait refusé : il avait écrit à sa bonne cousine que sa gentilhommerie répondait de Calais. Comment justifier cet événement, amené par la trahison ou l'imprévoyance? n'allait-il pas rompre l'alliance de la France et de l'Angleterre? Henri IV en est profondément affecté. Voici de ses autographes : *A mon cousin le comte d'Essex.* — 10 heures du soir : « Mon cousin ; l'on me vient d'apporter la triste nouvelle de la perte de la citadelle de Calais, qui a esté prise d'assaut, dont je ressens un extresme desplaisir. Je ferai passer le détroit à mon cousin le duc de Bouillon pour conférer avec vous sur cet accident. Je vous prie de l'attendre et ne faire cependant rien débarquer de ce qui est embarqué. Vous priant de m'aimer tousjours, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. » — De Boulogne [1]. Puis, le même soir il écrit à son envoyé à Londres : *A M. de Sancy, ambassadeur en Angleterre.* — 24 avril 1596, 10 heures du soir : « M. de Sancy ; je viens de savoir la mauvaise nouvelle de la perte de la citadelle de Calais, qui a esté prise d'assaut, ayant, à ce que j'entends, taillé en pièces la pluspart de ce qui y estoit, dont je me sens un extresme déplaisir ; mais il faut pourvoir au reste. Pour ceste occasion, je vous prie prendre congé de la royne ma bonne sœur, et venir jusqu'à Douvres, où vous trouverez mon cousin le duc de Bouillon, que je veux dépescher vers ladicte dame. Si au lieu d'envoyer ici le sieur de Sydney, l'on eust permis à mon cousin le comte d'Essex d'amener le secours, je crois qu'il n'en fust pas ainsi advenu. Faictes donc toute diligence de vous rendre aucdict Douvres, où vous aurez de mes nouvelles [2]. »

Plus que jamais Henri IV avait besoin des auxiliaires Anglais, des braves lansquenets d'Allemagne. Les sentiments de la ligue n'allaient-ils pas se réveiller à l'aspect des bandes espagnoles? Henri IV, à son retour de Rouen, dut faire face à cette terrible invasion. Obligé de laisser une forte garnison à Paris mécontent et prêt à se rébellionner, il divisa ses batailles de lances et d'arquebuses en plusieurs corps. Le duc de Mayenne le suivit en Picardie. Presque tous les commandements un peu importants furent confiés aux anciens ligueurs, à ces ennemis qui avaient combattu Henri IV. C'était là tout à la fois un

[1] MSS de Colbert, n° 35, in-fol., parchemin.
[2] *Ibid.*

acte de confiance et de haute politique. Henri pouvait sans crainte s'abandonner aux gentilshommes qui étaient passés sous sa tente ; ils s'étaient compromis, car tous avaient reçu de l'argent, des positions; et ne seconderaient-ils pas un roi qui donnait le gouvernement des provinces à ceux qui n'avaient jamais cessé de marcher à la tête des populations catholiques? Aucun de ces chefs ne manqua à la fidélité envers le souverain qu'ils avaient reconnu. Tous frappèrent dru sur l'Espagnol.

CHAPITRE CVIII.

PACIFICATION DES PROVINCES.

La Provence. — Soumission du parlement. — Attitude de Marseille. — Les échevins Daix et Casault. — Le capitaine Libertat. — Trahison. — Reddition de Marseille. — Languedoc. — Bretagne. — Le duc de Mercœur. — Concessions. — Charte de privilèges.

1596—1598

Dans ces vicissitudes d'une guerre régulière suivie par les armées d'Espagne et de France, la préoccupation de Henri IV avait toujours été la pacification de deux provinces encore unies à la ligue : la Provence et la Bretagne. Le roi pensait qu'une fois le territoire soumis à une seule souveraineté, il lui serait plus facile de pousser à la guerre étrangère avec vigueur ; l'unité territoriale devait entraîner la délivrance de l'invasion.

Dans la Provence, le parlement avait fait sa soumission à Henri IV. A Aix comme à Paris, le parti parlementaire s'était jeté dans les transactions et avait salué le nouveau gouvernement de M. de Guise, qui remplaçait d'Épernon ; un de ses arrêts avait même frappé du crime de rébellion toutes les villes et sujets qui refusaient de reconnaître Henri IV. Mais Marseille, grande et belle république municipale, avec ses consuls, ses échevins, ses confréries de mer et de terre, méconnaissait l'autorité des magistrats ; elle redoubla de zèle catholique ; ses deux consuls, Louis Daix et Charles Casault, commandaient à tous les corps de métiers ; et tandis que le parlement faisait sa soumission, le conseil de ville écrivait à Philippe II : « Sire, les députés de la ville de Marseille remontrent très-humblement à votre souveraine majesté que le feu roi Henri IIIe ayant fait paroître par

ses actions qu'il vouloit jeter ses Estats entre les mains de cet intrigant Henri de Bourbon, et qu'il lui bastissoit sa grandeur par la ruine des bons catholiques, ayant faict inhumainement mourir les très-illustres cardinal et duc de Guise, alors les volontés de la France furent divisées, car la luxure et l'impiété de ces deux Bourbons étoient bonne enseigne pour les paillards et hérétiques. La ville de Marseille flotta longtemps, mais Dieu, qui l'a toujours particulièrement chérie, choisit pour instrument de sa saincte volonté MM. Louis Daix et Charles de Casault, personnages très-catholiques et très-appuyés de parens et d'amis, la vertu et la valeur desquels surmonta toutes difficultés et obstacles qui empêchoient que la ville ne fist ferme déclaration du parti catholique. » Après avoir vanté la position de Marseille, qui est, disent les consuls, « comme un pont des Estats de Philippe II en Espagne à ceux d'Italie, » ils demandaient douze galères, sous le commandement du prince Doria, 150 mille escus annuels, et 200 mille immédiatement; puis des munitions de toute espèce, comme poudre, balles, blé, etc., et la permission de les tirer de Sicile, Arles s'étant soumis à Henri de Bourbon [1].

Philippe se fait analyser ce mémoire, et, en regard des articles, il écrit selon son habitude : « Marseille est très-important à conserver; je veux [2] que l'on traite cette affaire comme elle le mérite. Donner les 150 mille escus demandés pour la première année, sans s'engager pour les suivantes, et puis on verra. Les députés de Marseille montrent une bonne volonté si grande, qu'il faut écrire à Doria de les secourir avec douze galères et davantage si besoin est. Insinuer aux députés qu'en faisant ces concessions je désirerois traiter aussi d'une espèce de capitulation pour leur port de Marseille [3], de telle façon que mes navires et mes flottes pussent y estre amies avec les amis de Marseille, ennemies contre ses ennemis [4]. »

Tout était ainsi prêt pour donner Marseille à l'Espagne; les offres des soldats de Henri IV étaient repoussées avec mépris, comme venant des huguenots, des modérés et des impies. On imprima une réponse des catholiques français de la ville de Marseille à l'advis de leurs voisins hérétiques, politiques, antichrestiens, athéistes, goujats

[1] Archives de Simancas, cot. B 83[41], B 83[64].

[2] *Quiero*, locution rare dans sa bouche.

[3] « De manera de capitulacion por su puerto. »

[4] « Que seran amigos de amigos y enemigos de enemigos. »

et sodomites : « Messieurs, y disait-on, nous avons lu vostre advis plein d'injures, de passions, fureurs enragées, voire d'ordures, à ceste fin (comme vous dites) que, par ce moyen, nous nous puissions remettre à nostre première et ancienne franchise; estimant que c'est une mesme chose que d'estre de vostre party et de jouir d'une ample liberté. Certes, nous vous recognoissons libres en deux façons : la première est de pouvoir estre de la religion qu'il vous plaira, par édict public, sans courir aucune fortune; la seconde, de pouvoir boire et paillarder, violer et adultérer publiquement, à l'exemple de vostre sodomite prince de Vendosme. Nous sommes, Dieu grace, en nostre franchise chrestienne et catholique, laquelle nous tenons des saincts et sainctes les premiers arrivés en nostre ville, et nous fuyons comme la peste l'accointance et alliances des aspics et basilics huguenots qui, par leur souffle venimeux d'hérésie, empoisonnent les ames sainctes. O les horribles impies qui ne veulent pas entendre leurs frères et amis trépassés qui crient jour et nuict après eux du creux de leur sépulcre, d'enfer et de purgatoire! Apprenez donc, messieurs les hérétiques et bigarrés, que nous cognoissons bien vostre pilulle, à la vue toute dorée, toute couverte de beau sucre et de poudre odoriférante, mais dont le goust est puant et amer comme le fiel. Courage donc, courage, afin que nous finissions par les paroles de ces pendards et diaboliques adviseurs; non pas pour tuer, non pour semer séditions, mais pour espérer en Dieu, qui, nous l'en prions, meurtriers, antichrestiens, couards larrons, vous taillera de la besogne [1]. »

Telles étaient les opinions de la ligue à Marseille, ardente pour sa foi, qui flétrissait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné. Mais le commandement de l'armée de Provence étant donné au duc de Guise, cet acte habile de Henri IV avait divisé le parti catholique à Marseille, et l'on en profita pour soumettre la cité. Il y avait parmi les capitaines un soudard d'origine corse ou génoise, du nom de Libertat; il n'était pas citoyen, et voilà pourquoi, comme dans les républiques d'Italie, on lui avait confié un bon corps d'arquebusiers. Le capitaine Libertat, avide d'argent, comme tous ces étrangers, fit proposer au duc de Guise de lui livrer la ville, et que lui assurerait-on pour récompense? Le prix serait-il proportionné à la grandeur du

[1] Archives de Simancas, cot. B 83[18].

service ? car il s'agissait d'un bon port, d'une belle ville vivement convoités par le roi d'Espagne. Libertat allait de Marseille à Toulon, pour convenir des bases d'une défense commune et municipale ; et là il put voir plusieurs fois le duc de Guise : calculant tout l'argent, tout le profit qu'on pouvait lui donner, il s'écria : « quelle porte faut-il ouvrir ? la Joliette ou la porte Royale ? » On avait tant payé à M. de Brissac pour Paris : qu'offrirait-on à Libertat pour trahir la république municipale de Marseille ? Toutefois le capitaine, stipulant ses avantages particuliers, voulut faire garantir l'antique liberté de la cité : cette convention serait-elle tenue, une fois le duc de Guise maître de Marseille ?

« Monseigneur le duc de Guise et de Chevreuse, prince de Joinville, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Provence : considérant de quelle importance est la ville de Marseille et sa réduction en l'obéissance du roy, vu le péril dont elle est menacée par les ennemys, désirant la remettre à son ancienne liberté et au service de son roy ; sous le bon plaisir de sa majesté, a assuré et accordé au capitaine P. de Libertat, que, en rendant et remettant ladicte ville en la puissance de sa majesté, les choses suivantes lui seront entretenues et inviolablement gardées : 1° Les anciens priviléges, franchises, libertés de ladicte ville seront conservés et entretenus sans que pour raison des choses passées l'estat de la ville reçoive aucune altération ni changement ; 2° il n'y aura autre gouverneur particulier en la ville de Marseille, pendant l'absence du gouverneur de la province, que les viguiers et consuls, tant que le sieur de Libertat sera en charge, et après qu'il en sera hors, les consuls seulement ; 3° en ladicte ville sera établie une chambre de justice souveraine séparée du parlement de Provence ; 4° tous les habitans de ladicte ville, lesquels ont suivi cy-devant le party de l'union (autres que Louis Daix et Casault, leurs familles et adhérens qui voudront empescher la réduction de la ville) seront exempts de toutes recherches et poursuites, et tous arrêts, informations et procédures faits contre eux, sont et demeureront cassés ; 5° le capitaine de Libertat, comme chef de l'entreprise, aura pour récompense d'un si grand et signalé service la somme de 160 mille escus, tant pour lui que pour ceux desquels il sera aidé, et la distribution dépendra de sa volonté ; 6° ledict de Libertat aura la charge de viguier jusqu'au mois de mai, qui lui sera continuée encore pour un an ; 7° lui est pareillement accordé dès à présent le

commandement de la porte Royale et du fort de Nostre-Dame de la Garde, avec garnison jusqu'à cinquante soldats; 8° il sera donné audict de Libertat une place et terre fief noble en Provence, du revenu de 2 mille escus par an ; 9° lui sera aussi donné la réserve d'un évesché ou abbaye en Provence ou ailleurs, du revenu de mille cinq cents escus, et lui sera donné pour sa vie les salines de la Vaudries, pour en jouir et disposer paisiblement et à sa volonté. Espérant que sa majesté aura tant à gré et contentement le service dudict Pierre de Libertat, que rien ne lui sera refusé et desnié de ce que dessus ; et pour plus grande validité, monseigneur a signé les présens articles de sa propre main. CHARLES DE LORRAINE [1]. »

C'était à Toulon qu'avait été scellé ce traité, et il fut envoyé à la ratification de Henri IV. Le roi, très-joyeux de prendre possession de la belle cité de Marseille, répondit sur-le-champ au duc de Guise : « Le service que le capitaine Pierre Libertat doit faire à la réduction de la ville de Marseille est si grand, utile et recommandable, non-seulement envers la personne de sa majesté, mais aussi à tout l'Estat de ce royaume, que l'intention de sa majesté est de le recognoistre tellement envers lui, que la qualité de la récompense aide à faire juger de celle du service, et que le tesmoignage demeure à la postérité qu'il a esté faict par un bon et fidèle subject et serviteur à un très-bon et libéral roy. » Sur l'article des 160 mille escus, le roi répond : « Sa majesté désire que le capitaine Libertat, eu esgards à la nécessité et moyens auxquels elle se trouve à présent, et les grandes affaires et despenses qu'elle a à supporter, se contente de la somme de 50 mille escus, réservant de faire mieux pourtant en honneurs et bienfaicts quand les occasions s'en offriront. » Sur l'article des salines : « Sa majesté veut premièrement estre informée de quelle importance sont lesdictes salines, avant que d'en rien ordonner [2]. »

Ainsi qu'il était convenu, la ville de Marseille fut livrée à la chevalerie de monseigneur le duc de Guise. Pierre de Libertat avait fait part de ses projets de trahison à Geoffroi Dupré, notaire, son fidèle ami, un de ces hommes mi-parti du parlement et de la basoche. Dupré loua son plan, et lui conseilla de se servir, en la conduite de cette entreprise, du conseil et de l'assistance du sieur de Bausset, aussi

[1] Toulon, 10 février 1596. MSS Dupuy, vol. CLV, pièce originale.

[2] MSS Dupuy, vol. CLV.

avocat, alors réfugié à Aubagne, proscrit par les consuls Daix et Casault. Dupré se rendit en effet à Aubagne, et, s'ouvrant à de Bausset, celui-ci lui répondit : « Dupré, si tu veux que la chose aille à bien, il faut que le duc de Guise continue à faire des courses militaires tous les jours près de la ville ; tu sais que Daix et Casault sortent habituellement de Marseille lorsque ces courses ont lieu, pour aller les reconnaître; il serait donc facile un beau jour de les mettre dehors, en abattant le trébuchet de la porte Royale où commande Libertat, lequel monterait sur la muraille afin de favoriser l'entrée des arquebusiers de M. de Guise. »

Cette entreprise n'était pas sans danger ; les plus prudents auraient désiré que Libertat, qui gardait la porte du plan Fourniguier, fît entrer de nuit par cet endroit l'armée royaliste, afin de tout terminer par un coup de main prompt et sûr. Libertat ne goûta pas ce projet ; il poussa vivement à l'exécution du plan de l'avocat de Bausset. En même temps le sieur de Boër, capitaine suisse dans les arquebusiers du duc de Guise, reçut l'ordre de venir se loger, avec sa compagnie de chevau-légers et son régiment de gens à pied, à Saint-Julien, petit village distant d'une lieue de Marseille. Là devaient commencer les courses jusqu'aux portes de la ville, où se préparaient les embuscades, pour surprendre Daix et Casault. Le duc de Guise, impatient, avait voulu s'emparer de Marseille par escalade ; mais il ne put y réussir. Les arquebusiers de Doria, les braves Marseillais, les confréries de marins et de pêcheurs, après force mousquetades, les obligèrent à se retirer avec une notable perte d'hommes et d'échelles de siége.

Dans ces circonstances défavorables pour l'armée royale, Libertat se hâta de fixer au 17 février l'exécution de son entreprise; et à deux heures du matin on posa les sentinelles ; elles devaient veiller lorsqu'on abattrait le trébuchet, signal de l'attaque. L'avocat de Rains, beau-frère de Dupré, fut chargé de couper la corde, et il se cacha à l'oratoire qui était à la descente de la plaine Saint-Michel, sur le chemin qui va droit à Notre-Dame du Mont. Un malentendu manqua de compromettre le projet sur le point d'être découvert par l'activité merveilleuse des consuls dévoués à la sainte ligue. Daix, enchaperonné, se trouvait le matin à la porte Royale, à côté de Libertat, et voyant arriver les troupes ennemies par un fort mauvais temps, il dit au capitaine : « Libertat, il y a apparence que les ennemis sont assez forts et assez nombreux, puisqu'ils viennent par un si mauvais

temps : il faut veiller sur la ville. » Puis, ayant appelé un de ses gens : « Allez dire à M. Casault qu'il vienne promptement avec les Espagnols pour faire garder cette porte selon que nous sommes convenus. » Ces paroles troublèrent Libertat ; l'arrivée des Espagnols pouvait tout compromettre. Louis Daix cependant commanda à ses mousquetaires d'aller reconnaître les avenues, et sortit avec eux ; alors le traître Libertat fit abattre le trébuchet : Louis Daix s'en étant aperçu, s'en revint droit à la porte, criant qu'il n'y avait point de sujet de s'alarmer si fort, que le danger n'était pas si grand ; mais voyant qu'on ne lui répondait mot et qu'on ne lui ouvrait pas le trébuchet, il commença à soupçonner ce qui en était.

Casault, environné de sa garde, arrivait à la porte Royale ; sa suite était nombreuse, tous gens cuirassés et armés de hallebardes. Un soldat des conjurés cria à Libertat : « Capitaine ! voici M. le consul Casault. » A ce mot, Libertat met l'épée à la main, va droit sur son adversaire et le perce de part en part. Le malheureux Casault fut aussitôt achevé par les amis de Libertat, et criblé de plusieurs coups de pique. Jean Viguier, un des traîtres, parcourut ensuite tout le quartier de Saint-Jean, criant de rue en rue : « *Aux armes !* Casault est mort ; » mais personne ne bougea : car tout le monde voyait avec peine la trahison de la ville. Libertat fit sortir par la porte de la Joliette, Jean Laurens pour courir vers les troupes du duc de Guise, les priant de s'avancer et de ne laisser perdre une si belle occasion de servir le roi ; il leur annonça la mort de Casault.

Cependant Louis Daix avait rassemblé trois ou quatre cents hommes au corps de garde de la Loge, tous braves Marseillais et ligueurs ; aucun des habitants ne faisait mine de soutenir Libertat ; il fallait hâter l'arrivée du duc de Guise ; ce fut alors que le capitaine des arquebusiers, Lamanon, à la tête de trente chevaux et de quatre-vingts mousquetaires, pénétra dans la ville au nom du roi, et conduit par Libertat. C'était chose nécessaire, car « dès que Casault eut été tué, le bruit en courut partout : la plupart de ceux à qui cette nouvelle étoit agréable n'osoient témoigner leur joie, craignant le peuple ; mais le président Bernard, des parlementaires, sortit de son logis avec sa soutane, portant un mouchoir à son chapeau et une demi-pique à la main, accompagné de quelques bons serviteurs du roi, criant : *Vive le roi ! vive la France !* Il ramassa environ trois mille personnes, et ensuite prit le chemin de la porte Royale, où il trouva le sieur de

Lamanon avec sa troupe. Ce rassemblement marcha contre le corps de garde où s'était réfugié Daix ; le pauvre consul se jeta dans un bateau, et s'alla retirer dans le monastère de Saint-Victor. Alors, ajoute le récit officiel, on n'entendit par toute la ville que le cri de *vive le roi* [1] ! »

Et Pierre de Libertat écrivit à Henri IV : « Sire, c'estoit de mon devoir d'aller en personne vous rendre obéissance et faire le serment de fidélité, mais je supplierai très-humblement vostre majesté que la charge où je suis appelé pour son service me serve d'excuse, et qu'elle ait agréable le voyage que je fais faire exprès à mon frère pour lui donner toute assurance de mes desportemens, et représenter la vérité des choses passées ; il estoit avec moi à l'exécution, et a couru le péril commun à une réduction si importante, où Dieu m'a fortifié la volonté et le courage que j'avois dès longtemps pour, au sacrifice de ma vie, remettre la ville en vostre obéissance et la tirer des mains de vos ennemys. J'y ay esté assisté du bon conseil du sieur président Bernard, lequel y a plus faict que la robe ne me faisoit espérer. Et parce qu'il y a eu quelques articles accordés sous le bon plaisir de vostre majesté, et foy donnée par monseigneur de Guise que j'en aurois l'effect, je me le suis toujours ainsi promis, m'assurant qu'un si grand et signalé service auroit en mon endroict une marque perpétuelle de vos libéralités, sans que la jalousie de ma bonne fortune donne lieu aux rapports de ceux qui, ingrats, me voudroient faire paroître des mauvaises volontés. Je supplierai le Créateur qu'il donne à vostre majesté très-heureuse et longue vie. PIERRE DE LIBERTAT [2]. »

Dans le midi, tout était ainsi soumis à la domination de Henri IV; l'ardente Toulouse même, cette cité qui, à l'imitation de Marseille, appelait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné, avait envoyé sa soumission au roi, tandis que ses capitouls se hâtaient d'en donner avis à leurs amis et alliés les prévôt et échevins [3] de Paris, afin qu'ils ne pussent plus douter du zèle des Toulousains : « Messieurs ; nous n'avons voulu laisser partir nos députés qui s'en vont vers sa

[1] « Discours véritable des particularités qui se sont passées en la réduction de la ville de Marseille en l'obéissance du roi. » Paris, 1596. — « Discours véritable de la prise et réduction de Marseille. » Marseille, 1596. — Anvers, 1616, in-8°.

[2] Marseille, 20e mai 1596. MSS Dupuy, vol. CLV. Pièce originale.

[3] « Discours des cérémonies et réjouissances faites à Toulouse sur la réduction de ceste ville en l'obéissance de Henri IV. » 1597. In-12.

majesté de la part de ceste ville de Toulouse, pour lui rendre l'hommage et le devoir qui lui sont dus, et l'assurer de la très-humble servitude, fidélité et obéissance que ceste ville lui a perpétuellement vouées, sans les charger de vous visiter de nostre part, et vous offrir tout ce que nous aurons de moyens pour l'employer à vostre service, et nous conjouir avec vous de l'heur et félicité dont il a plu à Dieu nous bénir après tant d'orages et tempestes qui nous ont esté si longtemps communs, par la paix qu'il a plu au roy nostre souverain prince nous donner, et avec ycelle tous les biens que l'on peut espérer sous le règne d'un roy très-chrestien et très-magnanime [1]. » Toulouse adressait sa soumission de ville en ville ; elle en avertissait surtout la grande municipalité de Paris, centre d'action dans les beaux jours du mouvement ligueur. Les conseils des cités, composés de gros bourgeois, cherchaient ainsi à imprimer un esprit royaliste aux masses.

Restait seulement la Bretagne, alors pressée par une véritable occupation de la part de l'Espagne. La correspondance de don Mendo de Ledesma, envoyé de Philippe II, et commandant militaire, explique la situation du duc de Mercœur dans le parti de la ligue : « Les affaires de la Bretagne, dit-il dans une partie de ses dépêches, sont tousjours dans la situation où je les avois montrées à vostre majesté. Il se peut bien que de sourdes menées tendent à attirer le duc de Mercœur dans les intrigues dont le Béarnois l'entoure ; mais le duc est de bonne foy, et je ne désespère pas, avec nos conseils et l'assurance du salut éternel qu'il se prépare et dans laquelle nous le maintenons, de le conserver au service de sa saincteté et de vostre majesté [2]. Le prince de Béarn ne néglige rien contre nous [3]. Il emploie jusqu'à la femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine (duc de Mercœur) pour le séduire. Vostre majesté a déjà cognoissance que ceste dame est nostre ennemie d'autant plus dangereuse qu'elle nous prodigue les éloges et les flatteries [4]. M. de Sorleac, gouverneur de Brest, a envoyé dire au duc de Mercœur, par un gentilhomme, qu'il n'eust à traiter, en aucune manière, avec le Béarnois, car dès cet instant il deviendroit son

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIV, fol. 263, verso.

[2] Voyez, sur la province de Bretagne, le pamphlet sous ce titre : « Discours sur la défaite du sieur de Saint-Laurent, lieutenant du duc de Mercœur, par M. de Brissac. » Rennes, 1598.

[3] « Hecho de todo. »

[4] « Blanduras y elogios. »

ennemi. « Vostre arrangement, a dit M. de Sorleac, n'entraisnera jamais la reddition de la ville que je commande. » On a répondu comme il convenoit à ce gouverneur. Mais il est évident que de faux bruits sont répandus à dessein par nos ennemis pour semer la division et les méfiances parmi les bons catholiques. — C'est ainsi qu'on a dit que la duchesse de Mercœur était allée secrètement à Ancenis pour traiter de la paix. Ceci a encore donné l'occasion à MM. d'Aredon et de Quinepile de déclarer au duc de Mercœur que s'il traitoit avec Henry de Bourbon, ils ne le suivroient pas. Cependant il ne faut pas le dissimuler à vostre majesté, ceste province a besoin de secours; et la preuve, c'est que je n'ai pu m'opposer à ce que le duc de Mercœur prolongeast la trêve de deux autres mois. Dans l'incertitude des moyens de défense qui luy arriveront, et dans l'ignorance de la volonté de vostre majesté, il ne pouvoit recommencer la guerre en face des progrès étonnans de l'ennemy. Il est encore une considération, sire, que je soumettrai à vostre majesté, et qui est majeure ; s'il n'est point entré dans nos intérests de fournir à la Bretagne, et au duc de Mercœur en particulier, des forces suffisantes pour estre partout vainqueur, ne nous faudroit-il pas tousjours garder un pied assuré dans ceste province importante par elle-mesme et par sa position? Aurai-je besoin d'expliquer à vostre majesté combien la possession de ces costes rend plus sûres et plus faciles nos conquêtes de l'Inde [1] ? »

C'était au maréchal de Brissac que le roi avait confié la guerre de Bretagne, contre la vieille fédération des villes catholiques, soutenue par le roi d'Espagne. A mesure que les périls s'accroissaient avec les conquêtes de Henri IV, le duc de Mercœur multipliait auprès de Philippe II les demandes et subsides : « Si vostre majesté, pour sa considération et importance de ses autres plus grandes affaires, n'avoit agréable de poursuivre ceste guerre, je la supplierai sur toutes choses, au nom de Dieu et avec toute humilité et affection, de me faire entendre si telle est son inclination et volonté ; afin que tout ce qui a esté fait et entretenu jusqu'à présent par force des armes ou par figure et prudent artifice, pour amuser les uns et les autres, et spécialement pour retenir les nostres, soit converti en effet de quelque bon accord avec l'ennemy, et le plus avantageux et favorable que les estats du pays, avec moy, gouverneur légitime de la province, nous pourrons

[1] Amérique. *No estaran seguras las Indias.* — Archives de Simancas, B 84[241].

le faire; à ceste fin d'abord que nous puissions conserver le libre exercice de la religion catholique, avec nos personnes, moyens, liberté, priviléges du pays, et ainsi se maintenir au mieux que faire se pourra, jusqu'à ce qu'il se présente quelque meilleure occasion de faire un bon coup, si Dieu veut. » Le duc de Mercœur sentait la crise approcher. Fallait-il sacrifier à la vieille alliance de l'Espagne les priviléges de la Bretagne, la possibilité de bonnes stipulations pour la province? Au milieu d'une franche déclaration de principes catholiques, on voit que le duc de Mercœur est à bout; sa position n'est pas tenable, et il est tout à la fois en dispute avec le commandant espagnol Ledesma, avec les villes, qui veulent marcher vers un système complet d'indépendance : « Je ne puis plus résister, » ajoute-t-il plus bas; et il l'attribue d'abord au manque de secours, puis aux mauvais comportemens et entreprises inconsidérées du général espagnol. « De tout quoy ledict général, par le grand support et faveur qu'il a près de vostre majesté, au moyen duquel toutes ses fautes sont non-seulement excusées, mais couvertes, et qui pis est, contre raisons réitérées contre moy, qu'il n'a voulu ny daigné assister, donner secours, ny combattre l'ennemy quand il s'est trouvé plus foible. Depuis la bataille de Craon, au contraire, et pour m'empescher, sous couverture fort étrange, a semé de grandes défiances et mis en avant certains propos injurieux et remplis de scandale contre moi, mon épouse et la noblesse du pays. Chose qui m'eust esté insupportable, sire, à moy et à tous mes gentilshommes, si ce n'eust esté l'honneur plus impérieux de nostre cause, l'obéissance et le respect qui sont dus à vostre majesté. »

De son côté, le général espagnol écrit en termes peu mesurés contre le gouverneur de la province, duc de Mercœur. Il envoie même à Philippe le traité secret conclu entre le chef de la ligue bretonne et le Béarnais [1]. « La voici ceste copie, ajoute-t-il, que je traduis au pied de la lettre [2] : Le roy de France approuvera la résistance faite par le duc de Mercœur, dans l'intérest de la religion catholique. Luy, les siens et tous ses serviteurs seront exempts de dommages, en tant qu'ils se soumettront comme loyaux serviteurs de la couronne. Le roy de France sera libre, en tout cas, de continuer la guerre avec le roy d'Espagne, en d'autres lieux, si besoin est. Il accorde qu'il n'y aura

[1] Archives de Simancas, cot. B 84[264].
[2] « Al pie de la letra. »

de recognu que la religion catholique, apostolique et romaine en Bretagne, ainsi que dans tous les autres lieux de ce pays qui sont au pouvoir de la saincte union, tels que l'Anjou, le Maine et le Poitou. Les bénéfices et redevances de ladicte province ne seront perçus que par ceux qui ont les ordres et qualités requises par les saincts canons. Toutes les charges et emplois seront, jusqu'à nouvel ordre [1], exercés par aucun, s'il n'est recognu catholique; et les priviléges et coutumes du pays seront maintenus ainsi qu'avant la guerre. Tous les emplois vacans dans les finances et dans la justice, surtout par suite d'extinction, seront remplacés sur la nomination du duc de Mercœur, et cela jusqu'à ce que la justice puisse estre rendue sans soupçon [2]. Tous les gouvernemens de villes, places et chasteaux demeureront pendant six ans dans les mains de ceux qui les tiennent ou à la disposition du duc de Mercœur, après lequel temps les charges retourneront à la nomination du roy, qui pourra les confirmer ou les changer suivant sa volonté seule [3]. »

Dans le fait, les opérations militaires conduites par le maréchal de Brissac en Bretagne avaient eu pour résultat une suspension d'armes. On appelait de toute part la paix : MM. de Schomberg, de La Rochepot et autres députés, avaient conclu une trêve avec M. le duc de Mercœur [4]; et dans le mois de mars 1598, Henri IV rendit un édit de pacification pour la réduction dudit duc et villes de Bretagne : cet édit reposait à peu près sur les bases qu'avait indiquées le commandant Ledesma dans sa dépêche à Philippe II d'Espagne : « On ne feroit aucun exercice de la religion dans la ville et faubourgs de Nantes, ni à trois lieues de ladicte ville. Tous ceux qui se remettent en nostre obéissance, les tenons et resputons pour nos bons serviteurs; et ceux qui nous presteront le serment de fidélité et soubmission requises, les remettons et restablissons en tous leurs biens, honneurs, charges, dignités et priviléges; toutes les saisies et confiscations sont resvoquées. Tous ceux qui viendront à nous, ne seront recherchés de

[1] « Fin al nuevo. »

[2] « Fin que l'uso de la justicia sea exercitada sin sospechas. »

[3] Archives de Simancas, cot. B 84[288].

[4] Articles de la suspension d'armes accordée par MM. les députés du roi avec ceux du duc de Mercœur, du 17 octobre 1597 : « Remontrances au roy, contenant bref discours des misères de la province de Bretagne et des causes d'icelles. » Paris, mars 1598. In-8°.

choses advenues et par eux commises durant les troubles, et à l'occasion d'iceux. Les présidens, conseillers et autres officiers qui estoient de nostre cour de parlement de Rennes pour l'exercice de la justice à Nantes, les jugemens, sentences et décrets émanés d'eux, qui ont esté vérifiés, soit par nostre cousin le duc de Mayenne, soit par nostre cousin le duc de Mercœur, sortiront leur plein et entier effect entre personnes qui, volontairement, ont subi leur auctorité et jurisdiction. Ne se fera aucune recherche de ce qui a esté faict par nostre cousin le duc de Mercœur; mais tous les establissemens et jurisdictions établis par lui cesseront dès à présent; et tous les officiers de nos parlemens, chambre des comptes et autres jurisdictions et charges de justice et finance, rentreront en l'exercice de leurs estats et offices. Les habitans de nostre ville de Nantes sont par nous maintenus et confirmés en tous et chascun leurs priviléges, pour en jouir ainsi qu'ils faisoient auparavant ces troubles; les prisonniers faicts de part et d'autre seront remis en liberté [1]. »

Toutes ces pacifications de provinces reposaient sur une base commune, la concession de priviléges et d'argent [2]. Ce n'était pas sans d'immenses sacrifices que Henri IV acquérait le royaume ville par ville, État par État. La Bretagne fut la dernière province de la France ligueuse qui fit sa soumission. Il n'y eut plus dès lors sur ce territoire qu'une seule autorité reconnue; la guerre pouvait se conduire avec plus de force, et la paix s'obtenir à de plus glorieuses conditions.

[1] FONTANON, tome IV, page 834. — Délivrance de la Bretagne, 1598. In-8°. — Édit du roi sur les articles accordés au duc de Mercœur pour la réduction de la ville de Nantes et autres de la Bretagne. Paris, Morel, 1598. In-8°. — Mémoire de Jean Montmartin : *Des guerres de Bretagne, depuis* 1589-1598.

[2] Il se mêla à la pacification de la Bretagne un petit intérêt de bâtardise. César, fils chéri du roi et de la marquise de Monceau, épousa la fille du duc de Mercœur.

CHAPITRE CIX.

SITUATION INTÉRIEURE DU ROYAUME. — ÉTAT DE L'OPINION.

Dépenses de Henri IV pour la pacification. — Appauvrissement du trésor. — Impôts. — Querelle avec le parlement. — Opinion de Paris. — Murmures. — Besoin de la paix. — Esprit de la ligue.

1597—1598

La lente pacification de la France ne s'était accomplie qu'à travers les sueurs de toute espèce et d'immenses sacrifices. Tous ces fiers hommes d'armes catholiques qui campaient dans les villes, dans les gouvernements, n'avaient reconnu la cornette blanche qu'à des conditions dures et intéressées ; chacun avait stipulé quelque cent mille écus de gratification, des pensions viagères, des fiefs de famille, des abbayes, des rentes ; et Henri IV s'était hâté de sceller toutes ces promesses de son scel. D'un autre côté, la presque totalité des services féodaux étant éteints, la guerre se poursuivait, au moyen de troupes mercenaires achetées par des capitulations coûteuses. Les Suisses, les Allemands, les reîtres, si intéressés, auraient-ils marché sans une forte solde, sans des subsides payés d'avance ?

Quand j'étudie l'histoire, il m'est souvent pénible d'arriver au fond des choses, de substituer de tristes réalités à l'idéalisme doré des légendes politiques. Que de races se vantent, dans les annales du pays, d'avoir arboré les couleurs du Béarnais, par dévouement de chevalerie ! que de villes portent dans leurs armoiries les fleurs de lis, vieux signe de fidélité envers le roi chevalier qu'elles proclamèrent ! Il existe en original et écrit de la main du roi, un état des dépenses occasionnées par cette grande pacification, et les détails curieux qu'il

contient, indiquent non-seulement les frais immenses qu'elle occasionna, mais encore les motifs secrets qui déterminèrent les divers gentilshommes et les villes de France à traiter avec Henri IV : « Premièrement, j'ay payé à la royne d'Angleterre, tant pour argent presté à moy-mesme que pour celuy qui a esté fourni pour l'armée allemande, celle de Bretagne, pour les troupes entretenues près de moi au siége de Dieppe, de Rouen ; pour les flottes et vaisseaux, et autres occasions, suivant les vérifications faites : 7,370,800 livres. Plus, pour ce qui est dû aux cantons des Suisses pour les services rendus et pour les pensions, compris les intérêts : 35,823,477 livres. Plus, pour ce qui est dû aux princes d'Allemagne, villes impériales, colonels, capitaines de reistres et lansquenets, tant d'une que d'autre religion, tant pour deniers par eux prestés, services par eux faits, solde et appointemens de gens de guerre que pour les arrérages de pensions, suivant les estats qui en ont esté par eux présentés : 14,689,834 livres. Plus, pour ce qui est dû aux Provinces-Unies des Pays-Bas pour argent presté, solde et entretènement de gens de guerre au service du roy, poudres, munitions et vaisseaux fournis : 9,275,400 livres. »

Suit le mémoire des sommes payées par le roi « pour traités faits pour réduction de pays, villes, places et seigneuries particulières en l'obéissance du roy pour pacifier le royaume. A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traité et promesses secrètes : 3,766,825 livres ; à M. de Mayenne et autres particuliers, suivant son traité, compris les dettes de deux régimens de Suisses que le roy s'est chargé de payer : 3,580,000 livres ; à M. de Guise, prince de Joinville, et autres, suivant son traité : 3,888,830 livres ; à M. de Nemours et autres : 378,000 livres. Pour M. de Mercœur, Blavet, M. de Vendosme et autres, suivant leurs traités, pour la province de Bretagne 4,295,350 livres. Plus, pour M. d'Elbœuf, Poitiers, et divers particuliers : 970,824 livres. Plus, à M. de Villars, le chevalier d'Oise son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places : et pour les récompenses qu'il a fallu donner à MM. de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny et autres : 3,477,800 liv. A M. d'Espernon : 496,000 livres. Pour la réduction de Marseille : 406,000 livres. Pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers 1,695,400 livres. A M. de Joyeuse, pour luy, Toulouse et autres villes : 1,470,000 livres. A. M. de La Chastre, pour luy, Orléans, Bourges, et autres particuliers : 898,900 livres. A M. de

Villeroy, pour luy, son fils, Pontoise et autres : 476,594 livres. A. M. de Bois-Dauphin : 670,800 livres. A M. de Balagny, pour luy, Cambray, et autres particuliers : 828,930 livres. A MM de Vitry et Médarid : 380,000 livres. Plus, pour les sieurs vidames d'Amiens, d'Estrumel et autres, et les villes d'Amiens, Abbeville, Péronne et autres places : 1,261,880 livres. Pour les sieurs de Belan, Joffreville et autres, Troyes, Nogent, Vitry, Rocroy, Chaumont et autres places : 830,048 livres. Pour Vézelay, Mascon, Mailly, et divers particuliers en Bourgogne : 457,000 livres. Pour les sieurs de Canillac, Monfan et autres, la ville du Puy et autres villes : 547,000 livres. Pour diverses villes en Guienne, les sieurs de Montpesat, Montespan et autres : 390,000 livres. Pour les traités de Lyon, Vienne, Valence et autres villes, et divers particuliers en Lyonnois et Dauphiné : 636,800 livres. Pour la ville de Dinan et quelques autres : 180,000 liv. Plus, pour les sieurs de Leviston, Baudouin et Bevilliers, suivant les promesses à eux faites : 160,000 livres [1]. »

Par l'aspect de ces documents secrets, on aperçoit quel fut le mobile déterminant de la restauration de Henri IV. Les subsides, les stipulations d'argent dominèrent tous les autres motifs ; l'intérêt présida à cet avénement plus que l'amour des sujets, et surtout que la loyauté féodale. C'est la plaie de tout gouvernement nouveau, que ces grandes concessions qu'il est obligé de faire aux ambitions intéressées qui l'entourent : elles nécessitent des emprunts, des impôts indéfinis [2] ; et, au milieu de ces tristes charges, s'évanouit sa popularité.

Le besoin d'impôts, cette nécessité de multiplier incessamment les recettes, avaient soulevé le peuple. Jamais Paris et les provinces n'avaient été sous l'influence de circonstances plus déplorables ; il semblait que le ciel, comme à l'époque de l'occupation de la capitale par les huguenots de Coligny, se fût conjuré pour verser sur le peuple le fléau de ses colères. Une épidémie désolait la population pressée au milieu des rues étroites des cités [3]. Dans une nuit obscure, pleine de phénomènes électriques, le petit pont aux meuniers avait croulé tout

[1] MSS Dupuy, vol. DXLIX. État des sommes acquittées à la charge du roi et du royaume. — MSS de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchemin.

[2] Sources d'abus et de monopoles glissés sur le peuple de France, par Barthélemy Lalleman, in-8° (sans date). — Trésor et richesses pour mettre l'État en sa splendeur. 1597. In-8°.

[3] *Journal de Henry IV*, tome I. — *Journal de Jehan Vaultier*, pages 337-338 et suiv., publié par M. Adhelm Bernier.

à coup, et plus de trois cents habitants, « avec grande perte de biens, » avaient été engloutis sous les décombres ou noyés dans la Seine. La multitude se demandait, dans ses douleurs et ses craintes, si ce n'était pas au triomphe du roi, chef des huguenots, vieux profanateurs des églises, qu'il fallait attribuer ces déplorables accidents et ces épouvantables misères!

On se souvient de l'appui qu'avait prêté le parlement à la restauration de Henri IV ; il se crut appelé à jouer un rôle de remontrances, comme seul corps politique, en l'absence des états généraux : « Plaise à sa majesté, disait le parlement, considérer le misérable estat de son royaume, la campagne déserte, les villes sans trafic, la fureur des gens de guerre, qui pillent et ravagent plus cruellement la France, faute de payement, que ne feroient les plus capitaux ennemis. Que bien que les misères des guerres civiles aient introduit ceste calamité, néanmoins faut-il recognoistre que la guerre n'a point tant tué d'hommes à beaucoup près que la pauvreté en a fait mourir de faim et de misère : quelque déguisement qu'on y puisse apporter, sa majesté en est responsable devant Dieu, qui luy a mis le sceptre en mains pour punir l'iniquité et soulager l'oppression du pauvre. Outre la pauvreté du peuple, la nécessité mesme en laquelle se trouve ordinairement sa majesté luy doit assez faire cognoistre que l'argent qui se lève excessivement sur son peuple n'estant employé à son service, tombe en d'autres mains que les siennes. Sa majesté peut obvier à ces inconvéniens sans diminution des finances du royaume, retranchant seulement les divertissemens et larcins ordinaires qui se commettent journellement. Il plaira à sa majesté, en l'honneur de Dieu et par la commisération de son pauvre peuple, prendre luy-mesme cognoissance de ses affaires, comme Dieu luy en a donné l'entendement très-capable. Et néanmoins, pour son soulagement, choisir un conseil composé de gens sans reproches, possédés du seul désir de le rendre bien servi et son peuple soulagé en sa dernière nécessité. Qu'il plaise à sa majesté se représenter l'exemple de ses prédécesseurs, mesme celuy du roi Charles VII, qui reconquit si heureusement la France, se servant de bons conseillers, au lieu de ceux dont il s'estoit trouvé mal servi. En ce seul choix consiste le bonheur du roy et du royaume, et toute l'espérance du restablissement de la France. S'il plaisoit au roy, pour éviter tout soupçon, commander à tous les parlemens du royaume luy nommer chacun six hommes : deux de la

noblesse, deux de longue robe et deux des finances, toutes personnes signalées pour leur intégrité et prudence, parmi lesquels faire choix d'une douzaine tels qu'il luy plairoit, qui s'assembleroient le matin pour adviser aux affaires de ce royaume, et chaque après-disnée en rendroient compte à sa majesté : Sadicte majesté, par ce moyen, rencontreroit des conseillers qui la rendroient glorieuse et triomphante, et le peuple paisible, bénissant le temps de son règne et domination. Et afin que la peine de ceux qui ont mal servi sa majesté au maniement de ses finances serve de bride pour l'adveuir à ceux qui seront employés, et que l'on recognoisse en sa majesté un désir de voir fleurir la justice en son royaume ; plaira à sa majesté ouvrir la porte de la justice aux recherches des malversations qui ont consommé tant de millions d'or, sans que les charges du royaume ni les soldes et payemens des gens de guerre ayent esté aucunement acquittés [1]. »

Roi des chevaliers, brave compagnon de gentilhommerie, Henri IV comprenait peu ces remontrances des corps judiciaires. De quoi se mêlaient donc ces hommes de robe, incapables de manier l'épée ? Le parlement s'était-il jamais montré aux champs de guerre ? avait-il conquis une ville, sué à un siége ou bravé un carré de lances et d'arquebuses ? A quoi le roi employait-il ses levées de deniers ? à la solde des gens de guerre, à l'ornement et bâtisse de quelques maisons de plaisance ; tout cela pour la joie de son peuple ! « Mon compère, écrivait Henri IV au connétable de Montmorency, j'escriray aux gens tenant ma cour de parlement, suivant vostre advis, estimant qu'ils se font plus de tort qu'à moy par leurs belles déclamations qui ne servent qu'à tesmoigner leur mauvaise volonté et à scandaliser un chascun ; j'en escriray aussi au premier président, lequel ne devoit souffrir estre passé si avant qu'on a faict, et vous dirai sur ce sujet qu'aucun me veulent envier et reprocher le peu d'argent que j'employe à mes bastimens, comme si la somme étoit si grande qu'elle fist faute à l'Estat, et si je la tirois des meilleurs deniers de mes peuples ; et vous savez, mon cousin, que ce sont toutes parties égarées que je ramasse le mieux que je peux, lesquelles seroient employées ailleurs qu'à mon service si je ne m'en aydois ; il n'y a que ce que je prends sur l'impôt de Paris, dont la somme est si petite, que puisque c'est pour employer en chose qui m'apporte tant de contentement, elle ne me de-

[1] MSS de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchemin.

vroit estre plainte ; car, en vérité, je n'ai autre plaisir et consolation en mes travaux que mesdicts bastimens, lesquels, si je faisois cesser maintenant, apporteroit plus de frayeur à mes subjects que de contentement, car ils croiroient que le péril et la nécessité de mes affaires seroient encore plus grands qu'ils ne sont [1]. »

Le 19, il ajoutait encore : « Je n'ay voulu mander mon advis à la cour de parlement, ni au premier président sur leurs belles desclamations, parce qu'il me semble que mes œuvres leur doivent dessiller les yeux et desmentir ceux qui se prennent à moy de leurs maux, desquels ils ne discourroient tant à leur aise si j'eusse attendu pour bien faire qu'ils me l'eussent conseillé et n'eusse esté assisté d'autres que d'eux. Je ne me plains pas tant des fols ou insolens que des chefs qui sont plus sages et mieux informés des affaires, ou du moins le doivent estre que les autres, d'avoir permis que l'on ait passé si avant que l'on a faict ; car telles deslibérations tumultuaires sont indignes de juges ordonnés pour punir les tumultes et séditions, et scandalisent plus qu'ils n'esdifient ceux qui les voyent, comme je m'assure que n'aurez oublié remontrer ; mais quand je sçauray plus particulièrement qu'elle en aura esté la fin, je leur en manderay ce qu'il me semble ; cependant il ne sera que bien à propos qu'ils sachent de vous, mon cousin, que je ne suis content de ce qui s'est passé, et que si l'appréhension du péril ou du mal public en a dévoyé aucuns, je sçaurois bien les redresser dedans le droict chemin de la resvérence et de l'obéissance qui me doict estre portée, quand j'en seray adverti [2]. »

Les gens de robe, processifs, inquiets, ne tenaient pas compte des bonnes paroles du roi. Soutenus de l'opinion du peuple, ils persistaient dans de nouvelles remontrances et larmoyantes protestations. Henri IV, furieux, écrit une dernière fois au connétable Montmorency : « Mon compère ; je suis bien marry que ces messieurs de la cour de parlement ayent encore faict les fols. Puisqu'il faut que j'y aille moy-mesme, je le feray, et aime mieux y aller dix fois que de laisser perdre la France. Je retourneray dimanche coucher à Paris, et si ce jour-là vous voulez venir disner à Livry, vous verrez courre un cerf. Dictes à M. le chancelier qu'il se prépare à ce qu'il aura

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9044, fol. 43.
[2] *Ibid.*, fol. 46.

à dire; pour moy, j'y suis tout préparé. Bonsoir, mon compère. Ce 16 may, à Monceaux, 1597 [1]. HENRI. »

Le roi y alla en effet, et les remontrances cessèrent. Ces plaintes et querelles avaient retenti dans le royaume. Il y avait un mécontentement populaire partout répandu; Paris fermentait. Là il y avait encore souvenir de la ligue. N'était-il pas à craindre que la capitale ne revînt à son ancien amour des Espagnols? Un mémoire fut envoyé à Henri IV avec de longs détails, qui constatent le fâcheux état de l'opinion publique et la nécessité de fortes mesures de surveillance.

« Un soin extresme est très-nécessaire pour Paris, où y a beaucoup de gens mal affectionnés, les uns armés, les autres qui le peuvent estre dans un soir par deux ou trois quincailliers. Joinct que ladicte ville n'estant mieux gardée qu'elle n'est, il est très-aisé de faire couler durant une semaine deux mille soldats déguisés, et autant le jour de devant l'entreprise qui s'y rendroient de divers endroicts à point nommé, et auroient leur rendez-vous en certains lieux de la ville et à certaine heure; et ne faut point douter que le roy estant esloigné, la ville desgarnie de gens de guerre, les capitaines qui y sont, estant quelques-uns mal affectionnés et la plus grande part du tout ignorans de la guerre, plusieurs hors d'âge de mettre la main aux armes, il ne soict plus aisé à trois ou quatre mille hommes assistés de ceux de dedans qui ont le cœur espagnol, de se saisir de Paris, qu'il n'a esté à huit cents de s'emparer d'Amiens. Nous avons affaire à un ennemy vigilant et entreprenant; il nous le montre bien tous les jours; des lettres manifestent son dessein sur Paris; ses espérances ne se trouvent ordinairement que trop bien fondées. C'est au roy et à nous à y penser et songer que la perte de Paris abattroit et estourdiroit tellement le royaume qu'il est douteux s'il s'en relèveroit jamais. » — S'ensuit une longue série de remèdes pour obvier aux surprises, trahisons sus-mentionnées : « Nous avons nécessairement besoin d'un chef auquel Paris ait grande créance, qui soict très-vigilant et résolu d'y mourir plustost que d'en sortir. On doict considérer combien est cuisante la faute de commettre les charges à ceux qui n'en sont capables, et que, si elle continue, l'Estat est perdu sans ressources. C'est à sa majesté à y penser, s'il luy plaist, non point pour Paris seulement, mais pour toutes les provinces et places importantes. Les

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 9061, fol. 1.

capitaines de Paris n'ont esté establis que pour deux ans; il les faut renouveler, et ne créer de ceux qui le sont à présent, sinon gens de main, très-fidèles au service du roy, courageux et de moyens qui puissent et veuillent prendre eux-mesmes la peine et le travail nécessaires jour et nuict pour rendre bon compte à sa majesté de sa ville capitale. — Les capitaines tiendront rosle de toutes personnes incognues qui entreront et sortiront de la ville, des lieux où ils vont et pour quelles affaires. — Desfenses seront faictes à tout bourgeois soict artisans, marchands ou autres de recevoir et coucher en leur maison ceux qui viennent des pays de l'ennemy ou villes par lui occupées. — Seront faictes desfenses, sous peine de la vie, de vendre armes offensives ou desfensives à personnes quelconques sans permission signée du bureau de la ville. — Ceux qui ont eu cy-devant billet d'exil, et qui n'ont faict cognoistre leur affection envers sa majesté, seront tenus de sortir hors la ville et fauxbourgs jusqu'à ce qu'ils soyent rappelés, comme feront aussi ceux qui par leurs paroles ou actions se feront cognoistre Espagnols. — Les archers du guet et trois cents arquebusiers seront tenus de faire, outre les guets ordinaires, bonnes patrouilles toutes les nuicts. — Si la peste se met à Paris, la ville sera aussitost despeuplée de gens de qualité, les pauvres mourront de faim, et, ne s'y gagnant plus rien, le roy n'en pourra avoir aucun secours, et la ville courra grandissime hasard de se perdre; néanmoins on y donne aussi peu d'ordre que l'année passée. Les mendians valides et qui pourroient travailler aux champs, y sont en nombre effroyable, sans qu'on y apporte police quelconque; les rues sont plus sales que jamais, et les médecins qui advertissent ne sont escoutés. C'est pourquoy, puisque ceux qui devroient nuict et jour veiller à cela s'endorment, il est du tout nécessaire (si l'on ne veut s'en repentir à bon escient) d'establir un bureau composé de gens actifs et diligens de toute qualité, jusqu'au nombre de douze, qui, par commission vérifiée au parlement, puissent souverainement donner et exécuter tout ce qui concernera la santé [1]. »

Cette peinture de la position municipale de Paris a de tristes couleurs; la grande cité, loin d'avoir gagné à la restauration de son roi, en subissait de plus profondes misères. La situation de Henri IV n'était pas bonne : l'impopularité de son règne s'accroissait d'une déplo-

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9067, fol. 55.

rable manière ; le peuple voyait avec douleur le prêche publiquement établi dans le palais même du Louvre, aux appartements de la sœur du roi. Les faiblesses de Henri IV pour la marquise de Monceau étaient odieuses ; quand il la créa duchesse de Beaufort, la multitude l'appela la *duchesse d'ordure* [1] ; et les pasquils représentaient le roi comme un autre Sardanapale vivant sans cesse aux bordels ès royaume de couardise, et mettant la France en morceaux pour satisfaire madame la marquise [2].

Sans doute il faut un peu se défier des dépêches espagnoles sur son avénement ; mais il en est une curieuse, qui indique les alarmes publiques, la surveillance inquiète des hommes d'armes, et combien chaque jour la sûreté de Henri IV était menacée par des complots incessamment renouvelés. « Dernièrement on a arrêté à Chatou, qui est un petit bourg non loin de Sainct-Germain en Laye, huit soldats armés, que l'on a accusés d'estre embusqués là pour assassiner le Béarnois au moment qu'il voudroit partir [3] ; ces soldats ont été mis à mort sans jugement. On a arresté également le vicaire de la paroisse de Sainct-Nicolas des Champs de la ville de Paris, accusé d'avoir dict qu'il avoit un couteau lequel pourroit très-bien donner un coup à la jacobine [4]. Cet ecclésiastique a esté condamné à mort par la chambre criminelle ; en ayant appelé à la cour, on n'a poinct voulu l'entendre, et on lui a donné seulement trois jours pour se préparer à la mort. Je m'abstiens de toute réflexion sur cet atroce système de sang ; les faicts les suggéreront de reste à vostre majesté. Le prince de Béarn vient d'envoyer un mandement exprès au parlement par le sieur d'Émery, pour qu'il ait à vérifier l'esdict de la liberté de conscience de l'an 1577. Le parlement, vivement partagé sur ce poinct, a resté deux jours avant de se prononcer ; cependant je crois qu'il enregistrera l'esdict. On a faict une perquisition générale dans les maisons

[1] *Journal de Henri IV*, ad ann. 1597.

[2] Ha vous parlez de votre roi !
Non fais, je vous jure ma foi,
Par Dieu j'ai l'âme trop réale;
Je parle de Sardanapale.
No sempre sta in bordello
Ercole, non se far' immortello.
Au royaume de couardise
Où pour madame la marquise
Les grands mons sont mis en monceaux,
Et toute la France en morceaux
Pour assouvir son P***.

[3] « Accusados que estavan alli para matar al Vendoma al tiempo que queria salir. »

[4] « Que tenia un cuchillo con el que el podia bien azer un golpe a la Jacopina. »

de Paris avec l'attention la plus rigoureuse [1], et il s'en est suivi l'arrestation d'une infinité de catholiques. Cependant on avoit donné pour prétexte à ces visites domiciliaires la nécessité de saisir chez les hérétiques toutes les armes avec lesquelles ils comptoient se révolter : aux hérétiques on a substitué les catholiques. Bourbon a esté obligé de se rendre à Lyon par suite des craintes sérieuses qu'inspirent les ravages de M. de Nemours, lequel attend encore de nouvelles forces. Les habitans de Lyon sont accablés des frais énormes que leur cause le connétable de Montmorency. Il ne prend conseil que de luy-mesme dans tout cela, ce qui les indispose profondément. Le Béarnois a promis, dict-on, de le faire rappeler à Paris; mais Montmorency a eu soin de s'excuser desjà ; et, pour mieux réussir, il vient d'envoyer sa femme qui arrivera sous peu de jours icy [2]. M. d'Espernon, dans le midy de la France, s'est desclaré contre Henry, et se proclame l'ennemy des hérétiques, ainsi qu'il l'a promis pour la conservation et la défense de la religion catholique. L'armée de vostre majesté est toujours aux environs de Cambray. Elle se recrute considérablement, et ses provisions de toute espèce sont immenses. On vient de publier à Paris une ordonnance portant que tous ceux qui ont quitté la ville, sans estre au service royal, seront condamnés à mort comme soupçonnés d'appartenir à la saincte union. Encourront la mesme peine ceux qui les recevront ou ne les dénonceront pas. Jamais les rigueurs exercées à Tours n'égalèrent celles de Paris, où les hérétiques commandent en maîtres [3]. »

La chose en était à ce point d'impopularité à Paris, que le roi était obligé de défendre toute assemblée pour les élections d'un prévôt et échevins; car partout où se trouvaient trois hommes du peuple, partout se faisaient entendre les regrets du passé, le désespoir du présent et de l'avenir. Henri IV écrivait aux prévôt des marchands, échevins, quarteniers et bourgeois de Paris : « Très-chers et bien amés; désirant régler les eslections des prévost des marchands et eschevins de nostre bonne ville de Paris, afin d'obvier aux monopoles et abus

[1] « Una visita por todas la casas de Paris con granda diligencia y curiosidad. »

[2] « Y por mejores excusas embia aqui a su muger, laqual llegara oy en Paris. »

[3] « Donde les hereses mandan asolutamente. » Archives de Simancas, B 84[10]. — Ce paquet est composé des correspondances : 1° du duc de Feria (de Bruxelles ou Flandre); 2° du duc de Ledesma (de Nantes); 3° du duc de Mercœur (Bretagne) ; il n'y en a que très-peu ; 4° du général espagnol don Juan de l'Aguila (Bretagne).

qui s'y peuvent commettre; pour plusieurs autres considérations justes et grandes, nous vous avons interdict et défendu, interdisons et défendons faire aucune assemblée le 16[e] de ce présent mois pour l'eslection d'un prévost des marchands et de deux eschevins ; voulant que ceux qui y sont à présent continuent leurs charges, sans qu'il soit procédé à aucune eslection, ni qu'ils soient tenus de prester nouveau serment ; vous faisant très-expresses défenses d'y contrevenir, à peine de désobéissance [1]. » Le 13 aoust il y eut assemblée à l'hostel de ville pour deslibérer sur la lettre cy-dessus, et fut advisé tout d'une voix qu'il sera faict très-humbles remontrances au roy de la teneur des priviléges de la ville, et sa majesté suppliée de maintenir ladicte ville en ses droits comme elle a promis ; de plus, aller par-devant nosseigneurs du parlement faire entendre le présent advis, supplier la cour vouloir assister ladicte ville auxdictes remontrances, et qu'il soit député aucuns de la compagnie pour assister M. Talon, eschevin, député pour faire lesdictes remontrances. Sur l'avis de ces délibérations, Henry IV écrivit au prévost des marchands : « M. Langlois, ayant esté adverty de la deslibération du corps de ma ville de Paris, et l'ordonnance que ceux de mon parlement ont faicte là-dessus touchant de procéder à l'eslection des prévost des marchands et eschevins de madicte ville, je vous fais ce mot pour vous dire que vous mandiez les quarteniers de ma ville, et leur fassiez desfenses de ma part, sur peine de privation de leurs charges, que je veux qu'il ne soit aucunement procédé à ladicte eslection, et faictes que ceux qui ont esté desputés auprès de moy ne viennent [2]. »

« Nouvelle assemblée du bureau le 15, où l'on advisa que la résolution prise en l'assemblée du 13 seroit exécutée et l'eslection faicte ; le scrutin porté au roy par les scrutateurs, assistés des desputés nommés pour les remontrances. Il y eut, en effect, assemblée générale le 16. On y réélut le prévost Langlois, et où l'on nomma deux autres échevins ; ce qui fut encore cassé par le roi. »

Que de regrets n'avaient-ils pas ces bons bourgeois de Paris, d'avoir prêté la main à cette restauration de Henri IV, qui les privait de leurs priviléges ! Qu'était devenu ce temps où la bourgeoisie se pressait en son hôtel de ville, pour élire librement ses échevins et

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIV, fol. 302.
[2] *Ibid.*, fol. 307.

prévôts, capitaines de quartiers et dizeniers? Plus d'indépendance populaire; la chaire était muette; les pamphlets, huitains, dizains, pasquils avaient cessé d'égayer la multitude contre les vices de la cour: on pendait les écrivains méchants qui osaient médire de Henri IV, de ses courtisans, brillante chevalerie, de ses maîtresses, accablées sous les pierreries et diamants, ternis par les larmes du pauvre peuple, comme le disait le révérend père Rose, évêque de Senlis. L'esprit de la ligue n'était point éteint avec la fédération provinciale; il n'y avait plus ni résistance matérielle dans les villes, ni guerre civile sous un autre drapeau. Mais alors commençait à se développer la résistance morale; elle était partout, dans l'opinion alarmée, dans le parlement, à l'hôtel de ville, c'est-à-dire dans les trois forces qui avaient aidé au rétablissement de Henri IV. La fierté chevaleresque du roi s'offensait de ces résistances; il avait exposé sa vie, frappé d'estoc et de taille pour conquérir son royaume qui pouvait le lui disputer? était-ce une bourgeoisie couarde qui s'était agenouillée pour lui offrir les clefs de Paris? était-ce un parlement qui devait son pouvoir à sa clémence? était-ce un hôtel de ville dont le beffroi séditieux avait appelé, six ans, le peuple aux armes contre cette cornette blanche qui flottait aujourd'hui glorieuse et resplendissante sur les hautes tours de Notre-Dame?

CHAPITRE CX.

GUERRE CONTRE L'ESPAGNE. — CAMPAGNE DE PICARDIE.

Caractère de la guerre. — Auxiliaires de Henri IV. — L'Angleterre. — La Hollande. — Les Allemands. — Les Suisses. — Auxiliaires de Philippe II. — La Savoie. — Napolitains. — Italiens. — Wallons. — Surprise d'Amiens. — Le brave capitaine Hernando Tello. — L'archiduç Albert. — Amiens au pouvoir de Henri IV.

1597

La guerre contre Philippe II n'avait été nominativement déclarée que par Henri IV, roi de France et de Navarre; le manifeste des batailles ne parlait que des vieux griefs de la maison de Bourbon et du souvenir des dissensions civiles fomentées par l'Espagne. Toutefois, la situation politique de l'Europe, la complication d'intérêts et de principes qu'avait jetée la réforme parmi les peuples, le nouveau droit public qu'elle avait fait naître, donnaient de nombreux auxiliaires à Henri IV. Ces auxiliaires pouvaient seuls rendre les chances égales dans cette vaste lutte. Le roi de France aurait-il jamais résisté avec sa brave, mais peu nombreuse chevalerie, aux *regimentos* espagnols envahissant de tout côté la monarchie par la Flandre, la Bourgogne, les Pyrénées et la Bretagne?

C'était donc par des alliances, par les secours constants et efficaces des étrangers, que Henri IV pouvait espérer de lutter contre Philippe II. Depuis sa triste jeunesse de Béarn, le roi de France avait trouvé appui dans Élisabeth d'Angleterre. La *pauvre vieille* avait fourni subsides, régiments d'Écossais, Anglais, Irlandais même, belles troupes qui marchaient sous le canon sans s'émouvoir. La conversion de Henri IV au catholicisme avait un peu affaibli ces liens d'intimité; le principe d'une foi commune, la réforme, n'agissait plus sur l'alliance,

mais les intérêts de la France et de l'Angleterre étaient tellement liés contre la puissance de l'Espagne et la monarchie universelle de Philippe II, qu'il était désormais impossible de les séparer. Henri IV entraînait donc à sa suite l'Angleterre, qui ne pouvait jamais souffrir que l'Espagnol dominât la Flandre et pût commander le détroit par Calais.

Les Pays-Bas hollandais faisaient également une imposante diversion à la guerre de l'Espagne contre la France. Déjà constitués sous la maison d'Orange, ils tenaient à leur solde des régiments français, tandis que leurs marins et les Allemands levés par leurs subsides s'avançaient sur la Flandre espagnole. La Hollande n'était plus cette colonie de révoltés secouant avec effort le joug de Philippe II ; l'esprit du commerce et de la réforme avait là porté ses fruits. C'était un fait immense pesant de tout son poids dans la balance des relations d'État à État. Quand l'archiduc Albert préparait une expédition contre la Picardie, le prince Maurice paraissait sur les frontières nord, conduisant une brave et forte armée. De telles diversions étaient un appui décisif pour Henri IV.

Les princes réformés de l'Allemagne agissaient bien par le sentiment commun d'une haine religieuse contre la maison d'Autriche, mais au-dessus de ce sentiment même était pour eux la question des subsides ! Jamais les reîtres et les lansquenets, les capitaines qui les conduisaient, n'avaient hésité, par des motifs de conscience, lorsqu'il s'agissait de toucher une bonne pension, une solde considérable. On se battait pour Henri IV catholique comme pour le Béarnais protestant ; il y avait des reîtres et lansquenets tout à la fois au service des Pays-Bas hollandais, des Espagnols et de Henri IV. Aucun principe de nationalité n'unissait les généreux enfants de la Germanie; la féodalité avait là si fortement morcelé l'unité territoriale, que le souvenir de la patrie commune n'existait plus.

Les cantons Suisses étaient plus vivement nuancés pour le principe religieux. Genève, l'austère Genève, avait vu avec douleur Henri IV embrasser la *superstition* romaine, le papisme tant flétri par Calvin ; mais pouvait-elle se séparer d'un protectorat qui la sauvait des armes de la Savoie? ne devait-elle pas appeler à l'aide de Henri IV toutes les forces helvétiques dont la réforme pouvait disposer? Le triomphe du principe catholique et de Philippe II devait amener : la réunion de la république calviniste aux terres de la Savoie, la perte de la liberté

politique et de l'indépendance souveraine. Genève se dévoua à la cause française; elle encouragea tous les cantons réformés à prendre les armes; ses ministres firent entendre la parole des Écritures, et l'habile correspondance du roi de France engagea invariablement les Suisses dans la ligue contre la maison d'Autriche.

La monarchie espagnole luttait seule contre la coalition des forces hostiles à son principe : cette monarchie embrassait alors les deux hémisphères; non-seulement elle pouvait armer la population belliqueuse et chevaleresque de quatorze royaumes ou provinces unies sous son sceptre, mais encore les vieilles bandes de Naples, de Sicile, de Parme et Plaisance, noircies sous le soleil d'Afrique. Par la Franche-Comté et la Savoie, l'Espagne communiquait avec ses provinces des Pays-Bas, et cernait la France comme d'une longue barrière de régiments de piquiers et de hallebardiers : ces régiments avaient débordé sur la Flandre et la Picardie; leur avant-garde était à Dourlens, sous le capitaine Hernando Tello, tandis que Henri IV convoquait le ban et l'arrière-ban de sa gentilhommerie, et fixait le rendez-vous de l'armée à Amiens, où s'accumulaient pêle-mêle les magasins d'armes, d'argent, de vivres pour la campagne. Voilà que le roi apprend tout à coup qu'Amiens venait d'être surpris par les Espagnols[1]. « Le capitaine Hernando Tello Porto-Carrero, gouverneur de Dourlens pour les Espagnols, laquelle ville fut prise au roy le jour Sainct-Jacques dernier, mit à exécution son entreprise sur Amiens, ne demandant qu'à accroistre sa renommée; et pour y parvenir, rassembla les garnisons voisines, et, après avoir plusieurs fois, en habits déguisés, recognu la ville, il y fit approcher et mettre ses gens en embuscade dans le lieu de la Magdeleine, proche la ville, le mardi 11 mars de la présente année 1597. Pendant que les habitans étaient à l'église à ouïr le service, luy et les siens, contrefaisant les manans et vivandiers, portant hottes de pommes, noix et autres denrées, chassant devant eux des chevaux et asnes de bât et de somme, et faisant froid, feignirent d'aller chauffer ès corps de garde, où exprès ils se laissèrent

[1] « Le mercredi, 12 de ce mois de mars, veille de la mi-caresme, pendant qu'on s'amusoit à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Espagnol, qui avoit faict des verges de nos ballets pour nous fouetter, de laquelle nouvelle Paris, la cour, les danses et toutes les festes furent fort troublées, et mesme le roy, étant comme estonné de ce coup. » *Journal de Henri IV*, ann. 1597.

tomber avec leurs charges de pommes et noix, que les gardes s'amusèrent à ramasser; et lors ledict Hernando Tello et autres capitaines se saisirent des armes et corps de garde, pendant que certains coches et chariots étoient sous les herses et portes; et ceux qui estoient dans lesdicts coches en sortirent en armes et gagnèrent aisément icelles portes, sans aucune résistance; puis, à leur signal, ceux qui estoient en embuscade arrivèrent à toute bride et entrèrent furieusement dans la ville, où marchoient des premiers quatre braves capitaines armés de toute pièce, avec leurs pertuisanes, soutenus de grand nombre de mousquetaires et arquebusiers qui tiroient incessamment par les rues rasant les fenestres et les huis des maisons, seulement en intention de faire rasfle et gorge chaude; mais voyant qu'ils ne trouvaient aucune résistance, poursuivirent leur fortune et se rendirent maistres de la ville, désarmèrent les habitans, et donnèrent ordre à tout ce qui leur estoit nécessaire. Ils y trouvèrent de grandes richesses et toutes sortes de munitions de guerre, que le roy y avoit faict naguère mener[1]. »

C'était là une expédition hardie, une trouée d'avant-garde plus à craindre pour le moral de l'armée que pour le résultat stratégique. Sans doute, si l'archiduc Albert avait été en ligne pour couvrir Amiens, poste très-avancé, alors la position de l'armée de Henri IV eût été compromise; mais tenir Amiens avec deux régiments seulement contre toutes les forces royales, c'était une de ces glorieuses fanfaronnades que les Espagnols aimaient à sceller de leur sang. « Le roy estant adverti de ce que dessus, envoya en diligence le maréchal de Biron pour investir et assiéger Amiens et garder les passages, de peur que les ennemis n'y entrassent avec plus grande puissance, fit dresser un pont à Longpré sur cinq bateaux pour passer et repasser la Somme, où il y avoit garde, et l'armée campa en ce lieu. On y fit plusieurs tranchées avec plusieurs forts ès avenues de ladicte ville, qui continuèrent jusqu'aux fossés et remparts d'icelle. Tost après le roy partit de Paris et fut à Beauvais,

[1] Chronique de Jehan Vaultier, de Senlis. — Je citerai souvent cette chronique, parce que le sieur Vaultier, bon bourgeois habitant de Senlis, vieux arquebusier en retraite, suivait pour la campagne de Picardie tous les mouvements des armées, qui se faisaient non loin de son pays. Il mettait en écrit jour par jour ce qui se passait de remarquable; aussi fait-il connaître bien des détails qu'on ne rencontre nulle part.

qui estoit en grand branle et prest à se rendre à l'ennemi, s'il s'y fust présenté. Il y séjourna en attendant les forces de sa noblesse, qui y arrivèrent de toutes parts, avec lesquelles, après les avoir assurés et mis en garnison pour les garder et donner ordre à tout, il s'achemina audict Longpré, où estoit son armée [1]. » L'armée royale était forte de gentilshommes et d'étrangers : « Le 22 aoust, M. le duc de Mayenne arriva en l'armée avec grand nombre de noblesse et compagnies, tant d'hommes de pied que de chevaux, sans ceux qu'il avoit envoyés au précédent. Le lendemain arriva en ladicte armée six cents Anglois de la garnison de Sainct-Valery et Du Crotois ; et comme ils marchoient en parade proche de leurs quartiers pour se rendre et loger avec leurs régimens, trois soldats d'un rang furent tués d'un seul coup de canon. Ils ne laissèrent pour cela de marcher plus gravement, auquel quartier, qui estoit proche de Patience, l'ennemi ne cessoit de tirer ; ils y estoient quinze enseignes complètes de trois cents hommes chacune. Le 14 aoust, suivant le mandement du roy, arriva en ladicte armée le régiment de Normandie, avec leurs bonnets rouges, composé de quinze cents hommes, lestes, qui avoient cy-devant esté contraires à sa majesté, conduits sous la charge du capitaine Boniface, qui, durant ces troubles, commandoit pour le parti des princes dans le mont et citadelle de Saincte-Catherine de Rouen, à présent ruiné et démoli. Le 4 septembre arriva en ladicte armée le régiment de la ville de Parjs, composé de quinze cents hommes fort lestes [2]. »

Ainsi Paris même avait levé son régiment, tant les périls paraissaient graves, tant la monarchie était menacée ! Il fallait voir, malgré cette cohue, le bel ordre, la belle tenue des camps devant Amiens : « L'armée du roy estoit campée dans un vallon, à l'entour et audedans le lieu de la Magdeleine où il estoit logé, MM. les princes autour de luy, comme M. le prince de Conti, de Montpensier, le connétable de Sainct-Paul, de Mayenne, de Nemours et autres grands seigneurs, les financiers, vivres et munitions ; entouré de ses regimens, de ses gardes et compagnies françoises, le régiment des Suisses du colonel de Soleure ; les Suisses et lansquenets du colonel de Galatie, ordonné pour l'artillerie, taxe et munitions d'icelle ; tous les régimens chacun

[1] Chronique de Jehan Vaultier, page 367.
[2] *Ibid.*, pages 362, 363, 367.

à part soy, et tous d'un rond en croissant, estant en grand nombre, et celuy des Anglois et Irlandois tout le dernier et proche de la justice de la ville nommée *Patience*, et la cavalerie à l'entour de l'infanterie sur les aisles. Il y avoit en ladicte armée plusieurs belles places publiques, rues et paroisses, entre lesquelles il faisoit beau voir celle des grossiers et merciers de Paris, beaux marchés, belles boucheries, estapes à vin, tant par terre que par eau, apports de grains, foin, paille, bois de toute sorte pour bastir, faire loges et pour brusler, et de toutes autres sortes de marchandises nécessaires à une armée royale, et nommoit-on ce lieu la place Maubert, sans les autres places et rues qui avoient chascune leurs noms, comme les halles, rue Sainct-Denis et autres; mesme quand il y arrivoit quelques grands seigneurs, sa majesté prenoit plaisir à les mener voir icelles. Toutes sortes de mestiers étoient en ceste armée, qui y arrivoient de toutes parts, jusqu'à des corroyeurs avec leurs establis et ustensiles, servant à chacun mestier, y faisant leur profit, autant et plus que s'ils avoient esté en leurs maisons; et l'on eust plustost pris ce lieu pour quelque grande villasse que pour une armée qui fut faicte en peu de temps, en s'accroissant de plus en plus [1]. »

On voyait par ce bel ordre de tentes que ce n'était plus seulement le roi de Navarre qui, brave aventurier, conduisait des armées de gentilshommes sans frein et sans discipline. Biron était un homme de tactique ; les ducs de Mayenne, de Nemours avaient longtemps commandé avec prudence; tous ces noms des généraux de la ligue parlaient aux sympathies populaires; n'y avait-il pas, au camp même, un régiment des ligueurs de Paris !

Le brave Hernando se défendait dans Amiens contre toute l'armée du roy, avec un héroïsme digne des temps de la chevalerie; il ne désespérait pas de vaincre l'armée royale; il écrivait à l'archiduc Albert : « Je vous ay mandé cy-devant de m'envoyer quelques hommes. Je crois que ne l'avez pu faire, puisque ne es avez envoyés; ce sera la bonne fortune du prince de Béarn, car avec mille hommes de plus, j'aurois coupé la gorge à toute son armée. Nous avons faict une sortie où il en est mort cinq cents de l'ennemy, et entre iceux des mestres de camp, des personnes de plus grande qualité et beaucoup de noblesse. L'ennemy a si grand peur, qu'aussitost que nous

[1] Chronique de Jehan Vaultier, de Senlis, pages 377, 379.

baissons le pont de la ville pour quelque chose que ce soict, il quitte incontinent les tranchées et se met en garde. Avec tout cela, l'ennemy s'approche avec grande diligence, et quand ceste lettre arrivera en vos mains, il sera logé sur les fossés ; et encore que ne perdions pas courage, cela nous donnera beaucoup de peine, car nous avons affaire avec toute la France, aux yeux et à la vue de son prince. Hâtez-vous donc et ne nous donnez point occasion de perdre courage, maintenant que nous commençons à descouvrir qu'il y a des volontaires lasches, lesquels s'assureront s'ils ont advis de vostre venue. Quant à moy, je ne perds courage, et le monde ne m'ostera jamais l'honneur. Je mourray avec cela, et ce me sera un assez honorable tombeau ; ce qui arrivera sans faute, puisque mes ennemys font estat de ne m'avoir jamais qu'à force de canon[1]. »

Ces pressantes dépêches avaient pour objet d'appeler l'archiduc Albert qui s'avançait lentement au secours d'Amiens et de son brave capitaine. Rien de hardi ne fut fait par l'armée espagnole qui craignait pour ses derrières la marche rapide du prince Maurice des Pays-Bas. Il y eut des escarmouches et point de batailles ; Hernando, à peine secouru, se défendit comme un héros ; puis un beau jour « il y décéda d'un coup de balle de mousquet, comme il visitoit la bresche, estant sur le pont de la porte Montrescu. Le seigneur marquis de Montenegro fut mis en son lieu et place. »

La brèche était faite sur l'épaisse muraille, et les secours espagnols n'arrivaient pas ; Montenegro n'avait point l'énergie du brave Hernando ; il demanda à capituler ; et comme Henri IV craignait toujours le mouvement de l'armée espagnole, des conditions larges furent accordées au gouverneur d'Amiens. « Tous ceux de la ville et autres, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, pouvoient en sortir emportant avec eux les biens qui leur appartenoient, et l'on permettoit à ceux qui y vouloient demeurer de le faire en toute sûreté. Tous les gens de guerre pouvoient également sortir en liberté et avec tous les honneurs, c'est-à-dire, avec armes, bagages, canons et mèche allumée, drapeaux déployés et tambours battans. Des charrettes devoient estre fournies par le party du roy aux blessés jusqu'à Dourlens ou Bapaume. avec escorte. Les malades restant dans la ville devoient y estre traités aux frais des vainqueurs, et non les sortans payer les drogues et

[1] Chronique de Jehan Vaultier, de Senlis, page 357.

médicamens. Les prisonniers estoient mis en liberté de part et d'autre. Enfin un article d'honneur lugubre avoit esté stipulé par le successeur de Porto-Carrero : Montenegro demanda qu'on ne touchast poinct au tombeau de Hernando et des autres officiers morts pendant le siége ; ce qui lui fut accordé, sous la réserve que les inscriptions ou bas-reliefs de ces monuments ne continssent rien d'injurieux à la nation françoise. » C'était un noble sentiment de piété et de respect que celui qui dirigea les Espagnols dans cette circonstance. Les Français trouvèrent là le casque et la cuirasse de Hernando, et furent étonnés de les voir si petits qu'on les eût pris pour l'armure d'un enfant, tant sa taille répondait peu à la grandeur de son courage.

« La ville rendue, chascun s'efforça d'y entrer pour recognoistre et voir le tout, comme des fortifications, desfenses, boulevards, et principalement la belle église de Notre-Dame où est le chef de saint Jean, au chœur d'icelle, et devant lequel autel estoit ensépulturé le corps dudict Hernando Tello de Porto-Carrero, duquel, pendant que sa majesté estoit avec son armée au pays d'Artois et autres lieux ; ils enlevèrent le corps et autres qu'ils emportèrent en leur pays, et y laissèrent seulement les trophées qui estoient ses armes, corselet, haubert, casque, brassards, cuissards, grève, gantelets, espée d'armes, éperons, enseignes, guidons, trompettes et autres choses de remarque, avec un grand tableau où estoit escrit en lettres d'or son épitaphe[1]. »

[1] Voici cette épitaphe :

HIC VIVET
MEMORIA NOBILIS VIRI ET ANTIQUISSIMÆ PROSAPIÆ
COLONELLI FERDINAND TELLO PORTO-CARRERO.
PRIMUS FUIT PRO REGE NOSTRO CATHOLICO PHILIPO SECUNDO
NECNON PERFECTISSIMO PRINCIPE AUSTRIACO
ALBERTO CARDINALI
HUJUS AMBIANENSIS URBIS GUBERNATOR.
QUAM URBEM AGGRESSUS EST, DEO ADJUTORE
VIRTUTE, JUSTITIAQUE ET RELIGIONE COHÆRENTE.
obiit quartâ septembris, anno 1597.

Lesquels trophées et autres choses de remarque ont été depuis ôtés par les habitants d'Amiens, pour en faire perdre la mémoire, attendu qu'ils en recevaient de grands affronts, pour s'être laissé surprendre de telle sorte. — Chronique de Jean Vaultier de Senlis, publiée par M. Adhelm Bernier.

Il paraît que le chroniqueur Vaultier aimait beaucoup à s'occuper d'épitaphes, de tombeaux. Il avait voyagé en Italie, car j'ai pu vérifier l'exactitude de ce qu'il rap-

La prise d'Amiens finit en quelque sorte la campagne ; il y eut bien des bravades de chevaleries faites contre Arras. L'archiduc Albert demeura impassible ; il était inquiet de l'invasion du prince Maurice dans les Pays-Bas. La ligne d'Arras était débordée ; n'allait-il pas être serré entre deux armées également braves, également formidables? Il y avait cela de particulier dans la prudence espagnole, qu'à force de précautions elle perdait le fruit de ses conquêtes ; les généraux exagéraient la stratégie ; ils marchaient en masse, à l'abri de leurs chars, défendus par de longs canons et coulevrines ; cet ordre était bien pour une retraite, sans doute ; mais à quoi aboutissait-il dans une marche en avant, où il fallait ce courage aventureux qui risque quelque chose pour courir au triomphe? La chevalerie du Béarnais caracolait autour des vieilles bandes wallones ; les Espagnols épargnaient ainsi les hommes, ne compromettaient pas leur camp ; mais ils défendaient difficilement les positions hasardées. Henri IV dut à la pétulance française une partie de ses succès, et ses succès lui donnèrent la grande paix de Vervins.

porte du Campo-Santo à Pise, ainsi qu'à Florence. Vaultier copie l'épitaphe suivante, qui existait au cimetière de Saint-Denis :

Sous my pierre
Gist Pierre
De Machi,
Qu'on a chy
Mort boutté.
Dieu lui fasse
Voir sa face.
Ché épousée
Est posée
Chy emprès,
Qui après
Trepacha
Et pacha
De cheu monde :
Dieu la monde !

Tant véquirent
Qu'ils acquirent
Onze enfans
Brunds, blonds, blancs ;
Or sont morts
Tous ces corps
Vers nourrissent
Et atendent
Qu'ils reprennent
Sous ce lame
Corps et âme,
Pour aller
Et voler
Es saints lieux
Ché Dieu veut.

CHAPITRE CXI.

NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX. — TRAITÉ DE VERVINS.

Besoin de la paix. — Intervention du pape. — Du cardinal archiduc. — Du général des cordeliers. — Instructions de Henri IV à son ambassadeur. — Refroidissement avec Élisabeth. — Henri IV à la reine d'Angleterre. — Négociation auprès de Philippe II. — Henri IV décidé à la paix. — Efforts des négociateurs. — Conférences. — Clauses du traité de Vervins. — Exécution de ce traité en Picardie. — En Bretagne. — Négociations avec les États-Généraux de Hollande. — Justifications en Angleterre.

1597 — 1598

Il y avait lassitude de batailles : cette guerre, sans avoir un résultat décisif, avait été presque partout favorable à la cornette blanche et fleurdelisée de Henri IV; la plupart des provinces étaient délivrées de l'invasion espagnole ; Philippe II avait compté sur des défections, des appuis secrets ; ils ne s'étaient pas rencontrés. Le prince vieillissait, et dans le palais de San-Lorenzo, on ne reconnaissait plus, sous ces voûtes sombres et froides, cette activité de roi qui remuait les deux mondes [1]. Il n'y avait plus la bouillante vie de la jeunesse qui court aux périls comme à une fête ; on pensait au repos, à la paix qui seule

[1] Pour la paix de Vervins, *lisez :* Discours sur l'accord des rois de France et d'Espagne, 1598. *Orazione di Simione Ammirato all Enrico quarto, re di Francia, dopo la pace fata con Spagna. Firenze*, 1598, in-4°. — *Historiarum a pace constituta, ann.* 1598, *liber primus, Caroli canto clari libellorum supplicum magistror. Decani, Parisiis*, 1616, in-4°. — *Declamationes quatuor de pace. Parisiis*, Prévosteau, 1598, in-4°. — Congratulation de la France pour le bénéfice de la paix. Lyon, 1598, in-8°. — Le Miracle de la paix, par J. Duhesme. Lyon, 1598, in-8°.— Pour les négociations, *lisez :* Mémoires historiques concernant les négociations de la paix, par le marquis de Billey. Paris, 1667, in-12.

pouvait permettre et préparer les plaisirs de cœur et d'amour que Henri IV chérissait par-dessus toute chose. Dans cette situation des esprits, la vaste autorité catholique du pape s'offrit comme souveraine médiatrice. Le Turc avait débordé en Hongrie; ses armes menaçaient la Sicile, et l'idée de croisade, que la réforme n'avait pas éteinte dans les cœurs, se réveillait contre les infidèles, qui violentaient femmes, enfants, clercs et pucelles. N'était-ce pas une circonstance naturelle pour réunir toute la chrétienté sous un commun étendard? Combien une guerre générale contre les musulmans ne serait-elle pas populaire? et comment y arriver, au milieu de ce duel de sang qui précipitait les unes contre les autres toutes les forces de la chrétienté? Le pape Clément VIII, uni à l'archiduc cardinal Albert, et au général des cordeliers, ordre saint et modeste, tentèrent cette tâche laborieuse. Les armes de Rome étaient puissantes encore, surtout dans la noble direction que le pontife voulait imprimer au monde catholique.

Dès la fin de l'année 1597, tout semble tendre à la négociation. Une lettre interceptée de Henri IV à son ambassadeur à Rome, exposait nettement le but et la portée du traité qui se préparait [1] : « Combien je remercie sa sainctеté, disait le roi, du bref qu'elle a daigné m'envoyer relativement à mon royaume de Navarre! c'est un tesmoignage de la justice de ma cause. Mais estant chose secrète et privée, elle n'aura pas tout le résultat que je désirerois; vous le direz à sa sainctеté, et en mesme temps que j'espère que mon espée, assistée de la grace de Dieu, me fera droit, avec le temps, du tort que l'on me faict, si je n'y peux atteindre par une autre voye. A ce propos, vous parlerez également de ce que sa sainctеté vous a dict relativement à la paix avec le roy d'Espagne, pour laquelle elle a envoyé en Flandre et faict passer icy le général des cordeliers. Je l'ay vu et ouï deux fois, après lesquelles il est party pour retourner à Bruxelles. Je l'ay faict accompagner par un de mes valets de chambre. Je ne puis icy que me louer grandement de la saincte intention que nostre sainct-père a mise pour procurer la paix à la chrestienté, et pouvoir mieux faire la guerre aux ennemys d'ycelle. Je sçais que dans l'empire du Turc tout est en

[1] Copie d'une lettre interceptée venant de Turin. (*La copia de la carta interceptada que vino de Turin.*) Le duc de Ledesma l'a traduite en espagnol, et l'a envoyée à Philippe II. Il n'y a point de titre, mais c'est une lettre de Henri IV à son ambassadeur à Rome, M. le duc de Piney. 15 juin 1597. Archives de Simancas, B 85''.

confusion ; s'il estoit vivement pressé, il seroit très-facile de le renverser, à la gloire de Dieu. J'en cognois certaines particularités fort remarquables qui augmentent en moy le désir de ceste pacification européenne que sa saincteté affectionne, pour y employer le reste de mes jours et tout ce qui est en ma puissance avec les autres princes chrestiens. Le général des cordeliers m'a faict entendre les intentions de sa saincteté, en ajoutant que le roy d'Espagne et le cardinal Albert étoient disposés à la paix (de quoy cependant il ne m'a parlé qu'en termes généraux). Je luy ay respondu que j'estois tout prest à en faire de mesme, et pour ce embrasser les saincts conseils de sa saincteté. Ledict général, m'apportant ces desclarations et assurances du roy d'Espagne et du cardinal archiduc, m'a pressé vivement de luy faire quelque ouverture qui rendist tesmoignage de ma bonne volonté. — « Je sçais, m'a-t-il dict, les scrupules qu'éprouve chascun de parler le premier en pareille circonstance ; mais n'est-ce pas nostre sainct-père qui d'abord a envoyé vers vous son légat, lequel a passé auparavant par Bruxelles pour s'assurer du consentement du cardinal, comme déjà il avoit celuy du roy d'Espagne ? » — « Mais ne l'ay-je pas faict avant qui que ce soict, ay-je respondu au général ; et sa saincteté n'a-t-elle pas reçu mille tesmoignages de mon désir de la paix ? Enfin n'ay-je pas plus d'occasion de la désirer que nul autre ? Veuillez donc bien assurer sa saincteté qu'elle m'y trouvera tousjours aussi disposé que le peut estre un prince qui craint Dieu et faict profession d'honneur. Mais l'archiduc a-t-il bien les pouvoirs du roy d'Espagne pour traicter de ceste paix ? J'en doute, et jusque-là il n'est pas raisonnable que je discoure inutilement sur mes intentions, d'autant que le bruit de ceste paix m'est très-préjudiciable, parce qu'elle met mes alliés en desfiance de moy : c'est à ce but que tendent mes ennemys, je le sais. N'a-t-on pas intrigué autour de l'empereur, de manière qu'il vient d'envoyer un gentilhomme de sa chambre, M. Carlo Meser, pour y préparer le chemin aux ambassadeurs de l'empire ? Pourrait-on m'éclaircir franchement sur ce point ? M. le général, ay-je fini par dire, que tout le monde vienne à la raison comme moy, et nous serons bientost en paix ; je ne veux rien d'autruy, moy, mais seulement rentrer dans ce dont on m'a injustement spolié. » — « Là-dessus le général m'a instamment prié de m'ouvrir davantage à lui, ce que j'ay refusé, en disant qu'il devoit se contenter de cela, et que j'en disois assez sur ce point pour les satisfaire et acheminer le

tout en bonne œuvre. Je ne sais quelle sera la réponse du cardinal archiduc ; mais je crains bien que ceste négociation me fasse plus de mal que de bien, comme il m'arrivera si j'offense mes alliés sans en retirer aucun effect. Suppliez bien sa saincteté de prendre garde et trouver bon que je fasse de mon costé comme mon honneur et le bien de mon royaume m'obligent de le faire. — C'est le pape qui m'a aydé à me sauver, et il n'est ny de son honneur, ny de son avantage que je sois joué et affoibli par les ruses de mes ennemys, sous le nom et auctorité du sainct-siége, lequel je sçais y procéder de bonne foy. J'ay trouvé ce général des religieux très-accord avec moy, bien que, subject du roy d'Espagne, il doive pencher de son costé. Au reste, est-ce bien prendre le chemin du Levant ou de la Hongrie, pour faire la guerre à l'ennemy de la chrestienté, que de vouloir marcher à la conqueste du royaume d'Angleterre, comme le veut Philippe II? Outre que cet ouvrage n'est pas à beaucoup près si facile que les Espagnols le persuadent à sa saincteté ou que sa piété le luy faict croire, je ne peux souffrir que ledict roy d'Espagne ajoute encore ceste couronne aux autres, qui sont en si grand nombre sur sa teste qu'il l'a toute courbée. — Du temps des roys Charles IX et Henry III, ils avoient peu d'intelligence avec la royne d'Angleterre ; les forces du roy d'Espagne en Flandre étoient plus gaillardes et mieux conduites, et ses coffres mieux garnis d'argent, enfin la chrestienté estoit en paix avec le Turc ; on n'a pu cependant subjuguer en trente ans ceux de ladicte religion, et on voudroit le faire aujourd'huy dans l'estat où sont les affaires de l'Espagne et ceux-là de ladicte religion si forts et si unis ! Quelle espérance ou raison y a-t-il de le penser? C'est là, il faut que je le dise, le moyen habituel aux Espagnols de tenir en combustion la chrestienté, et, par ce moyen, parvenir plus facilement à envahir et gourmander chascun sous le prétexte de la religion, aux despens mesme de ceste religion. — Car est-ce bien à force d'armes qu'elle veut estre soutenue? Les derniers temps ont bien prouvé le contraire. Et aussi combien plus de personnes ont esté réduites à la vraye croyance par instruction que par force ! C'est d'après cela que je me gouverneray envers mes subjects, parmi lesquels je m'efforceray d'entretenir l'union, et empescheray qu'ils ne se battent entre eux pour la religion. D'ailleurs la royne d'Angleterre, après la mort de laquelle on attend pour revendiquer sa couronne, n'est ny si vieille, ny si usée que le roy d'Espagne. Elle n'est pas moins puissante non

plus, et la preuve, c'est que ses flottes se font redouter en Espagne et en Portugal autant que celles du roy d'Espagne en Angleterre. — Les provinces unies, de leur côté, sont en campagne et taillent de la besogne au cardinal, comme j'espère le faire bientôt pour mon compte. Je ne peux croire que sa sainceté me conseille une telle infamie qui seroit celle d'abandonner mes alliés au détriment de mon honneur, quand c'est par eux que j'ay redressé ma couronne. Je considère assez que sa sainceté entreprendra mal volontiers une paix où la royne sera comprise; mais il est plus facile de remédier à ce point par rapport à sa sainceté, qu'il n'est de me faire violer ma foy. Je prie cependant sa sainceté de ne pas laisser de traicter l'accord avec le roy d'Espagne, attendu que si la royne faict refus de s'accommoder, ou se rend trop difficile, je pourray, dans l'intérêt de mon pauvre peuple, et plus libre de mes engagemens, me séparer d'elle. Je m'étonne des trois demandes que le cardinal Sainct-George vous a dict devoir estre faictes par le roy d'Espagne quand il faudra traiter. La première, d'estre remboursé de tous les frais qu'il a faicts durant la guerre; la deuxième, de retenir mes places acquises par le droit de guerre; et la troisième, de recognoistre la Bretagne comme appartenant à sa fille. Ces demandes sont tellement impertinentes que je ne les puis croire, ny de la part du roy, ny de ses ministres; ce n'est point ainsi le moyen de s'accommoder, que de blesser le roy de France et la France elle-mesme dans son honneur : sommes-nous donc vaincus ou écrasés? Non, car voilà nos épées et nos bras encore tous prests pour recommencer vaillamment la besogne contre les injustices de l'ennemi. Est-il raisonnable que je paye les frais d'une guerre faicte tout exprès pour me ruiner? Ce seroit par trop fol et injuste : j'ay, de mon costé, trop de courage, de justice et de bons amis et serviteurs, et j'estime trop peu les armes de mon ennemi pour acquiescer jamais à de telles prétentions, soit par rapport aux frais de la guerre, soit par rapport à la Bretagne. Que le cardinal retienne donc ses demandes inciviles. Mon cousin; je vous escris ces choses pour vous fortifier aux réponses que vous avez à faire sur ce sujet, et non pour en parler tout à fait si clairement ny si librement que je vous l'escris; car si je ne veux, en traitant la paix, rien faire d'indigne d'un prince qui aime sa foy et son honneur, je ne veux pas non plus rebuter sa sainceté, ny luy donner à elle et autres l'occasion de m'imputer la cause de la guerre, tort qui retombera sur mes ennemis, s'ils veulent que je paye les verges desquelles j'ay esté

fouetté. Enfin, j'auray pour agréable que l'on mette ce traité en estat que le choix m'en demeure sans offenser sa sainctteté, sans donner barre sur moy à mes ennemis, ni leur découvrir mes conceptions. Vous demeurerez donc dans ce but jusqu'à nouveau commandement; et croyez, mon cousin, que je prie Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde. —A Paris, le 15 juin 1597. HENRY [1]. »

Ces instructions curieuses, écrites de la main du roi, expliquent sa haute politique; il savait la situation de vieillesse et de décrépitude de Philippe II; l'Espagne avait besoin de la paix; le pape l'imposait. Henri IV avait raison de se considérer comme l'expression d'un système qu'un traité isolé pourrait compromettre. La restauration de Henri s'alliait à l'établissement de la Hollande indépendante, à l'agrandissement de la puissance protestante en Angleterre, à la liberté absolue du corps germanique, à la constitution de Genève et des autres cantons calvinistes contre la Savoie. Si pourtant les conditions offertes par Philippe II étaient larges, rassurantes, on pourrait traiter isolément. Mais était-il possible d'admettre les prétentions de l'Espagne, au moment même où de récents avantages avaient salué les cornettes de France?

Dès qu'Élisabeth eut connaissance des négociations avec l'Espagne, elle manifesta toute espèce de froideur à l'égard de Henri IV. Voulait-on sacrifier l'Angleterre à des stipulations particulières, à des avantages exclusifs pour la France? Le roi lui écrivait: « Madame; le sieur Roger Villaumez m'a trouvé sur le chemin de Lyon, venant secourir Cambray. Les lettres que je vous ay escrites avant mon partement et durant mon voyage vous ont faict cognoistre les occasions pour lesquelles je l'ay entrepris. Le progrès que j'ay faict pendant ce temps et le fruict qui en résulte ont faict assez cognoistre à un chacun combien ledict voyage estoit nécessaire. Il faut que je vous dise cependant, madame, que j'estime avoir recognu quelque refroidissement à vostre bonne volonté accoutumée envers moy, sans que je sache vous en avoir donné l'occasion. Le secours duquel avez esté requise pour les affaires de mon pays de Picardie par ceux de mon conseil que j'avois establis en ceste ville, m'estoit si nécessaire, que ne l'ayant accordé, j'ay jugé quelque diminution de vos favorables offres d'amitié; or, je n'y peux recognoistre si peu d'altération que ce soit, sans un

[1] Archives de Simancas, cot. B 85[11].

extresme regret et déplaisir, n'y ayant rien au monde que je ne fasse pour conserver vos bonnes graces et bienveillances. Il faut aussi, madame, que je vous confesse que je ne manqueray de jalousie, si vostre bonne volonté envers moy n'estoit réciproque; car, outre l'inclination qui nous dirige dans ceste correspondance, le bien de nos affaires nous y conduit, ayant pour ennemi commun le roy d'Espagne. Nostre mutuelle intelligence rompra ses desseins, et assurera du tout ce qui dépend de la prospérité de nos royaumes. Sur quoy désirant sçavoir vos intentions, j'ay despesché Loménie, secrétaire d'Estat de mon royaume de Navarre; j'espère bien passer outre et entrer sur les terres de nos ennemis, pour peu surtout que vos forces, dont je vous fais prier, veuillent m'assister. Je les employerai aussi utilement pour le bien de nos affaires, puisque nous ruinerons nostre adversaire et ennemi commun. Je joindrai ceste obligation et faveur à beaucoup d'autres desquelles je suis si pénétré, si recognoissant, que c'est avec bien de la sincérité et du fond de l'ame que je prie Dieu, madame, etc., etc. [1]. — Vostre affectionné frère et serviteur, HENRY. »

Quand il s'agissait d'appeler des secours, d'obtenir appui de la reine d'Angleterre, Henri IV présentait les deux causes comme invariablement unies contre Philippe II; mais lorsqu'il fallait négocier, préparer des résultats par des démarches secrètes, alors Henri abandonnait son alliée : Élisabeth n'était-elle pas menacée par le mouvement catholique que la paix pouvait favoriser, et qui touchait à la couronne protestante d'Angleterre? C'est dans cette pensée d'une révolution religieuse contre l'église anglicane que le pape persévérait dans ses projets de pacification. Le nonce auprès de Philippe II eut ordre de presser plus que jamais la conclusion de la paix : « Nostre sainct-père le pape, lui disait-il, me commande expressément de vous écrire pour faire cognoistre à vostre majesté l'état des négociations traitées par son légat en France, ce que vous pourriez ignorer par les dangers continuels que courent les dépêches envoyées en Espagne. Sa sainctetė a député le père général de l'ordre de Sainct-François en Flandre pour y explorer les sentimens de l'archiduc à l'égard de la paix; il devoit aussi passer en France pour voir ce qu'avoit avancé le légat sur le même objet, et de cette manière pouvoir tâter la matière [2]. Il a

[1] MSS de Brienne, vol. XXXVII, fol. 8.
[2] Archives de Simancas, cot. B 85[78].

trouvé l'archiduc assez disposé à la paix, mais assez difficile sur les conditions particulières ; ce qui n'est pas étonnant, puisque c'est là première tentative, et qu'il n'a reçu d'autres ordres de vostre majesté que ceux de continuer la guerre. Étant ensuite passé en France, il a trouvé Henri assez bien disposé par les soins du légat ; ce prince a demandé, entre autres choses, si l'archiduc avoit des pouvoirs de vostre majesté pour la paix ; et il a laissé entendre ensuite, parmi quelques-unes de ses prétentions, qu'il vouloit rentrer dans celles de ses places qui étoient occupées. Le père général étant retourné en Flandre avec cette réponse, a longuement discouru avec son altesse l'archiduc, qui, bien que recognoissant l'utilité de la paix pour le bien public, a fini par dire qu'il n'avoit pas la dernière parole de vostre majesté pour conclure ce traicté. Cette réponse ayant été transmise à sa saincteté, elle a répondu qu'il falloit bien démontrer à vostre majesté que cette interminable guerre n'étoit pas favorable à l'accroissement du catholicisme. La réponse d'Espagne s'étant fait attendre, sa sainctelé m'a écrit de réitérer cette prière auprès de vostre majesté : car, l'occasion passée, les conjonctures peuvent devenir telles, que d'une affaire facile il en advienne une difficile et fatale. Sa sainctelé m'a dict de vous faire cognoistre, 1° que la Flandre lui paroissoit un endroit peu favorable au traité, tant à cause de sa proximité de la France, que parce que c'est à un personnage de vostre sang qu'est confiée la négociation, et pour mille autres raisons encore. Vostre majesté m'a fait une réponse à cet égard qui satisfait pleinement sa sainctelé. — Le deuxième article étoit que vostre majesté devoit se hâter de conférer des pouvoirs pleins et absolus à l'archiduc pour traiter de la paix sans perdre l'occasion qui se présente. Vostre majesté sait en effet qu'une espèce de froideur règne entre le roy de France et l'Angleterre, et que hâter aujourd'hui la négociation, deviendroit un moyen facile de séparer la France de son alliance avec la royne et les estats : une fois les hérétiques désunis, on pourroit bien mieux les ramener pour le bien de la chrestienté et le repos de tous. Ce poinct a paru si essentiel à sa sainctelé, qu'elle ne croit pas qu'il y ait une difficulté qui ne doive céder à cette importante considération. Cette prière de sa sainctelé ne sera poinct adressée en vain à vostre majesté, je l'espère ; car elle considérera qu'outre la satisfaction qu'elle procurera à nostre sainct-père, elle aura fait encore un acte qui tranquillisera sa conscience, en sacrifiant quelques intérêts particuliers au bonheur général. »

Le pape s'était donc placé à la tête des idées pacifiques, des opinions de concorde et de rapprochement. Les transactions étaient difficiles, parce que la France et l'Espagne ne représentaient point des intérêts simples, mais une politique complexe. Henri IV n'avait pas à traiter seulement pour la France ; devait-il, pour brusquer une convention de paix, se séparer de ses alliés d'Angleterre et des États-Généraux de Hollande? Philippe II lui-même ne pouvait isoler sa cause de l'existence politique des Pays-Bas espagnols sous l'archiduc Albert. Élisabeth surtout paraissait peu portée à la paix ; ses expéditions étaient heureuses ; la course et la piraterie enrichissaient les armateurs anglais ; elle savait également qu'une des pensées de la grande croisade catholique contre les musulmans était de réveiller les idées populaires contre la réforme. Clément VIII rêvait l'unité religieuse, sorte de retour vers la société du moyen âge ; la pacification de l'Espagne et de la France arrivait à cette fin. De toutes parts éclataient les plaintes des alliés du roi, des Anglais, comme des États-Généraux des Pays-Bas.

« Mon cousin, écrivait Henri IV au connétable de Montmorency ; depuis vous avoir renvoyé le sieur Du Belloy, les ambassadeurs de la royne d'Angleterre et les desputés des États des provinces-unies des Pays-Bas ont pris congé de moi pour retourner en leur pays. Les premiers ont parlé si diversement et incertainement de la volonté de leur maistresse, que je ne puis encore comprendre si elle veut entendre à la paix ou continuer la guerre ; mais j'ai bien recognu que ses ambassadeurs eussent bien voulu m'empescher de faire ladicte paix sans davantage engager leur maistresse à la guerre ; et j'ai trouvé les autres, depuis le premier jour de leur arrivée jusqu'à leur partement, si résolus à continuer la guerre, qu'il n'y a eu moyen de les fleschir ni disposer à la paix. Quoi voyant, et estimant m'estre suffisamment acquitté envers ladicte dame et lesdicts Estats de la foi promise par nos traictés, lesquels ne m'obligent pas de suivre leurs volontés au dommage de mon Estat, la conservation duquel me doibt par raison et par nature estre plus chère que toute autre amitié et considération, j'ai faict cognoistre auxdicts ambassadeurs ne pouvoir refuser les moyens qu'on me donnoit de recouvrer mes villes et donner repos à mon peuple accablé sous le faix de la guerre ; de quoi les uns et les autres ont montré estre mal satisfaicts. Toutefois, les Anglois m'ayant depuis faict instance de leur donner quelque temps pour en advertir leur

maistresse comme ils estoient venus incertains de sa dernière volonté, je leur ai accordé quarante jours dedans lesquels je leur ai promis de ne ratifier l'accord que pourroient faire mes ambassadeurs, dont ils ont faict contenance de n'estre encore contens. Car, mon cousin, ils eussent bien voulu par leurs dilations et remises me faire perdre l'occasion qui se présente de pacifier mon royaume, pour faire tousjours leurs affaires à mes despens, grandir et profiter de mes travaux. Quant à ceux des Provinces-Unies, bien qu'ils aient esté marrys de la résolution que j'ai prise, comme ceux sur lesquels tombera principalement tout le faix de la guerre, toutefois ils n'en ont faict tant de bruit et de plaintes que les autres, de sorte qu'en envoyant devers leurs supérieurs le sieur de Buzenval, j'ai opinion que ce ne sera inutilement; car, à vous parler librement, je serois très-aise pouvoir rendre mes amis jouissans du mesme repos que je prends pour moi, tant pour leur propre bien que pour celuy de la chrestienté. J'ai adverty les sieurs de Bellièvre et de Sillery du despart desdicts ambassadeurs, et de ma dernière volonté sur ce qu'ils traitent, de sorte que j'espère qu'ils y mettront fin le plustost qu'ils pourront. Je fais compte de m'approcher de vous pour faciliter et conclure toute chose; et comme il ne faut en tels cas s'assurer que de ce que l'on tient en la main, je ne laisse pas pour cela de renvoyer par deçà une partie des forces que j'avois amenées dans ce pays. Mon cousin, mon but est, si Dieu me donne la paix, de remettre toutes choses en leur premier et ancien ordre, avec vostre ayde et bon conseil, afin que nous puissions jouir en repos du fruict de nos labeurs, à la gloire de Dieu et au contentement des gens de bien [1]. »

Le roi de France paraît enfin décidé à la paix, isolée s'il le faut, puisque ses alliés ne veulent pas entrer dans son système. Si les États-Généraux persistaient à faire la guerre, est-ce que le roi pouvait obéir à leurs intérêts? si la reine Élisabeth se séparait de lui, pouvait-il la soutenir à des conditions onéreuses pour sa monarchie? MM. de Bellièvre et de Sillery furent chargés par Henri IV des négociations pour la paix. Le président Richardot, l'envoyé Taxis, et le Belge Vereiken représentaient l'archiduc Albert, et le marquis de Lullino le duc de Savoie. Le lieu des conférences avait été fixé d'abord dans les Pays-Bas, puis à Vervins, ville de la frontière, qui fut neutralisée durant la

[1] MSS de Béthune, vol. col. 9068, fol. 82.

guerre. Les instructions des deux négociateurs étaient courtes et précises : « Le roy entend que l'assemblée des députés se fasse en la ville de Vervins, auprès de la personne et en la présence de M. le cardinal de Florence, légat de nostre sainct-père le pape, et du père Bonaventure Talatagironne, général de l'ordre Sainct-François, envoyé devers sa majesté exprès pour cet effet ; en laquelle assemblée lesdicts sieurs de Bellièvre et de Sillery auront soin de conserver et garder le rang dû à la royale dignité de sa majesté. Ils diront audict sieur légat que trois raisons et considérations ont mû sa majesté de passer par-dessus plusieurs autres très-importantes à son service : la première a esté le désir très-grand que sa majesté a eu de contenter nostre sainct-père, fortifié de la grande fiance que sa majesté a prise de la bonne volonté du légat, s'assurant qu'il ne consentira jamais estre faict chose honteuse et préjudiciable au roy et à la France ; la seconde, l'affection et le soin que doibt avoir tout prince chrestien d'embrasser et favoriser le repos public de la chrestienté ; mais la dernière est la parole donnée par le père général au légat et à sa majesté, au nom du roy d'Espagne et du cardinal Albert, de rendre, par ladicte paix, toutes les villes et places prises en ce royaume par ledict roy et les siens depuis le traité de Cateau-Cambrésis. Sa majesté désire que l'exécution de ladicte restitution soit commencée par les villes de Calais et Ardres, et après suivre et continuer par les autres sans intermission, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement accomplie. Pareillement ils feront instance que la ville de Cambray soit remise au pouvoir de l'évesque, qui en est seigneur temporel et spirituel. Quant à l'instance que lesdicts députés pourroient faire des prétentions du roy d'Espagne et de sa fille aisnée sur le duché de Bretagne, les sieurs de Bellièvre et de Sillery estant, comme ils sont, bien informés des raisons avec lesquelles elles doivent estre combattues, il n'en sera faict mention en ce mémoire, seulement ils n'escriront rien qui puisse porter préjudice à sa majesté. Pour le royaume de Navarre, le roi leur commande qu'il ne soit rien faict et accordé qui affoiblisse ou diminue aucunement ses droits sur ledict royaume[1]. »

A ces instructions était jointe une lettre personnelle de Henri IV pour le cardinal légat « Mon cousin ; puisque les sieurs de Bellièvre et de Sillery sont porteurs de la présente, je ne la vous escriray que

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8963, fol. 32.

pour vous souhaiter autant de santé que je vous porte d'amitié et ay de fiance en la vostre, afin de pouvoir rendre l'œuvre que vous avez entrepris aussi parfait et accompli qu'il sera glorieux pour vous et utile pour tous, si vous en estes cru. Les sieurs de Bellièvre et Sillery n'ont pu partir à jour nommé, pour les raisons qu'ils vous diront. Ils marchent pour un faix qui est si pesant et touche aussi à tant de sortes de personnes, qu'il ne faut s'esbahir si on y procède lentement, mesme à ce commencement. Mais quand les matières seront assemblées, mon cousin, on pourra mieux advancer la besogne, si tous y veulent travailler aussi loyalement et rondement que je suis certain que vous ferez, mon cousin, et que ferons, par mon commandement et très-volontiers, les sieurs de Bellièvre et de Sillery, sur lesquels me remettant, je vous prie ajouter foy à ce qu'ils vous diront de ma part, comme si c'estoit moy-mesme[1]. »

Les négociations furent longues. Toutes les instructions de la part de Henri IV portaient sur la restitution des villes qui étaient au pouvoir de la France lors du traité de Cateau-Cambrésis. C'était *l'uti possidetis* de 1559, dans son expression la plus large et la plus absolue. Ces points reconnus, MM. de Bellièvre et Sillery, après avoir défendu les intérêts de l'Angleterre et des Pays-Bas, devaient les abandonner, s'il était nécessaire, pour arriver à une paix définitive, en dehors même des alliés naturels. Cette situation des Pays-Bas et de l'Angleterre compliquait singulièrement les négociations si simples de Henri IV ; Philippe II devait offrir des conditions meilleures, au cas où le roi de France consentirait à traiter isolément ; l'archiduc Albert, qui gagnait à la paix la couronne ducale, avec les belles provinces de Franche-Comté et de Flandre, le rétablissement du vieux et brillant duché de Bourgogne, favorisait l'achèvement du traité : « Sire, écrivaient les négociateurs, ayant arresté la cessation de tous actes d'hostilité pour deux mois avec la royne d'Angleterre et les Provinces-Unies, nous renvoyasmes incontinent à vostre majesté le courrier Lafontaine pour luy en donner advis, et luy dire où nous en estions pour le surplus des articles de ce traité de paix. Depuis ce temps nous n'avons cessé de travailler pour mettre fin aux difficultés qui restoient à résoudre, que, graces à Dieu, nous avons surmontées ; nous avons

[1] MSS Dupuy, vol. CLXXVIII, fol. 12, verso.

conclu et signé le traité avec lesdicts députés, et remis entre les mains de M. le légat. Nous les avons priés de tenir le tout secret jusqu'au jour où la ratification sera envoyée et les ostages délivrés. Le traité est mis en la forme qu'il doibt demeurer sans que l'on y puisse ajouter ni diminuer. Nous prions Dieu, sire, que vostre majesté puisse longuement et heureusement jouir de ceste paix, laquelle estant dès maintenant conclue et arrestée, il est besoin que les gouverneurs et lieutenans généraux de vos provinces soient advertis de la cessation de tous actes d'hostilité qui a esté accordée de part et d'autres. A quoy nous remettant, nous luy dirons que M. le légat nous a promis qu'il ne partira de ce lieu de Vervins, sans que premièrement il ait sçu la volonté de vostre majesté. Il dict que si les députés d'Angleterre viennent icy, il n'y peut rester avec son honneur, mais que doucement il se retirera à Reims sans que l'on s'aperçoive pour quelle occasion il le faict, et qu'il sera si près de nous qu'il ne manquera à servir vostre majesté. Ce bon prélat est plein de zèle et d'affection envers vostre majesté, à laquelle il se sentira fort obligé, si, escrivant au pape, vous l'honorez de vostre témoignage. Sire, nous venons de signer et remettre le traité entre les mains de mondict sieur le légat, et n'y a plus rien en disputes. Nous l'envoyerons au premier jour à vostre majesté, pour, s'il luy plaist, nous le renvoyer avec la ratification, estant le terme si court que nous n'avons point de temps à perdre [1]. »

La paix était ratifiée en toute hâte; et pour manifester son contentement, Henri répondit aux négociateurs : « Messieurs de Bellièvre et de Sillery ; vous m'avez faict un très-signalé et agréable service d'avoir conclu et signé nostre traicté de paix ainsi que vous m'avez écrit par vostre lettre du 2 de ce mois. Je vous remercie de tout mon cœur du bon devoir que vous y avez faict ; il a répondu à mes espérances. Car quand je vous choisis pour desfendre ma cause, je ne m'en promettois pas moins que cela. Souvenez-vous de ce que je vous en dis à vostre partement ; et je me souviendray à jamais pour le recognoistre envers vous et les vostres de la fidélité, prudence et diligence dont vous m'avez servi en ceste occasion. Vous avez esté advertis par nos précédentes de la promesse qu'ont tirée de moy les ambassadeurs d'Angleterre, et, depuis, du peu de compte qu'ont faict les

[1] MSS Dupuy, vol. CLXXVIII, fol. 158, verso.

députés des estats des Provinces-Unies, de la cessation d'armes de deux mois que vous avez obtenue pour eux avec tant de peine. Quoy voyant, il m'a semblé que je n'estois obligé à cacher plus longtemps la conclusion dudict accord, puisque nous n'avions désiré qu'il fust tenu secret que pour la seule considération de mesdicts alliés. Je me resjouis grandement de la promesse que vous a faicte mon cousin le cardinal de Florence, légat de nostre sainct-père, de ne partir de Vervins que je ne luy aye mandé ma volonté; car je suis assuré que sa présence facilitera grandement l'exécution de nostre accord. Partant, après l'avoir remercié de la peine qu'il a prise pour moy, je le prie de me donner encore le temps qui m'est nécessaire pour me rendre entièrement jouissant du fruict de ses labeurs; l'assurant que je me rendray si près de luy dans la fin de ce mois, que je le remercieray moy-mesme du plaisir qu'il m'aura faict. Vous le fortifierez en ce propos, selon mon désir, et j'en remercieray nostre sainct-père par ma première, luy donnant tesmoignage de l'obligation que j'ay audict sieur légat pour sa bonne et heureuse conduite en ce traicté. J'ay desjà faict l'office pour le père général, et vous assure que je verray volontiers jouissant de la récompense que je luy souhaite et qu'il a bien méritée [1]. »

« Mon cousin, ajoutait Henri IV au légat; j'espère vous voir bientost, et moy-mesme me conjouir avec vous de l'heureuse fin que Dieu a donnée à vos travaux et longues poursuites pour la paix publique de la chrestienté, de la conclusion de laquelle mes ambassadeurs m'ont donné advis. Cependant je n'ay voulu différer davantage à vous remercier de l'affection avec laquelle ils m'ont faict savoir que vous avez embrassé et favorisé tout ce qui me concerne, et vous assurer que je m'en ressens si obligé à nostre sainct-père et à vous en particulier, que je n'en perdray jamais la mémoire, et ne seray content qu'il ne se présente occasion de m'en revancher et le recognoistre au contentement de sa sainctété et au vostre [2]. » « Très-sainct-père, écrivait le roi au pape, médiateur des intérêts catholiques : Puisque Dieu nous a donné la paix par le moyen de vostre sainctété, il est bien raisonnable qu'après en avoir loué la divine majesté, comme j'ay faict de tout mon cœur, je ne diffère davantage d'en remercier vostre sainctété, et me

[1] MSS Dupuy, vol. CLXXVIII, fol. 162.
[2] *Ibid.*, fol. 164.

conjouir avec elle de la gloire que ce bon œuvre ajoutera à son ponctificat, qui ne rendra la mémoire de son sainct nom, moins recommandable à la postérité que ses vertueuses et sainctes actions, lesquelles nous obligent à l'honorer, servir et aimer. Je supplie donc vostre saincteté trouver bon que mon ambassadeur s'acquitte de ce devoir envers elle pour arrhes de ma gratitude, en attendant que j'y satisfasse publiquement, comme je feray avec la grace de Dieu. Le traicté qui s'en est ensuivi est dû, après Dieu, à vostre saincteté, à la prudence de son très-fidèle et affectionné légat, mon cher cousin et amy, et à la diligence du père général de l'ordre Sainct-François. Très-sainct-père, c'est un tesmoignage que nous devons tous ensemble à leur vertu et mérite, mais auquel je recognois estre en mon particulier plu attenu que nul autre, pour la bienveillance qu'ils ont faict paroistre me porter. Et comme je sçais qu'ils l'ont faict principalement par le commandement de vostre saincteté, je lui en rends grace très-humble, et la supplie avoir agréable que je la requière faire sçavoir et cognoistre à tout le monde le gré que vostre saincteté leur en sçait, et le contentement qui lui en demeure ; et je participeray à la recognoissance et gratification que vostre saincteté leur despartira, non moins qu'à l'obligation qu'ils lui en auront [1]. »

Les clauses territoriales du traité faisaient revenir la France à la position géographique posée par le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), Philippe II cédait Calais, Ardres, Dourlens, La Capelle, le Castellet en Picardie et Blavet en Bretagne ; et avec ces villes étaient abandonnés à Henri IV les canons des remparts, les ouvrages militaires, tandis que toutes les munitions de guerre et de bouches restaient au pouvoir de l'Espagne. Puis, comme puissance intermédiaire, on constituait une sorte d'État neutre, composé de la Flandre espagnole réunie à la Franche-Comté, à l'ancien duché de Bourgogne ; et tout cela au profit de l'archiduc Albert, qui épousait l'infante Isabelle, noble fille autrefois désignée pour le trône de France.

Dans le protocole original de ce traité : « On faisoit sçavoir à tous que bonne, ferme, stable et perpétuelle paix, amitié et réconciliation étoit faicte et accordée entre très-haut, très-excellent et très-puissant prince Henry, par la grace de Dieu, roy très-chrestien de France et de Navarre, et très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe, roy

[1] MSS Dupuy, vol. CLXXVIII, fol. 164, verso.

catholique des Espagnes, et très-excellent prince Charles-Emmanuel, duc de Savoye, leurs vassaux, subjects et serviteurs, en tous les royaumes, pays, terres et seigneuries de leur obéissance. Et est ladicte paix générale et communicative entre eux et leursdicts subjects pour aller, venir, séjourner, retourner, commercer, marchander, communiquer et négocier les uns avec les autres librement, franchement et sûrement par mer, par terre et eaux douces tant deçà que delà les monts ; et tout ainsi qu'il est accoustumé de faire en temps de bonne, sincère et aimable paix telle qu'il a plu à Dieu, par sa bonté, envoyer et donner auxdicts seigneurs princes ; défendant et prohibant très-expressément à tous, de quelque état et condition qu'ils soient, d'entreprendre, attenter ni innover aucune chose au contraire, sur peine d'estre punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du bien et repos publics [1]. »

Ainsi était signée la paix entre deux royautés rivales, trêve indispensable dans l'épuisement d'une longue et sanglante lutte. Les intérêts qu'elle cherchait à concilier ne cessaient pas d'être dans une hostilité constante. Tant que les couronnes d'Espagne et de France ne rentreraient pas dans un système commun d'alliances de famille ou de balance politique, elles devaient violemment se heurter. Ce nouveau système arriva sous Louis XIV. Alors la France échappa aux alliances de l'Angleterre et de la Hollande, qui devinrent ses rivales : elle eut appui de l'Espagne, et la domina.

Quant à la paix de Vervins en elle-même, toute favorable à la France, elle lui assurait une circonscription territoriale fixe, agrandie, et que les chances de l'avenir devaient arrondir encore. Du côté de la Savoie, elle reprenait le marquisat de Saluces ; en Picardie, une ligne de villes fortifiées depuis Amiens ; et Calais surtout, alors tête de frontière, puissamment à l'abri par ses tours rembrunies et ses épaisses murailles. La maison de Bourbon, par la réunion de ses apanages, donnait également à la France la ligne naturelle des Pyrénées, ce qui complétait son système de défense au midi comme au nord [2].

[1] 10 juin 1598, « Mandement du roy pour la paix d'entre sa majesté le roy d'Espagne et le duc de Savoye. »

[2] Pour les articles de la paix de Vervins (2 mai 1598), et toutes les négociations, voyez les MSS Dupuy, vol. CLXXVIII, et Béthune, 8963, 8968, 8969 et 8970. Ils contiennent les diverses instructions des sieurs de Bellièvre et de Sillery, députés de Henri IV ; du président Richardot, Taxis et Verreiken, députés par l'archiduc

Henri IV, fatigué de tant de soucis, de ces années laborieuses passées en batailles civiles et aux guerres étrangères (il luttait depuis plus de vingt-cinq ans), manifesta sa joie de la signature du traité de paix. Acquérir sans conquête, sans frais de guerre des positions militaires, des villes fortifiées; refaire la France territoriale, si souvent envahie; et pour cela il n'y avait eu ni batailles décisives, ni faits d'armes sérieux! quel magnifique résultat! « Monsieur, écrivait le roi au gouverneur de Provins; Dieu ayant voulu donner à mon royaume la paix avec le roy d'Espagne et le duc de Savoye, je vous envoye l'acte de la publication de la paix avec des lettres adressées tant aux évesques qu'aux baillis et séneschaux de vostre gouvernement, lesquelles vous leur ferez tenir incontinent, afin que lesdicts évesques aient à faire remercier Dieu de la grace qu'il m'a faicte et à mes subjects, et que les baillis et séneschaux fassent publier ladicte paix en l'estendue de leur ressort, comme vous ferez aussi de vostre part [1]. » Ce n'était là qu'une formule de lettre, communément adressée aux cours de parlement, aux baillis et sénéchaux, aux archevêques et évêques du royaume, pour régler les cérémonies.

Le roi disait aussi aux maires et échevins des bonnes villes : « Très-chers et bien amés; après les longues oppressions et calamités dont nos peuples et subjects ont esté si longuement affligés, il a plu à Dieu avoir pitié de ce royaume, et mettre entre nous, le roy d'Espagne et le duc de Savoye une bonne et sincère paix, que nous espérons, avec la grace et bonté de Dieu, devoir estre de longue durée; et afin qu'elle soict entendue d'un chascun, nous vous envoyons un acte de la publication que nous voulons en estre faicte en nostre ville. Au moyen de quoy, vous ne faudrez, incontinent la présente reçue, faire faire ladicte publication solemnelle, remerciant Dieu de ceste grace avec feux de joye et autres desmonstrations de plaisir et contentement, tout ainsi qu'il est accoutumé en semblables occasions [2]. »

Et en conséquence des ordres du roi, il y eut fêtes et pompes pour célébrer la bonne nouvelle : « Sire Cosme Carrel, quartenier;

Albert, représentant Philippe II, et du marquis de Lullino pour le duc de Savoie; ainsi que les actes de ratification et autres d'exécution, commissions et pouvoirs de Philippe II à l'archiduc Albert pour traiter en son nom, et les serments faits par les trois souverains touchant l'observation de cette paix.

[1] MSS Dupuy, vol. CLXXVIII, fol. 216, verso.

[2] *Ibid.*, fol. 217, verso.

trouvez-vous avec deux notables bourgeois de vostre quartier, demain sept heures du matin, en l'hostel de ville, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera; et outre, faictes faire ce soir feux de joye en chascune de vos dixaines, pour rendre graces à Dieu de la paix [1]. » — « Capitaine Marchant; trouvez-vous et faictes tenir prest en vostre maison, demain à midy, vingt-cinq de vos archers à cheval, et après ladicte heure, vous irez sur le chemin de Sainct-Denis en France, et jusque en ladicte ville Sainct-Denis, si besoin est, pour aller au-devant de MM. les ambassadeurs du roy d'Espagne, et nous en envoyer soixante ou quatre-vingts pour nous y accompagner [2]. »

L'exécution du traité ne souffrit aucune difficulté dans les villes de Picardie; il suffisait là d'un ordre militaire pour que les chefs des troupes espagnoles se repliassent dans les Pays-Bas auprès de l'archiduc Albert. Il n'en était pas de même de la Bretagne, où les Espagnols tenaient quelques places fortes, et particulièrement Blavet : on devait s'assurer une retraite par la mer, lutter contre la partie de la population que la paix rendait victorieuse. Il fallait empêcher la réaction qui partout se prononçait avec violence au milieu de la gentilhommerie de M. de Brissac, chargé de soumettre la Bretagne. Don Juan Vanegas de Cordova écrivait de Blavet au roi Philippe II : « Sire, j'ay esté envoyé par son altesse sérénissime le cardinal-archiduc, après la conclusion du traicté de paix, de Bruxelles en Bretagne, pour faire cesser la guerre [3] dans ceste province. J'ay eu mission également de rassembler les troupes sous les ordres du mareschal de camp Rodrigo de Horosco, et de les faire embarquer promptement pour l'Espagne, sur des navires que devoit fournir le roy de France. Le cardinal m'avoit enjoinct en outre que je recevrois sous peu de jours des lettres de sa main pour faire embarquer le reste de la garnison de Blavet, place que je ne devois quitter pour retourner en Flandre qu'après l'avoir fait desmanteler. En me rendant rapidement en Bretagne pour aller remplir ma mission, j'ay eu occasion de parler au roy de France à Tours. Il m'a faict l'accueil le plus gracieux [4]. « Voyez, m'a-t-il dict, combien ma cour et tout le monde en ce royaume se resjouissent de la

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIV, fol. 616.
[2] *Ibid.*, fol. 619.
[3] « En q. en ella hisiesse cessar las armas. »
[4] « Hizome buenissimo acozimiento. »

paix ; dictes au roy vostre maistre qu'il n'a pas tenu à moy de faire commencer plus tost ce bonheur. » Arrivé à Blavet, j'y ay trouvé le mareschal de camp derrière ses fortifications si considérablement accrues, qu'il pouvoit y défier une nombreuse armée. Luy ayant communiqué les despesches de vostre majesté et de son altesse l'archiduc et mes lettres de créance, il m'a dict qu'il estoit prest à obéir, mais que vostre majesté se privoit là d'un boulevard inestimable [1]. Dès que les navires que doibt nous faire donner le mareschal de Brissac vont estre arrivés, les ordres de vostre majesté seront mis à exécution. Il seroit convenable, je crois, que tandis que l'on embarque l'artillerie et les munitions qui sont considérables, et que l'on démantelle la place, les galères sous les ordres de Carlos de Amezola vinssent ici nous prester main-forte, tout cas échéant [2]. Je cognois l'humeur des François ; quoiqu'ils aient un ordre de leur roy, ils pourroient bien, selon que leur esprit variable ou leur amour-propre les inspireroit, profiter de la circonstance et nous empescher d'exécuter nos ordres. Mais les galères estant là, nous ne laisserons pas pierre sur pierre [3], et nostre resputation ne courra aucun risque ; c'est de là que despendent tous les événemens de la guerre [4]. Dans le cas contraire, nous demeurons exposés à la légèreté des François [5], qui d'ailleurs ne manqueront pas de motifs pour s'y opposer [6]. »

Cependant la retraite se fit sans opposition ; les ordres étaient partout impérieux, et les troupes espagnoles sortirent avec les honneurs de la guerre. Restait pour le roi de France une seconde condition à accomplir : c'était la justification de la paix auprès de ses vieux alliés, les États-Généraux de Hollande et la reine d'Angleterre. Ceux-ci n'avaient-ils pas été trahis, abandonnés? Le roi de France n'avait-il pas traité seul dans une cause commune? Comment expliquer cette séparation d'intérêt, là où il y avait eu un dévouement si généreux de la part de l'Angleterre et des Pays-Bas? M. de Buzenval, envoyé auprès des États-Généraux, reçut des instructions de la main de Henri IV.

« Le roi ayant résolu d'envoyer en Hollande le sieur de Buzenval,

[1] « De una plaça muy valiente. »

[2] « Se hallen a hacer nos espaldas a lo uno y lo otro, » mo à mot, garder nos épaules.

[3] « No quedara piedra sobre piedra. »

[4] « En que consisten todos los casos de la guerra. »

[5] « A la facilidad francesa. »

[6] Archives de Simancas, cot. B 86[181].

gentilhomme ordinaire de sa chambre et son ambassadeur près les Provinces-Unies des Pays-Bas, a voulu lui donner l'instruction suivante : Il ira saluer M. le prince Maurice, MM. de Barneveldt, d'Arsem et autres du pays, avant d'aller aux assemblées des estats. Il dira particulièrement audict prince le désir que conserve sa majesté de lui rendre preuve de son amitié en chose qui lui puisse apporter honneur et contentement ; qu'elle se plaist à recognoistre les secours qu'elle a reçus de lui et des estats sur la nécessité de ses affaires ; le priant, au nom de sa majesté, que lui et les estats continueroient à se confier en elle comme à celui de tous leurs voisins qui affectionne le plus leur bien. Il expliquera la nécessité de la conclusion de la paix de Vervins, disant que la France étoit tellement affoiblie et lassée de la guerre, qu'elle étoit à la veille de succomber sous le faix ; de sorte que toute l'assistance que lesdicts estats eussént donnée à sa majesté, eust plustost servi à accroistre sa langueur à l'avantage de l'ennemi commun qu'à la restaurer. Par ladicte paix, sa majesté a recouvré ses villes sans bourse délier, ni hasarder sa vie ou celle de ses serviteurs ; elle a reconquis la bienveillance générale de ses peuples, tandis que le désespoir, provenant des charges insupportables de la guerre, la rendoit fort douteuse. Davantage ; il est certain que si sa majesté n'eust faict ladicte paix, le roy d'Espagne n'eust poinct cédé à sa fille les Pays-Bas et le comté de Bourgogne en faveur du mariage de l'archiduc Albert, comme il l'a faict, et que cette distinction desdicts pays d'avec la couronne d'Espagne diminue grandement la resputation et la puissance desdicts Espagnols. Ensuite, que lesdicts estats ne redoutent ni la guerre ni les menaces qu'on leur faict ; car, entre autres empeschemens, ne faut-il pas qu'à l'exemple du duc de Savoye, comme le roy d'Espagne l'exige, l'archiduc vienne chercher sa femme sur les lieux, et pour cela fasse le voyage d'Italie ? Et si dans ce moment les estats pouvoient se jeter aux champs, et faire quelques effects heureux contre l'archiduc, cela affermiroit du tout leurs peuples, et altéreroit au contraire tellement les autres, qu'il y a apparence de croire qu'il en naistroit des mouvemens et changemens d'importance. Si, pour contenter la royne d'Angleterre, qui, dit-on, veut faire sa paix avec l'Espagne, ledict prince Maurice recognoissoit que lesdicts estats fussent contraincts de traicter avec ledict archiduc, le sieur Buzenval le priera que ce soit par l'entremise de sa majesté, et non par autre, en lui remontrant que ce sera l'avantage et la sûreté des estats; car sa majesté étant médiatrice de leurs accords, demeu-

rera comme caution de l'observation d'iceux, et conserveront l'amitié si utile de la France. M. de Buzenval parlera dans le mesme sens aux estats, soit par rapport aux raisons qui ont forcé sa majesté à faire la paix, que pour le souvenir des services qu'elle a reçus d'eux. — Mais il faudra insister, surtout aux assemblées, sur la nécessité et l'utilité que doivent retirer les Provinces-Unies de la médiation de sa majesté, dans le cas où il y auroit lieu. Enfin ledict sieur Buzenval sera chargé de plusieurs médailles d'or de sa majesté, lesquelles il despartira à ceux desdicts pays qu'il advisera estre à propos, pour marque et souvenance de sa bienveillance. Il donnera du tout advis à sa majesté, et du progrès qu'il aura procuré aux affaires desdicts Pays-Bas, en s'aydant aux choses d'importance du dernier chiffre qui luy a esté baillé [1]. »

Henri n'offrait plus l'alliance offensive et défensive aux États-Généraux, mais seulement un bon office et une médiation; ce qui plaçait sa politique en une position plus haute. Dans le mouvement des affaires diplomatiques, le rôle de médiateur crée une sorte de supériorité sur les deux parties qui s'en rapportent et à votre jugement et à votre puissance. Henri IV voulait faire reconnaître l'indépendance des Pays-Bas, afin que ces peuples affranchis lui dussent leur origine politique.

En Angleterre, Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, ambassadeur extraordinaire, dut également justifier le traité de Vervins auprès d'Élisabeth. Les instructions secrètes de Henri IV portaient que M. de Harlay eût à pressentir la vieille reine sur la possibilité d'un mariage qui unirait les deux couronnes. L'ambassadeur eut ordre de combler Élisabeth de prévenances, de multiplier les témoignages d'attachement et d'amitié sincère. Une chronique difficile à croire, raconte que dans une audience particulière que Harlay eut de la reine Élisabeth, il hasarda quelques propos à cette princesse de son mariage avec Henri IV : « Il ne faut pas songer à cela, répondit-elle; mon *gendarme* [2] n'est pas mon faict, ny moy le sien; non pas que je ne sois encore en estat de donner du plaisir à un mary qui me conviendroit, mais pour d'autres raisons. » Là-dessus, levant ses jupes et sa chemise, elle lui montra sa cuisse; Sancy mit un genou en terre

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, n° 8963, in-folio, page 18.
[2] Nom qu'elle donnait à Henri IV.

et la lui baisa. Élisabeth eut l'air de s'en fâcher : « Madame, lui dit-il, pardonnez-moy ce que je viens de faire; c'est ce qu'auroit faict le roy mon maistre, s'il en avoit vu autant [1]. »

Ainsi, bon Gascon, politique habile, le roi de France leurrait chacun de quelque espérance : Henri devait à tout le monde, aux Suisses, aux Allemands, aux Hollandais, à la reine d'Angleterre; il avait besoin de les ménager tous, de ne heurter personne en face; il allait à ses fins, conquérait des villes, des provinces; et tout cela avec bonheur et sagesse; il avait transigé avec les ligueurs; maintenant il scellait la paix avec l'étranger. Ne lui restait-il pas une autre œuvre à accomplir? n'avait-il pas de braves gentilshommes, ses compagnons des dures veilles et des montagnes du Béarn, qui exigeaient de lui des garanties ou des concessions pour prix de leur sang et de leurs sueurs?

[1] Collection Fontanieu, portefeuille, ad ann. 1598.

Serment du roi très-chrétien pour le traité de Vervins.

« Nous Henry, etc., promettons, sur nos foy et honneur et en parole de roy, et jurons sur la croix, saincts Évangiles de Dieu et canon de la messe, que nous observerons et accomplirons pleinement, réellement et de bonne foy tous et chacun des points et articles portés par le traité de paix et réconciliation faict, arresté et conclu entre nos desputés et ceux de très-haut, très-excellent et très-puissant prince, Philippe, aussi par la grace de Dieu, roi d'Espagne, nostre très-cher et très-amé bon frère et cousin, et de très-excellent prince, Charles-Emmanuel de Savoye, nostre très-cher frère, en la ville de Vervins, le 2e jour du mois de mai dernier passé, et depuis par nous ratifié, et ferons le tout entretenir, garder et observer inviolablement de nostre part, sans jamais y contrevenir, ni souffrir y estre contrevenu en aucune sorte et manière que ce soit; en tesmoin de quoi nous avons signé ces présentes de nostre propre main, et à icelles faict mettre et apposer nostre scel, en l'église cathédrale de Nostre-Dame de Paris, le 25e jour de juin 1598. » — MSS de Béthune, vol. cot. 8963, fol. 97.

CHAPITRE CXII.

LE PARTI HUGUENOT. — TRANSACTION. — ÉDIT DE NANTES.

Murmures du parti huguenot sur la conversion du roi. — Il entoure le duc de Bouillon et le prince de Condé. — Organisation militaire du parti. — Refus de servir dans la guerre contre l'Espagne. — Commission pour l'édit de Nantes. — Travaux. — Édit de Nantes.

1593—1598

La condition d'un pouvoir qui veut vivre, est souvent de se séparer du parti qui l'a fait; parti exigeant, maussade, s'imaginant que tout doit se concentrer en lui, parce que la fortune l'a servi dans la victoire; il ne comprend pas les concessions que la politique commande pour affermir une autorité jeune encore et qui a besoin d'appuis. Comme il a prêté son épée, il est impatient de la montrer haute sur la tête des vaincus : tel était l'esprit de la chevalerie calviniste qui avait suivi Henri IV.

Au milieu des négociations qui tendaient à la paix de Vervins, je n'ai pu suivre le parti huguenot, cette brave ligue de gentilshommes qui avait si fortement secondé le Béarnais dans la conquête de son royaume. Que devaient dire ces nobles hommes, ces austères ministres, de se voir trahis, abandonnés par leur chef? Henri IV, salué roi, changeait de croyance; maître de la couronne, il délaissait ceux qui l'avaient posée sur sa tête. Déjà une opposition puissante s'était formée après l'abjuration de Saint-Denis; elle avait ses chefs tout trouvés; Duplessis-Mornay, vieux et austère calviniste, était la tradition vivante de Coligny; Condé ne remplacerait-il pas le roi de Navarre? et les seigneurs de Rohan et de Turenne, de brillante valeur, n'avaient-ils pas quelque chose de La Noue, de Téligny, courageuses

victimes des longues guerres civiles ? Les huguenots armaient comme en leurs jours de guerre ; dans les réunions secrètes ils étaient déjà convenus de leurs chefs, des contributions à lever. Les prêches s'ouvraient encore à la prédication belliqueuse ; il y avait eu des assemblées à Loudun, puis à Châtelleraut. On stipula des conditions de prise d'armes ; on fit des remontrances fières et hautaines ; car enfin n'avaient-ils pas quelque droit d'être exigeants auprès de leur vieux chef de guerre ? Des commissaires huguenots partirent pour la cour de Henri IV ; là, ils exposèrent que leur situation en France était précaire ; dans le Périgord, la Langue d'oc, partout où s'étendait leur prêche, l'église catholique réclamait les fiefs gagnés par leurs sueurs. Qu'avaient donc fait les prêtres de Baal pour ainsi dépouiller les hommes d'armes victorieux ?

Le commissaire royal De Fresnes-Forget, qui négociait auprès des assemblées protestantes, écrivait au connétable de Montmorency : « Monseigneur, nous avons ouy les députés de Loudun, qui parlèrent un peu à cheval. L'après-disnée, le roy appela les seigneurs de la religion qui sont icy pour leur commander de voir en particulier lesdicts députés, et les advertir de se rendre plus traitables et aussi de s'exprimer en termes plus modestes qu'ils ne font. Je tiens ceste affaire pour très-fascheuse, car s'ils demeurent si entiers qu'ils veulent estre, il ne pourra estre qu'il n'y ait du malencontreux. Je vous assure que le roy ne les flatta pas hier après disner ; celuy qui est icy de la part de M. le comte de Soissons ne s'en trouva pas mieux, car rencontrant sa majesté en ceste humeur, il n'eut pas meilleure réponse. Le roy estoit bien fasché, et ceste fois pas en apparence, comme il luy arrive, et cecy surtout par le ton aigre et reprochant de ces messieurs [1]. » Le roi ajoutait au connétable de Montmorency sur l'assemblée réformée de Vendôme : « Mon cousin ; je m'attendois que vous seriez aujourd'huy icy ; mais puisque cela ne peut estre, je vous prie que ce soit pour demain. J'ay icy le président Calignon, de retour du voyage qu'il a faict à Vendosme, et m'a rapporté la réponse qu'ils ont eue des députés de l'assemblée qui est audict Vendosme, par laquelle je vois qu'ils ne se contentent pas de celle que nous leur avions faicte. Ceste affaire mérite estre résolue promptement. C'est une des principales causes que j'ay de vous prier d'advancer vostre retour [2]. »

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 9045, fol. 40.

[2] MSS de Béthune, vol. cot. 9044, fol. 15.

Henri IV craignait toutes ces assemblées qui fatiguaient son autorité, et il avait pourtant dans le parti huguenot ses meilleurs amis ! Là se trouvaient ses compagnons d'armes, ses camarades de montagnes. S'il ne pouvait leur accorder des faveurs publiques, il tendrait la main à tous les chefs par des dons privés, par des concessions fréquentes et multipliées. Combien de vieux huguenots, au teint basané, au visage balafré de coups de pertuisane, recevaient le denier royal sur la cassette de Henri ! Sully en donne la liste secrète ; bien secrète, en effet, car les catholiques se fussent irrités de ces dons qui allaient aux serviteurs du prêche.

Au milieu du Louvre, à Fontainebleau, dans toutes les demeures de la cour, les huguenots trouvaient une protectrice fervente dans Catherine de Navarre, sœur du roi, cette M[me] de Bar, tant aimée des ministres calvinistes. La politique entrait souvent comme un motif de ces protections diverses qui divisaient la cour. On se partageait les rôles depuis l'origine de la réforme ; chacun se posait comme l'expression d'une opinion ou d'un parti, afin de les placer tous sous la couronne. Henri IV aimait les huguenots ; Duplessis-Mornay habitait son palais ; le roi s'ouvrait à lui avec toute confiance ; et par ses promesses, par ses abandons souvent joués, il trompait la crédulité austère de ce Mornay, nouveau Coligny, qui, fier de la faveur royale, compromettait naïvement son parti. Henri avait également attiré auprès de lui le prince de Condé, le comblant de faveurs ; et, de ses mains si généreuses et si familières, il assurait à Turenne l'héritage de Bouillon, souveraineté indépendante. Les chefs de parti étaient satisfaits ; mais le mécontentement des huguenots dans les provinces s'accroissait ; car après avoir fait leur roi, ils se trouvaient dans la même situation où ils s'étaient vus réduits pendant le règne des rois fervents catholiques.

Plus hautains depuis leurs victoires, les calvinistes déclarèrent au roi, durant la campagne contre l'Espagne en Picardie et en Bourgogne, qu'ils ne porteraient les armes que si de véritables concessions et des garanties leur étaient données. Henri IV engagea sa parole royale ; et, tandis qu'on suivait la négociation de Vervins pour la paix avec l'Espagne, Schomberg, Jeannin, de Thou et Calignon furent nommés pour discuter les clauses d'un grand édit qui formerait la base constitutive de l'existence des huguenots en France. Cette commission, toute du tiers parti parlementaire, se montra impartiale dans son

dessein d'accomplir la pensée du roi Henri, un peu trop avancée pour son époque, à savoir qu'on pouvait foudre et réunir les deux opinions de telle sorte qu'il n'y eût plus ni huguenots ni catholiques mais des sujets fidèles et des Français dévoués [1].

Ce fut à Châtelleraut surtout que les conférences s'ouvrirent. Comme pour toutes les grandes négociations de son règne, Henri donna des instructions de sa main aux députés : « Messieurs ; l'instance qui m'a esté faicte par ceux de l'assemblée de Chastelleraull de terminer promptement l'affaire qui y a esté cy-devant traitée, me faisoit croire que vous sachant acheminés pour cet effet, ils se seroient avancés jusqu'à Saumur pour vous y rencontrer et conclure le fait plus tost ; mais puisqu'ils ont résolu de vous attendre audict Chastelleraull, je désire que vous vous y rendiez vite, et y exposiez promptement à ladicte assemblée la résolution que j'ay prise sur leurs demandes, les exhortant de ma part de la bien recevoir, comme de la main d'un prince qu'ils cognoissent de longtemps, qui a pasti avec eux, qui cognoist leurs maux et les remèdes autant qu'eux-mesmes, les assurant, au reste, que non-seulement moy, mais tous ceux qui ont esté employés à ceste affaire y ont apporté tout ce qui s'est pu pour leur contentement ; et qu'ils feront extresmement bien de faire une prompte conclusion de ce traité, sans s'arrester aux défiances, que ceux qui ont plus d'inclination au trouble qu'au repos pourroient leur donner. J'ay tousjours dict que lorsque je réunirai les estats, mon intention est d'y appeler les principaux d'entre eux qui se retrouveront près de moy, et en prendre leur advis, particulièrement de mes cousins les ducs de Bouillon et de La Trémouille ; et sans attendre que l'on m'obligeast par escrit, je me suis volontairement engagé de ma parole, qui vaut mieux que quelque parchemin que ce soit ; ils auront toujours la liberté de faire des remontrances, au cas que ceux qui auront esté nommés par moy leur fussent suspects, lesquelles remontrances j'entendray tousjours bien volontiers et y ferai bonne considération, mon intention n'ayant jamais esté autre que de faire en cela tel choix que les églises auront plus de contentement que si elles le faisoient elles-mesmes. Pour toutes les autres objections qui vous seront faictes, je désire que vous vous serviez tousjours de ceste

[1] Recueil des édits de pacification, ordonnances et déclarations du roi de France sur les troubles de la religion, depuis 1581 jusqu'en 1599. Paris, in-8°.

maxime générale, que mon intention est de les mettre en repos avec la liberté de leurs consciences, la sûreté de leurs personnes, et participation aux charges et honneurs comme mes autres bons subjects. En une aussi grande affaire, recherchez des cautions exactes sur tous les faicts particuliers que vous recueillerez. Il faut commettre quelque chose à la bonne foy de ceux avec qui l'on traite ; et s'il y eut jamais raison de le faire à personne, ils l'ont encore plus grande de moy, qu'ils cognoissent dès le berceau et savent quel estat je fais de ma foy et parole. Je ne procède pas avec eux avec ceste rigueur, leur confiant mes villes et en grande quantité sur la foy générale d'un corps qui pourroit estre encore plus suspecte que celle d'un particulier. Vous y adjouterez de vostre part ce que penserez pouvoir servir à l'effet de ceste mienne intention, qui est de donner tout le contentement que je puis à ladicte assemblée, et de tenir tous mes subjects en bonne union, paix et concorde. En me servant en cela, pouvez estre assurés de ne me pouvoir en aucune autre occasion servir plus utilement ni plus agréablement [1]. »

A cette lettre loyale était joint un brevet par lequel le roi permettait aux calvinistes de garder toutes les places de sûreté qu'ils tenaient alors et pendant huit ans. « Aujourd'huy, 6 décembre 1597, le roy estant à Sainct-Germain en Laye, a voulu donner tout le contentement qu'il luy est possible à ses subjects de la religion prétendue réformée. Sa majesté, confiante dans leur fidélité et sincère affection, leur a accordé et promis que toutes ses places et villes, tant celles qu'ils tiennent dès auparavant les troubles et jusqu'à l'avénement de sa majesté à la couronne, avec ou sans garnison, demeurent entre leurs mains durant huict années consécutives, à compter du jour de la publication, excepté la ville et chasteau de Vendosme, que sa majesté n'a voulu estre comprise [2]. Et pour le payement des garnisons qui devront estre entretenues, leur a sa majesté accordé jusqu'à la somme

[1] MSS de Baluze, in-fol., tome CCXXXVIII, cot. L9088/2, page 300.

[2] *Jean B. de Taxis au roi d'Espagne.*

État des villes et places dans lesquelles le roi très-chrétien doit entretenir * *des*

* Il y a : *entretiene presidios* dans le texte espagnol ; j'ai traduit : *dans lesquelles le roi très-chrétien doit entretenir*, mais il aurait fallu dire : *où Henri IV est forcé de tolérer des garnisons de protestants* ; car on sait que ces questions furent longtemps débattues à l'assemblée de Châtellerault et ailleurs.

de neuf vingt mille escus, sans y comprendre celles de la province de Dauphiné, auxquelles sera pourvu en outre de la somme de 190,000 escus précitée d'ailleurs. En sus, sa majesté a promis et accordé que, lorsqu'elle fera et arrestera l'estat desdictes garnisons, elle fera en sorte d'estre dans les environs, de manière à pouvoir recevoir les mémoires et observations; et advenant vacation d'aucuns des gouver-

garnisons de la religion réformée en France, depuis le 1er avril 1598, jusques et pendant les huit années suivantes.

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
	Généralité de Tours.	
MM.		hommes.
Duplessy-Mornay.	Saumur.	364
La Ferrière.	Bezins.	17
Bois-Guérin.	Loudun.	40
	Généralité d'Orléans.	
Dufaur.	Gergeau.	150
	Bourges.	
Beaupré.	Argenton.	25
	Poitiers.	
Montitaire.	Thouars.	165
Paravère	Niort.	210
Lavoulage.	Fontenay.	87
Préau.	Châtelleraut.	197
Monglat.	Saint-Maixant.	46
Constans.	Marans.	59
Aubigni.	Maillefais.	59
Du Bellay	Talmont.	14
	Beauvoir-sur-Mer.	31
	Limoges.	
De Rohan.	Saint-Jean-d'Angely.	162
Bretanville.	Pons.	160
De La Trémouille.	Taillebourg.	52
Caudelay.	Royan.	50
	Guienne.	
Fontrailles.	Lectoure.	120
Dubourg.	Mas-de-Verdun.	61
Pairas.	L'Ile Jourdan.	64
Maravat.	Fauzes.	28
	Mauvoisin.	16
	Figeac.	61
De Bouillon.	Cadenac.	11
Saint-Ouin.	Castillon.	135
	Casteljaloux.	29
Favas.	Montheurt.	32

neurs et capitaines desdictes places, sa majesté leur promet aussi qu'elle n'en pourvoyera aucun qui ne soit de la religion prétendue réformée. Le terme de huict années expiré, encore bien que sa majesté demeure quitte de sa promesse, et eux obligés de luy remettre lesdictes villes, on continuera néanmoins, si ces villes ont tousjours garnison, d'y laisser un gouverneur pour y commander, et qu'on ne

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
MM.		hommes.
Boisse.	Puymerol.	51
Giscard.	Tournon.	11
Mains.	Leprat.	13
Vignoles.	Tartas.	7
La Force.	Bergerac.	32
Vivans.	Caulmont.	38
Gastelnas.	Mont-de-Marsan.	22
Saint-Légier.	Mont-Flanquin.	13
L'Estelle.	Clérac.	11
	Montpellier.	
De Chastillon.	Montpellier.	128
	Aiguemortes.	127
	Fort de Peccais.	18
	Tour de Charbonnière.	3
Labastide.	Guignac.	13
	Lunel.	10
Bertichas.	Sommières.	59
Les consuls.	Marveroles.	13
De Montgommery.	Clermont-de-Lodève.	23
	Toulouse.	
Montgommery.	Castres.	60

L'entretien des garnisons ci-dessus mentionnées coûte par mois 15,874 écus. — (*Cada mes quinze mil ochocientos y setenta y quatro escudos.*)

Autres garnisons non comprises dans l'état ci-dessus, et comme formant un état à part.

	Vitré.	28
	Beaufort.	10
	Châtillon.	12
	L'Ile Bouchard.	10
	Sancerre.	10
	Château-Renard.	15
Pons.	Montendre.	12
Figeac.	Cardailhac.	7
Castillon.	Turenne.	27
	Saint-Hère.	29
	Luveuil.	29

déposséderа pas celui qui s'en trouvera pourvu, pour en mettre un autre. Sa majesté déclare pareillement que son intention, tant pendant les huict années qu'après, est de gratifier ceux de la religion et leur faire part des grades, charges et gouvernemens, et autres honneurs qu'elle aura à départir, sans aucune acception, selon la qualité et mérite des personnes, comme à ses autres subjects de la religion

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
MM.		hommes.
Castelieloux.	Meilhan.	8
Bergerac.	Mucidan.	12
	Castelnau-de-Mirade.	6
Caulmont.	Tonneis.	6
Sommières.	Beis-sur-Beis.	12
	Villemur.	10

Garnisons du dauphiné (del Delfinado).

De Lesdiguières.	Grenoble.	101
	Barraut.	201
	Die.	21
	Nions.	20
Gouvernet.	Montélimar.	51
	Lurion.	9
	Embrun.	51
	Gap.	21
	Serres.	10
	Piemorets.	60
	Exilles.	100

La paye de toutes ces garnisons monte à 3,008 écus par mois.

Autres places de ceux de la religion réformée, non comprises dans les états précédents, et dans lesquelles il n'y a pas de garnison.

La Rochelle, l'île de Ré, l'île d'Oléron, Montauban, Sainte-Foi, Nîmes, Vigez, Pontorson, Puy-Laurens, Laval, Bélin.

Ne sont pas comprises les villes, châteaux et places appartenant en propre aux seigneurs de Bouillon, de Rohan, de Laval, de La Trémouille, de Châtillon, de Lesdiguières, de Rosny.

Non plus celles dans lesquelles les huguenots sont plus nombreux que les catholiques, et où ils avaient des garnisons pendant la guerre.

Enfin, il faut ajouter la principauté du prince d'Orange, dans laquelle, gouverneurs, officiers et soldats sont de la religion réformée.

Tout cela fait un total de trois mille cinq cents gentilshommes ayant fief (*gentiles hombres duenos*).

Je prie votre majesté d'y porter une sérieuse attention, et d'y mettre bon ordre.

J. B. de Taxis.

Archives de Simancas, cot. B, 88[188].

catholique. Et voulant sa majesté leur faire servir ce présent brevet, elle l'a signé de sa main et faict contre-signer par nous, secrétaire d'Estat, de manière qu'il ait le mesme effect que s'il avait esté vérifié en ses cours de parlements ; s'estant ceux de la religion contentés de la parole et bonté du roy, sans le presser de mettre cette ordonnance en autre forme plus authentique [1]. » C'était une convention toute militaire, un moyen de s'assurer de bonnes places contre les tentatives catholiques, au cas où elles se reproduiraient encore. Les calvinistes campaient au milieu du pays ; si longtemps persécutés, ils formaient comme une nation à part qui prenait ses positions d'armes et ses places de sûreté ; ils ne se fondaient point avec les masses, antipathiques à leur croyance religieuse ; et la preuve en est que les catholiques ne demandaient pas de garanties : quand on est peuple et fort, on n'a pas besoin d'occuper les cités militairement ! Le nombre exact des places de sûreté, le personnel de leur garnison, les généralités dans lesquelles elles sont situées, ne nous ont pas été conservés par les archives de France : nous les trouvons, comme on vient de le voir, à Simancas, à la suite d'une dépêche de J. B. de Taxis à son souverain [2]. Le roi d'Espagne mettait une haute importance à connaître les forces et la puissance des huguenots ; l'ambassadeur les indique avec une grande exactitude par généralités. Dans celle de Tours, ils avaient trois places et 421 hommes ; dans celle d'Orléans, un seul point militaire et 150 arquebusiers ; dans celle de Bourges, 25 hommes, et Beaupré seulement : leurs possessions étaient bien plus fortes dans les généralités de Poitiers, Limoges, Guienne, Montpellier, Toulouse ; puis, dans un état à part étaient comprises toutes les places fortifiées, les garnisons du Dauphiné, Bretagne et Normandie.

La commission parlementaire, destinée à rédiger un grand édit de tolérance, l'élabora plus de deux ans ; son travail fut successivement communiqué aux vieux chefs de la ligue et aux principaux conducteurs de l'opinion huguenote. Il en résulta deux édits, l'un public,

[1] Bibliothèque du Roi, MSS de Baluze, in-fol., tome CCXXXVIII, cot. L $^{9665}/_{3}$, page 292.

[2] Je trouve pourtant l'état de ces villes, mais incomplet, dans un petit pamphlet sous ce titre : État des places et deniers ordonnés par sa majesté, à Nantes, les 12, 14, 17 et 18 may, pour sûreté et ostage de ceux de la religion. » Montpellier, Gillet, 1617.

l'autre secret, comme il arrivait toujours dans toutes ces transactions ; on fit des concessions au parti, et l'on gratifia les chefs. Ces ordonnances ou traités prirent le nom d'*édit de Nantes*, parce que le roi les signa dans cette cité, durant un voyage qu'il avait fait en Bretagne après la pacification. L'édit public se composait de quatre-vingt-douze articles; il n'était en quelque sorte que le développement de la transaction de Poitiers et des articles de Bergerac, de ces actes de la politique modérée de Catherine de Médicis, alors qu'elle était sous l'influence de L'Hospital. « D'abord la mémoire de toutes choses advenues de part et d'autre depuis le commencement des troubles et durant iceux, demeurera à jamais esteinte et assoupie [1] ; défense expresse à tous procureurs généraux et autres personnes quelconques d'en faire mention et poursuite, comme aussi de s'injurier, s'attaquer ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé. Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et restablie en tous endroits de ce royaume, desfendant à toutes personnes de troubler ni molester les ecclésiastiques en la célébration du divin service, et à ceux de la religion prétendue réformée de faire presche ni aucun exercice de ladicte religion ès églises et maisons desdicts ecclésiastiques. Et pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos subjects, avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée, vivre et demeurer par toutes les villes de nostre royaume, sans estre enquis, molestés ni adstreincts à faire chose contre leur conscience, et pour raison d'icelle estre aucunement recherchés ès maisons où ils voudront habiter. Tous les seigneurs et gentilshommes faisant profession de la religion prétendue réformée, ayant en nostre royaume haute justice ou plein fief de haubert, pourront avoir en toutes leurs maisons de haute justice l'exercice de la religion, tant pour eux, famille, subjects, qu'autres qui y voudront aller. Nous permettons aussi à ceux de la religion faire et continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de notre obéissance où il estoit par eux establi et faict publiquement en l'année 1596 et 1597 ; pourra semblablement ledict exercice estre establi en toutes les villes et places accordées par l'esdict faict en l'an 1577 et conférence de Nérac ; pourra aussi se faire l'exercice de la religion en tous les fauxbourgs des villes qui ne leur sont accordés par le présent

[1] J'ai travaillé sur l'original de l'édit que j'analyse.

esdict, fors et excepté les villes où il y a archeveschés et esveschés, et les lieux et seigneuries appartenant aux ecclésiastiques. » Il était expressément défendu aux réformés de faire l'exercice de leur culte dans les lieux non compris ci-dessus, plus particulièrement à Paris ni à cinq lieues aux environs ; toutefois, ceux demeurant dans lesdites villes ne seraient nullement recherchés pour leur conscience : ils pourraient bâtir temples et édifices religieux. Paris et les grandes villes formaient toujours des exceptions ; car dans ces vastes peuples, les moindres signes d'hérésie étaient suivis de murmures et de révolte ; c'est pourquoi, disait l'édit, « Nous deffendons à tous prescheurs, lecteurs et autres qui parlent en public, d'user d'aucunes paroles, discours et propos tendant à exciter le peuple à sédition ; leur enjoignons se contenir et comporter modestement et ne rien dire qui ne soit à l'édification des auditeurs ; deffendons d'enlever par force ou autre manière, les enfans de la religion pour les baptiser et confirmer en l'église catholique, apostolique et romaine; mêmes deffenses sont faictes à ceux de la religion, sous peine d'estre punis exemplairement. Ceux de ladicte religion seront tenus de garder et observer les festes de l'église catholique, apostolique et romaine, et ne pourront ès jours d'icelle vendre ny besogner en boutique ouverte, ni les ouvriers travailler à aucun métier dont le bruit puisse estre entendu par les voisins et les passans. Tous les livres de ceux de la religion ne pourront estre imprimés et vendus qu'ès villes et lieux où l'exercice public de la religion est permis; et aux autres villes seront vus et visités tant par nos officiers que par les théologiens. Il ne sera faict différence ny distinction pour le faict de la religion, à recevoir les escoliers ès universités, colléges et escoles, et les malades ès hospitaux, maladreries et aumosne publique. Voulons et ordonnons que ceux de la religion payent les dismes aux curés ecclésiastiques et à tous autres à qui elles appartiennent, selon l'usage et coustume des lieux ; pour l'enterrement des morts, ils auront cimetière séparé, en place la plus commode que faire se pourra. Afin que la justice soit rendue à nos subjects sans aucune haine ou faveur, ordonnons qu'en nostre cour de parlement de Paris sera establie une chambre composée d'un président et seize conseillers, laquelle sera appelée *la chambre de l'édict*, et cognoistra des causes et procès de ceux de la religion, tant dans le ressort de ladicte cour que dans ceux de nos parlemens de Normandie et Bretagne ; outre la chambre establie à Castres pour le

ressort de nostre parlement de Toulouse, nous avons ordonné qu'en chascune de nos cours de parlement de Grenoble et Bordeaux sera pareillement establie une chambre my-partie de catholiques et de ceux de la religion, et sera faict création nouvelle d'un président et six conseillers pour le parlement de Bordeaux, et d'un président et trois conseillers pour celui de Grenoble. Toutes lesquelles chambres cognoistront et jugeront en souveraineté et dernier ressort. Cassons et annulons toutes sentences, jugemens, arrests, saisies, ventes et décrets prononcés contre ceux de la religion depuis le trespas du feu roy Henri II[e], voulant que les héritiers rentrent en la possession réelle de leurs biens. » Une longue suite d'articles réglait le mode de procéder des chambres mi-parties ; l'accord qui devrait exister entre les catholiques et ceux de la religion ; les règlements à suivre par les plaideurs ; l'égalité dans la répartition des charges et dans l'exacte distribution de la justice. « Et ceux de ladicte religion se despartiront et désisteront dès à présent de toutes pratiques, négociations et intelligence tant dedans que dehors nostre royaume, et les assemblées et conseils establis par eux dans les provinces se sépareront promptement, et toutes ligue et association sont et demeurent cassées et annulées, desfendant très-expressément à tous nos subjects de faire aucune cottisation, fortification, enroslement d'hommes et assemblées sans nostre permission, sur peine d'estre punis rigoureusement comme contempteurs et infracteurs de nos mandemens et ordonnances [1]. »

Par l'édit secret qui renfermait cinquante-six articles, communiqué seulement aux chefs, « ceux de la religion ne seroient pas contraints de contribuer aux despenses concernant la religion catholique, telles que réparation d'églises, achats d'ornemens, luminaires, pain bénit et autres choses semblables ; ne seront aussi contraints de tendre et parer le devant de leurs maisons aux jours de festes ; lorsqu'ils seront malades ou proches de la mort ne pourront estre visités et consolés que par les ministres de leur religion, sans esprouver aucun trouble ou empeschement. » Puis, on agrandissait le nombre des villes et faubourgs où pourrait être fait l'exercice du prêche. « Sera baillé à ceux de la religion un lieu pour la ville, prévosté et vicomté de Paris,

[1] Nantes, avril 1598. — Registré au parlement, le 2 février 1599 ; en la chambre des comptes, le 31 mars, et en la cour des aides, le 30 août, vol. UU, fol. 1. — FONTANON, tome IV, page 361. — Recueil des traités de paix, tome II, page 599.

à cinq lieues pour le plus de ladicte ville auquel ils pourront faire l'exercice public d'icelle. En tous les lieux où l'exercice de la religion se fera publiquement, on pourra assembler le peuple mesme à son de cloches, et faire tous actes et fonctions, comme consistoires, colloques, synodes provinciaux et nationaux par permission de sa majesté ; sera loisible aux pères faisant profession de ladicte religion, de pourvoir à leurs enfans de tels éducateurs que bon leur semblera : les prestres et personnes religieuses qui ont par ci-devant contracté mariage, n'en seront ni recherchés ni molestés. Permet sadicte majesté à ceux de la religion eux assembler par-devant le juge royal et par son auctorité, lever sur eux telle somme de deniers qu'il sera nécessaire pour les frais de leurs synodes et entretènement de leurs ministres. Sa majesté escrira à ses ambassadeurs de faire instance et poursuite pour tous ses subjects, y compris ceux de la religion prétendue réformée, à ce qu'ils ne soient recherchés en leurs consciences ni subjects à l'inquisition, allant, venant, séjournant, négociant et trafiquant par tous les pays étrangers, alliés et confédérés de la couronne, pourvu qu'ils n'offensent la police des pays où ils seront.» Les autres articles réglaient les concessions d'argent et de terres faites aux chefs puissants de l'opinion calviniste : Turenne, La Trémouille, Rohan, Rosny ; puis, les abolitions et rémissions personnelles.

On peut considérer l'édit de Nantes comme la charte de la réformation en France ; cet édit ne différait pas beaucoup des ordonnances de Poitiers et des précédentes transactions entre les deux croyances ; l'époque seulement était mieux choisie. La fatigue des guerres, la marche des esprits avaient favorisé ce rapprochement. La ligue avait usé les idées catholiques ; les esprits ardents pouvaient encore gémir des concessions faites aux huguenots ; mais la classe éclairée ne faisait plus un crime irrémissible du prêche ou de la messe ; cinquante ans avaient affaibli les répugnances, assoupi les inimitiés : on avait besoin d'en finir avec le sang versé pour les questions religieuses. Les huguenots [1], si impérieux naguère, paraissaient satisfaits de l'édit de

[1] Lettre des députés des églises réformées du haut et bas Languedoc et haute Guienne, au nom de tous les religionnaires, au connétable Henri de Montmorency (1598). « Monseigneur, envoyant vers le roy nos desputés pour rendre graces très-humbles à sa majesté de l'esdit qu'enfin il lui a plu nous octroyer, nous serions par trop indignes d'un si grand bien, si nous ne vous tesmoignions aussi la cognoissance que nous avons du support, assistance et faveur qu'il vous a plu nous despartir en la deslibération d'iceluy. Nous avons donc choisi d'entre nous des personnages, les-

Nantes ; ils entraient dans la plénitude de leurs droits ; dans le libre exercice de leur croyance. Les fiefs militaires, que leur disputaient les clercs, ils les possédaient sans contestation. Comme les hommes d'armes de Charles Martel, ils élevaient fièrement leur étendard sur les vieilles menses de l'Église. Avaient-ils un débat, ils jouissaient d'une juridiction mixte, de chambres mi-parties ; leurs enfants étaient enseignés dans leurs idées de liberté en leurs écoles spéciales ; et l'édit ne leur défendait plus ni les colloques de ministres, concile réformé, ni les simples et belles cérémonies du baptême et de la cène du Christ.

L'exécution de l'édit commença immédiatement même dans sa partie morale. Cet édit portait, comme on l'a vu, l'abolition de tout ce passé et des tristes jours de la guerre civile. Des lettres patentes de Henri IV, adressées à la cour de parlement, disaient : « Vous mandons et très-expressément enjoignons que vous ayez à faire rayer et mettre hors, tant du greffe de nostre cour que de toutes autres jurisdictions, toutes les procédures, arrests et jugemens donnés contre feu nostre amé et féal cousin le sieur de Chastillon, admiral de France, afin que la mémoire en demeure à jamais esteinte et assoupie, comme de chose non advenue et de nul effect ; à quoy voulons estre procédé sans aucun refus ny difficulté, sous quelque prétexte que ce soict. » Le malheureux Coligny avait été le protecteur, l'ami d'enfance de Henri IV, le vénérable confident de sa mère : quel empressement ne dut pas mettre le roi à effacer les traces d'une condamnation qui se rattachait au souvenir de Jeanne d'Albret !

quels ayant, en diverses occasions, rendu preuve de la fidélité et desvote affection qu'ils ont à vostre service, ont acquis ceste opinion en nostre endroict, que vous les verrez de bon œil, et ajouterez foi à ce qu'ils vous diront de nostre part ; pour vous assurer, monseigneur, qu'après le service du roy, nous n'aurons rien de plus cher que vostre prospérité. Nous sommes nécessités d'ajouter une très-humble supplication, qu'il vous plaise, monseigneur, assister de vostre faveur la juste plainte que nos desputés vont faire à sa majesté des entreprises dressées par nos adversaires pour étouffer l'assurance de nostre repos dès sa naissance, et nous arracher des mains le fruit de l'esdit, lorsque nous le pensions posséder plus sûrement ; nous n'importunons sa majesté d'aucune nouvelle demande, ni de remontrances qui ne soit plus que nécessaire ; c'est ce qui nous assure, monseigneur, que ne nous serez moins favorable en ceste occasion que par le passé, et ne voudrez souffrir que un si long ouvrage, auquel vous avez tant et si heureusement travaillé, nous demeure inutile, comme il feroit, si les restrictions et modifications ajoutées n'en sont ostées. » — MSS de Béthune, vol. cot. 9076, fol. 4.

En effet, le parlement rendit un arrêt « que les procédures, décrets et jugemens donnés contre ledict défunct admiral de Chastillon seroient rayés, tant du greffe de la cour que autres, et mis en marge du registre : rayé par ordonnance de la cour [1]. » Le 8 juin 1600, Henri IV écrivit de nouveau au parlement : « Nous avons vu vostre arrest du 22 aoust, disant que les jugemens donnés contre notre cousin l'admiral de Chastillon, seroient rayés des registres et mis en marge : « rayés par ordonnance de la cour. » Sçavoir faisons que nos vouloir et intention ont esté et sont encore que toutes les charges, informations, pièces et procédures, sentences, jugemens et arrests donnés contre nostredict cousin, soient non-seulement rayés, biffés et mis hors des greffes, mais entièrement supprimés sans qu'il en puisse demeurer aucune marque ny mémoire à l'avenir, comme de chose non avenue ; ce que nous vous mandons et très-expressément enjoignons de faire ; car tel est nostre plaisir [2]. »

Ainsi disparaissaient peu à peu les tristes souvenirs de la guerre civile : Henri IV avait entièrement pacifié son royaume. La ligue, d'abord puissance toute populaire parce qu'elle était catholique et municipale, avait été domptée quand elle avait perdu ce caractère ; puis la paix avec l'Espagne se scellait à Vervins. Enfin toutes ces œuvres de sueurs étaient couronnées par une transaction avec la chevalerie belliqueuse qui avait suivi la cornette blanche du Béarnais. Ce n'était pas là le résultat le moins difficile à obtenir, car c'était la victoire qu'il fallait tempérer : on devait assurer pour un long avenir la vie commune de deux partis puissants et vivaces ; or, battre un ennemi, c'est le résultat du courage et de la fortune : on y réussit souvent ; mais dompter les haines, comprimer les passions, c'est le prix de l'habileté, de la patience : on meurt à la peine.

[1] Exécuté par arrêt du parlement, du 14 juillet.
[2] Extrait des registres du parlement, MSS de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 30.

CHAPITRE CXIII.

ADMINISTRATION DE HENRI IV.

Conseil. — Justice. — Finances. — Intendance. — Commerce. — Métiers. — Agriculture. — Travaux publics. — Forêts. — Marais. — Voitures. — Chasse. — Duels. — Monnaies.

1598—1610

Dans le grand mouvement politique et religieux qui avait agité les premières années de Henri IV, il y avait eu peu d'ordre, peu de pensées d'administration générale. Le roi avait eu à conquérir son trône, à disputer de sa bonne épée, les lambeaux de ses provinces, à traiter avec tous à des conditions onéreuses; de là des emprunts à gros intérêts, des prodigalités secrètes, un oubli complet des principes de régularité administrative. Il serait difficile de saisir une idée d'avenir dans la gestion des intérêts sociaux; la royauté vit au jour le jour; on la voit préoccupée de sa propre sûreté; et cette pensée absorbe tous les actes particuliers de sa vie politique.

A l'avénement de Henri IV, la première dignité du conseil, la chancellerie, était remplie par Montholon, qui résigna les sceaux sous la ligue. Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, fut le chef du conseil jusqu'au 10 décembre 1589. Ph. Hurault, comte de Chiverny, que l'union catholique avait fait disgracier aux états de Blois, devint chancelier de Henri IV, et ne quitta la robe d'hermine qu'à la mort : il fut remplacé par le président de Bellièvre qui avait joué un si vaste rôle dans les négociations de l'avénement. Les sceaux furent quelques années après séparés de la chancellerie, pour créer une dignité judiciaire au profit de Brûlart, seigneur de Sillery, depuis chancelier à la mort de Bellièvre.

Sous la présidence du chancelier, le conseil se centralisa. Quand Henri vint au trône, l'administration était partout multiple. A la guerre, aux finances, tout se faisait par le moyen d'intendants et contrôleurs généraux sous l'autorité des cours souveraines. Henri IV créa pour les finances une surintendance, autorité unique, absolue. Ce fut Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, dont la capacité et le désintéressement ont été tant exaltés. Sully garda les finances jusqu'à sa mort. La guerre fut également confiée à un seul ministre, qui réunit les affaires étrangères ; Henri IV donna ce double département à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, l'habile et souple négociateur de l'époque. Henri III avait créé un ministère pour les affaires de la religion ; il fut continué par son successeur et confié à Pierre Forget, seigneur de Fresne, esprit modéré dans cette situation si délicate et si facilement accusée par les deux partis. Enfin le dernier poste de secrétaire d'État, celui de la maison du roi, revint à Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, le confident des plaisirs et des entraînements secrets du Béarnais.

Le nouveau règne, une fois affermi, fut fécond en actes d'administration souveraine. Quand la guerre civile eut cessé, quand on put s'occuper en paix de la gestion sociale, le conseil multiplia les actes et se hâta de rentrer dans les voies d'ordre, dans les formes régulières. Après les grandes batailles, la plaie publique était toujours les gens de guerre. Que faire de cette multitude de soldats qu'un licenciement jetait tout à coup dans les campagnes, au milieu des villages ? Fallait-il laisser les braves arquebusiers huguenots mendier leur pain sur les places publiques ? Il fut rendu un édit solennel pour la subsistance, nourriture et entretien des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieux et caducs, en même temps qu'on réglait la tenue des hôpitaux, aumôneries et léproseries [1]. D'un autre côté, une ordonnance défendait aux gens de guerre de courir les champs, « car ils commettoient excès insupportables, injures et violences par oppressions et barbares cruautés, à cause de quoy nos pauvres subjects font entendre des plaintes douloureuses et pitoyables lamentations ; à quoy voulant obvier et pourvoir au soulagement de nostredict peuple, disons et déclarons : que les gouverneurs de nos provinces et nos lieutenans généraux et particuliers ayent, incontinent après la

[1] Code Henri, liv. Ier, tit. 31. — Traité de la police, liv. IV, tit. 12, chap. 2.

publication de ces présentes, à courir sus et tailler en pièces tous les gens de guerre à pied ou à cheval qui se trouveront tenir les champs sans commission expresse de nous, et faire commandement à ceux qui auroient commission de se rendre incontinent à nostre armée ou ès provinces auxquelles nous les avons ordonnés sur peine de la vie. Et afin que pour l'avenir l'on ait cognoissance de ceux qui tiendront la campagne et qu'on les puisse faire respondre des insolences commises par leurs soldats, voulons et ordonnons que tous capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre, allant par pays, ayent à envoyer ou se transporter eux-mesmes vers le gouverneur de la province par laquelle ils auront à passer, auparavant que d'y faire entrer leurs troupes, afin de leur faire part de la commission qu'ils auront de nous, lui bailler par estat le nombre de leurs gens avec leurs noms et surnoms. Et si aucun desdicts capitaines et conducteurs des gens de guerre étoient si téméraires de faire le contraire, nous commandons très-expressément à nos gouverneurs et lieutenans, qu'ils ayent, comme dict est, à leur courir sus et à les tailler en pièces, faisant chastier les capitaines et les chefs, et pour cet effect assembler la noblesse, les communautés et paroisses par le son du tocsin, en sorte que la force leur en demeure. Voulons et ordonnons en outre auxdicts gouverneurs et lieutenans qu'ils ayent à nous tenir advertis tous les mois des troupes qui auront passé dans l'estendue de leurs charges et du séjour qu'elles y auront faict, comme elles auront vescu, ensemble des plaintes et de la justice qui en aura esté faicte [1]. »

Toutes ces ordonnances étaient favorables aux bourgeois, aux paysans qu'opprimaient les gens de guerre ; Henri IV fit peu de concessions libérales aux villes, à moins que les cités n'en eussent fait une condition expresse de la réunion à la couronne ; le roi n'ignorait pas que c'était des villes surtout qu'était sortie la ligue. Ces constitutions de municipalités bruyantes et populaires l'effrayaient ; il n'existe que quelques ordonnances sur les cités et leur organisation libre. Et dans les villes, favorisait-il les métiers ? les métiers en tant que corporation politique suscitaient dans l'esprit de Henri IV des répugnances aussi prononcées que les municipalités. Des bannières et des confréries était parti le grand mouvement des halles ; le roi les

[1] 24 février 1597. Registre du parlement, vol. SS, fol. 215. — Fontanon, t. III, page 143.

craignait comme association politique : il ne leur concéda que de minces priviléges commerciaux ou honorifiques; il confirma les chartes des porteurs de grains et farine aux halles de Paris [1], des vinaigriers et moutardiers [2] et des épiciers apothicaires [3]. En 1597, d'après l'avis des notables assemblés à Rouen, Henri IV rendit un édit portant rétablissement du système général de maîtrise et règlement sur la police des métiers : « Ceux qui voudront estre reçus aux maistrises des arts d'apothicairerie, chirurgie et barberie, seront tenus de souffrir l'examen et expérience par-devant les commissaires par nous commis et députés, suffisans et capables à cet effect. Tous les marchands et artisans demeurant ès villes, bourgs et autres lieux de ce royaume, jurés et non jurés, soit à boutique ouverte, chambre ou magasin, afin d'estre maintenus et conservés aux priviléges, franchises, liberté, et immunités qui leur ont esté concédés, seront tenus de nous payer chacun en son particulier, à savoir : pour le plus haut art ou mestier, un escu sol; pour le moyen, deux tiers d'escu; pour le moindre, demi-escu. Et faute de ce faire, y seront contraints par toutes voies dues et accoutumées [4]. » Les priviléges de vendeurs de poissons furent entièrement confirmés; défense expresse à tout autre qu'auxdits vendeurs de faire le commerce du poisson [5]. Et la nombreuse corporation des marchands fruitiers de la ville de Paris reçut également la confirmation des beaux priviléges qu'elle tenait du roi saint Louis [6].

Le commerce, depuis le seizième siècle, prenait une grande extension ; Henri le protégea ; les marchands fréquentant les foires de Lyon virent accroître leurs anciens priviléges. En l'année 1606, un traité fut conclu avec Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, pour la liberté de transaction : « A esté entre ces pays et la France convenu et accordé pour accroistre de plus en plus la bonne amitié et intelligence qui est entre sa majesté très-chrestienne et sa majesté de la Grande-Bretagne, qu'il sera mandé par toutes les villes, ports et havres des royaumes, de bien et favorablement traiter les subjects de

[1] Registre du parlement, vol. RR, fol. 59.
[2] *Ibid.*, vol. II R, fol. 145.
[3] *Ibid.*, vol. II, X, fol. 62.
[4] *Ibid.*, vol. TT, fol. 70. — Fontanon, I, page 1101.
[5] *Ibid.*, fol. 274.
[6] *Ibid.*, vol. YY, fol. 203.

l'un et l'autre prince, et les laisser trafiquer en toute sûreté et liberté les uns avec les autres ; et quant aux impositions qui se lèvent maintenant sur les subjects, marchandises et denrées de l'un et l'autre royaume, afin qu'un chascun de part et d'autre soit certain de l'imposition qu'il devra payer, en sera dressé pancarte en l'un et l'autre royaume, qui sera mise et attachée ès lieux publics, tant ès villes de France qu'en la ville de Londres et autres. Les navires françois pourront aller librement jusques au quai de la ville de Londres et autres ports de la Grande-Bretagne, et y estant pourront charger et frester avec les mesmes libertés et franchises dont les navires anglois jouissent en France. Et en attendant que justice se fasse des pirateries et déprédations faictes par less ubjects de l'un et l'autre pays, a esté conclu que toutes les lettres de marque et de représailles, qui ont esté expédiées par ci-devant seront sursises, sans qu'elles se puissent exécuter de part et d'autre [1]. » Rendre les transactions à leur esprit purement commercial était un moyen de détourner les métiers de ces mouvements politiques qui les préoccupaient depuis le roi Jean.

Avec ces idées de libre commerce on ne s'explique pas ces grandes ordonnances contre le luxe, retrouvées dans les vieilles prescriptions du moyen âge. L'austère pensée des huguenots avait sans doute présidé à cette réformation. En 1594, une déclaration défendit l'usage de l'or et de l'argent sur les habits [2] ; en 1600, nouvel édit qui prohibe encore l'emploi des draps d'or et d'argent [3]. Sous le règne de Henri IV ces édits étaient renouvelés presque annuellement [4]. Tous ces actes d'administration sont dominés par le système fina[illegible] Sully ; j'y consacrerai un chapitre à part dans ce livre, car [illegible] l'économie de quelques-unes des idées antérieures. La th[illegible]pôts fut oppressive pour le peuple ; quels que fussent le[illegible] de Henri IV et les intentions qu'on lui prêtât, les masses ne [illegible] point soulagées ; elles n'eurent point la poule au pot ; des témoignages irrécusables constatent les plaintes cruelles des villes et des campagnes.

Pourtant l'administration était en progrès ; on ouvrait des routes ;

[1] Registre du parlement, vol. XX, fol. 383. — Recueil des traités de paix, III, folio 31.

[2] *Ibid.*, vol. II R, fol. 60.

[3] *Ibid.*, vol. UU, fol. 147.

[4] *Ibid.*, vol. VV, fol. 251. — *Ibid.*, XX, fol. 581. — Fontanon, I, p. 996-997.

divers édits créaient des relais de chevaux sur les grands chemins, traverses et le long des rivières, pour le transport des voyageurs et des malles; on rendit plusieurs grandes ordonnances pour la conservation des forêts, l'entretien des chemins publics et rivières [1]. En 1599, Henri promulgua un édit pour le dessèchement des marais; c'est la première loi qui ait été faite sur cette matière; le sieur Bradley, natif du duché de Brabant, se chargeait de cette opération : « Pour desdommager et rescompenser ledit Bradley et ses associés tant des frais, coust et despens qu'il leur conviendra faire et advancer de leurs bourses que de leur expérience, industrie et intention, leur cédons et transportons la juste moitié de tous les marais appartenant à nous et de nostre domaine qu'ils auront ainsi desséchés et essuyés. Et d'autant que divers marais appartiennent en commun à plusieurs propriétaires, ou se trouvent tellement meslés et enclavés les uns parmi les autres qu'il seroit impossible de les dessécher sans un commun consentement, voulons et ordonnons que où lesdicts propriétaires seroient de différents avis, la voix des propriétaires ayant la plus grande partie des marais emporte celle de la moindre part [2]. » Un autre édit confirmait les règlements déjà faits sur les mines et minières, et créait un grand maître superintendant, un contrôleur général et un receveur, « et tous les entrepreneurs et gens qui feront la recherche des mines ne pourront vendre ou faire vendre aucuns métaux provenant desdictes mines sans la marque du grand-maistre [3]. » Henri institua l'office de commissaire général et surintendant des coches et carrosses publics qui aurait charge de faire exécuter les règlements et ordonnances faits par le prévôt de Paris, « et tiendra la main à ce que lesdits coches publics soient attelés bien et duement, comme il appartient [illegible] et forts chevaux, pour tirer, mener et conduire par cochers [illegible] gens capables et expérimentés; et que lesdicts coches soient maintenus en bon équipage, afin qu'il n'advienne aucun empeschement au public [4]. » On fit également plusieurs déclarations et mandements royaux dans le but de favoriser l'agriculture; le 7 décembre 1602, des lettres royales ordonnèrent l'établissement d'un plan de mûriers et l'entretien des vers à soie, « afin d'empescher par

[1] FONTANON, IV, page 857. — NÉRON, I, page 676.
[2] *Ibid.*, II, page 398.
[3] Registre du parlement, vol. VV, fol. 373.
[4] *Ibid.*, vol. SS, fol. 10.

ce moyen le transport qui se fait de trois et quatre millions d'or par chascun an ès pays estrangers, pour l'achat des soyes ; vous mandons qu'en chaque paroisse vous vous informiez de la quantité de mûriers blancs et noirs qui se trouvent en icelle, ensemble de leur age et grosseur à peu près, enjoignant aux habitans de faire publier aux prosnes de leurs paroisses, qu'ils ayent à eslire un ou plusieurs d'entre eux les plus capables, pour se charger de faire eslever et profiter lesdicts mûriers et graines qui leur seront données, et sera deslivré amples mémoires et instructions tant de la manière de semer, planter et cultiver lesdicts arbres et graines que pour faire esclore et nourrir les vers, les faire filer et en tirer la soye ; à la condition qu'ils en recevront seuls pour l'advenir tout le profit et que les arbres leur demeureront en propriété pour la peine de les avoir eslevés et cultivés [1]. » Et en 1605, une nouvelle déclaration ordonnait « l'establissement par tous les diocèses de France, d'une pépinière de cinquante mille mûriers blancs, au moins, car on avoit recognu par diverses expériences l'utilité qui peut revenir de la nourriture des vers à soye et des plants de mûriers qui leur servent de nourriture [2]. »

Une multitude d'édits royaux, qui ne peuvent se classer dans aucune des catégories précédentes, signalaient une administration travailleuse ; des ordonnances souvent cruelles réglèrent le *crime* de chasse et louveterie : « Défendons à toutes personnes, de quelle condition qu'elles soient, de chasser dans nos buissons, forest et garennes, à quelque sorte de gibier que ce soit ; défendons également de mener aucun chien en nosdictes forest s'ils ne sont attachés ou une jambe rompue. Permettons à tous seigneurs, gentilshommes et nobles de chasser et faire chasser noblement, à force de chiens et oiseaux, dans leurs forests et buissons, à toute sorte de gibier, mesme aux chevreuils et bestes noires. Et quant aux marchands, artisans, laboureurs, paysans et autre telle sorte de gens roturiers, leur faisons desfenses très-expresses de tirer l'arquebuse, escopette, arbalète et autre baston, ensemble de chasser au feu ou autrement, à aucune grosse et menue beste et gibier, en quelque sorte et manière que ce soit [3]. » La peine était terrible, car il s'agissait de la pendaison pour le pauvre

[1] FONTANON, I, page 1049.
[2] *Ibid.*, page 1051.
[3] *Code des chasses*, I, page 189. — Registre du parlement, vol. VV, fol. 246. — FONTANON, II, page 337.

paysan pris avec le lacs en main ou l'arquebuse de chasse sur l'épaule. Le courre dans les forêts était alors le plus bel apanage des gentilshommes ; c'était usurpation des vilains que de forcer le cerf ou le daim à travers les arbres centenaires ; l'avénement de Henri IV n'était-il pas le triomphe de la gentilhommerie ? Cette vie des bois et des bruyères remontait à la conquête, quand les Francs faisaient un roi sur le champ de guerre, au bruit de la framée ; Henri avait hérité de ce noble goût. « Mon compère, écrivait-il au connétable ; j'ay esté dix jours à Chantilly, où j'ay bien eu du plaisir, car j'y ai bien passé mon temps ; j'ay pris trois cerfs dans vos bois et dix dans la forest de Halastre : j'ay faict renouveler les desfenses de la chasse, parce que j'ay trouvé que ceux de Senlis venoient chasser jusque contre la maison, et qu'il n'y avoit ny lièvres ny perdrix dans la plaine, n'y ayant pu courre que un lièvre, et pris fort peu de perdrix et de hérons. J'ay commandé à Girard quelque chose pour vos canaux et vostre jardin neuf qui pourra couster environ trois cents escus, et m'assure que lorsque vous le verrez, vous le trouverez mieux et n'y aurez point de regret. Je vous ay fort souhaité, car outre le plaisir que j'y ay eu, encore que je fusse tous les jours à la chasse, d'autant que j'y avois ma meute de chiens courans pour cerfs, celle de mon cousin le comte de Soissons et celle de MM. de Montbason et La Vieuville avec tous mes oiseaux, je n'ay laissé d'y engraisser. Je suis de là venu en ceste maison (Chanteloup), où il y a déjà trois jours que j'y suis et m'y trouve aussi merveilleusement bien ; les chasses y sont mieux gardées qu'à Chantilly ; j'y ay vu vos chevaux et couru des chevreuils et pris trois ou quatre hérons fort bien : aujourd'huy je vais courre un cerf avec mes chiens ; demain un autre avec ceux de mon cousin le comte de Soissons, et mercredy je m'en pourray retourner à Paris [1]. »

Des ordonnances défendirent aussi les duels, cette autre coutume de la gentilhommerie, ces combats à champ clos, qui remplaçaient les vieux tournois aux nobles dames, aux bannières et aux blasons de mille couleurs. « Nous enjoignons à tous nos subjects de vivre à l'advenir les uns avec les autres en paix, union et concorde, sans s'offenser, injurier ni provoquer à haine et inimitié, sur peine d'encourir nostre indignation et d'estre chastiés exemplairement [2]. » On n'osait encore

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9093, fol. 1.

[2] Registre du parlement, vol. VV, fol. 410. — FONTANON, I, pages 665, 667.

proclamer les peines inflexibles des édits postérieurs; la noblesse n'était point assez assouplie; elle était trop fière de ses priviléges, de ses droits, de son honneur; elle cherchait à les venger par l'épée au Pré-aux-Clercs, ou dans les rues étroites de la Cité.

Un grand édit fut rendu sur les monnaies, avec un tableau du nom, du poids et de la figure de toutes les pièces ayant cours [1]. Plus tard des lettres royales ordonnèrent l'établissement à Paris et dans les autres villes du royaume, des manufactures de tapisseries [2]. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu reçurent le droit de faire quêter au profit de l'hospice [3]; enfin un édit général fut publié contre les banqueroutiers frauduleux : « Voulons qu'il soit extraordinairement procédé contre les banqueroutiers et desbiteurs faisant faillite et cession de biens, en fraude de leurs créanciers; et la fraude estant prouvée, ils soient exemplairement punis de mort, comme voleurs, affronteurs publics; voulons aussi et nous plaist que ceux qui se diront contre vérité, créanciers desdicts banqueroutiers, comme il arrive souvent par monopole et intelligence, afin d'induire les vrais créanciers à composition et accord, soient aussi exemplairement punis comme complices desdictes fraudes et banqueroutes [4]. »

La tendance de cette administration fut surtout d'effacer les traces des guerres religieuses dans un système général d'ordre et de paix publique. Point de concessions libérales aux peuples, aux communes, aux municipalités; mais une gestion active et soigneuse de tous. Les guerres civiles ont pour résultat d'user l'énergie politique des sociétés; alors, si un pouvoir arrive bienveillant et fort, on lui sacrifie tout; on ne lui demande en échange que la paix et le repos : c'est l'atonie après la période de fatigues, de sueurs et de travail.

[1] Registre du parlement, vol. VV, fol. 456. — FONTANON, II, page 227.
[2] BLANCHARD, compilation chronologique.
[3] Registre du parlement, vol. XX, fol. 124.
[4] *Ibid.*, vol. II Y, fol. 310. — FONTANON, I, page 763.

CHAPITRE CXIV.

SYSTÈME FINANCIER DE SULLY.

Aperçu général du système financier. — Ressources du trésor. — Augmentation de l'impôt. — Remise à quelques provinces. — Organisation de la comptabilité. — Résumé du système. — Aliénation du domaine royal. — Taille. — Gabelle.

1598—1610

Le système multiple *des généraux sur le fait des aides et finances* avait été centralisé sous la direction d'un surintendant. Dans la vieille monarchie des Valois, tout dépendait de la cour des comptes pour l'examen des recettes et dépenses. Dans chaque généralité, les receveurs des aides et tailles écrivaient sur de longs registres en parchemin ce qu'ils retiraient de l'impôt ; puis, ces registres étaient envoyés aux généraux sur le fait des aides, et soumis à la cour qui balançait les résultats. Il y avait dans ce mode d'administration de l'impôt, de nombreuses causes d'erreurs et d'abus ; mais la cour des comptes, autorité souveraine, empêchait par son contrôle les malversations des percepteurs. On ne pouvait prendre un sol, denier ou maille sans que ladite cour s'en aperçût, et justice était promptement faite. On pendait aux halles le receveur maudit, et quelle joie parmi le peuple quand il voyait, un pied de langue hors la gueule, le maître juif qui naguère, dans sa petite cabane du pont des Meuniers ou de la place Maubert, retirait écus et deniers des bestiaux aux pieds fourchus, de la farine ou du vin, de la belle serge du bourgeois ou du mantelet des marchands de cresson ! C'était le cri d'une de ces pauvres vieilles qui avait donné le signal au mouvement des halles sous Charles VI.

La centralisation, sous un surintendant des finances, corrigeait

quelques-uns des abus, par cela seul qu'elle plaçait dans une unique inspection cet ensemble des comptes de receveurs de Paris et des provinces. La cour des finances n'avait plus de rapports qu'avec le surintendant ; elle vérifiait les recettes générales, tandis que les recettes particulières n'étaient examinées que par les commis du surintendant. De plus, en face de cette surveillance d'un corps, de cette autorité collective, la royauté n'était pas libre ; elle ne pouvait se procurer pour elle-même et pour ses projets des ressources immédiates et toujours assurées. Avec le surintendant, institution toute monarchique, le roi agissait bien plus efficacement ; quand il avait des besoins, il s'adressait au ministre, et toute l'intelligence de celui-ci s'appliquait à trouver des ressources, sans que le roi eût à s'inquiéter de la nature et de la portée des expédients.

Telle était la seule pensée de Henri IV, en substituant la surintendance de Sully au système des douze généraux sur le fait des aides. Sully répondit-il à cette pensée? Oui, en ce qui touche la couronne ; il remplit avec une grande sollicitude tous les besoins de la guerre, des alliances et des pensions, tous les secrets désirs du roi pour ses plaisirs et ses maîtresses. Ce fut un ministre à expédients, qui ne modifia que l'assiette de l'impôt. Son système n'inventa rien de vaste : il fut soucieux des petites ressources. Il eut peu de conception, car augmenter l'impôt, pour agrandir les recettes, c'est l'idée la plus commune, l'enfance de l'art dans les combinaisons financières. Sully épargna les tailles déjà si pesantes ; il agrandit au contraire l'impôt sur les denrées, sacrifice moins sensible pour le peuple ; puis, le surintendant appela une plus haute régularité dans la tenue des registres, un mode plus simple dans les ressorts de l'administration ; il se jeta dans les emprunts forcés, dans le système qui faisait rentrer au domaine les biens aliénés. En résultat, le peuple ne fut pas soulagé ; plus d'une fois ses malédictions et ses cris poursuivaient le surintendant, tout enrichi de l'impôt et renfermant dans la Bastille les trésors qu'il avait arrachés au bourgeois et au pauvre laboureur.

Du reste, les besoins du roi étaient presque toujours satisfaits. Sully s'en est vanté avec une simplicité d'éloges qui se ressentait de la disgrâce du surintendant sous Marie de Médicis. Dans ses mémoires, sorte de justification de son administration laborieuse, il rappelle tous ses services : « Le bruit des sommes que j'avois fait revenir dans les coffres ne fut pas plustost répandu, que je me vis accablé d'un

nombre infini de créanciers sur le roy, envoyés, pour la plupart, par le conseil. Je séparai en présence des receveurs ce qui étoit nécessaire pour le service actuel des gens de guerre : j'en ôtai 50 mille écus pour les usages particuliers et les menus plaisirs du roi qui ne consistoient qu'à gratifier, à l'insu des catholiques, plusieurs vieux officiers et soldats protestans qui l'avoient si utilement servi [1]. »

Sully eut surtout cette sollicitude qui plaçait en tête de ses devoirs la répression des abus, et l'exacte gestion des deniers ; il ne pouvait souffrir ce gaspillage du trésor au profit des gentilshommes favorisés par Henri IV. Toutefois il ne refusait jamais rien au roi ; *fallait-il* lever des régiments ou gratifier une maîtresse, le surintendant trouvait des ressources. « Lorsqu'on apprit la prise d'Amiens, les coffres du roi étoient vides ; il n'y avoit pas un seul régiment en état de servir ; cependant il falloit de l'argent et des troupes sans délai [2]. Je feuilletai mes mémoires, je repassai les moyens de recouvrer de l'argent dont je m'étois occupé dans mon loisir, prévoyant que le roi en auroit besoin. On peut en général réduire ces moyens en deux espèces différentes : les uns plus simples où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la taille et sur les impôts déjà établis ; les autres plus difficiles qui consistent à imaginer de nouvelles sources d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paroissoit point de bonne politique d'avoir recours aux premiers ; je me tournai de l'autre côté, et je m'en tins au projet suivant : demander un don gratuit au clergé pour une ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance ; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens ; retarder d'une demi-année le payement des arrérages des sommes empruntées aux partisans sous le dernier règne ; augmenter le sel de 15 sous par minot ; tiercer les entrées et droits de rivière par une simple réappréciation, et comme ces établissemens ne donnoient pour la plupart de l'argent qu'en espérance, commencer par faire un emprunt de 1,200 mille livres, tant de la cour que des principales villes du royaume, et leur assigner le remboursement sur pareille augmentation faite dans les gabelles et les cinq grosses fermes ; et pour le surplus de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptant, obliger par les poursuites d'une chambre de justice les derniers traitans qui avoient fait

[1] Mémoires de Sully, année 1596, liv. VIII.
[2] *Ibid.*, année 1597, liv. IX.

des fortunes considérables à souffrir une taxte, aussi en forme d'emprunt. Ce plan, comme on voit, était assez étendu, et mon intention n'étoit pas qu'on mist tous ces moyens en usage à la fois; mais ne sachant combien la guerre devoit durer, on pourroit s'en servir successivement en faisant précéder les moins onéreux. »

Ce n'était là qu'un système d'avanie et d'emprunt forcé; il n'y avait aucune idée, aucun élément du crédit. La taille était tellement excessive que Sully n'osa point l'augmenter; ce fut à l'emprunt et à l'impôt sur les denrées que le surintendant eut recours. Ces ressources de l'emprunt étaient alors bornées; elles consistaient à affecter certains revenus spéciaux des fermes au payement des intérêts; et, d'ailleurs, était-il possible d'agrandir l'impôt dans l'état de désolation où se trouvaient les provinces couvertes par l'invasion? « Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant auquel étoient réduictes les provinces, surtout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc et Guyenne, long et sanglant théâtre de guerre et de violences qui les avoient épuisées. Je remis par tout le royaume le reste des imposts de 1596, action autant de nécessité que de charité et de justice. Ceste gratification, qui commença à faire respirer le peuple, fit perdre au roy vingt millions; mais aussi elle facilita le payement des subsides de 1597, qui sans cela seroient devenus moralement impossibles. Après ce soulagement, je cherchay à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner. Fortement persuadé que ce ne peut estre une somme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richesse et de l'étendue de la France, qui le resduit en l'estat où je le voyois, et qu'il falloit que les sommes consistant en vexation et faux frais excédassent celles qui entroient dans les coffres de sa majesté. Je pris la plume et entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zèle, que pour trente millions qui revenoient au roy, il sortoit de la bourse des particuliers cent cinquante millions; la chose me paroissoit incroyable; mais à force de travail, j'en assuray la vérité. Je me tournay contre les auteurs de ceste violence, qui estoient tous les gouverneurs et autres officiers de guerre, aussi bien que de justice et de finances, qui, jusques aux moindres, faisoient tous un abus énorme de l'auctorité qu'ils avoient sur le peuple; et je fis rendre un arrêt du conseil par lequel il estoit desfendu, sous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quel titre que ce pust estre, sans une ordonnance en forme,

au delà de ce à quoy il estoit obligé pour sa part des tailles et autres subsides réglés par sa majesté, et enjoint aux trésoriers de France, sous peine d'en respondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiqueroit au contraire [1]. »

La pensée de Sully fut toujours d'uniformiser son système ; comme il était lui-même l'expression d'une pensée de centralisation, il cherchait à la mettre partout : « Le projet de dresser, pour chaque partie des finances, des états généraux qui en prescriveient nettement la forme, m'a paru tousjours si heureux et si propre à conduire à la plus grande exactitude, que j'étendis ceste méthode sur tout ce qui en estoit susceptible. Dès les premiers jours de ceste année, en présentant au roy les jetons d'or et d'argent, suivant la coutume, je luy présentay en mesme temps cinq de ces états généraux, dont chascun avoit rapport à quelqu'un de mes employs. Dans le premier, qui estoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme surintendant, estoit renfermé, d'une part, tout ce qui se lève d'argent en France par le roy, de quelque nature qu'il puisse estre ; d'une autre, tout ce qui doibt en estre déduit en frais de perception, et par conséquent ce qui revient de net dans les coffres de sa majesté. Le second de ces états estoit faict uniquement pour l'instruction du garde du trésor royal ; il y apprenoit de quelle part et à quel titre lui estoit remis tout ce qui passoit de deniers royaux par ses mains pendant l'année de son administration ; ensuite de combien il pouvoit disposer sur ceste somme totale et à quoy l'employer. Le roy corrigea sur mes représentations quantité d'abus dans la monnoie, principales causes du dépérissement du commerce ; on rendit grand nombre de desclarations, lesquelles tendoient toutes à une dernière, qui desfendit de transporter hors du royaume aucune espèce d'or ou d'argent. A la peine de confiscation des espèces qui seroient interceptées dans le transport, on joignoit celle de tous les biens des contrevenans [2]. Le roy tesmoigna publiquement combien il avoit ceste affaire à cœur, par le serment qu'il fit de n'accorder aucune grace pour cette sorte de malversation, et mesme de regarder de mauvais œil tous ceux qui le solliciteroient d'en accorder. »

[1] Mémoires de Sully, année 1598, liv. X.
[2] *Ibid.*, année 1601, liv. XII.

Le système du libre transport des monnaies était trop avancé pour les idées commerciales du seizième siècle. On ne comprenait pas la balance qui s'établit par l'échange et la circulation. Parce qu'on empêchait matériellement le numéraire de sortir d'un État, on s'imaginait que cet État ne pouvait s'appauvrir. Les peines étaient sévères, car le délit était immense dans les principes d'économie sociale de l'époque.

Obtenir des ressources pour faire face à tous les besoins du roi, telle fut la constante pensée de Sully ; et peu lui importait le poids des charges, la grandeur des impôts. Le surintendant attaque même ceux qui parlaient de retranchements et d'économie ; le plan qu'il offre à Henri IV porte toujours sur les avanies contre les traitants, l'emprunt forcé sur le clergé, le retrait du domaine aliéné, mesures despotiques et fausses que le moyen âge avait inventées dans l'absence des grandes ressources du crédit et de l'impôt régulier. « Le projet du roi, pour l'intérêt de l'État, exigeant qu'il cherchast tous les moyens d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire ces retranchemens dont les prétendus zélés ne cessoient de l'entretenir, sa majesté me demanda mon advis en particulier. Les progrès que j'avois faits en matière de finances me firent descouvrir des moyens qui, sans estre trop onéreux au peuple, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblay neuf des principaux dans un mémoire que je présentay à sa majesté : 1° Les traitans qui avoient administré dans les derniers temps les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens employs nécessaires en apparence, en avoient diverty les deniers, ensuite les avoient fait passer en compte à la ruine de l'épargne qui paroissoit les avoir reçus sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandois une révision de tous ces comptes et états, afin de pouvoir tomber sur ces traitans qui n'étoient pas si bien cachés que je ne pusse remonter jusqu'à eux. 2° Le clergé de France venoit de desférer par la bouche de ses cardinaux, archevesques, évesques, Castille, son receveur général, comme malversateur. Leur requeste, qui m'avoit esté adressée, estoit accompagnée d'un mémoire si net et si positif des articles d'accusation, qu'il ne tenoit qu'à sa majesté de se faire restituer les sommes immenses que ce receveur avoit destournées. 3° Tous les financiers et gens d'affaires, les trésoriers de France surtout, grands destructeurs de la finance, pouvoient estre associés avec

Castille, par la création d'une chambre de justice, et elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages, pourvu qu'on sçust en exclure la brigue. 4° Les abus dans l'aliénation du domaine estoient si palpables, que plusieurs de ceux qui estoient actuellement en possession jouissoient sans titre et par une pure usurpation, et les autres avoient acquis à si vil prix qu'ils avoient esté plus que remboursés dans la seule première année : c'est ce que je fis toucher au doigt à sa majesté qui empeschoit qu'on ne fist une exacte vérification de ces aliénations, et je l'engageay à consentir qu'on retirast tous ces biens, et qu'on obligeast les acquéreurs à en solder la juste valeur. 5° Mesmes abus et mesme opération sur différentes charges et offices, dont on forceroit les possesseurs ou à suppléer sur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le remboursement la mesme somme que ces offices leur avoient coustée. 6° La mauvaise régie avoit faict que jusqu'à présent les dettes de la couronne aux cantons suisses, loin de diminuer, avoient tousjours esté en augmentant. J'avois déjà si bien faict changer ceste partie de face, qu'un million payé à propos en avoit acquitté huict, moitié sur les arrérages, moitié sur le principal. En s'appliquant de même au reste, l'Estat se trouveroit dans peu libre de ceste dette. 7° Autant qu'il estoit possible de faire rentrer le roy en possession de son domaine aliéné, autant luy estoit avantageux d'en aliéner plusieurs petites parties consistant en fonds de terre et en droits, dont les frais, soict pour réparation, baux à ferme et perception, soict sous prétexte de poursuites, de remises, d'améliorations et autres choses semblables, estoient si prodigieux par la connivence de messieurs les trésoriers des finances, qui, en quelque sorte, en profitoient seuls, que, suivant le calcul que j'en avois faict, en réduisant dix années à une commune, il s'en falloit de plus d'un cinquième qu'il n'en revinst la première obole au roy : c'estoit là le grand brigandage des bureaux de finances. En aliénant toutes ces parties au denier prescrit par l'ordonnance, le roy devait y gagner plus du double, puisqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de ceste vente des parties de ses rentes constituées au denier dix. 8° Par rapport à ces retraicts de revenus royaux aliénés, un party de traictans m'avoit offert d'en faire revenir pour plus de quarante millions au roy, sans qu'il fust obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissast le choix de ces parties, et qu'on convinst d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, et après lesquelles ils les

remettroient au roy, francs et quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leurs propositions, sa majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits qu'apparemment ils y trouvoient. 9° La France avoit en mains un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan et de la Méditerranée, et de le voir tout d'un coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devoit lui en couster pour cela de joindre par des canaux la Seine avec la Loire, celle-cy avec la Saosne et la Saosne avec la Meuse. Mais aussi le premier coup d'œil de ce projet n'offre pas moins de deux millions par an dont nous nous enrichirions sur l'Espagne seule, richesses réelles et solides, comme sont toutes celles que produit le commerce. »

Cette dernière pensée était grande et féconde. La canalisation devait multiplier les richesses du pays. Sully, gentilhomme féodal, avait aperçu néanmoins les inappréciables avantages du commerce. Le seizième siècle, par la conquête de l'Amérique, par la splendeur de ses transactions merveilleuses, avait jeté dans le monde de nouvelles idées. Comment s'étaient élevés les États libres des Pays-Bas? quelle force et quelle puissance n'avait pas atteint l'Angleterre sous Élisabeth? Sully avait contemplé ces résultats immenses; mais le crédit, il ne le savait pas encore; retrancher les rentes, supprimer les quartiers d'intérêts, tels étaient les expédients du surintendant général. « Nous arrestasmes, sa majesté et moy, qu'on commenceroit par la vérification des rentes de l'Estat; lorsque j'eus faict voir à sa majesté, par de bons extraits et par d'autres pièces authentiques de la chambre des comptes, de la cour des aydes et autres bureaux, que ceste opération pouvoit, sans la moindre injustice, faire revenir six millions au trésor royal. Pour y réussir, je crus qu'il estoit nécessaire que sa majesté establist *ad hoc* un conseil; la chambre des comptes s'y opposa, mais on n'eut aucun égard à ses raisons. J'étois le chef de ce conseil; il apporta des améliorations notables; j'avois faict une distinction très-nette et très-exacte entre les rentes de différentes créations et de fonds divers; il y en eut dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injustement, et d'autres dont les arrérages touchés furent imputés sur le principal, qui servirent à amortir. L'Estat y gagna encore la suppression d'une grande quantité de receveurs, payeurs de rentes, qui le chargeoit d'un fardeau inutile. Je n'y en laissay qu'un seul [1]. »

[1] Mémoires de Sully, année 1604, liv. XIX.

« Je mis la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ay jamais rien trouvé de si tyrannique que de faire acheter à un particulier plus de sel qu'il n'en veut et n'en peut consommer, et de luy desfendre de revendre ce qu'il a de trop. Je m'en expliquay un jour avec le roy. Il me demanda un mémoire détaillé sur ceste matière : ce que coustoit le sel d'achat aux salines, de sa distribution dans les greniers, et autres questions qu'on peut faire à ce sujet. Je me hastay de dresser le mémoire le mieux que je pus, mais il ne produisit aucun effect, et tout demeura à cet égard comme auparavant. Enfin les dettes créées sur les provinces, généralités, maisons de villes et communautés, ne faisant pas moins de tort au roy que les siennes propres, je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fist sur elles la mesme révision et la mesme opération qu'on avoit faictes sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, et sa majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençay à nommer, à cet effect, des commissaires que je choisis parmy les personnes que je connoissois les plus laborieuses et les plus fidèles dans les cours souveraines, le corps des maistres des requestes, celuy des trésoriers de France et des autres officiers. Ce travail produisit ses effects[1]. »

Ainsi, retranchement sur la dette fondée par l'État et par les cités, et tout cela au moyen de commissaires, sans autre règle générale que le caprice ; c'était le plus faux système de crédit. Un État doit dépenser économiquement ; mais lorsque la dette est établie, lorsque la rente est reconnue, consolidée, toute révision est une injustice et une faute, parce qu'elle ébranle le principe de la sécurité publique. En résumant les principaux éléments du système de Sully dans l'administration des finances du roi, on trouve les résultats suivants : Le surintendant obtint des ressources pour les besoins généraux du trésor, dans l'impôt indirect, les emprunts, le retour des domaines aliénés, et les restitutions qu'il imposait aux traitants. Sully avait une autorité arbitraire dans sa gestion ; tout à fait indépendant de la cour des comptes, il ne soumettait à personne ses idées ; elles s'exécutaient dans toutes les généralités du royaume sans opposition. Les misères populaires étaient grandes, et voilà pourquoi Sully ne toucha que faiblement aux tailles, qui frappaient matériellement les masses. L'im-

[1] Mémoires de Sully, année 1605, liv. XXI.

pôt indirect sur les denrées pesait moins sensiblement : il l'agrandit. Tout ce qui pouvait multiplier les relations et le bien-être devait augmenter les ressources du pays et les éléments de l'impôt. De là ces nombreux projets sur le commerce, et cette noble fécondation des ressources nationales ; Sully ne vit pas tous les principes du crédit, mais il se plaça au-dessus de son époque ; il fit marcher le siècle, et c'est toujours un service rendu à la science.

CHAPITRE CXV.

COUR DE HENRI IV.

Caractère du roi. — Sa correspondance. — Politique de ses lettres. — Ses maîtresses. Gabrielle d'Estrées. — Mademoiselle d'Entragues. — Les grandes familles. — Partis à la cour. — Plaisirs. — Fêtes. — Dissipations. — Mariage de Henri et de Marie de Médicis. — Mœurs de cour.

1598—1610

Henri IV avait atteint cette époque de la vie où toutes les illusions disparaissent. A son avénement, déjà ses cheveux avaient blanchi ; à quarante ans les rides couvraient son front et plissaient ses joues amaigries ; que de soucis n'avait point eu à subir son existence agitée, existence de montagnes, de luttes et de dangers ! Il montait sur le trône au milieu des partis qui se croisaient ; les uns lui reprochaient d'avoir trahi ses vieux amis des camps, ses braves compagnons de bataille ; les autres dénonçaient ses concessions imparfaites au catholicisme. Ces soucis, il les enveloppait d'une sorte de gaieté gasconne ; c'était un esprit à jeux de mots, à libre plaisanterie ; son amitié était expansive quand il avait besoin de dévouement ; ingrat pour les services passés et inutiles ; de la franchise habile ; de la dissimulation plus adroite ; plein de cet enjouement méridional qu'une prononciation béarnaise [1], une brutalité chevaleresque rendaient plus piquant encore. Ses lettres ne sont point celles qu'on lui a faites au dix-hui-

[1] Le caractère de Henri IV est très-bien apprécié par un compatriote dans une petite brochure en langue gasconne, que je possède sous ce titre : « Lou Gentilome gascon, rey de France et de Navarre, boudat à monseignou lou duc d'Espernon, par Guill. Ader, Gascon. » Tolose, Colomies, 1610, in-8°.

tième siècle ; ces petites inventions des notes de *la Henriade*, ces boutades cavalières des marquis de Louis XV ; calculées avec un art infini, elles vont à tous les caractères, s'adressent à toutes les convictions. C'est plutôt le prince roué, réfléchi dans chacune de ses démarches, que le chevalier franc et naïf tel qu'on nous l'a donné. Henri IV veut-il s'attirer un ennemi ? ses paroles, pour ainsi dire, le jettent dans ses bras ; menace-t-il ? c'est de la véritable colère, colère de roi, impérieuse et brusque. Ses lettres aussi sont des négociations. J'ai recueilli ses nombreuses et actives correspondances, et les autographes particulièrement. Cette époque travailleuse du seizième siècle voit partout des souverains qui mettent la main à l'œuvre et se posent dans la politique. Il n'est pas un petit billet du roi qui n'ait son but [1]. Henri veu-il allécher le maréchal de Biron, l'attirer dans ses liens, calmer l'irritation de cet esprit altier, c'est alors le ton d'une douce confiance : « Mon ami, écrivait-il, j'ay esté bien aise d'entendre de vos nouvelles par Hébert, et des lieux où il a esté. J'ay vu le mémoire de ce qu'il vous a apporté de Milan. Je mets mon coussinet sur deux gardes d'espée, lesquelles je veux choisies de vostre main, car vous sçavez mieux que moy-mesme ce qu'il me faut. Je retiens aussi une toilette de Milan pour me faire un pourpoint pour l'esté, de telle couleur que vous voudrez. Je pense que dans deux ou trois jours je vous pourrai redépescher Escures ; cependant je vous prie m'advertir de ce que vous apprendrez de ceste armée d'Espagne qui passe pour aller en Flandre ; et vous assurez tousjours de la continuation de mon amitié, de laquelle je vous témoignerai les effets en toutes les occasions qui s'en offriront, de la mesme volonté que vous le sauriez désirer de la personne du monde qui vous aime autant. Adieu, mon ami. Ce 11e may [2]. »

Veut-il appeler la république de Strasbourg dans son alliance, c'est une lettre sérieuse et réfléchie avec cet abandon et cette bonté qui attirent : « Très-chers et bons amis ; vostre bien m'est si cher et recommandé, qu'ayant entendu qu'aucuns envieux de la prospérité de votre république seroient à l'aventure bien aises de trouver moyen de troubler vostre union sous divers prétextes, j'ay commandé au sieur de Bongars, outre et par-dessus les autres charges que je luy ay

[1] J'ai déjà dit que la collection la plus précieuse en autographes est celle de Béthune ; les MSS Dupuy ne peuvent être placés qu'en seconde ligne.

[2] MSS Dupuy, vol. DXC. Pièce originale.

commises en vostre endroict, de vous admonester et prier de ma part d'éviter, par vostre prudence accoutumée, toutes les occasions qui pourroient donner entrée et prise sur vous à ceux qui envient vostre bonheur, ce qu'il me semble que vous ferez facilement et heureusement quand vous donnerez un moyen honneste à vos concitoyens de vivre en repos de conscience. Car comme chascun d'eux pourra lors encore mieux, sans aucun divertissement, entendre et servir au public, aussi toutes sortes de prétextes et d'espérances de jeter et semer la discorde en vostre ville manqueront à ceux qui les recherchent. Et affermirez du tout vostre repos qui est ce que je désire et vous exhorte de faire comme vostre plus assuré amy [1]. »

A-t-il pour but de donner une haute idée de sa force et de son pouvoir, son style est plein de fanfaronnades, de plaisanteries gasconnes : « Ma cousine, écrit-il à Mme de Condé, je diray comme fict César : *Vidi, veni, vici*, ou comme dit la chanson : *Trois jours durent nos amours et finissent en trois jours*, tant j'étois amoureux de Sedan ; maintenant vous pouvez voir si je suis véritable ou non. Je savois mieux l'estat de ceste place que ceux qui me vouloient faire croire que je ne la prendrois de trois ans ; M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moy d'oublier tout le passé : cela faict que j'espère vous voir bientost, Dieu aydant ; car aussitôt que j'auray esté dans ceste place et que j'auray pourvu à ce qui est nécessaire pour mon service, je prendray mon retour vers Paris. Bonjour, ma cousine [2]. »

S'agit-il d'affaires, de mesures militaires ou de police, sa manière est grave : « Mon compère, écrit-il au connétable ; depuis que vous estes party d'auprès de moy, j'ay esté adverty que le sieur d'Entragues faisoit faire des cordes et des poulies pour donner moyen à mon neveu le comte d'Auvergne de sortir de la Bastille ; et pour en estre plus assurée, j'ay envoyé saisir les cordes qui ont été fabriquées chez un cordier de Neuilly, qui les a recognues pour les avoir faites par le commandement du sieur d'Entragues, ce qui m'a donné occasion de le faire arrester en sa maison, où lesdictes cordes et poulies ont esté trouvées. J'en apprendray davantage par le retour du sieur Beranguevile, lequel a eu commandement de moy de l'arrester et l'interroger.

[1] Mémoires de Bongars, MSS in-fol., tome II, pièce 73.

[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8681, fol. 53. — 2 avril 1606.

J'ay aussy mandé à celuy qui commande à la Bastille en l'absence de mon cousin le marquis de Rosny, qu'il ait l'œil à ses gardes, et qu'il y donne l'ordre nécessaire pour estre sûrement gardé [1].

« Chers et bien-amés, écrit-il aux consuls de la ville de Nismes ; nous sommes advertis de divers endroits que les catholiques voisins de nostre ville de Nismes, spécialement les ecclésiastiques, sont grandement opprimés par ceux de la religion prétendue réformée de la ville, qui sortent en troupes armées pour venir fourrager la récolte et piller les grains d'yceux, prétendant les faire ainsi contribuer à l'entretien de leurs ministres, comme durant les troubles. Or, nous trouvons cela si estrange et si éloigné des assurances qui nous ont esté données de la part de ceux de la religion de la province, que nous y ajouterions moins de foy, si n'estoit que cet advis nous est confirmé par plusieurs de nos bons serviteurs, et aussi qu'il nous ressouvient qu'en ces deux dernières années de pareilles plainctes nous ont esté portées. Mais puisque la douceur n'a servi qu'à leur rendre ces actions plus familières, nous sommes bien résolu d'y employer la sévérité de la justice, pour les en désaccoutumer. Car, outre que c'est un crime de lèse-majesté de troubler la paix publique, c'est encore envers nous une ingratitude extresme, sachant avec combien de soins et peines nous avons establi la paix en ce royaume. Et parce que la plaincte est aujourd'huy particulière à la ville de Nismes, nous enjoignons aux consuls de la ville d'observer soigneusement ceux qui sortent en armes et en troupes pour en cas qu'il advienne quelque excès de les déférer eux-mesmes à la justice ; comme nous voulons pareillement que pour ce qui est advenu du passé, ils aient à en déclarer les coupables ; et ce, sous peine d'en répondre en leurs propres et privés noms. Ce que faisant, vous mériterez de nous toute faveur et protection, comme y manquant vous pouvez estre assurés que vous nous aurez fort contraire et offensé de vostre désobéissance, qui ne demeurera pas impunie. » HENRY [2]. »

La dissipation de Henri IV est toute dans les femmes : sous la tente, aux montagnes, dans les palais, ce tempérament de feu, cet homme tout chair et tout sang, comme la race basque et méridionale, se montre, éclate en amour, en joyeux libertinage, qui vole de fille en

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, cot. 9089, page 1.
[2] *Ibid.*, n° 9053, fol. 65.

fille, de la duchesse de Beaufort (Gabrielle) à Mlle d'Entragues, de Mlle d'Entragues à Jacqueline Du Bueil, créée comtesse de Moret, de la comtesse à Charlotte des Essarts, dame de Romorantin, puis à la princesse de Condé [1], et les débris de ses lettres, de ses confidences d'amour restent encore épars [2].

Ce ne fut pourtant point un amour de légèreté et de passage que celui de Henri pour la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées : « Mes chères amours, lui écrivait-il; il faut dire vray, nous nous aimons bien ; certes, pour femme, il n'en est point de pareille à vous ; pour homme, nul ne m'égale à sçavoir bien aimer ; ma passion est toute telle que lorsque je commençois à vous aimer ; mon désir de vous revoir encore plus violent qu'alors ; bref, je vous chéris, adore et honore miraculeusement. Pour Dieu ! que toute ceste absence se passe comme elle a commencé, et bien avancé. Dans dix jours j'espère mettre fin à ce mien exil ; préparez-vous, mon tout, de partir dimanche, et lundi estre à Compiègne, si vous y pensez estre ce jour. Il m'arriverā bien des affaires, ou je m'y trouveray, soyez-en sûre. Mme Devau est icy, je ne l'ay vue ny ne la verray, si ne me le commandez.

» Bonsoir, mon cœur, mon tout ; je vous baise un million de fois partout. Ce 21 octobre [3]. »

« Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier qui vous aime fort, que l'on appelle roy de France et de Navarre, titre certainement bien honereux (honorable) mais bien pénible. Celuy de vostre subject est bien plus délicieux. Tous trois ensemble sont bons à quelque sauce qu'on veuille les mettre,

[1] Henri eut huit bâtards de ses maîtresses. De Gabrielle d'Estrées naquirent trois enfants : César, duc de Vendôme, qui épousa Mlle de Mercœur, Alexandre, grand prieur de France, et Henriette, mariée au duc d'Elbeuf. — De mademoiselle d'Entragues, marquise de Verneuil, Henri eut deux enfants, l'un qui fut évêque de Metz, l'autre, jeune et belle fille, devint duchesse d'Épernon. — De la comtesse de Moret il eut un fils, qui périt plus tard les armes à la main sous les ordres de Gaston ; enfin de Mme des Essarts, le Béarnais laissa deux filles qui prirent toutes deux le voile et devinrent abbesses, l'une de Fontevrault, l'autre de Chelles.

[2] « Histoire des amours de Henri IV, avec un recueil de quelques actions et paroles mémorables. Cologne, 1618, in-12. » On l'attribue à Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Condé. — « Le grand roi amoureux, où est contenue la généalogie de la race des Bourbons, par Pierre de Sainte-Gameuve. Lyon, 1613, in-12. »

[3] MSS Dupuy, vol. CCCCVII.

et n'ay résolu de les céder à personne. Je suis fort aise qu'aimiez bien ma sœur ; c'est un des plus assurés tesmoignages que me pouvez rendre de vostre amour et bonne grace que je chéris plus que ma vie, encore que je m'aime bien. Mais c'est trop causé pour vous voir sitost. Bonjour mon tout, je baise vos beaux yeux un million de fois. — Ce 22 septembre. De nos délicats déserts de Fontainebleau [1]. »

« Je vous escris, mes chères amours, d'après vostre peinture que j'adore, seulement pour ce qu'elle est faicte par vous ; non qu'elle vous ressemble, j'en puis estre juge compétent, vous ayant peinte en toute perfection dans *mon ame* [2], dans *mon ame*, dans mon cœur, dans mes yeux. » HENRY. »

Tant que Gabrielle vécut, elle posséda complétement le cœur du Béarnais ; quelques galanteries passagères cédaient bientôt à l'irrésistible ascendant de la belle et noble dame, que le roi créa marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort. Elle eût été peut-être reine de France, car elle lui avait donné un fils digne et fier, si le premier mariage de Henri avait pu être brisé, si surtout une foudroyante attaque d'apoplexie ne l'avait enlevée jeune encore à la passion du roi.

A la duchesse de Beaufort succéda Mlle d'Entragues. Rien ne coûtait au roi pour avoir fleur d'amour : intrigues, argent, promesses de mariage même ; Mlle d'Entragues était adroite ; et le roi, vivement épris, scella une singulière obligation : « Nous, Henry, roy de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foy et parole de roy, à M. de Balzac d'Entragues, que, nous donnant pour compagne damoiselle Catherine-Henriette de Balzac sa fille, au cas que, dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solemniserons le mariage publiquement et en face de nostre mère saincte église, selon les solemnités en tel cas requises et accoustumées [3]. » La promesse, montrée à Sully, avait été déchirée dans un moment de mauvaise humeur ; elle fut ensuite refaite, car la noble demoiselle ne voulait céder au roi

[1] Henri IV avait adopté de certains signes qu'il mettait au bas des lettres à ses maitresses. C'était d'ailleurs l'usage du temps. — Marguerite de Valois et Madame, sœur de Henri IV, duchesse de Bar, avaient adopté aussi des signes distinctifs.

[2] Deux fois répété à l'original. — MSS Dupuy, pièce originale, vol. CCCCVII.

[3] Copie faite sur l'original étant en la bibliothèque de Lamoignon, dans Fontanieu, portefeuilles, n°s 441, 445.

qu'à bon escient. Elle avait reçu trois cent mille livres en écus ; ce n'était point assez : comme Gabrielle, elle ambitionnait un trône [1].

Quand Henri eut obtenu pleine jouissance et amour de Mlle d'Entragues, créée marquise de Verneuil, il lui écrivit : « Mon cher cœur, vostre mère et vostre sœur sont chez Beaumont où je suis convié de disner demain ; je vous en manderay des nouvelles : un lièvre m'a mené jusques aux rochers devant Malesherbes, où je n'ay esprouvé que des plaisirs passés. Douce est la souvenance; je vous y ay souhaitée entre mes bras comme je vous y ay vue, souvenez-vous-en en lisant ma lettre ; je m'assure que ceste mémoire du passé vous fera mespriser tout ce qui vous sera présent, pour le moins en faisiez ainsi en traversant les chemins où j'ay tant passé vous allant voir. Bonjour mes chères amours ; si je dors, mes songes seront de vous ; si je veille, mes pensées seront de mesme. Recevez ainsy disposée un million de baisers de moy [2]. »

Puis l'amour passa. Mlle de Verneuil fut-elle infidèle ? Le pauvre Béarnais n'avait point été heureux ; il inspirait peu de retour, et, ainsi que le disait Mme de Rohan, rancuneuse huguenote, comment l'amour aurait-il pu se nicher entre un nez et un menton qui se mêlaient l'un à l'autre ? Henri n'était ni beau ni fidèle lui-même ; et il songeait alors à un mariage politique. Il écrivait à son bel ange, le 21 avril 1601 un véritable billet de rupture : « Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaits que vous avez reçus de moy eussent arresté la plus légère ame du monde, si elle n'eust esté accompagnée de mauvais naturel comme la vostre. Je ne vous piqueray davantage, bien que je le pusse et dusse faire : vous le savez. Je vous prie de me renvoyer la promesse que savez, et ne me donnez poinct la peine de la ravoir par autre voie ; renvoyez-moy aussi la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le subject de ceste lettre, de laquelle je veux avoir response. » Et il ajoutait au père de la demoiselle : « M. d'Entragues ; je vous envoye ce porteur pour me rapporter la promesse

[1] Cette promesse faite au père, sans aucun consentement ni approbation de la demoiselle, étonne M. de Fontanieu. « Ma conjecture seroit, dit ce critique, que M. de Balzac ayant trouvé mauvaises les assiduités de Henry IV auprès de sa fille, il fallut le tranquilliser, et qu'on lui donna cette promesse absurde, n'étant point synallagmatique ; il la prit pour bonne, soit qu'il n'en connût pas le vice, soit qu'il ne cherchât qu'un prétexte pour justifier sa patience. » Le 11 juillet 1604, M. de Balzac restitua cette promesse à Henri IV.

[2] FONTANIEU, portefeuilles, nos 452, 453.

que je vous ay baillée; je vous prie, ne faillez de me la renvoyer, et si vous voulez me la rapporter vous-mesme, je vous dirai les raisons qui m'y poussent, qui sont domestiques et non d'Estat, par lesquelles vous direz que j'ay raison; et recognoistrez que vous avez esté trompé, et que j'ay un naturel que je peux dire plutost trop bon que autrement; me promettant que vous obéirez à mon commandement, je finiray, vous assurant que je suis un bon maistre[1].

Rien de plus touchant que la réponse de Mlle d'Entragues à la royale rupture; le cœur de la femme s'y montre tout entier : « Je suis réduite au malheur qu'un grand heur m'a naguère fait craindre, sire. Il faut que je confesse que je devrois ceste crainte à la connoissance de moy-mesme, puisque si grande fortune de ma qualité à la vostre me menaçoit du changement qui m'a précipitée du ciel où vous m'avez eslevée en la terre où vous m'avez trouvée. Je ne donneray point la coulpe de ma douleur, puisqu'il vous plaist qu'elle soict le prix des joies publiques que la France reçoit en vostre mariage. Douleur à la vérité que je suis contraincte d'avouer, non parce que vous devez accomplir le vœu de vos subjects, mais parce que vos noces sont les funérailles de ma vie, et qu'elles m'assujettissent au pouvoir d'une nouvelle discrétion qui me bannit de vostre présence et de vostre cœur, pour n'estre doresnavant offensée des œillades dédaigneuses de ceux qui m'ont vue au rang de vos bonnes graces. J'aime mieux soupirer en ma solitude que respirer avec crainte en bonne compagnie; c'est un sentiment que vostre générosité a nourri, et un courage que vous m'avez inspiré, lequel ne m'ayant jamais appris à m'humilier aux infortunes, ni sous un joug, ne peut permettre que je retourne en ma première condition. Je ne vous parle que par soupirs, sire, car mes autres plainctes secrètes vostre majesté les peut sourdement entendre de ma pensée, puisque vous connoissez aussi bien mon ame que mon corps. Or, sire, en mon exil misérable, il ne me reste que ceste seule gloire d'avoir esté aimée du plus grand monarque de la terre, d'un roy qui s'est voulu tant abaisser de donner le titre de maistresse à sa servante et subjecte, et ce me semble une prospérité imaginaire d'avoir eu autrefois quelque part en vostre bienveillance. Toutefois je suis trop frappée au vif par vos dernières volontés, pour m'arrêter à ceste fausse erreur, et mon souvenir m'éveille avec trop

[1] MSS Dupuy, vol. CCCCVII.

de violence pour sommeiller en cet agréable songe qui n'est plus, et qui, en s'évanouissant, a estouffé l'espérance que je nourrissois sur vostre parole. Que si c'est une action familière aux roys de garder la mémoire de ce qu'ils ont aimé, souvenez-vous, sire, d'une damoiselle que vous avez possédée avec ce qu'elle vous devoit naturellement, ce qu'elle ne pouvoit faire qu'en vostre unique foy, qui a eu autant de pouvoir sur mon honneur que vostre royale majesté en a sur la vie, sire, de vostre malheureuse et très-obéissante servante et subjecte,

» HENRIETTE [1]. »

Henri, ingrat quand il avait obtenu ses plaisirs, se montra inflexible à l'égard de la belle Henriette. Je dirai plus tard comment Mlle d'Entragues se trouva en opposition avec la nouvelle épouse de Henri, Marie de Médicis ; elle avait manifesté le désir de se retirer de la cour pour réveiller l'amour du roi et piquer sa passion. Henri ne la retint point, et, alors, mécontente, Henriette, au lieu de se réfugier en Angleterre, comme elle en avait obtenu la permission, accueillit quelques propositions de l'ambassade d'Espagne. Le roi frappa impitoyablement son ancienne favorite ; il condamna son père à une prison perpétuelle dans la Bastille. Ce fut là une action bien déloyale envers un jeune cœur qui avait tout donné au roi [2] sur le sceau d'une promesse solennellement jurée. Si Henri s'était contenté d'aimer, pourquoi l'histoire lui reprocherait-elle ces nobles entraînements? Dans la vie agitée, dans les sombres nuits, au milieu des rêves de guerre civile et de sang, l'image d'une femme console, fortifie l'âme, c'est la Vierge pour le matelot dans la tempête! Puis, toutes les têtes d'imagination et de génie courent à ces distractions des sens, à ce repos dans des bras qui vous enlacent sur une poitrine de jeune fille.

Et comment Henri IV n'aurait-il pas cherché à secouer sa vie royale? A sa cour ce n'étaient que plaintes, doléances; toutes les hautes existences étaient ameutées contre la paix publique ; les puissantes familles avaient pris une extension démesurée ; les grandes pairies, à l'avénement de Henri IV, étaient déjà nombreuses et siégeaient en parlement : le duché de Guise, érigé en 1527, Montpensier en 1538, d'Aumale en 1547, de Montmorency en 1551, de Mercœur en 1559, de Penthièvre en 1569, d'Uzès en 1572, de Mayenne

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8476, page 94.

[2] « Histoire de la marquise de Verneuil et de sa conspiration contre le roy Henry IV. » Paris, 1602, in-8°.

en 1573, de Saint-Fargeau en 1575, d'Épernon, d'Elbeuf, de Rethel, de Joyeuse, de Piney-Luxembourg, de Retz, d'Halwin en 1581, de Montbazon en 1588, et de Ventadour en 1589. Toutes avaient leurs fiers castels, leur autorité territoriale, leurs armées, leur ville fortifiée ; la féodalité s'était en quelque sorte reconstruite sous le titre de gouvernement de province. Quelques-uns des pairs, amis personnels du roi, venaient à la cour ; les autres résidaient dans leurs gouvernements, correspondaient avec le conseil, n'exécutaient les ordres du souverain que lorsqu'ils étaient à leur convenance, et donnaient de cuisants soucis au roi de France, le premier des pairs et des gentilshommes de ses États. Et cette situation si difficile, le roi tâchait de la couvrir de fleurs, de la dissiper dans les fêtes et les magnificences. Le goût de Henri IV était surtout pour les bâtiments publics ; il continuait le Louvre, monument de toutes les races, alors encore simple château à tourelles ; cent ouvriers étaient sans cesse occupés à Fontainebleau, à Chambord, Compiègne ; les Tuileries étaient bâties avec un grand luxe d'or et de peintures, et ces dépenses soulevaient de dures plaintes des parlements et des sujets. Tout était solennités en cette cour de Henri de France. La lecture des vieux romans de chevalerie s'était réveillée avec enthousiasme. On ne pouvait pourfendre des géants véritables, des monstres et des enchanteurs ; mais l'Italie avait jeté ses ballets et ses carrousels. « En 1606, un ballet à cheval se fit en la cour du Louvre, où les quatre éléments furent représentés par quatre troupes de cavaliers qui sortirent l'une après l'autre de l'hostel de Bourbon. La première représentait l'eau ; vingt-quatre pages marchaient devant, vestus de toile d'argent, avec chacun deux flambeaux ; puis douze syrènes jouant de leur hautbois, suivies d'une pyramide et d'un dieu de la mer et autres représentations aquatiques. Après avoir fait quelques exercices dextres et habiles, ils prirent place pour laisser entrer la seconde troupe, qui représentoit le feu. Après que nombre de pages, vestus d'écarlate, furent entrés, quatre forgerons se mirent au milieu de la cour et frappèrent si dru et menu sur une enclume qu'ils en firent sortir force pétards, et l'on ne voyoit que feu et fusées de toutes parts ; après quoi il entra plusieurs animaux qui ne vivent que dans le feu, lesquels le dieu Vulcain suivoit avec les pages et douze cavaliers en grande parure. La troisième troupe, qui représentoit l'air, se formoit de vingt-quatre pages qui marchoient devant, suivis par la déesse Junon avec des aigles et une infinité de

sortes d'oiseaux. La quatrième estoit la terre : ceste dernière troupe estoit vestue en Mores; après les premiers pages cheminoient deux éléphans artistement faits, leurs tours pleines de toute sorte d'instrumens de musique (c'estoit une chose bien agréable à voir); puis suivoient plusieurs cavaliers richement caparaçonnés, lesquels, au son des instrumens, dansoient et faisoient comme danser leurs chevaux. Ces quatre compagnies s'estant quelque temps contemplées, elles s'attaquèrent et partirent comme pour se donner des coups de lances, mais avec une grande dextérité. Après tous ces exercices et qu'ils eurent, en combattant, rompu leurs dards, leurs coutelas, leurs flèches et leurs boucliers, ils se pesle-meslèrent tous d'une façon gentille, et s'en retournèrent à l'hostel de Bourbon [1]. »

Le roi avait épousé Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, quelques jours avant les journées sanglantes d'août, si fatales aux huguenots. Pauvre mari trompé, il avait subi l'affront de je ne sais combien de ces mignons de couchette qui muguetaient les princesses de la cour; Marguerite avait tout entière hérité de l'esprit des Valois, race de plaisirs, de galanterie et de dissipation ; Mme Marguerite aimait les lettres, les musiciens et les poëtes, de nobles chevaliers et des pages. Le scandale de ses amours était si public, et Mme Marguerite si peu soigneuse de sa bonne renommée, que Henri IV demanda la nullité du mariage. La pensée d'un divorce avec la fille des Valois remontait haut dans l'esprit du roi. Gabrielle d'Estrées l'avait inspirée d'abord, afin de saisir cette couronne de France qu'elle ambitionnait pour elle-même et pour ses enfants ; Marguerite était jusqu'alors demeurée inflexible ; elle ne voulait point céder à une rivale. Après la mort de Gabrielle, la reine se montra plus facile ; des propositions d'un riche douaire, et des titres d'honneur lui furent faites : elle les accepta. Restait encore la question morale du divorce auprès du pape.

Dans le moyen âge, le pontificat s'était posé au milieu de la société comme un pouvoir modérateur des passions brutales. Tandis que des barbares campaient armés sur le territoire, que des rois sans frein rejetaient de faibles femmes du lit nuptial, pour choisir des concubines, les papes veillaient à Rome au respect de la foi conjugale, foudroyaient la formidable excommunication contre l'époux

[1] Mercure français, édit. de 1619, tome I, page 100.

parjure, et maintenaient la sainteté du lieu. Quelquefois ils firent servir à des fins intéressées cette arme puissante ; ce furent là des exceptions à cette autorité protectrice des mœurs publiques. La parole sainte du pontife, à l'époque religieuse, calmait les orages impétueux dans le cœur de ces barons qui ne courbaient la tête que devant Dieu. La réformation s'était montrée plus large, et le divorce, sans être admis en principe, avait été souvent appliqué dans la réalité.

L'abus de l'Église consistait spécialement dans les nullités canoniques. Cette église avait hérité des formes multipliées, des empêchements et des prohibitions du droit romain ; elle les avait agrandies encore. De là résultait que tout mariage entre têtes couronnées, se rattachant nécessairement à la grande famille des rois, se trouvait frappé des nullités pour cause d'affinité ou d'alliance. Telle était l'union de Henri IV avec Marguerite de Valois. Duperron pressait le pape d'en finir avec un mariage qui plaçait le roi dans une position si délicate ; il insinua même que si la nullité était prononcée, Henri choisirait pour sa nouvelle épousée Marie de Médicis, nièce du pontife et de la riche maison de Florence.

La négociation se suivait avec un plein succès auprès de Marguerite de Valois ; elle avait agréé toutes les promesses qui lui avaient été faites ; elle passa même la procuration suivante : « Pardevant Maurice Gayte et Blaise Portal, notaires royaux en la chastellenie d'Usson, a esté présente en personne, très-haute, très-excellente et très-puissante princesse Marguerite de France, royne, duchesse de Valois, laquelle, de son bon gré et franche volonté, a faict, créé et constitué ses procureurs généraux et spéciaux, les sieurs Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, et Édouard Molé, sieur de Montbelin, conseillers du roy en la cour de parlement de Paris, auxquels elle a donné et donne par ces présentes plein pouvoir, puissance, auctorité et mandement spécial et irrévocable : 1° de supplier en son nom très-humblement le roy, son très-honoré seigneur, de prendre en bonne part qu'elle ne peut cohabiter en bonne et sûre conscience avec sa majesté en qualité de mary, pour estre le prétendu mariage d'entre eux nul en sa substance et essence, de toute nullité, contre les lois divines et humaines, comme faict entre personnes joinctes de consanguinité en degré prohibé pour conjonction de mariage, estant aussi lors, de contraire religion, d'ailleurs sans consentement aucun ny volonté de ladicte dame, mais, par la force et contraincte de la

royne sa mère et du feu roy Charles son frère; ne pouvant apporter aussi à sa majesté et au royaume la consolation de lignée qu'elle désire. Conséquemment, supplier sa majesté trouver bon que pour les mesmes causes leur mariage soit desclaré nul par nostre sainct-père le pape ou autres juges ecclésiastiques à qui la cognoissance en appartiendra, pour après telle desclaration, prendre autre alliance licite dont puisse s'ensuivre la lignée qui est requise. 2° Pour et au nom de ladicte dame comparoir par-devers nostre sainct-père le pape et tous autres juges ecclésiastiques que besoin sera, et là, demander et poursuivre icelle desclaration de nullité de mariage; et à ceste fin, faire, dire, proposer et alléguer toutes les choses susdictes, pour obtenir ladicte desclaration de nullité et la sentence et jugement définitif de la séparation; dire, jurer et attester les choses susdictes tant par-devant sa saincteté que tous autres qu'il appartiendra [1]. »

Quand le consentement mutuel fut ainsi acquis, le pape nomma des députés pour examiner les cas de nullité; et comme le divorce était déjà une convention arrêtée à Rome, il n'y eut qu'un petit nombre de difficultés. Henri écrivit à la femme répudiée, lui donnant le titre de sœur, afin de montrer que tout lien charnel était brisé entre eux : « Ma sœur, disait-il, les desputés pour juger de la nullité de nostre mariage, ayant enfin donné leur sentence à nostre commun désir et contentement, je n'ay voulu différer plus longtemps à vous visiter sur telle occasion, tant pour vous informer de ma part de tout ce qui s'est passé, que pour vous renouveler les assurances de mon amitié. Partant, j'envoye vers vous le sieur de Beaumont exprès pour vous faire cet office; auquel j'ay commandé de vous dire, ma sœur, que si Dieu a permis que le lien de nostre conjonction ait esté dissous, comme la justice divine l'a faict, autant pour nostre repos particulier que pour le bien du royaume, je désire aussy que vous croyiez que je ne veux pas moins vous chérir et aimer pour ce qui est advenu, que je faisois devant; au contraire, vouloir avoir plus de soin de ce qui vous concerne que je n'avois, et vous faire cognoistre en toutes occasions que je ne veux pas estre dorénavant vostre frère seulement de nom, mais aussy d'effects, digne de la confiance que vous avez prise de la sincérité de mon affection. Aussy suis-je très-satisfait de l'ingénuité de candeur de vostre procédure, et espère que Dieu bénira le

[1] MSS Colbert, vol. XXXII, regist. en parchemin. 3 février 1599.

reste de nos jours d'une amitié fraternelle accompagnée d'une félicité publique qui les rendra très-heureux. Consolez-vous donc, je vous prie, ma sœur, en l'attente de l'un et de l'autre [1]. » Et Marguerite, toujours poëte, même pour ses expressions de regret, lui répondait dans une langue de fables de d'hyperbole : « Monseigneur, vostre majesté, à l'imitation des dieux, ne se contente de combler ses créatures de biens et de faveurs, mais daigne encore les regarder et consoler en leur affliction. Cet honneur, qui tesmoigne en luy de la bienveillance, est si grand, qu'il ne peut estre égalé que de l'infinie volonté que j'ay vouée à son service. Il ne me falloit, en ceste occasion, moindre consolation, car encore qu'il soict aisé de se consoler de la perte de quelque bien de fortune, une pourtant qui est l'ame et la naissance telle que je l'ay, le seul respect du mérite d'un roy si parfaict et valeureux en doict retrancher par sa privation toute consolation ; et c'est marque de la générosité d'une belle ame d'en conserver tousjours le regret, tel que seroit le mien, si la félicité qu'il lui plaist me faire ressentir en l'assistance de ses bonnes grâces et protection, ne le bannissoit, pour changer ma plaincte en louange de sa bonté et des graces qu'il lui plaist me despartir ; de quoy vostre majesté n'honorera jamais personne qui les ressente avec tant de révérence et de désir d'en mériter la continuation par très-humbles et très-fidèles services [2]. » Depuis, Marguerite vécut tout entière de plaisir et de fêtes. Elle s'était d'abord enfermée dans le château d'Usson, en Auvergne, à l'abri de ses créanciers qui la poursuivaient, tête dissipée qu'elle était ; puis elle vint à Paris où le roi paya toutes ses dettes ; et c'est là qu'elle bâtit son palais de plaissance dans le Pré-aux-Clercs, pour voir rire et folâtrer les écoliers, et écrire ses Mémoires, si pleins d'intérêt, de sentiment et de souvenirs spirituels.

La nullité du mariage avec Marguerite de Valois laissait pleine et entière la liberté du roi pour son second mariage, déjà assuré à Rome [3]. C'était une belle et grande fortune pour la maison de Florence, que

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 97.

[2] *Ibid.*, fol. 96.

[3] Contrat de mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, princesse de Florence, passé par M. Brulart de Sillery, ambassadeur à Rome. Ce contrat est précédé de la sentence de dissolution avec Marguerite de France, rendue le 17 décembre 1599, par le cardinal de Joyeuse, délégué du pape, conjointement avec l'archevêque d'Arles et le nonce. — MSS de La Mare, in-fol., parchemin, cot. 9594, fol. 91 ; et Léonard, recueil des traités.

d'unir une de ses filles au roi de France; et Henri, à son tour, se donnait l'appui de la puissance du pape en s'alliant à sa famille [1]. Dès que les conditions furent arrêtées, le roi en écrivit au connétable de Montmorency : « Mon cousin ; je vous escrivis il y a deux jours, mais je ne veux tarder davantage de vous faire part de deux bonnes nouvelles que je reçus hier. L'une est que mon mariage fut célébré en grande pompe et allégresse à Florence, et que la reine devoit partir le 10 pour estre le 14 à Livourne et le 20 à Marseille, où la grande-duchesse la veut accompagner ; l'autre a été la conclusion de la capitulation de Montmélian, au cas que d'ici à un mois la place ne soict secourue. Et pour revenir à ma femme, continue le roi, j'ay pourvu à ma santé afin de me bien porter à son arrivée, ayant pris médecine ces deux jours passés, pour ce que j'étois tout desbauché d'une violente colique; maintenant je me trouve bien, Dieu mercy. Je me suis résolu à faire le voyage de Marseille et m'en vais par Lyon pour venir au Rhosne, afin de faire meilleure diligence [2] ; car si je sçais que le duc de Savoye se remue, je ne veux pas manquer de me trouver icy pour le recevoir. Je laisse cependant le comte de Soissons pour conduire mon armée. — Que vous demande le mareschal de Biron ? Quelle mouche le pique, de s'en aller en son gouvernement de Bourgogne, quand si belle partie va peut-estre se jouer ici ? *Dites-moy* cela.

» Adieu, mon compère, tâchez de vous trouver du voyage de Marseille, et m'accompagner à la rencontre de si bonne compagnie. En attendant, m'envoyez des bons muscats que vous savez, et de vos nouvelles. Bonjour, mon compère. HENRY [3]. »

[1] Il existe à la Bibliothèque du Roi un fort paquet de pièces intitulées : *Liasse pour former un recueil de pièces*, in-8°, cot. 4. 1501, page 1 *bis*. — Là que se trouve aussi le traité du mariage de Henri IV, roi de France et de Navarre avec la sérénissime princesse de Florence ; le nom des ambassadeurs de part et d'autre ; son heureuse arrivée en France à Marseille, et ses entrées en Avignon et à Lyon. — Il n'y a rien de piquant dans les détails, si ce n'est qu'arrivée à Lyon, la princesse y attendait le roi, qui devait quitter le camp de Chambéry pour venir la voir. Cependant le roi n'arrivait pas. L'inquiétude gagnait la reine. « *Mais le roi était arrivé et s'était caché en la chambre de sa femme*, dit le chroniqueur, *et s'étant élancé de derrière les rideaux, la prit dans ses bras, et se baisèrent longtemps.* » J'ai vu à Florence l'original du traité.

[2] Il ne partit pas, attendu que le duc de Savoie fit un mouvement comme pour secourir Montmélian. Le connétable alla à la place du roi recevoir la reine à Marseille.

[3] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 9080, fol. 88.

Le roi cherchait aussi à se bien mettre dans l'esprit de sa nouvelle femme, et il lui écrivait : « Madame, les vertus et perfections qui reluisent en vous et vous font admirer de tout le monde, avoient, il y a longtemps, allumé en moy un désir de vous honorer et servir comme vous le méritez. Mais ce que m'en a apporté Hallincourt l'a faict croistre. Et ne pouvant moy-mesme représenter vostre inviolable affection, j'ay voulu, en attendant ce contentement (qui sera bientost, si le ciel est favorable à mes vœux), faire eslection de ce mesme fidèle serviteur Fontenay, pour faire cet office en mon nom. Il vous descouvrira mon cœur que vous trouverez non-seulement accompagné d'une violente passion, mais encore de ce désir de ployer sous le joug de vos commandemens, comme dame de mes volontés. — Si vous ajoutez pareille foy que je mérite aux paroles de mon serviteur, de quoy je vous prie, et luy permettre, après vous avoir saluée et baisé les mains de ma part, qu'il vous présente ce service d'un prince que le ciel vous a dédié et faict naistre pour vous seule, comme pour moy il a faict votre mérite. Paris, 24 may 1600. HENRY[1]. »

Le voyage de la reine fut heureux et bien plaisant. Les noces furent célébrées avec pompes ; il y eut fêtes et banquets, où le conseil municipal de Paris se distingua. Marie de Médicis était grosse de taille et de figure ; ses yeux étaient grands, mais ronds et fixes ; elle ne plut point aux bourgeois. Le roi l'accueillit bien, la combla de fêtes ; mais rien ne fut plus court que cette intelligence. Les pasquils disaient que le roi, qui se connaissait en fine fleur, ne l'avait point trouvée, et qu'il s'en plaignait tout haut [2] : ce qu'il y a de vrai, c'est que cette illustre paire d'amants n'était point toujours d'accord sur leurs amours particulières. La reine avait un crève-cœur non pareil de voir les maîtresses du roi, et le roi ne pouvait souffrir qu'avec indignation les déportements de la reine avec le marquis d'Ancre, son favori. Un soir, étant couchés ensemble et se faisant des reproches mutuels avec la dernière aigreur, la reine se leva, saute à son visage et l'égratigna dans l'excès de son courroux. Le roi ne l'épargna pas non plus de son côté, et il fallut courir bien vite à l'hôtel de M. de Sully, qui avait beaucoup d'ascendant sur l'esprit du roi, pour arrêter la furie de leurs majestés.

[1] MSS Dupuy, vol. CCCCVII.

[2] Biblioth. du Roi. Recueils historiques, tome IV, page 17. Recueil de Thoisy.— La première nuit que Henri IV coucha avec Marie de Médicis, on afficha à la porte nuptiale, en gros caractère : *Non erat opus benevolentibus Medicis.*

Il les remit en effet de son mieux ; mais pour éviter un plus grand scandale, il obligea le roi de quitter la partie, et le mena coucher en une autre chambre. Un homme de condition, et plusieurs autres, rapportent le mauvais ménage qui a toujours été entre le roi Henri IV et la reine, 1° sur la grande jalousie qu'il conçut d'elle aussitôt après l'avoir épousée, sur son humeur acariâtre, pleine d'obstination ; parce qu'elle se montrait à face ouverte passionnément espagnole et qu'elle n'aimait rien que sa personne. Sa jalousie s'engendra par la venue de don Virgine d'Ursin, qui avait suivi Marie de Médicis et qui en avait toujours été amoureux et aimé, dit-on. A cela se joignaient les tourments que donna à la reine la marquise de Verneuil, tourments qu'elle rendait avec usure à Henri IV, qui ne l'eût point supporté, si cette reine ne s'était trouvée grosse, par la grâce de Dieu, du fait du roi. « En 1602, que le roy alloit à Poitiers pour les brouilleries qu'il y craignoit relativement à l'affaire de M. de Biron, estant arrivée à Blois, la royne déclara qu'elle n'iroit pas outre, et vouloit retourner à Fontainebleau, où elle avoit donné rendez-vous à don Virgine Ursin, qui retournoit de voyage. Le roy en ayant esté adverti, voulut la détourner doucement, mais elle s'obstina en termes malicieux et reprochans. Sur quoy le roy entra dans une telle colère, qu'il dit tout haut à M. de Sully qu'il ne la vouloit plus souffrir, et qu'il la vouloit chasser et renvoyer dans son maudit pays. A quoy M. de Sully respondit que cela seroit bon si elle n'avoit point d'enfans, mais puisque Dieu lui en avoit donné, il falloit se garder d'une telle faute. « Sire, ajoutait-il, vostre majesté est bien venue à bout de ses » ennemys par sa valeur, ne peut-elle donc pas espérer d'avoir raison » de sa femme testue et acariastre? »

Il y eut encore de grands démêlés et jalousies par rapport à Concini (depuis maréchal d'Ancre), et de Bellegarde, qui faisaient l'amour à la reine, et M. de Sully était toujours l'entremetteur pour les apaiser. Ils en étaient venus à ce point l'un et l'autre, de craindre réciproquement pour leur vie ; car comme ils ne mangeaient plus ensemble, lorsqu'il arrivait que le roi lui envoyait quelquefois de son dîner, s'il s'y rencontrait de la nouveauté, aussitôt la reine le renvoyait sans en vouloir manger. On sait que M. de Sully se trouva présent comme plusieurs fois le roi et la reine, étant en grand courroux l'un contre l'autre, et ce nécessairement sur les causes de jalousies qu'il avait d'elle, elle devint si outrée de certain mot que lui lâcha

le roi, qu'elle leva le bras pour le frapper. M. de Sully l'arrêta si rudement que le bras de la reine en demeura meurtri; et jurant de toutes ses forces : « Estes-vous folle, Madame ? il vous peut faire trancher la teste en demi-heure ! » Il les apaisa encore, et depuis, la reine s'est plainte que le duc de Sully l'avait frappée. — Un premier jour de l'an, le duc portait au roi des jetons d'or, selon la coutume, et les lui donna étant encore dans le lit avec la reine, et après avoir un peu parlé, il dit : « Madame, en voicy aussi pour vostre majesté. » A quoy elle ne répondit mot, ayant le dos tourné ; et le roi dit : « Donnez-les moy ; elle ne dort pas, mais c'est qu'elle est furieuse ; toute la nuict elle n'a faict que me tourmenter, inutilement, je vous l'assure. » Et là-dessus se levant, il emmena le duc dans son cabinet, et lui conta qu'il n'aimait point sa femme, non pas seulement pour ses coquetteries raffinées, mais parce que surtout elle était espagnole dans l'âme, et qu'il savait long de ses desseins et trames perfidement ourdies.

« Cette princesse avoit certaines paillasses à terre où elle se couchoit l'esté, durant la chaleur des après-disnées, avec des habits légers et beaux ; et estant ainsi étendue, appuyée sur le coude, montroit ses bras et sa gorge fort belle. Elle avoit des complaignans de ceste beauté admirable, quoique souvent elle fust délaissée pour des laides qui n'avoient point tous ces avantages de nature. Aussi s'enflammoit-elle d'amour ou de haine toute la journée, et quand le roy retournoit, elle ne le vouloit pas regarder, et toute la nuict ne faisoit que gronder [1]. »

Cependant un enfant naquit bientôt de ce mauvais ménage ; c'était une bonne nouvelle pour Henri IV que la naissance d'un fils ; il en donnait avis à tout le monde : « Mon cousin de Montmorency [2] ; présentement sur les dix heures du soir, la royne ma femme est heureusement accouchée d'un fils ; grace à Dieu, la mère et l'enfant se portent bien ; je n'ay pas voulu différer davantage de vous en donner advis par le secrêtaire Du Faultray, exprès comme à celuy de mes bons serviteurs qui s'en réjouira autant que moy. Je n'en escris qu'à mon parlement et ville de Toulouse, m'en remettant à vous d'en faire part à tous mes bons serviteurs de vostre gouvernement, et à en faire

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 8944, fol. 39.
[2] *Ibid.*, vol. cot. 9070, fol. 95.

rendre graces publiquement à Dieu. Je ne mesleray point d'autres nouvelles à celle-cy, et prieray Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. A Fontainebleau, ce 27 septembre 1601. HENRY. »

L'ambassadeur d'Espagne se hâta d'en prévenir également sa cour : « La nuict dernière, la royne très-chrestienne a accouché d'un fils [1]. Tout le monde se réjouit icy ; je désire qu'il en soit de mesme auprès de vostre majesté. Je n'en dis pas davantage, car le courrier françois va partir [2]. Je m'expliquerai plus longuement dans ma première lettre. J. B. DE TAXIS [3]. »

La dépêche promise arriva bientôt, annonçant tout ce qui se passait à la cour dans cette circonstance, et les projets de Henri IV : « Sire ; j'ay eu, le 13 du courant, une audience du roy très-chrestien, en ce moment à Fontainebleau. Je luy ai présenté les lettres de vostre majesté en qualité de son ministre ordinaire, et l'ay félicité en vostre nom de la naissance de son fils. Sa majesté très-chrestienne a esté extresmement bienveillante, et son accueil des plus aimables : il s'est écrié qu'il remercioit en effet le ciel de luy avoir donné un fils : « Les deux couronnes, a ajouté le roy (en faisant allusion à la fille qui vient de naistre à vostre majesté), les deux couronnes de France et d'Espagne viennent de recevoir deux héritiers des mains de la Providence ; il semble qu'elle a voulu resserrer les liens de bonne amitié qui existent déjà entre les deux royaumes, en donnant un fils d'une part et une fille de l'autre, de manière à laisser entrevoir dans l'avenir la possibilité d'une alliance qui éterniseroit la paix [4]. » Ces paroles, joinctes à des assurances de sincère amitié, ont esté prononcées avec effusion et franchise [5]. J'ay respondu comme je l'ay dû, et en conjurant sa majesté de ne pas changer de résolution. Peu après, comme je demandois des nouvelles de sa majesté la royne très-chrestienne ; le roi, qui m'avoit quitté pour parler à d'autres seigneurs, revint vers moy, en me disant qu'elle se portoit à merveille depuis sa couche. Vostre

[1] « Pario la reyna christianissima un hijo. »

[2] « No tardara a partir correo frances. »

[3] Le roi d'Espagne, qui, en général, écrit ou fait écrire ses résolutions par son conseiller intime au dos des dépêches, a tracé rapidement ces mots au dos de celle-ci : *R. siempre que S. M. a halgado de saberlo :* répondez toujours que je me suis réjoui de cette nouvelle. — Archives de Simancas, cot. B 87^{72}.

[4] Ces mots ont été soulignés par l'ambassadeur, ainsi que ceux qui terminent la lettre.

[5] « Todo esto dicho difusamente y con maneras aviertas. »

majesté sçait que le fils premier-né et héritier présomptif se nomme dauphin en France. On l'a baptisé ces jours-cy sans aucune cérémonie, et seulement par précaution. On ne luy a pas encore donné de nom, ce que l'on réserve pour une occasion solennelle. Je ne connois pas l'époque ny quels seront les parrains [1]. »

Le roi d'Espagne répond sur le champ à son ambassadeur : « Je n'ay qu'à me louer du langage que vous m'avez faict tenir auprès du roy de France à l'occasion de l'accouchement de la royne sa femme. Mais pour ce qui est des fiançailles et alliances des nouveau-nés, sçavoir entre le fils du roy de France et nostre infante, je regarde ce projet comme trop prématuré pour y donner suite [2]. Si le roy m'en faisoit part d'une autre manière, je luy respondrai en conséquence; mais jusque-là ce n'est point une affaire dont on doive s'occuper. Et, bien que vous ayez fort bien faict de m'avoir prévenu de ce qui s'est passé, vous aurez soin de laisser ignorer que vous l'avez escrit icy [3]. »

Tout paraissait gai à la cour, et pourtant ceux qui s'approchaient de Henri IV s'apercevaient qu'à travers des éclairs de distraction et de joie il y avait de tristes préoccupations; on voyait sur son front l'ennui, l'effroi, la crainte d'un avenir d'angoisses et de tourmentes publiques. Le roi ne satisfaisait précisément aucun parti ; son système de temporisation n'allait droit à aucune de ces opinions franches qui donnent la popularité. Sa tête, déjà penchée sur sa poitrine, paraissait dominée par de grands projets. Quelle était sa position à l'extérieur ? le repos allait-il naître avec la paix ? cette paix était-elle définitive et sincère?

[1] « Ny quienes seran los padrinos. » — Archives de Simancas, B 87[76].

[2] « Pero para lo del casamiento de los rezien nacidos es muy temprano por que se movio la platica. »

[3] « No havra para que se entiende que lo aveis escrito aca. » — Archives de Simancas, A 58[83].

CHAPITRE CXVI.

DIPLOMATIE DE HENRI IV.

Ambassades. — Le pape. — Italie. — Venise. — Empire. — Angleterre. — Espagne. — Suisse. — Hollande. — Turquie. — Esprit des relations extérieures.

1598—1610

La haute et belle partie du règne de Henri IV est l'organisation régulière et vaste des relations politiques au dehors. Dans le désordre qu'avait jeté la ligue, dans ces alliances motivées sur d'autres liens que sur des circonscriptions de territoire, sur l'intérêt des peuples ou la force de la couronne, il avait été difficile de parfaitement démêler les véritables éléments d'un système européen. Deux principes étaient au fond de toutes les questions : le catholicisme et la réforme, et tant qu'ils étaient en lutte, tant qu'on n'était pas parvenu à les concilier ou à les dompter l'un par l'autre, il était impossible de se faire des alliances durables, des principes de sécurité au dehors. Henri IV, prince conciliateur, mit la main à l'œuvre et parvint à son but, après la paix de Vervins surtout, qui fit rentrer chaque puissance dans ses intérêts propres ; car il faut considérer cette grande paix comme un retour vers les idées simples et régulières de la diplomatie.

La transaction de Vervins n'avait pas calmé pourtant les agitations politiques de l'Europe. La pensée religieuse ne s'était pas entièrement transformée dans la pensée politique ; et tant le principe catholique était encore énergique, que toutes les puissances s'ébranlaient pour l'élection d'un pape. Clément VIII (Hippolyte Aldobrandini) venait de mourir ; le sacré collége portait le cardinal Baronius, le savant analyste qui avait placé au-dessus de toutes les puissances la supré-

matie romaine; il fut repoussé par l'Espagne. On transigea enfin pour le cardinal de Florence, qui fut élu pape sous le nom de Léon XI. Léon XI vécut peu de temps et fut remplacé par Paul V.

Henri IV mit une grande importance à ses alliances d'Italie, non-seulement par le souvenir de la vieille domination française, mais encore dans des intérêts généraux et puissants; il fallait les opposer à la Savoie, s'assurer le pape, conserver l'antique alliance et le protectorat de Venise. Son mariage avec Marie de Médicis avait aidé cette politique générale. Ses rapports avec le pape prirent une grande extension à la suite de la médiation française dans la querelle du souverain pontife et de Venise : il y avait eu interdit solennel, excommunication pontificale. Le cardinal Duperron fut chargé de négocier l'accommodement de Paul V et de la république; il devait presser sa sainteté de consentir à une transaction. Le pape se réconcilia avec les Vénitiens, et Henri IV écrivait au pontife : « Très-sainct-père, nous bénissons Dieu de nous avoir rendu ministre de sa gloire et de la conservation du repos public de la chrestienté en l'accommodement du différend survenu entre vostre sainceté et la république de Venise, pour lequel, comme nous n'avons eu autre visée ni dessein que de nous acquitter du vray devoir d'un prince très-chrestien premier fils de l'Église, au gré et contentement de vostre sainceté, nous nous tiendrons aussi pour dignement et suffisamment récompensés de la peine que nous y avons employée, si nous connoissons et apprenons que vostre sainceté en demeure satisfaite, et que le public en recueille le fruict que nous avons cultivé : de quoy nous attendons en bonne desvotion le jugement et la desclaration de vostre sainceté[1]. »

Ce rôle de médiation créait pour Henri IV une haute influence dans les relations de l'extérieur, et là était son but. La première et la plus forte alliance c'était celle des princes de l'empire, barrière opposée à l'ambition de la maison d'Autriche; elle datait de François Ier et de Henri II; le roi agrandit cette protection par des subsides habituellement payés, soit à la Bavière, soit aux princes palatins, aux villes libres du Rhin, que Bongars rattachait habilement aux intérêts français. Cette ambassade de Bongars fut des plus habiles et des plus curieuses par les résultats[2]; je ne puis la comparer qu'à celle de Sa-

[1] FONTANIEU, portefeuilles, n°s 452, 453.

[2] Toutes les pièces officielles en ont été recueillies en 2 vol. in-fol. MSS Biblioth. Royale, fonds, n°...

vary de Brèves à Constantinople. L'Allemagne était encore agitée par les questions religieuses. La réforme puritaine, le système de Calvin tentait d'y pénétrer et de s'y établir; il trouvait surtout faveur dans la basse Allemagne, au sein de ces populations qui avaient autrefois salué la royauté anabaptiste de Muncer. Dans plusieurs cités, et principalement à Marbug, le peuple avait chassé les ministres luthériens pour adopter les doctrines plus démocratiques de Calvin. C'était à ce résultat qu'aboutissait alors le mouvement religieux : le luthéranisme, la hiérarchie épiscopale avaient à lutter contre l'égalité presbytérienne, le dernier période de la réformation. Ces divisions religieuses en Germanie favorisaient les progrès des Turcs dans la Hongrie, champ de batailles et glorieux rendez-vous de la chevalerie catholique. Là périssait le jeune Laval, le petit-fils de l'austère Dandelot, qui avait abjuré hautement le calvinisme. Par pénitence, Laval venait expirer sous les balles turques. Bongars, habile et persévérant, se ménagea toutes les alliances avec les petits princes germaniques contre la grande maison d'Autriche. Ses négociations étaient de deux espèces; les unes, purement politiques, pour maintenir la balance des États allemands contre l'influence autrichienne; les autres se rattachaient au payement des subsides; à la levée des lansquenets et gens de guerre, moyens si importants dans cette époque des batailles. Bongars préparait dès lors ce grand mouvement antiautrichien que Henri IV allait accomplir lorsque la mort vint le frapper.

L'Angleterre avait prêté aide et appui à Henri IV; le prince persista dans cette alliance qui était un naturel appui contre l'Espagne, l'ennemi commun; des traités successifs agrandirent et resserrèrent ces rapports politiques et commerciaux. Élisabeth, malgré ses moments de mauvaise humeur et de colère contre le Béarnais, n'avait cessé de conserver pour lui une vive et tendre amitié que le traité de Vervins n'avait pas refroidie. Le roi l'engageait même à en finir avec une guerre qui appauvrissait ses sujets et tourmentait sa vieillesse. Élisabeth n'avait point voulu traiter à Vervins : ses raisons étaient puisées moins encore dans les intérêts matériels que dans le principe religieux et moral; principe qui, en Angleterre, se mêlait si puissamment aux droits de la couronne. Le parti catholique était fort dans les deux royaumes. La paix avec l'Espagne lui redonnerait une énergie nouvelle, car Élisabeth était déjà aux prises avec les dissidents des deux sectes extrêmes catholiques et presbytériennes.

Depuis, la grande reine était morte ; une dépêche de M. de Beauvais, ambassadeur à Londres, en prévenait le roi [1]. « Sire, le 3 de ce mois, à trois heures du matin, la royne a rendu l'esprit fort doucement, ayant commencé de perdre la parole depuis quelques jours auparavant. Elle avoit reposé fort tranquillement pendant cinq heures avant de mourir. Jusqu'à ce moment supresme, elle avoit conservé ses sens et l'entendement, n'ayant enduré ni fièvre ni douleur. Messieurs de son conseil, et tous ses serviteurs domestiques ont faict proclamer à Richemont le roy d'Écosse roy d'Angleterre, et peu après, sur les dix heures, s'étant venus joindre en ceste ville avec tous les seigneurs et gentilshommes, ils y ont publié, en divers endroits, par le héraut d'armes du royaume, une forme de proclamation dont vostre majesté aura icy la copie. L'opinion générale des médecins de la royne et de ceux qui la servoient en sa chambre, est que sa maladie n'a procédé que d'une tristesse qu'elle conçut fort secrètement quelques jours avant de s'en plaindre ; elle n'avoit en effet aucun signe mortel ; le pouls, l'urine et les yeux ont été beaux jusqu'à la fin. De plus, pendant toute sa maladie elle n'a jamais voulu user d'aucun remède qu'on lui ait proposé, nonobstant les prières et menaces de la mort que ses médecins et surveillans lui faisoient. C'est donc, selon eux, ou l'appréhension et le mépris de la vieillesse, ou plus naturellement selon d'autres, le ressentiment secret, le cuisant regret de la mort du feu comte d'Essex, qui lui ont fait désirer la mort. Quoi que ce soit, dès l'heure qu'elle se sentit atteinte du mal, elle dit qu'elle vouloit mourir et ne fict aucun testament ni desclaration de son successeur ; elle ne s'estoit mise au lit que trois jours avant sa fin, et en avoit demeuré plus de quinze assise sur des coussinets et les yeux fichés en terre sans vouloir parler ni voir personne. L'archevesque de Cantorbery et l'évesque de ceste ville l'ont assistée jusqu'à la fin, où elle a tesmoigné beaucoup de recognoissance avec Dieu. Ceux de son conseil se sont assurés de mistriss Arabel, cousine-germaine du roy d'Écosse; de sorte que de ce costé-là il n'y a aucun reniement à craindre [2]. A Londres, le 3 avril 1603. »

La mort d'Élisabeth ne changea point les rapports nécessaires et naturels de la France et de l'Angleterre. Le 30 juillet, un traité de

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 8954, fol. 62.

[2] *Ibid.*, MSS de M. de Lamarre, conseiller au parlem. de Dijon, vol. cot. 9594/2, fol. 89.

confédération entre Henri IV et Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, fut conclu par le marquis de Rosny. Il avait pour objet la défense et conservation des provinces-unies des Pays-Bas contre le roi d'Espagne, l'ennemi commun. Ensuite cette alliance se développa, parce qu'elle était dans la force des intérêts.

Depuis le traité de Vervins, les rapports avec l'Espagne étaient placés sur des bases régulières et précisément déterminées ; l'Espagne pouvait soulever encore des mécontentements en France, profiter de quelques révoltes isolées ; mais elle n'avait plus une ligue dont les chefs se proclamaient pour elle dans toute l'étendue du territoire, dans les villes, parmi les métiers et les affiliations populaires. Philippe II n'était plus ; cette haute figure politique avait disparu de la scène après la signature de la paix de Vervins. On eût dit que la mort s'était emparée de cette proie au moment où la pensée catholique avait cessé de dominer les intérêts d'État à État. Quel rôle pouvait encore jouer Philippe II à la suite de la paix de Vervins, transaction qui reposait sur des idées de conciliation diamétralement opposées à l'unité religieuse et politique, fondement de son système? Son successeur, Philippe III, était jeune, indolent, peu capable ; sa main ne se montre plus sur toutes les dépêches, comme aux grands jours de son père : on ne trouve pas la trace de son pouvoir jusque dans les moindres actes de sa chancellerie. Tout se fait par son conseil d'État, et, dès lors, les vastes archives de Simancas n'offrent plus le même intérêt de politique et d'histoire.

Les transactions de l'Espagne, à cette époque, se résument dans les négociations suivantes : 1° Développement difficile et inquiet de l'état de paix avec la France, conséquence naturelle du dernier traité ; 2° arrangement spécial de l'Angleterre et de l'Espagne à la suite des transactions de Vervins ; 3° tendance obligée à la pacification des Pays-Bas et à leur reconnaissance comme État libre.

Depuis la signature da la paix de Vervins, les rapports diplomatiques devaient naturellement se reprendre, et les ambassadeurs de puissance à puissance résider dans les capitales ; le conseil d'État espagnol se réunit donc pour examiner comment serait reçu l'envoyé de France : « Sire, le conseil d'Estat a vu quelques papiers de don Juan-Baptista de Taxis, ambassadeur de vostre majesté en France, lequel nous faict cognoistre qu'il est essentiel de recevoir dignement à Madrid les ambassadeurs qui vont y arriver de

France [1]. Il faut, ajoute-t-il, les combler de caresses et de présens, et leur procurer mesme la faveur de disner quelquefois avec sa majesté catholique, ainsi que l'a faict le roy de France à l'égard de ceux qui sont venus de Flandre à Paris pour la ratification de la paix [2]. Juan-Baptista Taxis représente à vostre majesté les frais énormes qu'occasionnent son séjour et sa position à Paris, et la supplie de vouloir bien lui tenir ses appointemens au courant; le moyen seroit d'en charger des personnes qui ne donnassent lieu à aucun retard ni à aucune plainte sur ce point. — Il seroit bon, continue l'ambassadeur de vostre majesté, que l'on transmist des ordres aux frontières pour que les ambassadeurs françois n'y fussent point retenus par les gardes ou autres personnes. Quant à la faveur de les convier à disner avec vostre majesté, elle jugera si elle veut leur faire cet honneur ou le remplacer par d'autres marques de bienveillance, telles que présens, fêtes, etc., etc. Le duc de Nevers ne doibt partir d'ici pour la France que lorsque nous aurons reçu un ambassadeur ordinaire de ce royaume. Juan-Baptista de Taxis désireroit que le marquis de Poca reçust l'ordre de lui faire tenir sa solde [3] de six mille escus, en une ou deux fois dans l'année; en outre, qu'on lui accordast deux mille escus de gratification pour ses frais extraordinaires. Il demande aussi que l'on porte à vingt-cinq escus par mois, au lieu de vingt, la paye de don Juan de Willanajo, placé auprès de luy par l'ordre de vostre majesté. Vostre majesté nous fera cognoistre ses volontés sur ces derniers articles. A Barcelone, le 1er juillet 1599 [4]. »

Henri IV voulait reconnaître la bonne réception qui était faite à Madrid à son ambassadeur, et, de son côté, il donnait ordre à Paris de bien accueillir les envoyés espagnols : « Très-chers et bien-amés, le désir que nous avons que l'ambassadeur que le roy d'Espagne nous a naguère envoyé reçoive tout le bon traitement qu'il nous sera possible, nous a fait faire un mot à vous, nostre amé et féal prévost des marchands, pour tenir la main à ce que luy et ceux de sa suite fussent logés, bien reçus et accommodés ès maisons de notre bonne ville de

[1] « Quan necessario es que sean bien recibidos los embaxadores que han de venir de Francia. »

[2] « Que deben ser acariciados con palabras y dadivas y aun convidados a comer con vuestra magestad algun dia, a exemplo de lo que aquel rey hizo con las personas que de Flandes acudieron a el para la ratification de la paz. »

[3] « Su sueldo. »

[4] Archives de Simancas, cot. B 86²¹.

Paris, où les mareschaux de nos logis que nous avons envoyés à cet effect les pourroient marquer; et parce qu'il est party ceste nuict pour s'y acheminer et que nous ne désirons pas qu'il soit laissé aucune chose de ce qui est nécessaire à cet effect, nous vous mandons et ordonnons que incontinent après la réception de la présente, vous ayez à aller visiter ledict ambassadeur d'Espagne, et lui faire les présens ordinaires et accoutumés en tel cas, en sorte qu'il en reçoive le contentement que nous nous sommes promis, et à ce ne faictes faute; car tel est notre plaisir [1]. »

Ces rapports de bonne intelligence n'empêchaient pas les intrigues de toute espèce que l'Espagne entretenait en France, afin de réveiller les troubles de la ligue; les agents secrets se multipliaient. « *Jesu Maria!* (c'est ainsi que commencent tous les rapports de Rafis, un de ces agents) [2], Jésus Marie!..... troisième rapport dans lequel je vais dire les noms des personnes qui sont ennemies du roi de France pour les tyrannies qu'il s'est permises; j'ajouterai les noms des provinces où résident les mécontents et ce qu'ils peuvent faire contre le roi :

« Le maréchal *de Biron*. — Ce maréchal tire toute son importance de l'ancienne position seigneuriale de son père en Périgord et dans le duché de Guienne, et du côté de sa mère dans la province et l'évêché de Comminges. Tous les principaux gentilshommes de la province du Périgord sont parents ou très-attachés [3] à la famille de Biron, parce que le père du maréchal de Biron leur a rendu service à tous étant lieutenant général de Guienne : tels sont MM. de Lamothe-Fénélon, cousin de celui qui avait été ambassadeur de France en Espagne; de Beauregard, frère du comte de Pompadour; de Montréal, de Barrault, qui avait été sur le point d'être ambassadeur en Espagne à la place de M. de Rochepot, actuellement à Madrid, etc., etc. Tous ceux-là sont catholiques. Parmi les hérétiques, on peut compter MM. de Saint-Gênes, de Badasol son frère; de La Force, gouverneur de la principauté de Béarn, marié à la sœur aînée du maréchal de Biron; le baron de Beynes, etc., etc. (J'omets ici une liste nombreuse de seigneurs.) Dans la province du Limousin, c'est le comte de Châteauneuf, parent du maréchal, et, avec lui, marchent d'autres sei-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XVII, fol. 375.
[2] Archives de Simancas, cot. B 87[244].
[3] « Affeccionadissimos amigos. »

gneurs hérétiques : le baron de Lostanges, les seigneurs de Bonneval et Chambazet. Les catholiques sont : le comte de Pompadour, fils de celui qui mourut en 1591, étant chef de ceux de la ligue ; quoique jeune, le comte jouit d'une grande réputation de bravoure et est fort considéré [1] : tels sont d'ailleurs tous les Pompadour, que si les pierres de leur château pouvaient parler, elles crieraient *vive la ligue !* Il ne faut pas oublier encore les ducs de Bouillon, de Ventadour, etc., qui tirent leur condition principale du Limousin. Dans le Quercy, je citerai le baron de Temmes, gouverneur et sénéchal de la province, homme d'exécution autant peut-être que le maréchal de Biron lui-même. Il peut à lui seul entretenir la guerre en Guienne et en Auvergne. Au surplus, la maréchale, mère du maréchal de Biron, est alliée à presque toutes les grandes familles de Comminges et de Gascogne qui ne demandent que la guerre, comme les barons de Montberant, de Bajordan, les vicomtes de Saint-Giron, de Labours, etc., etc.

» Les seigneurs qui se sont trouvés offensés dans la personne du comte d'Auvergne, sont le connétable de Montmorency, si puissant par tout le royaume ; ses cousins les ducs de Bouillon et de Ventadour, de La Trémouille, les fils du duc d'Épernon dans le Poitou. Le duc d'Épernon lui-même tient, comme on le sait, d'une manière à peu près absolue, la Saintonge, le Bordelais, l'Agénois et la Gascogne : enfin il serait trop long d'énumérer toute cette population de gentilshommes mécontents des impositions, rapines et vexations d'un tyran. On ne parlera pas non plus de la puissance dont jouit le duc d'Épernon en Picardie, en Lorraine, et de M. Demasses, lieutenant général, qui, quoique infirme, n'en sera pas moins un de nos dévoués serviteurs dans Angoulême [2]. »

L'agent donnait, à la suite de ce tableau, un aperçu des moyens qu'on pouvait employer pour soulever les provinces. C'est par ces espérances de séditions nouvelles qu'il faut expliquer les retards que l'Espagne apportait à jurer la paix de Vervins. Henri IV écrit au cardinal d'Ossat, ambassadeur à Rome, une longue lettre dans laquelle il s'en plaint avec aigreur : « Le 2e de ce mois, le roy d'Espagne n'avoit encore juré ladicte paix, et semble qu'il alloit encore délayant ce

[1] « Y su hijo aunque mozo es hombre de mucho resolucion y credito. »

[2] Archives de Simancas, cot. B 87²⁴⁴.

devoir, auquel il est obligé, pour attendre quelque autre chose que je ne puis comprendre. Nous allons voir s'il passera outre audict serment, et si son armée se séparera, estant vraisemblable, s'il diffère davantage, que ledict roy d'Espagne sera poussé de quelque arrière-pensée. Il a couru quelques bruits des desseins du comte de Fuentès qu'il veuille attaquer la ville de Genève ; mon cousin, je vous diray que, comme je suis obligé de protéger et défendre ladicte ville, je suis tout résolu aussi de le faire, sans y espargner ma propre personne, ny ma couronne, quoi qu'il en puisse succéder. Vous savez que ce n'est d'aujourd'huy que la foy des rois de France est engagée en ladicte protection. Je ne dois rien espargner pour conserver ladicte ville et empescher qu'elle ne soit molestée par voye de faict : j'en ay faict plusieurs déclarations, d'après lesquelles ma réputation est d'autant plus engagée à défendre ladicte ville. Si ledict roy d'Espagne et le duc de Savoye entreprenoient maintenant de l'assaillir, comment pourrois-je y conniver? Je vous prie déclarer rondement à sa saincteté que je ne commettray jamais une si lourde faute, afin qu'elle sache que je tiendray la paix pour rompue si l'on attaque ladicte ville, et employeray tous les moyens que Dieu m'a donnés pour la défendre. J'ay trop esprouvé la bonté de sa saincteté pour craindre qu'elle trouve mauvais que je veuille défendre une ville que j'ay prise en protection, et qui se confie à ma foy [1]. » Les démonstrations de bonne intelligence entre la France et l'Espagne furent toutes extérieures ; jamais il n'y eut amitié sincère ; cela ne pouvait être, et à peine ce traité était-il signé, que les deux monarchies se menaçaient par de sourdes menées et de longues conjurations, qui éclatèrent plus tard encore par la guerre.

J'ai dit que le second objet des transactions diplomatiques de l'Espagne se rattachait au triomphe de la pensée catholique en Angleterre. Cette pensée, même encore sous le règne d'Élisabeth, préoccupe les ambassadeurs espagnols à Paris. L'Espagne n'a point renoncé à ses projets de révolution au profit de la vieille société religieuse : « Je reçois de Rome, écrit le roi Philippe III à Taxis, la nouvelle suivante : Un agent du roy d'Écosse, Jacques VI, a laissé entendre au duc de Sessa que, conformément aux intentions qu'il cognoissoit à son maistre, si je l'aidois à entrer en Angleterre et à s'emparer de

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8957, fol. 20.

ce royaume, il se feroit catholique. Le fils du roy d'Écosse entreroit mesme dans l'armée espagnole, et se marieroit par mes mains. Nous réunirions nos forces et nous porterions un double coup et contre les anglicans, et contre les révoltés de Flandre. Le roy d'Écosse pense qu'au premier bruit de nostre marche tous les catholiques anglois accourroient se ranger sous nos drapeaux réunis [1] et doubleroient nos forces. L'armée ainsi attaquée de deux côtés, ne pourroit se défendre. Je ne sçais jusqu'à quel point on peut croire ce que promet le roy d'Écosse, pour sa conversion [2]; mais comme ses intentions et ses manœuvres, quelles qu'elles soient, ne sauroient en ce sens que nous estre avantageuses, il nous faut sonder ses intentions réelles et en tirer tout le parti possible. Pour cela, ayez soin de voir à Paris le chargé d'affaires de ce prince [3], de pénétrer autant que vous pourrez dans ses instructions, mais cela avec un profond secret, avec une extresme adresse, pour luy cacher tout ce que nous savons[4]. Sachez si, soit avec le roy de France, soit avec tout autre prince, il n'auroit pas ourdi déjà quelque trame pour s'acheminer à la succession à laquelle il prétend [5]. »

En réponse à cette dépêche, Taxis écrit au roi : « Sire, j'ay vu ce matin une lettre d'un grand seigneur italien, écrite de Londres, dans laquelle il est dit que la royne d'Angleterre est morte à trois heures du matin, et que dans la mesme matinée on avoit proclamé le roy d'Écosse roi d'Angleterre aux acclamations générales [6], et sans que personne songeast à s'y opposer [7]. On pensoit qu'il seroit arrivé à Londres dans vingt ou vingt-cinq jours au plus tard. L'opinion générale étoit également que ce changement de souverain feroit cesser la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne [8], espérance qui avoit causé la plus vive satisfaction à tous. La mort de la royne et l'élévation du roy d'Écosse sont choses déjà publiques icy; or, comme ces affaires

[1] « Creyendo que todos los catholicos ingleses acudirian luego a ambos ejercitos. »
[2] « De Bolverse catholico se puede tener poca seguridad. »
[3] « El agente que tiene ay el dicho rey. »
[4] « Pero con mucho secreto y destreza por que cuticide nada de lo que sabeis. »
[5] « Si con este rey con otros principes trae algunas inteligencias para encaminar la succession que pretende. »
[6] « Con grande applauso. »
[7] « Y sin contradicion de nadie. »
[8] « Que con esta mudança cessaria la guerra entre aquel reyno y Espana. »

sont d'une haute importance [1], j'ay cru devoir en prévenir vostre majesté en toute haste. J. B. DE TAXIS [2]. »

Quelques jours après, nouvelle dépêche datée d'Aranjuez, à J. B. de Taxis : « J'ay vu par vos lettres relatives à l'Angleterre et à l'Écosse, comment et quand est arrivée la mort de la royne Élisabeth, et l'eslévation au tresne d'Angleterre du roy d'Écosse. Ainsi doivent cesser les relations secrètes que nous avions avec ce prince relativement à la succession [3]; la seule attention à avoir, c'est de bien juger la tournure que vont suivre ces affaires. Sachez comment le roy de France a pris la résolution des Anglais, quels sont ses liens avec le roy d'Écosse, et du roy d'Écosse avec lui. Comment le roy d'Écosse va-t-il régler le gouvernement de ses deux royaumes, et qu'elle sera sa marche pour la religion? Faites vos efforts pour apprendre tout cela ; l'occasion est belle ; elle est immense pour me prouver vostre zèle [4]. »

Jacques I[er], en montant sur le trône d'Angleterre, ne tint point les espérances catholiques qu'avait fait naître le roi d'Écosse. Prince tout inconstant, dévoué d'abord aux opinions de Calvin, au puritanisme de sa patrie, il traitait avec l'Espagne pour s'assurer des appuis contre Élisabeth ; mais quand la main de Cécil eût posé la couronne sur sa tête, cet esprit d'opposition disparut. Théologien spirituel et très-érudit, Jacques I[er] donna, à son avénement, des gages à l'épiscopat anglais par son *Bisilicon Doron*, ouvrage d'une vaste science et dans lequel le monarque liait son sceptre à la hiérarchie anglicane. De là ses querelles avec les presbytériens, ses vieux amis, les prescriptions implacables pour les liturgies ; enfin ces controverses, tant de fois renouvelées, où Jacques I[er] résumait ainsi la question : « Si vous tendez au presbytériat écossois, cela s'arrange aussi bien avec la monarchie que Dieu avec le diable. Alors Jack, Tom, Will et Dick se réuniront, et à leur bon plaisir, viendront me censurer, moy et mon conseil, ainsi que toutes nos déterminations. Will se lèvera et dira : Cela doit estre ; alors Dick répliquera : non, vraiment ; mais nous

[1] « De tanta consideracion. »

[2] Archives de Simancas, cot. A 58[84] et B 88[109].

[3] « Cesan los disignios que hasta aqui se tenian aca y ay por successiom. »

[4] « Occasion es grande, muy grande por monstrar eso zelo que sabeis. » — Cette lettre est chiffrée : ce ne sont pas toujours les plus importantes qui sont écrites ainsi ; cela dépendait plutôt des courriers, et des moyens que l'on employait pour faire parvenir les dépêches.

voulons que cela soit de ceste façon. D'après cela, je dois encore répéter mon premier mot et dire : le roy advisera [1]. »

C'est par des controverses moqueuses contre le parti puritain que le roi attaquait cette opinion puissante qui s'étendait déjà en Angleterre. Le parti catholique se montra haut dans la conspiration des poudres, et le roi n'hésita pas à rompre tout à fait avec les papistes, dont les intérêts se liaient encore avec ceux de l'Espagne. Les souverains pontifes, qui avaient songé à une réconciliation, furent forcés d'y renoncer, et Jacques I[er] devint un des plus chauds protecteurs de l'église d'Angleterre.

Un nouvel État entrait, par la médiation de la France et par son propre courage, au rang des nations parmi lesquelles il était appelé à jouer un rôle immense; j'entends parler de la Hollande. Personne ne favorisa plus son développement que Henri IV ; il la fit reconnaître par l'Espagne elle-même [2]. C'était un grand poids que la Hollande dans les transactions de l'Europe septentrionale : de là ce puissant rôle qu'elle joua au dix-septième siècle. Deux périodes marquent la durée politique des États : 1° l'existence de fait consacrée par les efforts des peuples et la victoire ; 2° la reconnaissance par les autres gouvernements du fait accompli. Ainsi avait été la Hollande ; depuis vingt ans, elle formait une nation libre ; mais sa liberté n'était point reconnue par l'Espagne et les États de l'archiduc, dont elle s'était violemment séparée. Par la médiation de Henri IV, il y eut donc garantie aux Provinces-Unies par les rois de France et d'Angleterre, de la trêve de douze ans faite entre eux et les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie [3]. Par cette trêve les États-Généraux des

[1] Le *Basilicon Doron* fut achevé en 1599. J'ai en ma possession une édition originale de 1603, in-fol.

[2] *Philippe III au marquis don Pedro de Tolède.*

De Valladolid, 9 août 1608.

« Je suis entièrement de l'avis du nonce. Sa pensée est prudente (*es muy bien pensado*). Je crois en effect que si on donnoit par escrit au roi de France les conditions auxquelles nous descendrions pour nous séparer des Hollandois, ce prince pourroit fort leur envoyer la copie desdits articles pour les irriter contre nous (*por que no les embie copia dello para irritarlos contra nosotros*). Je vous félicite donc d'avoir escouté le sage conseil du nonce. Mais ayez bien soin de ne pas laisser pénétrer ceste méfiance aux ministres françois, qui ne manqueroient pas d'avertir leur roi, et celui-ci les Hollandois de notre stratagème (*el qual tan poco no dexaria de avisar a Olanda desta estratagema*). Le Roi. » — Archives de Simancas.

[3] Biblioth. du Roi, MSS de Lamarre, cot. $^{9001}/_{9}$, fol. 202.

Provinces-Unies furent reconnus comme puissance libre et indépendante. Ils durent ainsi à la protection de Henri IV, l'honneur d'être comptés au nombre des nations souveraines de l'Europe ; et c'est quelque chose dans les mouvements diplomatiques, pour la facilité des transactions. A la suite de ce premier acte d'une reconnaissance absolue et sans conditions, il y eut un traité d'alliance négocié par le président Jeannin et de Bezenval. Dans ce traité « le roy très-chrestien promet assister de bonne foy les sieurs des Estats pour les ayder, en ce qu'il pourra, à obtenir une bonne et assurée paix ; et s'il plaist à Dieu la leur donner, se mettre en tout devoir de la faire garder, et les desfendre eux et leurs pays de toute injure, violences et invasions contre tous princes, potentats et personnes quelconques qui voudroient entreprendre d'enfreindre et violer ladicte paix, soict directement ou indirectement, et leur fournir à cet effect dix mille hommes de pied, à ses frais. Si ces forces n'estaient pas suffisantes, sa majesté s'engage à les accroistre d'autant de gens que ses affaires et la sûreté de son royaume pourront le permettre, à la charge toutefois que ce sera par forme de prest aux frais desdicts Estats, pour en estre remboursé après la guerre finie. En recognoissance de quoy les sieurs desdicts Estats ont promis et seront tenus, si ledict sieur roy est assailli ou troublé dans son royaume, par quelque prince que ce *soict, de* le secourir et assister incontinent après qu'ils en auront esté requis, de cinq mille hommes de pied, à leurs frais et despends. Et sera de son choix de les demander en gens de guerre ou bien en navires de guerre équipés et armés ainsi qu'il appartient de munitions, victuailles, pilotes et mariniers, lesquels navires ne pourront estre moindres de deux à trois cents tonneaux. Les Estats promettent aussi audict roy, en cas qu'il ait besoin d'un plus grand secours, de l'en ayder et assister à la charge toutefois de les rembourser des frais. S'il arrive que ledict sieur roy donne secours auxdicts Estats ou eux à luy, l'assailli ayant reçu ledict secours, ne pourra faire aucun traité avec l'agresseur sans le consentement exprès de l'autre [1]. »

Si la monarchie des Bourbons prenait sous sa protection la république naissante des États de Hollande, elle renouvelait aussi ses vieilles alliances avec les Grisons et les Suisses. La liberté de Genève n'éprouvait pas une atteinte dans ses droits, que tout aussitôt le roi

[1] MSS de Dupuy, vol. CCCCLV.

de France ne tirât l'épée pour sa conservation. Quand les députés des Grisons vinrent à Paris [1] pour renouveler la ligue et trêve, ils furent royalement festoyés au Louvre et par la ville ; le jurement fut renouvelé, et le roi déclara qu'il se ferait découronner roi de France plutôt que de souffrir que ses bons compères les Suisses pussent voir leur indépendance menacée. On jura de part et d'autre des capitulations militaires, une assurance mutuelle en cas d'attaques : « Le roy loue la résolution que les seigneurs des trois ligues des Grisons ses bons amis, alliés et confédérés, ont prise de pourvoir à la conservation et desfense de leurs pays et passages d'iceux, sur la juste jalousie qu'ils devoient avoir des actions et armemens de leurs voisins et les attentats par eux faicts à leursdicts pays ; et d'autant que sa majesté a tousjours grandement affectionné la prospérité de leur république, comme elle le leur a tesmoigné en plusieurs et diverses occasions, elle est contente, conformément à la requeste qu'ils luy ont faicte, de les soulager du payement des deux tiers de l'entretènement et solde de six compagnies qu'ils ont levées de leur jurisdiction, à raison de douze mille livres par compagnie, et ce, durant trois mois, dans lequel temps sa majesté se promet que lesdicts seigneurs des ligues seront deslivrés de crainte, ou contraints de prendre avec leurs alliés et confédérés de plus fortes et importantes résolutions. Sa majesté se promet que la république de Venise, alliée desdictes ligues, les aydera lorsqu'elle en sera requise par eux, de quoy sa majesté la fera admonester par son ambassadeur. Sa majesté donnera ordre que les deniers seront payés de mois en mois par son ambassadeur auprès desdictes ligues. Et s'il advient que lesdicts seigneurs soient contraints, pour desfense de leursdicts pays et pour les autres justes occasions qui leur en seroient données, d'entrer en guerre ouverte avec leurs voisins, sa majesté les assistera de la somme de vingt-cinq mille livres par mois, pourvu qu'ils soient secourus par ladicte république de Venise et leurs autres alliés de somme proportionnée et convenable aux despenses qu'ils devront faire ; davantage, s'il est nécessaire, pour la sûreté desdicts

[1] On fit beaucoup de pasquils contre l'arrivée de ces Suisses à Paris ; j'en possède un qui commence ainsi ;

Voyant passer ces gens étranges,
Au teint vermeil et aux gros culs,
Je pensai voir le dieu Bacchus
Qui venoit de faire vendanges.

pays et passages de faire construire un fort, pour opposer à celuy qui a esté basti proche de leur frontière, comme ils en ont faict ouverture à sa majesté, elle contribuera très-volontiers aux frais qu'il lui conviendra faire pour cet effect, et après qu'il sera en desfense, de l'entretenir des gens de guerre qu'il faudra employer pour la conservation d'iceluy. Moyennant quoy sadicte majesté se promet que celuy desdictes ligues qui sera commis pour garder ceste place, luy soict agréable, et partant que l'eslection luy en soict desférée. Sa majesté envoyera un ingénieur au pays pour cognoistre le lieu plus propre pour bastir ledict fort, en faire le dessin et le devis et procéder sur iceluy à l'exécution. Pareillement sa majesté envoyera auxdictes ligues un bon chef de guerre sitost qu'elle sera advertie et qu'elle cognoistra qu'elles en auront besoin [1]. » La Suisse fermait pour la France une barrière naturelle du côté de la Savoie, antique rivale de la maison de Bourbon. Non-seulement Henri IV appelait ses bons compères dans ses armées, mais il sentait l'importance de maintenir l'intégrité des cantons, la force de la fédération helvétique. Genève était alors spécialement menacée par la Savoie, qui convoitait cette belle cité, le siége de la religion de Calvin et de la philosophie de la réforme.

Sous le règne de Henri IV se développe encore sur de larges bases, l'alliance de la France et de la Turquie, essayée sous François Ier, et qui changea la pensée du droit public en Europe. Il est curieux de voir avec quelle attention les sultans Amurath, Mahomet et Ahmed, entretiennent des relations avec la cour de Henri IV ; ils craignaient la puissance de Philippe II et de son successeur, ces croisades que les papes rêvaient contre l'Orient ; plusieurs des conseillers du roi recevaient des pensions secrètes de Constantinople, et Henri IV cherchait dans l'empire ottoman une force contre l'Espagne. L'habile Savary de Brèves, ce négociateur actif qui, depuis quinze ans, n'avait jamais quitté Constantinople, stipulait alors de hauts priviléges commerciaux et politiques. Les premières capitulations régulières pour les consulats et juridiction des Francs dans les Échelles remontent à cette ambassade active et curieuse [2] : « L'empereur Ahmed, fils de l'empereur Mahomet toujours victorieux, moy qui suis par les infinies

[1] Fontanieu, portefeuilles, nos 452, 453.
[2] Biblioth. du Roi, MSS de Brienne, vol. LXXVIII, page 157.

graces du juste, grand et tout-puissant Créateur, et par l'abondance des miracles du chef de ses prophètes, empereur des victorieux empereurs, distributeur des couronnes aux plus grands princes de la terre, seigneur de l'Europe, Asie et Afrique conquises par nostre victorieuse espée et espouvantable lance, recours des grands princes du monde et refuge des honorables empereurs ; au plus glorieux, magnanime et grand seigneur de la créance de Jésus, eslu entre les princes de la nation du Messie, médiateur des différends qui surviennent entre les princes chrestiens, seigneur de grandeur, majesté, richesses, Henry IV[e] empereur de France, que la fin de ses jours soict heureuse. Nous avons commandé que ceste capitulation soict escrite en la teneur qui s'ensuit : Les ambassadeurs, consuls envoyés par sa majesté à nostre Porte et résidans en nos terres, et généralement tous les subjects qui vont et viennent par icelles, ne seront inquiétés en aucune façon que ce soict, au contraire bien reçus et honorés selon la capitulation faicte par nostre desfunct père l'empereur Mahomet, heureux en sa vie et martyr en sa mort. Toutes les nations, quelles qu'elles soient, pourront librement venir et trafiquer par nos pays sous l'aveu et sûreté de la bannière de France, laquelle ils porteront comme leur sauvegarde ; et ce seulement tant que ledict empereur de France conservera nostre amitié, et ne contreviendra à celle qu'il nous a promise. » Une longue série d'articles stipule ensuite les divers avantages commerciaux concédés aux Français, les priviléges des ambassadeurs, consuls, marchands et autres, la reconnaissance du droit de sauvetage, la permission d'aller pêcher poissons et corail sur les côtes de Barbarie. « De plus, pour l'honneur et amitié d'iceluy empereur, nous voulons que les religieux qui demeurent en Jérusalem et servent l'église de Coumame, c'est-à-dire le sainct-sépulchre de Jésus, puissent demeurer, aller et venir sûrement et sans aucun doute, et y soient bien reçus, protégés, aydés et secourus; commandons aussi que les subjects dudict empereur de France et ceux des princes ses amys, alliés et confédérés puissent, sous son aveu et protection, venir librement visiter les saincts lieux de Jérusalem, sans qu'il leur soict faict ou donné aucun empeschement. »

Un curieux document constate toute l'action que la Porte, par la médiation de la France, exerçait alors sur les affaires générales de l'Europe. Il y eut promesse par le sultan aux princes d'Allemagne, d'Italie et de Hollande, de les protéger contre les invasions de Ro-

dolphe, *roi de Vienne* en Autriche, et de Philippe, roi d'Espagne, protection accordée à la sollicitation de l'ambassadeur Savary [1]. Cette intimité s'étendait à toutes les puissances musulmanes [2], même à celles des côtes d'Afrique. L'Espagne était la rivale naturelle des peuplades moresques. Ne se souvenait-on pas des efforts de Charles-Quint pour établir sur ce rivage les couleurs de la grande monarchie. L'empereur de Maroc écrivait à Henri IV dans l'attention de resserrer ces liens : « De la part de Muley-Zeidan, serviteur de Dieu, et par son ayde roy victorieux des fidèles, et de génération en génération fils de roys ; que Dieu, par sa grace, continue la prospérité sacrée de sa bonne fortune, et que la lumière de sa justice reluise sur son royaume, et le glaive victorieux du Tout-Puissant desfende le peuple de la foy de Hanefy ! est adressée ceste lettre d'honneur à la majesté du plus grand prince des pays et régions des chrestiens; Henry IV, empereur de France et roy de Navarre, fils de la grande famille des anciens princes gaulois. Dieu nous a faict la grace de jetter ses yeux sur ces royaumes, faisant dormir les bornes de nos pays sous l'ombre de la paix ; après luy en avoir rendu louanges, nous l'avons bien voulu faire savoir à vostre majesté. Maintenant, que Dieu nous a bény, nous souhaitons que nos majestés entretiennent l'amitié qui s'est conservée entre nos prédécesseurs. Il ne tiendra à nous que cela n'arrive; si vostre majesté nous mande des nouvelles de sa prospérité, ce cera nous obliger de croire qu'elle désire nous faire part de son amitié. Escrit de nostre chasteau de Maroc que Dieu environne, l'an de la prophétie de Mahomet 1015 [3]. » A ces avances des musulmans, Henri répondait par des lettres gracieuses et des ambassades. Les barbaresques avaient alors la plus belle marine; leurs corsaires faisaient de terribles dégâts sur les côtes d'Espagne. Qu'importaient

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Brienne, vol. LXXVIII, page 155.

[2] Je trouve une lettre d'un Mustapha-Aga à Henri IV, datée de Constantinople. « Au roy de France invincible. Combien que pour faire service à sa majesté très-catholique j'avois deslibéré de me transporter en France, toutefois l'opportunité du temps ne correspondant pas à mes désirs, afin de confirmer l'amour et l'obéissance perpétuelle que je lui ai voués, j'ai bien osé lui envoyer quelques petits présens, lesquels, comme j'espère, seront reçus de sa majesté invincible pour très-agréables : savoir, est cinq coutelas très-excellens ; après, une pierre ditte en langue turquesque *panzeher*, servant de remède à ceux qui sont empoisonnés; finalement une robe toute de soie, ornement turquois, resplendissante de diverses couleurs. Dieu conserve sa majesté à jamais. » — MSS de Béthune, vol. cot. 9030, fol. 20.

[3] FONTANIEU, portefeuilles, nos 452, 453.

les croyances et les opinions religieuses dans ce mouvement d'intérêts politiques qui se croisaient depuis le seizième siècle? Ce qu'il fallait à Henri IV c'étaient des auxiliaires dans ses vastes projets d'agrandissement de territoire, et d'influence européenne. Ce n'était pas la première fois que les rois de France avaient cherché des appuis parmi les infidèles. Le droit public du moyen âge n'était plus qu'un souvenir pontifical; l'idée de croisade était encore dans quelques têtes ardentes de chevalerie; les souverains restaient en dehors.

En résumant la question diplomatique sous Henri IV, on pourrait dire : la pensée religieuse s'effaçait du système européen; alors arrivaient les intérêts positifs de dynastie, de peuples, de territoires. La France, alliée de l'Angleterre, protectrice de la Hollande et de la Suisse, avait à lutter contre la maison d'Autriche, l'Espagne et la Savoie; elle devait les vaincre par la guerre ou les attirer sous sa main, par des pactes de famille et une communauté de principes. C'est ce système que Richelieu développa si admirablement. Il y eut, dans les douze années du règne effectif de Henri IV, une série de larges transactions; 1° le traité de Vervins, pacification des différends de l'Espagne, de la France et de la Savoie, arrangement territorial favorable à la maison de Bourbon; 2° traité entre l'Espagne et l'Angleterre, qui mettait un terme à la grande lice ouverte entre deux partis qui s'essayaient par la révolte, les catholiques et les anglicans; il y eut trêve aussi entre ces deux hautes puissances navales et leurs formidables armada; 3° reconnaissance de la Hollande et développement d'un gouvernement intermédiaire au nord de la monarchie; 4° maintien et consolidation de la confédération helvétique; 5° établissement d'un État mixte dans les Pays-Bas catholiques au profit d'un archiduc indépendant de l'Espagne; 6° alliance avec les sultans de Constantinople et les puissances barbaresques d'Afrique, auxiliaires actifs dans les questions maritimes; 7° enfin réunion du Béarn et de la Navarre, qui couvraient les frontières méridionales de la monarchie. La France était désormais la grande nation.

CHAPITRE CXVII.

SITUATION DES PARTIS. — GUERRE DE SAVOIE. — PROCÈS DU MARÉCHAL BIRON.

Le parti royaliste. — Biron. — Mécontentements. — Intrigues de l'Espagne. — De la Savoie. — Guerre contre le duc de Savoie. — Parti huguenot. — Le duc de Bouillon. — Arrestation de Biron. — Le maréchal à la Bastille. — Procès. — Motif de la sévérité de Henri IV. — Condamnation. — Exécution à mort.

1602

Deux partis avaient suivi la fortune de Henri IV, les huguenots et les royalistes catholiques que conduisaient les Biron. Les huguenots avaient déjà exhalé leurs mécontentements, prenaient toutes leurs précautions pour ressaisir les armes au besoin ; on les avait à peine satisfaits par l'édit de Nantes. Dans plusieurs villes le prêche était défendu ; n'était-il pas dur pour les braves compagnons du Béarnais, ses amis d'Ivry et d'Aumale, de se voir réduits à cacher leur sainte cène dans le palais de Mme Catherine de Navarre, sœur du roi, dont la mort faisait un vide récent au sein de la réforme [1] ?

[1] Les plaintes des calvinistes étaient vives ; tout le monde connaît les invectives de Mme de Rohan. Voici une pièce inédite assez curieuse : « Requeste présentée par ceux de la religion prétendue réformée au roy Henry IV, divisée en sept articles. Ils y joignirent les lettres du duc de Bouillon, écrites tant au roy lui-mesme qu'aux diverses églises réformées. » — MSS Béthune, vol. cot. 8631, fol. 47. « La longue suite des bons et signalés services que nous avons tousjours rendus à vostre majesté luy a faict considérer que nous n'estions pas si peu nécessaires au bien de son estat, que nos vies dussent estre sans relasche exposées à l'exil, aux souffrances et aux flammes, comme sous les règnes des feu roys vos prédécesseurs. Le sage conseil qui assiste vostre majesté a bien su représenter que la force ne les fera jamais ployer sous les lois, mais qu'ils se roidissent davantage au plus fort des supplices dont on a affligé et martyrisé leurs corps. Le zèle et l'amour que l'on porte à sa religion anime quelquefois les plus foibles courages d'un tel transport, qu'il s'y a

Les catholiques royalistes murmuraient à leur tour de voir leur fidélité méconnue; et en faveur de qui? au profit de ces ligueurs qui avaient combattu le roi et proscrit la dynastie. Quand un parti a fait un pouvoir, qu'il l'a pétri de ses mains, il ne peut souffrir qu'il lui échappe; c'est son bien, sa propriété. Ce parti veut les garder; il parle d'ingratitude, d'oubli de serment; il se montre insatiable: tel était Biron chef des royalistes. Le roi avait fait beaucoup pour lui, mais était-ce assez par rapport aux services? Biron tenait le gouvernement de la Bourgogne; mais Brissac, Villars, Mayenne, Guise, Mercœur, ligueurs acharnés, n'avaient-ils pas des gouvernements plus vastes, une indépendance quasi royale? était-ce ainsi qu'on récompensait les fidèles compagnons d'Arques et d'Ivri, les soldats de la cornette blanche, couverts d'arquebusades? Henri IV avait tendance pour ses vieux compagnons de bataille; il les comblait d'amitiés et de confiance intime. Toutefois la voix qui vous rappelle sans cesse les services rendus et murmure journellement qu'elle a créé votre puissance, cette voix est importune; on la secoue volontiers: c'était non-seulement un ennui pour le roi, mais encore un danger, car la gentilhommerie royaliste pouvait se lever en armes sous ce chef mécontent.

Tant que la guerre générale avait appelé la noblesse aux armes, il y avait eu fraternité de batailles. Dans l'agitation des camps, on songeait peu aux ingratitudes du roi, on mourait pour lui et son honneur de gentilhomme. Après la paix de Vervins, il y eut agitation parmi les royalistes; la noblesse s'en retournait ruinée dans ses domaines; il n'y avait d'argent et de bonnes conditions que pour les

sorte de résistance qu'ils ne surmontent pour en conserver la créance. De tout le grand déluge de sang que la France a respandu en ceste querelle on eust cimenté de forts remparts, qui la couvriroient aujourd'huy contre la violence de ses ennemis. Nous bénirons tousjours Dieu en nos églises tout autant de fois que les perturbateurs de ceste monarchie en seront découverts et chastiés; mais nous prions vostre majesté de discerner avec attention que sous le voile du bien public on ne livre le juste au lieu de Barrabas, et le fidèle serviteur au lieu du traistre, perfide et scélérat. La France n'a jamais manqué de boute-feux qui l'embrasent de tous côtés, et qui, plus rusés que valeureux, se retirent hors de la presse et attisent le feu du bout de leurs plumes plus que de la pointe de leurs épées. »

« Le roy ayant faict cadeau de son portrait à M. d'Aubigné, qui probablement en attendoit autre plus grande faveur, fit escrire au-dessous de ce portrait :

Ce prince est d'estrange nature;
Je ne sais qui diable l'a faict,
Car il rescompense en peinture
Ceux qui le servent en effet.

ligueurs. Dans ses vieux châteaux, abîmée par les guerres civiles, la gentilhommerie rêvait des fortunes nouvelles ; elle désirait se montrer encore aux champs de guerre, pour une cause moins ingrate.

L'Espagne et la Savoie avaient signé la paix de Vervins, mais il entrait dans le système politique de ces deux puissances de se mettre en rapport avec les mécontentements. L'esprit catholique ne dominait plus exclusivement les relations européennes ; les idées politiques surgissaient. L'Espagne et surtout le duc de Savoie ne se firent donc aucun scrupule de sonder ceux même qu'ils avaient combattus au temps de la ligue ; des négociations secrètes s'entamèrent par la Savoie avec les ducs de Biron et de Bouillon, chefs des grands partis qui murmuraient. Ce que cherchaient alors les étrangers, c'étaient les auxiliaires, et peu importait à quelle couleur ils appartinssent[1].

En ce moment éclata la guerre contre le duc de Savoie ; Biron obtint un commandement militaire ; il se comporta avec honneur. A la tête d'un camp, jamais il n'eût trahi les armes qui lui étaient confiées. Charles de Gontaut-Biron était un homme d'une moyenne taille, d'une force musculaire si remarquable qu'il brisait le milieu

[1] Le roi Philippe III s'en défend ; il écrit à J. B. de Taxis : « Vostre lettre du 24 octobre me faict cognoistre les aveux du comte d'Auvergne et du secrétaire du duc de Biron, qui vient d'estre arresté. Ces confessions, évidemment fausses, comme quiconque exempt de passion peut le juger, laissent entrevoir toute la portée de ceste méchante invention. Aussi bien que je suppose vostre zèle assez intelligent pour en avoir prévenu le duc de Sessa à Rome, je ne luy en fais pas moins escrire à ce subject, afin que s'il en est question auprès du sainct-père (*para que si hallaren aqui en ello*), il dise combien ces rapports sont opposés à la vérité. On voudroit me perdre à la cour de Rome, je vois ceste perfide intention. » — « Selon ce que vous m'aviez annoncé de l'arrivée prochaine de l'ambassadeur de France, celui-ci devroit estre déjà en Espagne ou sur les frontières. Aprenez-moy si son départ est différé et quelle peut en estre la cause. » — Archives de Simancas, cot. A 58[81]. — Lettre chiffrée. (Valladolid, 10 décembre 1602.)

Dans une autre dépêche, Philippe se plaint des menées du roi de France en Espagne : « J'ay reçu vos lettres, etc. Il faut que vous fassiez entendre à sa majesté très-chrestienne combien j'ay esté scrupuleux à observer tous les articles de la paix, bien qu'elle m'ait donné et me donne de justes subjects de plaintes (*noobstante las occasiones que el rey de Francia me ha dado y da de justo sentienzo*). N'ay-je pas le droit de m'estonner en effet, de l'assistance et des secours matériels qu'il ne cesse de fournir à mes rebelles (*que ha hecho y haze a mis rebeldes*) ? Est-ce ainsi qu'il prétend observer ses promesses de bonne amitié, de fraternité qui doivent exister entre nous (*conservar realmente la amistad y hermandad que debe aver entre ambos*) ? Le lieu et les moyens par lesquels il se porte à leur secours m'estant connu (*como y quando lo haze*), je le trouve sans excuse dans ceste infraction flagrante à ses engagemens. » — Archives de Simancas, cot. A 58[76]. (Valladolid, 12 août 1602.)

d'une arquebuse de sa main gantée. Son caractère était indomptable; orgueilleux et fier de son origine, avec un besoin sans cesse renaissant d'éloges, de pouvoir et d'argent, il avait toutes les prodigalités de la vie des gentilshommes ; il aimait les chevaux à tous crins et de race ; dans ses accès de colère, il eût précipité femmes, filles, roi ou prince de la tour du Châtelet ou du bourdon de Notre-Dame sur le parvis, et vu sans émotion la cervelle jaillissant sur les dalles sanglantes. Comme Henri IV, il eût mis ses terres et ses châteaux sur le fol, le pendu, la mallemort du tarot ou le roi de coupe et de deniers; il aimait les travaux pénibles, les exercices violents; il restait à cheval quinze heures de suite : vie aventureuse commencée dans les camps et qui ne pouvait s'assouplir aux régularités d'un revenu fixe et d'un gouvernement économe[1].

Après les agitations de la ligue, rien n'était plus dans les idées féodales que les rapports avec les puissances étrangères. Ces luttes longues et désordonnées entre les huguenots et les catholiques, cette suite de traités faits par les partis avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et l'Espagne, en avait rendu l'habitude commune. Quand un mécontent en était là, quand sa tête était menacée ou ses espérances ambitieuses déçues, il entamait une négociation au dehors, comme il se faisait chef de parti à l'intérieur : il s'armait ; c'était son droit public, sa loi de vieille féodalité. Le plan était simple : Biron à la tête des royalistes éclatait, en même temps que le duc de Bouillon prenait en main la cause des calvinistes déjà organisés : c'était donc une situation semblable à celle qui s'était produite sous Henri III, pendant la grande puissance du maréchal de Damville et de Montmorency. La France voyait se renouveler les guerres religieuses et politiques sous le règne d'un roi indifférent.

[1] « Il était hasardeux en guerre, ambitieux sans mesure ; il aurait dû profiter de ces paroles d'Élisabeth qui, lui montrant un jour la tête du comte d'Essex, lui dit : « Si j'estois en la place du roi mon frère, il y auroit des testes aussi bien coupées à Paris qu'à Londres. » On raconte qu'il se fiait fort au dire des astrologues et devineurs ; il avait parlé à un nommé César, tenu à Paris pour magicien, lequel lui avait dit « qu'il ne s'en faudroit que le coup d'un Bourguignon par derrière qu'il ne parvînt à estre roy. » Il eut mémoire de cette prédiction étant à la Bastille ; il se fit informer si l'exécuteur était de la Bourgogne, ce qui se trouva ainsi : « Ah ! s'écria Biron, je suis bien mort ! » Il n'avait jamais été enclin aux lettres ni à l'étude, mais seulement aux armes, ce qui fut cause que son père le conduisit de bonne heure avec lui. » — Bibliothèque Royale, MSS cot. 9769/3; de Cangé, 97.

Le caractère personnel de Henri IV n'allait pas aux mesures violentes ; toute sa vie s'était passée en ménagements ; comment fut-il dès lors entraîné à cet acte de fermeté cruelle envers un de ses amis de batailles ? Biron, se considérant comme chef de parti, voulait traiter avec Henri IV ; les ligueurs n'avaient-ils pas obtenu de bonnes conditions ? la révolte n'avait-elle pas été récompensée ? pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour Biron le chef fidèle, le conducteur du parti qui avait jeté la couronne sur la tête du Béarnais ? la différence était simple : quand Henri IV traitait avec les ligueurs, il pacifiait son royaume, acquérait des provinces, des villes, en échange des concessions qu'il faisait. Que pouvait lui donner Biron ? son parti de noblesse et de gentilhommerie ? mais ce parti aurait grandi par les concessions, et serait devenu plus exigeant. En frappant le chef, au contraire, on finirait par le contenir, et cela décida tout à fait Henri IV, lorsqu'il ne put obtenir du maréchal des révélations qui l'eussent avili et perdu aux yeux de sa propre cause de gentilhommerie.

La procédure contre Biron fut poursuivie avec une vigueur sans exemple, et j'emprunte aux documents manuscrits et curieux, les détails inconnus de cette triste et solennelle condamnation. J'aime ces récits contemporains, ces épisodes écrits sous l'impression des événements et qui secouent de la poussière des âges les opinions éteintes[1]. « Dès le voyage de Poictiers, Henri IV fut adverti que plusieurs seigneurs taschoient d'esbranler son Estat et luy susciter plusieurs affaires : aussi, pendant ce voyage qui dura près de deux mois, la cour sembloit triste et le roy pensif. Celuy qui advertit le roy de la conspiration du mareschal de Biron estoit le sieur de Lafin, lequel avoit luy-mesme trempé en ceste conspiration. En voicy l'historique : « Au voyage que le mareschal de Biron fit à Bruxelles pour voir jurer la paix à l'archiduc, les chefs espagnols l'entourèrent, exaltèrent son crédit et sa puissance en France, le peu de cas que le roy faisoit de ses services[2], et lui firent dire par un nommé Picotté, qu'il étoit en sa

[1] « La conspiration, prison, jugement et mort du duc de Biron, exécuté à Paris dans la Bastille ; le mercredi, dernier jour de juillet 1602. » Bibliothèque Royale, MSS cot. 9769/₂; de Cangé, 97.

[2] Voici une lettre de Biron au maréchal de Montmorency, qui exprime tout son mécontentement. « Monsieur, s'en allant le sieur de Morlau, je l'accompagnerai de cet escrit, bien que je vous ai hier despêché Chanmelier ; maintenant on me reflatte pour m'obliger à demeurer en l'armée, cependant que le roi veut s'aller marier et me

puissance de s'eslever à une grande fortune avec les Espagnols qui admiroient ses mérites. Le mareschal respondit qu'il eût à venir en France, et qu'ils s'expliqueroient plus clairement. Au retour de M. de Biron en France, le roy le voulut marier; il refusa, tandis que d'un autre costé on luy proposoit l'alliance de la sœur bastarde du duc de Savoye avec deux cent mille escus. La paix de Vervins avoit déçu les espérances du mareschal; il voyoit les espées remises au fourreau; il commença dès lors à se plaindre du peu de récompense qu'il avoit eu des services faicts à la couronne. Le mareschal de Biron trouva pour complice le sieur de Lafin retiré en sa maison, mécontent de sa majesté pour une querelle qu'il avoit eue avec le sieur Lesdiguières. Lafin donc est confident du mareschal; ils envoyent au duc de Savoye un curé et un religieux de l'ordre de Cisteaux à Milan, et Picotté en Espagne, pour voir et proposer leurs intentions. Le voyage que le duc de Savoye fit à Paris déracina le peu de fleurs de lys que le mareschal avoit encore dans le cœur. On luy proposa le mariage de la troisième fille du duc de Savoye avec cinq cent mille escus, mariage qui le rendoit cousin de l'empereur et neveu du roy d'Espagne. La guerre déclarée en Savoye, le mareschal de Biron prend plusieurs places en Bresse, et envoye auprès de d'Albigny et du duc de Savoye, pour leur dire en quel estat estoit l'armée du roy. Quelque temps après, il envoye Lafin à Turin vers le duc de Savoye et vers le comte de Fuentès à Milan. Le mariage proposé fut de nouveau remis en question, lorsque la paix fut conclue à Lyon.

» Le mareschal de Biron se trouva autant esbahi de la conclusion de ceste paix que le duc de Savoye et le comte de Fuentès en faisoient les marrys. Il est adverti que le roy a sçu quelque chose des pratiques de Lafin touchant ce mariage. Il s'advise d'aller trouver sa majesté qui se promenoit dans le cloistre des cordeliers à Lyon, et luy révéla une partie de ses menées. Le roy luy pardonna à la charge de n'y plus retourner. Le mareschal ne tint pas sa parole; estant arrivé à Vinaz

rendre gardien des conquêtes des huguenots, et m'oster ce qui justement m'estoit dû; je choisirai plustôt un tombeau que cela; et aussi je suis malade de la fièvre quarte, et particulièrement aujourd'hui je me trouve très-mal; voilà ce que je vous dirai pour ce sujet, vous suppliant de croire que je suis vostre très-humble serviteur pour porter ma vie et mon bien à tout ce que vous commanderez; car je ne fais nulle exception pour vous; je suis en tout et du tout voué à vos commandemens, et vous baise bien humblement les mains. » Au camp de Belley, 5 septembre 1600. — Maréchal de Biron. — MSS de Béthune, vol. cot, 9080, fol. 1.

pour retourner à Bourg, il despescha au sieur de Lafin un moine nommé Farges. Le duc de Savoye commençoit à se méfier de Lafin sur une certaine réponse qu'il luy fit, et se disposoit à le retenir prisonnier, lorsque ledict Lafin parvint à rentrer en France. Ceste conspiration ne fut pas pour cela discontinuée. Le baron de Luz prit la place de Lafin, et Roucas et Casal la continuèrent avec lui. Lafin, délaissé par le maréchal de Biron, fit éclater quelques mécontentemens ; le roy en ayant eu vent, le manda auprès de luy. Toutefois Lafin en advertit le mareschal, lequel luy envoya dire qu'il tenoit sa vie et sa fortune entre ses mains, qu'il bruslast ses papiers ; il luy conseilla de n'aller en cour qu'à petit train ; il devoit se préparer à avoir de rudes paroles, mais qu'il les pouvoit adoucir en assurant au roy qu'il n'estoit allé en Italie que pour une desvotion à Nostre-Dame de Lorette ; qu'en passant à Milan on avoit bien voulu le charger du mariage de Biron avec une des filles de M. de Savoye, mais qu'il n'avoit voulu s'en charger, vu le soin que prenoit sa majesté de vouloir le marier.

» La fin vint donc en cour et arriva à Fontainebleau au mois de mars[1]. Il montra à sa majesté en particulier, puis par son commandement à quelques-uns de son conseil, tant de preuves et si véritables de tout le progrès de ceste conspiration qu'ils en furent émerveillés. Il raconta aussi ce qu'il avoit faict. Tous les papiers qu'il avoit touchant ceste conspiration furent mis entre les mains de M. le chancelier. Par ces révélations, Lafin obtint sa grace par lettres solennelles de rémission de sa majesté. Ainsy le roy fut certain de tous les desseins du mareschal. Lorsque Lafin arriva à Fontainebleau, le baron de Luz, qui estoit confident de M. de Biron, estoit alors en cour. Le roy luy dict qu'il estoit bien aise d'avoir parlé à Lafin, et que maintenant il recognoissoit que ce qu'on luy avoit dict des desseins du duc de Biron n'estoit que des faux bruits. Lafin eut ordre d'envoyer vers le mareschal pour l'assurer qu'il n'avoit rien dict au roy qui pust luy nuire. Le roy, en partant de Fontainebleau pour Blois, manda au

[1] « Le samedi 13 arriva à Paris le seigneur de Lafin, fort bien accompagné, et qui marchoit ordinairement par les rues avec quinze ou vingt hommes à cheval, ayant tous les pistolles à l'arçon de la selle et l'espée en la main; ce qui lui avoit été octroyé par sa majesté, pour les advis qu'il avoit eus que les parens et amis du mareschal de Biron le menaçoient, et que quelques-uns d'entre eux avoient juré de le tuer là où ils le rencontreroient. » *Journal de Henri IV*, ann. 1602.

mareschal de le venir trouver[1], lequel luy renvoya des excuses sous divers prétextes: d'abord l'Espagnol vouloit faire entrer une armée; ensuite l'assemblée des états de Bourgogne où il devoit assister pour le service de sa majesté. Le roy luy envoya de nouveau le sieur d'Escures luy dire que s'il ne vouloit venir il iroit luy-mesmes le chercher; en mesme temps il donnoit ordre au président Jeannin de se rendre à Dijon pour assurer le mareschal de la bonne volonté de sa majesté. Ce que voyant, M. de Biron se deslibéra venir à la cour, nonobstant les advis des siens qui luy conseilloient de ne pas aller se livrer. Il arriva à Fontainebleau le mercredy treizième juin à six heures du matin. Ainsi qu'il arrivoit, le roy entroit dans le grand jardin et disoit à un de son conseil: « Non, il ne viendra point. » Mais à l'instant, le mareschal parut accompagné de sept ou huict des siens, et, d'aussi loin qu'il vit sa majesté, il fit trois révérences; puis le roy s'avançant, l'embrassa, et luy dict : « Vous avez bien faict de venir, car autrement je vous allois querir. » Le mareschal luy dict plusieurs excuses sur son retardement; puis le roy le prit par la main en se promenant, luy montrant le dessin de ses bastimens, et passèrent ainsi d'un jardin à l'autre; là sa majesté luy parla des advis qu'il avoit eus de quelque mauvaise intention qu'il avoit contre son Estat, et qu'il lui dict la vérité. Le mareschal luy respondit quelques paroles assez hautaines : « Je ne suis venu pour me justifier, mais pour sçavoir quels sont mes accusateurs; je n'ay pas besoin de pardon n'ayant faict aucune offense. » L'heure du disner approchant, le

[1] « Mon ami, ayant entendu par d'Escures les faux rapports et discours qui vous ont esté faicts, désirant en estre esclairci, et vous faire cognoistre les calomnies de ceux qui ont avancé lesdicts discours, j'ai despéché le sieur Jeannin et ledict d'Escures pour vous aller trouver, et ai commandé audict sieur Jeannin, après qu'il aura appris de vous les rapports qui vous ont esté faicts, de mander ceux qui en auroient parlé et qui en sont auteurs, pour avérer et vous faire cognoistre au doigt et à l'œil leurs impostures, que vous devriez tenir pour telles, sachant comme je vous aime, et par combien de fois je vous ai faict paroistre ma bonne volonté, laquelle continuera toujours en vostre endroit, m'assurant que par la continuation de vos services, et par tous vos desportemens vous m'en donnerez toutes les occasions que je me suis toujours promis de vostre fidélité et affection à mondict service; de quoy lesdicts sieurs vous feront plus particulièrement entendre mes intentions, et combien j'aurai agréable de vous voir près de moi, et vous faire paroistre en toutes occasions les effets de ma bonne volonté. Sur lesquels m'en remettant et m'assurant que les croirez de ce qu'ils vous diront, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon ami, en sa sainte et digne garde. » Ce 14[e] mai. — HENRY. — MSS Dupuy, vol. DXC, pièce originale.

mareschal fut disner chez M. d'Espernon. Après son disner, il vint trouver le roy qui faisoit un tour dans la grande salle, lequel luy montrant sa statue en relief triomphant de ses ennemys, luy dict : Eh bien, cousin, si le roy d'Espagne m'avoit vu comme cela, qu'en diroit-il? — Sire, il ne vous craindroit guère, » respondict le mareschal avec légèreté. Ce qui fut bien noté par tous les seigneurs présens ; et lors le roy le regarda d'une œillade rigoureuse dont il s'aperçut, et soudain se reprenant : « J'entends, sire, en ceste statue que voilà, et non pas en personne. — Bien, M. le mareschal, » répliqua le roy. Car quelquefois il le cousinoit, d'autres l'appeloit duc de Biron, et quelquefois encore M. le mareschal.

» Le roy incontinent entra en son cabinet et commanda à deux ou trois d'entrer ; le mareschal fut plus d'une demi-heure au coin du lit, jusqu'à ce que M. de Rosny luy vint dire d'aller parler au roy. Il entre seul dans le cabinet; le roy le conjure de luy dire la vérité, luy seul auroit connoissance de ceste affaire. Mais le mareschal, confiant dans l'assurance que luy avoit donnée Lafin, nia obstinément ce dont on l'accusoit : « Qu'on me nomme mes accusateurs, sire, qu'on me les nomme ! » Le roy, voyant qu'on n'en pouvoit rien tirer, sortit pour jouer à la paume, et voulut que le mareschal avec le duc d'Espernon jouassent contre luy et le comte de Soissons.

» Le mareschal soupa ce jour à la table du grand maistre où il mangea peu; il estoit tout pensif sans parler à personne. Après le souper, le roy pria le comte de Soissons d'aller exhorter le mareschal à dire toute la vérité au roy ; le comte y va, et après quelques propos, luy dit : « M. le mareschal, quand on a offensé son roy, il faut craindre son indignation et rechercher sa clémence. — Monsieur, respondict le mareschal, on n'aura jamais autre response de moy que ce que j'ay dict à sa majesté ; j'ay peut-estre occasion de me plaindre des doutes que le roy a sur ma fidélité, laquelle cependant est bien prouvée par les nombreux services rendus à sa couronne. » Ceste response fut rapportée le soir à sa majesté.

» Le lendemain, le roy se lève de bon matin et va se promener au petit jardin près de la volière. Il faict appeler M. de Biron et luy parla assez longtemps ; on voyoit le mareschal teste nue, frappant sa poitrine en parlant au roy. Après le disner le roy fut quatre heures en sa galerie. Là il prit la résolution de se rendre maistre du duc de Biron et du comte d'Auvergne, puisqu'ils ne vouloient rien desclarer

de leur conspiration, de laquelle sa majesté avoit tant de preuves littérales. Henry voulut cependant luy parler encore une fois : « Je ne veux point perdre cet homme, s'escrioit-il ; c'est luy qui va à sa perte de bon gré ; ne le faictes pas arrester, messieurs, si vous n'estimez qu'il mérite la mort ; je veux encore luy dire que s'il se laisse mener par justice, il ne s'attende à grace quelconque de moy. » Le conseil respondict ouvertement que pareils attentats méritoient la mort. Le roy fit aussitost appeler MM. de Vitry et Praslin : « Tenez-vous prests à recevoir mes ordres, » leur dit-il avec dureté.

» Le soir du jeudy, le mareschal soupoit chez le sieur de Montigny; après le souper ils se rendirent chez le roy. Comme ils entroient, un quidam remit au mareschal une lettre sous le nom de la comtesse de Roussy sa sœur. Ayant ouvert ce billet, il trouva qu'on l'advertissoit de son arrestation dans quelques heures ; le mareschal le montra à un des siens qui luy dict : « Ah ! Dieu ! M. le mareschal, je voudrois vous savoir en Bourgogne.—Si j'y estois, respondict-il, le roy m'ayant mandé auprès de luy, j'y viendrois. » Cela dict, il entra chez sa majesté, et joua à la prime avec la royne.

» Quand il fut près de minuict, le roy rompit le jeu, et, tirant à part le mareschal, il exigea de nouveau la révélation de ses projets. Le mareschal continua ses dénégations. « Bien, mareschal, dit brusquement Henry IV, je vois que je n'apprendray jamais rien de vous ; je m'en vais trouver le comte d'Auvergne pour tascher de savoir quelque chose. » Le roy sort de sa chambre, entre en son cabinet, et ordonne aux sieurs de Vitry et de Praslin, capitaines des gardes, de se saisir l'un du comte d'Auvergne, l'autre du mareschal. Le sieur de Vitry, sur sa demande, obtint la permission d'arrester le mareschal. « Allez, leur dict le roy, et ne faillez pas ; vous en respondez sur vos testes. » Et pendant ce temps les cours du château se remplissoient d'arquebusiers ayant tous l'arme au bras ; vieux compagnons du mareschal, ils avoient la triste mission de prêter main-forte au coup d'Estat violent qui frappoit Biron et le conduisoit à l'échafaud.

» Le roy entra encore dans son cabinet à pas précipités, il sort de nouveau ; et, franchissant le seuil de la porte, il s'escria avec une émotion profonde : « Adieu, baron de Biron, vous sçavez ce que je vous ay dict. » Le mareschal quitte le cabinet ; à peine dans l'antichambre, Vitry s'approche de luy, et, mettant la main sur l'espée du mareschal : « J'ay ordre de sa majesté, M. le mareschal, de rendre compte de

vostre personne, baillez-moy vostre espée. — On te raille respond le mareschal. — Monsieur, ajouta Vitry, le roy me l'a commandé. — Hé ! respliqua le mareschal, je te prie, que je parle au roy. — Non, monsieur, le roy est retiré dans sa chambre. — Ha ! mon espée, s'escria le malheureux Biron, ceste espée qui a faict tant de bons services; » et, en finissant ces paroles, il la remit au sieur de Vitry.

» On raconte que le mareschal avoit fait préparer des chevaux pour s'esvader le soir mesme de son arrestation ; mais il n'eût jamais pu eschapper : car dès son départ de Dijon, il n'estoit plus en sa puissance de retourner. De disnée en soupée, cent cavaliers le suivoient de traite en traite sur ses pas. Le comte d'Auvergne fut arresté à peu près de la mesme manière. Le samedy 15, ils furent escroués à la Bastille. Trois jours après, les parens du mareschal présentèrent leur requeste au roy.

» Il y eut supplique du sieur de La Force, assisté des sieurs de Sainct-Blancard, comte de Roussy, de Chasteauneuf, de Temine, Salignac, Sainct-Angel, parents et alliés du sieur duc de Biron, suppliant le roy de luy sauver la vie ; sa majesté estant à Sainct-Maur-lez-Fossés, en une galerie du chasteau, accompagné des princes de Condé, connestables et autres seigneurs, le 17 juillet 1602. Tous lesdicts parens s'estant jetés aux pieds de sa majesté, à genoux, et sa majesté leur ayant osté le chapeau, et dict : « Messieurs, levez-vous. » Le sieur de La Force parla ainsi : « Sire, j'ay tousjours cru que vostre majesté recevroit nostre requeste en bonne part ; c'est pourquoy nous venons nous jeter à vos pieds, accompagnés des vœux de plus de cent mille hommes vos très-humbles et très-obéissans serviteurs, pour implorer vostre miséricorde, non pour vous demander justice pour le pauvre misérable. Dieu veut que nous pardonnions comme nous désirons qu'il nous pardonne ; les hommes ne vous ont point mis la couronne sur le chef, c'est Dieu seul qui vous l'a donnée (c'étoit là un désaveu de la prétention hautaine de Biron, et des têtes puissantes du parti royaliste). Sire, je ne me veux point jeter aux extrémités, sinon qu'en suppliant vostre majesté de luy sauver la vie, et mettre en tel lieu qu'il luy plaira. Une maudite ambition l'a poussé à cela, et une vanité de se montrer nécessaire à tout le monde. Vous avez pardonné à plusieurs qui vous avoient davantage offensé. Sire, ne veuillez point nous noter d'infamie tous, et nous mettre en proie à une honte perpétuelle qui nous durera à jamais. Je vous diray encore une fois que

nos très-humbles requestes ne tendent qu'à vous demander pardon et non justice. Nous savons tous qu'il est coupable d'avoir entrepris sur vostre Estat; ayez égard aux services de son père et aux siens, que votre clémence ne manque point à son endroict qui n'a eu que la volonté de vous offenser, puisqu'elle a esté tousjours preste de pardonner à ceux qui avoient jà commis la faute. »

Comme le sieur de La Force achevait, sa majesté les fit tous relever, et répondit : « Messieurs, j'ay tousjours reçu les requestes des amys du sieur de Biron en bonne part, ne faisant pas, comme mes prédécesseurs, qui n'ont jamais voulu non-seulement que les amys et parens des coupables parlassent pour eux ny mesme les père et mère, ny les frères. Jamais le roy François ne voulut que la femme de mon oncle le prince de Condé lui demandast pardon. Quant à la clémence dont vous désirez que j'use envers le sieur de Biron, ce ne seroit pas miséricorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon intérest particulier, je luy pardonnerois comme je luy pardonne de bon cœur; mais il y va de mon Estat auquel je dois beaucoup, et de celuy de mes enfans que j'ay mis au monde, car ils me pourroient reprocher que j'ay laissé en mon royaume un mal que je connoissois si je venois à desfaillir. Il y va de ma vie, de mes enfans et de la conservation de mon royaume. Je laisseray faire le cours de la justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné; j'apporteray tout ce que je pourray à son innocence, je vous promets de faire ce que je pourray jusqu'à ce qu'ayez cognu qu'il soict criminel de lèse-majesté; car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, le frère pour le frère. Ne vous rendez pas odieux à moy pour la grande amitié que luy avez portée; quant à la note d'infamie, il n'y en a que pour luy; le connétable de Saint-Paul de qui je viens, le duc de Nemours de qui j'ay hérité, m'ont-ils moins laissé d'honneur? le prince de Condé mon oncle n'eût-il pas eu la teste tranchée le lendemain si le roy François ne fût mort : voilà pourquoy vous autres, qui estes parens du sieur de Biron, n'en aurez aucune honte, pourvu que vous continuiez en vos fidélités comme je m'en assure. Et tant s'en faut que je vous veuille oster vos charges, et s'il en venoit de nouvelles je vous les donnerois; j'ay plus de regrets de sa faute que vous-mesmes; mais avoir entrepris contre moy qui estois son bienfaicteur, cela ne se peut supporter [1]. »

[1] *Lettre de la vieille maréchale de Biron au roi.*

« Sire; Dieu a voulu que je sois la mère d'un fils qui est le sujet de ma lettre;

« Alors le sieur de La Force dit au roy : « Sire, nous avons pour le moins cet avantage qu'il ne se trouve point qu'il ait entrepris sur vostre personne. » Le roy respondict : « Faictes ce que vous pourrez pour son innocence, je feray de mesme. »

« Aux premiers jours de sa prison, le mareschal mangeoit peu et ne pouvoit dormir ; il ne sortoit de sa bouche que des paroles offensantes pour Dieu et pour le roy ; sa colère lui faisoit dire des choses sans raison. Lorsqu'il apprit la réponse de Henry IV à la requeste de ses parens, il fut comme abattu, et on l'entendoit s'écrier : « Ah ! je vois bien qu'ou veut me faire aller en Gresve ! » Il se décida dès lors à escrire à son compagnon de bataille, à implorer sa clémence. N'avoit-il pas quelque droict à l'indulgence royale? et ce Béarnais proscrit, déshérité, qui luy devoit en partie sa couronne, le livreroit-il à la rigueur inflexible de la justice? N'auroit-il aucun souvenir pour les services rendus, et son cœur seroit-il sourd aux prières du guerrier qui appeloit pardon et miséricorde? Le mareschal n'hésita pas, et il adressa à Henri une longue harangue : « Sire, entre les perfections qui accompagnent la grandeur de mon Dieu, sa miséricorde paroist par-dessus toutes ; c'est elle qui a réconcilié les hommes avec

autrefois ce fut ma gloire et le contentement de ma vieillesse ; aujourd'hui c'est l'affliction et le désespoir de mes vieux ans. Je parle à vostre majesté, tout assurée qu'elle lui veut encore du bien. Tant d'honneurs dont vostre majesté l'a comblé, tant de réputation qu'elle lui a donnée, tant de louanges qui sont sorties de sa bouche pour l'honorer ; estant peut-être précisément les motifs de sa perte, je me persuade que vostre majesté est touchée en elle-même du malheur de son mareschal. (Après avoir rappelé les services du duc de Biron, et l'espèce de fraternité d'armes qui l'unit longtemps au roi, elle ajoute :) Ne croyez pas toutefois, sire, que la nature de mère me fasse oublier ce que je dois à mon roi. Les leçons que j'ai prises auprès de feu mon mari m'ont appris que le devoir doit être préféré à toute chose. Je vous demanderai dont la grace de mon fils, s'il est assez malheureux pour avoir mérité de la perdre ; mais je la demande, sire, à condition que jamais elle ne puisse vous nuire, et que sa punition soit un exemple mémorable ; qu'il soit laissé dans une prison perpétuelle, où il puisse prier Dieu pour vostre majesté, et se repentir de ses fautes.

» Je me suis acheminée, sire, le plus diligemment que mon âge et ma santé le peuvent permettre, pour jeter aux pieds de vostre majesté une mère la plus abattue de la fortune ; et cela fait, sire, j'ose entreprendre d'écrire à vostre majesté pour la supplier au nom de Dieu, au nom de sa tendresse pour ses propres enfans, au nom enfin de cette glorieuse clémence qui vous fait tant aimer et glorifier, d'avoir pitié de mon pauvre et malheureux fils, de ce chef jusqu'à ce jour si fidèle et si valeureux, de ce compagnon de vos fatigues, que vous avez élevé dans la pousssière de vos armes, et fait reposer dans la douceur de vos bienfaits. » — MSS de Béthune, vol. cot. 8476, page 101 (autographe).

luy et ouvert les portes du ciel au monde. Cette belle partie, qui fait le jour d'une vertu excellente vous ayant esté communiquée par ce grand distributeur de dons et de grace spéciale, sur tous les autres roys de la terre comme fils aisné de son église, et ayant jusqu'ici mesnagé le sang de vos ennemys, ceste partie se trouvera réclamée en la fortune du mareschal de Biron, qui l'ose implorer sans vous dire que ce soict blasme à un subject qui a offensé son prince de recourir à sa douceur, puisque c'est la gloire de la créature qui a offensé son Créateur de demander en soupirant la rémission de son offense. Or, sire, si jamais vostre majesté de qui la clémence a tousjours honoré les victoires de son espée, désire de signaler et rendre mémorable sa bonté par une seule grace, c'est maintenant qu'elle peut paroistre en donnant la vie et la liberté à son très-humble serviteur à qui la naissance de la fortune avoit promis une mort plus honorable que celle qui le menace. Ceste promesse de mon destin, sire, qui vouloit que mes jours fussent sacrifiés à vostre service, s'en va estre honteusement violée, si vostre miséricorde ne s'y oppose et ne continue en ma faveur les miracles qu'elle a faits en France, lesquels honoreront à jamais vostre règne. Vous ferez en la vie temporelle ce que Dieu a faict en la vie spirituelle, et, sauvant les hommes comme il sauve les ames, vous vous rendrez d'autant plus digne de l'amour du monde et des bénédictions du ciel. Je suis vostre créature, sire, eslevée et nourrie avec honneur à la guerre par vostre libéralité et par vostre sage valeur : car de mareschal de camp vous m'avez faict mareschal de France, de baron, duc, et de simple soldat vous m'avez rendu capitaine; vos combats et batailles ont esté mes écoles où, en vous obéissant comme à mon roy, j'ay appris à commander les autres. Ne souffrez pas, sire, que je meure en une occasion si misérable, et laissez-moy vivre pour mourir au milieu de vos armées, servant d'exemple d'homme de guerre qui combat pour son prince, et non d'un gentilhomme malheureux que le supplice défaict au milieu d'un peuple ardent à la curiosité des spectacles et impatient en l'attente de la mort des criminels. Que ma vie finisse, sire, au mesme lieu où j'ay accoutumé d'espandre mon sang pour vostre service, et permettez que celuy qui m'est resté de trente-deux playes que j'ay reçues en vous suivant et imitant vostre courage, soict encore respandu pour la conservation et accroissement de vostre empire, et que je recognoisse la grace que vous m'avez faicte de me laisser la vie. Les plus conjurés

de vostre royaume ont esprouvé la douceur de vostre clémence, et jamais, à l'exemple de Dieu, vous n'avez aimé la ruine de personne. A présent, sire, le mareschal de Biron vous demande le mesme bénéfice, et conjure vostre pitié de se montrer en cela aussi puissant que mon malheur est grand, et vous desrober le souvenir de ma faute, afin qu'ayez mémoire de mes services et de ceux de feu mon père de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils et de vous laisser esmouvoir à sa requeste. Si les ennemys de ma liberté gagnent la faveur de vos oreilles, vous donnant mauvaises impressions de ma fidélité et vous faisant penser que je serois suspect en vostre royaume, bannissez-moy de vostre cour, et me donnez pour exil la Hongrie, et me privez de l'honneur de pouvoir servir le particulier de vostre Estat, et puisse au moins faire quelque service au général de la chrestienté et rebastir une fortune estrangère sur les ruines de celle que j'avois en France, dont vostre majesté auroit la disposition souveraine aussi bien que de ma personne; car en quelque lieu qu'elle m'envoyast je serois et paroistrois François, et le repentir de mon offense me rendroit passionné au bien de ma patrie. Si vous me faictes ce bien, sire, je béniray vostre pitié et ne maudiray point l'heure que vous m'avez despouillé de mes estats et de mes charges; car ayant, en la place de l'espée de mareschal de France, celle de soldat que j'apportay en arrivant à vos armées, je pourroy estre utile au service de l'Église et pratiquer loin de la France ce que j'ay appris près de vous; que si elle me desfend le maniement des armes, donnez-moy, sire, ma maison pour prison, et ne me laissez que ma foy pour garde et ce qu'il faut de moyens à un simple gentilhomme pour vivre chez soy : je vous engage la part que je prétends au ciel que je n'en sortiroy que lorsque vostre majesté me le commandera. Laissez-vous toucher, sire, à mes soupirs, et destournez de vostre règne ce prodige de fortune qu'un mareschal de France serve de funeste spectacle aux François, et son roy qui le voyoit combattre dans les périls de la guerre ait permis durant la paix en son Estat qu'on luy ait ignominieusement ravi l'honneur et la vie; faictes-le, sire, et ne regardez pas tant à la conséquence de ce pardon qu'à la gloire d'avoir pu et voulu pardonner un crime punissable; car il est impossible que cet accident pût arriver à d'autres, parce qu'il n'y a personne de vos subjects qui puisse estre séduict comme j'ay esté par les malheureux artifices de ceux qui aimoient plus ma ruine que ma grandeur, et qui, se ser-

vant de mon ambition pour corrompre ma fidélité, m'ont conduit au danger où je me trouve. Voyez ceste lettre, sire, de l'œil de pitié que Dieu a accoutumé de voir les larmes des pécheurs repentans, et surmontez vostre juste courroux pour réduire ceste victoire en la grace que je vous demande. BIRON. »

Cette supplication triste, cette prière agenouillée et tremblante ne produisit aucun effet; les lettres pour faire et parfaire le procès du maréchal furent expédiées au parlement. « Henry par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement à Paris, salut. Ayant esté informé des entreprises faictes par le duc de Biron contre nostre personne et nostre Estat, pour obvier aux malheurs, ruines et désolations qui adviendroient à ce royaume, si telle félonie pouvoit estre mise à effet, avons ordonné qu'il soit gardé en nostre chasteau de la Bastille, où il est maintenant détenu; et d'autant que le devoir de la justice et nostre conscience nous commandent que la vérité d'un crime si énorme, et que la punition des coupables, de quelle qualité et condition qu'ils soient, s'en fasse selon qu'il est porté par les lois et ordonnances du royaume, vous avons renvoyé et renvoyons ledict duc pour luy estre faict et parfaict son procès criminel et extraordinaire, et par vous procédé à l'instruction et jugement d'iceluy, gardant et observant les formes qui doivent estre gardées en affaire de telle et si grande importance. 18 juin 1602 [1]. » Par un autre mandement du même jour, le roi nomma pour l'instruction du procès et afin de le mettre en état d'être jugé, messires Achille de Harlay, premier président en la cour, et Nicolas Potier, président et conseiller d'État; messires Estienne Fleury et Philibert de Turin, conseillers en la cour.

Le procès du maréchal fut instruit à la Bastille. On employa trois jours à la révision des pièces, et le samedi 27e juillet Biron fut conduit au palais dans un bateau. On lit aux registres de l'hôtel de ville: « Le vendredy 26 juillet 1602, sur les cinq heures du soir, M. de Montigny, gouverneur de ceste ville, est venu au bureau de la ville advertir messieurs que le lendemain, dès quatre heures du matin, l'on mèneroit M. le mareschal de Biron de la Bastille au palais pour respondre devant MM. de la cour; et qu'à ceste fin il estoit expédient

[1] Registre du parlement. 1602.

qu'ils se rendissent à l'hostel de ville à ceste heure, assistés de quelques-uns des meilleurs archers et arquebusiers de la ville; et aussitost fut expédié mandement au capitaine Marchant : « Capitaine Marchant; nous vous mandons vous trouver demain, quatre heures du matin précisément, avec quarante des plus lestes de vos nombres, garnis de leurs armes et hocquetons, à l'hostel de ville, pour faire ce qui vous sera par nous ordonné. Et n'y faictes faute. »

» Et d'autant que l'on conduisoit par eau ledict sieur de Biron, pour empescher que le monde ne passast à costé du bateau dans lequel estoit ledict sieur mareschal, et pour esviter à tous inconvéniens, défenses furent faictes à tous les maistres passeurs d'eau et autres mariniers de passer personne du monde, d'un bord à l'autre, sans exprès commandement de M. le gouverneur ou de MM. de la ville et ce, à peine du fouet et de privation de leur estat. Dès les quatre heures du matin, messieurs s'estant tous rendus à la ville comme ils avoient arresté, M. de Montigny, qui avoit les pouvoirs du roy pour la garde du sieur de Biron, envoya avant cinq heures un capitaine suisse avec trente des siens, tous armés, pour recevoir le commandement de messieurs, et se mettre le long du quay de la Grève, comme ils firent. Ledict sieur mareschal, peu avant cinq heures, estant dans un bateau couvert de tapisseries, dans lequel estoit aussi M. de Montigny pour l'assister, et M. Rappin et quelques exempts des gardes, fut mené au palais : il y avoit deux autres bateaux pleins de soldats qui l'accompagnoient, dont l'un marchoit devant et l'autre derrière. L'on mit aussi, pour garder les avenues, un corps de garde sur le pont Neuf, et un autre dans la cour du palais, à costé du logis de M. le premier président. Ledict sieur de Biron ayant respondu devant MM. de la cour, n'ayant pu estre jugé ceste matinée-là, sur les dix heures fut reconduit à la Bastile par le mesme chemin, et pendant que le bateau passoit le long du quay, deux cents Suisses, tous armés, faisoient escorte pour esviter à tous inconvéniens : fut ledict sieur de Biron reconduit à la Bastille sans aucun bruict ou esmotion; il y avoit seulement grand nombre de peuple le long du quay à regarder remonter le bateau, car le peuple est fort curieux [1].

» Arrivé dans la salle du palais, on le fit asseoir sur un escabeau, et se voyant trop esloigné pour entendre et estre entendu, se leva et

[1] Registres de l'hôtel de ville, XV, fol. 160.

apporta son siége plus près, en disant au chancelier : « Excusez-moy, monsieur, je ne vous puis entendre si vous ne parlez plus haut. » Le chancelier, dans sa harangue, signala cinq chefs d'accusation ; le premier d'avoir communiqué avec un nommé Picotté, de la ville d'Orléans, réfugié en Flandre pour prendre intelligences avec l'archiduc, et avoir donné cent cinquante escus audict Picotté pour deux voyages par luy faicts à ceste fin. Le second, d'avoir traité avec le duc de Savoie trois jours après son arrivée à Paris sans la permission du roy; de luy avoir offert toute assistance et service envers et contre tous, sous l'espérance du mariage avec la troisième fille de son altesse. Le troisième chef d'accusation d'avoir communiqué avec ledict duc de Savoie, tant pour la prise de Bourg que autres places ; de luy avoir escrit et donné advis d'entreprendre sur l'armée du roy et sur sa personne ; mesme de luy avoir escrit à ceste fin plusieurs choses importantes au bien de son service. Le quatrième, d'avoir voulu conduire le roy devant le fort Saincte-Catherine pour le faire tuer, et à ceste fin, avoir donné advis au capitaine qui estoit dedans du lieu et du signal pour recognoistre sa majesté. Le cinquième, d'avoir envoyé Lafin traiter avec le duc de Savoie et avec le comte de Fuentès contre le service du roy.

» Le mareschal nia le premier article ; quant au second, il dict qu'il estoit vrai qu'on luy avoit parlé du mariage avec la troisième fille du duc de Savoie, mais qu'il en avoit parlé à sa majesté, qui luy avoit faict respondre qu'elle ne le trouvoit pas bon. Depuis, il n'en avoit plus entendu parler, et qu'il n'a jamais eu intelligence avec ledict duc, et qu'on ne devoit mesme pas le soupçonner ; qu'il avoit pris Bourg presque contre la volonté du roy ; d'ailleurs les gouverneurs qui estoient au service du duc, et qui se trouvoient maintenant sous les ordres du roy, pourroient tesmoigner de la vérité. S'il avoit eu quelques mauvais desseins contre le roy et la France il n'eust pas rendu Bourg, qu'il avoit en son pouvoir, dans les mains de celuy que le roy avoit envoyé. Quant à l'accusation de vouloir faire tuer le roy par les gens du fort Saincte-Catherine, il supplioit sa majesté de se souvenir que luy seul l'empescha d'aller recognoistre ledict fort, lequel renfermoit d'extresmement bons canonniers.

» Le chancelier lui dict pourquoy, se sentant si assuré en sa conscience, il ne s'estoit pas ouvert davantage avec le roy, qui le recherchoit de grande affection à Fontainebleau pour sçavoir la vérité : « Je

croyois, répondit vivement Biron, que le roy ne sçauroit rien de mes rapports avec Lafin, car cet homme m'avoit assuré, avec d'horribles imprécations, qu'il n'avoit rien dict pour me nuire. Mon malheur a ceste consolation que mes juges n'ignorent les services que j'ay faicts au roy et au royaume ; ils sçavent avec quelle fidélité je me suis porté aux plus grandes et importantes occasions pour rendre le roy en son royaume et le royaume à son roy, conserver les lois de l'Estat, vous remettre, messieurs, en ce lieu duquel les saturnales de la ligue vous avoient chassés : ce corps, duquel vous tenez la vie et la mort en la disposition de vostre justice, n'a pas une veine qui n'ait esté ouverte et que je n'ouvre librement pour vous ; ceste main qui a escrit les lettres que l'on produit maintenant contre elle, est la main qui a faict le contraire de ce qu'elle escrivoit : il est vray, j'ay escrit, j'ay dict, j'ay parlé plus que je ne devois, mais on ne montre pas pourtant que j'aye faict mal, et n'y a point de lois qui punisse de mort la légèreté d'un simple mot, ny le mouvement de la pensée ; mes paroles ont tousjours esté femelles, et les effets de mon courage masles ; la colère et le dépit m'ont rendu capable de tout dire, de tout faire ; mais ma raison a permis que je n'ay rien faict qui ne se puisse non-seulement dire, mais louer ; non-seulement faire, mais imiter. J'ay eu de mauvais desseins, mais ils n'ont jamais passé ma pensée ; le mesme temps qui les a faict naistre les a étouffés ; si j'eusse eu envie de les exécuter, j'ay eu de grandes occasions ; je pouvois bien desservir le roy en Angleterre et en Suisse, et vous savez, messieurs, comme je m'y suis comporté. Si l'on considère comme je suis venu, en quel estat j'ay laissé les places de Bourgogne, il sera impossible de prendre mauvaise opinion de mes desseins ; chacun me conseilloit de ne venir à la cour ; je trouvay en chemin un valet de pied qui m'apporta une lettre d'un de mes plus singuliers amis ; il me conjuroit de ne passer outre ; quand je fus arrivé, ma sœur de Roussy m'en envoya un autre ; une ame coupable et pressée par l'honneur de sa conscience fust tombée en pièces ; de peur et de tremblement, elle eust pris un autre party ; l'assurance que j'avois de ma fidélité et l'innocence de mes desseins ne me pouvoient donner aucune défiance ; je disois toujours en moy-mesme : J'ay trop bien servi le roy pour qu'il ne m'estime son serviteur ; le roy a trop vu de preuves de ma foy pour soupçonner ma fidélité ; j'étois assuré que le roy m'avoit pardonné, et que je ne l'avois point offensé depuis le pardon ; j'ay cru aussi ne devoir spécifier ce que

j'avois honte d'avoir entrepris ; je croyois que la considération du bien faict au service du roy emporteroit tousjours le poids du mal que j'ay voulu faire. Si le roy ne m'a donné la vie que pour me faire mourir, il devoit considérer qu'il est plus louable à un prince de la donner que de l'oster à celuy à qui on l'a donnée. S'il ne plaist au roy de considérer mes services et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort, et n'espère pas mon salut en sa justice, mais en la vostre, messieurs; vous vous souviendrez mieux que luy les périls que j'ay courus toute ma vie pour son service. J'implore miséricorde, et quand je ne dirois mot, les playes dont je suis couvert la demandent pour moy, et je l'espère, car elle n'a esté refusée à ceux qui avoient faict pis que moy. J'ay voulu mal faire, mais ma volonté n'a point passé les termes d'une première pensée. Ce seroit chose bien dure que l'on commençast par moy l'exemple de la punition des pensées, non que je craigne la mort; elle est la fin de la nature : et que m'importeroit de finir ceste vie au milieu de la course, si c'estoit avec autant d'honneur que j'en ay eu au commencement! Ma faute est grande, messieurs, mais elle n'a esté qu'en dessein, non en exécution ; en désir, non en effet. Les grandes offenses veulent les grandes clémences : je suis seul en France qui éprouve les rigueurs de la justice, et ne puis espérer le mérite de la clémence. Quoy qu'il en advienne, messieurs, je me confie plus en vous que je ne fais au roy ; autrefois il m'a regardé des yeux de son amour ; maintenant il ne me voit plus que de l'œil de sa colère ; il tient à vertu de m'estre cruel ; il vaudroit mieux pour moy qu'il ne m'eust pas pardonné la première fois que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement [1]. »

On éprouve je ne sais quel sentiment douloureux en lisant cette défense si noble, si éloquente ; ce fier duc, cet homme des batailles qui avait placé le Béarnais sur le trône de France, implorait miséricorde au nom de ses immenses services ! Aussi la harangue produisit-elle une impression profonde sur l'assemblée : « Si l'on juge de la faveur d'un discours par l'attention, il y avoit longtemps que personne n'avoit esté mieux écouté en ce lieu : il y en eut qui jetèrent des larmes et pleurèrent en leur maison par la commisération, non de son innocence, mais de sa fortune, si misérablement précipitée et abattue. Il avoit

[1] MSS de Caugé, 97; Biblioth. Royale, cot. $9769/_{18}$.

esmu quelques-uns de ses juges ; plusieurs détestèrent son accusateur ; tous désiroient que le bien de l'Estat permist son absolution. » Ce discours fut si long qu'on ne put opiner. On reconduisit le mareschal à la Bastille ; son large front étoit calme, et il s'en retourna plus allégrement qu'il n'estoit venu : il ne cessa tout le samedy et le dimanche de raconter aux capitaines et archers ce qu'on luy avoit demandé, ce qu'il avoit respondu : on ajoute mesme qu'il contrefaisoit le chancelier. Il avoit l'air de penser, disoit Biron, à ma défense, et il sembloit dire : « Voilà un mauvais homme, il est dangereux en un Estat ; il s'en faut défaire, il mérite la mort. »

« Le lundy 29 juillet, M. le chancelier retourna au palais pour faire opiner la cour : l'on demeura aux opinions jusqu'à deux heures après midi ; elles furent toutes unanimes : il falloit esteindre ces flammes ardentes d'ambition dans le sang du duc de Biron, si l'on ne vouloit voir le royaume en feu ; que l'on ne dise plus que l'accusé n'a pas faict mal, il suffit qu'il l'ait voulu ; les lois n'estoient pas faictes seulement pour les mauvais effets, mais encore pour les conseils et les résolutions ; la volonté avoit commencé le crime, l'occasion l'eust achevé. Il ne falloit pas attendre que les bestes venimeuses aient mordu pour les tuer après ; l'accusé avoit eu beaucoup de part à la restauration de l'Estat, mais depuis il en avoit voulu saper les fondemens : celuy qui s'estoit aidé à rebâtir une maison méritoit beaucoup du propriétaire, mais s'il y met le feu, la souvenance du bien s'esvanouit. Il avoit esté utile à l'Estat, à la vérité, mais n'avoit-il pas commis contre les lois de cet Estat ? et qui veut détruire ce qu'il a conservé ne s'en déclare-t-il pas ennemi ? Les actions étoient considérées par la fin : l'accusé a bien commencé, il finit mal. Qui avoit plus mérité de Rome que Manlius, le sauveur du Capitole ? qui avoit rendu plus de services à Xercès que Pythus Bythynius ? cependant l'un est précipité de la roche Tarpéïenne, l'autre est coupé en deux pour avoir méconnu les lois : le pardon ne changeoit point la volonté d'un puissant malfaicteur ; d'ailleurs il ne dépendoit pas du roy, lequel ne pouvoit estre libéral du sang de ses subjects ; un coupable à qui l'on pardonne estoit tousjours en mesure de faire des trahisons contre l'Estat, et le prince n'a pas tousjours le pouvoir de pardonner : n'estoient-ce pas ces motifs qui avoient porté Alexandre à faire mourir Philotus ? »

Telles furent les raisons de la cour, longuement déduites par le procureur général et les conseillers. Le chancelier recueillit les opi-

nions et prononça l'arrêt de mort. Le maréchal, recevant cette nouvelle, envoya prier M. de Rosny de le venir voir, ou s'il ne pouvait venir, d'intercéder auprès du roi pour sa grâce; lequel répondit « qu'il avoit un extresme regret de n'oser faire le premier et de ne pouvoir le second. » L'infortuné maréchal était abandonné par ses meilleurs amis! Livré à lui-même dans un sombre appartement de la Bastille, ses moindres mouvements étaient épiés, tandis qu'un échafaud s'élevait dans une des cours de la vieille prison; car l'ingrat Béarnais avait froidement accordé, comme une grâce, à son ami, à son vieux compagnon d'Arques et d'Ivri, couvert de trente-deux coups d'arquebuses, de ne point mourir, ainsi qu'un malfaiteur, en place de Grève.

Ce fut le mercredi 31 juillet que l'on prononça l'arrêt au duc de Biron : d'aussi loin qu'il aperçut le chancelier, il s'écria : « Vous venez me prononcer mon arrest; je suis condamné injustement! qu'on dise à mes parens que je meurs innocent. Ah! M. le chancelier, n'y a-t-il point de pardon! point de miséricorde! » Puis, reprenant ses forces abattues un instant : « Vous m'avez jugé, ajouta-t-il en frappant sur le bras du chancelier, mais Dieu m'absoudra, il fera cognoistre l'iniquité de ceux qui ont fermé les yeux pour ne voir mon innocence : vous, monsieur, vous respondez de ceste injustice; je vais devant Dieu par le jugement des hommes, mais ceux qui sont cause de ma mort viendront après par le jugement de Dieu. » Se tournant vers Roissy, il lui demanda s'il avait été de ses juges : « Mon père vous a tant aimé, qu'encore que vous fussiez de ceux qui m'ont condamné, je vous pardonnerois. Je ne suis pas le plus méchant; je suis le plus malheureux; la clémence du roy est faillie pour moy en France! Est-il possible que cet homme ne pense plus aux services que je luy ay faicts! il montre bien qu'il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru que je luy estois nécessaire; il esteint le flambeau en mon sang après qu'il s'en est servi. Mon père a enduré la mort pour luy mettre la couronne sur le chef; j'ay reçu trente-cinq playes sur mon corps pour la luy maintenir, et pour récompense il m'abat la teste des espaules : qu'il prenne garde que la justice de Dieu ne tombe sur luy; il cognoistra quel profit luy apportera ma mort; elle n'augmentera pas la sûreté de ses affaires et diminuera la réputation de sa justice : mon courage m'a eslevé, et mon courage me ruine. » Il fit ensuite son testament d'un esprit fort clair et sans émotion; il recognut ses serviteurs et amis, et

n'oublia pas le baron de Luz, qu'il regrettoit sur tous; il tira trois anneaux qu'il avoit aux doigts et les remit à Baranton pour les donner à sa sœur de Saint-Blancard. Il demanda à voir ses parens; aucun n'estoit à Paris : « Tout le monde m'abandonne! » s'écria-t-il.

« Il estoit près de cinq heures lorsqu'on luy dict qu'il falloit partir. Il se mit à genoux devant l'autel, fit sa prière avant de sortir de la chapelle; à la porte, le bourreau se présenta; le mareschal demanda qui il estoit. « C'est l'exécuteur de l'arrest, lui répondit-on. — Va, retire-toy, s'écria le duc, ne me touche point qu'il ne soit temps! » Et comme il craignoit d'estre lié, il ajouta : « J'iray librement à la mort, je n'ay point de mains pour me défendre contre elle; il ne sera jamais dict que je sois mort lié comme un voleur ou un esclave; » et se retournant vers le bourreau, il jura Dieu que s'il approchoit, il l'estrangleroit. Il dict aux soldats qui gardoient la porte : « Mes amis, je vous serois bien obligé de me donner une mousquetade : quelle pitié de mourir si misérablement et d'un coup si honteux. » A la lecture de l'arrest il protesta tousjours de son innocence. Les théologiens l'admonestèrent d'implorer les secours du ciel. Prenant son mouchoir, il se banda les yeux et dict qu'il vouloit mourir debout, selon l'avis de Vespasien; le bourreau luy respond qu'il falloit qu'il se mist à genoux : « Non, non, dict le duc de Biron, si tu ne peux en un coup, mets-en *trente*, je ne bougeray non plus qu'un hibou. » Il fut pressé de s'agenouiller, et finit par obéir. Le bourreau le pria de permettre qu'il luy coupast les cheveux; à ceste parole, le mareschal s'écria : « Je ne veux point qu'il me touche tant que je seray en vie; si on me met en colère, j'estrangleray la moitié de ce qui est icy et contraindray l'autre à me tuer. » Le bourreau demeura tout estonné, craignant plus la mort que celuy qu'il devoit tuer [1].

[1] Voici ce qu'on lit dans les registres de l'hôtel de ville : « Le lundy le mareschal fut condamné à avoir la teste tranchée en place de Grève; son arrest ayant esté divulgué partout, fut cause que le mardy ensuivant il y eut une infinité de monde sur la place de Grève : toutes les chambres furent louées chèrement jusques à huit et dix escus pour voir cette exécution, et furent pleines de monde tout le long du jour, mesme l'hostel de ville estoit si rempli que l'on ne savoit de quel costé se tourner. Et tous furent également trompés lorsqu'on sçut que le roi avoit accordé qu'il fust exécuté en la cour de la Bastille, où le mercredy 31e il eut la teste tranchée sur un eschafaud, qui n'estoit non plus paré que pour un simple gentilhomme. Monsieur le chancelier, sur les dix heures du matin, y fut pour le dégrader, lui demanda son collier de l'ordre, lequel il tenoit desjà en sa main et le lui bailla, disant qu'il n'en avoit jamais violé le serment; il lui demanda aussi sa couronne ducale, il

» Jusqu'à ces derniers momens, en face de la mort, le mareschal de Biron espéra à la clémence de Henri IV ; trois fois il se débanda les yeux, croyant voir arriver son pardon. Le bourreau, qui s'étoit aperçu qu'il s'estoit levé et débandé par trois fois, qu'en se tournant devers luy, il considéroit s'il avoit l'espée en mains, et que n'estant point lié il la luy pouvoit arracher, jugea qu'il ne le pouvoit faire mourir que par surprise : c'est pourquoy il luy dict qu'il falloit dire sa dernière prière pour recommander son ame à Dieu. Le bourreau disant cela, fait signe à son valet de tendre l'espée, de laquelle il luy trancha la teste ; le coup passa si subtilement que peu de gens l'aperçurent ; la teste sauta sur l'échafaud et d'un bond en bas. Sur les neuf heures du soir on le porta en l'église Sainct-Paul, où il fut enterré au milieu de la nef au-devant de la chaire. Les célestins refusèrent de luy donner la sépulture, car ils n'en avoient ny permission ny commandement [1]. »

Ainsi tombait la tête de Biron, le chef du parti qui avait si puissamment secondé l'avénement royal. Il ne faut point s'en étonner ; en politique il n'y a pas plus de reconnaissance qu'il y a d'ingratitude ; le parti importun est toujours celui qui vous a fait, parce qu'il a souvenir de ses services et besoin de vous les rappeler ; il sait toutes les faiblesses de votre nature, toutes les infirmités de votre origine ; il est hardi à vous flétrir. Pour Biron, Henri IV n'était pas roi de

fit response qu'il savoit bien qu'il ne l'avoit pas ; il lui demanda aussi son manteau ducal, à quoi il respondit qu'il n'avoit autre manteau que celui qui estoit sur ses espaules, lequel il laissa tomber. Puis, on lui demanda son épée et son baston de mareschal, respondit qu'il ne l'avoit pas. Après le prononcé de son arrest, on lui bailla M. Garnier, docteur en théologie, prédicateur ordinaire du roi, et M. Magnan, aussi docteur et curé de Saint-Nicolas des Champs, pour le consoler et le confesser. Il pria qu'on ne le liast point, et de fait ne fut point lié. Et alla volontairement au supplice, conduit seulement par six huissiers de la cour et du greffier ; et estant auprès de l'eschafaud, il se mit à genoux sur le premier degré où il fit sa prière, et puis monta sur l'eschafaud où aussitost il se despouilla son pourpoint lui-mesme, et fit cheoir son chapeau ; puis se banda luy-mesme sans vouloir permettre que le bourreau le touchast ; mesme retroussa ses cheveux par derrière, d'autant qu'il ne voulut que le bourreau les coupast. Et aussitost s'estant mis à genoux tout d'un coup eut la teste tranchée. MM. les prévôt des marchands et eschevins, procureur et greffier avec quatre de MM. les conseillers de ville furent mandés par M. le chancelier pour se trouver à cette exécution, afin de la rendre publique par leur assistance. » — Registre de l'hôtel de ville, XV, fol. 86).

[1] « La conspiration, prison, jugement et mort du duc de Biron, exécuté à Paris dans la Bastille, le mercredi, dernier jour de juillet 1602. » — Bibliothèque Royale, MSS coté $^{9709}/_{2}$; de Cangé, 97.

France, mais le compagnon d'Arques et d'Ivri, le chef des gentilshommes ses égaux, qui avaient vu les misères royales, le haut-de-chausses percé, le vieux casque noirci. C'était toujours pour le maréchal, le Béarnais pauvre et suppliant à qui on pouvait imposer ses conditions ; si Biron avait réussi, la gentilhommerie catholique faisait son roi, comme les huguenots avaient fait le leur ; et pourquoi la Bourgogne n'aurait-elle pas vu renaître la vieille famille de ses ducs, si brillants dans leur capitale de Dijon ? Tout cela était possible et légitime à une époque de fortunes si merveilleuses et de révolutions si désordonnées.

Jamais acte du règne de Henri IV n'avait produit une si vive et si profonde impression. Mille vers populaires furent lancés contre ce déplorable événement : « En ce mois d'aoust, les devis ordinaires et entretiens des compagnies de Paris n'estoient que de la mort du maréchal de Biron : chacun en discourant selon sa passion ; les uns en louant l'exécution, les autres la blasmant ; plusieurs bons catholiques espagnols alloient tous les jours à Sainct-Paul luy donner de l'eau bénite et luy faisoient dire force messes. La comtesse de La Guiche donna dix escus à cet effet ; le vicomte Sardin autant, lesquels tous deux furent tancés du roy, qui leur dict qu'il estoit défendu de ce faire à un traistre et criminel de lèse-majesté. Comme aussi le roy, souvent et tout haut, mesme en jouant à la paume, voulant affirmer une vérité, disoit, afin que tout le monde l'entendist : « Cela est aussi vray qu'il est vray que Biron estoit traistre[1]. » Le peuple n'imitait pas son roy ; des sonnets, des vers racontaient la catastrophe « de ce grand duc de Biron, invincible aux alarmes, redouté pour son propre courage, périssant pour son excès d'honneur. Étoit-ce là le salaire de tant de combats ? France qui en cette espée avoit faict tant de miracles, devois-tu me faire périr ? tu sais bien comme je t'avois servie tandis que tu étois soumise à d'implacables divisions[2] ! Adieu, soldats, plai-

[1] *Journal de Henri IV*, année 1602.

[2] Ce grand duc de Biron, invincible aux alarmes,
Qui ne pouvoit périr par la force des armes,
Est desfaict, redouté, par sa propre valeur :
Ce luy fut un péril d'avoir trop de courage,
Car l'objet de sa gloire enfantant son malheur,
L'on voit que son honneur a produit son dommage.

C'est icy, disoit-il (non par forme de plaincte,
Car il vouloit mourir sans aucune contraincte),

gnez mes destinées. Je vais querir au ciel une éternelle paix, puisque le monde ingrat me refuse la terre [1]. » Puis on lisoit sa lamentable épitaphe. « Le vieux Biron, suivant son prince au milieu des gens d'armes, avoit eu le chef emporté d'un coup de pièce ; son fils, un second Mars, se voyoit décapité à la fleur de ses ans, exemple qui montroit la vanité des choses humaines [2]. »

[1] C'est icy le salaire de mes braves combats !
Mourons, puisqu'il le faut, et à toute la terre
Où mon nom a porté la gloire des combats,
Plaignez que le destin m'ait sauvé de la guerre.

La France où mon espée a tant faict de miracles
Consulte des démons les perfides oracles,
Et s'accorde à leur voix pour me faire mourir ;
Je luy donnai mon sang pour luy sauver la vie ;
Mais puisqu'elle le veut pour me faire périr,
Je le luy donne tout pour plaire à son envie.

O France, tu sais bien comme je t'ay servie
Pendant que tes enfans te rendoient asservie
Aux cruelles fureurs de leurs divisions ;
Je te servois en fils et tu m'aimois en mère !
Maintenant tu me crains et sers tes passions ;
Ce que tu as aimé ta peur le vient desfaire.

Adieu, soldats, adieu, plaignez mes destinées,
Vous ne me verrez plus commander aux armées,
Nostre malheur commun nous sépare à jamais ;
Portez encor mon nom aux exploits de la guerre,
Je vais querir au ciel une esternelle paix,
Puisque le monde ingrat me refuse la terre.

Ainsi disoit Biron d'une ardeur martiale,
Quand proche des assauts de son heure fatale,
Deschargeant ces malheurs en ce dernier combat :
Donne, donne, dit-il, je te livre ma teste ;
Et de ce mesme coup dont l'ennemy l'abat,
Il desfaict son malheur en sa propre desfaicte.

ÉPITAPHE.

Biron, suivant son prince au milieu des gens d'armes,
Vieillard, d'un coup de pièce eut le chef emporté ;
Son fils, un second Mars, voulant tourner ses armes,
En la fleur de ses ans se voit décapité :
L'un est digne d'honneur, l'autre est digne de larmes,
Et tous deux des grandeurs montrent la vanité.

[2] QUATRAINS SUR LA MORT DU MARÉCHAL DE BIRON.

L'an mil six cent deux, en juillet,
L'on fit ce grand Biron desfaire,
Tant pour le mal qu'il avoit faict
Que pour celuy qu'il vouloit faire.

Dans cette grave circonstance d'une conspiration liée tout entière aux intérêts de la Savoie, les dépêches de l'ambassadeur espagnol devraient avoir de la curiosité ; celles de Taxis, trouvées à Simancas, sont presque indifférentes. « J'ay informé vostre majesté, dans mes lettres précédentes, de l'arrestation du mareschal de Biron et du comte d'Auvergne : l'un et l'autre ont esté mis à la Bastille avec une nombreuse garde. Les secrets de ces conspirateurs ont esté dévoilés par un sieur de Lafin, secrétaire du mareschal de Biron ; ils consistoient en des intelligences avec le duc de Savoye et le duc de Fuentès, dont Lafin a gardé les originaux qu'il a remis au roy. Ce fut le 27 du mois passé que le mareschal de Biron fut conduit par-devant le parlement, et reconduit après à la Bastille. Il a esté condamné à avoir

Passant qu'il ne te prenne envie
De sçavoir si Biron est mort,
Car ceux qui auront vu sa vie
Ne pourront pas croire à sa mort.

AUTRE SONNET.

Qu'un canon (disoit-il), imitant les esclats du tonnerre,
Ne m'ait fait héritier du destin glorieux,
Qui porta tout d'un coup, et mon père par terre
Et sa gloire innocente entre les demi-dieux.

L'héritage de sa valeur que j'ai reçu sans tache,
Je l'eus encore accrue, laissée à mes neveux,
Et ma fin, qui du chef tous mes lauriers m'arrache,
Ne leur laisse sinon que des larmes et des vœux.

Mort que j'ai tant bravée au milieu des alarmes,
C'est donc pour te venger que tes sanglantes mains
M'ont réservé au coup de tes plus viles armes,
Puisque ainsi tu punis mes valeureux destins.

DIALOGUE ENTRE BIRON ET LAFIN.

BIRON.

Ni le ciel ni mon sang ne pardonneront pas
La rigueur qui me fit endurer le trépas;
La justice promet de venger l'innocence,
Les Dieux ne peuvent point avoir pitié de toi ;
Ils refusent toujours de montrer leur clémence
A ceux qui ne leur ont jamais gardé leur foi.

LAFIN.

Va donc, esprit malin, semence de l'enfer,
Sans crainte du péril ni des eaux ni du fer ;
Leurs cours sont impuissans pour te ravir ta vie,
Car il faut que le fer purge tous tes mesfaits;
Alors estant ton crime de la peine suivie,
On connoistra mon ame en tes propres mesfaits.

la teste tranchée [1] en la place de Gresve ; mais le chancelier, premier président du parlement et quelques officiers royaux s'étant transportés auprès du mareschal, et après en avoir reçu son collier de l'ordre du Sainct-Esprit, luy ont faict la grace d'estre exécuté dans la Bastille, de ne point avoir les mains ni le corps liés à la potence. En conséquence, il fut exécuté à cinq heures du soir, et son corps enterré à Sainct-Paul. Les pairs n'étoient point présens à ceste sentence, et se sont excusés pour des raisons particulières.

» Je n'ay pu encore me procurer un exemplaire de la sentence, ny savoir précisément quelles ont esté les charges sur lesquelles a esté fondée l'accusation ; mais le bruit qui court c'est que Biron a attenté sur la personne du roy et contre la sûreté de l'Estat [2]. Le mareschal a vivement protesté lorsqu'on luy a lu ce passage de sa sentence : « C'est faux, c'est faux, s'est-il escrié ; tout ce que j'ay confessé a précédé de vingt-deux mois la paix de Savoye, et le roy m'a pardonné. » Ensuite dans sa défense, qu'il a présentée lui-même au parlement, on l'a entendu dire : « Que l'on précise mes accusations ; quel est l'homme dont on a recueilli les tesmoignages ? un scélérat chargé de crimes qui tous méritent la mort [3], et par cela mesme qui est indigne de croyance. Mon exécution ne fera qu'affoiblir l'auctorité et ruinera la popularité du roy, car ne croyez pas que les catholiques la voyent tranquillement... Mais fussé-je coupable, tous mes services ne peuvent-ils rien racheter ? Voyez ceste poictrine, voyez ces trente blessures [4], songez à tout mon sang répandu pour la patrie... »

« Ses paroles ont esté enfin si pressantes, que plus d'un de ses juges est demeuré incertain et confus [5]. Depuis l'exécution du mareschal, tout est demeuré tranquille [6] cependant ; seulement on a arresté un secrétaire du mareschal. Ce malheureux a esté appliqué à la question ; et comme il n'a rien avoué, on s'est contenté de le jeter dans une prison pour neuf ans. Il résulte de tout cela que les accusa-

[1] « A cortar la cabeza. »

[2] « Por aver querido intentar contra la personna del rey y del reyno. »

[3] « Un hombre mas perverso que tienne la tierra cargado de muchos crimes muy dignos de muerte. »

[4] « Mas de treinta heridas. »

[5] « Y defendio con tantas razones su causa que dexo algunos de los juezes confusos y inciertissimas. »

[6] « Ni despues ningun genero de alboroto. »

tions n'ont porté que sur des faicts survenus il y a vingt-deux mois ; autrement on n'auroit pas manqué de le desclarer pour donner plus de poids à la culpabilité.

» Ceste ignorance de leur part n'a pas esté un médiocre subject de mécontentement pour moy [1] ; et je ne sçaurois assez m'estonner de ceste exécution capitale, quand je me rappelle que chaque fois que le roy me parloit de ceste affaire il paslissoit et sembloit estre luy-mesme le condamné. 4 août 1602. J. B. TAXIS. »

Un grand conseil à Aranjuez suivit la réception de la dépêche de Taxis. — Les conseillers de Philippe III y déduisent fort longuement les raisons qui devaient faire déplorer la mort du maréchal de Biron, et en même temps ce qu'il pouvait en résulter d'avantageux à l'Espagne. Entre autres articles il en est un curieux, parce qu'il révèle toute la pensée intime du cabinet de San-Lorenzo. « Sans doute on doit sentir vivement la mort du duc de Biron pour ce qu'il estoit fort attaché au service de vostre majesté [2] ; mais d'un autre costé il est bon [3] que le roy de France ait perdu son meilleur guerrier [4], et que les catholiques ayent senti ceste perte de manière qu'au lieu d'affermir son auctorité, le roy de France l'ait esbranlée. Il est bon encore que ce prince ait esté destrompé sur les soupçons qu'il conservoit contre le duc de Fuentès, et que ce dernier ait esté mis hors de la *conspiration* [5] contre la personne du roy, par le secours du pape, de qui il avoit reçu des instructions en ceste affaire [6]. »

Les documents déposés aux archives de Simancas n'avouent pas

[1] « Cosa de que todavia me he holgado mucho. »

[2] « Por ser tanto affectionado al servissimo de vuestra magestad. » — Archives de Simancas, cot. B 87⁹.

[3] « Es bueno. »

[4] « Aya perdido en el mejor soldado que tenia. »

[5] « Libre de la conspiracion. »

[6] M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre écrivait (à un de ses amis sans doute), le 26 juin 1602 : « Ce postillon vous dira des nouvelles de ce royaume et de la vie que j'y fais, et particulièrement de ce qui s'y dit des prisonniers de la Bastille, vous assurant que leur insolence n'y est pas moins détestée que admirée. Si sa majesté croit le conseil de la reine, elle ne laschera pas aisément. C'est un oracle en matière de conspirations et de rébellions, en ayant tant excitées en sa vie qu'elle y sçait tous les remèdes. Si ce malheur nous attiroit à la guerre, ce que je ne puis croire, vu le bon ordre que le roy y a mis et le peu de sûreté que les conspirateurs doivent avoir, je supplierois sa majesté de me tirer d'ici ; vous m'obligerez de le lui dire, et me croirez s'il vous plaist, monsieur, votre plus humble et affectionné serviteur : BEAUMONT. Londres, le 26 juin. — MSS de Béthune, vol. cot. 9129, fol. 56.

ainsi la participation directe de l'Espagne à la conjuration de Biron, exclusivement concertée avec la Savoie; et encore n'y avait-il aucun traité positif, aucune de ces conventions qui restent comme pièce authentique d'un grand délit; il n'y avait pas non plus de commencement d'exécution nécessaire à un crime d'État; tout était resté en projet. L'arrêt du parlement fut sévère; j'ai fait plusieurs fois remarquer que ce corps de judicature voulait racheter sa conduite passée; et d'ailleurs il y avait rivalité des hommes de robes contre cette chevalerie dont Biron s'était posé le chef dans les armées de Henri IV : faire tomber la tête d'un haut baron était une victoire dont les parlementaires s'étaient toujours applaudis; ces arrêts politiques agrandissaient la juridiction des cours et leurs prérogatives. Henri IV se montra implacable, quoiqu'il sût bien que le complot n'était que d'avenir. J'en ai dit les motifs; il en était d'autres encore : le roi avait voulu marier Biron avec une femme de son choix, Biron l'avait refusée pour une fille de Savoie, et ce mariage pouvait reconstituer le grand duché de Bourgogne sur la tête d'un vassal puissant, autour duquel se ser ai groupée toute la gentilhommerie. A mesure que le roi se faisait bourgeois de Paris, qu'il prenait des habitudes paisibles et vieillissait sous les plaisirs, les gentilshommes songeaient à leur indépendance, en se créant un chef de guerre. Henri IV voulut alors l'atteindre et le frapper; ce ne fut point un arrêt de justice, mais un acte de politique à froid, un de ces coups que les pouvoirs lancent contre les opinions hautaines qui les menacent [1].

[1] La conduite du roi à l'égard de Biron est justifiée dans un petit pamphlet que je possède :

« *Apologie royale sur la mort du maréchal Biron*, 1604, in-8°. Voyez aussi *Chansons sur la mort et exécution du maréchal Biron*. Paris, 1602. »

CHAPITRE CXVIII.

ÉTAT DE L'OPINION. — CONCESSIONS AUX CATHOLIQUES. — PRISE D'ARMES DU DUC DE BOUILLON.

Aspect de Paris. — Mécontentemens contre le roi. — Tristesse des populations. — Lutte avec l'hôtel de ville. — Mesures catholiques. — Retour des jésuites. — Pouvoirs des jacobins. — Conjuration du duc de Bouillon. — Correspondance avec Henri IV. — Prise de Sedan. — Arrangement avec le parti huguenot.

1604

Le procès du maréchal de Biron, cette mort odieuse, avaient profondément retenti parmi les masses : c'était un chef puissant du parti royaliste qui était atteint par l'arrêt du parlement, et les douleurs de la capitale trouvaient de l'écho. Paris offrait alors un aspect de tristesse et de désolation ; tous les fléaux y pullulaient : la peste [1], des morts étranges et subites, des calamités inconnues, et jusqu'à des bandes de chiens enragés qui poursuivaient les hommes dans les rues

[1] Henri IV écrivait de Fontainebleau, le 15 septembre 1606 au connétable de Montmorency : « Mon cousin ; vous saurez comme nous solemnisâmes hier les baptêmes de mes enfans très-heureusement, et à mon contentement. Nous avons donné le nom de Louis à mon fils le dauphin, pour renouveler la mémoire du roi sainct Louis, duquel nostre maison est issue : ma fille a reçu le nom d'Élisabeth, qui est celui de sa marraine, et la petite, celui de Christine, que mon frère le duc de Lorraine et sa fille lui ont donné ; et tous sont, graces à Dieu, en bonne santé ; mais la peste a commencé à nous assaillir ici, car les garçons de mon apothicaire s'en trouvent saisis, tellement que j'ai délibéré séparer la compagnie dans deux jours que la duchesse de Mantoue partira pour s'en retourner en Italie, prenant le chemin de Lyon et de Marseille, où mes galères la doivent servir ; et j'enverrai mes enfans à Saint-Germain ; puis je changerai souvent de place, afin de mieux esviter ce péril pour moi et pour ma suite, dont je prie Dieu nous préserver en vous conservant mon cousin. » — MSS de Béthune, vol. cot. 9090, fol. 42.

étroites et malsaines de la cité[1]. Quand on parcourt le *Journal de Henri IV*, on dirait qu'il ne s'agit plus que d'un nécrologe dans une ville de sépulcres et de tombeaux. Le naïf parlementaire qui nous a laissé le tableau de ses pénibles émotions, raconte chaque jour le nombre des parents qu'il a perdus et des vieux amis qu'il pleure[2]. Comment s'étonner encore qu'au milieu de ces peuples décimés, les jeux et mascarades prissent une teinte sombre et qu'on jouât avec la mort comme avec un spectacle habituel ? De là ces danses macabres où la *male mort* apparaît sous tous les costumes, dans toutes les conditions, coupant, à coups de faux redoublés, l'existence incertaine des rois, des prélats et des grands du monde. Puis, des plaisirs bruyants, une vie courte et libertine, une licence de mœurs corrompues. L'Étoile raconte dans son naïf langage des scènes étranges de ce libertinage effréné ; on dirait qu'ainsi que Pasquier il se complaît à narrer « comment les pucelettes perdent leurs fleurs, comment les maris sont serfs du cocuage, tant qu'ils se faschoient de sortir d'une si honorable compagnie ; comment un conseiller du parlement, de fort amoureuse manière, pour se faire aimer des dames, tenoit une procédure bien vilaine et bien orde, leur faisant ordinairement montre de ses pièces principales pour les mettre en rut et en appétit[3]. » Henri IV donnait l'exemple des adultères publics et avoués ; dans les palais de la reine, en face même de sa nouvelle épousée, il entretenait des maîtresses à titre ; après la jeune d'Entragues, Mlle de Bueil, et, par un outrage plus flétrissant encore, il donnait ses femmes ainsi souillées à des gentilshommes complaisants, qui couvraient de leur

[1] Voici ce qu'on lit dans les registres de l'hôtel de ville : « Le 16e octobre 1606 est comparu au bureau de la ville Rolland-Denis, imprimeur, demeurant en cette ville, près Sainct-Hylaire, lequel a raconté que le jour d'hier environ, sur les sept à huit heures du soir estant en la rue de la Harpe, au dessous de l'église Sainct-Cosme, vit un loup qui couroit après un petit enfant pour le desvorer. Ce que voyant, court à l'instant après ledict loup, et lui met la main dans la gueule pour empescher la prise dudict petit enfant, lequel loup résista et fit plusieurs efforts contre lui ; mais il fut secouru par quelques voisins ; l'un desquels lui bailla une petite barre de fer avec laquelle il bailla un coup sur la teste dudict loup, et à l'instant l'un desdicts voisins lui bailla un autre coup sur la teste encore ; et lors fut assommé. Et ne put ledict Denis si bien faire qu'il n'ait esté blessé et offensé par ledict loup, surquoi ordonnons qu'il lui sera donné 2 escus pour se faire panser. — Registre de l'hôtel de ville, XV, fol. 415.

[2] *Journal de Henri IV*, 1602-1610.

[3] *Ibid.* Juin 1605.

honteuse fortune les tristes débauches d'un roi vieilli. « Le mardi 5 de ce mois d'octobre, à six heures du matin, M[lle] de Bueil, nouvelle maistresse du roy, espousa à Sainct-Maur des Fossés le jeune Chauvalon, gentilhomme, bon musicien et joueur de luth, piètre, selon le dire de tout le reste, mesme des biens de ce monde. Il eut l'honneur de coucher le premier avec la mariée, mais éclairé, ainsi qu'on disoit, tant qu'il y demeura, des flambeaux et veillé de gentilshommes par commandement du roy, qui le lendemain coucha avec elle à Paris au logis de Montauban, où il fut au lit jusqu'à deux heures après midy. On disoit que son mari estoit couché en un petit galetas au-dessus de la chambre du roy, et ainsi estoit dessus sa femme, mais il y avoit un plancher entre deux [1]. »

Le système de politique intérieure et d'administration, adopté et suivi avec persévérance par Henri IV, n'était pas aussi de nature à lui assurer une grande popularité. Il avait frappé alternativement tous les partis ; les catholiques ardents l'accusaient d'un secret entraînement pour le prêche ; n'avait-on pas entendu Henri, chez sa sœur Catherine, au Louvre, entonner de sa voix rauque les psaumes de Marot en français ? Les prédicateurs de paroisses continuaient à exciter le peuple ; les bruits les plus incroyables trouvaient créance parmi les halles ; on accusait Henri de Béarn de magie, d'impiété et des plus abominables absurdités ; il était forcé d'écrire au gouverneur de Paris : « Mon cousin ; depuis peu de jours je suis adverti que l'on a faict courir un bruit aussi peu véritable qu'il est esloigné de toute humanité, aucun supposant que par mon commandement l'on faisoit surprendre et tuer quelque quantité d'enfans pour en tirer du sang et faire servir à quelque indisposition que l'on présuppose estre en mon neveu le prince de Condé. Aussitôt que j'en ay eu la nouvelle, désireux d'en prouver la fausseté et réprouver un si cruel dessein, j'ay mandé à mon procureur général, comme aussi au prévost des marchands de ma ville de Paris, que chacun d'eux fist tout devoir possible de recognoistre les auteurs de tels bruits pour les faire chastier selon leur démérite ; mais ils l'ont trouvé aussitost esteint et étouffé, comme sinistrement il estoit né, ne s'estant trouvé personne quelconque plaintive de la perte d'aucun enfant, non-seulement en ville et fauxbourgs, mais aussi ès villages circonvoisins. Tout ce que

[1] *Journal de Henri IV*, octobre 1604.

l'on a pu tirer de lumière est qu'un certain Grec, distillateur, fréquentant la maison du marquis de Pisany, qui a la conduite de mon neveu, a recherché quelquefois des barbiers et chirurgiens de Paris pour luy faire recouvrer du sang humain, pour s'en servir, comme il dict, à quelque distillation, esquelles il est expert. Ce qu'estant entendu d'aucuns ignorans ou autrement mal affectionnés, ont inventé et mis en advant le bruit susdict. Je fais continuer l'information et poursuivre la recherche de personnes si ignorantes ou malicieuses, afin que leur punition fasse cognoistre la vérité de ceste imposture, laquelle je me doute pourra parvenir jusques à vostre gouvernement et donner, si elle estoit négligée, quelque mauvaise impression à mes subjects. C'est ce qui me faict escrire la présente, afin que soigneusement et exactement vous fassiez prendre garde que ceste mauvaise nouvelle ne prenne cours, faisant entendre, si besoin est, ce que vous apprenez par la présente, et incontinent punir et chastier ceux que vous saurez la mettre en avant, sans exception ni acception de personnes [1]. »

Le caractère impérieux de Henri, son goût de dépenses le mettait presque toujours en opposition avec les intérêts économes des villes. Roi des gentilshommes surtout, il lui répugnait d'écouter ces plaintes de la judicature et de la bourgeoisie ; et comme la classe parlementaire était nombreuse, comme elle se liait à tout, il y avait à Paris bien des murmures : aussi le roi était forcé d'élever des remparts, de multiplier les bastilles contre les priviléges municipaux. « Sur ce que quelques bourgeois de la ville et mesme le capitaine Pouldrac, logé en sa maison du boulevard des Célestins, estant venu trouver en l'hôtel de la ville MM. les prévost des marchands et eschevins, leur auroient faict entendre, comme quelques jours précédens, l'on auroit pris certains alignemens pour faire une muraille depuis l'arsenal jusque sur la rivière, pourquoy faire il y auroit trente ou quarante ouvriers qui auroient commencé la tranchée pour les fondations. Le prévost, dès le 5 dudict mois, auroit esté trouver sa majesté à son retour de Sainct-Germain, pour luy faire entendre la conséquence de ceste affaire, luy disant, comme il estoit de son devoir et de la charge à laquelle il auroit plu à sa majesté de l'appeler, de luy donner advis de tout ce qui se faisoit en la ville, et remontra comme par le

[1] MSS Dupuy, vol. DXC. (Pièce originale.)

moyen de ce que l'on enfermoit dans l'arsenal et boulevard, l'on ôtoit aux habitans les moyens de la desfense de leur ville, de s'en pouvoir servir en temps et nécessités de guerre ; que l'on comprenoit deux casemates dans l'une desquelles estoit la chaisne qu'on avoit de coutume, en cas de troubles, de tendre au travers de la rivière, ce boulevard estant la seule forteresse de la ville, et le premier lieu où l'on mettoit les gardes et sentinelles qui pouvoient descouvrir ce qui se passoit au dehors de la ville, au-dessus et à l'avallement de la rivière. Et puis, ce qui faisoit le plus d'estonnement, c'étoit que la muraille étoit de dix pieds de fondement et d'épaisseur, ce qui sembloit une forteresse et vraie menace contre les habitans. »

« Je ne puis estre bien content, respondit le roy, de l'ombrage que mes subjects ont pris de ceste entreprise, qui n'est certes pas à mauvaise intention ni volonté contre eux. Quelle inquiétude peut donner l'arsenal dont les murailles sont de tous côtés basses et ouvertes sans flancs? Depuis deux ans, j'ay faict remplir les fossés et bastions qui estoient du côté du pavillon pour en faire un grand jardin. Je n'y veux point comprendre le lieu où l'on a coutume d'asseoir les sentinelles, ny gesner le passage du casematier ; mais j'entends bastir un petit pavillon de plaisir pour me venir rafraischir au sortir de la rivière quand je m'y baigneray, et puis il y *aura là un petit* bateau pour retourner au Louvre par eau. Eh! monsieur le prévost, dictes-leur que tel est mon plaisir! J'ay assez faict peur mes subjects, assez consumé de pertes, labeurs et travaux pour qu'on me laisse maintenant jouir des aises et esbats du repos public, et je regarderay comme ennemys ceux qui voudront si mal interpréter mes actions qui ne tendent qu'au bien public ; et j'entends, M. le prévost, que fassiez connoistre ceste mienne intention aux habitans de ma bonne ville. Allez, Dieu vous conduise [1]. »

Cette volonté brusque, les bourgeois n'étaient pas habitués à l'entendre, eux qui naguère se gouvernaient de leur propre chef et par leurs magistrats élus. Qu'étaient devenus ces temps où le prévôt tendait les chaînes, fermait les portes à volonté! Maintenant il fallait baisser la tête et obéir à un seul ordre du roi ; il n'y avait plus de remontrances possibles, même pour les attentats contre la liberté de la ville! Il fallait dire adieu à cette antique franchise de Paris, si bien manifestée au jour des barricades de 1588!

[1] Biblioth. du Roi, MSS Colbert. vol. CCLII, page 495.

Henri IV avait comprimé la liberté des pamphlets et de la prédication. Cependant une multitude de brochures clandestines, de sonnets ou pasquils attaquèrent et sa personne et son gouvernement de soucis et de sueurs. On n'épargnait ni la mémoire de sa mère, la religieuse Jeanne d'Albret, que l'avocat d'Orléans appelait *putain* et *louve* [1], ni Marguerite de Valois, son ancienne femme, qu'un pasquil qualifie plus odieusement encore, ni Henry lui-même, qui était traîné dans la boue par les vieux ligueurs aussi bien que par les huguenots ; et lui, gasconnant toujours, disait qu'il y avait trois choses auxquelles on n'avait jamais voulu croire, savoir : « Que la royne Élisabeth estoit morte pucelle, que l'archiduc estoit un grand capitaine, et le roy de France un bon catholique. »

Un pamphlet sous le titre *des Comédiens de la cour*, passe en revue cette tourbe de complaisants qui favorisaient les dissolutions royales : « Le marquis de Sigongne sçavoit faire aux amans un doux maquerellage ; voulez-vous un courtisan imbécile? prenez Montbazon ; voulez-vous un pédant? choisissez Maintenon ; une beauté qui aime les escarcelles bien garnies? vous avez Mme de Cimiers. Sa sœur, excellente maquerelle, sert et guide les amours ; et si on estoit bien empesché de trouver une troisième dame pour compléter la bande, prenez le comte de Lude, il ne sera point mauvais pour vous servir de femme [2]. »

[1] *Journal de Henri IV*, ann. 1604.

[2]
Qui sait faire aux amans un doux maquerellage,
Et qui a de nature un aspect de faquin,
Ce cocu de Sigongne est fort bon personnage.
Rosny, tu ne dis pas qu'il te faut un janon
Qui ne sache rien faire et qui soit imbécile.
O le voici ! ce sot de Montbazon ;
Il faut un gratian qui fasse le pédant,
Le seigneur Maintenon fait fort le suffisant :
Donnons-lui cette charge, il en a bien la mine,
Je sais une beauté qui saura bien lier
Le cœur de deux amans qui ont bonne escarcelle.
Vous la connoissez bien, madame de Cimiers,
Sa sœur a le visage, et tous les meilleurs tours
Pour être maquerelle. . . . . . .
J'étois bien empêché de retrouver ici,
Pour achever la bande, une troisième dame ;
Mais le comte de Lude en amoureux souci
Ne sera point mauvais pour leur servir de femme.

Brochure, Paris 1603. J'ai ce pamphlet dans ma collection.

Sully subissait aussi ces sanglantes épigrammes : « On faisait bien mourir Biron, homme de courage, mais on sauvoit Rosny ; l'orage tomberoit plus tard sur ce larron qui serviroit de prélat à Montfaucon ; au tombeau de Biron viendroient des gens honorables, tandis que des corbeaux planeroient sur celuy de Sully ; sa charogne seroit mangée pour rappeler son insolence aux siècles à venir [1]. »

Ce n'était point une époque de clémence et de douceur que celle où l'on voyait chaque jour à la Grève des supplices, application horrible d'un code barbare. Le parlement frappait des arrêts de mort pour les moindres crimes, et l'on sait, dans ces temps, l'impitoyable cruauté des parlementaires, leurs tortures atroces, leurs tenailles de fer, ce plomb fondu jeté sur les mamelles arrachées. Je n'ai trouvé d'autres actes d'oubli, émané de Henri IV, que la grâce du comte d'Entragues ; là se mêlait une question de chair et de sens, un souvenir de libertinage pour la malheureuse Henriette qui avait donné trois enfants au roi. Le peuple aimait ces spectacles de bourreaux, qui entraient dans ses mœurs et dans ses divertissements ; on le servait à souhait par les potences de Montfaucon et de la Grève. Toutefois qu'on cesse de qualifier de clémence, un système de politique vaste, habile, mais qui eut son principe dans la tête et non dans le cœur.

En s'éloignant de ses compagnons de batailles, Henri IV était obligé de chercher des appuis dans le parti catholique ligueur : pouvait-il échapper à la nécessité pour toute couronne, de s'appuyer sur une force d'opinion ou de parti ? Les réactions premières que les vainqueurs avaient exercées, les exils, les persécutions contre les ligueurs avaient leur terme ; tous pouvaient rentrer à Paris ou dans les villes de leur origine, pourvu qu'ils déclarassent leur obéissance à l'autorité royale. Le roi se montrait dévoué aux institutions du catho-

[1] Si pour avoir trop de courage
On a bien fait mourir Biron,
Rosny, crois que le même orage
Peut bien tombar sur un larron ;
Car déjà le peuple en babille,
Et vous appelle ce dit-on,
Lui, cardinal de la Bastille,
Et toi, prélat de Montfaucon.
Mais que troupes bien dissemblables
Iront visiter vos tombeaux !
Car il est des gens honorables,
Et tu n'auras que des corbeaux,
Desquels ta charogne mangée
Sera marque aux âges suivans
De ton insolence enragée
Sur les morts et sur les vivans.

Pamplet, Paris 1602.

licisme il; assistait aux longues processions, entendait la messe chaque jour, communiait dévotement, et s'efforçait en public à dépouiller le vieil homme calviniste.

Dans la nouvelle situation où il s'était placé, Henri IV devait multiplier les concessions : il avait naguère expulsé les jésuites, frappé les frères jacobins, ces deux ardentes expressions du catholicisme ; l'exil devait-il se perpétuer ? de tout côté de pieuses requêtes arrivaient. Aux chaires de Paris on se demandait si les saintes congrégations prolongeraient leur veuvage avec la bonne ville. Le pape pressait, écrivait pour obtenir ce témoignage d'une grande et parfaite réconciliation. Le père Cotton, homme d'intelligence et d'activité, confesseur de Henri IV, puissance nouvelle et si influente, ajoutait ses prières et ses ordres de pénitence : enfin, dans le mois de septembre 1603, un édit porta : « Désirant satisfaire à la prière qui nous en a esté faicte par nostre sainct-père le pape pour le restablissement des jésuites en cestuy nostre royaume, nous accordons à toute la société et compagnie des jésuites qu'ils puissent et leur soit loisible de demeurer et résider ès lieux où ils se trouvent establis, à sçavoir : ès villes de Toulouse, Auch, Agen, Rhodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon-le-Puy, Aubenas et Béziers ; et outre lesdicts lieux, nous leur avons en faveur de sa saincteté, pour la singulière affection que nous luy portons, encore accordé et permis de se remettre et establir en nos villes de Lyon et Dijon, et particulièrement de se loger en nostre maison de La Flèche en Anjou, pour y continuer et establir leur résidence, toutefois à la charge qu'ils ne pourront establir collèges ou résidence en autres villes et endroicts de nostre royaume, sans nostre expresse permission ; tous ceux de la société devront estre naturels françois, et s'il y a aucun estranger, seront tenus se retirer en leurs pays dans trois mois ; tous ceux de ladicte société feront serment par-devant nos officiers de rien faire ni entreprendre contre nostre service, la paix publique et repos de nostre royaume ; ils seront tous subjects aux loix dudict royaume et justiciables de nos officiers. Ne pourront aussi entreprendre ni faire aucune chose tant au spirituel que au temporel, au préjudice des évesques, chapistres, curés et universités de nostre royaume ; ne pourront pareillement prescher, administrer les saints sacremens, ni mesme celuy de la confession à autres personnes qu'à ceux qui seront de leur société, si ce n'est par la permission des évesques diocésains

et des parlements auxquels ils sont establis par iceluy esdict [1]. » En 1606, une nouvelle déclaration autorisa les jésuites à résider à Paris et à exercer leur fonctions dans leur maison professe de Saint-Louis et dans leur collége appelé de Clermont [2]. Les jacobins rentrèrent également dans la jouissance de tous leurs biens ecclésiastiques, dont ils avaient été privés provisoirement. La plupart des chefs de la ligue se réunirent dès lors franchement à Henri IV; ils prêtèrent leur appui en toutes les provinces dont ils avaient le gouvernement. Comme ils recevaient des gages, ils les rendaient en obéissance et en services.

Par contraire, le parti huguenot s'arma de nouveau, à l'aspect de ce roi sorti de ses rangs, et qui n'avait presse que de satisfaire les exigences de ses vieux ennemis les catholiques. Le calvinisme avait bien pour lui l'édit de Nantes; mais ce qui contente le moins un parti, ce sont les concessions abstraites et générales ; ce qu'il veut, ce sont les positions politiques et lucratives, le pouvoir, en un mot; et les huguenots ne l'avaient pas avec le roi qu'ils avaient choisi. Ces mécontentements se personnifiaient dans le duc de Bouillon et le prince de Condé, grandes races qui depuis le seizième siècle avaient adopté la cause calviniste. Il n'est pas douteux que dès la conjuration de Biron, le parti réformé n'eût offert des forces à la noblesse mécontente pour partager ses périls aux champs de guerre. Bouillon était, ainsi que le chef de la famille des Gontaut, le compagnon d'armes de Henri IV ; il murmurait comme Biron, et se prononçait haut contre le roi. Henri engagea directement avec le duc de Bouillon une correspondance intime; son but était de le sauver peut-être, mais toujours de le compromettre avec son parti, par des aveux, ce qu'il avait désiré pour Biron. Le duc de Bouillon avait devant ses yeux un triste et

[1] Registre du parlement, vol. XX, fol. 116. — « Remontrances faictes au roy Henry le Grand par MM. de la cour du parlement de Paris, pour le dissuader de l'esdict par lequel les jésuites ont été depuis rappelés en France. » Biblioth. du Roi, liasse (pour former un recueil de pièces in-12, de la biblioth. de Cangé), cotée L, $^{1668}/_{8}$, pièce 35. — Ces remontrances rappellent à Henri IV les attentats sur sa personne, de Barrière et de Châtel; elles lui représentent que Barrière avait été instruit par le père Varade, qui ne l'avait absous et communié que sous le serment de l'assassiner, et qu'en même temps que le procès de Châtel s'instruisait, le père Guichard avait fait des livres qui soutenaient que le parricide du feu roi Henri III avait été justement commis, et qui confirmaient la proposition condamnée au concile de Constance.

[2] Registre du parlement, vol. XX, fol. 364.

sanglant procès ; il savait comment Henri tenait sa parole et quel cas il fallait faire de ces lettres amicales, par lesquelles il avait alléché le malheureux Biron. Le duc de Bouillon refusa donc de se rendre à l'*invitation de son bon maître et ami*. Dans sa réponse on remarque une résolution fermement prise de ne point aller à la cour de Henri : « Sire, je crains vostre visage irrité d'après les personnes que vous avez reçues à m'accuser, et aussi d'après la justification que vous m'en demandez. Je suis innocent, sire, dites-vous ; et pourquoy donc me justifier de ce dont je suis incapable ? Telles sont les raisons qui me retiennent, et non ma conscience, qui ne me pique d'aucun souvenir de faute. Et d'ailleurs je supplieray vostre majesté me renvoyer mes accusateurs et accusations ; de loin comme de près je seray recognu innocent ou coupable, suivant la passion des juges. Le temps que j'eus mis à aller trouver vostre majesté n'eust faict que prolonger la grande affliction de mon ame, demeurant accusé, puisqu'il eust fallu me renvoyer aux chambres où sont les juges que nostre esdict me donne [1]. »

Le maréchal refusait de venir auprès du roi ; mais toutes ses actions étaient surveillées avec une attention inquiète : « Mon compère, écrivait Henri au connétable, on me donne advis que M. de Bouillon a pris, ce que je ne puis croire, le pire conseil et résolution en allant en Languedoc dans de mauvais desseins. Je vous en advertis, afin que son allée n'apporte aucune altération au bien de mes affaires ; et pour ce, j'ay dépesché M. de La Force en Guyenne vers le maréchal d'Ornano, Picheron en Languedoc vers M. de Ventadour, et Materet en Foix, pour donner advis à tous mes serviteurs de ce qui s'est passé jusqu'icy, et les advertir de se tenir sur leurs gardes et leurs commandemens (si tant est que le duc de Bouillon ose s'y présenter). Vous me ferez service très-agréable d'escrire en mesme temps au sieur de Ventadour et aux villes de vostre gouvernement, dans le mesme but. J'achève aujourd'huy une diète que j'ay faicte, pour ce que je me trouvois tout mal, et j'en sens déjà du soulagement ; de sorte que mes ressentiments contre les médecins qui tousjours me font recommencer ces diètes et médecines, cessent quand je me trouve bien mieux, Dieu aidant [2]. »

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8939, fol. 1 et suiv.
[2] Bibliothèque du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 9088, page 3.

Le duc de Bouillon n'était pas seulement le chef d'un parti à l'intérieur; son crédit en France reposait spécialement sur le calvinisme, dont il était le plus ferme soutien, et cette religion était alors le lien d'un système européen. Aussi, dès que Bouillon fut poursuivi, les réclamations arrivèrent de toutes parts; Élisabeth n'était point morte encore lors de la première accusation du roi contre le maréchal: elle écrivait à son ambassadeur pour prendre en main cette cause de la réforme, dont la reine était protectrice.

Les princes d'Allemagne envoyèrent de leur côté une ambassade solennelle à Henri IV en faveur du duc de Bouillon. « Le roy respondict par sa parole accoutumée sur ce subject, remettant le maréchal à avoir recours à sa grace, s'il croit l'avoir offensé, ou à se justifier, s'il se croit innocent. Quelques jours après, les ambassadeurs s'estant représentés à sa majesté, luy remontrèrent le grand mescontentement qu'il donnoit à leurs maîtres par sa response, par laquelle il se faisoit cognoistre inflexible à leurs supplications; ils luy avoient tousjours porté assistance lorsqu'il en avoit eu besoin; les tesmoignages qu'ils lui avoient rendus de leur affection leur avoient faict espérer qu'il leur accorderoit les supplications qu'ils faisoient pour M. de Bouillon; que puisque il ne paroissoit aucun crime contre ledict M. de Bouillon, duquel les actions et la vie estoient assez cognues de leurs maîtres, il estoit indubitable qu'en toute l'Allemagne ils seroient confirmés en l'opinion qu'ils avoient desjà conçue que M. de Bouillon estoit persécuté pour la religion dont il faict profession, et non pour autres fautes. » Henri IV répliqua fort en colère: « Je vous l'ay desjà dict, ce n'est pas la religion que je hais en luy, c'est la trahison. D'ailleurs le duc de Bouillon est mon subject, et je ne dois compte de mes actions qu'à Dieu seul. » Les ambassadeurs ajoutèrent que ce qu'ils demandoient pour M. de Bouillon était une grace, que leurs maîtres portaient grande affection à sa majesté. « S'ils me portoient de l'affection, répliqua brusquement Henri IV, ils devroient croire et ajouter foy à ce que je leur ay dict, sinon je le prendray en mauvaise part et m'en tiendray offensé; je sçais, messieurs, que ces conseils vous sont suggérés par des séditieux et mutins [1]. »

Cette procédure prenait l'aspect d'une haute affaire diplomatique. L'électeur palatin écrivait également au roi en faveur du duc de

[1] MSS de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchem.

Bouillon [1] ; et les cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse députèrent aussi auprès de Henri IV pour tenter sa réconciliation avec son vassal ; Henri répondait à ces ambassadeurs : « Le duc de Bouillon, mesme depuis sa prévention, m'a donné, par ses départemens dedans et dehors le royaume, le subject de douter et me mesfier davantage de sa fidélité ; quoy estant, je ne puis exaucer la prière de vos villes comme j'aurois ardemment désiré de le faire pour toute bonne considération. Toutefois, messieurs, lorsque ledict duc recherchera comme il doit les effects de la justice ou de ma clémence, il en sera consolé et secouru comme ont esté tous ceux qui se sont adressés à l'une et à l'autre [2]. »

Un arrêt du conseil d'état ordonna la comparution personnelle et immédiate du duc de Bouillon : « Messire Henry de Latour, mareschal de France et premier gentilhomme de nostre chambre, s'estant trouvé nommé et compris en aucuns points des dépositions faites sur le procès du feu duc de Biron, nous, pour la singulière affection que nous luy portons, lui avons faict savoir, par le moyen de ses amis particuliers, qu'il luy importoit de se rendre en diligence près de nous pour nous éclaircir sur le faict des dépositions et faire cesser le bruit qui couroit à son préjudice. Il auroit respondu d'abord que telle avoit tousjours esté son intention, toutefois il en seroit advenu tout autrement, et nous auroit mesme escrit qu'il se rendroit à Castres seulement pour y estre jugé par la chambre mi-partie establie là, et qu'il prétendoit l'estre d'après les articles de nostre esdit de Nantes, accordé à ceux de la religion prétendue réformée. — Sur quoy en premier lieu il a commis une désobéissance manifeste au commandement qu'il avoit reçu de nous, et puis le prétexte dont il s'est voulu couvrir est sans aucun fondement, parce que n'estant point question de le mettre en justice, il eust esté temps, et non plus tost, de rejeter ceux qu'on luy vouloit donner. Nous, continuoit Henri IV, de l'advis de nostre conseil, avons ordonné que itératif commandement seroit faict au duc de Bouillon par le premier huissier ou sergent sur ce requis, à comparoistre en personne au temps qui luy sera limité. Et en attendant, comme l'accusation qui le concerne luy est toute particulière, sans qu'aucun autre y soict intéressé,

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8959, fol. 22, 4 mars 1603.

[2] MSS de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchem. 26 avril 1603.

ny mesme qu'il soict question en général ny en particulier de ceux de la religion prétendue réformée, nous avons en outre desclaré, de l'advis de nostre conseil, et desclarons que le duc de Bouillon ne pourra aucunement user de l'auctorité et charges qu'il a de nous, ny rien ordonner jusqu'à ce qu'il ait satisfait à sa comparution personnelle, et desfendons très-expressément à tous capitaines et gens de guerre, gouverneurs, prévost de nos marchands, conseils, manans et habitans de nos villes, de luy obéir ny recognoistre ses mandemens et ordonnances. Mesme défense est faicte au parlement de Toulouse, à la chambre de l'esdict à Castres, et à toutes nos autres villes et consuls [1]. »

Henri IV cherchait à réduire aux proportions d'une question toute personnelle une affaire des plus graves, que les églises réformées à l'extérieur et à l'intérieur prenaient pour un attentat à leurs priviléges. Le parti politique s'était vu frappé dans le duc de Biron; l'opinion réformée aurait été atteinte dans le maréchal de Bouillon; elle était trop forte pour le souffrir. Le maréchal écrivait aux églises réformées [2] : « Dieu nous faict beaucoup d'honneur de nous commettre la charge et soin de sa maison. Vous estes de ce nombre, estant agens et desputés du colloque de basse Guyenne, eslus du commun consentement de toutes les églises y contenues; je sais la grande affection et fidélité qu'avez à l'avancement de la gloire de Dieu et du bien de ses églises, comme aussi à la desfense de la vérité et à la conservation du saint ministère. La nature, et nostre propre intérest nous y obligent. » Continuant dans un langage mystique, Bouillon ajoutait : « Nous voyons tous les jours que Satan et ses instrumens ne dorment pas pour ensevelir la vérité, bannir le service de la chrestienté, renverser le sainct mystère, perdre nos églises et précipiter en ruine nostre propre salut. Beaucoup de gens de bien le voyent et le sentent avec gémissemens, mais peu se portent tout entiers pour s'opposer prudemment et courageusement par les voies légitimes aux pernicieux desseins de Satan, de l'antechrist et du clergé romain. Voilà pourquoy il faut à bon escient prendre à cœur ceste affaire et la pousser vivement par toutes voyes dues et légitimes; et comme tous y sont intéressés, que tous aussi recognoissent le

[1] Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, n° 8939, fol. 2, verso.
[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8681, fol. 50.

danger, qu'ils courent au remède en les faisant entendre au roy, appuyés sur la liberté portée par ses esdicts, et que tous les ministres et églises tout entières, sans aucune exception ny distinction, prennent la défense de ceste cause tant juste et importante. J'en écris en divers endroits en ce royaume, à ceux qui peuvent et doivent y apporter leurs efforts et leurs prières. Et m'assurant que vous vous y porterez tout entiers, je prieray Dieu, messieurs, bénir vos labeurs, vous donner bon conseil et courage, et vous prieray de croire à mon amitié et fidélité. »

C'était un véritable appel aux armes adressé par le duc de Bouillon aux calvinistes de France ; la vieille guerre civile entre les deux croyances allait se réveiller comme aux tristes jours de Charles IX et de Henri III. Le roi se prononça contre ce mouvement. La conquête militaire fut facile ; le duc s'enfuit à l'étranger. Il s'agissait moins d'une question personnelle que du calvinisme menacé ; Henri pouvait-il heurter encore une fois la croyance religieuse défendue par la gentilhommerie de France, comme une loi de féodalité ? Le roi semble tout préoccupé de cette pacification. « Mon compère, écrit-il au connétable de Montmorency, vous saurez comme M. de Bouillon a commencé aujourd'huy à faire semblant de vouloir traiter et me contenter, et que MM. de Villeroy et d'Inteville ont parlé à luy plus de trois heures ; mais je ne croiray jamais qu'il le fasse que je ne le voye par effet, de quoi je vous advertiray aussitost. Bonsoir, mon compère [1]. »

Enfin, après des pourparlers nombreux, le roi accorda des lettres d'abolition au duc de Bouillon, acte de politique envers le calvinisme tout entier, qu'il fallait satisfaire dans ses exigences armées : « Sçavoir faisons que, de nostre grace spéciale, pleine puissance et auctorité royale, nous avons esteint, supprimé et aboli, esteignons, supprimons et abolissons par ces présentes, signées de nostre main, toutes les choses généralement quelconques faictes, sçues ou dites par nostre très-cher et amé cousin Henry de La Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, maréchal de France et premier gentilhomme de nostre chambre, contre nostre service, et desquelles il a esté accusé ou le pourroit estre pour les choses passées jusqu'à présent en quel temps et lieux qu'elles puissent avoir esté faictes ou dictes, dont nous avons relevé

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9090, fol. 1.

nostredict cousin, sans que aucune recherche en puisse estre faicte à l'encontre de luy, ny pour l'advenir, imposant sur le tout silence perpétuel à nos procureurs généraux présens et advenir ; et, d'abondant, confirmons à nostredict cousin les mesmes estats, titres, dignités et qualités qu'il a tenus et tient encore dans nostredict royaume, sans aucune altération ny diminution pour raison desdictes choses passées [1]. »

Ainsi se terminait la prise d'armes des calvinistes. Si le duc de Bouillon avait été saisi et jugé, les huguenots auraient vu dans cet acte de violence une attaque directe contre leurs priviléges et les clauses surtout de l'édit de Nantes. Biron était chef d'un parti ; mais ce parti se trouvait dispersé et n'avait pas de loi commune sous l'empire de laquelle il se serait levé ; et voilà pourquoi le roi put l'atteindre sans danger actuel et imminent ; mais les calvinistes avaient des places de sûretés, une organisation militaire, une armée prête à se mouvoir, des alliances positives à Genève, en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en Angleterre, en Hollande : frapper le chef que les églises réformées avaient élu, c'était donc s'exposer à une brusque rupture : Henri IV ne l'osa point.

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 9097, fol. 137 ; et Colbert, vol. XII.

CHAPITRE CXIX.

PRÉPARATIFS DE GUERRE. — IDÉES DE HENRI IV SUR UN REMANIEMENT DE L'EUROPE.

Accroissement des griefs. — Besoin de guerre. — Projet européen de Henri IV. — Fuite du prince de Condé. — Menées de l'Espagne. — Pamphlets pour la guerre. — Dépêches des ambassadeurs espagnols. — Plan de campagne.

1608—1610

La situation si compliquée de la couronne affligeait profondément Henri IV; il était obligé de frapper ses vieux compagnons de batailles, de combattre le parti qui l'avait élevé au trône. Et les concessions qu'il faisait aux catholiques satisfaisaient-elles au moins leurs impérieuses exigences? Il n'en était rien. Quand on n'est pas né dans une opinion, quand on a passé une partie de sa vie dans un camp opposé, il est difficile d'inspirer confiance à la nouvelle opinion qu'on adopte; qu'importe les concessions? elle les reçoit comme une dette qu'on acquitte; elle ne donne en retour aucune reconnaissance. Les catholiques voyaient ce qui leur manquait encore, et non ce qu'ils avaient reçu. On parlait en chaire contre le roi, qui pactisait avec les huguenots; les haines contre le prêche existaient comme aux beaux jours de la ligue; et ce même prêche ne se montrait-il pas partout, hormis dans quelques localités, telles que Paris et sa banlieue? Cette tolérance était un sujet de plaintes vives et cruelles; le roi paraissait profondément affecté; placé au milieu de deux opinions, en butte à des attaques persévérantes, il était dévoré d'une tristesse silencieuse qui éclatait par de douloureux soupirs échappés de sa poitrine contre l'ingratitude. A chaque instant des tentatives étaient faites contre sa

personne ; le poignard le menaçait au sein même de son palais, dans les rues de Paris. Aux dernières années de sa vie, les registres du parlement constatent huit attentats contre sa personne royale [1].

A cette situation politique déjà si triste, venaient se joindre des chagrins domestiques, des querelles avec la reine Marie de Médicis sur sa conduite dissolue en pleine cour, et jusque dans le lit nuptial. Le peuple de Paris n'avait aucun attachement pour Henri ; vainement le roi embellissait ses palais, bâtissait ponts neufs et fontaines jaillissantes, le besoin qu'il avait de comprimer la liberté municipale favorisait les inquiétudes populaires qui éclataient par des pasquils et par de nouveaux attentats. Dans ces circonstances difficiles, Henri songea aux moyens de fixer l'attention par la guerre, et de conduire aux batailles lointaines sa bonne chevalerie. A toutes les époques de fermentation politique, une guerre domine les esprits, préoccupe les mécontentements. Il y avait longtemps déjà que la gentilhommerie vivait en repos dans ses châteaux ruinés : quelle ressource lui restait-il après le désordre bruyant des dissensions civiles ? Est-ce qu'il fallait pendre au vieux râtelier du manoir la lance, l'épée des combats, l'arquebuse et la pertuisane ? La prédication des croisades contre les musulmans ouvrait sans doute la lice aventureuse ; mais les conquêtes de fiefs, les acquisitions matérielles de territoire, susceptibles de réparer les misères des castels, n'étaient point les profits d'une expédition contre les infidèles.

[1] Discours sur l'attentat à la personne du roi, par Nicole Mignon, dédié à sa majesté par le sieur Dusouhait. A Paris, chez Antoine Dubreuil et Gilles Robineau. — Biblioth. du Roi, rec. de pièces in-12 de la Biblioth. de Cangé, vol. cot. L, $^{1668}/_{13}$, pièce 3. — La conspiration de Nicole Mignon fut découverte par le comte de Soissons. Il avait entrepris d'empoisonner Henri IV, ou de le faire mourir par sortilége, en jetant sur son lit une eau qui le mettrait dans une langueur dont il périrait à la fin. Voyez inf. ad ann. 1614, une pièce intitulée l'*Assassinat d'un roy*, ou *Maximes du vieux de la Montagne*, tome IV, page 27. — La trahison de Nicolas Loste, pour laquelle il fut tiré à quatre chevaux après sa mort. Biblioth. du Roi. Liasse pour former un recueil de pièces. In-8° cot. L, 1501, page 1. Loste était un commis de M. de Villeroy, corrompu par l'Espagne; il prit la fuite et se noya. Le parlement fit le procès au cadavre. — Vers 1605, conspiration de Meyrargue, gentilhomme provençal, qui est dénoncé par un galérien son confident. Ce seigneur avait le commandement de deux galères pour tenir le port de Marseille en sûreté au nom de Henri IV. Séduit par l'or de l'Espagne, il devait livrer cette ville à Philippe III. Appelé à la cour sous un prétexte spécieux, il est arrêté, convaincu et exécuté en place de Grève. Selon la coutume, son corps est mis en quatre quartiers et exposé publiquement aux quatre principales portes de Paris. Sa tête, portée à Marseille, fut mise sur une lance au-dessus de la principale porte de cette ville.

On voit poindre et se développer cette opinion belliqueuse, cet entraînement vers la conquête dans les pamphlets qui furent publiés sous les titres divers de : *le Polemandis*, ou Discours d'Estat sur la nécessité de faire la guerre à l'Espagne, car le temps estoit venu de la chastier ; *le Soldat françois*, où Pierre de l'Hostel-Dieu de Roquebrune, Béarnais, invitait Henri, son roi, à reconquérir la Navarre espagnole ; puis, *la Response du Soldat françois* ; *le Cavalier* ; *la Victoire du Soudard*, et mille autres pièces fanfaronnes. Les parlementaires répondaient tant qu'ils pouvaient aux gentilshommes ; ils cherchaient à faire ressortir les bienfaits de la paix, à exalter le repos des villes et des campagnes ; ils firent des publications fréquentes et curieuses : *le Pacifique*, ou *l'Anti-Soldat francois* ; *Response du roy au soldat françois et au soldat espagnol, qu'il ne fera ny la paix ny la guerre* ; *la Response de maistre Guillaume au soldat françois.* » Il y eut un recueil publié par Floride de Laforest, sous le titre de *Romances d'Olivier aux pseudes soldats hellènes et de l'active milice*, *avec une invective* ; enfin, *un Appointement de maquerelle, faict par Mathurine, entre un soldat françois et maistre Guillaume* [1]. » Le pamphlet qui fit la plus vive impression fut celui qui, signé des initiales D. B. N. L., invitait le roi à reconquérir le royaume de Navarre, pour passer ensuite dans cet ancien royaume d'Asie « que la Grèce, conjurée par le rapt de son Hélène, osta jadis au vieil Priam de Troyes, ayeul de nos François [2]. »

Depuis l'année 1609, on voit Henri IV dominé par de grandes idées de politique extérieure, par le désir de remanier l'Europe sur de nouvelles bases. Son projet, conception singulière et qu'il écrivit de sa main, faisait reposer toute la chrétienté sur un seul et même corps, qui se fût appelé la *République chrétienne*. Pour cet effet, il avait déterminé : « de la partager en quinze dominations ou États, qui fussent, le plus qu'il se pourrait, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outre-passer. Ces quinze dominations étaient le pontificat ou papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemarck, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie,

[1] Paris, 1605.

[2] J'ai ce pamphlet sous ce titre : *Le Politique françois pour resprimer la fureur des pseudo-pacifiques*. Paris, 1605, in-8°.

la seigneurie de Venise, la république italique ou des petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses. De ces États il y en aurait cinq successifs, France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie ; six électifs, papauté, empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemarck ; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques : les Belges et les Suisses, et deux aristocratiques ou seigneuries, celles de Venise et des petits princes ou villes d'Italie. Le pape, outre les terres qu'il possèderait, devait avoir le royaume de Naples et les hommages, tant de la république italique que de l'île de Sicile. La seigneurie de Venise aurait la Sicile en foi et hommage du saint-siége, lequel consisterait en un simple baisement de *pieds*, et un crucifix d'or de vingt ans en vingt ans. La république italique eût été composée des États de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du saint-siége, lui payant seulement pour toute redevance un crucifix d'or de la valeur de dix mille livres. Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédait, aurait encore eu le Milanais, le tout érigé en royaume par le pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonais en échange du Montferrat, qu'on y eût joint. On incorporerait avec la république helvétienne *ou des* Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne de vingt-cinq en vingt-cinq ans. On aurait établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestants, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire ; et on eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Berghes, de La Mark, de Ravenstein, et autres petites seigneuries voisines. On eût joint au royaume de Hongrie les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie. L'empereur renoncerait à s'agrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation ou reversion de fiefs masculins, mais il eût disposé des fiefs vacants en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'empire : on fût aussi demeuré d'accord que l'empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisait depuis longtemps en celle d'Autriche. Les royaumes de Hongrie et de Bohême eussent été pareillement électifs par les voix de sept électeurs ; savoir, celle des

nobles, clergé et villes de ces pays-là ; du pape, de l'empereur, du roi de France, du roi d'Espagne, du roi d'Angleterre ; des rois de Suède, de Danemarck et de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix. Outre cela, pour régler tous les différends qui seraient nés entre les confédérés et les vider sans voie de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination, lequel on aurait placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne au autres. On en eût encore fait trois autres en trois différents endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général. De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on appellerait le sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre et un règlement entre les souverains et les sujets pour empêcher, d'un côté l'oppression et la tyrannie des princes, et de l'autre les plaintes et rébellions des sujets. On aurait encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes, auquel chaque domination eût contribué selon la cotisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles contre leurs attaques ; savoir, Hongrie et Pologne contre celles du Turc, et Suède et Pologne contre les Moscovites et les Tatares. Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leur gouvernement et leurs limites (ce qu'il espérait pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre et un par mer, qui eussent attaqué tous à la fois la maison ottomane ; à quoi chacune d'elle eût contribué par certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en était faite. La somme en gros de ce qu'elles devaient fournir montait à deux cent soixante-cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cent dix-sept pièces de canon, avec les charrois, officiers, munitions, provisions, et cent dix-sept grands vaisseaux ou galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charges. »

L'Autriche aurait souffert de ce gigantesque remaniement, car elle était dépouillée pour accommoder les autres. Mais on avait fait le projet de la porter à y consentir de gré ou de force en cette manière. « Premièrement, il faut supposer que du côté d'Italie, le pape, les Vénitiens et le duc de Savoie étaient bien informés du dessein du roi, et qu'ils l'y devaient assister de toutes leurs forces ; le Savoyard

surtout y était extrêmement animé, parce que le roi lui donnait sa fille aînée en mariage pour son fils Victor-Amédée; du côté d'Allemagne, quatre électeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne et Mayence, le savaient aussi, et qu'ils le devaient favoriser ; le duc de Bavière avait leur parole et celle du roi qu'on l'élèverait à l'empire, et plusieurs des villes impériales s'étaient déjà adressées à Henri pour le supplier de les honorer de sa protection, et les maintenir dans leurs priviléges, qui avaient été abolis par la maison d'Autriche; enfin, du côté de Bohême et de Hongrie, le roi avait des intelligences avec les seigneurs et la noblesse; les peuples y étaient désespérés de la pesanteur du joug : tous étaient prêts à le secouer et à se donner au premier qui leur tendrait les bras [1]. »

Ce projet immense avait été inspiré par le pape, et s'accordait avec les besoins généraux et actuels de l'Europe menacée par les Turcs et les Moscovites. Un plan de cette nature nécessitait l'exécution armée, et Henri IV multipliait ses levées d'hommes, préparait l'argent dans son trésor, lorsqu'un événement en précipita la manifestation. Le prince de Condé quitta subitement la cour et se retira dans les Pays-Bas ; quelques-uns disent que Henri IV avait insulté la princesse par cet amour adultère qui ne respectait rien, ni la fidélité de race, ni les liens de famille, ni les intérêts politiques; d'autres monuments attribuent à une cause générale, à un retour vers l'indépendance féodale cette levée de boucliers. Dès que le prince de Condé eut quitté la France, tous les agents espagnols reçurent l'ordre de se le rattacher pour seconder les intérêts de Philippe III. Il y avait longtemps que ces ambassadeurs agissaient d'une manière hostile au système de Henri IV: ils s'étaient mis en rapport, non-seulement avec le comte d'Entragues et sa fille Henriette, maîtresse délaissée par le roi, mais le marquis de Meyrargue, gentilhomme provençal, au su et vu de tous, avait traité avec les ambassadeurs pour livrer Marseille à Philippe, moyennant une somme d'argent [2].

L'Espagne avait des espions même dans le conseil du roi. Le gouvernement de San-Lorenzo n'avait pas cessé un moment de surveiller les actes, les faiblesses de Henri IV, de pénétrer dans les secrets de ses desseins, de profiter de tous les mécontentements, et Philippe III

[1] Collection Fontanieu, ann. 1608. Ce projet a été analysé par Péréfixe.

[2] *Ibid.*, ann. 1605.

écrivait à son ambassadeur : « M. de Saint-Fèle est un gentilhomme françois attaché [1] au service et dans la confidence intime de M. de Fresne, secrétaire d'État du roy de France. Il a vu en Catalogne le duc de Monteleon, et luy a offert de luy faire savoir tout ce qui pourroit intéresser nos affaires. Ceci luy est d'autant plus facile et d'autant plus important pour nous, que M. de Fresne luy confie toutes ses despesches et les deschiffre devant luy [2]. Faictes-luy donc sçavoir que s'il remplit ses promesses, je luy enverray une récompense proportionnée au mérite de son service [3]. Ce gentilhomme est natif d'Avignon, et est cognu d'un certain Mathias Morillo, Catalan, qui part aujourd'hui pour la France. C'est par ce dernier que vous ferez savoir au duc de Monteleon tout ce que vous apprendrez. Je recommande donc ceste affaire à vostre sagacité et à vostre zèle.

» Vous m'assurez dans vos lettres du 12 du mois passé tout le fruit que l'on peut tirer des offres et des confidences que vous a faictes M. Sautelet, officier employé auprès de M. de Fresne. Comme vous le dites, il faut agir prudemment avant de se fier à luy ; mais une fois certain de sa discrétion, vous le savez, ne négligez rien, et assurez-le de ma munificence qui sera proportionnée au service qu'il aura rendu [4].

» J'ai pris connoissance du papier que vous a remis le capitaine Rustici, lequel proposoit de surprendre Marseille [5], et développoit les moyens d'exécution. On peut craindre que tout cela n'ait esté machiné que pour voir comment nous accepterions ses offres [6]. Il seroit donc très-prudent de luy dire que je ne procède jamais que loyalement avec mes amis [7], et qu'estant celuy du roy très-chrestien et en paix avec luy, il seroit fort mal de traiter d'une affaire qui devroit l'offen-

[1] Archives de Simancas, cot. A, 59[18]. A Diego de Irarraga (20 janvier 1608). Lettre chiffrée.

[2] « De lo que huviere mucho consideracion por que el dicho M. de Fresne confia del sus papeles y descifra en su compania. »

[3] « Yo mandaro gratificacion de selo conforme lo mereciere. »

[4] « Asegurando le de nuestra munificencia conforme al servicio que hiziere. » — Archives de Simancas, cot. A, 59[29]. Lettre chiffrée.

[5] « Sobre surprender a Marsella. »

[6] « Se puede mucho temer que no sea hecha dizo para provar como se recebir su propuesta. »

[7] « Que yo procedo muy sinceramente con mis amigos. » — Archives de Simancas, cot. A, 59[10]. A don Diego de Irarraga de Lerme (7 juin 1608).

ser [1] ; ajoutez que si jamais le roy de France me donnoit occasion de me plaindre, et que le capitaine Rustici demeurast ferme en sa proposition, on sçauroit prendre en considération le service qu'il auroit rendu et le récompenser en conséquence [2].

Quand il s'agit du prince de Condé, Philippe III s'exprime avec plus de netteté : « Je lis dans vos dernières despesches le soin et les grands mouvemens que se donne le roy de France [3] pour faire revenir de Flandre le prince de Condé et sa femme. Je vous félicite de la prudence que vous avez desployée en ceste occasion. Sans doute le roy très-chrestien ne peut s'offenser que je prenne sous ma protection un prince dont je veux conserver l'honneur [4] ; j'ay escrit à mon neveu l'archiduc pour qu'il ne consente jamais à ce qu'il soit faict la moindre violence au prince de Condé [5] ; mais faictes bien savoir au roy de France que je n'agis ainsi que dans son intérest, que pour un prince de sa famille [6], et que je ne prétends m'entremettre entre eux que pour le bien et la tranquillité des deux parties. Si le roy très-chrestien ne se rend point à ces paroles, il me paroistra manquer à l'amitié et fraternité qui nous unit [7]. Vous m'advertirez aussitost de la response de sa majesté, et vous n'oublierez pas de luy faire observer que le prince de Condé a déclaré qu'il ne rentreroit jamais en *France* du vivant du roy, par le peu de sécurité que luy inspiroient ses pro-

[1] « Siendo le de este rey, y teniendo paz con el, esto es muy lexos de tratar de cosa que se offenda. »

[2] « Y que si algun dia ese rey diere occasion, y el capitan Rustici estuviere fermo en el proposito, que ahora mucho entonces se tendra consideracion de servicios que hiziere para premiarle. » Cette lettre est curieuse par le ton de bonne foi affecté que sait prendre Philippe III. La vérité est qu'il craignait beaucoup Henri IV. J'en ai trouvé plusieurs preuves : lorsque don Baptista de Çuniga fut remplacé à Paris par le nouvel ambassadeur don de Irarraga, de peur que le roi de France n'en conçût quelque soupçon ou n'éprouvât quelque mauvaise humeur, Philippe enjoignit à Çuniga de publier partout qu'il ne revenait qu'à la sollicitation de sa sœur, et pour des intérêts de la famille très-pressés.

Une autre fois, un corsaire anglais désolait et pillait les côtes de la Gallice et du Portugal : les pirates ayant été pris, on trouva deux Français parmi l'équipage. Tous furent condamnés, exceptés les deux Français que l'on relâcha, est-il dit, en considération de leur roi (*en consideracion de su rey*).

[3] « El cuydado y la diligencia que haze este rey. » Archives de Simancas, cot. A, 59. A don Inigo de Cardenas, 21 février 1610. (Lettre chiffrée.)

[4] « Sino por guardar su honor. »

[5] « Y asi escrivò a mi tio lo haga y no consienta que se le haga violencia en nada. »

[6] « Por saber que el principe es de su sangre. »

[7] « Faltara a la amistad y hermandad que con el tengo. »

messes [1]. J'écris en mesme temps au comte de Hanovre qui réside dans le marquisat de Gueldre, de s'acheminer avec un grand secret vers le prince de Condé. — Vous luy escrirez et le tiendrez au courant de ce qu'on dict et prépare à Paris à son subject. En général, vous aurez toujours l'air de montrer beaucoup de déférence aux volontés du roy de France, et vous ferez tout le contraire par les moyens et les ressources que j'attends de vostre prudence [2]. »

Puis, Philippe III écrit encore à l'occasion des trames de Henriette dE'ntragues contre Henri IV, son séducteur : « Le moment ne me paroist pas favorable pour donner à la marquise de Verneuil autre chose que de belles paroles [3]. Il ne convient pas non plus de rien avancer, de rien offrir encore au comte d'Auvergne [4], ny d'un autre costé de l'empescher de s'eschapper de sa prison s'il peut y parvenir. Quant aux Mores qui sortent d'Espagne, sachez me dire s'ils s'établissent en France ou s'ils ne font qu'y passer : ceci est très-grave [5]. Enfin, en considération de vos bons services, je vous envoye une gratification de dix mille ducats [6]; je sais le bon usage que vous en ferez [7]. »

Il y a loin de cette petite action gouvernementale de Philippe III à l'active énergie, au grand ressort mis en œuvre par Philippe II son père. Ce sont des tentatives de corruptions qui trouvaient sympathie en France dans les vieux éléments de la ligue. Toujours aux aguets par des espions placés autour de Henri IV, le roi d'Espagne redoutait la vigilante finesse de son rival. S'il est loin de Philippe II sous le rapport de la capacité, combien il diffère de lui également pour l'application et le travail ! Ici plus de notes de la main du souverain dont le règne précédent nous avait accoutumé à voir les dépêches surchargées ; c'est un conseil d'État pour ainsi dire en perma-

[1] « Que esta resolucion de no bolver a Francia en vida de este rey por la poca seguridad que tiene de sus promesos. »

[2] « Mostrareys desear mucho sus volontades, y de secreto procurareys lo contrario por los medios y traças que me prometo de vuestra prudencia. »

[3] « La sason de ahora no es a proposito por hazer con la marquesa de Bernull mas de lo que dar las buenas palabras. »

[4] « De ofrecer nada al conde de Ubernia. »

[5] « De esto es muy grande importancia. »

[6] « Ajuda de 10 mil ducados. »

[7] Archives de Simancas, cot. A, 59[14]. A don de Cardenas, 6 mai 1610. (Lettre chiffrée.)

nence, qui lui prépare les affaires; encore trouve-t-on au dos de ces délibérations : *Le roy a vu ceci* [1] écrit de la main d'un secrétaire intime. La grande machine de l'État marchait, mais par cette impulsion antérieure, forte et toute prévoyante d'avenir.

L'ambassadeur espagnol reçut enfin l'ordre formel de faire expliquer Henri IV sur ses armements : « Sire, je suis ici de la part du roy d'Espagne mon maistre, pour sçavoir de vostre majesté pourquoy elle réunit une si puissante armée, et si c'est contre luy. — Si je luy avois manqué comme il l'a faict envers moi, respondit le roi, peut-être auroit-il droit de se plaindre. — En quoy, sire, le roy mon maistre a-t-il manqué à vostre majesté? — Il a entrepris sur mes villes, il m'a corrompu le mareschal de Biron, le comte d'Auvergne, et maintenant il reçoit le prince de Condé. — Sire, il ne pouvoit refuser la porte à un prince qui s'est jeté entre ses bras, et vous-mesme, sire, n'eussiez-vous pas?...—Non, je n'aurois cherché qu'une chose; c'est à le réconcilier avec son maistre. — Mais, sire, vostre majesté n'a-t-elle pas retiré Antonio Perez? à la vue de tous n'a-t-elle pas assisté les Pays-Bas d'hommes et d'argent?... Au reste, je désire savoir si c'est contre le roy que se font les armemens; mon maistre peut disposer d'un moment à l'autre de plus de cent mille hommes. — Vous vous trompez, M. l'ambassadeur; en Espagne ce ne sont pas des hommes, mais des ombres, » faisant allusion au mot *hombres*, qui signifie hommes. « Si le roy vostre maistre m'oblige de monter à cheval, j'iray entendre la messe à Milan, desjeuner à Rome et disner à Naples. — Sire, respondict l'ambassadeur, vostre majesté, en allant de ce pas, pourroit bien aller à vespres en Sicile [2]. »

Le vaste projet européen dont j'ai parlé avait quelque chose de vague dans son application. Il était impossible d'arriver à un remaniement général des territoires en l'état des intérêts et des souverainetés. La guerre, si elle était entreprise, devait reposer sur des idées plus positives; les relations de Henri IV avec l'Allemagne lui firent d'abord espérer la dignité de roi des Romains, pour parvenir ensuite à la couronne impériale. De graves personnages furent consultés dans un conseil privé, et chacun donna son avis sur l'entreprise. « Je la trouve honorable, utile et possible, dit le duc de Sully; je ne crain-

[1] « A visto S. Magestad. »

[2] Bibl. du Roi, MSS de Béthune, n° 9140, fol. 61. — Carton Fontanieu, nos 458, 459.

dray pas de soutenir qu'il n'est pas seulement bienséant à vostre majesté de s'y jeter, mais qu'il seroit à craindre que sa mémoire en reçust quelque blasme s'il la négligeoit et dédaignoit. Il y a de l'honneur, on ne peut le nier, puisqu'on sçait assez qu'il ne vous peut rien rester à désirer pour vostre particulier, après ceste supresme dignité, qui par tant d'années a illustré la couronne de France. Je soutiens qu'il ne peut y avoir que de la gloire et réputation, car la chrestienté abattue et combattue d'un puissant et fier ennemy, ne prépare pas un moindre prix à vostre majesté qu'elle eust pu distribuer à plusieurs de vos devanciers, s'ils se fussent conservés ceste couronne impériale, qui rendra vostre chef tellement orné et le nom chrestien si vénérable, que le Turc bornera ses armes, et vous verrez d'autant accroistre vostre gloire que l'on voit le péril en nos jours croistre et augmenter. Sire, je ne craindray point de soutenir qu'en l'affaire qui se présente se rencontrant de l'honneur et de la réputation, elles y conduisent là aussi l'utilité par la main, en telle sorte qu'elles se trouveront tousjours inséparables. Tout ce discours seroit inutile, si nous n'avions la possibilité, laquelle paroist évidemment. Quels sont ceux qui peuvent prétendre à ceste couronne? il y aura le roy d'Espagne, les archiducs Albert de Flandre, Ferdinand, Mathias et Maximilien, frères de l'empereur ; car quant aux autres princes allemands et italiens, il n'y en a point de ceste portée. En examinant de près tout ce qui se pourra alléguer pour exclure ces cinq prétendans, il se trouvera infinité de raisons, telles qu'elles furent desduites contre la maison d'Autriche lors de Charles V^e^, auxquelles il est possible en adjouter de nouvelles ; il y aura tout lieu de bien espérer de ceste négociation, pour laquelle on n'a pas faute de bons instrumens, ministres et moyens, tels qu'ils peuvent estre requis. »

« Le roy, après avoir attentivement ouy ceste première opinion ainsi affirmative dans l'ordre et la division qui ne luy déplut pas, sans toutefois qu'il fist aucune démonstration de l'approuver ou réprouver, commanda au deuxième conseiller de parler ; c'estoit le prudent Villeroy, lequel, avec quelque petite préface d'excuses, commença une longue harangue beaucoup moins favorable aux projets de Henry IV que celle du premier conseiller. « Les fondemens de la paix qu'il a plu à Dieu, par le ministère de vostre majesté, donner à cet Estat ne sont pas encore si fermes qu'ils ne puissent à l'adventure avoir souvent besoin de vostre présence pour les soutenir ; l'autorité

presque royale de tant de personnes qui s'estoient élevées durant nos derniers malheurs n'est pas encore tellement esteinte que quelques factions ne la fissent aisément revivre, s'ils s'y trouvoient tant soit peu de jour par l'occupation de vostre majesté. D'ailleurs, sire, ceux qui pensent le mieux se cognoistre aux affaires du monde nous disent, avec raison, que la dignité impériale, séparée de la maison d'Autriche et des deux dignités royales de la Hongrie et de la Bohesme, et qui sont séparément électives, n'est pas en effet ce que plusieurs en croyent, n'y ayant nul revenu certain et arresté, et mesme pour fournir aux dépenses, nous serions peut-estre obligés de fouiller en nostre propre bourse. Pour le regard de la possibilité de parvenir à ceste dignité qu'on trouve si facile, je suis, sire, d'une opinion tout opposée; il est hors de raison et d'apparence de croire que vous n'y eussiez tous les empeschemens et traverses qui se peuvent imaginer, des uns ouvertement, comme d'Espagne, Angleterre et Pays-Bas, et des autres moindres princes, qui craindront de vous offenser, soit d'Italie ou d'Allemagne, couvertement par pratiques et intelligences fondées sur leurs intérests; et ainsi, au lieu de ceste grande facilité, il est indubitable qu'il s'y rencontrera une notable impossibilité avec un extresme regret d'en avoir entrepris la poursuite. Sire, ne vous embarquez pas en de nouveaux desseins, qui ne vous sauroient apporter que du désavantage en toutes sortes. » Le roy, en ceste seconde opinion, demeura aussi ferme et retenu que sur la première; et estant déjà tard il commanda au troisième, Bellièvre, d'abréger le plus qu'il pourroit, lequel en effet fut fort succinct, et prouva, par bonnes et solides raisons, que le roy ne devoit pas solliciter ceste couronne, mais simplement se borner à empescher l'élection d'un partisan de l'Espagne, l'archiduc Albert, et pousser l'archiduc Mathias. Quant à luy-mesme il n'y auroit aucun avantage. Le roy, qui avoit attentivement presté l'oreille à ce dernier, se leva, et ayant ouvert une fenestre pour prendre l'air, tenant la vue et les mains vers le ciel, dict tout haut: « Dieu formera et fera naistre en mon cœur, s'il luy plaist, la résolution que je dois prendre sur tous vos discours, et les hommes l'exécuteront. Adieu, messieurs, il faut que je m'aille promener. » Ainsi finit cette conférence[1]. »

[1] Avis donné au roy Henry IV par trois des plus notables personnes de son conseil, et par son exprès commandement, sur ses projets de parvenir à la royauté des Romains, et de là à l'empire. — MSS de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 70 (1609).

Cette pensée de la couronne impériale préoccupait Henri IV ; elle donnait un but déterminé à la guerre, un résultat fixe à ses entreprises militaires. Il ne s'agissait plus que de trouver un prétexte d'hostilité, un de ces motifs saisissables qui peuvent servir de fondement à un manifeste de batailles ; il se présenta : Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, de cette hautaine famille des comtes de La Mark, redoutables dans la forêt des Ardennes, était mort ne laissant point d'héritier direct et mâle ; il n'avait après lui que quatre neveux, issus de ses sœurs, et l'empereur, en vertu de la constitution germanique, reunit les fiefs à la couronne et en donna l'investiture à Léopold d'Autriche. Les ducs de Brandebourg et de Neubourg, héritiers naturels du fief impérial, s'adressèrent à Henri IV, comme au protecteur de l'empire, dans le dessein de faire respecter leurs droits, et le roi de France saisit ce prétexte d'armements.

Tout se ressentait des résolutions belliqueuses du roi ; des Suisses étaient capitulés pour augmenter la force des régiments au service de France ; on renouvelait les traités de subsides avec la Hollande ; le duc de Savoie, si longtemps ennemi de Henri IV, était attiré à l'alliance par la promesse d'ériger en sa faveur l'ancienne royauté des Lombards. On rappelait les gentilshommes sous les cornettes ; la levée des milices se faisait dans chaque province ; on achetait des bandes de lansquenets en Allemagne ; les braves Gascons, vieux compagnons du Béarnais, organisaient leurs bonnes compagnies des montagnes : à la Bastille, Sully avait réuni un trésor militaire destiné à la campagne qui allait s'ouvrir, tandis que la ligne de forteresses du côté de la Flandre, point d'appui pour toutes les opérations, était mise sur un pied respectable de défense ; car il fallait prévoir aussi les malheurs possibles de la guerre.

CHAPITRE CXX.

DERNIERS JOURS ET ASSASSINAT DE HENRI IV.

Préparatifs du départ du roi. — Couronnement de la reine. — Henri IV est assassiné. — Circonstances de l'attentat. — État de l'opinion. — Dépêche des ambassadeurs espagnols. — Écrits sur la mort du roi. — Accusation contre la marquise de Verneuil.

1610

Henri IV paraissait absorbé par les grands projets européens dont je viens de parler ; l'exécution de ces vastes idées appelait un développement de forces extraordinaires et le concours de toutes les alliances à l'extérieur : « On ne parloit en ce temps-là que de guerre ; le roy envoya le colonel Galatis faire une levée de six mille Suisses qui se rendirent en France sur la fin du mois d'avril ; cette levée se fit si promptement qu'il y eut mesme de la dispute entre eux à qui s'enrosleroit, et combien on en lèveroit en chaque canton, car chascun en vouloit estre. Le mareschal Lesdiguières fut renvoyé en Dauphiné pour traicter avec le duc de Savoye et pour y dresser une armée ; les préparatifs qu'il fit faire et les gens de guerre que l'on leva en ces pays-là, faisoient assez paroistre qu'il y avoit de grands desseins de ce costé. On fit au mesme temps sortir cinquante canons de l'arsenal de Paris, avec poudres, boulets, et toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour un si grand attirail : le tout fut conduit par eau à Chalons-sur-Marne. Par toutes les provinces le tambour battoit ; on n'entendoit parler que de commission pour lever de l'infanterie et de la cavalerie ; afin tout s'achemina au rendez-vous donné sur les frontières de Cham-

pagne, tellement qu'en peu de temps toute ceste province fut remplie de gendarmerie[1]. »

Le roi ne pouvait abandonner la monarchie à peine restaurée, pour se jeter dans les hasards d'une guerre étrangère, sans prendre des précautions de famille susceptibles d'assurer la libre et paisible transmission de la couronne. On pouvait même remarquer en lui une sorte de pressentiment de la mort, cette tristesse vague qui saisit l'âme à l'approche d'une fin inévitable. Le roi n'aimait pas Marie de Médicis, mais elle lui avait donné une postérité; et, au milieu des périls dont une expédition aventureuse était environnée, le roi songea à faire couronner la reine. Il voulait ensuite lui confier, ainsi qu'à un conseil, l'administration du royaume en son absence : « La semaine saincte, le sacre de la royne fut résolu, et le jour de son entrée à Paris pris au 5 de may. Le parlement s'alla tenir aux Augustins. Le prévost des marchands et les eschevins s'employèrent aux préparatifs de ceste entrée avec une extresme diligence, et supplièrent sa majesté que le jour arresté fut remis à la fin de may, à cause de la brièveté du temps pour achever les préparatifs commencés. Prest ou non prest, leur dict le roy, le couronnement se fera le 13 de may, et l'entrée le dimanche ensuivant. Ce que l'on fist publier par tous les bailliages et sénéchaussées, mesme avec trompettes, par les places publiques de Paris. Suivant ceste résolution, la royne alla à Sainct-Denis le 12 may, accompagnée de monseigneur le dauphin, de Madame, de la royne Marguerite, duchesse de Valois et de plusieurs princesses et dames. Le roy s'y rendit aussi avec tous les princes et seigneurs de sa cour[2]. »

Le sacre de la reine eut lieu avec toutes les pompes de la royauté catholique; le roi paraissait plus tranquille; il semblait avoir affermi dans sa race la succession de sa grande couronne: « Le héraut d'armes fit largesse de par la royne au dedans de l'église où bonne quantité de pièces d'or et d'argent fabriquées exprès furent jetées au peuple à diverses fois; tout le reste se passa avec beaucoup d'acclamations et signes d'allégresse et de réjouissances publiques. Le roy surtout en montra le contentement qu'il en avoit; à la sortie de l'église, il devança la royne, et s'en alla dans sa chambre où il se mit à la fenestre, et luy jeta mesme, comme elle passoit au-dessous, quelques

[1] *Mercure françois*, ann. 1610, tome I, édition de 1619.

[2] *Ibid.*

gouttes d'eau, puis incontinent descendit et la reçut au bas des degrés où leurs majestés, avec mille conjouissances, montèrent en haut [1]. »

La reine devait faire son entrée solennelle dans Paris; de tous les endroits de la France on se rendait dans la belle cité pour voir les magnificences de cette journée : « Il s'y montra tant de peuple et de toutes qualités, que l'on ne pouvoit aller presque par les rues, principalement aux endroits où la royne devoit passer; les uns regardoient tout le long de la rue Sainct-Denis les arcs triomphaux, les autres les statues, les devises et les peintures, d'autres de dessus Nostre-Dame ne pouvoient oster leur vue de dessus les thermes qui estoient le long de ce pont avec des paniers d'osier pleins de toutes sortes de fruicts, et de voir attachés au berceau de dessus les armoiries, devises et chiffres de sa majesté; d'autres s'amusoient à voir abattre les boutiques que les marchands du palais avoient faites dans la cour; on ne voyoit qu'échafauds dressés par toutes les avenues, et en tous endroits chacun employoit ses amis pour avoir quelques places en une fenêtre ou quelque boutique ou coin d'échafaud; la maison de ville avoit fait faire montre aux métiers, et le roy mesme les avoit vus passer estant à la Samaritaine, comme il avoit vu aussi les enfans de la ville près le bois de Vincennes; bref, tout se préparoit à une grande réjouissance, quand en un clin d'œil, un coup le plus malheureux qu'il fut jamais, le changea en une extresme douleur. Le roy estoit résolu de partir deux jours après pour aller trouver son armée sur la frontière, mesme sur l'advis qu'il eut que sa saincteté luy envoyoit un nonce extraordinaire, il luy manda qu'il ne prît la peine de venir à Paris, mais qu'il s'en allast à Mouzon où il se rendroit dans le 20e de ce mois; et sur un rapport que Spinola, lieutenant des archiducs, se vantoit de luy empescher le passage avec trente mille hommes, et de luy donner bataille, il essaya sa cotte d'armes de velours toute semée de petites fleurs de lys en broderies d'or de la grandeur d'un sol, qu'il avoit fait faire exprès pour s'en parer au jour d'une bataille : nous verrons, dit-il, s'il sera homme de parole. Sur ce, un seigneur luy dict que Spinola étoit Génois. Il est vray, répliqua-t-il, mais il est soldat et brave.

» Leurs majestés avoient résolu ensemblement de faire donner la

[1] *Mercure françois*, ann. 1610, tome I, édition de 1619.

liberté à tous prisonniers entre le jour du couronnement et celuy de l'entrée, non-seulement à ceux des prisons communes, mais à ceux de la Bastille. Pour les prisons communes, le roy en avoit donné la charge aux maistres des requestes ; pour ceux de la Bastille, il en vouloit luy-mesme deslibérer sur les lieux à l'arsenal. Il désiroit aussi qu'il ne manquast rien à ceste entrée, bien qu'il la pressast ; ce fut pourquoy s'en allant à l'arsenal, il devoit visiter en quel estat en estoient les préparatifs. Entre trois et quatre heures de relevée, il saute en son carrosse à l'entrée de la cour du Louvre, et se met au fond ; il faict entrer dedans les ducs d'Épernon, de Montbazon, Roquelaure et trois autres, desfendant à ses gardes de le suivre : Quel malheur ! car un maudit françois, Ravaillac (qui, selon ce qu'il a répondu en ses interrogatoires, avoit dès longtemps prémédité de l'assassiner), le regardant sauter dans le carrosse, le suivit jusqu'en la rue de la Ferronnerie, devant le cimetière des Innocents, où, voyant le carrosse arrêté par des charrettes, sa majesté au fond, tournant le visage et penchée du costé de M. d'Espernon, ce monstre, animé du diable, sans respect de l'onction sacrée dont Dieu honore les roys ses lieutenans en terre, se jette sur sa majesté, et, passant son bras au-dessus de la roue du carrosse, luy donna deux coups de couteau dans le corps, et étendit tout roide mort ce grand roy au milieu de ses plus valeureux et fidèles capitaines. Il donna ces deux coups si promptement, qu'ils furent plus tost reçus que vus ; le premier porté entre la cinquième et sixième coste, perça la veine intérieure vers l'oreillette du cœur, et parvint jusqu'à la veine cave qui, se trouvant coupée, fit à l'instant perdre la parole et la vie à ce grand monarque. Quant au second, il ne pénétra pas avant et n'effleura guère que la peau. Personne n'avoit vu frapper le roy, et si ce parricide eust jeté son cousteau, on n'eust rçu qui ç'eust esté ; mais il ne le put jamais lascher ; les six seigneurs qui estoient dans le carrosse en descendirent incontinent, les uns s'empressant à se saisir du parricide, et les autres autour du roy ; mais un d'entre eux voyant qu'il ne parloit point, et que le sang luy sortoit par la bouche, s'écria : *Le roy est mort !* A ceste parole, il se fit un grand tumulte, et le peuple qui estoit dans les rues se jetoit dans les boutiques les plus proches les uns sur les autres, avec pareille frayeur que si la ville eust esté prise d'ennemys. Un des seigneurs soudain s'advisa de dire que le roy n'estoit que blessé et qu'il luy avoit pris une foiblesse. On demanda du vin,

et tandis que quelques habitans se diligentent d'en aller querir, on abat les portières du carrosse, et, dit-on au peuple, que le roy n'estoit que blessé et qu'on le ramenoit vitement au Louvre pour le faire panser [1]. » Henri n'avait pas poussé un cri, n'avait pas dit une parole ; un profond soupir avait été le terme de sa vie. Le duc de Montbazon le couvrit de son manteau, et le char lugubre s'achemina vers le Louvre.

Dans les dépositions de Jacques Pluviers de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre, gouverneur de la ville et château de Lombez en Languedoc, âgé de 40 ans, on trouve encore plus de détails sur la déplorable fin de Henri IV. « Vendredy dernier, 14 de ce mois, sur les trois heures après midy, le roy partit du Louvre pour aller à l'arsenal. Le déposant fut en ce moment heurté à la cuisse par quelqu'un qui fit le tour du carrosse, puis qui retourna du costé gauche où étoit le déposant, et se mit contre une boutique ; et comme on n'y prestoit pas attention, se jeta ladicte personne tout soudain à la portière dudict carrosse du costé gauche, et, mettant le pied sur la roue, donna deux coups de cousteau à sa majesté, sans intermission de l'un à l'autre coup. Lors le déposant reconnut celuy qui l'avoit heurté, contre lequel il mit l'espée à la main pour le tuer; mais il fut empesché par la voix de tous les seigneurs qui estoient avec le roy, et qui disoient : « Saint-Michel, ne le tuez pas, le roy n'a point de mal ; » ce qui l'empescha de donner de la pointe de l'espée. Toutefois du pommeau luy donne sur le col, dont ledict homme se sentant frappé, porta le cousteau à la gorge du déposant, qui de la main para le coup, lequel traversa la fraise de sa chemise. Mettant pied à terre, il saisit alors le bras et le cousteau du meurtrier, le désarma après s'estre colleté avec luy, et le mit ès mains des valets de pied. Et retournant le déposant au carrosse du roy, l'embrassa, lui disant : *Sire, courage !* mais à l'instant aperçut sa majesté tourner les yeux et rendant du sang par la bouche. Cependant le carrosse étoit retourné pour reprendre le chemin du Louvre ; mais on n'estoit pas au bout de la rue que le roy avoit rendu l'ame à Dieu, estant étendu au long du carrosse, entre les bras de ces seigneurs, puis fut couvert d'un manteau, et son corps fut conduit au Louvre [2]. »

[1] *Mercure françois*, ann. 1610, tome I, édition de 1619.

[2] MSS de la Biblioth. du Roi, intitulé *Recueils historiques*, tome IV, page 115. Recueil de Thoisy.

Ainsi périssait à l'œuvre le roi, habile politique, personnification laborieuse de la paix entre les deux croyances qui s'étaient divisé le monde depuis le seizième siècle ; sa tâche était pénible ; il ne put l'accomplir absolument ; mais il assouplit un insant la société à la coexistence d'opinions opposées et vivaces ; il les empêcha de s'armer et de courir encore à la guerre civile. L'esprit de Henri IV prêtait à ce rapprochement ; il était sans conviction, d'une indifférence réfléchie, à peine réchauffée par quelque camaraderie sous la tente et des attachements de femmes ardents et passagers ; Henri avait une grande connaissance des partis, de leur faiblesse, des points par où ils sont saisissables. Il n'est pas de prince dont on ait plus défiguré le caractère, en le présentant comme un symbole de franchise, comme l'expression de ce blanc panache de fidélité et de dévouement. Il était habile, espérait dans le temps et la fortune ; son immense aptitude était de s'attirer les hommes ; rien ne lui coûtait, ni les paroles, ni les promesses de roi, ni les encouragements ingénieux, ces gages d'amitié qui saisissent les âmes. Brave sur le champ de bataille, en avant de tous, il avait ce qu'il faut pour séduire la gentilhommerie, dont il fut longtemps le chef. Son règne fut celui de la noblesse luttant contre la bourgeoisie et le peuple groupés sous la bannière de la ligue ; la gentilhommerie fit son roi après avoir dompté les halles de Paris. Ce n'était point un prince populaire qui montait sur le trône ; la famille des Guises jouissait seule de cette grande faveur au sein des multitudes ; l'avénement de Henri IV reconstruisit sous d'autres formes le droit féodal ; voilà ce que les historiens n'ont pas vu, et ce qui explique la longue lutte contre la haute féodalité des gouverneurs de provinces pendant l'administration de Richelieu.

Cette mort si cruelle, si subite de Henri IV fit une vive et profonde impression sur les esprits ; la popularité que n'avait pu obtenir sa royale personne pendant sa vie, arriva à son cadavre défiguré ; la terreur fut dans la ville de Paris [1] ; on prit des précautions militaires

[1] « Le jour de la mort du roy, MM. les prévost des marchands et eschevins, avec M. de Liancourt, gouverneur de Paris, donnèrent bon ordre à la sûreté de ladicte ville et firent garder les portes et avenues tant de jour que de nuict. » — « Sire. . . quartenier, nous vous mandons d'advertir présentement tous les bourgeois et habitans de vostre quartier qu'ils se tiennent en armes en leurs maisons sans se déplacer, jusqu'à ce qu'ils ayent autre commandement. 14e may 1610, vendredy. » — « Sire . . . quartenier, nous vous mandons de faire un roole de tous les bourgeois

comme si la cité était assiégée par un ennemi puissant. Que de tristesse et de poésies larmoyantes! « O diable d'homme, sorti du profond de l'enfer, s'écriait le sieur Pierre de Chambrun, esprit des noirs esprits, cœur et ame de fer; qu'as-tu faict, parricide méchant? Que le jour que tu naquis soit toujours ténébreux, et que le nom de Ravaillac soit plus horrible aux humains que le nom de Mégère; tu as touché, impie, à cet oint du Seigneur: France, que n'engloutissais-tu ce furieux Briare [1]! » Mademoiselle Anne de Rohan larmoyait aussi des stances: « Les beaux faicts de Henry élevoient nos têtes; la fin de ses combats finissoit nostre effroy; nous estions plus glorieux d'estre subjects du roy que si les autres rois eussent esté les nostres; les lys sont atterrés; Daphné baisse, chétive, en terre son visage;

et habitans de vostre quartier, tant officiers que autres et sans aucun excepter, ensemble leur qualité et sous quelle dixaine ils sont demeurans, lequel roole vous nous apporterez au bureau dedans demain au plus tard, et n'y faictes faute. 17e mey 1610. » Regist. de l'hôtel de ville, XVIII, fol. 193, 194.

[1] Les larmes de Pierre de Chambrun, sieur de L'Emperi, sur la mort de Henry le Grand, roy de France et de Navarre. — Paris, Jean Berjou, rue Saint-Jean de Beauvais, au Cheval volant, 1611.

O diable, homme sorti du profond de l'enfer,
Esprit des noirs esprits, cœur et ame de fer,
Opprobre des François et monstre de la France :
Hélas! qu'as-tu fait, parricide méchant?
De ton roy le filet de la vie tranchant,
Tu coupes aux François toute leur espérance!

Le jour que tu naquis soit toujours ténébreux,
Le nom de Ravaillac soit à jamais affreux;
Plus horrible aux humains que le nom de Mégère;
Maudit le ventre impur qu'au monde te porta,
Maudit soit le tetin qui premier t'allaita,
Et maudit le conseil qui le coup te fit faire.

Toucher, toucher, impie, à cet oinct du Seigneur,
Assassiner ton roy! ô Dieu! ô ciel vengeur!
Que ne foudroyois-tu ceste ame si barbare!
Et toy, France, pourquoy soustenois-tu sur toy
Celuy qui t'a osté et ton père et ton roy?
Que n'engloutissois-tu ce furieux Briare?

Qu'un prince si vaillant et en armes parfaict
Ait esté de ta main misérable desfaict.
Ce grand roy qui de peur n'eut jamais l'ame atteinte,
Lequel mille combats n'ont pu faire broncher,
Qu'un coquin l'ait faict d'un seul coup trébucher;
Eh! qui ne tremblera cent fois le jour de crainte!

pour chanter un tel Achille, il faudroit un autre Homère [1]. » On faisait circuler des gravures et belles estampes qui représentaient l'épouvantable parricide contre le bon roi ; là, Ravaillac était reproduit au moment où il montait sur la roue pour atteindre le cœur de Henri IV ; la voiture est un vaste char non suspendu, un carraccio d'Italie, d'une seule pièce, depuis le train de derrière jusqu'au bout du timon ; ce char était couvert d'une espèce de dôme soutenu par des colonnes, et le graveur n'avait pas oublié la fatale charrette qui arrêta la royale voiture au coin de la rue de La Ferronnerie [2]. Une belle estampe représentait encore le tombeau de très-chrétien, très-auguste, très-clément, très-victorieux et incomparable prince Henri le Grand : « Là

[1] Stances de Mlle Anne de Rohan, sur la mort du roy. — Lyon, François Yvra, 1610.

Jadis pour ses beaux faicts nous eslevions nos testes,
L'ombre de ses lauriers nous gardoit des tempestes,
La fin de ses combats finissoit nostre effroy ;
Nous nous prisions tous seuls, nous méprisions les autres,
Estant plus glorieux d'estre subjects du roy
Que si les autres roys eussent esté les nostres.

Maintenant nostre gloire est à jamais ternie,
Maintenant nostre joie est à jamais finie,
Les lys sont atterrés et nous sommes avec eux ;
Daphné baisse, chétive, en terre son visage,
Et semble par ce geste humble autant que piteux,
Ou couronner sa tombe, ou bien luy faire hommage.

France, pleure ton roy, qu'un noir cachot enserre,
Roy florissant en paix, victorieux en guerre,
Qui conservoit des tiens les biens, les libertés ;
Jette sans fin des cris et des larmes non feintes ;
Jusques au bout du monde, aux lieux plus escartés
Où résonnoient ses faicts, fais résonner tes plaintes.

Regrettons, soupirons ceste sage prudence,
Ceste extresme bonté, ceste rare vaillance,
Ce cœur qui se pouvoit fléchir et non dompter,
Vertus de qui la perte est à nous tant amère,
Et que je puis plustost admirer que chanter,
Puisque à ce grand Achille il faudroit un Homère.

[2] Biblioth. Royale, cabinet des estampes, règne de Henri IV. On y trouve une foule d'estampes sur l'assassinat de Henri IV : on y voit représentés les divers supplices que subit Ravaillac, son amende honorable en chemise, un long cierge à la main, puis la manière dont il fut tenaillé avec des fers rouges, enfin comment il fut tiré à quatre chevaux, ses membres brûlés et les cendres jetées au vent.

gisoit ce redoutable prince qui mouroit au milieu d'un généreux dessein, et qui vouloit faire de l'univers une seule province. » La France, l'Église, la noblesse, le tiers état déploraient la mort du monarque; « on se devroit ouvrir le flanc, car il faudroit des larmes de sang pour bien pleurer cette infortune [1]. »

Tout cela n'était point comparable au beau portrait que fit graver Nicolas de Mathonnière, imprimeur libraire, tenant sa boutique en la rue Montorgueil, à l'enseigne de la Corne de daim; Henri IV était représenté en demi-dieu, « car l'univers devoit estre son cercueil, et ses titres ses victoires [2]. »

[1] Cy-gist ce grand guerrier, ce redoutable prince,
Qui mourut au milieu d'un généreux dessein,
Qui, sans l'empeschement d'un cruel assassin,
N'eust faict de l'univers qu'une seule province.

La France se lamentait et disait :

Pleurons à jamais nos ennuis,
Que nos jours soient changés en nuits,
Que tout soit couvert de ténèbres,
Que les discours que nous ferons
Au grand prince que nous pleurons
Soient autant d'oraisons funèbres.

Et l'Église ajoutait :

Hélas! en mon particulier
Je perds un si ferme pilier
Que j'en dois plaindre le dommage;
Et ne le pouvant rappeler,
Je me dois au moins consoler
Avec nostre roy son image.

La noblesse :

Ces larmes qui sortent des yeux
N'appartiennent qu'à la commune;
On se devroit ouvrir le flanc,
Car il faut des larmes de sang
Pour bien pleurer nostre infortune.

Le tiers état :

S'il nous restoit également
Du sang comme du sentiment,
Nous le donnerions à la Parque;
Mais tout nostre sang fut perdu
Et par un seul coup respandu
Avec celuy de ce monarque.

[2] « Le portrait de très-haut, très-puissant, très-excellent prince Henry le Grand, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, très-chrestien, très-auguste, très-victorieux, incomparable en magnanimité et clémence. » On lisait cette épitaphe :

Toutes les vertus font le deuil
D'Henry, seul honneur des histoires,
L'univers sera son cercueil,
Ses titres seront ses victoires.

Puis au bas se trouvaient des stances en son honneur :

Le plus grand roy qui fust pour la gloire des armes,
Et des vertus, surpris d'un injuste trépas,
Comble nos cœurs d'ennuy, noye nos yeux de larmes;
Mais nos cris et nos vœux ne le raniment pas.

La douleur populaire, subite et éclatante, se manifesta par une explosion contre le parti espagnol et l'ambassadeur qui le représentait à Paris ; son hôtel fut insulté par le peuple ; on en trouve la preuve dans les registres du grand conseil assemblé à Madrid le 26 mai 1610. « Le conseil d'Estat a vu aujourd'hui les lettres de Paris du 17 courant, de l'ambassadeur don Inigo de Cardenas, lesquelles vostre majesté nous a fait parvenir. Elles contiennent avec les détails sur la mort du roy de France [1], arrivée le 14 de ce mois, la nouvelle des rassemblemens tumultueux qui ont eu lieu devant la maison du susdit ambassadeur de vostre majesté, lequel la royne a eu grand soin de protéger, en luy envoyant une garde [2]. Nous avons vu également

La France restablie, augmentée et régie
Par son sceptre innocent, parfoisoit son bonheur,
Si l'exécrable coup d'une lame rougie
En son sang, n'eust tourné nostre joie en douleur.

Les siècles jà passés et les suivans encore
N'ont vu et ne verront un prince tant parfaict ;
Dans les trois parts du monde et au lict de l'Aurore,
Son redoutable nom un beau chemin s'est faict.

Cabinet des estampes, pièces historiques du règne de Henri IV, in-fol., vol. II.

On publia d'innombrables pamphlets pour se lamenter de la mort déplorable du grand roi ; les plus curieux portent ces titres :

« *Discours funèbre sur le trépas de Henry le Grand, roy de France et de Navarre,* où est adjouté le *Songe de Lucidor,* sous lequel sont représentés les regrets de Cléanthe et les discours de Théophile ; par le sieur de Nervaise, secrétaire de la chambre du roy. » Paris, Toussaint de Brays, 1610.

« *Henricus magnus ; authore Cl. Bartholomæo Morisoto.* » — *Lugduni Batavorum, anno* 1624. (Pièce très-rare.)

« *L'Apothéose de Henri le Grand,* contenant l'histoire de ses guerres et paix ; par Charles Bérault. » Paris, M. Mondière, 1610.

« *Les soupirs de la France sur la mort du roy Henri IV, et la fidélité des François.* » Paris, Pierre Ramis, 1610.

« *Lamentations et regrets sur la mort de Henry le Grand,* à l'imitation paraphrastique de *la Monodie grecque et latine* de Fréd. Morel. » Paris, Jean Libert, 1610.

« *La sanglante chemise de Henry le Grand.* » Paris, 1610.

« *Mausolée royal,* dressé pour l'immortelle mémoire de Henry IV, roy de France et de Navarre, par le père Jacques Georges, de la compagnie de Jésus. » Lyon, Rigaud, 1610.

[1] Ces lettres du 17 mai ne se trouvent pas dans la correspondance de l'ambassadeur au roi Philippe III : elles ont été égarées ou détruites.

[2] « Y aver acudido tumulto de gente a la case del dicho embaxador, y defendido la reyna poniendo gente de guarda con mucho cuydado. »

la recognoissance du dauphin pour roy de France, et de la royne sa mère pour régente; enfin ce qui s'est passé la veille de l'assassinat du roy au couronnement de la royne; et la discussion survenue entre don Inigo de Cardenas et l'ambassadeur de Venise. Voici l'advis de vostre conseil :

» *Le cardinal de Tolède* [1] : — Quant à la mort du roy de France, il n'y a rien à dire, si ce n'est que vostre majesté doit se pénétrer des paroles de sainct Paul : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* et comme vostre majesté est l'appuy et la colonne de la chrestienté, elle doit espérer en Dieu, qui favorisera ses desseins et ses justes entreprises [2]. La démarche de la royne mère pour protéger la maison de l'ambassadeur de vostre majesté pendant le tumulte occasionné par la mort du roy de France, doit donner une haute idée de ceste princesse [3]. Ceste action dénote un caractère ferme et qui a sçu à temps arrester les conséquences qui pouvoient résulter. Vostre majesté ne pense-t-elle pas qu'il seroit bien qu'on en remerciast la royne de sa part dans les termes convenables [4]? Quant à la difficulté qui s'est élevée entre don Inigo et l'ambassadeur de Venise en France, on pense qu'il n'y a rien à faire jusqu'à ce que l'on sache ce à quoy prétend le Vénitien dans le cas où il s'adresserait au connestable, alors on verra ce qu'il conviendra d'ordonner [5]. Pour ce qui est du deuil, nous croyons que vostre majesté ne doit point s'écarter de la coutume [6] qui a esté pratiquée en pareille occasion; d'autant que la guerre n'estant point absolument déclarée contre le roy défunt, ou tout au moins celuy-cy n'ayant point justifié ses coupables entreprises, il ne conviendroit point de faire à cet égard aucune innovation [7]. Nous regardons comme fort important d'envoyer en France une personne de qualité pour y faire le compliment de condoléance sur la mort du roy [8], et pour féliciter le nouveau roy

[1] Chaque membre du conseil donne son avis, et le roi formule ensuite sa volonté.

[2] « Se ha de esperar en Dios que le ha de favorecer y guidar sus justos intentos. »

[3] « Es para estimarla mucho. »

[4] « Si sera bien que de su parte lo agradezca a la reyna por los terminos que fuere mas a proposito. »

[5] « O si el de Venecia habla al condestable, entonces se vera lo que convendra ordenar. »

[6] « De no hacer novedad de la costumbre. »

[7] « Pues no aviendose roto guerra con aquel rey, ni dadose, aun, por entendido de sus injustos intentos, no es bien inobar lo que se ha usado otras vezes. »

[8] « A dar el pesame de la muerte. »

sur son avénement. Don Pedro de Tolède, marquis de Villafranca, nous a paru le personnage convenable à ceste mission. Il est bien vray qu'il esprouva quelques désagrémens pendant les deux ans qu'il séjourna à Paris; mais cet inconvénient cesse avec la mort du roy de France; de plus, sa cognoissance des mœurs du pays, jointe à la parenté qui l'unit au nouveau roy et à la royne sa mère, doivent estre d'un grand poids dans le choix de sa personne. Une sérieuse attention doit estre donnée à Milan et au prince de Condé qui y réside; c'est en ménageant [1] ce prince que l'on peut conserver les avantages que l'on a obtenus par luy [2]; on doit le féliciter de l'heureuse issue de ses affaires, dont il est redevable à l'intervention de Dieu. Ses craintes ont cessé en France, lui dira-t-on; il n'a plus à redouter la tyrannie de son roy, qui vouloit luy ravir son honneur et celuy de son épouse [3]. Cependant, comme le prince de Condé est libre, il ne conviendroit pas de le retenir contre sa volonté; qu'on le fasse demeurer par toutes les séductions et promesses, mais que rien ne décèle la contrainte et la prison [4]. Enfin, quant aux inquiétudes que sa majesté paroist concevoir sur la tournure nouvelle des affaires en France, nous la prions d'aller lentement, sans montrer ny négligence ny empressement [5], et le temps nous apportera les indications pour la marche que nous aurons à suivre. »

Le connétable de Catalogne, les ducs de l'Infantado et d'Albuquerque furent entièrement de l'avis du cardinal de Tolède. Le duc de Lerma seul fit observer que les honneurs funèbres pour le roi de France mort devaient être rendus avec une grande solennité et dans le plus bref délai; « car, dit le ministre, puisque vostre majesté doit le faire, la promptitude en ceste occasion ne peut produire qu'un excellent effet [6]. Quant au prince de Condé, je crois qu'il ne faut en aucune manière avoir l'air de garder sa personne, car on pourroit ainsi inspirer de la méfiance contre vostre majesté à ceux du parti de ce prince. C'est une affaire très-délicate et dans laquelle nous ne saurions estre trop prudens. Après cela on a oubliée de dire qu'il faut que

[1] « Dandole blanduras. »
[2] « Por este camino no se perdera lo que se ha hecho por el. »
[3] « La tirania de su rey por salbar su onor y el de su muger. »
[4] « Sea sin aparencia ni demonstration alguna de prision. »
[5] « A paso lento, sin monstrar cuydado ni descuydado. »
[6] « Por que aviendose de hacer parecera bien la brevedad en esto. »

le connestable de Castille tesmoigne à l'ambassadeur françois auprès de ceste cour, combien sa majesté a esté affectée du funeste attentat contre le roy son frère; et ensuite se présenteront chez ledict ambassadeur chacun des membres du conseil. Vostre majesté nous fera sçavoir ce qu'elle juge le plus convenable à son service dans ce que nous luy avons soumis cy-dessus. »

L'Espagne, à travers ses dissimulations, comprenait tout ce qu'elle pouvait gagner à la mort de Henri IV, car la pensée de l'immense projet qui menaçait la maison d'Autriche s'éteignait en lui. Il était aisé au conseil de San-Lorenzo de s'emparer de la régence par Marie de Médicis. Le parti catholique renaissait avec ses sympathies. L'important était surtout de comprimer le premier mouvement d'opinion populaire qui s'élevait pour accuser les vieux ligueurs de l'assassinat de Henri IV.

Quand un système de réaction commence, il n'est point facile d'y mettre un terme. L'assassinat du roi avait-il été causé par un de ces sombres enthousiasmes dont l'origine était la ligue, ou bien était-il inspiré par un intérêt privé? Dans les grandes crises de douleur et d'affaissement public, le peuple remonte rarement à des causes vagues et générales; il saisit un objet de ses haines et l'affuble du crime qu'il veut venger [1]. Jamais il n'y eut plus d'accusations portées à la suite d'un attentat contre la tête d'un roi : le couteau, disait-on, avait été dirigé par la marquise de Verneuil [2], cette maîtresse outragée, ou bien encore l'impulsion venait des jésuites, du duc d'Epernon, de Marie de Médicis elle-même [3]. De longs procès furent poursuivis

[1] Les interrogatoires de Ravaillac ont été trop souvent recueillis pour que j'aie besoin de les reproduire ici; d'ailleurs, ils entrent, avec son procès, dans le cadre du règne de Louis XIII, que je publierai à la suite de cet ouvrage.

[2] Voyez dans Fontanieu, portefeuilles n[os] 456, 457, les dépositions de la demoiselle Decomman à l'encontre de la marquise de Verneuil, son ancienne amie et confidente; elle l'accuse de la mort du roi, de complicité avec le duc d'Épernon et le père Cotton.

[3] Archives de Simances, cot. B, 90[90]. — Je trouve dans les portefeuilles de M. de Fontanieu la note suivante : « On a tousjours dict que les dernières confessions de Ravaillac dans les douleurs du supplice, avant d'expirer, avoient esté escrites par le greffier du parlement d'une manière si extraordinaire qu'il n'y a pas une lettre formée, et qu'on n'y voit que des points et des barres. Je connois en effet plusieurs gens de lettres auxquels feu M. le procureur général Joly de Fleury avoit bien voulu les communiquer, qui m'ont assuré n'y avoir pas connu un seul mot. Un de ces savans, celuy, je l'avoue, en qui j'ay le plus de confiance, m'a dict qu'il avoit cru y apercevoir le nom de la royne et de M. d'Épernon, sans qu'il ait eu aucun doute sur

après la mort de Henri IV, mais, par un habile coup d'État, le duc d'Épernon et Marie de Médicis avaient saisi l'autorité. On laissa surgir quelques plaintes vagues contre les jésuites, afin de calmer l'impatiente haine des parlementaires. Quant au duc d'Épernon, il avait alors trop d'ascendant sur le parlement, auquel il avait fait briller son épée [1], pour jamais permettre que le moindre soupçon planât sur lui-même ni sur la régente dont il était l'appui. Il y avait toujours dans le conseil, le parti Sully et le parti d'Épernon, la personnification des opinions réformées et catholiques ; le duc d'Épernon triompha, et par son moyen la réaction politique fut épargnée.

La mort de Henri IV mit fin au système de transaction et de milieu que le roi avait suivi avec tant de peines ; la pensée catholique domina le nouveau conseil. Ce qu'on accorda aux protestants ne fut plus qu'une concession et non pas une législation d'égalité, en vertu de laquelle les opinions de la réforme traitaient d'une manière indépendante. Il a été impossible de soulever le voile qui couvre le fatal mystère de la mort du roi. Il y avait beaucoup d'intéressés dans la catastrophe ; la grande guerre qu'allait entreprendre Henri IV menaçait l'Espagne spécialement et toute la maison d'Autriche avec elle ; c'était alors une triste époque d'attentats privés, de coups de poignards, dans les rues étroites et jusque sur le seuil obscur des palais ; l'Espagne avait tant soldé d'assassinats dans ses projets sur l'Angleterre, dans ses vengeances contre la Hollande ; elle pouvait bien

ce dernier. En ce cas, on pourroit soupçonner avec raison que l'affectation d'une escriture illisible a eu pour cause l'importance des faits révélés par le coupable. Ce soupçon ne s'accorde malheureusement que trop avec une tradition qui fait frémir. Je ne sais ce qu'est devenue la pièce dont il s'agit, et si elle est encore dans les mains de la famille de M. Fleury. Le mesme homme m'a dict qu'en faisant de grosses réparations à une maison faisant l'encoignure des rues Sainct-Honoré et des Bons-Enfans, près du Palais-Royal, on avoit trouvé dans l'épaissseur d'un mur qu'ont fut obligé de détruire une petite cassette dans laquelle estoit le procès de Ravaillac, qu'un des conseillers du parlement, commissaire et rapporteur de ce malheureux, demeuroit dans ceste maison, et que vraisemblablement, au lieu de remettre le procès au greffe, il l'avoit caché, que la cassette fut portée au roy, qui la remit à M. Bachelier, son premier valet de chambre, entre les mains duquel elle estoit demeurée, sans doute par oubli ; que M. Bachelier, peu avant sa mort, luy avoit permis de voir le procès, qu'il n'y avoit point trouvé le testament de mort, ce qui n'est pas surprenant, ceste pièce reçue par le greffier pendant l'exécution n'ayant pu estre sous les yeux des juges lors du rapport et de l'arrest. » FONTANIEU, Portefeuilles, n[os] 456, 457.

[1] Je renvoie au chapitre II de mon ouvrage : *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV.*

réchauffer cette sanglante habitude. Il est constant qu'en Allemagne la nouvelle de la mort de Henri IV se répandit avec une rapidité telle qu'on eût pu dire qu'elle était prévue à jour et à heure fixes.

On accusa encore les jésuites [1]. Cette corporation était alors en haine au parlement et à l'université, et c'étaient les parlementaires qui avaient en mains la direction d'opinion publique par les pamphlets. Les jésuites avaient conquis un grand ascendant sur l'esprit de Henri IV, qui aimait leurs lumières, leurs douces insinuations, leur profonde intelligence du cœur et de ses faiblesses. A la tête du mouvement catholique, les jésuites s'étaient fait représenter à la cour par le père Cotton, un des hommes les plus distingués et des plus caressés par le roi, Henri laissa son cœur à leur collége de La Flèche ; il témoigna ainsi tout son attachement pour l'opinion religieuse dont les jésuites étaient les organes. Néanmoins les parlementaires poursuivirent la corporation de Jésus ; ils l'accusèrent d'avoir assassiné Henri IV, et alors furent encore réveillées les vieilles haines assoupies. La postérité ne ratifiera pas les jugements des partis ; elle ne peut accuser sans preuves les jésuites de l'attentat de Ravaillac [2], qui ne fut, sans doute, que le résultat d'une pensée fanatique nourrie dans l'isolement et les macérations. Nous, qui avons vécu au milieu des passions politiques, nous avons vu aussi de ces jugements jetés contre tout un parti pour le crime d'un seul. Quand un homme, profondément dévoué à une conviction religieuse ou politique, voit devant lui un prince qui flétrit ou persécute cette conviction, alors s'allume en lui une flamme parricide ; il aperçoit d'antiques exemples, la postérité qui l'applaudit, le rôle d'un Brutus républicain ou d'un martyr catholique ; laissez marcher cette idée ! elle n'a pas besoin de complices ; elle indique au poignard le cœur qu'il faut frapper. Tel fut sans doute Ravaillac ; il éteignit dans la vie de Henri IV le système de tolérance et de modération qui importunait les ardents catholiques.

[1] Voyez les pamphlets suivants, qui furent publiés contre les jésuites : « *Le mystère des jésuites, pour prendre la résolution de tuer les roys.* » Paris, 1610.

« *Exécution sur le détestable parricide.* » Paris, Jean Libert, rue Saint-Jean de Latran, près le collége de Cambrai, 1610.

« *L'assassinat du roy, ou maximes du vieil de la montagne Vaticane et de ses assassins, pratiquées en la personne de Henri le Grand.* » Paris, 1610.

« *Remontrances à messieurs de la cour de parlement sur le parricide commis en la personne de Henri le Grand.* » Paris, 1610.

[2] Je suivrai spécialement le mouvement des doctrines religieuses des jésuites dans la lutte qui s'établit entre eux et les parlementaires.

RÉSUMÉ.

—

J'accomplis la grande période politique et religieuse du seizième siècle ; et il m'est difficile, avant d'entrer dans une autre époque de civilisation, de ne pas jeter un regard en arrière, pour nettement préciser les traits généraux de l'histoire que je viens de tracer. En face de cette masse de faits et de documents, je crains qu'il ne soit né quelque confusion sur les choses et les caractères ; il faut mettre une pensée dans ce vaste tout. J'ai défini les trois parties de mon travail, c'est-à-dire la réforme, la ligue et le règne de Henri IV, par ces trois expressions qui rendent nettement l'idée fondamentale du livre : *action*, *réaction*, *transaction*. La réforme, c'est le mouvement d'une civilisation nouvelle qui veut s'imposer à des habitudes vieillies ; c'est une révolution intellectuelle depuis longtemps préparée, mais qui se présente sous des formes trop violentes, comme une nouveauté, trop hostiles aux faits existants, pour qu'elle ne trouve pas dans ces faits une opposition aussi persévérante qu'elle est vive et impétueuse. Une idée avancée est toujours une idée proscrite ; les intérêts, les coutumes établies sont intolérants et implacables. Quand on offrit la réforme à la société du seizième siècle, partout où elle ne fut point admise, elle excita une longue et sanglante persécution ; les principes catholiques s'associèrent ; ils s'organisèrent pour la résistance, et voilà ce qui fait que je considère la ligue, avec ses forces et sa constitution matérielle, comme une véritable réaction au système annoncé par Luther. Puis, quand cette lutte entre la vieille et la jeune société a fait verser des torrents de sang, lorsqu'il y a épuisement des deux partis, arrive un roi indifférent qui cherche à concilier les opinions hostiles, et c'est cette troisième période qui prend le caractère de la transaction.

Le lecteur qui a parcouru les faits nombreux de cette dramatique époque, a dû naturellement se demander quelle avait été l'influence des trois systèmes que je viens de définir. L'esprit philosophique a besoin d'ainsi classer les idées pour saisir la marche des générations. L'imagination fertile peut ici travailler à l'aise ; le domaine des résultats est vague ; on peut chercher dans un fait les conséquences les moins directes. Des écrivains distingués ont tout vu dans la réforme, comme d'autres ont tout placé dans les croisades, comme d'autres après nous chercheront tout dans la révolution française. Chaque siècle a son grand événement, son principe dominateur, mais il *serait* faux de détailler un à un les résultats que ce principe a produits. Les événements importants procèdent sur les sociétés par des influences générales : il y eut manie naguère de publier des mémoires sur les conséquences particulières de toute révolution politique ou religieuse ; l'Institut même s'en laissa préoccuper ; il y eut donc des prix donnés sur l'*influence de Luther* [1], comme il y en eut aussi sur l'*influence des croisades*. Que firent les concurrents pour répondre aux vœux des corps savants ? Comme ils ne devaient pas s'arrêter aux masses, ils écrivent en quelque sorte un bordereau des plus *petits détails* ; ils ne virent pas l'esprit haut et fort des *révolutions et des* peuples, mais ils dressèrent un inventaire de tous les faits postérieurs mêmes les plus indifférents, et les rattachèrent à l'événement immense dont ils devaient pénétrer la portée.

J'éviterai, autant qu'il m'est possible, ce morcellement d'un sujet vaste et élevé ; l'action d'un grand fait sur un siècle procède par des causes vagues et mystérieuses qui échappent à l'analyse de détail : tout le monde sent et touche au doigt qu'en effet il y a eu une révolution accomplie, que cette révolution a fait passer les peuples d'un état à un autre ; là doit s'arrêter le travail de l'esprit quand il ne veut pas secouer les idées positives. J'avancerai donc, à l'aide de cette méthode,

[1] *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, par Charles Villers. Il ne parvint à l'Institut que sept mémoires dont six en français et un en allemand. Outre celui de M. Villers, qui remporta le prix, quatre autres ont été imprimés, ceux de MM. de Malleville et Leuliette, qui obtinrent une mention honorable, et celui de M. Ponce, tous trois à Paris. Le quatrième l'a été à Gœttingue, son auteur est M. Descôtes, ministre de l'église française réformée de Kirchheim-Polanden. M. de Malleville est le seul qui ait jugé défavorablement la réforme et son influence ; mais il l'a fait par des considérations qui ne sont ni assez larges ni assez étudiées, et peu conciliantes.

pour saisir l'influence qu'ont exercée sur la civilisation et l'esprit des siècles, les trois principes que j'ai posés, à savoir : l'*action*, la *réaction* et la *transaction*, c'est-à-dire *la réforme*, *la ligue* et *le règne de Henri IV*.

---

§ I.

PÉRIODE D'ACTION.

LA RÉFORME.

Caractères des écoles diverses de la réforme. — Luthéranisme. — Calvinisme. — Anabaptistes. — Anglicans. — Effets sur le principe du gouvernement. — Monarchie. — République. — Système politique, né de la réforme. — États nouveaux. — Principe commun à toutes les écoles. — Examen. — École politique de la réforme. — Controverses. — Principe territorial. — Philosophie morale.

La réformation a opéré une révolution profonde dans le principe gouvernemental chez les divers peuples ; mais comme cette réformation ne fut point un fait ayant son unité, qu'elle n'apparut pas sous une même idée dans les proportions d'une seule école, elle agit alors d'une manière différente, à raison que la prédication s'annonça avec des conditions plus ou moins larges de liberté intellectuelle.

L'école luthérienne, la première et la plus répandue, n'opéra que dans des limites déterminées ; elle n'émancipait pas les multitudes ; seulement elle accomplit la révolution qui plusieurs fois s'était montrée dans l'histoire ; elle ôta la propriété des clercs pour la faire passer aux barons. Matériellement parlant, le fait qui reconstitua la féodalité en Europe fut la prédication luthérienne ; elle donna aux seigneurs le pouvoir que longtemps l'Église leur avait disputé ; elle plaça l'autorité territoriale au-dessus de la puissance morale. En Allemagne, la réformation favorise le morcellement de l'unité impériale ; elle crée l'indépendance des électorats et l'émancipation des petites souverainetés. En Danemarck et en Suède, où le luthéranisme s'établit dominateur, la révolution développe les mêmes idées ; les hommes d'armes s'emparent parla violence des domaines ecclésiastiques; ils secouent le frein de l'Église comme en France sous Karle Mar-

tel et Philippe le Bel ; la révolution matérielle n'a pas d'autres résultats d'émancipation. Voyez aussi quand le peuple s'émeut et qu'il veut attaquer à son tour l'autorité des barons, comme Luther s'élève contre les tentatives populaires en Allemagne, comme il se pose adversaire implacable de toute les innovations qui ébranlent le pouvoir civil! L'aristocratie de la terre a secoué la puissance morale de l'Église ; puis, elle se protége en face des tourmentes que le principe d'examen jette dans la société. Rien de plus cruel que la guerre des hauts féodaux de la basse Allemagne contre les vassaux soulevés par les prédications de Carlostadt, plus sympathiques aux masses. Ce n'est point *un principe* de liberté que l'homme d'armes défend, mais la suzerai*neté et la* propriété territoriale.

L'école calviniste est plus hardie ; elle substitue une espèce d'aristocratie bourgeoise à la société féodale, résultat du luthéranisme : ses écoles n'établissent point encore l'égalité pure, le système de l'examen libre et indéfini ; mais elles anéantissent la hiérarchie épiscopale ; elles placent l'élection partout, en Hollande comme à Genève. Le calvinisme crée son gouvernement, s'infiltre et se fond dans toutes les formes sociales ; une fois son principe admis, il est *forcé de lutter* avec violence contre tout ce qui voudrait en dépasser les limites. Un gouvernement qui s'établit dans des conditions d'une liberté définie, a besoin de réprimer violemment et matériellement les tentatives qui tendent à le renverser : la bourgeoisie surtout est implacable ; elle sent qu'elle a deux adversaires terribles, les hautes classes et le peuple, et son souci est de les tenir sans cesse en respect. De là cette haine de Calvin contre les doctrines de Servet ; le docteur de Genève avait posé des bornes à son système : toute entreprise qui cherchait à les briser était une véritable conspiration d'État, une perturbation de l'ordre établi ; d'où cet esprit de vengeance, cette sombre animation de Calvin, car il voit son ouvrage menacé, et son ouvrage est une constitution. Le calvinisme ne se mêle que par accident à la féodalité ; en France il sert de prétexte aux grands vassaux ; c'est un moyen et non une cause. Cette croyance a quelque chose qui la rapproche des municipes, de l'élection des maires, échevins ; elle cherche à consacrer les formes bourgeoises partout où elle se produit, en France surtout, dans les églises de Nismes, Montauban et La Rochelle.

L'école anabaptiste, c'est le gouvernement des basses classes, *le* désordre et la vigueur tout à la fois d'un pouvoir placé dans les mains

de la multitude ; tantôt ce pouvoir apparaît bruyant comme une démocratie orageuse, tantôt avec les conditions d'un despotisme effréné, transformation qui se montre plus d'une fois dans la durée des crises populaires. On voit les anabaptistes passer du tumulte des rues aux violences de la monarchie la plus brutale ; ce don de prophétie et d'inspirations que chacun s'attribue met le glaive au bras de celui qui se sent le plus fort. Les anabaptistes, tels qu'ils agissent sous Muncer et Jean de Leyde, sont le plus grand danger pour la réforme paisible et durable ; on ne secoue pas une société sans en ébranler toutes les parties. Quand la classe bourgeoise a fait une révolution, ce qu'elle ne sait pas assez, c'est qu'il n'y a plus rien d'inviolable, et que, puisqu'elle a proclamé son droit, il est libre à chacun de proclamer le sien. Tant que les anabaptistes ne furent qu'un désordre ils ne fondèrent aucun principe ; partout ils furent un obstacle ; jamais leur pensée ne put constituer quelque chose ; en Hollande, les anabaptistes firent de l'opposition au système bourgeois et marchand ; dans la basse Allemagne ils eurent à lutter contre la féodalité et la bourgeoisie réunies ; en Angleterre transformés en sectes diverses et en puritains, les disciples de la libre inspiration régnèrent un moment au milieu des troubles politiques, mais nulle part leur théorie ne fut entière.

L'école anglicane a ce caractère particulier qu'elle est en quelque sorte la substitution de la royauté pleine, absolue, capricieuse, à ce système mixte de religion et de monarchie qui, dans le moyen âge, avait si puissamment comprimé les passions des rois d'Angleterre. Je ne sache rien dans l'histoire des désordres humains qui puisse se comparer à ce honteux débordement des princes de la race poitevine et des Tudor ; supposez maintenant que l'Église n'eût pas mis un frein à ce libertinage cruel, à ce mépris pour tous les liens sacrés, et je demande ce qui serait avenu dans cette lutte de monarques abîmés d'ennuis, de passions basses et de satiétés sanglantes contre de faibles femmes, d'innocentes vierges qu'ils jetaient de leur couche à l'échafaud? En constituant l'Église sous son sceptre, Henri VIII brisa ce dernier frein ; ce ne fut pas d'abord une religion nationale, mais une église royale, une autocratie où tous les pouvoirs dépendaient d'un seul. On s'explique cette vive et profonde opposition que la foi anglicane trouva en dehors ; la hiérarchie épiscopale ne fut plus qu'une forme, qu'un instrument ; la suprématie de la couronne domina tout. Que dire de ces serviles clercs fléchissant le genou devant la royauté

comme devant une idole? L'Angleterre fut le théâtre de mille excès: d'une part l'épiscopat établi, imposant ses liturgies, ses prescriptions comme des commandements politiques; de l'autre ces myriades de puritains, de calvinistes persécutés, puis prenant le pouvoir sous Cromwell et se transformant dans le despotisme le plus violent et le plus persécuteur.

Comme résultat politique et matériel, les prédications des quatre écoles réformées ont laissé des faits qui subsistent encore; la constitution de la Suède avec ses ordres divers, son organisation de noblesse, de paysans et de clergé se lie à l'origine de la prédication réformée. Dans le Danemarck, cette réformation créa d'abord un immense pouvoir à la noblesse, pouvoir qui s'est affaissé sous un régime absolu. L'intervention de la Suède dans les grandes affaires du midi de l'Europe, les traités de subsides qui en furent la suite, les belles campagnes de Gustave-Adolphe, tout cela fut amené par la réformation luthérienne; elle substitua un système de balance européenne au profit de la puissance habile qui put s'en saisir. La France s'appuya sur les éléments de discordes que la prédication de Luther avait jetés en Allemagne pour dissoudre le corps germanique et en attirer les débris à son alliance; les gouvernements libres de Genève et la Hollande ne furent pas seulement le fruit éloigné, mais le produit immédiat des changements opérés par la force du calvinisme.

Sous le rapport philosophique, la réforme proclama le libre examen, immense faculté de l'esprit qui creuse et abîme tout ce que la raison n'admet pas. Ce fut un instrument sublime et terrible à la fois que ce libre examen apporté dans toutes les sciences morales et politiques; il contenait en lui-même des germes de mort pour tous les droits établis, pour tous les faits consacrés depuis des siècles. Quelle idée, quel droit acquis n'allaient pas être réduits en poussière par cette loi d'éternel remaniement de la société humaine? Église, royauté, propriété, gouvernement, tout était mis en question. Aussi jamais école de la réformation, j'en excepte les anabaptistes, n'admit-elle le libre examen sans limites; tous leurs efforts se réunirent pour poser précisément des barrières au principe que Luther avait jeté hardiment le premier au milieu du monde. Aucune tête humaine n'apporta une plus violente ténacité que Luther à ses propres interprétations; en même temps qu'il disait: examinez, il imposait aux disciples les formules de sa propre science. Qui n'a lu ses virulentes

diatribes contre Carlostadt et les universitaires quand ils voulurent aller plus loin que lui? Et Calvin! quel fut le souci de sa vie? si ce n'est de mettre des bornes à ce terrible droit de tout creuser, de tout examiner. Et tous deux avaient raison : après avoir démoli, il fallait construire ; têtes de gouvernement, ils n'entendaient point régner sur des ruines; l'examen fut ainsi subordonné à des liturgies, à une théologie demi-politique qui se proclama comme le principe même du pouvoir.

Dans les sciences morales, la réformation produisit surtout cette grande école sérieuse et critique qui fit marcher la philosophie rationnelle. La tradition fut abandonnée; on voulut tout voir, tout discuter; on appliqua les règles générales de la raison pure à la connaissance des faits historiques, à l'appréciation des causes; la philosophie prit de libres allures; l'histoire jugea non plus avec des croyances et des couleurs poétiques, mais avec le sens intime et profond des événements. Ce fut un mouvement en avant, un résultat pour l'esprit des générations; on se dépouilla des charmes de la mythologie du moyen âge, de ces symboles, de ces mystérieuses et tendres légendes qui consolaient l'homme en face du terrible avenir qui l'écrase. La société croyait, sans remuer les faits dans une paresseuse et douce conviction; l'école critique ne laissa pas pierre sur pierre; elle marcha vite à la démolition du pieux édifice que l'âme regardait dans un ineffable élancement. Examinez, jugez, ce fut le son de cette trompette du réveil que la réforme fit entendre, et tandis qu'elle détruisait ainsi les illusions morales, elle démolissait encore les illusions matérielles, ces beaux édifices des saints, de la Vierge et du Sauveur des hommes, ces images qui frappaient les sens et jetaient dans l'âme les croyances catholiques, alors que les effets bleuâtres des vitraux caressaient les yeux du fidèle agenouillé devant les reliquaires des martyrs.

La philosophie rationnelle s'avança grandement dans les larges voies que la réformation lui avait ouvertes; il y eut des écoles et des controverses dans tout l'univers chrétien; le catholicisme ne voulut point se laisser primer dans les sciences, dans l'interprétation de l'antiquité; des disputes purent s'agiter entre des hommes savants qui puisèrent chez les anciens, dans l'intelligence profonde des langues hébraïque et grecque, de nouvelles émotions et de nouvelles idées. Les discussions sur l'Ancien et le Nouveau Testament nécessitèrent de fortes

études et une connaissance parfaite des idiomes dans lesquels ils étaient écrits; on sua dans les universités sur les difficultés de l'hébreu et du chaldéen; la science se répandit, parce que dans toutes les luttes morales ou politiques il faut que les adversaires se préparent au combat et s'y préparent avec toutes leurs ressources.

Partout où la réformation s'établit, il y eut un changement dans l'état de la propriété; les clercs cédèrent aux hommes d'armes la plupart de leurs possessions; il s'opéra un morcellement des grandes menses de l'Église; la terre devint une propriété toute civile, et comme la division favorise, sous bien des rapports, la culture et les améliorations des produits, les pays protestants développèrent une fécondité plus grande, une activité plus vigoureuse, un bien-être plus général que les pays catholiques. Il y a dans toutes les possessions nouvelles un je ne sais quoi de force et d'énergie; tous ces colons faisaient valoir leurs terres de leurs propres mains, les arrosaient de leurs sueurs : voyez toutes les merveilles de la Hollande, ces champs si fertiles de la Suisse protestante!

Mais en même temps, l'examen, base de cette réformation, posait dans le monde une des difficultés impérieuses que les générations à venir auront à résoudre : je parle de la légitime transmission de la terre. Quand, avec l'arme terrible de la raison humaine, il s'agira de voir et d'apprécier les droits et les limites de la propriété; quand l'examen mettra en présence la misère des masses et l'opulence de quelques-uns, alors n'est-il pas à craindre qu'il n'entraîne à ce doute épouvantable pour les générations à venir : à savoir, si la terre doit être le patrimoine du petit nombre au préjudice de tous. L'examen a détruit l'autorité catholique; il a presque dévoré la royauté et le pouvoir légitime des gouvernements; il lui reste maintenant une dernière illusion à détruire, le prestige de la propriété héréditaire. Ainsi, la plus noble faculté de l'homme, établie par la réforme, peut être la cause de tous les désordres et de toutes les révolutions : Luther a ouvert cette nouvelle boîte de Pandore d'où sortent tous les biens et tous les maux. La plupart des institutions humaines sont fondées sur les illusions du cœur et de l'esprit; ne déchirez pas le voile si vous voulez laisser à l'homme quelque autre chose qu'un cadavre hideux et déformé. Quand tout ce qui nous entoure est problème, n'armons qu'avec timidité la raison d'un instrument qui lui fait trouver, après tous les dégoûts de la vie, une seule vérité, celle de son inévitable

destruction? Laissez-nous donc nos consolantes légendes, nos traditions de races et de famille, cet avenir d'or, cette idéalité de bonheur qui nous est promise, lorsque tout ce qui touche la vie se flétrit sous nos doigts. Que la société marche à ses grandes destinées, mais que l'homme y trouve un peu de bonheur individuel ; que le scepticisme ne vienne point décolorer quelques-uns des beaux jours de son existence. Le libre examen des réformateurs, en échange des abus détruits, a creusé un abîme que n'a point comblé encore le sang de tant de générations. Les époques de croyances eurent leurs superstitions, leurs actes déplorables, leurs vengeances d'inquisition, leurs guerres meurtrières; mais nos temps de raison pure, d'intelligence sans limites n'eurent-ils pas aussi leurs intolérances, leurs excès, leur guerre sanglante et leur vaste désolation?

Pour soutenir la doctrine d'examen et détruire toute hiérarchie religieuse, les réformateurs se servirent de l'arme puissante des pamphlets. L'école réformatrice n'eut point ce mordant de la satire ligueuse. Elle ne s'adressa pas, surtout en France, à cette classe que remuaient les prédicateurs et les chansonniers de Paris ; il y a dans les pamphlets de Luther et de Calvin une âcreté méprisante, une teinte sombre et biblique, et vous chercheriez en vain la gaieté des pamphlets de la ligue adressés à la bonne bourgeoisie et aux halles : presque tous les écrits de l'école réformatrice sont sérieux, didactiques, raisonnés. Quand Luther a parlé des âneries du pape, et Calvin des dissolutions épiscopales, ils ont comme épuisé leur verve de plaisanterie ; leur supériorité consiste dans la discussion pensante et calme, dans la véritable controverse. Quelques-uns de leurs pamphlets attaquent le principe du gouvernement; les autres remuent les peuples. La plaisanterie est lourde, mais le sarcasme est amer; rien ne leur échappe, ni la royauté, ni les principes qui conservent et perpétuent les empires : appel à la révolte, plan de république; puis, exhortations pour maintenir les gouvernements établis, toutes ces thèses contradictoires sont soutenues par les réformateurs avec talent et érudition; ils n'épargnent point l'injure personnelle; on ne doit pas leur en faire reproche, car c'était l'esprit de l'école; les pamphlets huguenots sont des livres pour la plupart, et leurs chansons des psaumes, des applications pieuses; combien sont différents ces vers populaires qui circulaient au temps de la ligue! Les croyances excitent l'imagination, soulèvent des haines acérées qui empruntent tous les

tons, la poésie, le pasquil, la satire mordante; la raison pure va devant elle, lutte par l'examen, discute par la controverse, et c'est le rôle que prirent les réformateurs; ils mirent tout en question dans une société qui vivait de formules depuis la destruction de la vieille civilisation romaine.

---

§ II.

RÉACTION.

LA LIGUE.

La société catholique. — Son organisation. — Résistance. — Inquisition. — Ordres religieux. — Les jésuites. — Parallèle de Loyola et de Luther. — Réformation pieuse des ordres. — Ardeur des sciences. — Bénédictins. — Esprit territorial de la ligue. — Provinces. — Municipalités. — Doctrines. — Prédications. — Liberté. — Régicide. — Mouvement des opinions par la ligue.

L'esprit du moyen âge se rattachait à la puissante *organisation catholique*; toutes les idées, toutes les affections de l'*homme*, *les souvenirs* et les besoins de la cité trouvaient leur expression dans ces légendes d'or, dans ces mystères et ces croyances qui prenaient l'enfant au berceau et consolaient l'homme dans sa vieillesse : ce Christ aux traits roides, aux yeux fixes, que le peintre reproduisait sur les vitraux des cathédrales, protégeait les labeurs du serf, consolait ses fatigues, réveillait ses espérances à demi éteintes; cette vierge aux noirs cheveux, aux regards favorables et doux, était l'intermédiaire de la cité menacée par la peste et la famine; la légende d'un saint patron incrustée sur la bannière municipale rappelait le patriotique souvenir d'un vieux moine qui avait défriché les terres, porté la civilisation au milieu de la barbarie, guéri comme saint Roch une calamité terrible, ou comme saint Victor combattu un monstre qui désolait la contrée, ou comme Marthe l'enchanteresse du midi, empoisonné la tarasque du Rhône. Ces légendes de chevalerie et de souvenirs municipaux étaient la gloire et la richesse des cités; quand dans la plaine se réunissaient bruyantes les confréries bourgeoises pour délibérer sur leur liberté, c'était à l'invocation d'un saint que les habitants sonnaient

le beffroi, délibéraient sur les affaires publiques; la châsse bénite attirait sur la cité un nombreux concours d'étrangers qui apportaient leurs prières et leurs richesses, orgueil de l'Église. Si un pieux ermite habitait le désert voisin, bientôt autour de l'oratoire se bâtissait un village nombreux où des pèlerins, puis des marchands venaient s'abriter contre les intempéries du voyage; si la cathédrale était reluisante de quelques beaux souvenirs, de quelque image bien sculptée, la ville était visitée par des caravanes de peuples qui s'agenouillaient devant les tombes ou baisaient le reliquaire. La pensée catholique soulevait un monde de têtes et d'armes! une prédication suffisait pour arracher le baron à son foyer de château, à ses martiales distractions de tournois, de chasse au sanglier et au cerf, ou à l'oppression de ses voisins. L'Église était partout, dans les plus petits accidents de la vie; quelle joie sainte et populaire dans les grandes solennités! à Pâques, joyeux anniversaire de la résurrection; à Noël, jour de l'enfance dans la vie; à toutes ces fêtes de fleurs et d'encens, à ces processions de confréries sillonnant les rues étroites et les places où la multitude se réunissait pour délibérer. Que de tristesse ensuite dans ces pompes de mort, dans ces anniversaires du purgatoire, dans ces lugubres cérémonies pour le repos des âmes, dans ces hymnes si sublimes qui seules remuent encore les entrailles, à nous, génération épuisée de plaisirs et de désenchantements. La vie religieuse était partout, les joies de l'homme, ses douleurs, se reportaient au catholicisme; la crèche des pastourels, les mystères joués par de pauvres pèlerins étaient des spectacles. Que de soupirs dans la multitude lorsqu'on représentait devant elle la passion du Christ et le martyre de ces pauvres fidèles que le Sarrasin impitoyable condamnait à mourir! La famille, la vie entière étaient catholiques; et lorsque la réformation vint ébranler cet état social organisé, est-il bien étonnant qu'elle ait trouvé une forte résistance et qu'une réaction ait menacé la réforme elle-même?

Dans une société avancée, l'esprit philosophique trouve de l'écho; la raison humaine a toujours son empire; mais supposez qu'au milieu d'un peuple bercé de cette vie de croyances qui touchaient à ses libertés, à ses habitudes, une voix se fasse entendre pour détruire ses doux préjugés, ses affections, ses souvenirs; alors cette société cherchera à étouffer cette voix importune, et sa résistance sera terrible; tel fut le catholicisme. Depuis le douzième siècle, il y avait

eu des tentatives pour modifier ses coutumes, pour amener la simplicité dans les usages de son culte, dans la pompe de ses cérémonies; la prédication albigeoise, cette réformation des pasteurs, des pauvres de Lyon, les efforts de Jean Huss, de Jérôme de Prague, d'Arnaud de Brescia, avaient éveillé les sollicitudes de l'Église; elle avait eu crainte de se voir frappée dans son organisation, dans sa puissance morale, dans son influence sur les peuples.

Là fut l'origine de l'inquisition, tribunal d'enquête et de surveillance difficile à éviter dans une société où le principe était plus encore religieux que politique. Quand il s'agissait d'épier la conscience, de surveiller les affections du cœur, de maintenir le prestige de l'autorité, n'était-il pas essentiel d'établir une juridiction terrible et violente, qui saisissait tout à la fois l'âme et le corps. La réformation du seizième siècle donna une intensité plus grande encore au saint tribunal. La réforme se mêlait à la révolte contre la souveraineté; le peuple prenait les armes pour secouer le principe d'autorité, soit qu'il se personnifiât dans le prince ou dans l'évêque. Je n'excuse point les horreurs d'un système de répression tout monacal; je dis seulement qu'il était difficile d'éviter l'institution d'un tribunal pour réprimer l'hérésie armée contre l'organisation de la vieille société. Au seizième siècle, l'Espagne et les Pays-Bas virent particulièrement les terribles sentences de la juridiction ecclésiastique, et cela s'explique : l'Espagne avait besoin d'épier la fidélité et la foi incertaine des populations moresques, récemment vaincues et toujours prêtes à revenir à leurs croyances religieuses et à leur indépendance; l'inquisition dut pénétrer partout pour surveiller cette tendance des anciens dominateurs de la nation espagnole. Dans les Pays-Bas, les mêmes symptômes se produisaient; le peuple secouait à la fois le joug de Philippe II et du catholicisme : il fallut frapper fort. Dans tous les temps de crise on court à ces juridictions exceptionnelles, qui, au nom de certaines idées et de certains intérêts, lancent des sentences de mort contre les opinions qui ne veulent point fléchir sous le joug; et peu importe que ces gouvernements s'appellent catholique, philosophique ou révolutionnaire, c'est leur condition de marcher à la violence, parce que le danger est grand, et que la question de sauver le pays domine toutes les autres.

A cette réaction de l'énergie inquisitoriale, il faut joindre encore la résistance de l'esprit monacal, qui formait la grande hiérarchie du

moyen âge ; cette milice d'ordres religieux, qui s'étendait sur toute la superficie de l'Europe, ces fortes congrégations d'hommes qui cultivaient la terre et vivaient dans une confraternité de sentiments, dans une obéissance commune à la souveraineté papale, ne devaient point se laisser frapper et détruire sans opposer leur puissance à l'attaque concertée des réformateurs. Les moines exerçaient sur les masses une haute influence; ils avaient en mains les richesses et les lumières; Luther était pour eux un relaps; il sortait de leurs cellules pour secouer la poussière de ses sandales sur ces ordres qui avaient nourri son enfance et secondé les premières lueurs de sa science : il y eut donc redoublement de ferveur dans l'esprit monastique pour résister au mouvement réformateur.

C'est de cette fermentation rajeunie du catholicisme que naquit l'ordre immense des jésuites. Il y a un parallèle à faire entre Martin Luther et Ignace de Loyola ; l'un vient en face de la société pour proclamer le grand principe d'examen ; l'autre s'agenouille devant l'autorité et pose la tiare sur toutes les puissances de la terre; Luther attaque la souveraineté pontificale par la caricature et le pamphlet; Loyola fonde une congrégation dont le but exclusif est de défendre l'infaillibilité du saint-siége ; abolit l'un toutes les images saisissantes, toutes les formes que l'on peut donner aux légendes et aux croyances catholiques ; l'autre établit un culte sur le cœur de Jésus, sur l'impénétrable mystère de l'immaculée conception, idée de chevalerie, sorte d'honneur rendu à la mère de Dieu, emblème du pouvoir des femmes que la lance de Loyola protége et défend ; Martin Luther invoque les sciences, les lumières et le mouvement de la civilisation ; les jésuites luttent avec lui d'intelligence, de nobles efforts pour toutes les connaissances humaines. On accuse l'Église d'ignorance, et les jésuites donnent une forte et grande impulsion aux progrès scientifiques du seizième siècle ; leur politique large et féconde ne se rattache pas à un territoire fixe et déterminé ; le monde est leur domaine ; l'autorité du pape est le principe de leurs prédications ; l'Église est un être moral qui a l'univers pour empire ; de là résulte un système de doctrines qui ne reconnaît pas de souverainetés territoriales quand elles se trouvent en opposition avec les doctrines catholiques, fondement de l'ordre religieux ; de là encore ces théories que l'on rencontre dans les pamphlets et les prédications des jésuites : à savoir, que les catholiques peuvent secouer l'autorité des

rois, lorsque ceux-ci cessent d'être en communion avec le principe de la foi, la personnification de l'Église, c'est-à-dire le pape. Les jésuites et les bénédictins furent les deux grandes colonnes de la science religieuse ; ils firent avancer l'intelligence pratique des faits autant que la réforme donna d'impulsion à la philosophie critique et rationnelle de l'histoire. Si nous comparons même les travaux de l'une et de l'autre de ces écoles, nous trouverons ce résultat : c'est que la critique, qui est l'expression de la raison individuelle, se modifie et change à chaque génération ; les systèmes passent ; l'école protestante a vieilli ; Bayle n'est plus en rapport avec nos lumières, avec la tendance des esprits ; tandis que les travaux simples des bénédictins, ce recueil de faits colligés sous l'empire de l'autorité, nous restent encore comme les monuments indispensables de la science. Je ne sache pas un moyen d'écrire une seule ligne d'histoire sans suivre scrupuleusement, pour rechercher les mœurs d'un peuple, l'immense et pieuse collection des bollandistes, les *Acta sanctorum ordini sancti Benedicti*, les *Analecta* de Mabillon, les grands travaux de Martenne, de dom Bouquet, etc. On voudrait vainement réveiller parmi nous cette humilité scientifique qui ramassait et casait un à un les souvenirs du passé ; esprits superbes que nous sommes, nous recueillons ces faits non point comme des éléments de l'histoire, mais comme les instruments de nos capricieux systèmes ; nous les ployons à nos vanités d'auteur, aux idées de notre éducation première.

Il est facile maintenant de concevoir que lorsque la réforme apparut, comme un fait heurtant les intérêts acquis, toutes ces influences durent agir et se montrer dans une organisation matérielle de résistances ; la ligue en fut le résultat. Je définis la ligue le gouvernement provincial et municipal des intérêts catholiques ; elle fut l'opposition morale de la vieille société contre les innovations qui la menaçaient dans son principe et même dans ses coutumes. Ainsi considérée, toute l'histoire de cette époque s'explique : la ligue ne fut point un accident particulier à la France ; si elle se produisit là dans des formes plus nettes, c'est que ce groupe par provinces, ce système de municipalités existait antérieurement, et que la ligue n'en fit que favoriser les développements naturels. La société se morcelait alors en petites fractions, et je ne connais pas de fait qui ait plus aidé une alliance de principes et d'intérêts que la ligue catholique ; ce fut une véritable fédération de bien public comme on en avait vu à

d'autres époques, aux XIIe et XIIIe siècles particulièrement; seulement il y eut à cette période une tendance plus fortement municipale, un mouvement plus vivement dirigé vers les intérêts bourgeois et populaires. Les confréries dominèrent la ligue; il se forma l'alliance qui se produit perpétuellement dans les pays catholiques entre le clergé et le bas peuple, entre la force matérielle du bras et l'influence puissante de la parole. L'effet de la ligue fut d'imprimer un plus grand esprit de liberté dans la commune, d'y réveiller tous ces ferments d'indépendance populaire que nous voyons éclater à Paris par les barricades de 1588, par l'organisation des seize quarteniers, par l'alliance souveraine de cités à cités.

La ligue, reposant sur l'idée morale du catholicisme, dut également adopter les doctrines indépendantes des droits des souverainetés; l'obéissance aux princes fut en tout subordonné à l'obéissance envers l'Église; le roi excommunié ne put légalement gouverner ses sujets; d'où les doctrines de régicide, ces pamphlets d'une démagogie effrénée qui furent lancés par les ligueurs. Les formes du gouvernement ne furent plus dans la royauté. Que la ligue se constituât en monarchie ou en république, peu importait; son principe, c'était le catholicisme, et pourvu qu'il fût respecté, le mode d'administration n'était qu'un accessoire dont l'Église s'inquiétait peu: c'est ce qui explique les doctrines anarchiques de la prédication. Paris pouvait se gouverner par un roi ou par seize quarteniers; ce n'était pas la question engagée; il n'y avait plus d'autre droit public que la suprématie du pape, fondement de la vieille société.

Je crois que sous ce rapport la ligue agrandit les doctrines municipales; si elle avait réussi à faire son roi, elle lui eût imposé des barrières populaires, et l'union de la multitude et de l'Église eût constitué une démocratie religieuse qui eût empêché les écarts du pouvoir absolu. Tous ces désordres de rue, cette désorganisation de l'unité monarchique, ces rapports avec l'étranger où les peuples traitaient avec les rois et les rois se mettaient en rapport avec les peuples, affaiblirent la foi en la monarchie. Quand le roi d'Espagne écrivait aux municipalités ou aux conseils de ville de Paris, de Lyon ou de Marseille, il traitait avec de véritables républiques; les villes durent garder souvenir de ces transactions des citoyens avec les rois sur le pied d'égalité; une tribune était ouverte par la chaire, et des maximes hautement théocratiques foudroyaient la prééminence de la couronne. Quelle

différence existe-t-il entre les pamphlets de la ligue, ces moqueries régicides qui animaient les passions populaires, et les journaux les plus fougueux d'une autre époque où l'on joua également avec la tête des rois ? Quand un poignard atteignait au cœur Henri III, le fanatisme religieux trouva des éloges, comme plus tard le fanatisme politique eut des hymnes pour ceux qui firent monter les princes sur l'échafaud.

Au reste, en tout ceci, il y eut progrès de l'esprit ; la liberté effrénée, dévastatrice même, n'en est pas moins un grand et bel instrument pour l'intelligence ; cette lutte de deux croyances aiguisa les controverses, donna un essor nouveau aux nobles facultés ; on se fit de meilleures idées sur les rapports de la couronne et des peuples ; il y eut examen des droits respectifs, des règles que la souveraineté devait s'imposer à elle-même et de la limite des pouvoirs ; on discuta tout, et l'on put poser plus nettement des principes, lorsque tous ces principes furent examinés par la raison. Dans l'histoire de l'esprit humain rien n'est neuf ; tous les événements se ressemblent, parce que l'origine en est dans l'homme, et que l'homme se modifie et ne change pas. Il serait curieux de comparer les caractères de deux époques qui se présentent devant nous ; l'une qui fut *produite* par l'énergie du principe religieux, l'autre par l'effervescence et la force de la liberté ; seulement la cause fut différente, mais toutes deux se nuancèrent de couleurs également bizarres, également puissantes sur l'avenir.

---

§ III.

TRANSACTION.

LE RÈGNE DE HENRI IV.

Tiers parti. — École philosophique d'Érasme. — École parlementaire. — Réformation modérée. — Église gallicane. — Jansénisme. — Doctrines du tiers parti. — Influence des négociations. — Triomphe du tiers parti par Henri IV.

A toutes les époques de l'esprit humain il se développe certains caractères d'hommes, qui, n'osant pas se poser les défenseurs des vieilles doctrines, craignent également de se laisser emporter par le

torrent des nouvelles. Ils enjambent ainsi, timides qu'ils sont, le présent et l'avenir ; la plupart gens de raison, d'études, mais de faiblesse et d'incertitudes ; esprits méditatifs, sans énergie, qui redoutent surtout de déranger les commodités de leur vie présente, pour une carrière sans bornes et une destinée sans fin. Ce tiers parti eut sa personnification à l'époque de la réforme, comme il l'a toujours eue dans toutes les révolutions des sociétés. A l'origine de la prédication de Luther nous trouvons Érasme et l'école philosophique, qui refusent de suivre la violente impulsion donnée par Luther ; Érasme avait attaqué les abus de l'église catholique ; avec sa verve moqueuse il avait démoli quelques-uns des éléments de l'esprit monastique ; mais quand il vit toutes ces ruines, quand il aperçut toutes les conséquences du remaniement social préparé par Luther, alors il hésita ; Érasme n'aperçoit pas qu'il a été l'un de ceux qui ont le plus préparé la révolution qu'il redoute ; sa préoccupation est d'y mettre un terme. Là est le caractère du tiers parti ; et c'est ce qui distingue surtout l'esprit des parlementaires ; presque en tous les temps ce sont eux qui préparent les révolutions ; ils se plaignent, sont inquiets, excitent les peuples de leurs pamphlets et de leur verve ; puis, quand la révolution se proclame et trouble leur coin du feu, leur paisible existence, alors ils crient au désordre, à l'anarchie ; ils veulent comprimer ce qu'ils ont fait, et ce qu'ils ont fait est un torrent impétueux qui les emporte.

L'école parlementaire eut des esprits éminents : L'Hôpital, Pasquier, Molé, de Thou, marquèrent leur époque par leurs travaux et leur science sérieuse ; ils se placèrent entre le double mouvement de la réforme et de la ligue ; ils désiraient, eux, une réformation dans l'organisation de l'Église, une espèce de séparation modifiée avec la cour de Rome ; ils n'osaient pas tout ce que Luther voulait ; mais ils appelaient une conciliation difficile de doctrines et d'hommes : esprits de transactions, ils cherchèrent à amortir dans les âmes cette effervescence d'idées et de passions qui les dominait ; ils ne faisaient pas de grandes choses, mais des choses raisonnables, comme si au temps de révolution les choses raisonnables étaient possibles, et s'il ne fallait pas faire la part à l'énergie des masses, à l'incandescence des opinions ! On les place haut comme des hommes à caractères ; c'est précisément ce qu'ils étaient le moins : Pasquier, Molé furent tout à la fois ligueurs et du tiers parti : L'Hôpital fut presque persécuteur et hu-

guenot sans le vouloir, et par un effet même de ses faiblesses de cour et d'université.

L'école des conciles et de l'église gallicane fut leur ouvrage, alliance un peu bâtarde, qui tendait à rapprocher le catholicisme en France de la hiérarchie anglicane. Le parlement était pénétré de l'idée mère qu'il fallait tout soumettre à la suzeraineté du seigneur roi. Il engagea la lutte contre tout ce qui se plaçait un peu indépendant de la juridiction des cours et de la toute-puissance royale. Leur conception de l'église gallicane était fausse et incomplète : comment parfaitement définir le temporel et le spirituel dans la souveraineté des hommes et de la conscience? comment séparer dans l'obéissance ce qui est du devoir du sujet et du devoir des fidèles? Qu'est-ce que l'Église sans un chef supérieur? et ce chef, dont on reconnaît la supériorité pour certaines choses, pourquoi le renierait-on en quelques autres? Toutes ces distinctions subtiles n'étaient point saisies par les masses; elles servirent la politique des rois, mais abâtardirent le principe religieux : l'école de l'église gallicane fut sans franchise et sans courage; elle n'osa se déclarer ni église nationale comme en Angleterre, ni réformation pure et simple, en adoptant les thèses de Luther, et pourtant elle voulait s'affranchir de cette grande unité catholique qui avait fait la force du principe religieux au moyen âge. De cette école naquit le jansénisme, formule philosophique sur la grâce et le libre arbitre, qui n'osa point également se proclamer comme une réformation, et qui ne fut toutefois que la théorie de Luther, déguisée par la couardise des sectateurs.

Toutes ces écoles mixtes devaient, par la force des choses, ou se jeter dans la réforme, ou rentrer au sein de la grande église, qui, dans son unité, les traitait comme des hérésies. Le tiers parti religieux et politique eut un moment de triomphe par l'avénement de Henri IV. L'indifférence du prince qui plaçait la couronne sur sa tête, permettait ce système de modération, origine de tous les termes moyens. Les parlementaires et les gallicans crurent à leur victoire; ils avaient fait leur roi; toute leur science (et ils en avaient beaucoup) fut appliquée à soutenir la position nouvelle qu'ils s'étaient donnée; l'histoire, les livres de controverse ne retentirent que de l'éloge des maximes modérées et de cet équilibre dans toutes les forces sociales, fondement de la pensée parlementaire. Quand on parcourt les œuvres de Pasquier, de de Thou, le grand recueil des pamphlets de la ju-

dicature, on trouve partout cette pensée de réunion exprimée, parce qu'elle plaisait à leur patriotisme paresseux, à ce besoin de repos qu'avait la société. Ils eurent à cette époque une grande popularité; la bourgeoisie avait respect pour cette école du parlement qui ne voulait plus de troubles et saluait une autorité dont le pays avait besoin; elle ne comprenait pas nettement leurs subtiles distinctions entre les divers pouvoirs, ces thèses de morales vagues et indéterminées en dehors de ses habitudes; mais ce qu'elle souhaitait c'était le repos, et ce repos elle l'avait obtenu par le moyen des parlementaires.

Ce ne fut pas seulement à l'intérieur que l'esprit de transaction domina les parlementaires; presque toutes les négociations de cette époque furent conduites à l'étranger par des gens de judicature, soit du conseil d'État, soit des cours des aides, parlements et finances; profondément instruits, tous avaient contracté dans les longues disputes de la ligue cette habileté qui ménage les partis et domine les affaires; ils avaient tant négocié à l'intérieur, rapproché tant d'événements divers, qu'ils étaient naturellement appelés à diriger des négociations semblables à l'extérieur. Henri IV les avait surtout distingués; il n'aimait pas les discoureurs; il reconnaissait le mérite de ces hommes de ruse et de finesse diplomatique qui allaient à son esprit gascon. Il avait lui-même triomphé plus par les transactions que par les armes encore; son règne était une lutte perpétuelle entre des intérêts qui cherchaient mutuellement à se dominer. Les parlementaires le servirent activement dans la pensée qui préoccupait sa vie; leurs correspondances diplomatiques, leurs négociations avec Rome, l'empire, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la Suède et le Danemarck, sont des monuments qui doivent servir de modèles à toutes les transactions, et qui furent la base de celles du règne de Louis XIII et même de Louis XIV. Par les parlementaires, Henri IV fut maître de l'histoire qui juge les rois et des traités qui protégent et honorent leur règne. Les parlementaires élevèrent des statues, ciselèrent le nom de Henri IV sur le bronze et l'airain et dans la postérité. C'était leur roi, ils le défendaient; quelques différends purent bien s'élever entre le parlement et le monarque : c'était une question de juridiction et non point de sympathie. Le pouvoir du tiers parti s'affaiblit sous le règne suivant : les opinions n'étaient pas tellement assouplies qu'elles pussent souscrire longtemps à ce pacte qui les laissait chacune dans leurs limites; c'était une halte, une suspension d'armes

dans le mouvement des passions de la société ; les huguenots avaient leur édit de Nantes ; les catholiques, les grands gouvernements de provinces et le peuple des villes. Nous verrons sous Louis XIII la querelle se raviver ; les deux principes hostiles se retrouver encore en face et tout armés ; il faudra encore des sueurs à la royauté pour venir à bout de la guerre civile, et lorsque la guerre civile et féodale sera éteinte, il y aura pour elle un autre danger, c'est le mouvement moral et intellectuel que la réforme aura imprimé à l'esprit des peuples ; c'est l'insubordination des idées, cette impatience de toute hiérarchie qui rend le pouvoir impossible. La royauté voudra bien endormir l'effervescence des masses sous l'ivresse de la conquête, l'arrêter par la violente compression des franchises, par la douce et molle ivresse des plaisirs ; Richelieu domptera la rébellion armée ; Louis XIV amoncellera provinces sur provinces pour agrandir et fortifier son territoire ; la régence se bercera au refrain des noëls moqueurs et des chansons amoureuses de la cour ; l'esprit philosophique caressera les rois pour tuer plus fortement l'esprit religieux et l'autorité catholique ; tous ces accidents dans l'histoire de la monarchie ne seront que les précurseurs et les causes de l'immense mouvement qui se prépare. Le réformation et la révolution française, nous le répétons, se tiennent par les idées, comme la ligue elle-même tient par les formes extérieures au mouvement des rues et à l'esprit des institutions révolutionnaires. L'opinion populaire n'éclate qu'à de longs intervalles ; quand elle se laisse arracher ses conquêtes, il lui faut des années pour retrouver l'ascendant que l'habileté lui a enlevé. La dure administration de Richelieu, dont je vais apprécier le caractère, se prolonge jusqu'à la fronde, qui fut aussi une lueur de la liberté des peuples.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME.

CHAPITRE CXII.

CHAPITRE CXIII.

CHAPITRE CXIV.

CHAPITRE CXV.

CHAPITRE CXVI.

FIN DE LA TABLE.

